

acc. no. 27.582

**LIBRARY - OF - THE
DEPARTMENT - OF
EXTERNAL AFFAIRS**

acc. no. 27.582

b1603425 (F)

S

Res. no. 27582

Affaires Extérieures

Vol. 16

1964

67649
35-

RES

(Faint mirrored text from the reverse side of the page)

(étudiants: \$1) franco.
Les remises doivent être établies à l'ordre du
Receveur général du Canada et adressées à
l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XVI N° 1

Table des matières

Janvier 1964

Réunion ministérielle de l'OTAN	2
Organisation de coopération et de développement économiques	7
Comité consultatif du Plan de Colombo	11
Agence internationale de l'énergie atomique	16
Le Kenya, accède à l'indépendance	21
Zanzibar, État indépendant	26
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
Politique coloniale du Portugal	28
Droit de pêche dans les eaux canadiennes	28
Finance de la FUNU	29
Discours du Trône	30
Les Traités	31
Conférences prochaines	31
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada	32

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Releveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XVI N° 1

Table des matières

Janvier 1964

Réunion ministérielle de l'OTAN	2
Organisation de coopération et de développement économiques	7
Comité consultatif du Plan de Colombo	11
Agence internationale de l'énergie atomique	16
Le Kenya, accède à l'indépendance	21
Zanzibar, État indépendant	26
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
<i>Politique coloniale du Portugal</i>	28
<i>Droit de pêche dans les eaux canadiennes</i>	28
<i>Finance de la FUNU</i>	29
<i>Discours du Trône</i>	30
<i>Les Traités</i>	31
<i>Conférences prochaines</i>	31
<i>Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada</i>	32

Réunion ministérielle de l'OTAN

LE CONSEIL de l'Atlantique Nord a tenu une session ministérielle à Paris les 16 et 17 décembre 1963. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Paul Hellyer, représentaient le Gouvernement canadien. Voici le texte du communiqué émis par le Conseil.

Communiqué final

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu une réunion au niveau ministériel à Paris du 16 au 17 décembre 1963.

Les ministres ont exprimé leur vive affliction de la mort tragique du président Kennedy, dont la disparition est une lourde perte pour l'Alliance et l'humanité tout entière. Ils ont accueilli avec satisfaction un message du président Johnson réaffirmant l'engagement des États-Unis de soutenir l'Alliance de toute leur puissance et de maintenir leurs forces en Europe.

Les ministres confirmant leur foi dans l'Alliance atlantique ont souligné que le maintien de la puissance de l'Alliance, la solidarité de ses membres et leur détermination de défendre la liberté et de résister à l'agression demeurent les conditions indispensables de la sauvegarde de la paix dans le monde.

Les ministres ont rappelé que les buts de l'Alliance atlantique sont pacifiques et défensifs. En souscrivant au traité de l'Atlantique nord, les membres de l'OTAN, qu'ils appartiennent ou non aux Nations Unies, ont affirmé leur adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies et se sont engagés à s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force de toute manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Pour assurer la paix, un désarmement général et complet, effectué sous un contrôle international efficace, demeure un objectif essentiel.

En examinant la situation internationale, les ministres ont noté qu'il n'y avait eu aucune crise majeure depuis l'affaire de Cuba. Ils ont souligné que l'unité et la puissance militaire de l'Alliance avaient largement contribué à obtenir le résultat et à créer le climat international qui prévaut à présent. Les ministres ont exprimé la conviction qu'il importait non seulement de rechercher un accord sur des mesures limitées visant à réduire la tension, mais encore de parvenir à améliorer les relations est-ouest de façon réelle et fondamentale. Ils ont formé le vœu que la politique de l'URSS ne limite pas la possibilité de progresser dans cette voie et de résoudre les problèmes qui sont les causes véritables de la tension dans le monde, en particulier les problèmes de Berlin et de l'Allemagne. En dépit de

récents incidents, la liberté d'accès à Berlin a été maintenue; à ce sujet, les ministres ont réaffirmé la résolution, qu'ils avaient exprimée dans la déclaration du 16 décembre 1958, de défendre et de maintenir la liberté de Berlin-Ouest et de sa population.

Les ministres ont également discuté de la situation dans diverses régions du monde menacées par des conflits internes et par des forces extérieures. Ils ont constaté que ces développements continuent d'être une source de préoccupations, dans le Sud-Est asiatique, dans la région des Caraïbes et ailleurs.

Les ministres ont réaffirmé leur détermination d'améliorer et d'intensifier leurs consultations politiques sur les problèmes d'intérêt commun. Ils ont jugé nécessaire de maintenir et de renforcer la capacité de défense de l'Alliance en tenant compte des progrès constants de la science et de la technologie. Ils ont également étudié l'application des décisions prises à Ottawa relatives à la communication d'informations plus complètes aux autorités nationales sur les questions nucléaires, et à une participation plus large des pays membres à l'organisation et à l'établissement des plans opérationnels des forces nucléaires du SACEUR. Enfin, ils ont noté les progrès accomplis pour donner effet aux décisions prises à Ottawa concernant l'étude approfondie des questions interdépendantes de la stratégie, des besoins en forces et des ressources disponibles pour y faire face. Cette étude se poursuit.

Les ministres ont dressé un bilan des progrès accomplis au cours de l'année dans la coopération en matière de recherche, de mise au point et de production de matériels militaires. Ils ont aussi noté avec satisfaction les récentes décisions prises au sujet de l'établissement d'une infrastructure électronique de la défense aérienne de l'OTAN.

Dans le domaine de l'économie, les ministres ont constaté que l'économie des pays de l'OTAN s'était régulièrement développée et que, contrairement à ce qui s'était passé dans le monde communiste, les systèmes économiques de l'Occident s'étaient révélés capables de s'adapter avec souplesse aux circonstances. Cela a permis aux pays occidentaux non seulement d'élever le niveau de vie de leurs propres peuples, mais en même temps d'apporter une assistance de grande envergure aux pays en voie de développement.

Le Conseil, ayant noté les progrès effectués dans l'application des résolutions antérieures relatives aux problèmes de défense de la Grèce, a réaffirmé l'intérêt qu'il porte à une poursuite efficace de leur application.

Les ministres ont décidé d'étudier par priorité les problèmes militaires et économiques posés par la défense de la Grèce et de la Turquie et de se faire présenter, si possible, un rapport à la session ministérielle de printemps du Conseil.

Les ministres ont examiné un rapport sur la défense passive et sur le plan d'urgence dans le domaine civil lesquels constituent un complément indispensable de l'effort militaire.

Sur l'invitation du Gouvernement néerlandais, le Conseil de l'Atlantique Nord tiendra sa prochaine session ministérielle à la Haye du 12 au 14 mai 1964.

Le 21 décembre 1963, M. Martin a fait à la Chambre des communes le rapport suivant:

Les réunions des ministres de l'OTAN ont lieu à huis clos. On ne peut faire un compte rendu détaillé des questions débattues ou des décisions prises. Toute fois, dans la mesure où il est possible de donner une idée des entretiens que nous avons eus, je dirai que cette réunion s'est tenue au terme d'une année plutôt exceptionnelle sur le plan international.

L'année a débuté avec ce que le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique a appelé l'affaire des Antilles ou la situation à Cuba et les mesures prises par les États-Unis à l'égard des installations dans l'île de Cuba d'armes nucléaires offensives russes en octobre 1962. Des événements extrêmement importants sont survenus depuis lors. Le traité relatif à l'interdiction partielle des essais nucléaires a été conclu en août par les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de l'Union soviétique et du Royaume-Uni. Ce traité relatif à l'interdiction partielle des essais nucléaires a depuis été appuyé par plus de 107 pays. Par la suite, les États-Unis et l'Union soviétique se sont entendus sur l'interdiction des armes de destruction massive dans l'espace.

Ces faits peuvent avoir des répercussions considérables sur les problèmes d'ordre général qui nous font obstacle actuellement. En soi, ils ne sont peut-être pas aussi importants qu'on le souhaiterait parfois mais il ne faudrait pas en minimiser la valeur comme indices du climat de détente qui existe présentement.

Nous avons profité de la conjoncture actuelle pour discuter de l'état général des relations entre l'Est et l'Ouest, lors de cette rencontre. Ce fut une bonne chose car nombre de nouveaux représentants de gouvernement étaient présents. Depuis la dernière réunion ministérielle, des chefs de gouvernement ont été remplacés. Le Royaume-Uni a un nouveau premier ministre; l'Allemagne de l'Ouest, un nouveau chancelier; les États-Unis ont un nouveau président et l'Italie, un nouveau premier ministre. En outre, un certain nombre de nouveaux ministres des Affaires étrangères ont pris place au sein du Conseil de l'OTAN, notamment M. Butler, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne. . . .

Lors de la réunion des ministres, nous sommes tous convenus de ne pas manquer une occasion de multiplier les terrains possibles d'ententes avec l'Union soviétique. Nous n'étions pas tous d'accord sur la nature de la période de calme que nous traversons; tous n'étaient pas d'avis que c'était une réelle détente. J'ai été surpris lorsque quelqu'un a prétendu qu'il y avait une différence entre la détente et la paix réelle. Si l'on tient compte de cette distinction, il est bien clair qu'il existe aujourd'hui une grande détente entre l'Est et l'Ouest. Nous devons en profiter pour diminuer les possibilités d'un prochain conflit entre l'Union soviétique et les pays de l'Ouest. . . .

Cette détente s'explique de nombreuses façons. . . . Nous croyons à l'existence de plusieurs facteurs dans cette évolution de la situation. J'ai pris l'occasion d'exprimer l'idée que les relations commerciales, culturelles et scientifiques peuvent représenter des facteurs importants dans le rapprochement entre l'Est et l'Ouest.

Malgré cette situation de détente, il reste vrai que les importants problèmes politiques qui séparent les deux blocs demeurent toujours sans solution. Il y a toujours une Allemagne divisée. Il y a toujours un Berlin divisé. Il y a les difficultés qui sont concentrées en Indochine, particulièrement au Vietnam et au Laos, et il surgit de nouvelles situations délicates même au Cambodge. Des problèmes persistent au Moyen-Orient, sans oublier naturellement ceux qui se présentent dans le pays du Commonwealth qui s'appelle la Grande-Malaisie et dans l'attitude adoptée à l'égard de ce pays par l'Indonésie, notamment par le président de ce dernier pays. Ainsi, s'il y a détente d'une part, les problèmes qui divisent l'Est et l'Ouest sont encore à résoudre. Il n'y a, par conséquent, rien qui puisse justifier une déclaration exagérée ni rien non plus qui puisse justifier une incompréhension du progrès qui semble, en quelque sorte, se manifester dans les relations entre l'Est et l'Ouest.

Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement va se réunir à Genève le 20 janvier. Lors de la réunion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, nous avons étudié, dans une certaine mesure, quelques-uns des aspects des problèmes qui seront soulevés à Genève. On est fortement enclin à profiter de cette réunion pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'en arriver à un nouvel accord, si limité soit-il, sur la question du désarmement. Je crois qu'il serait sage de se montrer réaliste et de reconnaître qu'il existe des faits qui pourraient nous empêcher d'aboutir, au stade actuel, à un accord d'envergure en matière de désarmement; mais j'ai fait remarquer que le Canada poursuivrait ses objectifs, de concert avec ses alliés de l'OTAN, en vue de réaliser un accord aussi étendu que possible dans le domaine du désarmement, en tirant parti de l'accord conclu à Moscou au sujet de l'interdiction partielle des essais nucléaires.

Comme je l'ai indiqué à l'assemblée de Paris, nous ferons ressortir, à Genève, l'importance que nous attachons à l'établissement de postes de contrôle de chaque côté du rideau de fer, comme moyen de réduire le risque d'une attaque par surprise. La question a été examinée par les ministres qui assistaient à la réunion de l'OTAN et d'ici la réunion de janvier sur le désarmement, on étudiera les côtés pratiques de l'établissement éventuel de postes de contrôle et d'équipes d'inspection de chaque côté du rideau de fer.

Contrairement à tout ce qu'on a lu dans les journaux, je dois dire que rien n'autorise à croire à une désunion au sein de l'OTAN. Chacun des membres de l'Organisation a saisi l'occasion de l'assemblée pour affirmer la foi et la confiance de son pays dans l'intégrité et les buts poursuivis par l'OTAN. Tous les pays membres ont réaffirmé leur confiance dans les buts de l'alliance.

Il va sans dire qu'il existe des différences d'opinions quant à la méthode mais c'est inévitable dans toute alliance de pays entièrement libres. L'OTAN représente indubitablement un groupe de pays qui tiennent profondément à la structure fondamentale de l'Organisation, qu'ils reconnaissent comme l'instrument essentiel de la préservation de la paix et de leur défense dans le monde actuel caractérisé par l'armement.

Je puis à bon droit parler de l'assemblée en disant que la tranquillité relative qui existe dans le monde depuis douze mois environ a donné aux ministres des Affaires étrangères qui y assistaient la possibilité d'examiner avec soin leurs relations avec l'Est, avec l'Union soviétique. Les politiques commerciales ont été abordées, de même que le crédit et les conditions de crédit pouvant être accordées aux pays communistes pour le commerce de marchandises non stratégiques. Cet examen comportait une évaluation des résultats de certaines entreprises des Nations Unies relativement à des questions intéressant l'OTAN.

Je tiens donc à affirmer au comité que les honorables députés ne doivent entretenir aucun doute quant à l'appui de notre pays à l'égard de l'OTAN ou à celui qu'apportent tous les États membres à l'Organisation.



Dirk U. Stikker, secrétaire général de l'OTAN

Organisation de coopération et de développement économiques

RÉUNION MINISTÉRIELLE DE 1963

LA TROISIÈME réunion annuelle du Conseil des ministres de l'Organisation de coopération et de développement économiques a eu lieu à Paris les 19 et 20 novembre. Le Canada y était représenté par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. (On a publié, à l'issue de la réunion, le communiqué reproduit ci-après.)

L'aide au développement a été l'un des plus importants sujets à l'étude. On a souligné les efforts déployés par le Comité d'assistance au développement pour coordonner l'aide fournie par chacun des membres, et on a beaucoup insisté sur l'importance qu'il y a de donner plus et mieux aux pays en voie de développement. Les délégués à la réunion ministérielle ont accueilli avec joie le nouveau programme élargi d'assistance annoncé quelques jours auparavant par le Gouvernement canadien.

Les ministres ont également discuté des relations commerciales avec les pays en voie de développement et ont convenu de la nécessité pour les membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'aborder le problème d'une façon constructive en 1964. Ils ont décidé de créer un groupe de travail spécial qui poursuivra les consultations à ce sujet. Ce groupe s'est depuis lors réuni plusieurs fois.

La réunion ministérielle dresse d'ordinaire un plan des travaux pour l'année à venir et jette un coup d'œil sur les réalisations de l'année précédente. Les ministres ont passé en revue les progrès économiques réalisés dans les pays membres et ont constaté que, dans plusieurs d'entre eux, le nombre des initiatives a augmenté et qu'en ce qui concerne l'OCDE en général, les perspectives de croissance économique sont dans l'ensemble meilleures que lors de la dernière réunion ministérielle.

Au sein de l'OCDE, différents événements importants se sont produits au cours de 1963. Le 14 juillet, le Japon était invité à en devenir le vingt et unième membre. Une fois que le Japon aura rempli les formalités de ratification, l'Organisation aura dépassé les frontières de l'Amérique du Nord et de l'Europe qu'elle conservait depuis ses débuts.

Réunions scientifiques

L'OCDE a tenu à Paris les 3 et 4 octobre une réunion ministérielle sur la science. M. C. M. Drury représentait le Canada. Les trois sujets les plus importants à l'ordre du jour étaient les suivants: programmes scientifiques nationaux; collaboration scientifique internationale; rapport entre la science et la croissance économique. Une autre réunion ministérielle sur la science aura lieu en 1965.



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin (à gauche), s'entretient avec le ministre des Affaires étrangères de France, M. Couve de Murville, au cours de la réunion ministérielle de l'OTAN à Paris.

La contribution du Canada aux travaux ordinaires de l'OCDE a connu une nouvelle expansion en 1963. Grâce à ses cadres très étendus et au nombre considérable de ses entreprises d'intérêt économique, l'OCDE permet aux représentants du monde gouvernemental, commercial, ouvrier et universitaire de discuter avec leurs homologues des autres pays les problèmes d'intérêt commun.

Communiqué

Le Conseil de l'OCDE a tenu sa réunion annuelle au niveau ministériel, à Paris, les 19 et 20 novembre 1963, sous la présidence de M. Halvard Lange, ministre des Affaires étrangères de Norvège. Il a examiné les perspectives économiques qui s'offrent aux vingt pays membres et les relations économiques de ces pays avec le reste du monde.

2. Les perspectives de croissance économique dans les pays membres sont, dans l'ensemble, meilleures que l'année dernière. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada progressent maintenant à un rythme plus rapide. L'expansion se poursuit dans les autres pays membres. Si, comme on peut l'espérer, des mesures

appropriées viennent, aux États-Unis et dans les autres pays, étayer cette croissance, l'augmentation du produit national brut de l'ensemble de la zone OCDE pour les années 1960-1964 correspondra probablement à l'objectif de croissance de 50 p. 100, fixé pour la décennie 1960-1970 par le premier Conseil ministériel.

L'importance de la stabilité intérieure comme condition d'une croissance économique à long terme harmonieuse a été soulignée. Les coûts et les prix montent assez rapidement dans un certain nombre de pays européens. Un plan de stabilisation est mis en œuvre en France. Des mesures ont aussi été adoptées en Italie et d'autres devront être envisagées.

3 En ce qui concerne les paiements internationaux, les mesures prises par des pays membres et les tendances récentes du commerce intra-OCDE ont commencé et devraient continuer à rééquilibrer progressivement les balances déficitaires ou excédentaires. Il importe que, dans les mesures qu'ils adoptent pour répondre aux exigences de leur situation interne, tous les pays membres continuent à prendre en considération les répercussions qu'elles peuvent avoir sur l'équilibre général des paiements internationaux.

4 Dans les pays membres moins développés, la croissance économique constatée ces dernières années a été en général quelque peu supérieure à celle de l'ensemble de la zone de l'OCDE. Toutefois, on ne peut guère dire que l'écart qui existe entre ces pays et les autres pays membres ait réellement commencé à se réduire comme il serait désirable; une tâche considérable reste à accomplir dans ce domaine.

Les Ministres ont donc considéré comme souhaitable que les problèmes de développement des pays membres moins développés continuent à bénéficier de toute l'attention et de la coopération de l'Organisation et de ses pays membres plus développés.

Les Ministres ont noté avec satisfaction qu'un nouveau programme de développement sera mis en œuvre en Espagne en 1964. Les Ministres ont aussi examiné la situation des consortiums pour l'aide à la Grèce et à la Turquie et ont affirmé à nouveau l'importance qu'ils attachent aux efforts faits par les pays membres pour aider au développement de ces deux pays, notamment par l'octroi de capitaux à long terme à des conditions favorables.

5 Les Ministres ont passé en revue les travaux de l'Organisation dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et de la main-d'œuvre. Ils ont estimé que ces travaux devraient être de plus en plus orientés vers les problèmes d'adaptation que posent les modifications de structure dans les économies des pays membres. Ils ont estimé notamment que l'Organisation devrait poursuivre ses travaux concernant la politique active de main-d'œuvre ainsi que ses études sur le reclassement et la mobilité de la main-d'œuvre et sur les transferts d'industries.

6 Les Ministres ont enregistré avec satisfaction les résultats de la Réunion ministérielle des 3 et 4 octobre 1963 sur la science et la technologie.

7 Les Ministres ont noté que l'aide au développement a été maintenue à un niveau élevé et que ses modalités ont été améliorées, bien que l'accroissement

constaté antérieurement ne se soit pas poursuivi au même rythme. Toutefois, les besoins des pays moins développés augmentent et des problèmes importants se poseront à l'avenir. Les résultats antérieurs ont largement dépendu de l'appui de l'opinion publique dans les pays membres. L'aide nécessaire pour faire face aux besoins croissants des pays moins développés dépendra davantage et encore d'un tel appui dans l'avenir et sera en relation de plus en plus étroite avec les propres efforts des pays bénéficiaires.

Les Ministres ont souligné l'intérêt des confrontations des programmes d'aide nationaux dans le cadre de l'Organisation et ils ont demandé que les membres continuent à coordonner leurs efforts en vue d'adapter avec plus d'efficacité les mesures d'aide aux besoins prioritaires dans les pays moins développés. Ils ont aussi noté avec satisfaction l'intention exprimée par les membres du CAD de tenir davantage compte, en formulant les conditions de l'aide, de la capacité des bénéficiaires d'assurer le service de la dette. Des mesures importantes ont été prises à cet égard par certains membres au cours de l'année passée. Les Ministres ont noté le fléchissement des mouvements de capitaux privés des pays industrialisés vers les pays moins développés et ils ont demandé à l'Organisation de poursuivre l'étude des mesures qui pourraient être prises par les pays industrialisés et les pays moins développés pour stimuler ce courant.

Les Ministres se sont félicités de la création du Centre de développement de l'OCDE.

8. Depuis la réunion ministérielle de l'année dernière, l'Organisation a consacré une grande attention à l'étude des moyens propres à accroître les recettes d'exportation des pays moins développés membres et non membres.

Les exportations des pays moins développés sont encore en majeure partie composées de produits de base dont les pays de l'OCDE sont les principaux importateurs. Différentes méthodes tendant à stabiliser et à augmenter les recettes provenant de l'exportation de ces produits sont actuellement à l'étude. Les Ministres ont souligné l'importance de cette tâche. Les pays membres devraient unir leurs efforts en vue d'améliorer le marché des produits de base.

Les pays moins développés membres et non membres ont besoin de plus en plus de diversifier leur économie et d'encourager la production d'articles raffinés et manufacturés pour leur propre marché et pour l'exportation. Les pays industrialisés de l'OCDE devraient faciliter cette évolution en offrant à ces produits de plus vastes débouchés. Les Ministres ont pris note, avec approbation, du fait qu'une réciprocité absolue en matière de réduction tarifaire ne serait pas exigée de la part des pays moins développés dans les prochaines négociations tarifaires du GATT.

Les Ministres ont donné pour instruction à l'Organisation de continuer les travaux et les consultations relatifs aux problèmes commerciaux des pays moins développés.

Ils ont affirmé la volonté de leurs gouvernements de participer à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans un esprit constructif.

Comité consultatif du Plan de Colombo

QUINZIÈME RÉUNION, BANGKOK, 1963

LA QUINZIÈME réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques a eu lieu à Bangkok (Thaïlande) du 11 au 14 novembre 1963. Les pays suivants, outre le Canada, étaient représentés à cette réunion: Australie, Bhutan, Birmanie, Ceylan, Corée, États-Unis, Fédération de Grande-Malaisie, Grande-Bretagne, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Thaïlande et Vietnam. Le Cambodge n'était pas représenté. Au cours de sa réunion, le Comité consultatif a décidé d'admettre les îles Maldives et l'Afghanistan parmi les États membres du Plan de Colombo. Des observateurs avaient été envoyés par la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, la Banque mondiale, le Comité d'assistance technique des Nations Unies, le Fonds spécial des Nations Unies et l'Organisation de la productivité asiatique. Le directeur du Bureau du Plan de Colombo assistait également à la réunion.

Le chef de la délégation canadienne était M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure. Une réunion de hauts fonctionnaires avait eu lieu au préalable, du 30 octobre au 8 novembre. La délégation canadienne à cette réunion était dirigée par l'ambassadeur du Canada en Thaïlande, M. C. E. M. Gaughey.

Origine du Comité consultatif

Le Plan de Colombo, comme on s'en souviendra, a pris naissance en janvier 1950, lors d'une réunion, à Colombo, des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth. Reconnaissant les besoins pressants des peuples du Sud et du Sud-Est asiatiques, lesquels forment le quart de la population mondiale, et conscients du rôle dont devaient se charger à cet égard les membres plus fortunés du Commonwealth, les ministres ont recommandé que des mesures soient prises le plus tôt possible pour élever le niveau de vie et promouvoir le bien-être social dans la région du Sud et du Sud-Est asiatiques, celle-ci pouvant jouer un rôle important dans le développement du bien-être et de la prospérité mondiale vu ses immenses ressources encore non exploitées. Afin de mettre en œuvre cet objectif, ils ont créé un comité consultatif qui devait étudier les besoins de cette partie de l'Asie, faire l'inventaire des ressources disponibles, attirer l'attention du monde sur les problèmes de développement de la région et établir l'armature de programmes de coopération bilatérale. Bien que la création du Plan de Colombo ait été l'initiative de pays du Commonwealth, d'autres pays du Sud et du Sud-Est asiatiques ont été bientôt accueillis au sein de l'association; les États-Unis et le Japon, désirant participer au développement économique de la région, sont également devenus

membres du Plan. Un Conseil du Plan de Colombo pour la coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques a été institué à Colombo, et un bureau a été ouvert pour représenter cet organisme. Le Service d'information du Bureau aide à faire mieux connaître le Plan de Colombo dans les pays membres en réunissant, en collationnant et en diffusant à l'intention des divers gouvernements tous les renseignements nécessaires touchant l'œuvre du Plan.

Depuis 1951, et si l'on inclut l'exercice 1962-1963, les contributions du Canada au Plan se sont élevées à un total de 423.2 millions de dollars. Une contribution de 41.5 millions est prévue pour l'année 1963-1964. L'aide fournie par le Canada au titre du Plan de Colombo a revêtu la forme de subventions; les principaux bénéficiaires ont été des pays du Commonwealth: Inde, Pakistan, Ceylan et Fédération de Grande-Malaisie. Les pays de la région qui ne sont pas membres du Commonwealth peuvent également bénéficier de l'aide canadienne et ont effectivement obtenu un apport considérable d'assistance technique, ainsi que de l'assistance-équipement.

Investissements et industrie

Comme a pu le relever le Comité consultatif à sa quinzième réunion, le taux de croissance économique dans les pays du Plan de Colombo a enregistré certains écarts, le produit national brut ayant dans certains cas augmenté de près de 9 p. 100 au cours de l'année à l'étude. En ce qui concerne le revenu par habitant, il y a eu des hausses atteignant 5 p. 100, et dans d'autres cas des diminutions. Ceci était dû en partie à un taux élevé d'accroissement démographique et en partie à des fluctuations de la production agricole dont les progrès ont été dans l'ensemble extrêmement lents. Le taux de l'investissement a toutefois accusé une hausse importante dans de nombreux pays, et on a pu remarquer, dans la plus grande partie de la région, une nette augmentation de la fraction qui représente la production industrielle par rapport à la valeur totale du produit national brut.

Le Comité a constaté qu'une planification générale et intégrée pour le développement économique et social était maintenant de règle dans tous les pays de la région. Les programmes de développement présentaient des variantes, mais portaient pour la plupart sur le développement de l'irrigation et des ressources hydrauliques, sur le besoin d'améliorer les techniques agricoles, d'élargir le mouvement coopératif et d'exploiter les ressources minières. Les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques accordaient tous une place importante dans leur programmation, au développement industriel et à l'expansion des moyens de transport et des ressources énergétiques. Ils sont de plus en plus conscients de l'importance des ressources humaines et du besoin de développer celles-ci par la mise en œuvre de programmes d'éducation, de formation professionnelle, d'hygiène et de généralisation des collectivités.

L'augmentation constante des dépenses de mise en valeur a eu des répercussions défavorables sur la stabilité des prix dans un certain nombre d'États mem-

bres. La plupart des gouvernements ont eu à combler le déficit causé par les dépenses de développement en adoptant diverses mesures qui ont eu pour effet d'accroître la masse monétaire et de hausser le niveau des prix. Les principaux facteurs qui ont contribué à la montée des tendances à l'inflation ont continué d'être l'insuffisance relative de l'épargne nationale et l'excédent des dépenses sur les recettes.

Production agricole

Le taux d'accroissement de la production agricole a été faible durant l'année, mais la plupart des pays ont pu maintenir leur production vivrière au niveau record de l'année précédente en dépit de conditions atmosphériques moins favorables. Plusieurs pays se sont attachés à diversifier leur production agricole en introduisant de nouvelles cultures, en particulier des cultures marchandes. L'ouverture de nouveaux débouchés a permis un accroissement des exportations, notamment le maïs, les fibres dures, les huiles végétales et le sucre. D'après les constatations du Comité, l'agriculture était néanmoins le domaine qui progressait le plus lentement et qui semblait se prêter le moins à une expansion rapide. Bien que pour l'ensemble de la région, on ait enregistré une hausse annuelle moyenne d'environ 3 p. 100 par rapport à la décennie précédente, cette amélioration de la production s'est trouvée absorbée aux deux tiers par l'accroissement démographique. Vu le caractère surtout agricole de la région, il était essentiel que le développement de l'agriculture serve de base et de complément à une industrialisation et à une diversification progressives. De l'avis du Comité, le secteur industriel avait montré beaucoup de dynamisme et avait continué de progresser à un taux d'environ 8 p. 100 par an.

La valeur des exportations de la région a augmenté d'environ 2 à 3 p. 100 au cours de la période 1961-1962, alors qu'entre 1960 et 1961 elle avait baissé d'environ 5 p. 100. Certains pays ont appliqué avec profit des mesures visant à encourager les exportations, tandis que la hausse récente des prix de certaines denrées importantes permettait à d'autres pays d'augmenter les recettes provenant de leurs exportations. La valeur des importations en 1962 a été de 5 à 6 p. 100 plus élevée que l'année précédente. Un certain nombre de pays ont dû assujettir les importations à des restrictions, mais en dépit de ces mesures on n'a pu susciter dans bien des cas une baisse marquée de la valeur des articles importés. Vu le rôle considérable que jouent les importations dans les investissements relatifs à la mise en valeur, investissements que finance en partie l'aide extérieure.

Mesures de l'assistance

L'aide accordée à la région (assistance-équipement et assistance technique) a été considérable, tant par son volume que par sa nature, à exercer une influence importante sur la croissance des pays en voie de développement. Le total de l'aide économique et de l'assistance technique fournie depuis le lancement du Plan quinquennal s'élève à 13,820 millions de dollars. La valeur de l'aide accordée en 1962-1963

est de 1,820 millions. La région du Sud et du Sud-Est asiatiques a bénéficié en outre de l'assistance de pays qui ne sont pas membres du Plan de Colombo, ainsi que de l'aide fournie par l'ONU et ses institutions spécialisées, et notamment par la Banque mondiale et l'Association internationale de développement. Bien que certains pays eussent modifié dans un sens plus favorable la nature et les modalités de leur assistance et que les techniques de l'aide extérieure se fussent améliorées, de nombreux domaines pouvaient, de l'avis du Comité, faire l'objet de nouvelles améliorations. Vu les besoins des nouvelles industries en matières premières et en pièces de rechange, il convenait de porter une attention soutenue au rôle important de l'assistance qui est accordée à des fins autres que la réalisation de projets déterminés. Constatant que beaucoup de pays voyaient s'accroître le fardeau de leur dette étrangère, le Comité a formulé l'espoir que des mesures puissent être prises afin d'assouplir les modalités de l'aide octroyée.

Bien que certains progrès économiques et sociaux eussent été réalisés dans les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, il restait un vaste champ d'action dans ce domaine. Les éléments décisifs qui permettraient aux pays de la région de tirer le maximum de profit de leurs ressources seraient la stabilité de leurs finances intérieures, la mise en œuvre de politiques convenables en matière de prix, d'investissements et de commerce, ainsi qu'une administration efficace.

Commerce et tourisme

Bien que la plupart des pays fussent conscients du besoin d'augmenter les recettes provenant de leurs exportations, il avait été difficile dans bien des cas de prendre des mesures efficaces. Les pays en voie de développement ont besoin en effet de débouchés les plus vastes possibles pour leur commerce; ils doivent également, s'ils veulent accroître les recettes de leurs exportations, appliquer des politiques internes appropriées. Les obstacles au commerce que représentent les entraves artificielles imposées par les pays importateurs sous forme de tarifs douaniers excessifs, de contingentements et de taxes intérieures élevées limitent effectivement les chances de développement économique des pays en cours d'évolution. Le Comité a reconnu que les pays évolués avaient un rôle à jouer pour l'abaissement de ces barrières. Il a suggéré que les pays en voie de développement étudient eux-mêmes les moyens d'intensifier leurs relations commerciales avec les pays voisins, dans le cadre de l'effort général en vue de l'expansion du commerce et de l'accroissement des recettes des exportations. Comme le montrait clairement l'expérience de certains pays européens, l'accroissement du tourisme était un des moyens les plus efficaces d'accroître les avoirs en devises étrangères d'un pays. Le Comité a suggéré que les pays de la région du Plan de Colombo fassent preuve de dynamisme en ce qui concerne le développement de leurs industries touristiques.

La notion d'assistance technique dans le cadre du Plan de Colombo a reçu un accueil des plus favorables. Les pays qui atteignent un niveau plus élevé de développement doivent obtenir une aide technique d'un caractère différent et plus complexe; de l'avis du Comité, il convenait donc d'administrer avec une certaine

souplesse les programmes de coopération technique. Au cours de l'année à l'étude, les dépenses au titre de l'assistance technique ont atteint le chiffre record de 118 millions de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 17 millions par rapport à l'année précédente. A une certaine période de l'année se terminant au 30 juin 1963, environ 6,000 ressortissants du Sud et du Sud-Est asiatiques faisaient des stages sous les auspices du Plan de Colombo. Le Comité a accordé une attention particulière au besoin d'accroître les moyens de formation technique dans la région même, et le Conseil de coopération technique a été invité à nommer le plus tôt possible un conseiller auprès du Bureau du Plan. Le Comité a suggéré que les gouvernements de la région désignent des agents de liaison avec lesquels le conseiller pourrait se mettre en contact dans les cas urgents.

Thème de l'année

Cette année encore, le Comité a procédé à l'examen d'un sujet présentant un intérêt particulier pour les gouvernements de la région. Le thème était cette fois le suivant: "Organisation de la main-d'œuvre pour le développement économique". Les études présentées par les gouvernements concernant leur expérience dans ce domaine ont été soumises à l'examen d'un sous-comité désigné à cet effet, lequel a fait rapport au Comité consultatif. Le sous-comité a reconnu dans son rapport qu'une main-d'œuvre instruite et bien entraînée était aussi importante en vue du développement économique que les capitaux et les matières premières. Il a attiré l'attention sur la proportion croissante des moins de 16 ans dans la population de la région et sur les problèmes que crée le chômage parmi les jeunes. L'agriculture mobilisait plus des deux tiers et moins des quatre cinquièmes de la main-d'œuvre de la région, et pourtant le chômage et le sous-emploi y existaient déjà. C'est ce secteur néanmoins qui devrait absorber l'excédent de population. Le rapport du sous-comité contenait des propositions touchant l'orientation professionnelle, l'utilité d'un apprentissage organisé, les déplacements de la main-d'œuvre et le rôle des services nationaux d'emploi; il renfermait également une liste des caractéristiques d'un organisme chargé de l'organisation de la main-d'œuvre. Le Comité a décidé que le thème de la réunion de l'an prochain serait "Problèmes de développement des régions rurales".

A l'occasion de sa quinzième réunion, le Comité a examiné l'activité du Bureau dans le domaine de l'information, ainsi que le programme de publicité pour l'année 1963-1964 et diverses propositions touchant la publicité future. Il a déclaré vouloir obtenir un tableau aussi complet que possible des moyens d'information mis à la disposition des États membres, afin de pouvoir proposer un programme pratique qui viserait à améliorer la publicité sans accroître le budget du Bureau. Une exposition à laquelle participaient les pays membres du Plan et qui fut surtout en photographies a eu lieu durant la conférence.

Le douzième rapport annuel du Comité sera mis à la disposition des États membres le 15 janvier 1964 ou un peu après cette date. Acceptant l'invitation de la Grande-Bretagne, le Comité a décidé de tenir sa réunion de 1964 à Londres.

Agence internationale de l'énergie atomique

SEPTIÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE

A LA SEPTIÈME session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique ont pris part 74 des 83 États qui étaient membres de l'Agence à l'ouverture de la conférence, (Vienne, 24 septembre), ainsi qu'un certain nombre d'institutions qui y ont envoyé des observateurs. M. B. F. Perera, de Ceylan, a été élu par acclamation à la présidence de la Conférence. M. B. Margaret Meagher, ambassadeur du Canada en Autriche et membre canadien du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, dirigeait la délégation canadienne, composée de sept personnes venant des cadres d'Énergie atomique du Canada limitée et du ministère des Affaires extérieures.

La Conférence s'est tenue dans l'atmosphère très favorable qu'avait créée la signature du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Il était naturel que cet événement eût un effet particulièrement bénéfique sur les délibérations d'un corps international consacré à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Jusqu'à la fin de la Conférence, l'esprit a été à la conciliation et à la coopération. Les rares points qui eussent pu soulever les camps l'un contre l'autre ont été réglés sans difficulté.

Demandes d'entrée

A la recommandation du Conseil des gouverneurs, la Conférence générale a approuvé les demandes d'entrée de la Côte-d'Ivoire, du Nigeria, du Gabon, du Cameroun et de l'Algérie. Lorsque tous ces États auront remis au Gouvernement des États-Unis leur instrument d'acceptation du Statut de l'Agence, celle-ci comptera 88 membres.

Exposé du directeur général

Dans son discours d'inauguration, le directeur général a souligné le fait que le plan à long terme dont la Conférence était saisie s'appliquerait à une période de la croissance de l'Agence au cours de laquelle l'utilisation de l'énergie atomique se développerait de façon appréciable jusque dans les pays économiquement retardés. L'organisation interne du Secrétariat s'en ressentira probablement. M. Eklund a noté à ce propos qu'il avait proposé de concentrer dans un seul département les divers services qui dispensent une assistance technique aux États membres. En ce qui concerne le personnel, il a exhorté les États membres à désigner les meilleurs candidats possibles et à faciliter l'élargissement de la "répartition géographique" des postes en acceptant le principe selon lequel une vacance survenant aux échelons supérieurs ne doit pas être remplie obligatoirement par un titulaire de même nationalité que son prédécesseur.

Le directeur général a évoqué aussi les "sauvegardes" qui ont été mises au point durant l'année. En plus de les avoir étendues aux grandes piles nucléaires, événement important en soi, on avait décidé d'entreprendre en 1964 une revue générale du système des sauvegardes. M. Eklund a noté aussi qu'il s'était fait un premier pas dans le sens du transfert à une autorité internationale de certaines fonctions de contrôle relevant précédemment d'accords bilatéraux. C'est l'Agence, en effet, qui appliquera désormais les sauvegardes que les États-Unis appliquaient eux-mêmes, jusqu'ici, à certaines piles du Japon. (Le Canada et le Japon ont de même entamé des discussions en vue de confier à l'Agence l'application des sauvegardes prévues par leur accord bilatéral de coopération pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.)

En ce qui concerne l'assistance technique, M. Eklund a noté un rapide accroissement des demandes d'experts et d'équipement. Comme l'Agence travaille désormais sous pression et ne peut répondre qu'à la moitié à peine des demandes, elle devra d'urgence étudier les problèmes que pose l'écart entre ces demandes et les moyens dont elle disposera, même une fois reçu l'apport supplémentaire du programme élargi d'assistance technique.

Le directeur général a conclu par un tableau des perspectives qu'ouvre à l'Agence le Traité d'interdiction partielle des essais atomiques. Il a rappelé à la Conférence que les mesures de contrôle nécessitées par tout plan de désarmement général constitueraient un domaine dans lequel l'Agence serait en mesure d'offrir son concours le moment venu, conformément aux dispositions de son système de sauvegardes et aux principes qui inspirent ses rapports avec l'ONU.

Élections au Conseil des gouverneurs

Après l'adoption, à la session précédente de la Conférence générale, d'une modification du Statut de l'Agence qui est entrée en vigueur à la septième session, le Conseil des gouverneurs se composait des représentants de 23 États membres, dont 10 désignés chaque année par le Conseil sortant et 10 élus pour deux ans par la Conférence générale. Le nombre des représentants élus est désormais de 12 au lieu de 10, ce qui permet d'accroître la représentation de l'Afrique et du Moyen-Orient. Il y avait donc 7 vacances à combler. L'Uruguay, la Roumanie, l'Afghanistan et la Chine étaient les candidats convenus pour l'Amérique latine, l'Europe de l'Est, l'Asie du Sud et l'Extrême-Orient; ils ont été élus au premier tour de scrutin. Le Maroc a aussi été élu au premier tour, pour représenter l'Afrique du Nord. Le Congo (Léopoldville) a été élu au troisième tour pour représenter l'Afrique située au sud du Sahara. Il restait un septième siège, dit "siège flottant"; c'est la Suisse qui y a été élue, par une nette majorité sur son rival le plus proche.

Planification à long terme

À sa septième session ordinaire, la Conférence générale avait prié le Conseil des gouverneurs et le directeur général de tracer un programme à long terme

pour l'activité de l'Agence, tout en tenant compte des difficultés qu'elle éprouvait quant au financement de son programme courant.

Dans un mémoire conjoint à la Conférence générale, le Conseil des gouverneurs et le directeur général ont proposé un plan à long terme fixant l'orientation et l'ampleur de l'activité des années à venir et définissant le rôle que l'Agence doit jouer dans le développement de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Le programme commencerait à être mis en œuvre en 1965 et il serait révisé périodiquement compte tenu des découvertes de la science et de l'évolution des techniques.

Seize délégations se sont prononcées au sujet de ce plan. Sauf quelques réserves de détail, toutes l'ont approuvé.

Les Commissions du programme, des techniques et du budget ont été saisies à ce sujet de trois résolutions. L'une, présentée par le Conseil des gouverneurs et recommandant l'établissement à partir de 1965 de programmes biennaux a été adoptée en commission sans mise aux voix, et en séance plénière sans débat ni mise aux voix.

La seconde résolution, proposée par le Pakistan et appuyée par le Brésil, l'Irak et la Tunisie, avait trait à la suite à donner par l'Agence aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées et pria le directeur général d'entreprendre l'exécution de projets déterminés dans ce sens, avec le concours du Comité consultatif de la science et de la technique du Conseil économique et social. La même résolution pressait les États membres de mettre à la disposition de l'Agence les ressources qui lui sont nécessaires pour participer pleinement à la Décennie pour le développement. Après un court débat, cette résolution a été adoptée en commission, sans mise aux voix; il en a été de même en séance plénière.

La quatrième résolution était inspirée par la proposition du bloc soviétique de créer six centres médicaux et six centres de recherche en physique; c'était le seul sujet controversé. L'URSS a accepté les amendements proposés par le Danemark, la Norvège et la Suède, qui renvoyaient la question au Conseil des gouverneurs pour étude plus approfondie. La résolution, ainsi amendée, a été adoptée en commission puis en séance plénière sans mise aux voix.

Production d'énergie

Treize délégations ont pris la parole au sujet de la production de l'énergie atomique. La plupart ont demandé que se poursuive par priorité la planification de cette production. Elles ont réclamé en outre des échanges complets de renseignements, par l'intermédiaire de l'AIEA, sur les succès et les succès des programmes de production. On s'est intéressé particulièrement aux études sur les effets économiques généraux de l'utilisation de l'énergie nucléaire, ainsi qu'aux comparaisons entre méthodes visant à réduire le prix de revient; divers pays arides ont souligné l'utilité qu'il y aurait pour eux à ce que soit étudiée l'...

limitation de l'eau par l'énergie nucléaire. Le délégué du Canada, M. J. L. Gray, a esquissé brièvement les progrès accomplis dans le programme nucléaire de son pays, et il a assuré la Commission que le Canada était disposé à transmettre des renseignements à l'Agence pour ample et rapide diffusion.

Finances de l'AIEA

A l'heure actuelle, deux budgets distincts financent l'activité de l'Agence. Les contributions au budget ordinaire sont établies par cotisation en tenant compte des moyens financiers de chaque État membre. Les contributions au budget dit de travaux sont libres. Le Canada contribue aux deux budgets à raison de 2.88 p. 100 du total.

La Commission des questions administratives et juridiques, lorsqu'elle étudia le problème du financement de l'Agence, a été saisie d'une recommandation du Conseil des gouverneurs tendant à ce que le Statut soit modifié en vue de l'unification des deux budgets.

Il aurait été possible qu'une résolution dans ce sens rallie la majorité requise de deux tiers des membres présents et votants, mais elle aurait rencontré d'autre part une forte opposition et l'on aurait pu s'attendre à de nombreuses abstentions. On ne pouvait être sûr non plus qu'elle serait ratifiée par la majorité requise de deux tiers des États membres. Pour éviter une scission profonde, on a adopté une résolution des États-Unis qui renvoyait la question au Conseil des gouverneurs pour étude plus approfondie.

Extension du système de sauvegardes

La Commission des questions administratives et juridiques a été saisie d'une résolution présentée par 17 États membres, qui recommandait à la Conférence générale d'approuver l'extension du système de sauvegardes aux piles nucléaires de plus de 100 mégawatts. Des amendements proposés par l'Inde auraient exempté du système de sauvegardes les installations, l'équipement et les matières non nucléaires des piles de moins de 100 mégawatts.

Il y a eu à ce sujet un bref débat, sur un ton modéré. L'Inde a finalement consenti à ne pas insister pour l'adoption de ses amendements, à condition qu'il en soit fait mention dans le projet de résolution des Dix-Sept, étant entendu que le Conseil des gouverneurs procéderait à une revue générale du système des sauvegardes et présenterait un rapport à ce sujet à la prochaine session de la Conférence. Cette solution de conciliation a été adoptée par 51 voix contre 3 (RAU, Iran et Tunisie), et 3 abstentions (Afrique du Sud, Indonésie, et Suisse), aussi bien en commission qu'en séance plénière. Le Canada a voté pour la résolution, se conformant à sa politique habituelle, qui est d'appuyer l'attitude de l'AIEA au sujet des sauvegardes.

Contribution du Canada au Fonds général de 1964

A la réunion du Comité des engagements, 31 délégués ont promis des contri-

butions volontaires formant au total l'équivalent de 1,050,000 dollars des États-Unis pour le Fonds général. L'an dernier, le montant souscrit avait été de \$1,280,000. Le Canada a grossi plus tard ce total en promettant \$57,600. Plusieurs pays, dont le Mexique et l'Italie, ont annoncé pour un peu plus tard des engagements précis.

Dans le budget ordinaire de 1964 de l'Agence, le Canada était cotisé \$207,936, soit à 2.88 p. 100 du total.

Résolution sur le désarmement

La Conférence a adopté sans mise aux voix une résolution, présentée par l'Union soviétique, les États-Unis et la Grande-Bretagne, prenant note d'une résolution du Conseil économique et social qui invitait les institutions spécialisées et l'Agence à coopérer avec le secrétaire général à l'étude de l'utilisation des moyens financiers et autres que libérerait le désarmement. La résolution de la Conférence notait avec satisfaction la signature du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et réitérait au directeur général la demande que lui avait adressée une résolution de la sixième session, de coopérer sans réserve avec le secrétaire général des Nations Unies pour l'accomplissement de la tâche que lui avait confiée la résolution du Conseil économique et social.



Le K
DER
le F
ce
Situation
Le
la
vo
du
par
la
Mo
Co
Bic
de
à
côté
sur
litté
forte
sur
qui
jou
Le
en
avec
tire
qui
com
tan
bass
fure
colons
Populati
En 196
7,000,00
6,000 pe

Le Kenya accède à l'indépendance

La DERNIÈRE colonie que possédait la Grande-Bretagne en Afrique orientale, le Kenya, a acquis son indépendance au sein du Commonwealth le 12 décembre.

Situation géographique

Le Kenya, dont la superficie dépasse légèrement celle de la France, est situé sur la côte orientale de l'Afrique, de part et d'autre de l'équateur. En raison du volume insuffisant des pluies et d'une topographie peu favorable, les trois quarts du pays ne se prêtent pas à la culture organisée. Le quart restant est constitué par les hautes terres qui sont mieux arrosées et où vit la plus grande partie de la population. Nairobi, la capitale, a une population de plus de 300,000 habitants. Mombassa est le plus gros port de mer de l'Afrique orientale.

Colonisation

Bien que la côte orientale de l'Afrique ait été connue des Européens depuis plus de 2,000 ans, ce n'est qu'au début du XVI^e siècle que ceux-ci commencèrent à s'intéresser vraiment à la région. En 1498, Vasco de Gama débarqua sur la côte de l'actuel Kenya avant de se rendre aux Indes. Au cours des années qui suivirent, les Portugais fondèrent un certain nombre d'établissements le long du littoral et effectuèrent un commerce profitable avant de devoir se retirer sous la force des attaques arabes. Les Arabes combattirent ensuite entre eux pour s'assurer le contrôle du littoral est-africain et les bénéfices du commerce des esclaves qui se faisait à l'intérieur du pays, jusqu'à ce que le sultan de Zanzibar vint à jouer un rôle de premier plan au cours de la première moitié du XIX^e siècle.

Le sultan accorda des privilèges à des négociants britanniques qui fondèrent en 1888 la société impériale British East Africa, afin de développer le commerce avec l'Ouganda. Lorsqu'en raison de difficultés financières la société dut se retirer, ses responsabilités furent prises en charge par le gouvernement britannique qui étendit son protectorat sur l'Ouganda et le Kenya. Vu les difficultés de communication avec l'Ouganda et afin d'éliminer la traite des esclaves, les Britanniques entreprirent en 1896 la construction d'un chemin de fer reliant Mombassa à Kampala. Ils firent venir à cet effet des travailleurs indiens et les travaux furent achevés en 1901. Afin que la ligne devînt rentable, on encouragea des colons de race blanche à s'établir dans les hautes terres voisines.

Population

En 1961, la population du Kenya était évaluée à 7,290,000 habitants, dont 7,000,000 Africains, 178,000 Indiens, 66,000 Européens, 39,000 Arabes et 6,000 personnes d'origines ethniques variées.

Économie

L'économie du Kenya est essentiellement agricole et dépend fortement de trois principaux produits d'exportation: le café, le thé et le sisal. Ces cultures développées à l'origine par des fermiers européens, et ce sont des fermes européennes qui fournissent encore la plus grande partie de ces denrées d'exportation. La production a été cependant limitée par l'insuffisance des connaissances techniques et des capitaux et par l'étendue plutôt faible de la plupart des terres africaines. On encourage toutefois les agriculteurs à développer des cultures marchandes et, afin d'accélérer cette tendance, le gouvernement a acheté des fermes européennes pour y établir des Africains qui se trouvaient démunis de capitaux et de terres. Le Kenya possède quelques petits gisements miniers, dont l'importance est négligeable.

Évolution constitutionnelle

Un Conseil législatif, formé des représentants de la population européenne, fut créé en 1906. En 1930, les Indiens du Kenya obtinrent cinq sièges au Conseil qui leur furent attribués sur une base communale, et des dispositions furent prises pour l'élection d'un membre arabe, ainsi que pour la nomination d'un représentant de la majorité africaine.

Les Kikouyou formèrent le pivot de l'activité politique africaine au Kenya et en 1946 leurs leaders constituèrent l'Union africaine du Kenya. A la même époque, une société secrète, les Mau-Mau, s'implanta parmi les Kikouyou qui ne possédaient ni terres ni emploi. Elle prêchait une politique d'hostilité envers le gouvernement et la race blanche et en vint rapidement à des actes de violence organisée qui nécessitèrent de la part du gouvernement, en 1952, la proclamation de l'état d'urgence. De nombreux leaders kikouyou, y compris Jomo Kenyatta, furent arrêtés et accusés de complicité avec la secte Mau-Mau. L'Union africaine du Kenya fut frappée d'interdiction. Dès 1956, le gouvernement avait repris avec succès l'activité des Mau-Mau, mais l'état d'urgence resta en vigueur jusqu'au début de l'année 1960.

L'affaire Mau-Mau convainquit la Grande-Bretagne que la majorité africaine devait obtenir une plus grande participation au gouvernement. En 1956, elle introduisit une constitution qui prévoyait l'élargissement de la représentation africaine, asiatique et arabe au sein du Conseil législatif et du Conseil des ministres. En 1957 eurent lieu pour la première fois des élections directes afin de pourvoir aux huit sièges dont disposait désormais l'élément africain au Conseil législatif. Les leaders africains se déclarèrent néanmoins insatisfaits et demandèrent une représentation accrue. Une conférence constitutionnelle se réunit à Londres en 1960 et on adopta une nouvelle constitution qui devait être appliquée après la tenue d'élections en 1961.

Partis politiques

Deux partis politiques africains entrèrent alors en scène. L'Union nationale africaine

Le Kenya (KANU) était le porte-parole des trois principales tribus: Kikouyou, Luos et Wakamba. Les frontières établies par l'administration coloniale avaient fixé des "réserves" distinctes pour les diverses tribus du Kenya. Les Kikouyou, en particulier, se trouvaient dans une réserve surpeuplée et soumise à une culture intense. Les partisans du KANU qui étaient en nombre important étaient en faveur d'un gouvernement central fort qui accorderait davantage de droits aux Kikouyou et à un degré moindre, aux Luos et aux Wakamba.

En face du KANU vint se dresser l'Union démocratique africaine du Kenya (UDAKU) que dirigeait Ronald Ngala et qui avait l'appui d'environ quarante-cinq petits groupes — tribus pastorales pour la plupart qu'unissait la crainte commune du déclin des Kikouyou. Ces tribus désiraient avant tout préserver leurs droits traditionnels concernant la possession de leurs terres. Pour cette raison, elles appuyaient fortement la création de secteurs conformément aux intérêts des divers groupes, ce qui de fait limiterait les grandes tribus à certaines régions.



Le premier ministre Kenyatta salue la foule immédiatement après avoir reçu des mains du duc d'Édimbourg les documents officiels sur l'indépendance du Kenya.

Aucun des deux pays n'ayant pu obtenir une majorité aux élections de 1961, un gouvernement de coalition fut formé. Une conférence se réunit à Londres au printemps de 1962 pour étudier une nouvelle constitution mais aboutit à une impasse. Une autre conférence tenue au début de 1963 parvint à concilier les exigences des deux grands partis et présenta une nouvelle constitution qui formerait la base d'un Kenya indépendant. La constitution prévoyait l'établissement de sept régions qui auraient chacune leur propre assemblée pour la direction des affaires locales, les pouvoirs restants étant aux mains d'un parlement central composé de deux chambres. La constitution renfermait un certain nombre de compromis qui tendaient à empêcher qu'un groupe tribal ne vînt à être dominé par un autre; elle instituait toutefois un gouvernement suffisamment fort pour que le pays fût dirigé de manière efficace.

Le 1^{er} juin 1963, à la suite d'élections générales qui apportèrent au KANU une forte majorité des sièges à la Chambre des représentants, le chef du parti M. Jomo Kenyatta devint le premier ministre du nouveau Kenya autonome et reçut la mission de former le gouvernement qui conduirait le Kenya à l'indépendance.

Tribus minoritaires

Bien que les élections aient donné au KANU le contrôle du gouvernement central, le KADU obtint la majorité au sein de trois assemblées régionales. Lors d'une dernière conférence tenue en septembre, le KANU réussit à faire modifier la constitution dans le sens d'un renforcement du gouvernement central et d'une diminution de l'autonomie et de l'autorité des régions. Les leaders du KADU craignent que leurs adversaires n'apportent de nouveaux changements à la constitution afin de centraliser le gouvernement. Le problème clé de la politique au Kenya reste toujours la question de savoir comment concilier le besoin d'unité nationale — souci principal du KANU — avec le désir qu'a le KADU de protéger les droits des tribus minoritaires.

Minorité européenne

Jusqu'à une époque toute récente, il semblait qu'un autre groupe minoritaire — les fermiers européens des "hautes terres blanches" — constituerait le principal obstacle à l'indépendance. Ce groupe a néanmoins reconnu que le Kenya devait inéluctablement jouir de l'indépendance sous une direction africaine et beaucoup quittèrent la colonie. Le Gouvernement britannique fournit des fonds pour l'acquisition d'une grande partie des fermes situées dans les "hautes terres blanches" terres que le nouveau gouvernement distribuera à ses nationaux.

Minorité somalie

Le problème le plus urgent qu'ait à résoudre le gouvernement est celui de 120,000 Somalis qui vivent dans la région nord-est du pays et qui souhaitent pour la plupart se séparer du Kenya pour constituer éventuellement une fédération avec l'État voisin, la République des Somalis. Lors de la conférence constitutionnelle de mars, on créa une autre région du Nord-Est afin d'accorder une certaine autonomie locale aux Somalis qui se distinguent des autres tribus du Kenya par des traits sociaux, culturels, religieux et ethniques. Ces mesures, toutefois, ne donnèrent pas satisfaction aux Somalis qui refusèrent de participer aux élections de mai. La région du Nord-Est est depuis lors la scène de manifestations quasi quotidiennes et d'actes de violence auxquels se livrent des Somalis.

Fédération d'Afrique-Orientale

Le 5 juin 1963, une semaine après que le Kenya eut acquis l'autonomie intérieure, les premiers ministres du Kenya et de l'Ouganda et le président de Tanganyika ont annoncé leur intention d'unir leurs trois pays en une fédération.

au KAN... es-africaine. Cette association possède déjà une base grâce à un réseau bien
ef du part... ébli de services qui forme un trait d'union entre les économies des trois pays
autonome... et qui porte le nom d'Organisation de services communs d'Afrique orientale.
ya à ind... Un groupe de travail a été créé au niveau ministériel afin d'élaborer une consti-
tion fédérale. Certaines difficultés ont toutefois surgi et la fédération n'a pu
être réalisée en 1963, contrairement au projet envisagé.

est donc avec un grand nombre de problèmes non résolus que le Kenya
prend sa place en tant qu'État africain indépendant, membre du Commonwealth
et membre de l'Organisation des Nations Unies. Le nouvel État possède néan-
moins comme atouts une immense réserve de dynamisme humain, des ressources
matérielles considérables et l'amitié des nombreux pays qui ont suivi avec sym-
patie sa marche vers l'indépendance. Ces atouts devraient lui permettre de
devenir, par lui-même ou en tant que membre d'une fédération, l'un des chefs
de file des États africains.

norita re -
le princip
Kenya devz
et beacou
s pour l'a
s blanches

st celui d
i souhait
ne féd. ratio
ce constitu
ccord r un
es trit us d
sures, tou
rticiper au
e de man
des S omali

onomie int
présid nt
e fédératio

Zanzibar, État indépendant

LE 10 DÉCEMBRE, deux jours avant l'accession du Kenya à l'indépendance, le sultanat de Zanzibar, la plus petite possession de la Grande-Bretagne en Afrique, est devenu indépendant après avoir passé 73 ans sous un régime de protectorat. Zanzibar fera partie du Commonwealth.

Situation

Le sultanat de Zanzibar comprend l'île même de Zanzibar (640 milles carrés, 165,000 habitants) et l'île de Pemba (380 milles carrés, 134,000 habitants), toutes deux au large de la côte orientale de l'Afrique, à une trentaine de milles du Tanganyika.

Histoire

Du XII^e au XV^e siècles, Zanzibar fut l'un des prospères comptoirs arabes du littoral africain oriental. L'Europe en ignora à peu près l'existence jusqu'au jour où Vasco de Gama, à la fin du XV^e siècle, navigua au-delà du cap de Bonne-Espérance. Dès lors, sur tout le littoral africain de l'Est, pendant deux cents ans, une lutte se poursuivit entre Portugais et Arabes. Vers 1700, les Portugais n'avaient plus aucune possession au nord du Mozambique. Des factions arabes continuèrent de lutter les unes contre les autres, dans la région, jusqu'à ce qu'en 1832 le sultan d'Oman parvint à consolider son autorité sur l'ensemble du littoral et établit sa résidence dans l'île de Zanzibar.

Population

Lié depuis longtemps soit par la géographie, soit par l'histoire à l'Afrique orientale, au monde arabe et à l'Inde, Zanzibar a une population composite de 300,000 habitants: 168,000 autochtones africains, appelés Shirazis, 60,000 Africains du continent, 47,000 Arabes et 18,000 Indiens. Il n'y a d'Européens qu'une poignée de fonctionnaires et de commerçants.

Économie

Zanzibar vit surtout de la production et de l'exportation du clou de girofle, du coprah et les autres produits du cocotier assurent un revenu d'appoint. Ces deux catégories de produits comptent pour environ 95 p. 100 de son commerce d'exportation qui est d'une valeur totale annuelle de \$13,000,000. Le sous-sol des deux îles ne renferme aucune richesse particulière et les industries de transformation sont pratiquement inexistantes. On tente de diversifier et d'améliorer l'agriculture.

Évolution constitutionnelle

L'évolution politique a été difficile, en raison de l'affrontement des divers éléments

ethniques de la population, parmi lesquels les minorités arabe et indienne détiennent presque toute la richesse. Les partis au pouvoir sont appuyés par les Arabes, les Asiatiques et une fraction des Shirazis. Le parti d'opposition, peu suivi par les Arabes, l'est en général par les Africains, de même que par le gros de la population shirazie.

L'indépendance du Ghana, en 1957, ayant provoqué la rapide accession d'autres colonies d'Afrique à l'autonomie, l'évolution constitutionnelle de Zanzibar dut être accélérée. En janvier 1961, des élections inaugurèrent une nouvelle constitution qui accordait aux deux îles, pour la première fois, une autonomie interne appréciable, rendait électifs la majorité des sièges de la législature et établissait un régime de responsabilité ministérielle. Bien que tous les partis se soient prononcés en faveur d'une société multiethnique, le scrutin n'en refléta pas moins le clivage racial de la population. Le Parti nationaliste de Zanzibar (ZNP) reçut principalement l'appui des Arabes, riches et influents. Le Parti afro-shirazi (ASP) fut appuyé par la plupart des Africains et des Shirazis. Les élections menèrent à une impasse, aucun parti n'ayant la majorité ni ne consentant à une alliance. Il y eut donc, en juin 1961, de nouvelles élections, après des émeutes et la proclamation de l'état d'urgence. Le ZNP et l'ASP remportèrent chacun 10 sièges, et il y en eut 3 pour le ZPPP (Parti du peuple de Zanzibar et Pemba), formation qui s'était détachée en 1960 de l'ASP. Le ZNP et le ZPPP s'unirent pour constituer un ministère, et le chef du ZPPP, le cheik Mohamed Shamte Hamadi, devint premier ministre.

Après de longues négociations, il fut enfin décidé au début de 1963 d'organiser de nouvelles élections en vue de l'accession de Zanzibar à l'autonomie interne et, éventuellement, à l'indépendance, sous un régime de monarchie constitutionnelle dans lequel le rôle suprême serait tenu par le Sultan. Les élections ont eu lieu en juillet 1963. L'alliance ZNP - ZPPP n'a reçu que 46 p. 100 des suffrages exprimés, mais elle a obtenu la majorité des sièges à la législature. Une conférence constitutionnelle a eu lieu à Londres en septembre, et la date du 10 décembre a été fixée pour l'indépendance de Zanzibar.

Fédération d'Afrique-Orientale

Zanzibar est lié administrativement au Kenya, au Tanganyika et à l'Ouganda dans le cadre de l'Organisation des services communs d'Afrique orientale. En juin 1961, les premiers ministres du Kenya et de l'Ouganda et le président du Tanganyika ont annoncé qu'ils se proposaient de réunir leurs pays dans une Fédération d'Afrique-Orientale. Les dirigeants de Zanzibar, depuis lors, ont eu plusieurs entretiens avec ceux des trois autres pays au sujet de l'éventuelle entrée de Zanzibar dans la fédération projetée.

Not. — Cet article sur l'indépendance de Zanzibar a été écrit et mis sous presse avant les événements du 10 janvier.

Les affaires extérieures au Parlement

Politique coloniale du Portugal

Le 5 décembre, à la Chambre des communes, en réponse à une question afin de savoir si le Canada s'était abstenu de voter sur la résolution relative aux territoires portugais adoptée par l'Assemblée générale le 3 décembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, s'est exprimé en ces termes :

... J'ai expliqué notre vote vendredi le 29 novembre, devant les membres de la Quatrième Commission. Le représentant du Canada a déclaré que le Gouvernement canadien voyait d'un œil sympathique les aspirations des populations africaines des territoires portugais et qu'il regrettait vivement que le Gouvernement portugais n'ait pas rempli les obligations qu'il avait contractées en vertu de la Charte, et n'avait pas appliqué le principe de l'autodétermination dans ses territoires d'outre-mer.

Le Canada appuie sans restriction les passages de la résolution qui exhorte une fois de plus le Portugal à collaborer avec les Nations Unies. Toutefois, nous n'estimons pas que la situation actuelle justifie une recommandation d'intervention, conformément au chapitre VII de la Charte, qui a trait aux situations pouvant menacer la paix. A notre sens, conformément à la Charte des Nations Unies, il s'agit ici d'un problème qui relève du Conseil de sécurité.

Droit de pêche dans les eaux canadiennes

A la Chambre des communes, le 5 décembre, on a demandé à M. Martin de rendre compte des négociations avec les États-Unis touchant la limite de 12 milles et ses répercussions pour les pêcheurs américains et canadiens. Voici ce qu'a répondu le ministre :

... Le ministre des Pêcheries assistait hier, avec moi, à Washington à la deuxième réunion tenue avec des représentants du Gouvernement américain relativement à l'annonce faite, le 4 juin dernier, par le premier ministre selon laquelle le Gouvernement du Canada avait décidé d'établir une zone de pêche de 12 milles qui devrait entrer en vigueur au cours du mois de mai 1964.

Lorsqu'il a fait cette communication, qui suivait une déclaration faisant connaître ses propres intentions au président des États-Unis, le premier ministre a laissé entendre que le Canada tiendrait compte des droits de pêche traditionnels dont jouissaient certains pays, y compris les États-Unis. Comme les États-Unis sont particulièrement intéressés à la question, il a été décidé que les négociations avec les États-Unis et ces autres pays devraient être poursuivies. . . . Ces discussions ont commencé en août dernier à Ottawa.

La deuxième réunion s'est tenue à Washington hier. Une troisième réunion tiendra à Ottawa en janvier et mettra fin à cette étape des entretiens. Je dois dire que les discussions d'hier ont marqué un rapprochement considérable entre les positions adoptées par les deux pays. La position du Canada a été reconnue et nous avons pris acte de la position prise par les États-Unis durant ces pourparlers.

Financement de la FUNU

Le premier ministre, M. Pearson, a signalé le 16 décembre que la Commission des questions administratives et budgétaires des Nations Unies avait récemment approuvé "certaines propositions" touchant le financement de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. Comme il possédait les détails de ces propositions, la Chambre l'a alors autorisé, à sa demande, de les consigner au compte rendu officiel, sans en donner lecture. Voici le texte de ce document:

Samedi matin, le chef de l'opposition s'est enquis des dispositions prises en vue du financement de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. Il a parlé de la position de la délégation devant les propositions dont l'Assemblée générale était alors saisie.

Vendredi après-midi, la Cinquième Commission de l'Assemblée a approuvé, par 56 voix contre 10 voix du bloc soviétique, et 13 abstentions, une résolution présentée conjointement par le Canada, trois pays scandinaves, l'Inde et le Nigeria, qui renfermait une formule sur laquelle on s'était entendu pour le financement de la Force d'urgence des Nations Unies en 1964. D'après cette formule, le financement de la FUNU en 1964, qui se monterait à \$17,750,000, se ventilerait comme suit: la première tranche de 2 millions sera répartie d'après le barème du budget régulier; le solde sera également calculé d'après ce barème, sauf que les pays en voie de développement bénéficieront d'une réduction de 57.5 p. 100 de leur cotisation. Depuis plusieurs années, on a reconnu que les pays insuffisamment développés, n'ayant qu'une capacité limitée de contribuer aux frais des opérations du maintien de la paix qui exige des dépenses très lourdes, devraient bénéficier d'une réduction dans leur cotisation. L'écart créé par cette réduction est comblé par des contributions volontaires des pays industrialisés.

Cette entente financière vise les pays en voie de développement et ne touche pas au problème suscité par le refus du bloc soviétique et de certains autres pays industrialisés de verser leur cotisation. La cotisation de ces pays est calculé d'après le barème régulier, et l'arriéré continue à s'accumuler.

Au cours de la quatrième session spéciale de l'Assemblée, en juin dernier, la méthode de financement de la Force d'urgence des Nations Unies et des opérations du maintien de la paix au Congo a permis une réduction de 55 p. 100 en faveur des pays en voie de développement. Au cours de la session actuelle, la délégation du Canada a reçu les instructions du Gouvernement canadien, en vue d'exhorter l'Assemblée à adopter de nouveau la formule de juin dernier, et,

de fait, cette formule a été adoptée pour la Force des Nations Unies au Congo. Toutefois, en ce qui concerne la Force d'urgence des Nations Unies, les pays en voie de développement ont demandé une réduction un peu plus importante. La cotisation volontaire du Canada, sur laquelle on compte pour combler l'écart actuel, n'a pas encore été fixée de façon définitive, mais on estime qu'elle sera d'environ \$80,000.

A cause de l'importance attachée par le Canada au rôle de la FUNU au Moyen-Orient, le gouvernement a estimé qu'il convenait d'appuyer la formule modifiée. En consentant une fois de plus à une entente spéciale, le gouvernement a insisté de nouveau pour que les ententes financières visant les opérations de maintien de la paix soient établies à long terme et reposent sur le principe de la responsabilité financière collective.

Discours du Trône

Le Discours du Trône, qui a mis fin à la première session de la XXVI^e législature, le 21 décembre, renfermait certains passages relatifs aux relations extérieures du Canada, dont voici le texte:

... Nous avons eu la satisfaction de voir une certaine détente dans les relations internationales, qui s'est manifestée, en particulier, dans la conclusion heureuse d'un traité multilatéral interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace interplanétaire et sous l'eau. Ce traité a été signé au nom de mon Gouvernement le 8 août 1963. De nouveaux progrès vers une meilleure entente entre les nations s'imposent de façon urgente. A cette fin, mon Gouvernement continue, aux Nations Unies et ailleurs, de participer pleinement aux efforts qui visent à diminuer les tensions internationales.

Les Canadiens ont partagé la douleur qu'a causée au peuple américain le mort tragique et prématurée du président Kennedy, dont le dévouement à la cause de la liberté et de la paix s'était révélé d'importance incalculable pour le monde entier.

... Mon Gouvernement a renouvelé, dans des conditions avantageuses, l'accord commercial signé avec l'URSS en 1956, et il a conclu des ententes pour la vente de blé avec la Russie, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Bulgarie. La Commission canadienne du blé a signé une entente à long terme pour la vente de blé à la Chine continentale.

... Se rendant compte qu'il importe de fournir une aide convenable aux pays moins évolués, mes Ministres ont annoncé que le programme d'aide extérieure du Canada serait accru et qu'un programme d'aide sous forme de produits alimentaires serait mis sur pied afin de compléter les autres formes d'assistance.

Des négociations ont été menées avec le Gouvernement des États-Unis, avec l'entière collaboration du gouvernement de la Colombie-Britannique, en vue de la clarification du traité du Columbia et de la vente de l'énergie produite en aval. . . .

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. R. C. O'Hagan, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à New-York. Il a quitté Ottawa le 12 novembre 1963.
- M. C. T. Stone, de la délégation canadienne à la Conférence de la Commission des Dix-huit pour le désarmement, à Genève, est affecté à la Mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève. Il est entré en fonction le 20 novembre 1963.
- M^{lle} J. Gauthier, de la Mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève, est affectée à l'ambassade du Canada à Helsinki. Elle a quitté Genève le 21 novembre 1963.
- M. W. K. Wardroper, de l'ambassade du Canada à Helsinki, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Helsinki le 24 novembre 1963.
- M. H. D. Peel, de l'ambassade du Canada à Ankara, est affecté à l'ambassade du Canada à Madrid. Il a quitté Ankara le 29 novembre 1963.
- M^{lle} V. Kilsby, de l'administration centrale, est affectée au consulat général du Canada à Los-Angeles. Elle a quitté Ottawa le 29 novembre 1963.
- M. J. Bryson, de l'ambassade du Canada à Téhéran, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Téhéran le 1^{er} décembre 1963.
- M. A. W. J. Robertson, du haut-commissariat du Canada à Colombo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Colombo le 1^{er} décembre 1963.
- M. A. Kroeger, du haut-commissariat du Canada à Nouvelle-Delhi, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté la Nouvelle-Delhi le 1^{er} décembre 1963.
- M. R. Brazeau, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Téhéran. Il a quitté Ottawa le 3 décembre 1963.
- M^{lle} H. Currie, du consulat général du Canada à Los-Angeles, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Los-Angeles le 6 décembre 1963.
- M. L.-H. Amyot, du haut-commissariat du Canada à Nouvelle-Delhi, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté la Nouvelle-Delhi le 6 décembre 1963.
- M. C.-M. Bédard, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Port-au-Prince. Il a quitté Ottawa le 8 décembre 1963.
- M. R. D. Jackson, de la Mission militaire du Canada à Berlin, est affecté à la délégation canadienne auprès de la Commission internationale de surveillance pour le Vietnam, à Saïgon. Il a quitté Berlin le 16 décembre 1963.
- M^{lle} F. Gagnon, de la Mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Genève le 20 décembre 1963.

M. J. J. Hurley, ancien ambassadeur du Canada en Afrique du Sud, est décédé le 29 décembre 1963.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Danemark

Échange de Notes concernant le contrôle de la circulation aérienne au-dessus du Groenland méridional.

Ottawa, le 16 septembre et le 28 novembre 1963.

En vigueur le 28 novembre 1963.

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes modifiant l'accord du 5 mai 1961 concernant la coordination des services de pilotage sur les Grands lacs et le fleuve Saint-Laurent, modifié les 21 février et 1 septembre 1963.

Washington, les 19 novembre et 4 décembre 1963.

En vigueur le 4 décembre 1963.

Échange de Notes relatif à la réimposition des péages au canal de Welland.

Ottawa, les 19 et 20 décembre 1963.

En vigueur le 20 décembre 1963.

Échange de Notes sur les mesures propres à assurer un contrôle méthodique, efficace et sûr des aéronefs qui circulent dans l'espace aérien situé près de la frontière commune du Canada et des États-Unis d'Amérique.

Ottawa, les 20 et 27 décembre 1963.

En vigueur le 27 décembre 1963.

Inde

Accord visant la station d'énergie atomique du Rajasthan et la station d'énergie nucléaire de Douglas Point.

Nouvelle-Delhi, le 16 décembre 1963.

En vigueur le 16 décembre 1963.

CONFÉRENCES PROCHAINES

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement économiques
Comité préparatoire: New-York, le 3 février — deux semaines.

Commission économique pour l'Amérique latine — Comité plénier: Santiago, Chili,
12 au 14 février.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, sixième session: Addis-
Abéba, du 9 février au 3 mars.

Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
session: Genève, du 24 février au 20 mars.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XVI N° 2

Table des matières

Février 1964

La visite du premier ministre en France	34
M. Pearson rencontre M. Johnson	36
Aménagement du Columbia	38
Assemblée générale des Nations Unies	40
Aide canadienne par ententes bilatérales	67
Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis	85
"Canada Hall" à l'université de Trinidad	88
Prix Nobel de la paix	89
Grand Prix chilien au Canada	90
<i>Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada</i>	<i>91</i>
<i>Conférences prochaines</i>	<i>91</i>
<i>Les Traités</i>	<i>92</i>

La visite du premier ministre en France

A la fin de la visite du premier ministre en France, le communiqué conjoint suivant a été émis à Paris:

A l'invitation du général de Gaulle, président de la République française, premier ministre du Canada, M. Lester Pearson, a été, du 15 au 17 janvier, à Paris, de la France. Il était accompagné de M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le général de Gaulle et M. Lester Pearson ainsi que le premier ministre français, M. Pompidou, et les deux ministres des Affaires étrangères, M. Paul Martin et M. Couve de Murville, ont eu des conversations approfondies dans l'atmosphère d'amitié et de confiance qui caractérise les rapports entre les deux pays.

Grands problèmes mondiaux

Ces entretiens ont donné lieu à un échange de vues très complet sur les grands problèmes de la politique mondiale et aussi sur les questions de défense qui intéressent les deux pays. Le président et le premier ministre ont étudié l'état actuel de l'évolution probable des relations entre l'Occident et l'Union soviétique ainsi que les autres pays de l'Europe orientale, questions qui font d'ailleurs l'objet de discussions au sein de l'Alliance atlantique. Ils ont également passé en revue les événements en Asie et leurs implications pour l'Occident. Ils ont examiné la situation dans les pays du Sud-Est asiatique où le Canada a des responsabilités en tant que membre des Commissions internationales de contrôle et de surveillance.

Les rapports franco-canadiens ont été examinés ensuite dans l'esprit de collaboration qui anime les deux gouvernements. Il a été reconnu de part et d'autre le désir mutuel de renforcer la coopération existante trouverait utilement son expression dans des consultations qu'il a été prévu d'organiser régulièrement.

Sur le plan culturel, ont été enregistrés avec satisfaction les heureux résultats des initiatives prises, de part et d'autre, pour développer les échanges dans le domaine des lettres, des arts, des sciences et de la coopération technique. Afin de faciliter le rapprochement des deux pays, compte tenu en particulier du fait qu'une large partie de la population canadienne est de souche française, il a été convenu que les fonctionnaires des deux pays se rencontreront pour discuter de ce programme. L'accord récemment signé entre l'Association pour l'organisation des stages de

Relations culturelles

Du côté français on s'est beaucoup intéressé au programme de développement des relations culturelles franco-canadiennes que le Gouvernement canadien a l'intention de mettre en œuvre. Le Gouvernement français a promis sa coopération. Les fonctionnaires des deux pays se rencontreront pour discuter de ce programme. L'accord récemment signé entre l'Association pour l'organisation des stages de

l'industrie française, d'une part, la province de Québec et l'Université de Toronto, de l'autre, a été considéré comme très important pour la formation des jeunes ingénieurs. Le ministre des Affaires étrangères a confirmé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que le Gouvernement français était disposé à accueillir à l'École Nationale d'administration des stagiaires canadiens. Le Gouvernement canadien a donné son assentiment. Un échange de lettres a confirmé cet accord. Les deux gouvernements ont fait ressortir l'intérêt qu'il convient d'attacher aux échanges universitaires au niveau supérieur ainsi qu'aux manifestations artistiques. Un accord cinématographique a été conclu dans cet esprit en octobre dernier.

Relations économiques

Les deux premiers ministres ont procédé à un échange de vues sur les relations économiques entre la France et le Canada. Ils ont émis le vœu que les échanges commerciaux entre les deux pays s'accroissent dans toute la mesure du possible. Ils ont estimé d'un commun accord que cet accroissement pourrait intervenir dans le cadre de la réduction des obstacles au commerce et de l'expansion du commerce international, objectifs des prochaines négociations au sein du GATT. Ils ont noté avec satisfaction que des projets d'intérêt mutuel en matière d'armements étaient à l'étude. Ils ont noté également l'intérêt manifesté par les milieux d'affaires français pour de nouveaux investissements au Canada.

Les ministres sont également tombés d'accord sur l'importance d'accélérer le progrès économique des pays en voie de développement en les aidant à augmenter leurs échanges commerciaux et en leur assurant une aide extérieure stable. Étant donné le rôle important que joue traditionnellement la France dans ce domaine et compte tenu des récents développements du Programme canadien d'assistance aux pays africains d'expression française, les deux gouvernements sont convenus de l'utilité de coordonner leur politique à cet égard. Le président de la République française et le premier ministre du Canada se sont félicités de la grande cordialité et de l'esprit de mutuelle compréhension qui ont présidé à leurs entretiens. Il ne fait pas de doute que la communauté de vues qui s'est dégagée de ces entretiens ouvre les perspectives les plus favorables pour le développement des rapports entre le Canada et la France, pour leur bénéfice réciproque et pour celui du monde occidental dans son ensemble.

M. Pearson rencontre M. Johnson

Le communiqué suivant a été publié à l'issue des entretiens qui ont eu lieu entre le président Lyndon B. Johnson et le premier ministre L. B. Pearson, Washington (D.C.) les 21 et 22 janvier 1964.

La visite de deux jours que le premier ministre M. Pearson a faite à Washington, sur l'invitation du président Johnson, a permis une série d'entretiens sur différents problèmes. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, accompagnait le premier ministre, tandis que le président était accompagné du secrétaire d'État, M. Dean Rusk.

Le président et le premier ministre ont passé en revue la situation internationale dans son ensemble. Leurs discussions ont porté en particulier sur: l'OTAN et la communauté atlantique, les perspectives de détente entre l'Est et l'Ouest, l'importance d'aboutir à des mesures concrètes en matière de désarmement, et les problèmes actuels en Asie, en Afrique et dans l'hémisphère occidental. Le Canada et les États-Unis poursuivront leur pleine collaboration afin d'aider les pays de ces régions à développer leur économie, à atteindre une situation politique stable et à trouver la paix le long de leurs frontières.

Désarmement et problèmes économiques

Le premier ministre et le président se sont montrés satisfaits du progrès accompli en vue de la cessation des essais nucléaires. Ils ont confirmé leur désir de promouvoir de nouvelles mesures tendant à relâcher la tension internationale d'appuyer toutes les démarches qui se feront en vue d'un désarmement efficace. Les deux hommes d'État sont d'avis que la paix mondiale exige le développement constant des moyens dont dispose l'ONU pour le maintien de la paix.

Le président et le premier ministre ont étudié certaines questions touchant la défense bilatérale et ils se sont dit satisfaits des derniers accords conclus à ce sujet entre les deux gouvernements. Ils ont convenu qu'une réunion du Comité ministériel canado-américain de défense aura lieu au cours du premier semestre de la présente année. Les deux gouvernements continueront d'appuyer le programme de partage de la production de défense, dont les deux parties retirent de nombreux avantages.

Le premier ministre et le président ont traité des difficultés respectives de leur pays quant à la balance des paiements. Ils ont discuté divers problèmes économiques importants entre les deux pays, y compris certaines mesures d'intérêt commercial et fiscal. Ils ont convenu de la nécessité pour les pays membres du GATT d'en arriver à des ententes immédiates pour réduire considérablement les obstacles au commerce et assurer l'expansion du commerce mondial.

Le président et le premier ministre ont fait une revue des travaux accomplis par le Comité ministériel canado-américain pour le commerce et les affaires é

nomiques au cours de sa réunion de septembre dernier, et ils ont convenu qu'une autre réunion de cet organisme aurait lieu vers la fin d'avril.

Le premier ministre et le président se sont entretenus longuement pour savoir s'il serait possible et s'il y aurait lieu d'énoncer des principes acceptables qui permettraient d'éviter toute divergence dans les affaires économiques et autres qui intéressent les deux pays. Ils estiment que de tels principes devraient tenir pleinement compte des intérêts des autres pays ainsi que des accords internationaux préexistants. Selon le président et le premier ministre, ces questions méritent une étude approfondie. Aussi un groupe de travail, à un échelon élevé, sera créé pour étudier le problème et présenter ensuite un premier rapport à la réunion du Comité canado-américain, en avril.

Le premier ministre et le président ont décidé que seront entreprises presque immédiatement les négociations relatives à un accord bilatéral aérien, afin d'en arriver à des ententes satisfaisantes dans le cadre nord-américain.

Compte tenu de l'importance du commerce fluvial sur les Grands lacs et la voie maritime du Saint-Laurent, le président et le premier ministre ont affirmé leur volonté de coopérer entre eux et avec les travailleurs et les patrons des deux pays pour prévenir les conflits syndicaux dans ces eaux.

Un accord final sur l'utilisation des ressources du bassin du Columbia a été conclu; il était renfermé dans un Échange de Notes entre le secrétaire d'État, M. Rusk, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin. Signé en 1961, le Traité du fleuve Columbia fut ratifié la même année par les États-Unis; les nouveaux accords permettront la ratification du Traité par le Canada et faciliteront l'aménagement complet de ce grand bassin fluvial.

Parc international Roosevelt

Le président et le premier ministre ont décidé la création, sur la côte atlantique, d'un parc international Roosevelt; ce parc sera établi à Campobello, au Nouveau-Brunswick, à la mémoire d'un président qui s'est toujours vivement intéressé à la

bonne entente entre les deux pays.

Compte tenu de l'ampleur et de l'importance de leurs intérêts communs, le président et le premier ministre sont convenus de se maintenir continuellement en rapports étroits, en toute confiance mutuelle, et dans l'esprit de sincérité et d'amitié qui a caractérisé ces entretiens.

Aménagement du Columbia

Les gouvernements de la Colombie-Britannique, du Canada et des États-Unis ont annoncé, le 22 janvier 1964, la signature de nouveaux accords très importants touchant l'aménagement du fleuve Columbia. Après la signature des accords à la Maison blanche à Washington (D.C.), le président des États-Unis et le premier ministre du Canada ont émis la déclaration suivante:

Le président Johnson et le premier ministre Pearson ont présidé aujourd'hui à la Maison blanche, à la signature d'importants accords nouveaux entre leurs deux gouvernements au sujet de la mise en valeur coopérative des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia. Le secrétaire d'État, M. Rusk, a signé au nom des États-Unis et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Martin, au nom du Canada.

Les accords en question apporteront de grands avantages aux deux pays, et particulièrement à la province de Colombie-Britannique et aux États de Washington, d'Idaho, de Montana et d'Oregon. La signature a eu lieu devant les représentants des régions intéressées des deux pays.

Dispositions du premier traité

Le Traité du 17 janvier 1961 prévoit la régularisation efficace du débit de la partie canadienne du Columbia en vue de la maîtrise des crues et de l'accroissement de la production d'énergie aux États-Unis et prévoit également des avantages pour le Canada. Les deux pays se partageront les avantages énergétiques d'aval découlant de l'accroissement de production aux États-Unis, et ceux-ci indemniseront le Canada pour la protection dont ils bénéficieront contre les inondations. Une capacité de retenue de 15,500,000 pieds-acre sera créée au Canada grâce à deux barrages sur la branche mère du Columbia au ruisseau Mica et aux lacs Arrow, et un troisième barrage près du lac Duncan, tous trois en Colombie-Britannique. Cette nouvelle capacité de retenue doublera ou à peu près celle dont on dispose actuellement pour régulariser les eaux du Columbia.

Selon les dispositions du Traité, les États-Unis ont la faculté de commencer l'exécution du projet Libby sur la rivière Kootenai dans le nord du Montana, projet qui donnera 5 millions de pieds-acre de capacité de retenue utilisable. Le Canada et les États-Unis conserveront chacun tous les avantages que procurera le projet Libby dans leurs pays respectifs.

Décision d'Hyannis-Port

Lors de leur rencontre à Hyannis-Port, en mai 1963, le président Kennedy et le premier ministre Pearson

... ont noté particulièrement qu'il y a lieu de faire avancer sans retard l'aménagement coopératif du Columbia. Le premier ministre a déclaré que s'il était possible de se mettre d'accord en ce qui concerne les ententes proposées antérieurement, sur certains éclaircissements et certains ajustements à apporter au traité par un protocole, le Gouvernement canadien

conférerait
la partie ca
tion: avec
a reconnu
sujé', en vu
Ce qu
autres qui
Deux série
L'objet pri
immédiat
toute dispo
sitions de
questions c
encore dès
qui revient
du transpo
États-Unis;
compte ten
dérivations
élec trique;
plus étendu
menis qui p
ment que p
ions; on év
un précédent
du traité de
La seco
d'avantages
e sujet ent
ait qu'ils f
incertitude
ques des É
dissent so
Columbia p
Le Trai
portant pou
Columbia, c
cons dérabl
côté.
Ces acc
pays. Ains
entre les de
que de dim
pro; ère qu

consulterait aussitôt avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, province où se trouve la partie canadienne du cours d'eau, en vue de passer promptement à la suite des négociations avec les États-Unis et aux mesures que suppose la sanction canadienne. Le président a reconnu que les deux gouvernements devaient engager sans délai des entretiens sur ce sujet, en vue d'un accord prochain.

Ce qui a été fait. La voie est libre désormais pour les mesures financières et autres qui doivent être prises aux États-Unis et pour la ratification par le Canada.

Deux séries de documents

L'objet principal de la première série de documents signés aujourd'hui est de faire immédiatement l'accord sur les éclaircissements et ajustements qui préviendraient toute dispute ultérieure entre les deux pays. Ces documents renferment des dispositions de caractère assez technique, mais non moins importantes, au sujet de questions diverses: protection contre les inondations; intention des parties de s'entendre dès la ratification du traité en ce qui concerne la première vente de la part qui revient au Canada des avantages réalisés et non le Canada évitera les frais du transport de secours de l'électricité, s'il y a vente des avantages d'aval aux États-Unis; coopération se rapportant au développement du barrage Libby, compte tenu des avantages qu'en retirera le Canada; éclaircissements relatifs aux dérivations d'eau; procédure à observer au sujet des plans d'exploitation hydroélectrique; adoption, pour le calcul des avantages d'aval, d'une période de débit plus étendue; questions diverses relatives au calcul des charges d'énergie; ajustements qui pourront être nécessaires lorsque le Canada commencera plus hâtivement que prévu à mettre en œuvre les mesures de protection contre les inondations; on évitera que l'accord relatif aux eaux du bassin de Columbia ne constitue un précédent en ce qui concerne d'autres eaux; éclaircissements relatifs au respect du traité de 1909 sur les eaux limitrophes.

La seconde série de documents a trait à la vente, pour une période de 30 ans, d'avantages énergétiques d'aval auxquels le Canada a droit. Les accords conclus à ce sujet entre les deux gouvernements seront avantageux pour les États-Unis du fait qu'ils faciliteront l'entrée en vigueur du traité et dissiperont pour longtemps l'incertitude qui subsistait quant à la possibilité de fournir de l'énergie au nord-ouest des États-Unis. Ils sont également avantageux pour le Canada du fait qu'ils dissipent son incertitude au sujet des recettes à attendre de l'aménagement du Columbia pendant les 30 années postérieures à l'achèvement de chaque barrage.

Le Traité, de même que les arrangements en cours, constituent un pas important pour l'aménagement plénier des ressources hydrauliques du bassin du Columbia, dont les États-Unis et le Canada tireront des avantages matériels plus considérables que ceux qu'ils pourraient en tirer s'ils agissaient chacun de leur côté.

Ces accords respectent intégralement la souveraineté et les intérêts des deux pays. Ainsi que le disait le communiqué d'Hyannis-Port, "une saine collaboration entre les deux parties de l'un et l'autre côté de la frontière peut accroître plutôt que de diminuer la souveraineté de chaque pays en le rendant plus fort et plus prospère qu'auparavant".

Assemblée générale des Nations Unies

DIX-HUITIÈME SESSION — RAPPORT FINAL

LA DIX-HUITIÈME session ordinaire de l'Assemblée générale a pris fin le 1^{er} décembre 1963. Au cours des trois mois qu'elle a duré, elle a examiné 78 des points de son ordre du jour. Elle n'a pu, faute de temps, donner suite au projet proposé par la Roumanie et demandant des mesures régionales propres à améliorer les relations entre les États européens ayant des régimes politiques et sociaux différents, non plus qu'aux points suivants, que devait examiner la Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) :

- (1) Projet de recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum des époux et l'enregistrement du mariage;
- (2) Mesures destinées à promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- (3) Manifestations de préjugés raciaux et d'intolérance raciale et religieuse;
- (4) Projet de déclaration sur l'élimination de toutes formes d'intolérance religieuse;
- (5) Projet de déclaration sur le droit d'asile;
- (6) Liberté de l'information.

Pour ce qui est du point relatif aux méthodes administratives et budgétaires des Nations Unies, l'Assemblée a pris note de la décision de la Cinquième Commission de renvoyer le compte rendu de ses délibérations et le rapport du Secrétaire général au Groupe de travail chargé d'examiner les méthodes administratives et budgétaires des Nations Unies, pour plus ample étude.

Enfin, au sujet de la violation des droits de l'homme au Sud-Vietnam, on rappelle qu'une mission d'enquête des Nations Unies a visité la République le 1^{er} octobre¹, à l'invitation de son gouvernement. Le rapport de cette mission a été présenté à l'Assemblée, sans conclusions ni recommandations, le 7 décembre, et il a été examiné à la séance plénière du 14 décembre. Sans débat ni mise aux voix, l'Assemblée a décidé que "l'oppression des bouddhistes par le Gouvernement sud-vietnamien" avait cessé de constituer une question internationale et que le renversement du président Ngo Dinh Diem, survenu le 1^{er} novembre 1963, n'avait pas de caractère international.

Les travaux de l'Assemblée au cours de sa dix-huitième session ont porté principalement sur ce que son président, M. Carlos Sosa-Rodriguez, du Venezuela, a appelé "les trois grands impératifs politiques de notre temps": le maintien de la paix, l'élimination du colonialisme et de la ségrégation raciale, et l'amélioration des conditions économiques et sociales dans les pays en voie de développement. L'Assemblée a continué à se préoccuper de la situation financière de

¹Voir *Affaires Extérieures* de novembre 1963, p. 390.

ganisation. D'autre part, elle a admis deux États africains nouvellement parvenus à l'indépendance: le Kenya et Zanzibar, ce qui a porté à 113 en 1963 le nombre des États membres. Les alinéas qui suivent donnent une vue rapide des décisions prises par l'Assemblée au sujet de ces questions, et d'autres qui figuraient également à son ordre du jour pour le dernier mois de la dix-huitième session.

Aux derniers moments de la session, M. Sosa-Rodriguez notait avec satisfaction qu'elle avait réussi à mener ses travaux à terme dans le délai prescrit et que les débats s'étaient poursuivis dans l'atmosphère d'harmonie, de compréhension et de respect mutuel qui est nécessaire à leur succès. "Nous avons réussi à ces deux points de vue, a dit M. Sosa-Rodriguez, parce que tout au long de cette session nous avons conservé le désir, malgré d'inévitables débats, parfois passionnés et prolongés, de maintenir, ou plutôt d'accentuer, l'amélioration des relations internationales et la diminution de la tension entre les puissances. La session n'a peut-être pas produit de résultats saisissants, mais nous avons préparé le terrain pour la solution éventuelle des graves problèmes qui se posent au monde d'aujourd'hui."

Admission de nouveaux membres

Les membres des Nations Unies étaient au nombre de 111 lorsque l'Assemblée générale s'est réunie, en septembre. Le 16 décembre le Kenya et Zanzibar étaient admis par acclamation, sur la recommandation du Conseil de sécurité. Le Canada s'est joint aux quinze autres membres des Nations Unies appartenant au Commonwealth pour présenter la candidature de ces deux États.

Quarante-cinq États africains siègent désormais à l'Assemblée générale. Dans un discours qu'il a fait lorsque ont été hissés les drapeaux des nouveaux membres, le secrétaire général, M. Thant, s'est exprimé ainsi:

Cet événement est symbolique du progrès de l'Organisation mondiale vers l'universalité, son but qui lui fixe implicitement la Charte des Nations Unies. Chaque nouvelle admission nous rapproche de ce but. Aujourd'hui, 16 décembre, nous sommes heureux et fiers de l'entrée de Zanzibar et du Kenya et de ce pas en avant des Nations Unies vers l'idéal d'une communauté mondiale.

Désarmement

L'Assemblée générale a examiné le 27 novembre quatre points relatifs au désarmement, qui avaient été confiés à la Première Commission, laquelle devait présenter des rapports à leur sujet. Commencant par le rapport du Comité des dix-puissances sur le désarmement, l'Assemblée a adopté par acclamation une résolution présentée par 48 membres et invitant le Comité à reprendre "avec énergie et détermination" ses négociations en vue d'un désarmement général et négligé et soumis à un contrôle efficace, conformément à la Déclaration commune des principes pour les négociations sur le désarmement et dans un esprit de bonne volonté et d'accommodement réciproque. La résolution invite en outre le Comité des Dix-Huit à favoriser l'élargissement des terrains d'entente ou de rapprochement que trouvent les principales puissances intéressées devant les grandes ques-

tions du désarmement général et complet; elle presse le Comité de rechercher un accord sur toutes mesures propres à réduire la tension internationale, à éloigner la possibilité d'une guerre et à faciliter un accord de désarmement général; elle prie le Comité de présenter à l'Assemblée a) un rapport intérimaire sur l'état de ses travaux, à une date qui conviendra, et b) un rapport d'ensemble au plus tard le 1^{er} septembre 1964.

Votant par appel nominal, l'Assemblée a prié ensuite le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, par 64 voix contre 18 (y compris le Canada), et 25 abstentions, d'étudier d'urgence la question de convoquer une conférence pour la signature d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires, et de présenter un rapport à ce sujet à l'Assemblée à sa dix-neuvième session. Le Canada a voté contre cette résolution, après avoir appelé qu'à la seizième session il s'était opposé à l'idée d'une conférence sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires. Le Canada persiste à croire que la seule manière efficace de prévenir le recours aux armes nucléaires réside dans un accord établissant un système complet et soigneusement contrôlé de désarmement, et que la convocation d'une conférence spéciale pourrait éloigner plutôt que favoriser au sein du Comité des Dix-Huit, des négociations pour l'élimination de toutes les formes d'armements, y compris les armements nucléaires.

L'Assemblée a examiné ensuite la question de la nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires. Après avoir noté avec approbation que, dans le préambule du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires signé le 5 août 1963, les parties déclarent qu'elles s'efforcent d'en arriver à mettre fin pour toujours aux explosions expérimentales d'engins nucléaires et qu'elles sont résolues à poursuivre leurs négociations à cette fin, l'Assemblée (par 64 voix contre 1, et 3 abstentions) a invité tous les États à devenir parties au Traité et a prié le Comité des Dix-Huit de poursuivre, avec un sentiment d'urgence, ses négociations en vue de mettre fin pour toujours aux essais nucléaires.

Enfin, par 91 voix (y compris le Canada), sans opposition, et 15 abstentions, l'Assemblée a exprimé l'espoir que les pays de l'Amérique latine entreprennent des études en vue de la dénucléarisation de l'Amérique latine et que tous les États, et particulièrement les puissances nucléaires, collaborent à la réalisation de projets pacifiques dont s'inspire cette résolution.

Le 11 décembre, cette fois sur la recommandation de la Deuxième Commission, l'Assemblée générale a adopté unanimement une résolution sur la question connexe de l'affectation aux besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement. L'Assemblée, "encouragée par la conclusion du Traité d'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, et espérant que de nouveaux accords réduiront la tension mondiale et finiront par amener un désarmement général et complet sous contrôle international efficace", priait le Conseil économique et social d'étudier à sa trente-septième session la possibilité de la création d'un groupe spécial chargé de hâter les recherches dans ce domaine.

Utilisation pacifique et exploration de l'espace

Le 13 décembre, l'Assemblée a adopté unanimement une déclaration de neuf principes juridiques devant régir l'utilisation et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique par les États. Présentée en commission par les 28 membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, organisme relevant de l'Assemblée, la déclaration pose en principe que ni l'espace ni les corps célestes ne peuvent passer sous une souveraineté nationale, et que leur utilisation, objet de droit international, doit se faire au bénéfice de l'humanité entière. Cette déclaration, qui constitue l'une des plus importantes décisions de l'Assemblée depuis plusieurs sessions, couronne quatre années d'efforts soutenus, de la part du Canada comme des autres membres du Comité de l'espace extra-atmosphérique, en vue d'élargir les terrains d'entente existant déjà entre l'URSS et les États-Unis quant aux problèmes que posent l'exploration et l'utilisation de l'espace.

Une seconde résolution, consacrée à la coopération internationale dans l'espace extra-atmosphérique, a aussi été adoptée unanimement par l'Assemblée, le 13 décembre. A la recommandation de la Première Commission, l'Assemblée a approuvé l'institution d'une veille météorologique mondiale sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale. La résolution reconnaît la contribution que les satellites spatiaux peuvent apporter au développement des télécommunications mondiales et l'effet qui peut en découler quant à l'accroissement des échanges d'information. Enfin, au sujet du droit de l'espace, la résolution demande l'élaboration immédiate d'accords internationaux sur la responsabilité afférente aux dommages causés par des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, sur l'aide aux astronautes et aux véhicules spatiaux et sur leur retour.

Le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, M. Paul Tremblay, abordant cette question en commission le 5 décembre, a émis l'opinion que cette déclaration de principes représentait peut-être l'événement le plus prometteur vers l'extension de l'ordre international à l'espace extra-atmosphérique.

Ces principes juridiques, a dit M. Tremblay, ne sont pas seulement des objectifs ou l'expression d'espoirs définis. De l'avis de la délégation canadienne, ils constituent le reflet du droit international tel que celui-ci est accepté par les États membres. Il est extrêmement important et significatif, pensons-nous, que les deux grandes puissances dans le domaine de l'exploration de l'espace, l'Union soviétique et les États-Unis d'Amérique, aient déclaré leur intention de régler leur activité spatiale conformément aux principes de la déclaration si celle-ci est approuvée par l'Assemblée générale. Le Gouvernement canadien est disposé, pour sa part, si le projet est adopté, à appliquer lesdits principes dans la conduite des travaux spatiaux auxquels il pourrait éventuellement se livrer." M. Tremblay a ajouté:

Je ne fais pas mention des autres mesures qui ont été prises aux Nations Unies à l'égard de la coopération spatiale, c'est qu'à mon sens ces initiatives ont reçu l'hommage qu'elles méritent dans les déclarations qui ont déjà été faites au sein de la Commission. Je signale en passant que le Gouvernement canadien est heureux des progrès accomplis, en ce qui concerne notamment la mise en œuvre d'un système météorologique mondial, et les moyens de faire servir l'espace extra-atmosphérique au développement des télécom-

munications. Des réalisations importantes viennent d'être effectuées à cet égard par la Conférence des radiocommunications spatiales, qui s'est réunie à Genève sous les auspices de l'Union internationale des télécommunications. Mon gouvernement suit également avec le plus grand intérêt les travaux qui sont présentement exécutés en vue de l'établissement d'un système unique de télécommunications.

Année de la collaboration internationale

Le 21 novembre, l'Assemblée générale a décidé à l'unanimité de faire de 1965 le vingtième anniversaire des Nations Unies, l'Année de la collaboration internationale.

C'est M. Nehru, premier ministre de l'Inde, qui avait proposé l'institution d'une telle année à la seizième session de l'Assemblée, en novembre 1961. Par la résolution 1844 (XVII) du 19 décembre 1962, un comité préparatoire comprenant douze membres (dont le Canada, qui avait proposé la résolution avec l'Inde) fut chargé d'étudier la question et de présenter un rapport à la session de cette année. Le Comité émit le vœu que 1965 fût désigné comme l'Année de la collaboration internationale et qu'un autre comité fût chargé des dispositions à prendre à cette fin. Il suggérait d'autre part des modes d'action internationale pouvant être appliqués au cours de l'année en question, proposait un certain nombre d'initiatives et indiquait des moyens d'en assurer la publicité. Les propositions du Comité visaient notamment:

- (1) Une étude en 1965 des progrès et de l'efficacité des programmes de la Décennie des Nations Unies pour le développement;
- (2) Une étude de l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives aux aspects de la coopération et du développement économiques, où d'importants progrès ont été réalisés;
- (3) Un encouragement aux États membres à coordonner leurs programmes de développement à long terme;
- (4) Un appel en vue de la ratification de conventions multilatérales;
- (5) La présence d'un grand nombre de chefs d'État à la vingtième session ordinaire de l'Assemblée générale.

À l'égard de ce dernier point, le Comité signalait que le maire de San Francisco invite les membres et le Secrétariat de l'ONU à envoyer des délégués dans cette ville en 1965, lors du vingtième anniversaire de la signature de la Charte, pour y tenir une brève session commémorative.

La décision du 21 novembre de l'Assemblée prenait note de la suggestion du Comité préparatoire et invitait les États membres, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales intéressées à prendre part à la célébration de l'Année de la collaboration internationale. À l'exception de la Colombie, placée par l'Argentine, les onze autres États membres du Comité préparatoire ont été désignés de nouveau par l'Assemblée, cette fois afin de constituer un comité qui tracera et coordonnera les projets pour l'année 1965.¹

¹Voir dans *Affaires Extérieures* de décembre 1963, p. 469, le texte intégral de l'intervention du Canada dans la session générale sur cette question.

Élargissement des Conseils et Révision de la Charte

Dans son rapport du 4 septembre 1963 à l'Assemblée, le Comité chargé en 1955 de juger s'il convenait de réunir une conférence de révision de la Charte des Nations Unies fait observer qu'aux yeux de la plupart des délégations il est de nécessité urgente d'assurer aux États membres une représentation suffisante au sein des principaux organes des Nations Unies, et particulièrement du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Les délégations estiment également que la composition de ces organes doit tenir compte davantage de l'accroissement du nombre des États membres, et particulièrement des États membres asiatiques et africains.

Il a été présenté à ce sujet plusieurs propositions à la Commission politique spéciale, qui les a débattues du 2 au 16 décembre inclusivement. La Commission a émis finalement un vœu qui a été étudié et mis aux voix en séance plénière de l'Assemblée le 17 décembre, et suivant lequel:

a) Le nombre des membres du Conseil de sécurité serait porté de 11 à 15 par la création de 4 sièges non permanents de plus. (Les 10 sièges non permanents du Conseil, qui aujourd'hui ne sont que 6, seraient répartis, par élection, de la façon suivante: 5 à l'Afrique et à l'Asie, 1 à l'Europe orientale, 2 à l'Amérique latine, 2 à l'Europe occidentale et aux autres pays). Cette proposition a été approuvée par 97 voix (y compris le Canada) contre 11, et 4 abstentions;

b) Le nombre des membres du Conseil économique et social serait porté de 18 à 27. (Les 9 sièges supplémentaires seraient répartis de la façon suivante: 7 à l'Afrique et à l'Asie, 1 à l'Amérique latine et 1 aux "pays de l'Europe occidentale et aux autres pays".) Cette proposition a été approuvée par 96 voix (y compris le Canada) contre 11, et 5 abstentions.

Aux termes de la Charte, l'élargissement des deux conseils doit être ratifié par les deux tiers des membres des Nations Unies, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité. Or l'URSS et la France ont voté contre les résolutions, et les États-Unis comme la Grande-Bretagne se sont abstenus de voter.

Au sujet de ces propositions, le représentant du Canada, M. Jean Chapdelaine, a exposé de nouveau le 6 décembre, en commission, le point de vue que le premier ministre, M. Pearson, avait dégagé le 19 septembre devant l'Assemblée générale et il a ajouté:

La tâche que nous avons à accomplir consiste à donner au sein du Conseil une représentation suffisante aux États qui se sont joints aux Nations Unies depuis 1945. Nous avons la volonté de le faire. Nous ne doutons nullement que ce soit là la solution qu'il faut et que, dans les deux conseils, elle permettra de répartir les sièges de façon équitable. Il ne faut pas tenir compte uniquement de la géographie, mais aussi des critères énoncés à l'article 23 de la Charte, dont le plus important, je l'ai déjà signalé, est la contribution des membres au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres buts de l'Organisation. Il faudra, par conséquent, tenir compte de l'existence du Commonwealth et de sa contribution aux affaires des Nations Unies, ce à quoi mon Gouvernement et la population du Canada attachent la plus haute importance. Enfin, nous devons nous rappeler que le nombre des membres des Nations Unies a plus que doublé depuis 1945 et qu'il

continue de s'accroître. Il est évident que nous devons, tout en évitant une inflation nuisible, tendre à rétablir le rapport antérieur entre le nombre total des membres et celui des sièges électifs, afin de donner satisfaction à tous les groupes: à ceux qui ont déjà obtenu satisfaction grâce à l'accord tacite de 1946, et aux membres nouveaux.¹

L'Assemblée a aussi adopté, le 17 décembre, par 96 voix (y compris le Canada), sans opposition, et 11 abstentions, une résolution, présentée avec l'appui de la Deuxième Commission, qui invitait le Conseil économique et social à élargir ses Comités économique, social et de coordination, à titre intérimaire, en attendant que le Conseil lui-même soit élargi.²

Le 17 décembre encore, et donnant suite également au rapport de la Commission politique spéciale, l'Assemblée a adopté unanimement une résolution modifiant son règlement intérieur de façon à élargir la composition de son Bureau, qui comptera 17 vice-présidents, élus chaque année, au lieu de 13. Sept d'entre eux seront d'Asie ou d'Afrique, un d'Europe orientale, un d'Amérique latine, deux d'Europe occidentale ou d'autres États, et cinq représenteront les membres permanents du Conseil de sécurité. La région géographique qui fournira le président de l'Assemblée aura une vice-présidence de moins. La résolution prévoit d'autre part que les présidents des grandes commissions de l'Assemblée seront élus suivant la répartition suivante: trois pour l'Afrique et l'Asie, un pour l'Europe orientale, un pour l'Amérique latine, un pour l'Europe occidentale et les autres États. La septième présidence ira alternativement, d'une année à l'autre, à l'Amérique latine et au groupe Europe occidentale et autres États. La résolution, enfin, prévoit la rotation géographique de la présidence de l'Assemblée.

Afin de compléter son travail en ce qui concerne cet aspect et d'autres de la révision de la Charte, l'Assemblée a décidé sans débat, toujours le 17 décembre, de maintenir en existence le Comité des dispositions à prendre en vue d'une révision de la Charte, créé par la résolution 992 (X) du 21 novembre 1955 (dont il a été question ci-dessus).

Autres questions politiques

A la recommandation de la Commission politique spéciale, l'Assemblée générale le 3 décembre, a invité la Commission de conciliation pour la Palestine à poursuivre ses efforts en faveur des réfugiés de Palestine. L'activité de la Commission ces dernières années, a consisté en des démarches officielles auprès des gouvernements en cause. Le Canada n'a cessé d'appuyer ces efforts visant à alléger les souffrances des réfugiés de Palestine. Aussi a-t-il voté en faveur de la résolution, laquelle a été adoptée par 82 voix contre 1, et 14 abstentions.

La résolution, d'autre part, exprimait la gratitude de l'Assemblée à M. John

¹L'accord tacite de 1946, relatif à la composition du Conseil de sécurité, répartissait les six sièges électifs de la façon suivante: un au Commonwealth, un à l'Europe orientale, deux à l'Amérique latine, un à l'Europe occidentale et un au Moyen-Orient.

²Le Conseil économique et social a donné suite à ce vœu, le 19 décembre, à la réunion de reprise de sa trente-sixième session, en ajoutant neuf sièges, à pourvoir tous les ans par élection, à ses Comités économique, social et de coordination. Les États suivants ont alors été élus, au scrutin secret, pour siéger en 1964 au sein de chacun des trois comités: Cameroun, Ghana, Madagascar, Tanganyika, République Arabe Unie, Iran, Indonésie, Mexique, Italie.

H. Davis,
et ce trav
Orient, et
ment les g
est chargé
Jordanie, a
États ont
Canada s'
\$500,000 à
spéciale co
Le lon
l'apartheid
prouvée pa
tuga), et
propriétés e
de dissuade
politique d'
décembre d
stratégues
compris le
général de
des organis
cutées en A
Le secr
résolutions,
Je ferai tout
Voici comme
ont quitté l'A
serai au hau
La Croix-Rou
d'autre part.
cette fin. Pou
"persécuté" c
férant à la r
1963 du Con
Quelque
mière Com
relative à la
24 abstentio
résolution r
e l'organis
elle invite le
d'un an de

voir la section

H. Davis, qui se retirait du poste de Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et elle signalait la situation financière précaire de l'Office et priait instamment les gouvernements d'augmenter leurs contributions. (L'Office, créé en 1949, est chargé de secourir et de réadapter les réfugiés de Palestine se trouvant en Jordanie, au Liban, en Syrie et à Gaza.) A la conférence du 9 décembre¹ où les États ont fait connaître le montant de leurs contributions futures à l'Office, le Canada s'est engagé, sous réserve de l'approbation du Parlement, à fournir \$500,000 à l'Office pour son budget de 1964; il a promis en outre une contribution spéciale consistant en \$500,000 de farine de blé.

Le long et pénible débat de la Commission politique spéciale au sujet de l'*apartheid* s'est terminé par l'adoption de deux résolutions. La première a été approuvée par 100 voix (y compris le Canada) contre 2 (Afrique du Sud et Portugal), et 1 abstention. Elle invitait tous les États a) à prendre des mesures appropriées et à intensifier leurs efforts, individuellement et collectivement, en vue de dissuader le Gouvernement de la République Sud-Africaine de poursuivre sa politique d'*apartheid* et, b) à travailler à la mise en œuvre de la résolution du 4 décembre du Conseil de sécurité relative à la cessation de tout envoi de matières stratégiques à l'Afrique du Sud. La seconde résolution, adoptée par 99 voix (y compris le Canada) contre 2 (Afrique du Sud et Portugal), priait le secrétaire général de rechercher les moyens d'apporter aide et secours, par l'intermédiaire des organismes internationaux appropriés, aux familles des personnes persécutées en Afrique du Sud en raison de leur opposition à l'*apartheid*.

Le secrétaire général, parlant après le vote en séance plénière sur ces deux résolutions, le 16 décembre, a déclaré:

Je ferai tout ce qui me sera possible dans le sens d'une telle intervention humanitaire. Voici comment je comprends les mots "organismes internationaux appropriés": Si les familles ont quitté l'Afrique du Sud, elles pourront être considérées comme réfugiées, et je m'adresserai au haut-commissaire pour les réfugiés. Si elles sont en Afrique du Sud, je consulterai le Croix-Rouge, afin de savoir quelle aide elle peut leur apporter. Il n'est pas question, d'autre part, que j'accorde directement des secours, puisqu'il n'a pas été voté de fonds à cette fin. Pour ce qui est de savoir quelles familles seront secourues, j'interpréterai le mot "persécuté" comme signifiant emprisonné, interné ou soumis à d'autres restrictions, me référant à la résolution 1881 (XVIII) du 11 octobre 1963 et à la résolution du 4 décembre 1963 du Conseil de sécurité.

Quelques jours auparavant, le 13, à la recommandation cette fois de la Première Commission, l'Assemblée avait adopté par appel nominal une résolution relative à la Corée. Le vote avait été de 65 (y compris le Canada) contre 11, et 24 abstentions. Comme lors des décisions antérieures de l'Assemblée à ce sujet, la résolution réaffirme les objectifs des Nations Unies, qui sont l'unité, l'indépendance et l'organisation démocratique de la Corée sous un gouvernement représentatif; elle invite les autorités de la Corée du Nord à accepter ces objectifs; elle prolonge d'un an de plus le mandat de la Commission des Nations Unies créée en 1950

¹ Voir la section intitulée "Promesses de contributions".

pour travailler en vue de l'unification de la Corée et s'acquitter de tâches diverses de secours et de réadaptation.

Questions économiques

Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement, l'Assemblée générale a adopté, le 11 décembre, à la recommandation de la Deuxième Commission, un certain nombre de résolutions tendant à favoriser le développement des pays insuffisamment développés. Le rapport présenté par la Commission à l'Assemblée réunie en séance plénière comprenait treize résolutions. Il a déjà été question ci-dessus de la résolution relative à l'affectation aux besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement. Sur les autres résolutions, six avaient été adoptées en commission dès les deux premières semaines de novembre¹. Celles qui avaient trait à la réforme agraire, à la suppression de l'analphabétisme et au rôle des brevets dans la diffusion des connaissances techniques dans les pays en voie de développement furent adoptées à l'unanimité par l'Assemblée. La résolution relative à une campagne contre l'analphabétisme et à des dons d'aliments fut adoptée par 89 voix (y compris le Canada), sans opposition, et 1 abstention. Celle qui avait trait à la possibilité de fonder un Institut de formation et de recherches des Nations Unies le fut par 78 voix (y compris le Canada), contre 1, et 11 abstentions. Enfin, la proposition tendant à transformer le Fonds spécial des Nations Unies en un Fonds d'équipement pouvant se livrer à des opérations de préinvestissement et d'investissement a été adoptée par l'Assemblée par 81 voix, sans opposition, et 9 abstentions (y compris le Canada).

L'Assemblée a adopté ensuite, suivant le rapport de la Deuxième Commission et à l'unanimité, des résolutions portant sur les sujets suivants:

- (1) *Accélération de l'assistance-équipement et de l'assistance technique*. L'Assemblée prie le Conseil économique et social d'étudier à fond et sans délai à sa trente-septième session la possibilité de créer un comité permanent ou autre organisme qui se préoccuperait constamment de la question et l'étudierait de façon méthodique en tenant compte des ressources disponibles ainsi que des entrées et sorties de capitaux dans les pays en voie de développement.
- (2) *Planification du développement économique*: L'Assemblée prie le secrétaire général a) d'intensifier l'aide accordée aux instituts régionaux de planification en ayant recours aux connaissances des pays qui ont eux-mêmes planifié le développement de leur économie et en appliquant ces connaissances aux conditions et besoins propres de chacun des pays en voie de développement, et b) d'intensifier l'activité déjà en cours pour la projection des tendances économiques mondiales en ce qui concerne l'expansion du commerce mondial et l'accélération de la croissance économique dans l'économie mondiale.

¹Voir *Affaires Extérieures* de décembre 1963, p. 455.

(3) *Activi*
semb
lopp
quitt
pas
Elle
visag
qui s
lopp
Unie
(4) *Une*
organ
cons
pagn
débu
Natio
(5) *Coop*
nolog
entre
nolog
miqu
d'un
suiva
de la
pratic
pertin
borat
Cons
quest
ou p
prop
nisati
la sci
ment
d'exa
natio
progr
mes
raien
peme
ressor
sonne

- (3) *Activité des N.U. dans le domaine du développement industriel*: L'Assemblée estime, à l'appui du Comité consultatif d'experts pour le développement industriel, que les rouages par lesquels les Nations Unies s'acquittent de leurs tâches relatives au développement industriel ne donnent pas satisfaction et que les moyens financiers actuels sont insuffisants. Elle recommande par conséquent au Conseil économique et social d'envisager la création d'une organisation pour le développement industriel, qui soit en mesure de résoudre les problèmes des pays en voie de développement et qui intensifie, concentre et accélère les efforts des Nations Unies orientés vers le développement industriel.
- (4) *Une campagne mondiale contre la faim, la maladie et l'ignorance*: Les organisations non gouvernementales sont invitées par cette résolution à consacrer leur enthousiasme, leur énergie et leurs ressources à une campagne mondiale contre la faim, la maladie et l'ignorance, campagne qui débiterait en 1965 et se poursuivrait durant le reste de la Décennie des Nations Unies pour le développement.
- (5) *Coopération internationale pour l'application de la science et de la technologie au développement économique et social*: Poursuivant l'effort entrepris par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie qui avait eu lieu à Genève en février 1963¹, le Conseil économique et social a autorisé, à sa trente-sixième session, l'établissement d'un comité consultatif de dix-huit membres dont les tâches seraient les suivantes: faire l'étude des progrès qui s'accomplissent dans le domaine de la science et de la technologie et proposer au Conseil des mesures pratiques en faveur des régions peu développées; étudier les programmes pertinents des Nations Unies et des institutions connexes en étroite collaboration avec le Comité administratif de coordination, et proposer au Conseil des mesures visant à améliorer ces programmes; examiner les questions qui lui sont confiées par le Conseil, par le secrétaire général, ou par les chefs exécutifs des institutions spécialisées et de l'AIEA; proposer au Conseil les changements jugés nécessaires en matière d'organisation et toutes mesures qui permettraient une meilleure application de la science et de la technologie en faveur des pays en voie de développement. La résolution adoptée par l'Assemblée prie le Comité consultatif d'examiner la possibilité d'établir un programme de coopération internationale pour l'application de la science et de la technologie en vue du progrès économique et social; dans le cadre de ce programme, les hommes de science et les techniciens des pays fortement développés accorderaient priorité à une étude des programmes des pays en voie de développement et à la recherche de solutions appropriées, en tenant compte des ressources matérielles limitées de ces pays et de l'insuffisance de personnel qualifié.

¹ Voir *Affaires Extérieures*, avril 1963, p. 163.

Une résolution touchant la décentralisation des activités économiques sociales de l'ONU et le renforcement des Commissions économiques régionales de l'Office des Nations Unies à Beyrouth a été ensuite adoptée par 91 voix (dont celle du Canada), sans opposition, et une abstention. Elle salue les mesures prises à cet égard par le secrétaire général, lui demande de poursuivre la mise en œuvre de cette politique et recommande l'établissement d'un service de coordination de l'assistance technique à l'Office de Beyrouth.

Enfin, par 94 voix, sans opposition et sans abstentions, l'Assemblée a invité la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à étudier les mesures contenues dans la déclaration conjointe qui avait été présentée par les pays en voie de développement à la dix-huitième session. Ces propositions visent à éliminer les obstacles qui gênaient le commerce d'exportation de ces pays et assurer l'expansion des échanges commerciaux entre nations qui n'avaient pas atteint le même degré de développement et qui possédaient des structures sociales et économiques différentes.



M. Kalman Kaplansky, apposant la signature du Canada à titre de représentant à la Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, lors de la conférence des promesses des contributions de 1963, pour l'assistance technique et le Fonds spécial. Le président de la conférence, M. D. O. Hay, ambassadeur d'Australie, est assis à côté de lui. Debout, de gauche à droite: M. Alioune N'Doye (Sénégal), premier vice-président de la conférence; N. P. G. Hoffman, directeur administratif du Fonds spécial; M. David Owen, président administratif de la Commission d'assistance technique de l'ONU et M. Bayaryn Jargaïsaïkhan (Mongolie), deuxième vice-président de la conférence.

trois
de
le
soutiens,
24
spécial.
la
de
da
m
re
N
la de
sit
sp
un
pa
m
ble
pa
été
soc
Bu
su
me
de
Les
en
une
mi
ajo
N
me
gar
Qu
Sur
l'ur
form
"la
Le C
pour
le 16
gouv

trois résolutions concernant les opérations du Fonds spécial et la mise en œuvre des programmes de coopération technique des Nations Unies ont complété les travaux de l'Assemblée dans le domaine économique. La première de ces résolutions, qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale, portait de 18 à 24 le nombre des États membres siégeant au Conseil d'administration du Fonds spécial. (Le Conseil économique et social, mettant en œuvre cette décision lors de la reprise de sa trente-sixième session, a pourvu à ces six nouveaux sièges le 16 décembre en élisant la République fédérale d'Allemagne et le Népal pour un mandat de trois ans, la Suède et la Tunisie pour un mandat de deux ans, et le Danemark et l'Inde pour une année, le Danemark, l'Allemagne et la Suède devant représenter les pays développés au sein du Conseil d'administration, et l'Inde, le Népal et la Tunisie, les pays en voie de développement).

La deuxième résolution, adoptée par 79 voix (dont le Canada), sans opposition, et 15 abstentions, a autorisé qu'il soit prélevé des fonds sur le Compte spécial du Programme élargi d'assistance technique pour l'envoi de personnel, sur une base expérimentale, durant la période 1964-1966, ce personnel étant fourni par toutes les organisations participantes, à la demande des gouvernements intéressés. Par la troisième résolution qui a été adoptée à l'unanimité, l'Assemblée confirmait l'octroi de \$46,347,638 à chacune des organisations qui participent au Programme élargi d'assistance technique, cette ouverture de crédit ayant été autorisée par le Comité de l'assistance technique du Conseil économique et social. Il est en outre précisé dans la résolution que le président-directeur du Bureau d'assistance technique peut modifier ces ouvertures de crédits afin d'assurer un emploi aussi total que possible des contributions fournies. Il est également permis de modifier les programmes qui s'appliquent à chaque pays, à la demande des gouvernements bénéficiaires.

Les trois résolutions mentionnées ci-dessus avaient d'abord été approuvées en Commission.

À une date antérieure (le 5 décembre), l'Assemblée avait approuvé à l'unanimité et sans discussion une résolution rédigée par la Deuxième Commission et qui ajoutait quatre nouveaux sièges au sein du Comité intergouvernemental OAA/Nations Unies pour le Programme alimentaire mondial. Deux des nouveaux membres devaient être élus par le Conseil économique et social et deux par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)¹.

Questions sociales, humanitaires et culturelles

Sur le rapport de la Troisième Commission, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité, le 20 novembre, une Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. L'article premier de cette déclaration affirme que "la discrimination entre les êtres humains pour les motifs de race, de couleur ou

¹Le Comité de vingt États, qui se compose en nombre égal de membres de l'ONU et de membres de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, a été institué conformément à la Résolution 1714 (XVI) du 19 décembre 1961 afin de remédier à la famine et à la sous-alimentation dans les pays pauvres. À la reprise de sa trente-sixième session, le 16 décembre, le Conseil économique et social a élu la Jamaïque et le Royaume-Uni membres du Comité intergouvernemental OAA/Nations Unies pour le Programme alimentaire mondial.

d'origine ethnique est une offense à la dignité humaine et doit être condamnée comme un désaveu des principes de la Charte des Nations Unies, comme une violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme un obstacle aux relations amicales et pacifiques entre les nations et comme un fait susceptible de troubler la paix et la sécurité entre les peuples".

Par deux décisions supplémentaires prises également le 20 novembre, l'Assemblée a) invitait les gouvernements à diffuser le plus largement possible le texte de la Déclaration et b) proposait la préparation d'un projet de convention internationale à ce sujet, projet qu'elle examinerait à sa dix-neuvième session. La première résolution a été adoptée à l'unanimité; la deuxième a été approuvée par 89 voix, sans opposition, et 14 abstentions (y compris le Canada).

Prenant la parole devant l'Assemblée après que le président eut annoncé les résultats du vote concernant la Déclaration, le représentant du Canada, M^{me} M. Konantz, a fait la déclaration suivante:

En adoptant la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale l'Assemblée a donné une plus grande expression aux termes de la Déclaration des droits de l'homme, suivant laquelle tous les hommes sont nés libres et égaux. Le droit de l'individu à la protection de la loi, sans discrimination pour des raisons de race, d'origine nationale de couleur, de religion ou de sexe, est inscrit dans la Constitution du Canada et ailleurs dans les textes juridiques canadiens.

Par conséquent, il ne saurait y avoir de doute quant à l'attitude du Canada envers une déclaration des Nations Unies qui développe les dispositions de la Charte pour encourager le respect des droits humains et des libertés fondamentales. Néanmoins, du point de vue du Canada, une déclaration devrait essentiellement porter sur les principes qui doivent inspirer la conduite des nations. Puisque cette déclaration ne crée pas d'obligations juridiques, elle devrait essayer d'exercer l'influence morale la plus forte possible. La terminologie employée dans ce document devrait pouvoir recueillir l'appui le plus général.

Ma délégation continue de regretter que l'Assemblée ait jugé bon de s'éloigner du texte soigneusement rédigé par la Commission des droits de l'homme, au cours de sa dix-neuvième session. Quand ce projet a été examiné en Troisième Commission, certains avis ont été exprimés et certains termes ont été utilisés qui, de l'avis de ma délégation n'étaient pas appropriés pour une déclaration et posaient des problèmes en ce qui concerne nos juridictions provinciales.

L'inquiétude du Canada a été particulièrement éveillée par les incidences du paragraphe 3 de l'article 9, qui pourraient être interprétées comme une restriction de droits aussi bien établis que la liberté d'opinion et d'expression ainsi que la liberté d'association. Nous sommes pleinement d'accord avec les objectifs de ceux qui veulent donner de nouvelles garanties contre le mal que constitue la discrimination raciale. Mais nous ne devons pas nous laisser aller à la tentation de poursuivre un but souhaitable aux dépens d'autres objectifs également désirables.

La législation du Canada a depuis longtemps prévu de punir ceux qui utilisent la violence ou l'encouragent en faveur de la discrimination raciale. En outre, le fait d'envoyer la poursuite et la punition de groupes ou d'individus, sous prétexte qu'ils essaient d'exprimer un avis donné, même si ce dernier est aussi mauvais que la discrimination raciale, c'est aller trop loin. Cela encouragerait l'infraction de l'un des droits de l'homme les plus respectés de notre société, à savoir le droit d'exprimer librement son avis. De plus, cette façon de voir est difficilement conciliable avec les articles 19 et 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui donnent à chacun droit à la liberté d'expression d'opinion, de même qu'à celle d'associations et de réunions pacifiques.

Pour ces raisons, et dans l'espoir de persuader l'Assemblée générale d'avoir à modifier cet article, la délégation canadienne, en Troisième Commission, s'est abstenue lors du vote sur l'ensemble de la déclaration. D'autre part, nous Canadiens avons toujours appuyé entièrement les motifs et les buts de la déclaration; c'est pourquoi la délégation du Canada a voté en faveur de cette dernière, en Assemblée plénière. Il eut été triste pour les Nations Unies que la déclaration n'ait pas été adoptée à l'unanimité. Un manque d'accord complet ne servirait qu'à encourager ceux qui pratiquent la discrimination raciale.

L'Assemblée a approuvé le 5 décembre neuf résolutions proposées par la Troisième Commission et fondées sur le rapport du Conseil économique et social pour 1963. Ces résolutions qui avaient été adoptées en commission au début de novembre¹ avaient trait aux points suivants: développement communautaire; situation sociale dans le monde; habitation, construction et planification; peine capitale; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE); participation de la femme au développement social et économique national; projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; convocation d'une session de la Commission des droits de l'homme en 1964; représentation géographique équitable à la Commission des droits de l'homme.

À l'exception des résolutions touchant le développement communautaire et la session de 1964 de la Commission des droits de l'homme, toutes ces recommandations de la Troisième Commission ont été approuvées à l'unanimité par l'Assemblée. La résolution sur l'action communautaire a été adoptée par 89 voix, sans opposition, et une abstention. Douze délégations (dont la délégation canadienne) ont voté contre une réunion éventuelle de la Commission des droits de l'homme en 1964, mais la résolution a été néanmoins adoptée par 78 voix contre 12, avec 11 abstentions. (Conformément au vœu de l'Assemblée, le Conseil économique et social a décidé lors de la reprise de sa trente-sixième session, le 13 décembre, que la Commission des droits de l'homme se réunirait en 1964, du 17 février au 13 mars, au Siège de l'Organisation des Nations Unies).

Expliquant le vote du Canada sur la résolution, M. John B. Stewart, vice-président de la délégation et secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a souligné le désir profond qu'avait le Canada de voir se développer davantage le respect des droits de l'homme dans toutes les parties du monde. Si toutefois, a-t-il ajouté, le Canada a voté contre la résolution, c'est qu'il est convaincu que l'Organisation des Nations Unies, en s'efforçant de résoudre les nombreux problèmes dont elle est saisie, doit s'en tenir aux ressources humaines, matérielles et financières qui sont à sa disposition. Pour jouer son rôle efficacement, elle doit établir certaines priorités et les observer. L'Assemblée générale a décidé, dit-il, de donner priorité en 1964 à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Or cette conférence placera inévitablement un lourd fardeau sur l'Organisation tant du point de vue des locaux requis que du personnel. Pour cette raison, le secrétaire général a demandé que les commissions techniques ne tiennent pas de réunions en 1964, recommandation qui avait été adoptée par le Conseil économique et social. La délégation du Ca-

¹ Voir *Les Affaires Extérieures*, décembre 1963, pp. 457-459.

nada comprend le désir qu'ont certaines délégations de voir préparer un projet de convention sur la discrimination raciale en vue de la dix-neuvième session de l'Assemblée, mais elle estime que la convocation d'une réunion de la Commission des droits de l'homme en 1964 affecterait de manière défavorable l'action des Nations Unies dans des domaines qui sont aussi importants pour les besoins et les aspirations de tous les États membres, et pour ceux en particulier des pays insuffisamment développés.

Les autres décisions de l'Assemblée touchant les questions sociales et humanitaires ont été prises le 12 décembre sur la recommandation de la Troisième Commission. En ce qui concerne le rapport du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, il a été décidé de porter de 25 à 30 le nombre des membres du Comité exécutif du programme du haut-commissaire, de façon à assurer la plus large représentation géographique possible; par une autre résolution, l'Assemblée priait le haut-commissaire de continuer d'appliquer son programme de protection internationale en faveur des réfugiés qui relèvent de son mandat, en accordant une attention particulière au problème des nouveaux réfugiés. La résolution invitait également les États membres à prêter leur concours à la solution du problème des réfugiés en facilitant le rapatriement librement consenti, la réinstallation ou l'intégration sur place des réfugiés, en améliorant le statut juridique des réfugiés résidant sur leur territoire, et en fournissant au haut-commissaire les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement des tâches qui lui incombent. Ces deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité. Une troisième résolution, approuvée également à l'unanimité, priait le secrétaire général de communiquer aux États membres le texte des projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que les comptes rendus des débats que la Troisième Commission a consacrés aux mesures de mise en œuvre desdits pactes. L'Assemblée décidait également par cette résolution de faire un effort spécial pour achever l'adoption des pactes à sa dix-neuvième session.

Enfin, par un vote unanime, l'Assemblée a désigné l'année 1968 comme Année internationale des droits de l'homme. Aux termes de la résolution, le Conseil économique et social est prié d'inviter la Commission des droits de l'homme à se charger des tâches suivantes avec l'assistance du secrétaire général: a) soumettre à la vingtième session de l'Assemblée "un programme de mesures et travaux qui soient une contribution durable à la cause des droits de l'homme et que les États membres et les institutions spécialisées mènent à bien au cours de l'année 1968 pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme"; b) préparer, en vue également de la vingtième session de l'Assemblée, des suggestions touchant une liste d'objectifs à atteindre par l'Organisation des Nations Unies, au plus tard à la fin de 1968, dans le domaine des droits de l'homme.

Questions coloniales

L'intérêt que manifeste l'Assemblée à la situation des pays et des peuples colon

aux a trouvé une preuve éclatante dans les vingt-deux résolutions qui ont été adoptées dans ce domaine au cours de la dix-huitième session. La plupart des décisions de l'Assemblée ont été inspirées du rapport fourni par le Comité spécial des vingt-quatre, qui avait été chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration de 1960 sur le colonialisme.

Les résolutions de l'Assemblée concernant les questions coloniales avaient trait également aux rapports présentés par le Conseil de tutelle et par le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes, ainsi qu'à la question d'Occident.

Peu après le début de la session, la Quatrième Commission s'est vu confier par le Bureau l'examen des chapitres du rapport du Comité spécial des vingt-quatre qui avaient trait à la Rhodésie du Sud, au Sud-Ouest africain et aux territoires portugais. On trouvera dans d'autres numéros un compte rendu des mesures prises par l'Assemblée à l'endroit de la Rhodésie du Sud¹. Le Sud-Ouest africain a fait l'objet de trois résolutions adoptées par l'Assemblée le 13 novembre. Adoptée par 84 voix contre 6, avec 17 abstentions (dont le Canada) lors d'un vote par appel nominal, la première réaffirmait le droit inaliénable des peuples du Sud-Ouest africain à l'autodétermination et à l'indépendance, considérait que toute tentative d'annexion par l'Afrique du Sud d'une partie ou de la totalité du territoire constituerait un acte d'agression et priait les États membres de s'abstenir de fournir à l'Afrique du Sud les armes, le matériel et le pétrole que celle-ci pourrait employer dans ce dessein. Enfin, la résolution invitait le Gouvernement de l'Afrique du Sud à faire connaître au secrétaire général, avant le 30 novembre 1963, la décision qu'il aurait prise concernant l'installation, dans le Sud-Ouest africain, d'un représentant résidant de l'assistance technique des Nations Unies conformément à la résolution 1805 (XVII) du 14 décembre 1962. Les deux autres résolutions touchant le Sud-Ouest africain avaient trait respectivement aux pétitions concernant le territoire et aux moyens spéciaux d'étude et de formation offerts aux habitants de cette région. Elles ont été adoptées à l'unanimité. Les trois résolutions avaient été votées en commission le 12 novembre².

Une autre résolution, adoptée par l'Assemblée le 17 décembre, priait le Conseil de sécurité d'examiner la situation critique existant au Sud-Ouest africain. Adoptée par 89 voix (dont le Canada) contre 2, avec 3 abstentions lors d'un vote par appel nominal, la résolution rejetait ce que l'Afrique du Sud avait affirmé en réponse aux questions posées par l'Assemblée le 13 novembre, à savoir: a) qu'elle était trouvée dans l'impossibilité de discuter du problème vu que la Cour internationale de Justice était encore saisie d'un litige concernant la question du Sud-Ouest africain; b) qu'en tout cas elle ne devrait fournir sa réponse qu'après conclusion de l'enquête de la Commission (sud-africaine) Odendaal concernant le développement futur du territoire.

¹ Voir *Affaires Extérieures*, novembre (p. 392) et décembre 1963 (p. 459).

² Voir *Affaires Extérieures*, décembre 1963, page 460.

En ce qui concerne les territoires administrés par le Portugal, l'Assemblée a adopté le 3 décembre par 91 voix contre 2, avec 11 abstentions une résolution qui priait le Conseil de sécurité d'examiner immédiatement la question et d'adopter les mesures nécessaires pour donner effet à ses propres décisions en la matière, particulièrement à celles qui figurent dans la résolution du 31 juillet 1963 et en vertu desquelles le Portugal est invité à reconnaître immédiatement le droit de ces territoires à l'autodétermination et à l'indépendance.

Le Canada s'est abstenu lors du vote sur cette résolution. Expliquant son vote en Quatrième Commission le 27 novembre, M. le député Léo Cadieux, représentant du Canada, a réaffirmé la forte sympathie qu'éprouvait le Gouvernement canadien pour les aspirations du peuple africain des territoires portugais. Constatant avec regret que le Portugal n'avait pas reconnu les obligations fixées par la Charte et n'avait pas appliqué le principe de l'autodétermination dans ses territoires d'outre-mer, M. Cadieux a lancé un nouvel appel au Gouvernement portugais : fin que celui-ci collabore avec les Nations Unies. Le représentant du Canada a ajouté :

La situation dans ces territoires ne justifie pas, à notre sens, que le Conseil de sécurité intervienne par l'application de sanctions ou de mesures répressives, et il est important, à notre avis, que les termes employés dans la résolution ne se prêtent pas à diverses interprétations. Cette difficulté ayant surgi à propos du paragraphe 1 du dispositif, lequel constitue la partie la plus importante de la résolution, ma délégation a jugé nécessaire de s'abstenir.

L'Assemblée générale a conclu l'examen de la situation dans les territoires administrés par le Portugal en adoptant le 16 décembre, par 102 voix (dont le Canada) contre 2, et une abstention, une résolution qui attirait l'attention des États membres, hôtes de réfugiés venus de ces territoires, sur la possibilité qu'ils ont, dans le cadre du Programme de coopération technique des Nations, d'obtenir de l'aide pour l'éducation de ces réfugiés.

L'Assemblée générale a discuté les chapitres restants du rapport du Comité spécial des Vingt-Quatre sans les soumettre au préalable à l'examen de ses commissions. Après un débat général sur le colonialisme au cours duquel quarante-cinq délégués ont pris la parole, l'Assemblée générale a adopté le 11 décembre sept résolutions qui avaient trait aux territoires suivants : Aden, Guyane britannique, Malte, îles Fidji, Rhodésie du Nord, Nyassaland, Basoutoland, Betchouanaland et Souaziland. Une autre résolution portait sur les travaux du Comité spécial des Vingt-Quatre.

Les sept résolutions susmentionnées contenaient les recommandations suivantes :

Question d'Aden: adoptée par 77 voix contre 10 (dont le Canada), avec 11 abstentions, cette résolution recommande de permettre au peuple d'Aden et des protectorats d'Aden d'exercer son droit d'autodétermination, l'exercice de ce droit devant se traduire par une consultation de la population, qui se fera au suffrage universel des adultes et en présence d'observateurs des Nations Unies. Une autre résolution touchant la question d'Aden a été adoptée par l'Assemblée le 16 décembre, cette fois sur le rapport de la Quatrième Commission. Approuvée par 53

voix contre 23, avec 31 abstentions, elle invitait la Grande-Bretagne à prendre des mesures efficaces en vue de a) mettre immédiatement en liberté les chefs nationalistes et les syndicalistes; b) faire cesser toutes les déportations.

Question de la Guyane britannique: la résolution, adoptée par 78 voix, sans opposition, avec 21 abstentions (dont le Canada), réaffirme le droit inaliénable du peuple de ce territoire à l'indépendance et invite le Gouvernement de la Grande-Bretagne à fixer sans délai la date de l'indépendance de la Guyane britannique conformément aux vœux du peuple.

Question de Malte: adoptée sans mise aux voix, la résolution note avec satisfaction que l'île accédera à l'indépendance le 31 mai 1964 au plus tard; elle félicite en outre les gouvernements de Malte et de Grande-Bretagne des mesures prises en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance.

Question des îles Fidji: adoptée par 78 voix, sans opposition, avec 21 abstentions (dont le Canada), cette résolution invite la puissance administrante à élaborer, de concert avec les représentants du peuple du territoire, une nouvelle constitution prévoyant des élections libres selon le principe "à chacun une voix" et la création d'institutions représentatives en vue du transfert prochain de tous les pouvoirs au peuple des îles Fidji.

La résolution sur la Rhodésie du Nord, adoptée à l'unanimité, note avec satisfaction que les élections en vue de former le nouveau Conseil législatif auront lieu en janvier 1964 et exprime l'espoir que le territoire obtiendra son indépendance le plus tôt possible.

La résolution sur le Nyassaland, également adoptée à l'unanimité, constate avec satisfaction que l'indépendance doit être proclamée le 6 juillet au plus tard et exprime le vœu que ce plan soit exécuté sans encombre.

La résolution sur le Basoutoland, le Betchouanaland et le Souaziland, adoptée par 78 voix contre 3, avec 16 abstentions (dont celle du Canada), réclame une fois de plus la réunion immédiate, pour chacun des trois pays, d'assemblées constituentes où l'on adopterait des dispositions constitutionnelles démocratiques prévoyant des élections générales au suffrage universel et l'indépendance immédiate; la même résolution renferme, à l'intention du Gouvernement de l'Afrique du Sud, l'avertissement que toute tentative pour annexer les territoires en cause ou empiéter sur leur intégrité territoriale sera considérée comme un acte d'agression.

Dans sa résolution finale sur ce point, l'Assemblée prie le Comité spécial des Vingt-Quatre de continuer à œuvrer pour l'indépendance de tous les pays coloniaux et "déploie vivement" que certaines puissances administrantes aient refusé de coopérer avec le Comité. La résolution a été adoptée à l'appel par 95 voix, sans opposition, avec 6 abstentions. Le Canada a voté en faveur de la résolution. Se sont abstenus: Afrique du Sud, Belgique, Espagne, États-Unis, France et Grande-Bretagne. Le Portugal n'a pas pris part au scrutin.

En ce qui concerne les territoires mentionnés au chapitre XI de la Charte, l'Assemblée, sur la recommandation de la Quatrième Commission, a approuvé à

l'unanimité le 16 décembre le rapport sur les progrès économiques dans les territoires non autonomes rédigé par le Comité des renseignements relatifs à ces territoires d'après les renseignements transmis au Secrétariat par les puissances administrantes en cause, au cours de 1962.

Une deuxième résolution adoptée à l'unanimité le 16 décembre invitait une fois de plus les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Australie, le Portugal et l'Espagne à prendre les mesures nécessaires pour permettre à tous les habitants des territoires non autonomes d'utiliser au mieux toutes les bourses d'études et tous les moyens de formation mis à leur disposition par les États membres; elle a engagé ces pays à apporter leur aide, surtout en ce qui concerne les formalités de voyage, à ceux qui ont demandé ou obtenu une bourse d'études.

Le même jour, l'Assemblée a approuvé par 84 voix (dont celle du Canada), sans opposition, avec 27 abstentions, une résolution importante portant sur la recommandation de la Quatrième Commission de dissoudre le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et de demander au Comité des Vingt-Quatre de s'occuper désormais de cette question. (Dans sa résolution 1847 (XVII) du 19 décembre 1962, l'Assemblée reconnaissait le rôle utile joué par le Comité des renseignements tant dans la poursuite des principes énoncés au chapitre XI de la Charte que dans l'application du mandat du Comité spécial des Vingt-Quatre. L'Assemblée avait donc décidé de garder en service pour une année encore le Comité des renseignements, et de passer la situation en revue à la dix-huitième session, en tenant compte de la nécessité de progrès rapides pour l'accession des territoires non autonomes à l'indépendance.) La récente décision de l'Assemblée mettra fin au dédoublement du travail et au chevauchement évité des attributions en ce qui concerne les territoires non autonomes depuis l'institution en 1960 du Comité spécial des Vingt-Quatre.

Le Conseil de tutelle a poursuivi l'étude de la situation dans les territoires non autonomes de la Nouvelle-Guinée et de Nauru, sous tutelle australienne, et ceux des îles du Pacifique, sous tutelle des États-Unis. Le rapport du Conseil pour l'année 1963, qui portait sur la Nouvelle-Guinée et Nauru, a été l'objet d'une résolution adoptée par l'Assemblée le 16 décembre sur la recommandation de la Quatrième Commission. En ce qui concerne la Nouvelle-Guinée, le Conseil a étudié dans quelle mesure ses recommandations sur la politique, l'économie et l'éducation ont été mises en application. Il a noté en particulier la décision des autorités administrantes de créer d'ici 1964 une Chambre des représentants élue par le suffrage populaire adulte et munie de tous les pouvoirs législatifs. Il a en outre accueilli avec satisfaction l'intention d'élargir les cadres du Conseil des administrateurs et d'associer à ses entreprises des autochtones élus, afin d'accélérer la création d'un Conseil exécutif relevant de la Chambre des représentants. En ce qui concerne l'île de Nauru, le Conseil de tutelle a pris acte de l'exposé présenté par le Comité pour la réhabilitation du Conseil du gouvernement local, à l'effet que l'île Curtis et l'île Fraser sont toutes deux des endroits propices à la réinstallation du peuple des Naurus, à condition toutefois qu'ils s'entendent sur

leur nouveau régime de gouvernement. Le Conseil de tutelle a invité le Conseil du gouvernement local des Naurus et les autorités administrantes à poursuivre leurs consultations pour en arriver à une solution harmonieuse, tout en tenant compte du désir légitime des Naurus de conserver leur identité nationale.

Enfin, sur la recommandation de la Quatrième Commission, l'Assemblée a adopté le 11 décembre une résolution sur la question d'Oman. Le Conseil de sécurité avait d'abord été saisi de cette question en 1957, un certain nombre de délégations arabes ayant accusé la Grande-Bretagne d'agression armée contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité de l'imamat. Dans son intervention du 9 décembre devant la Commission, le délégué du Canada, M. Léo Cadieux, a fait observer que le débat confirmait son opinion, à savoir que la question en cause ne relevait pas du domaine colonial comme tel. La situation à Oman, selon M. Cadieux, n'a jamais été étudiée aux Nations Unies au chapitre du colonialisme, et il n'a jamais été question de cet imamat sur aucune liste de l'Organisation énumérant les territoires non autonomes ou les territoires en tutelle. De plus, la délégation du Canada n'a pu déceler dans l'excellent rapport du représentant spécial du secrétaire général (M. Herbert de Ribbing, ambassadeur de Suède en Espagne) aucune indication laissant croire à l'existence d'un problème colonial en Oman.

Constatant que le représentant spécial lui-même avait reconnu dans son rapport qu'au cours de sa mission il n'avait pas eu le temps d'apprécier les aspects territoriaux, historiques et politiques de la question, ni ne s'était cru la compétence voulue en cette matière, l'Assemblée a décidé par un vote de 96 (dont celui du Canada) contre 1, avec 4 abstentions, de créer un comité spécial composé de cinq membres, nommés par le président de l'Assemblée, et chargé d'étudier la question. Elle a prié toutes les parties en cause de collaborer avec le comité par tous les moyens possibles, notamment en lui facilitant toute inspection sur place qu'il jugerait nécessaire pour bien remplir son rôle.

Questions administratives et budgétaires

Au cours de la période à l'étude, l'Assemblée, sur la recommandation de la Cinquième Commission, a adopté dix-neuf résolutions ayant trait aux questions administratives et budgétaires. L'Assemblée a également accepté, sur la recommandation de la Commission, de nommer M. Viktor F. Ulanchev, de l'URSS, membre de la Commission consultative pour les questions administratives et budgétaires pour le reste du terme d'office de M. Aleksei F. Sokirikin. Elle a confirmé le 11 décembre la nomination jusqu'au 31 décembre 1964 de M. George A. Murphy, président de la Société Irving Trust de New-York, au Comité des placements, en remplacement de M. David Rockefeller qui avait donné sa démission un peu plus tôt. Enfin l'Assemblée, par un vote de 51 voix (dont celle du Canada) contre 10, avec 23 abstentions, a autorisé le secrétaire général à mettre sur pied dans la salle de l'assemblée plénière, un système de vote électrique, à l'essai pendant un an, et à procéder à des travaux préparatoires dans une ou deux salles de commission afin que l'expansion du système puisse se faire à peu de

frais si l'expérience réussit. La résolution, coparrainée en commission par le Canada et 15 autres pays et adoptée par l'Assemblée le 12 décembre, se fondait sur un rapport de la Cinquième Commission qui faisait suite à la décision prise le 11 novembre par l'Assemblée relativement à l'amélioration des méthodes de travail de cette dernière. (La Cinquième Commission avait entre autres suggéré que si l'Assemblée se montrait favorable à l'installation provisoire d'un système d'inscription mécanique du vote, celui-ci soit mis à l'essai pendant un an dans la salle de l'Assemblée plénière ou dans une salle de commission. Elle avait en outre proposé qu'au cours des travaux de transformation qui se feront au Siège de l'ONU en 1964, on procède à des travaux préparatoires dans deux salles de commission ou dans une salle de commission et la salle des réunions plénières, selon l'endroit où le système sera d'abord installé, afin de permettre l'expansion du système sans frais superflus. Advenant l'adoption de ces propositions, la Cinquième Commission prévoit qu'il faudra ajouter la somme de \$105,100 aux prévisions budgétaires de l'ONU pour 1964. La répartition serait la suivante: \$40,700 pour l'installation complète du système dans une salle; \$26,400 pour les travaux de préparation dans deux autres salles; \$30,000 pour la location et l'entretien du matériel voulu pendant un an.)

Le 11 décembre, l'Assemblée a adopté 7 des 19 résolutions mentionnées plus haut. Elles avaient trait surtout aux crédits additionnels pour 1963 et aux questions du personnel, dont la répartition géographique des employés du secrétariat, le barème des contributions des Nations Unies, les amendements aux règlements de la pension de retraite pour les juges de la Cour internationale de Justice, et le rapport du Comité mixte des pensions du personnel des Nations Unies.

Par un vote de 71 (dont celui du Canada) contre 11, avec une abstention, l'Assemblée a adopté une résolution ayant pour but de rectifier les prévisions budgétaires de 1963: ainsi les dépenses de \$93,911,050 qu'elle avait approuvées seront réduites de \$1,034,500 et le revenu approximatif de 1963 décroîtra de \$15,247,500 à \$15,190,500. La diminution des dépenses en 1963 s'explique en grande partie par les coupures au chapitre 2, "Réunions et conférences spéciales" et au chapitre 3, "Traitements et salaires", des prévisions de dépense.

En ce qui touche le projet d'amendement à la pension annuelle des juges de la Cour internationale de Justice, l'Assemblée a voté sans aucune objection des amendements aux trois articles des règlements qui s'y rapportent. Le tout aura pour effet de hausser la pension annuelle des juges, après un terme d'office complet de neuf ans, de \$10,000 à \$12,500, à partir du 1^{er} janvier 1964. Cette modification vient de ce que désormais cette pension est fixée à la moitié du traitement annuel des juges, qui est actuellement de \$25,000.

L'Assemblée a ensuite approuvé à l'unanimité une recommandation établissant le barème des contributions pour sept nouveaux États membres: Algérie, 0.10 p. 100; Jamaïque, 0.05 p. 100; Burundi, Koweït, Ruanda, Trinité et Tobago et Ouganda, 0.04 p. 100; elle a également réduit le pourcentage des contributions fixées par la Tchécoslovaquie et la Hongrie. (Ces deux dernières rectifications

sont faites sur la recommandation du Comité des contributions, après une étude sur les différences qui existent entre les façons de calculer le revenu national.)

Le rapport de la Cinquième Commission sur les questions de personnel a donné lieu à deux autres résolutions. La première, touchant la répartition géographique du personnel du Secrétariat, a été approuvée par 86 voix (dont celle du Canada), sans opposition, avec 11 abstentions. Elle prie le secrétaire général de poursuivre ses efforts pour que tous les États membres soient représentés au sein du Secrétariat. Elle demande au secrétaire général, en recrutant son personnel supérieur sur une base géographique très étendue, de veiller tout particulièrement à répartir équitablement les postes entre les États membres des différentes régions; elle le prie aussi de faire un rapport à la dix-neuvième session de l'Assemblée sur le progrès accompli dans l'exécution de ces demandes. La seconde proposition modifie plusieurs paragraphes du règlement du personnel touchant les primes de connaissances linguistiques et les primes de rapatriement et appuie les propositions du secrétaire général pour l'adoption d'une prime uniforme pour connaissances linguistiques et pour la remise de certaines indemnités de non-titulaire.

Dans sa décision finale du 11 décembre relative aux rapports présentés par la Cinquième Commission, l'Assemblée a pris acte, sans formuler d'objection, du rapport du Comité mixte des pensions du personnel des Nations Unies en ce qui concerne le Fonds de retraite pour l'année qui a pris fin le 30 septembre 1962.

Le 17 décembre, l'Assemblée a reçu le rapport de la Cinquième Commission sur le chapitre XIV du Rapport du Conseil économique et social pour 1963. (Le rapport de la Commission touchait surtout aux mesures prises par le Conseil sous différents points de l'ordre du jour, ou aux discussions relatives aux incidences financières des mesures prises par le Conseil économique et social au cours de 1963.) Elle a en outre adopté plusieurs recommandations touchant: les prévisions budgétaires de l'Organisation pour 1964; le financement de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU); les études ayant trait au financement des opérations de maintien de la paix; l'École internationale des Nations Unies; la coordination entre tous les organismes des Nations Unies; certaines questions administratives touchant les frais d'assistance technique des institutions spécialisées.

Cinq résolutions touchant les prévisions budgétaires de l'ONU pour l'année 1964 ont été adoptées par l'Assemblée sur le rapport de la Cinquième Commission. La partie A de la première résolution fixe à \$101,327,600 le crédit destiné à couvrir les dépenses de l'Organisation pour l'exercice 1964; la partie B décide que les recettes prévues, autres que les contributions des États membres, se chiffrent à \$15,186,800; enfin la partie C explique les modalités de couverture des dépenses pour l'exercice 1964, divers facteurs tels que les prévisions révisées pour 1963 et l'excédent budgétaire de l'exercice 1962 entrant en ligne de compte. La résolution a été adoptée comme suit:

Partie A: 96 voix pour (dont le Canada), 10 contre, 3 abstentions;

Partie B: 109 voix pour (dont le Canada), sans opposition et aucune abstention;

Partie C: 97 voix pour (dont le Canada), 11 voix contre et une abstention. La deuxième résolution, approuvée par 100 voix (y compris celle du Canada) contre 11, sans abstentions, autorise le secrétaire général à engager des dépenses comme par le passé au titre des dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1964, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Cependant l'approbation du Comité ne sera pas nécessaire pour les engagements, jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars, qui, suivant l'attestation du secrétaire général, ont trait au maintien de la paix et de la sécurité. La troisième résolution, adoptée par 98 voix (dont le Canada) contre 11, avec une abstention recommande que le fonds de roulement soit fixé, comme en 1963, à 40 millions de dollars. La quatrième résolution, adoptée à l'unanimité, recommande de proroger jusqu'au 31 décembre 1964 l'application du plan des conférences qui avait été établi en 1957 et révisé lors de la précédente session de l'Assemblée générale. Elle prie le Conseil économique et social: a) d'étudier la possibilité de tenir en janvier sa première session annuelle et d'avancer à mai ou début juin sa session d'été; b) d'entreprendre en 1964 une étude de la fréquence optimum des sessions de ses divers organes subsidiaires, en examinant aussi la possibilité de fonder ou de supprimer ceux de ces organismes dont les attributions risquent de se chevaucher. Elle recommande enfin qu'en règle générale et tant qu'il n'aura pas été possible de rationaliser le programme annuel des réunions, il ne soit pas prévu plus d'une grande conférence spéciale par an. La cinquième résolution autorise le secrétaire général à opérer, aux fins de la gestion des programmes d'assistance technique pour 1964, des ajustements dans les crédits ouverts aux chapitres particuliers du budget, sous réserve d'une réduction maximum de 5 p. 100 du crédit ouvert à chacun de ces trois chapitres. Cette autorisation permettra au secrétaire général d'engager des fonds supplémentaires dans des domaines qui revêtent une haute priorité, au détriment d'autres secteurs qu'il juge momentanément moins importants.

Par 88 voix (dont le Canada) contre 12, avec 5 abstentions, l'Assemblée a autorisé le secrétaire général à vendre des bons de l'ONU pour une nouvelle période d'un an se terminant le 31 décembre 1964. Cette décision devrait permettre de remédier aux difficultés financières de l'Organisation en favorisant de nouvelles ventes et en mettant les gouvernements en mesure de remplir les engagements qu'ils avaient pris l'année précédente. (Sur un total de 200 millions de dollars de bons mis en vente pour la période se terminant le 31 décembre 1963, 153.1 millions seulement avaient été souscrits, et il faut déduire de ce montant 51 millions de bons qui n'avaient pas été effectivement achetés.)

Le rapport de la Cinquième Commission sur le financement de la Force d'urgence des Nations Unies a été examiné en même temps que le rapport du secrétaire général touchant l'organisation et le fonctionnement de la Force. Ayant pris note du rapport du secrétaire général, l'Assemblée a approuvé par 77 voix (dont le Canada) contre 11, avec 20 abstentions l'ouverture d'un crédit de \$17,750,000 pour les opérations de la Force d'urgence en 1964. En ce qui con-

la répartition des charges, les deux premiers millions seraient répartis sur la base du barème des quotes-parts adopté pour le budget ordinaire de 1964. Il en sera de même pour le solde, sauf que la part de chaque pays économiquement développé s'élèverait à 42.5 p. 100 de la quote-part de ces pays au titre du budget ordinaire. La résolution recommande aux États membres de verser des contributions volontaires afin de combler la différence créée par les versements élevés des pays économiquement peu développés. (La formule de répartition des charges a été approuvée par 61 voix, dont celle du Canada, contre 11, avec une abstention).

La Cinquième Commission n'a pas consacré moins de 18 séances, sur un total de 23, à la question du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ce domaine comprenant outre la question de la FUNU, celle de l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC). Elle se trouvait saisie de deux résolutions adoptées par l'Assemblée lors de sa session spéciale en mai 1963, qui prient le secrétaire général de faire rapport sur les points suivants: a) procédures administratives et financières que doit observer l'Assemblée au moment où des opérations de maintien de la paix sont autorisées; b) consultations tenues auprès des gouvernements et des organismes intéressés au sujet de l'opportunité de créer un Fonds de la paix qui serait alimenté par des contributions volontaires. La Cinquième Commission n'a pas soumis de propositions à cet égard à la dix-huitième session de l'Assemblée. Elle a néanmoins annoncé qu'elle avait communiqué les rapports en question, ainsi que les résultats des discussions tenues en Commission à ce sujet, au Groupe de travail pour l'examen des procédures administratives et budgétaires des Nations Unies, lequel avait été prié de faire rapport à l'Assemblée sur les questions relatives aux dépenses du maintien de la paix. La décision de la Cinquième Commission a été approuvée par l'Assemblée sans objection.

En ce qui concerne l'École internationale des Nations Unies, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de verser une contribution de \$55,000, pour combler le déficit d'exploitation prévu pour l'année scolaire en cours et avancer les plans des locaux permanents de l'École. L'Assemblée prie en outre le secrétaire général de continuer de rechercher une aide financière ou autre qui permettrait de construire et d'équiper un bâtiment scolaire et de constituer une dotation, et elle lance un appel aux États membres pour qu'ils encouragent le versement, à ces fins, de contributions volontaires provenant de sources appropriées, gouvernementales ou non gouvernementales. L'Assemblée a également accepté une décision de la Cinquième Commission voulant que le solde de la subvention accordée à l'École pour l'année 1963 soit transporté à l'exercice 1964 en vue de l'avancement des plans.

Par deux résolutions qui ont été approuvées sans objection, l'Assemblée prend acte des rapports de vérification des comptes concernant a) les dépenses effectuées par les institutions spécialisées au titre de l'assistance technique (Programme élargi) et b) l'utilisation par les institutions spécialisées, agissant en tant qu'agents chargés de l'exécution, des crédits affectés par le Fonds spécial.

L'Assemblée a également adopté deux résolutions relatives à la coordination

entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. La première qui a été adoptée à l'unanimité, prend acte d'un rapport présenté à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Elle prie le secrétaire général de saisir les chefs des secrétariats des institutions spécialisées de toute question évoquée dans ce rapport. La deuxième sanctionne des propositions qui tendent à porter de 9 à 11 le nombre des membres du Comité consultatif de la fonction publique internationale (CCFPI) et à élargir en outre les attributions du Comité. Elle prie le secrétaire général d'attirer l'attention du Comité administratif de coordination (CAC) sur les commentaires fournis à l'encontre de ces propositions par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de faire rapport à la dix-neuvième session de l'Assemblée sur les mesures prises afin de mettre en œuvre la résolution. Le CCFPI se verrait confier diverses fonctions nouvelles dans le cadre de ses attributions élargies. Le préambule de la résolution fait allusion à cet égard à une décision antérieure de l'Assemblée (résolution 1869 XVII) qui tendait à faire du CCFPI un inter-organisme fortement constitué et indépendant, qui s'occuperait des problèmes de traitements et de personnel. Cette résolution a été approuvée par 83 voix (dont celle du Canada) contre 10, avec 1 abstention.

Questions juridiques

Sur la recommandation de la Sixième Commission, l'Assemblée générale a adopté le 18 novembre deux résolutions qui avaient trait au rapport de la Commission de droit international sur les travaux de sa quinzième session. Le rapport en question contenait des projets d'articles du droit des traités. Il traitait également des travaux de la Commission sur la responsabilité des États, la succession d'États et de gouvernements, les missions spéciales, les relations entre les États et les organisations intergouvernementales, et l'adhésion éventuelle de nouveaux États à un certain nombre de traités conclus sous les auspices de la Société des Nations. Par un vote unanime, l'Assemblée a loué les efforts déployés par la Commission pour la codification et le développement progressif du droit international, et particulièrement du droit des traités et elle a invité la Commission à poursuivre ses travaux à cet égard, ainsi que dans les autres domaines qui font l'objet du rapport.

La deuxième résolution concernait divers traités de la Société des Nations. Par 79 voix (y compris le Canada), sans opposition, avec 22 abstentions, l'Assemblée a accepté d'assumer certaines fonctions de la Société des Nations afin d'ouvrir à la signature d'États qui ne seraient pas autrement à même d'y participer 21 traités qui se trouvaient fermés depuis 1946 et avaient trait à diverses questions techniques: contrefaçon, stupéfiants, double nationalité. Aux termes de la résolution l'Assemblée prie le secrétaire général d'inviter à accéder aux traités les États membres des Nations Unies ou des institutions spécialisées, ceux qui sont parties au Statut de la Cour internationale de Justice et enfin ceux qui auront été désignés à cet effet par l'Assemblée et qui ne pourraient autrement participer à ces traités. Une difficulté considérable se trouve écartée par suite du rejet d'une formule

invitant tous les États à l'accession (formule proposée par le Ghana, Ceylan et la Tchécoslovaquie), le secrétaire général n'ayant pas à décider quels États parmi les régions du monde dont le statut n'est pas encore très clair (p. ex. l'Allemagne de l'Est, la Corée du Nord et le Nord-Vietnam) entrent dans le contexte de la formule. La résolution prévoit enfin des consultations entre le secrétaire général et les États signataires, membres ou non de l'Organisation, afin de déterminer si un quelconque des traités a cessé d'être en vigueur, s'il a été remplacé par des traités ultérieurs, si à tout autre titre l'adhésion d'autres États a cessé de présenter un intérêt ou s'il faut prendre des mesures pour l'adapter à la situation actuelle. Le 17 décembre, l'Assemblée a adopté les rapports de la Sixième Commission sur les points suivants: Examen des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, et assistance technique destinée à promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et une meilleure compréhension du droit international.

Le rapport de la Commission sur le premier point renfermait deux résolutions. La première, qui a été adoptée à l'unanimité, établit un Comité spécial composé d'États membres que nomme le président de l'Assemblée générale en prenant en considération le principe d'une représentation géographique équitable et la nécessité d'assurer la représentation des principaux systèmes juridiques du monde. Le Comité étudiera la question du développement progressif et de la codification des quatre principes du droit international touchant les relations amicales entre les États, à savoir: 1) le non-recours à la menace ou à la force et le respect de l'intégrité territoriale ou politique de tout État; 2) l'obligation de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques; 3) la non-intervention dans les affaires intérieures des États; 4) l'égalité souveraine des États.

La deuxième résolution, qui a été approuvée par 65 voix (dont le Canada) contre 15, avec 27 abstentions, propose une enquête sur l'opportunité de créer un organisme spécial d'établissement des faits qui contribuerait au règlement des différends internationaux et servirait ainsi l'un des objectifs mentionnés dans la résolution précédente.

Trois résolutions ont été adoptées concernant le rapport sur l'assistance technique. La résolution A, adoptée à l'unanimité, crée un Comité spécial (composé de l'Afghanistan, de la Belgique, de l'Équateur, du Ghana, de la Hongrie et de l'Irlande) qu'elle charge d'élaborer un plan pratique en vue de la promotion, de la diffusion et d'une meilleure compréhension du droit international. La résolution B, approuvée par 91 voix (dont le Canada) contre 10, avec une abstention, prie le Comité d'assistance technique du Conseil économique et social de conseiller le Comité spécial créé aux termes de la résolution A sur la question suivante: dans quelle mesure pourrait-on mettre en œuvre les programmes d'assistance technique destinés à renforcer l'application pratique du droit international dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique. Cette résolution invite également le Comité d'assistance technique à fournir des observations concernant le financement de ces programmes au moyen des fonds du budget ordinaire.

La résolution C, adoptée à l'unanimité, prie l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) d'obtenir périodiquement des États membres des renseignements détaillés concernant les moyens de formation offerts dans le domaine du droit international par les universités et les établissements d'enseignement supérieur de ces États et de transmettre ces informations au secrétaire général qui les diffusera parmi les pays membres. La résolution invite aussi les États membres a) à offrir aux étudiants étrangers des bourses universitaires de spécialisation en droit international, et b) à prévoir dans leurs programmes d'échanges culturels l'échange de professeurs, d'étudiants, de spécialistes de livres et de publications dans le domaine du droit international.

Promesses de contributions

Deux conférences pour les souscriptions aux programmes spéciaux des Nations Unies ont eu lieu au cours de la période à l'étude.

Le 29 novembre, lors d'une séance du Comité spécial de l'Assemblée générale pour l'annonce des contributions volontaires au Programme du haut-commissaire pour les réfugiés, 31 gouvernements se sont engagés à verser un total de un million et demi de dollars pour le Programme de 1964 du HCR. Cinq autres gouvernements ont déclaré que leurs contributions étaient à l'étude. Le Canada, par l'intermédiaire de son représentant auprès de la Troisième Commission, M^{me} M. Konantz, a annoncé son intention de contribuer, sous réserve de l'approbation du Parlement, la somme de \$290,000, étant donné l'importance qu'il attachait à l'œuvre poursuivie par le haut-commissaire et son personnel pour l'amélioration du sort des réfugiés. Le haut-commissaire, M. Félix Schnyder, de Suisse, avait annoncé antérieurement son intention de terminer l'application du programme d'aide aux réfugiés européens à la fin de l'année 1965 et avait fixé à 2.6 millions de dollars le montant destiné à couvrir les besoins financiers du haut-commissaire pour 1964.

Le 9 décembre, 30 gouvernements ont annoncé des contributions en argent et en nature évaluées à environ 32.5 millions de dollars pour le programme de 1964 de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Ces engagements ont été pris lors d'une séance du Comité spécial de l'Assemblée générale pour l'annonce des contributions volontaires à l'UNRWA.

Au début de la séance, le commissaire général de l'Office, M. J. H. Davis, fait appel à la générosité des États membres dont les contributions permettront à l'UNRWA de mener à bien sa tâche pour l'année à venir. (L'UNRWA fournit des secours, des moyens de formation et divers services à quelque 1,200,000 réfugiés arabes de Palestine qui vivent actuellement dans l'enclave de Gaza, en Jordanie, au Liban et en Syrie. Les dépenses prévues pour l'exécution de ce programme en 1964 ont été évaluées à environ 38 millions de dollars). Sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada s'est engagé à contribuer \$500,000 au budget de l'Agence pour 1964 et a promis en outre un don spécial de farine évalué d'une valeur de \$500,000.

Aide c

Voici q
Bureau de
de la Cham
aide aux p
tente bilat
tion de la
relevant de
à embrasse
des proposi
secrétaire d

Le prés
Programme
le Parlemen
Programme



L' "B" rage
Les pro
favorable à
ment n ce
Piment du
en faveur d
Voix Affaires Ext

Aide canadienne par ententes bilatérales

Voici quelques extraits du rapport que M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure, a présenté en décembre 1963 au Comité permanent de la Chambre des communes pour les Affaires extérieures. L'auteur y traite de l'aide aux pays en voie de développement accordée par le Canada en vertu d'ententes bilatérales, dans le cadre des divers programmes. Il n'y est donc pas question de la participation importante du Canada aux programmes multilatéraux relevant de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes affiliés. Comme il embrasse une période s'arrêtant à novembre 1963, le rapport ne tient pas compte des propositions d'aide accrue formulées le 14 novembre à la Chambre par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.¹

Introduction

Le présent rapport décrit l'œuvre accomplie par le Canada dans le cadre de programmes bilatéraux d'assistance aux pays en voie de développement auxquels le Parlement a affecté des crédits pour l'exercice 1962-1963. Voici quels sont ces programmes qui relèvent du Bureau de l'aide extérieure.

Crédits 1962-1963

Plan de Colombo	\$ 41,500,000
Aide aux pays africains du Commonwealth	3,500,000
Aide aux Antilles britanniques	2,452,000
Programme pour l'éducation dans les pays africains d'expression française	300,000
Programme d'assistance technique du Commonwealth	120,000
Bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth	1,000,000



Le "Bourage du Canada" à Mayurakshi (Inde)

Les programmes bilatéraux ont évolué ces dernières années dans un sens très favorable à l'assistance technique, ainsi qu'à l'assistance pédagogique, notamment en ce qui concerne les nouveaux pays indépendants d'Afrique où le développement du système scolaire bénéficie d'une haute priorité. Les détails des projets en faveur de l'éducation se trouvent dans les chapitres du présent rapport portant

¹ Voir *Affaires Extérieures*, décembre 1963, pp. 478 à 480.

sur les divers programmes; mais, à titre d'exemple, nous noterons que le nombre d'enseignants en mission est passé d'à peu près 12 en 1960 à 40 en 1961. A la fin de l'exercice 1962-1963, le nombre des enseignants canadiens à l'étranger s'élevait à 122. Pour l'année scolaire actuelle, 182 Canadiens se trouvent à l'étranger en vertu des programmes du gouvernement, à titre d'enseignants, de conseillers pédagogiques ou d'universitaires.

De plus, 61 conseillers techniques se trouvaient en service dans les pays sous-développés le 31 mars 1963, en vertu de programmes bilatéraux d'assistance technique. Leur activité s'exerçait dans diverses disciplines, dont l'agriculture, la pêche et la minéralogie; la plupart aidaient au travail sur place, contribuant ainsi à accroître les effectifs de la main-d'œuvre qualifiée, qui est indispensable aux pays en voie de développement. L'assistance technique comporte aussi la formation au Canada de stagiaires de l'étranger; là aussi, il y a eu augmentation sensible en 1962-1963. Le nombre des étrangers en stage au Canada en vertu des programmes d'assistance technique du gouvernement est passé de 849 en 1962 à 1,043 en 1963. On s'attendait ce qu'il atteigne 1,200 cette année.

Les dépenses que le Canada consacre à l'assistance technique augmentent rapidement, certes, mais de par leur nature même elles demeurent relativement faibles, si on les compare à celles de l'aide sous forme de grands travaux et de produits, qui absorbe quelque 95 p. 100 des crédits d'assistance. Quant aux travaux en question, ils ont été réalisés essentiellement dans les domaines fondamentaux de l'énergie et du transport, l'apport canadien consistant en études techniques et autres services, ainsi qu'en matériel et en marchandises de fabrication canadienne. Cette assistance peut revêtir la forme de relevés des ressources où les Canadiens ne donnent que leurs services, ou alternativement la forme de produits canadiens tels que locomotives, véhicules lourds, matériel scolaire, etc.

L'aide en nature comprend les matières premières, les engrais chimiques et les insecticides de sources canadiennes. En exécution du Plan de Colombo, des dépenses considérables ont encore été faites l'an dernier pour la fourniture de matières premières à l'Inde et au Pakistan qui en ont un besoin pressant et qui pourraient autrement donner suite à leurs plans quinquennaux de développement.

En sus de l'aide qu'il accorde en vertu de ses programmes bilatéraux, le Canada affecte des sommes importantes aux programmes multilatéraux des Nations Unies, tels que le Programme élargi d'assistance technique, le Fonds spécial, le Fonds d'aide à l'enfance (UNICEF) et l'Association internationale pour le développement. Mais ces contributions financières étant versées directement à l'organisme intéressé, le Bureau de l'aide extérieure n'a rien à y voir. Toutefois, le Canada collabore avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées pour le recrutement des experts canadiens envoyés à l'étranger en vertu de ces programmes et à l'organisation de cours de formation au Canada pour les stagiaires désignés par les Nations Unies ou d'autres organisations.

Plan de Colombo

Le Plan de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques, dont le Canada est l'un des fondateurs, a atteint son onzième anniversaire en 1962. A l'assemblée qu'il a tenue en novembre 1962 à Melbourne, en Australie, le Comité consultatif du Plan de Colombo a fait état dans son rapport annuel des progrès réalisés dans la région et du développement économique des bénéfices attribuables aux échanges d'idées et de connaissances et à l'apport d'une aide financière et technique sous diverses formes. Le Comité a passé en revue les progrès réalisés au cours de l'année précédente et noté que le développement économique de la région a varié considérablement d'un pays à l'autre. La production nationale brute *par tête* a connu une évolution variant entre une hausse de 10 p. 100 et une baisse de 2 p. 100, selon les pays. Dans l'ensemble, la production agricole de la région a accusé une augmentation sensible, et la production industrielle a aussi continué de s'accroître. Les ressources consacrées au développement ont marqué une hausse encourageante. Au cours de l'exercice (1961-1962), les quinze pays de la région ont dépensé l'équivalent de 5.4 milliards de dollars pour leur développement, soit un milliard de plus que l'année précédente. Dans ce total, l'aide étrangère en prêts et des subventions par accords bilatéraux s'élève à environ 1.8 milliard de dollars, soit à environ 33 p. 100.

Il subsiste toutefois des difficultés. La population de la région continue de croître à un taux annuel d'environ 2 p. 100, ce qui rend le développement économique encore plus urgent et parfois plus difficile. En outre, l'évolution de l'économie internationale n'a pas été tout à fait favorable aux pays de la région du Plan de Colombo. Les bas prix des matières premières sur les marchés mondiaux ont causé de sérieuses difficultés en 1961-1962 aux pays en voie de développement. Les restrictions imposées par certains pays avancés à l'importation d'articles que les pays sous-développés peuvent fabriquer ont accru les difficultés de ceux-ci, tandis que le resserrement du marché monétaire extérieur demeure le principal problème des gouvernements de la région.

De 1951 à l'exercice financier de 1962-1963, les contributions du Canada au Plan de Colombo se sont élevées à 423.2 millions de dollars. Les prévisions budgétaires de 1963-1964 comportent un crédit de 41.5 millions pour la participation à ce Plan. Les principaux bénéficiaires sont quatre pays du Commonwealth: Inde, Pakistan, Ceylan et Malaisie, qui à eux seuls ont reçu 95 p. 100 de l'aide du Canada. Des pays de la région étrangers au Commonwealth ont bénéficié d'une assistance technique importante, notamment la Birmanie, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, les Philippines, la Thaïlande et le Vietnam. Toute l'aide canadienne relevant du Plan de Colombo, comme des autres programmes bilatéraux est assimilée à des subventions.

Birmanie

La valeur totale de l'aide à la Birmanie de 1950 à la fin de l'exercice de 1963, l'assistance technique y comprise, représente \$4,277,000.

L'entreprise la plus considérable réalisée en Birmanie avec le concours du Canada a été la construction du pont Thaketa sur la rivière Pazundaun, entre Rangoon et la ville d'en face, commencée en 1962-1963. Le Canada y a contribué pour \$900,000 en fournitures: acier, matériaux de construction, matériel et en services: ses ingénieurs ont établi les plans et surveillé les travaux. Par sa part, la Birmanie a versé \$950,000 à même les fonds de contre-partie de la vente du blé canadien qu'elle avait reçu auparavant en vertu du Plan de Colombo. Des ingénieurs birmanois sont venus au Canada travailler avec les ingénieurs canadiens à la préparation des plans à la faveur du programme de formation relié à cette entreprise.

On a entrepris et mené à bonne fin des projets de moindre importance, de la fourniture de matériel d'enseignement technique. On a commencé en 1963 l'essai d'un procédé birman de fabrication de carton dur, encore en cours actuellement.

Depuis 1951, les dons de blé et de farine à la Birmanie s'élèvent à \$1,915,000.



Stagiaires birmanois étudiant la sylviculture au Canada

En 1962-1963, cette forme d'aide représenté \$325,000.

En 1962-1963, sept Birmanois ont fait des stages d'études en vertu du Plan, et deux conseillers canadiens ont été au service de la Birmanie. Au hôpital de Rangoon, une technicienne canadienne en radiothérapie assure toujours le traitement du cancer, moyennant l'appareil de cobalt-60 que le Canada a offert à la Birmanie en 1958, et forme des techniciens

Cambodge

L'aide au Cambodge, d'ordre technique principalement, s'élève à \$377,000 depuis les débuts du Plan de Colombo.

En 1962-1963, 31 boursiers cambodgiens ont bénéficié de programmes de formation au Canada, contre 13 l'année précédente. La plupart des Cambodgiens en stage d'études au Canada en vertu du Plan de Colombo suivent des cours de génie à l'Université Laval et à l'École polytechnique de Montréal; quelques firmières sont aussi inscrites à l'Institut Marguerite d'Youville de Montréal. Cinq Canadiens ont fait de l'enseignement au Cambodge cette année en vertu du Plan.

Ceylan

A la fin de l'exercice 1962-1963, Ceylan avait reçu du Canada en vertu du Plan de Colombo quelque \$24,103,000 pour son développement économique.

Ces dernières années, le Canada a aidé à Ceylan à la réalisation de grands travaux, notamment à la construction de lignes de transmission et au développement de centrales électriques. Ces lignes de transmission non seulement relient les réseaux de l'est et de l'ouest de l'île, mais permettent de desservir les industries, les villages et les écoles de toute la région de Gal Oya. En 1962-1963, on a terminé la ligne de transmission reliant Inginiyagala à Badulla et poursuivi la construction de l'usine génératrice de Inginiyagala qui devrait être menée à bonne fin cette année, selon le calendrier des travaux. Le relevé aérien et géologique de Ceylan, entrepris par le Canada, au coût de \$2,500,000, en vue d'aider au pays à planifier la mise en valeur de ses ressources naturelles, a été terminé en 1962.

L'aide en nature fournie à Ceylan a consisté principalement en farine (\$8,500,000) et en traverses de chemin de fer (\$180,000). En exécution du programme de 1962-1963, le Canada a donné à Ceylan pour un million de dollars de farine.

Les 20 stagiaires de Ceylan accueillis au Canada en 1962-1963, en vertu du Plan de Colombo, comprenaient un assistant social, un médecin, un spécialiste en réadaptation, un forestier et des étudiants. Le principal de l'Institut de technologie a passé six mois au Canada pour étudier les méthodes de direction et d'administration de nos instituts techniques.

Deux des trois instructeurs canadiens prêtés à l'Institut de technologie pratique de Katubedde ont terminé leurs missions et sont revenus et ont réintégré leur emploi régulier au service de la province du Manitoba. Un ingénieur électricien spécialisé dans la direction des petits réseaux hydro-électriques a été envoyé à Ceylan comme conseiller de la Commission de développement de Gal Oya en ce qui concerne la production de l'énergie et son transport. Un réalisateur s'est rendu auprès du Service cinématographique de Ceylan afin de l'aider dans sa planification.

Inde

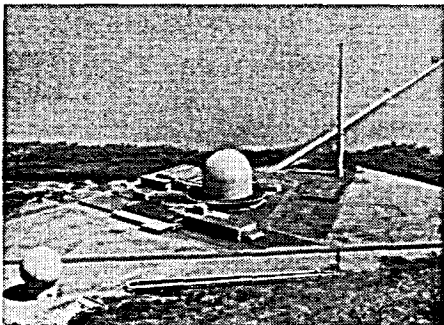
A la fin de l'exercice 1962-1963 le Canada avait accordé à l'Inde en vertu du Plan de Colombo quelque \$218,877,000.

Dans l'État de Madras, au sud, des ingénieurs canadiens et indiens ont poursuivi en 1962-1963 la troisième étape de l'usine hydro-électrique de Kundah qui augmentera de 240,000 kilowatts le potentiel énergétique destiné à l'industrie de la région. L'apport du Canada en services de génie, en matériel générateur et divers matériaux atteindra 24 millions de dollars en quatre ans. En 1962-1963, 22 millions de dollars avaient été affectés à cette entreprise et le reste devait l'être l'année suivante.

En 1962-1963, le Canada s'est chargé (a) de faire les premières études d'un barrage hydro-électrique à Iddikki sur la rivière Peryar dans l'État de Kerela, au

sud, (b) de fournir quatre avions équipés de pulvérisateurs pour la protection des cultures et (c) d'équiper trois hôpitaux d'appareils de cobalt-thérapie pour le traitement de tumeurs malignes.

Voici une récapitulation du programme d'aide du Canada pour l'année 1962-1963, en équipement et en produits, y compris le solde reporté de l'année précédente:



Pile atomique Inde-Canada, à Trombay (Inde)

Kundah III	\$ 9,300,00
Aménagement hydro-électrique d'Iddikki	200,00
Avions pulvérisateurs des récoltes	300,00
Appareils de cobalt-thérapie	148,00
Produits: (cuivre, aluminium, nickel, amiante, blé)	10,109,00
Total	\$20,057,00

En 1962-1963, deux Canadiens, un métallurgiste et un surintendant de mines ont poursuivi leur mission auprès du Bureau des mines de Nagpour. Une liste a passé deux mois dans l'Inde afin d'étudier les possibilités de certains éléments de pierre à chaux pour le compte de l'Organisation nationale de la construction. Un expert en élevage du porc, prêté par le ministère de l'Agriculture du Canada, est rentré au Canada au terme d'une mission. Un réalisateur canadien a terminé avec succès la préparation d'une série de films sur l'organisation des coopératives rurales en collaboration avec la Reserve Bank.

Des ingénieurs, des scientifiques, des médecins et des infirmières étaient un nombre des 155 stagiaires indiens venus parfaire au Canada leur formation pendant le cours de l'année 1962-1963 en vertu du Plan de Colombo. Le groupe comprenait aussi 38 techniciens ou ingénieurs qui ont étudié les techniques et les procédés d'une aciérie canadienne.

Indonésie

Depuis 1950, le Canada a fourni \$3,988,000 à l'Indonésie pour sa mise en valeur. Une grande partie de cette aide a consisté en farine de blé (\$1,875,000) dont pour \$325,000 de farine expédiée en 1962-1963.

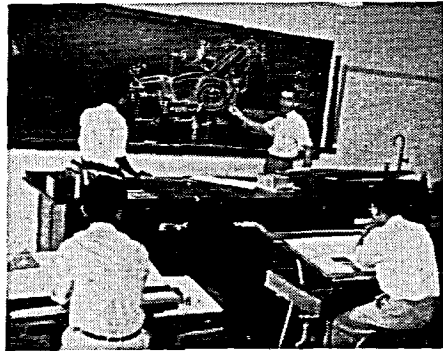
Parmi les 73 Indonésiens en stages d'études au Canada en 1962-1963, 63 étudiants en sciences, en génie et en médecine étaient les plus nombreux. On remarquait aussi quelques étudiants en administration publique et en agriculture.

Deux conseillers canadiens ont été au service de l'Indonésie en 1962-1963. Un instructeur canadien d'aviation a poursuivi une mission à l'Académie indonésienne de l'Air, à Tjurug, en exécution d'un programme coopératif avec l'Organisation internationale de l'aviation civile et les autres participants au Plan de Colombo. Un statisticien canadien a terminé sa tâche en Indonésie, mais il y a été retenu pour une autre entreprise des Nations Unies.

Malaisie

Depuis l'inauguration du Plan de Colombo, l'aide du Canada à la Malaisie s'est élevée à \$8,540,000 soit plus de 7.5 millions pour l'équipement (y compris une allocation de 2 millions en 1962-1963) et le reste pour l'assistance technique. Les entreprises en cours pendant l'année comprenaient un établissement de pêche sur la côte orientale (entrepôts, camions frigorifiques, descentes réfrigérées pour les navires de pêche et d'autres appareils), le relevé topographique d'une route dans le nord de la Malaisie et un réseau national de télévision, à l'établissement duquel le Canada contribuera en fournissant les services d'ingénieurs conseils, des plans et de l'assistance technique. Des dispositions ont aussi été prises en vue de fournir du matériel à 18 autres écoles techniques.

En dernier, 18 professeurs et conseillers canadiens ont été employés en Malaisie, soit le plus fort contingent de tous les pays du Plan de Colombo. Une équipe de professeurs d'université délégués à l'Université de la Malaisie en 1962 a continué son travail en vue de l'établissement d'une école d'administration commerciale. Ce programme comprend aussi la formation au Canada de Malais appelés à remplacer les instructeurs canadiens. C'est l'Université de la Colombie-Britannique qui a entrepris l'exécution de ce projet aux termes d'un accord avec le Bureau de l'aide extérieure.



Ingénieur canadien enseignant en Malaisie

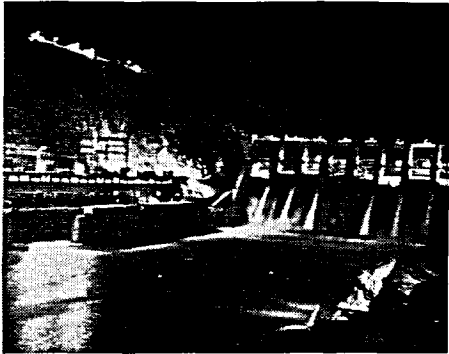
Le Canada s'est aussi chargé d'organiser une école normale technique à Kuala Lumpur, grâce à une équipe de professeurs réunie par le ministère de l'Éducation du Manitoba en 1962 puis prêtée au Bureau de l'aide extérieure. Les quatre instructeurs qui constituent cette équipe resteront en fonctions ou seront remplacés jusqu'à ce que les Malais aient pu former un personnel compétent. Le Canada a aussi fourni le matériel nécessaire à cette institution.

Des conseillers canadiens ont accompli d'autres missions. Une équipe composée de quatre médecins et d'une infirmière a passé l'année en Malaisie. Un spécialiste des coopératives de pêche et de la commercialisation du poisson est arrivé en décembre 1962 pour réaliser un programme qu'il avait recommandé à la suite d'une mission antérieure. Deux experts en télévision qui avaient passé de brèves périodes en Malaisie en 1962 ont été remplacés par un conseiller technique qui restera sur les lieux jusqu'à ce que le réseau de télévision soit en état de service. Un conseiller industriel a accompli une mission d'un an et est rentré au Canada en mars 1963. Un autre conseiller canadien en développement de la petite industrie est entré en fonctions pour une période d'un an à partir du mois d'août 1962. Les autres conseillers canadiens comprenaient un statisticien de l'industrie, un pédologue et deux pédagogues. Le nombre d'étudiants malais en

stage au Canada au cours de l'année s'est élevé à 48 contre 20 l'année précédente. Des bourses ont été accordées à des étudiants en sciences, en génie, en médecine, à des moniteurs de l'enseignement audio-visuel, à des dirigeants de coopératives, à des dirigeants syndicaux et à deux professeurs devant enseigner à l'école normale technique de Malaisie.

Pakistan

De 1950 à la fin de l'exercice 1962-1963, le Pakistan a reçu du Canada \$193,503,000 en vertu du Plan de Colombo.



Achèvement du barrage de la Warsak, au Pakistan

En 1962-1963, le Canada est venu d'aider le Pakistan à construire deux grandes lignes de transmission d'énergie et une fabrique de carton dur, ainsi qu'à étudier s'il convenait d'aménager le Sangu à des fins d'irrigation et de production d'électricité. À la fin de l'année, le premier stade de cette étude était presque terminé, les plans des lignes de transmission de la fabrique de carton dur étaient assez avancés pour que les travaux puissent commencer peu après. Le Canada a accepté de participer à plusieurs autres entreprises en 1963: construction de logements pour réfugiés près de Lahore, au Pakistan occidental, fourniture d'avions pour la protection des cultures et de calculatrices électroniques pour la Commission d'énergie atomique du Pakistan.

Voici la ventilation du programme adopté pour 1962-1963, y compris les dépenses reportées des années antérieures:

Ligne de transmission Bheramara-Goalpara	\$ 1,000,00)
Ligne de transmission Comilla-Sylhet	2,500,00)
Fabrique de carton dur	900,00)
Aménagement du Sangu	150,00)
Logements pour réfugiés	1,000,00)
Avions et matériel de pulvérisation	400,00)
Matériel IBM pour la Commission d'énergie atomique	250,00)
Fourniture de produits: (insecticides, engrais chimiques, pâte de bois, cuivre, aluminium, blé)	9,950,00)
	\$16,150,00)

Les étudiants pakistanais en stage au Canada en 1962-1963, en vertu du Plan de Colombo, ont été au nombre de 85, contre seulement 50 l'année précédente. Des programmes d'étude et d'observation ont été organisés dans divers secteurs et disciplines dont les sciences, le génie, l'administration des industries, le prix de

vient, les coopératives, les lois sur les brevets d'invention et certains domaines de l'hygiène publique.

Parmi les conseillers canadiens en service au Pakistan en 1962-1963 se trouvent un expert en machines au complexe de l'industrie hydro-électrique, un spécialiste à l'Organisation des magasins, un instructeur en physiothérapie à l'Institut de prothèse et de physiothérapie de Lahore, un conseiller en administration à la Corporation de développement industriel, un expert comptable à l'Institut des comptables d'industries et un instructeur en pilotage d'avion attaché au service de pulvérisation des cultures du ministère de l'agriculture.

Vietnam

Les montants affectés par le Canada au Vietnam en vertu du Plan de Colombo s'élevaient à la fin de l'exercice en cours à \$1,374,000; ils ont été dispensés principalement sous forme d'assistance technique et d'envois de farine de blé d'une valeur de \$600,000. En 1962-1963, 79 étudiants vietnamiens faisaient des stages dans les universités canadiennes de langue française; 32 étaient arrivés au cours de l'année. En 1962-1963, un entomologiste canadien a complété sa mission en tant que conseiller du Plan de Colombo dans la lutte contre les insectes nuisibles.

Brunéi, Laos, Népal, Nord-Bornéo, Philippines, Sarawak, Singapour et Thaï-

lande
L'assistance technique du Canada à ces pays en vertu du Plan de Colombo a été presque uniquement d'ordre technique. Au 31 mars 1963, les crédits affectés à ce poste s'élevaient à un total de \$1,414,000. Se trouvaient en stage au Canada à cette date, dans le cadre du Plan de Colombo, un étudiant de Brunéi, un du Laos, un du Népal, 6 du Nord-Bornéo, 16 des Philippines, 39 de Sarawak, 12 de Singapour et 27 de Thaïlande. Du Canada, 3 conseillers (apprentissage, médecine et pêche) étaient détachés à Singapour, un économiste en Thaïlande, et 27 professeurs au Nord-Bornéo, à Sarawak et à Singapour.

Programme de 1963-1964

Le budget des dépenses de 1963-1964 renfermait un crédit de 41.5 millions de dollars pour le Plan de Colombo. L'exécution du programme canadien s'est poursuivie pendant l'exercice en cours.

Les travaux se continuent dans le cas d'un bon nombre des entreprises d'équipement mentionnées plus haut, et des accords ont été conclus en vue de nouveaux projets. Ceux-ci comportent l'agrandissement de la centrale de Umtru, la fourniture à l'Inde d'appareils de thérapie au cobalt, le développement de l'usine hydro-électrique de Sukker et une étude sur l'utilisation des terres au Pakistan; l'aménagement de nouvelles installations à l'aéroport de Katunayake, à Ceylan; et une étude en vue de l'aménagement hydro-électrique du cours supérieur du Perak en Malaisie.

Le programme d'aide en nature aux pays du Plan de Colombo comprendra

pour 1963-1964 la fourniture des produits suivants: cuivre, \$6,380,000; aluminium, \$3,000,000; pâte de bois, \$2,300,000; zinc, \$2,150,000; amiante, \$2,000,000; nickel, \$500,000; soufre, \$500,000; blé et farine de blé, \$4,000,000.

Le programme d'assistance technique aux pays du Plan de Colombo présente toujours de l'ampleur, notamment en ce qui a trait aux stages de formation. Au 30 septembre, 584 étudiants suivaient des cours au Canada, contre 397 à la même date l'année précédente.

Programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth

A l'automne 1960, le gouvernement du Canada s'engagea, sous réserve de l'autorisation du Parlement, à contribuer au Programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth, pour une somme de 10.5 millions de dollars devant s'échelonner sur une période de trois ans à partir du 1^{er} avril 1961. Ce Programme remonte à la réunion des premiers ministres du Commonwealth, en 1960. Il répond à ce que le Plan de Colombo représente pour l'Asie, bien que ce plan dès le début embrassât des pays extérieurs au Commonwealth. Les principaux pays dispensateurs de l'aide sont la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, et la Nouvelle-Zélande. De plus certains nouveaux membres d'Asie, en particulier l'Inde et le Pakistan, ont pu fournir une assistance technique limitée dans les domaines où ils ont de l'expérience et des connaissances spéciales. Tous les pays africains du Commonwealth, indépendants ou sous tutelle, ont droit à l'aide prévue par le Programme.

Jusqu'à présent, le Canada a plutôt réservé son aide aux nouveaux pays indépendants d'Afrique appartenant au Commonwealth. De faibles montants seulement ont été affectés à l'aide aux petits territoires sous tutelle. Le Nigeria et le Ghana ont été les principaux bénéficiaires, mais le Sierra-Leone, le Tanganyika, le Kenya et l'Ouganda ont aussi reçu une aide importante.

Dès l'inauguration du Programme, les pays africains ont bien établi que l'aide à l'éducation répondrait à l'un de leurs besoins les plus pressants. Il leur fait défaut des compétences. C'est pourquoi le Canada a fait porter le plus gros de ses efforts sur l'éducation. En 1962-1963, 89 professeurs canadiens ont enseigné dans les écoles secondaires, les écoles normales et les universités des pays africains du Commonwealth. En même temps, 145 étudiants faisaient des stages au Canada, grâce à la vertu du Programme, contre 84 l'année précédente. Le Canada a aussi fourni du matériel scolaire à beaucoup de ces pays. Deux projets importants ont été entrepris dans ce domaine: la construction d'une école des métiers au Ghana et d'une école secondaire pour garçons au Sierra-Leone. A cette assistance équilibrée s'ajouteront le détachement de professeurs canadiens et la formation au Canada de professeurs africains.

Le Canada a aussi fourni une aide d'un autre ordre. Il a envoyé des experts

travailler avec les Africains au développement de l'agriculture, des pêcheries, des mines, à la protection des plantes et à l'établissement de statistiques. Le programme le plus onéreux pour le Canada a consisté dans un relevé topographique du Nigeria, qui a coûté 1.85 million de dollars. En outre, le Canada fait actuellement l'inventaire forestier du Kenya; il a fourni divers types de véhicules et du matériel au Ghana, au Tanganyika et à l'Ouganda.

Basutoland

En 1961-1962, le Canada a consenti, à la demande du gouvernement du Basutoland, à fournir une partie du personnel enseignant du Collège de l'Université Pie XII. Ce collège, dont la fondation est due pour une bonne part à l'initiative de missionnaires canadiens, reçoit des étudiants africains de tout le sud du continent.

En 1962-1963, 3 professeurs canadiens de chimie, de zoologie et de coopération y ont enseigné grâce au Programme, cependant que 11 étudiants du Basutoland faisaient des stages au Canada.

Gambie

Un professeur canadien a été détaché en Gambie en 1961 pour aider à l'organisation d'une école technique. Un professeur d'école normale a aussi été fourni à la Gambie en 1962-1963.

Ghana

Trois grandes entreprises ont été commencées au Ghana en 1962-1963, dont deux ont été achevées. Vingt silos d'une capacité de 50 tonnes chacun, ainsi que les appareils de chargement nécessaires ont été fournis au ministère de l'Agriculture de même que divers types de machines agricoles et de matériel pédagogique pour une exploitation agricole modèle et un centre d'organisation communautaire à Damongao, dans le nord du Ghana. Le Canada s'est chargé de la construction et de la direction d'une école de métiers à Accra, il fournira les plans d'architectes, des éléments préfabriqués et l'outillage de l'atelier. La construction n'en sera probablement pas terminée avant 1964-1965.

Deux cents et un instituteurs ou professeurs d'université et 22 conseillers techniques canadiens se trouvaient en fonctions au Ghana au cours de l'année. Parmi les conseillers, on comptait 2 géologues, 7 entomologistes ou techniciens entomologistes, 2 instructeurs en télévision, 3 médecins, un spécialiste de l'assistance sociale, 2 spécialistes de la planification et un expert en radio-activité des isotopes.

Quatre-vingt étudiants du Ghana ont été admis au Canada en 1962-1963. Le nombre total des stages en cours s'élevait à 36 à la fin de l'exercice.

Kenya

Quarante camions de fabrication canadienne et les pièces de rechange nécessaires ont été fournis au Kenya au cours de l'année. En outre, le Canada a entrepris le relevé forestier de 7,000 milles carrés en janvier 1963. Deux maisons canadiennes

doivent exécuter ce travail pour le compte du Bureau de l'aide extérieure. Cette entreprise permettra en outre de rompre des étudiants du Kenya aux méthodes techniques de ces relevés. Le travail devrait se terminer en 1963-1964.

Le Canada a détaché au Kenya l'an dernier quatre professeurs et un conseiller en photographie aérienne. Cinq étudiants du Kenya en hygiène publique, agriculture et en coopération ont suivi des cours au Canada en 1962-1963. Deux d'entre eux étaient arrivés l'année précédente.

Île Maurice

Un expert de la commercialisation du poisson a été détaché à l'île Maurice en 1962-1963.

Nigeria

La plus grande entreprise lancée en vertu du Programme consiste dans un levé aérophotogrammétrique et un levé géophysique par avion du pays. Ce travail



Relevé aérien au Nigeria

exécuté à forfait par deux firmes canadiennes, coûtera environ 1,85 million de dollars. Plus de 36,000 milles carrés auront été cartographiés, et la plus grande étendue aura été aérophotographiée. Le levé géophysique portera sur une distance linéaire de 13,000 milles répartis en trois régions où des études préliminaires avaient indiqué la présence de ressources minérales. Le gouvernement du Nigeria contribue à ce

travail en fournissant les moyens de transport locaux et le logement du personnel canadien employé à ce travail.

Un projet de moins d'importance a aussi été mis en œuvre au cours de l'année: celui de l'équipement mécanique du service météorologique du Nigeria. Des Nigériens sont venus au Canada pour des stages au Service météorologique du ministère des Transports et un conseiller technique canadien a été détaché au Nigeria.

En vertu du Programme d'assistance technique, 34 instituteurs canadiens ont été détachés au Nigeria au cours de l'année; 22 étaient déjà sur les lieux de l'année 1962-1963. Cinq conseillers techniques canadiens ont aussi été envoyés au Nigeria: un entomologiste, un réalisateur de films, un spécialiste des coopératives, deux spécialistes de la cartographie et de la géophysique aérienne.

Neuf étudiants nigériens sont arrivés au Canada au cours de l'année pour des stages en élevage, en bien-être social et en administration publique. Au 1^{er} mars 1963, il y avait 16 étudiants nigériens qui faisaient des stages au Canada en vertu du Programme.

Rho...
Un...
Sier...
Deu...
10...
qui...
en...
la...
som...
Sw...
Un...
Tan...
Le...
riel...
véh...
sero...
gan...
con...
des...
par...
pement...
Le...
nou...
II...
miss...
film...
A...
qui...
Ong...
Le...
un...
des...
Canada...
Deux...
ont...
éga...
élect...

Rhodesie et Nyassaland

Un étudiant a suivi des cours au Canada en 1962-1963.

Sierra Leone

Deux professeurs ont été détachés au Sierra-Leone en 1962-1963, pendant que 10 spécialistes de ce pays se trouvaient au Canada. La plupart étaient des étudiants qui venaient se spécialiser en sylviculture, en science économique, en agriculture, en géologie et en chimiopathologie. Le gouvernement canadien s'est engagé à aider à la construction d'une école secondaire de garçons à Koyeima et à fournir du personnel. L'établissement des plans a débuté au cours de l'année.

Swaziland

Un étudiant de ce pays a fait un stage au Canada au cours de l'année.

Tanganyika

Le Canada s'est engagé à fournir au Tanganyika, au cours de l'année, du matériel, notamment 10 ciné-camions, des machines de construction routière et divers véhicules utilitaires. Les ciné-camions seront utilisés par le ministère de l'Organisation sociale; les machines de construction routière par le ministère des Forêts et les véhicules utilitaires par divers ministères pour le développement économique du pays.

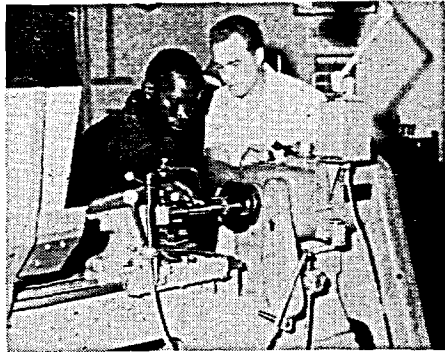
Le Canada a détaché en outre 8 nouveaux professeurs, ce qui porte à 11 le nombre de nos professeurs en mission dans ce pays. Un spécialiste du film a aussi été affecté au Tanganyika.

A la fin de mars 1963, il se trouvait au Canada un étudiant du Tanganyika qui suivait des cours d'administration publique.

Ouganda

Le Canada s'est engagé à fournir au ministère des Levés géologiques de ce pays un certain nombre de véhicules à chenilles ou à traction à quatre roues, ainsi que des instruments de précision qui serviraient au levé géologique de l'Ouganda. Le Canada doit aussi prêter un certain nombre d'experts à cette fin.

Deux conseillers canadiens spécialisés, l'un en pêcheries et l'autre en géologie, ont été détachés en Ouganda au cours de l'année. Trois professeurs y exercent également. Neuf boursiers ont suivi des cours au Canada en divers domaines: électrotechnique, commerce et forage dans le roc.



Collège technique au Tanganyika

Zanzibar

Au cours de l'année, le Canada a livré à Zanzibar trois ambulances destinées au service médical du pays. Le Canada n'a encore envoyé ni conseiller ni professeur à Zanzibar, mais deux étudiants de ce pays sont venus au Canada pour des études.

Programme de 1963-1964

Nombre d'entreprises importantes mises en marche les années précédentes poursuivent en 1963-1964. Elles comprennent le levé cartographique et géologique aérien du Nigeria, l'inventaire forestier du Kenya, la construction d'écoles au Ghana et au Sierra-Leone, la fourniture de véhicules et de matériel au Nigeria au Tanganyika et à Zanzibar. En outre, on a commencé de nouveaux projets, notamment la construction d'un centre frigorifique et de distribution du poisson au Ghana, un laboratoire de recherche sur les pêcheries en Ouganda, et une étude sur l'utilisation du gaz naturel au Nigeria. Quelques-uns de ces nouveaux projets commenceront avant la fin de l'exercice en cours.

L'assistance technique en 1962-1963 a coûté \$1,417,958.68 et elle doit augmenter encore en 1963-1964. Le 30 septembre 1963, 141 étudiants africains suivaient des cours au Canada à la faveur du Programme, cependant que 100 enseignants, y compris des professeurs d'université, et 31 conseillers techniques canadiens accomplissaient des missions en Afrique. D'autres conseillers techniques y seront envoyés avant la fin du présent exercice. Des professeurs canadiens de degré secondaire, des professeurs d'université et des conseillers techniques étaient en mission dans neuf pays africains du Commonwealth: Basutoland, Bechuanaland, Ghana, Kenya, île Maurice, Nigeria, Sierra-Leone, Tanganyika et Ouganda.

Aide aux Antilles

Programme des Caraïbes

Vu ses intérêts financiers dans les territoires antillais du Commonwealth, le Canada a suivi avec attention le mouvement tendant à la formation d'une Fédération des Antilles et il a réservé à cette région une assistance considérable, qui ne cédait en importance qu'à celle se rattachant au Plan de Colombo. En 1958, le gouvernement canadien exprima le désir d'aider la Fédération des Antilles dans ses efforts pour développer son économie. Il annonça, sous réserve de l'approbation du Parlement, qu'il était disposé à lui accorder à cet effet une subvention de 10 millions répartie sur une période de cinq ans à compter de l'exercice 1959-1960. L'exécution de ce Programme s'est poursuivie après la dissolution de la Fédération, mais avec certains changements il va de soi. Le Canada a établi des missions diplomatiques en Jamaïque et à Trinidad en 1962, après l'accession de ces pays à l'indépendance. La poursuite de son Programme d'aide a fait l'objet de négociations bilatérales dans leur cas. En 1961, le Canada a collaboré avec

États-Unis et la Grande-Bretagne à une étude de la situation économique des petites îles, puis s'est engagé ensuite à exécuter certains travaux dans ces îles en application de son Programme d'aide aux Antilles.

Le Programme du début comportant une dépense de 10 millions répartie sur cinq ans a pris fin le 31 mars 1963. Mais le Canada avait décidé auparavant de le poursuivre en 1963-1964 au rythme annuel des années précédentes, soit 2 millions. En même temps, le gouvernement est convenu de faire bénéficier de ce Programme d'aide, le Honduras et la Guyane britanniques, auxquels il consacrait jusque-là un crédit annuel de \$100,000 en vertu d'un programme séparé. En conséquence, il a décidé de continuer en 1963-1964 son aide aux pays du Commonwealth et aux autres territoires des Antilles, à raison de 2.1 millions de dollars.

Depuis l'inauguration de son Programme d'aide aux Antilles, en 1958, la contribution du Canada à leur équipement a compris:

- a) Le don, en 1960, de deux navires valant \$5,866,000, pour assurer la liaison entre les îles.
- b) Apport d'un million de dollars pour la construction d'un quai en eau profonde et d'un entrepôt à Saint-Vincent. Cette entreprise, commencée en 1962, doit se terminer en février 1964.
- c) Le Canada contribuera pour \$700,000 à la construction d'une résidence à l'Université de Trinidad; les travaux ont commencé en 1962 et doivent se terminer en novembre cette année.
- d) Le Canada achète présentement pour \$450,000 de matériel portuaire, destiné aux Barbades, à la Grenade, à Saint-Vincent, à la Dominique et à Saint-Christophe.
- e) En 1962, le Canada s'est engagé à construire des écoles primaires dans les îles de la Grenade, d'Antigua et de la Dominique, et des entrepôts portuaires dans les îles de Sainte-Lucie et de Saint-Christophe. Il a fixé à 1 million de dollars le montant à affecter à ces travaux, qui doivent commencer au début de l'an prochain.
- f) On a entrepris l'an dernier le forage de puits d'eau douce au coût approximatif de \$400,000 à Saint-Christophe, Montserrat, Nièves et Anguilla. Le premier stade de cette entreprise est terminé et l'installation des réservoirs et des services d'adduction commencera en novembre 1963.
- g) Un relevé forestier de la Dominique, terminé en 1962, a coûté quelque \$50,000.
- h) Le matériel d'une école technique fourni à Saint-Christophe a entraîné une dépense de \$44,000.

De plus, le Canada a consacré à l'assistance technique des sommes considérables. Soixante étudiants des Antilles ont suivi des cours au Canada cependant que 43 conseillers canadiens remplissaient diverses missions aux Antilles jusqu'à la fin de mars 1963.

Antérieurement à 1963-1964, le Honduras et la Guyane britanniques, maintenant bénéficiaires du Programme d'aide aux Antilles du Commonwealth, émar-

geaient au Programme d'assistance technique du Commonwealth. De ce chef, Guyane britannique a reçu une aide représentant \$30,000: construction et équipement d'écoles techniques, cours offerts à 9 étudiants et services de 4 conseillers canadiens. Pour ce qui est du Honduras britannique, 9 étudiants ont suivi des cours au Canada, 6 conseillers canadiens ont dispensé leurs services dans ce pays et du matériel a été fourni par le Canada.

Programme pour 1963-1964

Les œuvres importantes se poursuivent et de nouveaux projets sont mis en route. Le Canada doit offrir un navire de pêche et du matériel scolaire à la Jamaïque, un système de radio-guidage pour avions à Trinidad, et des installations de provisionnement et de distribution d'eau douce aux îles du Vent et Sous-le-Vent. Le programme d'assistance technique est maintenu pour l'année en cours.

Aide à l'éducation dans les pays africains d'expression française

En avril 1961, le gouvernement canadien annonça l'affectation d'une somme de \$300,000 à un Programme d'aide à l'éducation dans les pays africains d'expression française. Vu la nature de ce programme, un comité consultatif a été créé pour répartir les fonds. Il se compose de représentants de diverses organisations nationales et d'associations québécoises d'éducation ainsi que de représentants du gouvernement fédéral et du gouvernement québécois.

Eu égard aux rapports de la délégation du Canada à la conférence d'Addis-Abebâ que l'UNESCO a consacrée aux besoins de l'Afrique en matière d'éducation,



Professeur canadien au Cameroun

à la recommandation du représentant diplomatique du Canada qui avait fait une enquête sur les besoins des pays africains d'expression française et aux renseignements obtenus, on décida d'accorder la priorité à l'envoi de professeurs canadiens en Afrique, au début. Depuis, cette priorité a été maintenue. Jusqu'à aujourd'hui, 10 professeurs québécois du degré secondaire, dont 9 sont encore là-bas, ont été détachés en Afrique; ils ont été envoyés au Cameroun (9), au Congo-Brazzaville (3), au Mali (5), au Togo (2). D'autres seraient détachés en Guinée et au Maroc cette année. Des cours ont été organisés pour 3 étudiants africains de langue française venant de la République centrafricaine, du Congo-Brazzaville et du Niger.

Il s'est fait autre chose en matière d'enseignement. Le Canada a donné

ton de papier (d'une valeur de \$50,000) à un centre d'édition de manuels
sciences de l'UNESCO au Cameroun, qui dessert aussi les autres pays d'ex-
pression française de la région. Plus tôt, au cours de 1963, des blocs cinémato-
graphiques mobiles et du matériel audio-visuel, valant \$85,000, ont été offerts
à 7 pays africains de langue française pour servir dans l'enseignement.

Tout récemment, le Canada a décidé de contribuer à l'établissement au
Ruanda d'une université nationale, l'Université de Butare. Le gouvernement du
Ruanda a nommé le très révérend Père Lévesque président de cette université
pour les stades préliminaires de son organisation et les premières années d'en-
seignement. Le Canada acquittera les traitements, le prix du transport et les
fraux accessoires du Père Lévesque et des 6 autres professeurs de langue française
qui feront partie du personnel enseignant de l'université. Tous sont partis pour
le Ruanda au cours de l'été.

Programme d'assistance technique du Commonwealth

Pour la première fois en 1958, des crédits ont été affectés à l'assistance
technique aux pays du Commonwealth n'émergeant ni au Plan de Colombo ni
au Programme d'aide aux Antilles. En ont bénéficié le Ghana dès la première
année, et ensuite le Nigeria; mais ces deux pays ont été incorporés en 1961-1962
au nouveau Programme d'aide aux pays africains du Commonwealth. Au cours
du dernier exercice, l'aide du Canada en vertu de ce programme s'est limitée
à la Guyane et au Honduras britanniques et à Hong-Kong. Le Parlement a voté
un crédit de \$120,000 à cette fin.

L'aide de 1962-1963 à la Guyane et au Honduras britanniques a déjà été
exposée au chapitre sur les Antilles. L'an dernier, notre aide à Hong-Kong n'a
consisté que dans les services d'un conseiller canadien en assistance sociale.

Programme de 1963-1964

Vu que la Guyane et le Honduras britanniques sont maintenant inscrits au Pro-
gramme d'aide aux Antilles du Commonwealth, le budget des dépenses de 1963-
1964 ne comporte qu'une somme de \$20,000, qui est affectée à la continuation
de l'assistance technique à Hong-Kong.

Programme de bourses d'études du Commonwealth

Ce Programme a pour but de permettre aux étudiants du Commonwealth de
suivre des cours de spécialisation dans d'autres pays de l'ensemble. Ces bourses
sont destinées à des personnes, hommes ou femmes, intellectuellement promet-
teuses et appelées à rendre de grands services à leur pays. Bien qu'il s'agisse

d'échanges d'étudiants, ce Programme sera particulièrement avantageux aux pays du Commonwealth en voie de développement et aptes à profiter des moyens d'enseignement perfectionnés des anciens membres.

Ce Programme a été conçu à la Conférence commerciale et économique tenue à Montréal en 1958. Il a été approuvé dans ses grandes lignes en 1959 à la conférence d'Oxford et au début de l'année scolaire 1960-1961. Il avait été convenu à Oxford que 1,000 bourses d'études seraient accordées en exécution de ce Programme, dont la moitié par le Royaume-Uni et l'autre moitié par le Canada. En 1962-1963, le gouvernement canadien a affecté 1 million de dollars à cette fin.

L'administration du Programme au Canada a été confiée au Bureau de l'air extérieur. Le Comité canadien des bourses d'études du Commonwealth, composé de représentants des diverses universités canadiennes, surveille le côté pédagogique du Programme et le choix et l'inscription aux cours des universités du Canada. La Fondation des universités canadiennes a organisé le secrétariat de ce Comité.

Les étudiants du Commonwealth venus suivre des cours au Canada depuis l'inauguration du programme se répartit comme suit:

1960-1961	—	101
1961-1962	—	181
1962-1963	—	220

Quelque 77 p. 100 viennent des pays en voie de développement: 38 p. 100 d'Asie; 19 p. 100 d'Afrique; 13 p. 100 des Antilles; 7 p. 100 des autres régions du Commonwealth. On prévoit une nouvelle augmentation de ces stages pour 1963-1964.

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

SEPTIÈME RÉUNION, WASHINGTON

La septième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis s'est ouverte à Washington le 14 janvier 1964. Vingt-quatre parlementaires canadiens et un nombre égal de parlementaires américains, représentant tous les partis politiques, ont pris part aux délibérations.

Depuis sa première réunion, en 1959, le Groupe tient ses sessions tour à tour au Canada et aux États-Unis. Il a tenu la sixième à Ottawa et à Montréal en mars 1962.



Les présidents conjoints à la septième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis rencontrent le président Lyndon B. Johnson, à la Maison Blanche, au cours d'une réception offerte le 15 janvier 1964. De gauche à droite: le sénateur Aiken (vu de dos), coprésident de la délégation américaine; le président Johnson; le représentant Cornelius Gallagher, coprésident de la délégation américaine; M. Maurice Bourget, président du Sénat canadien, et M. Alan Macnaughton, orateur de la Chambre des communes, présidents conjoints de la délégation du Canada.

On trouvera les comptes rendus des réunions précédentes dans *Affaires extérieures* d'août 1959, de juillet 1960, de mai et août 1961 et d'avril 1962.

Le sénateur George D. Aiken, du Vermont, et M. Cornelius E. Gallagher, représentant du New-Jersey, dirigeaient la délégation des États-Unis à la septième réunion. Le président du Sénat, M. Maurice Bourget, et l'orateur de la Chambre des communes, M. Alan Macnaughton, étaient à la tête de la délégation canadienne.

Travaux des comités

Divisées en deux comités, les délégations ont tenu leurs sessions à huis clos les 14 et 15 janvier. Le premier comité s'est attaché à des questions d'intérêt commun qui ont trait à la défense: partage de la production de défense, défense de l'hémisphère, relations au sein de l'OTAN; l'autre a étudié différents sujets: relations commerciales avec les pays communistes, questions d'assistance et de coopération relatives aux pays en voie de développement et problèmes syndicaux des Grands Lacs.

Les membres de la délégation canadienne ont visité la Chambre des représentants, le 14 janvier, et le Sénat des États-Unis, le lendemain, où ils ont été présentés aux sénateurs. En compagnie de leurs épouses, ils ont visité la Maison Blanche, où le président et M^{me} Johnson les ont accueillis. Le secrétaire d'État, M. Dean Rusk, leur a adressé la parole au cours d'un dîner offert le même soir par les présidents conjoints de la délégation américaine.

Les membres des deux délégations, accompagnés de leurs épouses, ont fait séjour en Floride du 16 au 19 janvier. Ils ont eu l'occasion de visiter la ville la plus ancienne des États-Unis, St. Augustine, où ils ont été reçus à dîner par de hautes personnalités de l'endroit; ils ont ensuite parcouru en carrosse ce vieux droit historique. Au cap Kennedy, ils ont pu voir les installations de la NASA de l'aviation des États-Unis; ils se sont fait expliquer divers engins spatiaux et ont visité des bases de lancement.

Communiqué final

Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, le 15 janvier, le Groupe parlementaire faisait remarquer que ses délibérations s'étaient tenues dans une atmosphère de franchise et de cordialité; elles avaient pour but de faire connaître aux parlementaires des deux pays les différentes prises de position et lignes de conduite qui existent dans leur pays respectif. Les discussions du premier comité ont porté sur la situation actuelle à Panama, sur la possibilité que le Canada fasse partie de l'Organisation des États américains et sur les relations de l'un et l'autre pays avec l'OTAN. Le deuxième comité a discuté surtout des problèmes actuels et des perspectives qu'offre le commerce entre le Canada et les États-Unis et les autres pays du monde libre. Au cours des discussions portant sur les relations commerciales avec les pays communistes, il y a eu un échange de vues sur la politique des États-Unis et celle du Canada relativement au commerce avec le bloc communiste et avec Cuba. La décision du Gouvernement canadien d'étendre de 100 milles sa limite territoriale des pêches a donné lieu à des échanges de vues, le

que de la part des États-Unis l'impôt d'égalisation des intérêts, et les mesures de taxation appliquées par le Canada aux filiales de sociétés américaines. Le communiqué rappelait en outre brièvement l'entreprise de la Passamaquoddy et les problèmes relatifs aux routes vers l'Alaska.

Composition des délégations

En plus des membres mentionnés plus haut, la délégation américaine comprenait les sénateurs Mike Mansfield, Wayne Morse, Spessard Holland, E. L. Bartlett, Philip A. Hart, John O. Pastore, Edmund Muskie, Edward Kennedy, Karl L. Mundt, Milton Young, Len B. Jordan, et les représentants Harris B. McDowell, Jr., Thaddeus J. Dulski, William T. Murphy, Harold T. Johnson, John M. Slack, Jr., Bernard St-Germain, William S. Broomfield, Stanley R. Tupper, Howard W. Rosten, James F. Battin et Mark Andrews.

La délégation canadienne se composait des sénateurs M. Wallace McCutcheon, W. H. Taylor, F. Elsie Inman, Sydney J. Smith, M. Grattan O'Leary, et des députés Michael Starr, J. Waldo Monteith, Paul Martineau, Herman M. Batten, W. B. Nesbitt, Jack McIntosh, Robert Thompson, Lucien Lamoureux, Stanley Knowles, James Byrne, Maurice Sauvé, A. J. P. Cameron, Andrew Brewin, R. L. Fairweather, H. Latulippe, Pauline Jewett et Jean Chrétien.

“Canada Hall” à l’université de Trinidad

Texte d’un communiqué du ministère des Affaires extérieures, 22 janvier 1964:

Le secrétaire d’État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce que M. W. Ross MacDonald, ministre sans portefeuille et leader du gouvernement au Sénat, représentera le Gouvernement canadien, le 24 janvier, à Port-d’Espérance lors des cérémonies officielles d’inauguration qui marqueront l’ouverture de la résidence universitaire désignée sous le nom de “Canada Hall”. Le vice-recteur de l’Université des Antilles, M. H. D. Huggins, conduira le cortège des enseignants et présidera les cérémonies.

Le “Canada Hall” se compose de deux édifices à trois étages où seront logés les étudiants, et d’un bâtiment à un étage abritant divers services. Les deux maisons d’étudiants renferment chacune quatre-vingt-seize chambres munies de mobilier encastré. Le troisième bâtiment abrite la conciergerie, les services d’entretien, de blanchissage et autres. Le matériel électrique, la tuyauterie et le mobilier des chambres sont de source canadienne. Le Canada a dépensé la somme de \$700,000 pour l’aménagement de cette résidence universitaire.

La construction de “Canada Hall” se range parmi les projets d’assistance-équipement entrepris par le Canada dans la région des Caraïbes dans le cadre du Programme d’aide aux pays antillais du Commonwealth, auquel il consacre une somme de 10 millions de dollars. C’est en septembre 1958 qu’a commencé la mise en œuvre de ce programme qui doit durer cinq ans. Pendant l’année financière en cours, le Canada a affecté à ce programme un crédit de 2.1 millions. Les projets d’assistance-équipement qui ont été ou sont exécutés grâce à l’apport de fonds canadiens sont, outre l’installation de “Canada Hall”: l’envoi de deux navires construits au Canada et destinés à assurer le service entre les îles des Caraïbes; l’aménagement d’un quai en eau profonde et d’installations portuaires à Saint-Vincent; un inventaire des ressources forestières à la Dominique; l’aménagement d’écoles à Saint-Kitts, Grenade, Antigua et la Dominique; le développement des ressources en eau douce de Saint-Kitts, Nevis, Anguilla et Montserrat; la construction d’entrepôts à Saint-Kitts et à Sainte-Lucie; la fourniture de matériel portuaire à un certain nombre d’îles; l’envoi d’une vedette-pilote à la Barbade et d’un vaisseau de recherches pour la pêche à la Jamaïque; et l’installation d’un système d’atterrissage à la Trinité. Dans le domaine de l’assistance technique, le Canada a également fourni une contribution importante en accueillant des étudiants antillais dans ses universités et en envoyant des conseillers ou des professeurs dans divers territoires de la région des Caraïbes. Lorsqu’il a annoncé récemment l’expansion de son Programme d’aide pour les années 1964-1965, le Gouvernement du Canada a fait ressortir l’accroissement de l’aide qui en découlerait pour les pays des Antilles, que des liens historiques unissent au Canada.

ad

Prix Nobel de la paix

22 juv
annonce q
ernement
t-d'Es pag
re de la ré
e-recteur
ensei; ma

ont lo, gés
eux mais
de mobil
entrep os
mobili:r
de \$700,0

istance-éq
cadre le s
consacre
encé la m
financière
Les prop
ort de for
deux nav
les Ca aib
ires à San
ménagem
ppement
rat; la co
matériel p
bade et d
d'un syst

le Ca na
ndians au
esseurs d
emme: il l
ouver: tem
rait pour

C'EST LE 10 décembre qu'a eu lieu à Oslo (Norvège) la cérémonie de remise des Prix Nobel de la paix. Le grand discours a été prononcé, en présence du roi Olav et du prince héritier Harald, par M. Gunnar John, président du Comité du Parlement norvégien pour le Prix Nobel. Un dîner a été offert dans la soirée en l'honneur des lauréats. Ceux-ci ont prononcé leurs discours dans la soirée du 11 décembre dans la salle des festivals de l'Université. M. MacAulay, président du Conseil des gouverneurs de la Croix-Rouge, a reçu le prix au nom de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. C'est le troisième prix Nobel de la paix qui remporte la Croix-Rouge au cours de ses cent ans d'existence.



De gauche à droite: le prince héritier Harald; le roi Olav; M. Léopold Boissier, président du Comité international de la Croix-Rouge; M. MacAulay; M. Linus Pauling (au premier plan, à droite); M. H. Lange, ministre des Affaires étrangères de Norvège (à l'arrière-plan, à droite).

Grand Prix chilien au Canada

LES PEINTRES canadiens ont apporté récemment un nouvel éclat à la réputation internationale du Canada dans le domaine des arts graphiques. Le Canada en effet obtenu un Grand Prix d'honneur pour la collection que ses artistes ont présentée à la Première Biennale américaine de gravures. Quinze autres pays participaient à cette exposition qui s'est tenue à Santiago, au Chili, du 20 novembre au 20 décembre 1963, et qui visait à donner un panorama de l'art de la gravure dans le monde occidental. Aucune condition n'était imposée en matière de style ou de technique. Le jury, formé de critiques d'art, n'a tenu compte que de la qualité des œuvres et du talent des artistes. La photographie ci-dessous montre l'ambassadeur du Canada, M. George Bernard Summers, recevant le Grand Prix d'honneur des mains du ministre des Affaires étrangères du Chili, M. Enrique Ortuzar Escobar.



Un second prix, d'une valeur de \$180, a été décerné à M. Harold Toft, artiste de Toronto, pour une gravure en relief intitulée *Quiet Presence*. Trois autres Canadiens, MM. James Boyd, Albert Dumouchel et Yves Gaucher, ont obtenu une mention honorable. Les 64 gravures présentées à l'exposition par les artistes canadiens avaient été choisies par la Galerie nationale du Canada. Ces œuvres comprenaient des lithographies, des eaux-fortes en couleurs, des gravures en relief, des gravures en creux sans encre, des collages en métal relevé, des gravures sur bois en couleurs et des monosérigraphies.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. J.-A. Chapdelaine, ambassadeur du Canada au Brésil, est nommé ambassadeur du Canada en République arabe unie. Il a quitté Rio-de-Janeiro le 26 octobre 1963.
- M. P. A. Beaulieu, ambassadeur du Canada au Liban, est nommé ambassadeur du Canada au Brésil. Il a quitté Beyrouth le 7 décembre 1963.
- M. P. R. Jennings, de l'ambassade du Canada à Port-au-Prince, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Port-au-Prince le 20 décembre 1963.
- M. D. L. Rose, du haut-commissariat du Canada à Lagos, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Lagos le 21 décembre 1963.
- M. M. Stock, du consulat général du Canada à la Nouvelle-Orléans, est affectée au haut-commissariat du Canada à Lagos. Elle a quitté la Nouvelle-Orléans le 24 décembre 1963.
- M. M. Filleul, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Ankara. Il a quitté Ottawa le 30 décembre 1963.
- M. Pierre Dupuy, ambassadeur du Canada en France, est affecté à la Société canadienne de l'exposition mondiale de 1967. Il est entré dans ses nouvelles fonctions de 31 décembre 1963.
- M. L. Fournier a démissionné du ministère des Affaires extérieures le 31 décembre 1963.
- M. A. D. Ford, ambassadeur du Canada au Caire, est nommé ambassadeur du Canada à Moscou. Il a quitté le Caire le 5 janvier 1964.
- M. L. Weidman, de l'administration centrale, est affecté à l'École nationale d'administration, à Paris. Il a quitté Ottawa le 10 janvier 1964.
- M. R. Wright, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Lagos. Il a quitté Ottawa le 17 janvier 1964.
- M. A. Farquharson s'est retiré du service public le 18 janvier 1964.
- M. A. Donald, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à la Nouvelle-Orléans. Il a quitté Ottawa le 19 janvier 1964.
- M. W. MacLaren, de l'administration centrale, est affecté à la Mission permanente du Canada aux Nations Unies à New-York. Il a quitté Ottawa le 26 janvier 1964.

CONFÉRENCES PROCHAINES

- Commission des droits de l'homme des Nations Unies, dix-neuvième session: New-York, du 17 février au 13 mars.
- Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes: Genève, du 24 février au 6 mars.
- Agence internationale de l'énergie atomique, Conseil des gouverneurs: Vienne, du 25 février au 6 mars.

Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, vingt-troisième session: Téhéran, du 2 au 17 mars.

Organisation mondiale de la santé, dix-septième Assemblée mondiale de la santé: Genève, du 3 au 21 mars.

Sous-comité des questions juridiques relatives à l'espace extra-atmosphérique: Genève, du 9 au 26 mars.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement: Genève, du 14 mars au 14 juin.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique touchant la vente des droits du Canada aux avantages d'aval prévus par le Traité du Columbia conclu à Washington le 17 janvier 1961.
Washington, le 22 janvier 1964.

En vigueur le 22 janvier 1964.

Échange de Notes et Protocole entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur le Traité du Columbia conclu à Washington le 17 janvier 1961.

Washington, le 22 janvier 1964.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la création du Parc international Roosevelt à Campobello.

Signé à Washington le 22 janvier 1964.

Multilatéral

Traité portant interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau.

Fait à Moscou le 5 août 1963.

Signé par le Canada à Londres, à Washington et à Moscou le 8 août 1963.

Instruments de ratification du Canada déposés à Londres, à Washington et à Moscou le 28 janvier 1964.

En vigueur pour le Canada le 28 janvier 1964.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XVI N° 3

Table des matières

Mars 1964

Voyage de M. Pearson en France	94
Le Traité du Columbia et le Protocole	98
Visite du premier ministre de Grande-Bretagne	111
Réponse au président Khrouchtchev	112
Coopération nucléaire entre le Canada et l'Inde	115
Accord nucléaire canado-soviétique	118
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	119
Parc international Roosevelt de Campobello	123
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
Discours du trône	126
Force chargée de maintenir la paix à Chypre	127
Conférences prochaines	128
<i>Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada</i>	
	128

Voyage de M. Pearson en France

LES 15, 16 et 17 janvier 1964, le premier ministre et madame Pearson, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et madame Martin, accompagnés de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, ont fait une visite officielle en France. Au cours de leur visite, MM. Pearson et Martin ont eu une série d'entretiens avec leurs hôtes français. Des deux entretiens du premier ministre avec le président de Gaulle, à l'Élysée, le premier se prolongea bien au-delà du temps prévu par le programme officiel et prit la forme d'une conversation en tête-à-tête; le second eut lieu en présence du premier ministre français,



Le premier ministre M. Lester B. Pearson se tient au garde-à-vous devant l'Arc de triomphe après avoir déposé une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu. De gauche à droite: Sainteny, ministre des Anciens Combattants; le colonel B.-J. Guimond, attaché militaire naval et de l'Air, à l'ambassade du Canada à Paris; M. Pearson; le général Dodelier, gouverneur militaire de Paris.



M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, est reçu au palais de l'UNESCO, à Paris, par M. René Maheu, directeur général de l'UNESCO.

ompidou, de MM. Martin et Couve de Murville et de collaborateurs. De plus, M. Pearson eut un entretien privé avec M. Pompidou à l'hôtel Matignon. M. Martin, pour sa part, rendit visite à M. Couve de Murville au Quai d'Orsay.

Un programme chargé

M. Pearson et Martin et leur suite ont été l'objet de plusieurs réceptions brillantes durant leur séjour en France. Le matin du 16 janvier, le premier ministre déposa une couronne sur la tombe du Soldat inconnu, à l'Arc de triomphe, et visita le siège de la délégation du Québec, où il a été accueilli par M. Lussier, directeur général. Le 17 janvier, il a rendu visite au personnel de l'ambassade du Canada, a été reçu par le président du Conseil municipal de Paris à l'hôtel de ville et a été l'invité d'honneur à un déjeuner de l'Association de la Presse diplomatique. Au cours de ce déjeuner et dans un entretien accordé au journal *Le Monde*, M. Pearson a eu l'occasion d'expliquer la politique du Canada sur plusieurs problèmes internationaux.

Il a aussi rendu visite au secrétaire général de l'OTAN, au Conseil permanent de l'Organisation. M. Martin, de son côté, s'est rendu, le 15, au palais de l'UNESCO, où il s'est entretenu privément avec M. Maheu, directeur général, et a rencontré les collaborateurs canadiens de l'UNESCO.

Après leur séjour à Paris, les visiteurs canadiens se sont rendus à la base du CARC à Marville (Meuse); ils ont ensuite visité le cimetière militaire canadien de Dieppe et survolé le champ de bataille de Vimy, avant de regagner le Canada.

Objet des entretiens franco-canadiens

Les entretiens franco-canadiens, comme le communiqué conjoint en fait foi, ont donné lieu d'abord à un échange de vues sur les grands problèmes politiques internationaux. Le général de Gaulle et le premier ministre du Canada ont tenté à se mettre réciproquement au courant de la position de leur pays sur l'état actuel et l'évolution probable des relations est-ouest, sur la situation politique en Asie et spécialement dans le Sud-Est asiatique, où le Canada est membre des Commissions internationales de surveillance, et sur les implications qui en découlent pour l'Occident. On a également traité de la réduction des obstacles au commerce international et de son expansion, qui doivent faire l'objet des prochaines négociations du GATT.

Au cours des entretiens, on a aussi abordé les rapports franco-canadiens. Les deux gouvernements ont indiqué leur désir de développer plus que jamais les échanges dans les domaines économique et culturel. Sur le plan culturel et de la coopération technique, on a enregistré avec satisfaction les initiatives déployées, telles que l'accord récemment signé entre l'Association pour l'organisation des stages dans l'industrie française, d'une part, et la province de Québec et l'Université de Toronto, de l'autre. De plus, M. Couve de Murville a confirmé que son gouvernement accueillerait des stagiaires canadiens à l'École Nationale d'administration. On a aussi examiné les différents moyens de renforcer la coopération déjà existante. Dans le domaine économique, après un échange de vues sur les échanges entre le Canada et la France, on a étudié les mesures à prendre pour accroître le commerce entre les deux pays, dans le cadre de l'expansion du commerce international, et les investissements français au Canada. Le communiqué note aussi avec satisfaction que des projets d'intérêt mutuel en matière d'armements étaient en cours. Enfin, les entretiens ont porté sur l'importance de l'aide au pays en voie de développement, spécialement par le truchement du commerce et d'une aide extérieure stable.

Résultats concrets de la visite

La visite du premier ministre du Canada en France n'a pas eu comme seul résultat de permettre un échange de vues entre les deux gouvernements mais a donné naissance à plusieurs importants projets de coopération franco-canadienne. Tout d'abord, des consultations régulières vont être organisées entre les deux gouvernements, au cours desquelles seront examinés les problèmes touchant les relations franco-canadiennes. Ensuite, les deux parties ont décidé d'encourager par tous les moyens possibles les échanges culturels et techniques. En particulier, la France a promis sa collaboration à la mise en œuvre du programme de coopération gouvernemental canadien pour le développement des relations culturelles, et des for-

tionnaires des deux pays se réuniront bientôt à ce sujet.

Finalement, dans le domaine de l'aide aux pays en voie de développement, le Canada et la France ont décidé de coordonner leur politique d'assistance aux pays africains d'expression française, domaine où la France a toujours joué un rôle considérable et où le Canada est en train de mettre un programme sur pied.

Atmosphère chaleureuse et amicale

Il convient, en terminant, de souligner "la grande cordialité et l'esprit de mutuelle compréhension", pour reprendre les termes mêmes du communiqué, qui ont présidé à ces entretiens. M. Pearson a souligné, à plusieurs reprises au cours de la visite, que les liens de sympathie entre les deux pays avaient pour origine le fait que la France est l'une des mères patries du Canada, et aussi que des Canadiens sont morts pour la défense de la France au cours des deux guerres mondiales. Il devait affirmer, au cours d'un dîner qu'il offrait à l'ambassade du Canada en l'honneur du premier ministre français:

Dans les régions anglophones du Canada, on s'intéresse beaucoup plus qu'auparavant à la langue et à la culture françaises et l'on apprécie mieux leur rôle comme élément essentiel de notre nation. Il est tout naturel que ces événements apportent un regain d'intérêt ou un nouvel intérêt qui servent au mieux nos relations avec la France, et ceci, je puis vous l'affirmer, n'est pas exclusif à la province de Québec. . . . Les deux gouvernements sont sensibles aux occasions qu'offrent la nature dynamique du progrès intérieur dans les deux pays et notre ferme volonté de retirer un avantage mutuel de ce progrès.

La meilleure façon de caractériser cette rencontre franco-canadienne est de la comparer avec M. André Malraux, ministre d'État français chargé des affaires culturelles, qu'un "ordre nouveau de confiance" s'est établi entre la France et le Canada.

NOTE. — Le texte du communiqué conjoint émis à la fin de la visite du premier ministre en France a paru dans *Affaires Étrangères* de février 1964, p. 34.

Le Traité du Columbia et le Protocole

AU COURS de la présente session à Ottawa, un comité parlementaire sera chargé d'étudier le Traité du Columbia et le Protocole complémentaire qui forment l'accord selon lequel le Canada et les États-Unis sont convenus d'aménager le fleuve Columbia des deux côtés de la frontière, d'après une formule de coopération.

Le Traité a été signé le 17 janvier 1961 par le gouvernement des deux pays. Deux mois plus tard, le 16 mars, par une résolution adoptée par 90 voix contre une, le Sénat des États-Unis ratifiait le Traité. Au Canada, la ratification n'est pas encore intervenue.

A la suite de la rencontre d'Hyannis-Port entre le premier ministre Pearson et le président Kennedy, au printemps de 1963, les négociations entamées ont donné lieu à:

- a) un accord avec la Colombie-Britannique définissant les obligations de chacun des deux gouvernements;
- b) un accord avec les États-Unis qui s'est traduit par un protocole au Traité apportant à certaines dispositions de celui-ci des modifications et des précisions;
- c) un accord relatif à la vente aux États-Unis d'avantages énergétiques produits en aval et valant pour une partie de la durée du Traité.

Après de longues négociations, tous les gouvernements en cause se sont mis d'accord en janvier de cette année. Le 22 janvier, le protocole au Traité était signé à Washington. Les sections suivantes du présent texte sont consacrées à une brève revue des différents documents en question et des avantages que comportera pour le Canada la mise en valeur du Columbia effectuée dans ces conditions.

Protocole au Traité

L'accord signé le 8 juillet 1963 entre la Colombie-Britannique et le Canada, qui se trouve analysé en même temps que l'accord complémentaire du 13 janvier 1961 dans la pièce jointe au présent document, a préparé la voie aux négociations canado-américaines relatives à un Protocole au Traité. Le Protocole accorde au Canada un certain nombre d'avantages qui ne figuraient pas ou n'étaient pas clairement définis dans le Traité:

1. *Maîtrise des crues*

Aux termes du Traité, le Canada doit recevoir 64.4 millions de dollars des États-Unis pour le maintien en service de 8.5 millions d'acres-pied d'eau retenue aux trois barrages prévus par le Traité — Mica, lacs Arrow et lac D. — pendant les soixante années d'application du Traité. En plus de fournir ces

protection contre les inondations, le Canada a accepté de mettre en service pour la maîtrise des crues une capacité de retenue supplémentaire pendant la durée du Traité et, par la suite, toute la capacité de retenue existante, si les États-Unis l'inviennent à ce faire. Bien que d'après les stipulations du Traité, le Canada puisse être remboursé pour toute perte économique ou hydro-électrique subie lorsqu'il doit fournir une protection supplémentaire contre les inondations, le gouvernement fédéral s'inquiétait du fait que le Canada ne pouvait émettre un avis lorsqu'il s'agissait de déterminer si une protection supplémentaire contre les inondations était réellement nécessaire. Il était également préoccupé du fait qu'avec l'expansion des régions susceptibles d'être inondées aux États-Unis, il pourrait être fait appel si souvent aux moyens canadiens de maîtrise des crues que l'utilisation efficace des eaux pour les propres besoins du Canada en souffrirait.

Le Protocole exige que l'organisme des États-Unis qui demande une protection supplémentaire contre les inondations présente sa requête à l'organisme canadien d'exploitation. Celui-ci peut accepter ou rejeter l'appel ou proposer certaines modifications. Si les deux organismes ne peuvent parvenir à un accord, la demande sera alors soumise à la Commission permanente d'ingénieurs, or-



Présent à la signature du Protocole du Traité du Columbia conclu entre le Canada et les États-Unis (Washington, le 22 janvier 1964): (de gauche à droite) M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada; le premier ministre Lester B. Pearson; le président Lyndon B. Johnson; M. Dean Rusk, secrétaire d'État américain.

ganisme mixte canado-américain. La décision de la Commission devra être observée par les deux organismes. Si toutefois la Commission ne reconnaît pas la nécessité d'une protection additionnelle, il y aura lieu d'accéder à la demande de telle sorte que les risques de perte de vies humaines et de destruction des biens soient réduits le plus possible. La clause du Traité en vertu de laquelle le Canada est remboursé pour toute perte subie par suite d'une telle mesure de protection contre les inondations reste en vigueur.

Le Protocole est tout à fait explicite quant aux conditions requises pour que les États-Unis puissent demander une protection supplémentaire contre les crues. Pendant la durée du Traité, les demandes d'ouvrages de retenue additionnels ne peuvent être faites que si la hauteur maximum de la crue attendue aux Dalles (Oregon) entraîne un débit de plus de 600,000 pieds cubes par seconde* après utilisation de toute la capacité de retenue, existante ou en cours d'aménagement aux États-Unis en janvier 1961, ainsi que de la capacité du barrage Liberty et aux 8.5 millions d'acres-pied d'ouvrages essentiels de protection contre les inondations fournis par le Canada. Ce n'est donc que dans le cas d'inondations majeures que l'on ferait appel, pendant la durée du Traité, aux moyens supplémentaires dont dispose le Canada pour la maîtrise des crues.

Après la période prévue par le Traité, les demandes de protection supplémentaire à l'adresse du Canada ne peuvent être faites que si la hauteur maximum de crue aux Dalles entraîne un débit de plus de 600,000 pieds cubes par seconde après utilisation de toute la capacité de retenue existant dans le bassin aux États-Unis à l'expiration du Traité. Là encore, le Canada sera efficacement protégé contre des appels trop fréquents à ses ouvrages de retenue.

Le Protocole présente donc certaines améliorations par rapport au Traité et ce qu'il fournit des critères objectifs concernant le besoin de protection supplémentaire contre les inondations et qu'il permet au Canada d'avoir voix à la décision concernant le bien-fondé de l'appel.

2. *But du programme de maîtrise des crues*

Le Protocole exige également que tout programme de maîtrise des crues qui sera exécuté en vertu du Traité et du Protocole soit conçu de manière à réduire au minimum les dommages causés par les inondations aux États-Unis et au Canada. Bien que le Canada jouira automatiquement d'un degré élevé de protection contre les inondations lorsque les barrages prévus par le Traité seront en service, la mention précise des besoins canadiens dans l'établissement de plans de maîtrise des crues ne figurait pas au Traité et apporte donc à celui-ci un important éclaircissement.

3. *Échange de Notes concernant la vente des avantages d'aval*

Le Protocole modifie le Traité sur un point essentiel à la convention de vente

*Degré de maîtrise des crues jugé actuellement désirable aux États-Unis.

avec les États-Unis. L'article VIII(1) du Traité, qui a trait à la cession possible d'avantages énergétiques d'aval aux États-Unis, exige qu'une telle cession soit l'objet d'un échange de notes entre les deux pays "aussitôt que possible après la date de la ratification". La vente pour 30 ans de la part entière du Canada aux avantages d'aval comme il est envisagé actuellement et l'absence de marchés immédiats au Canada pour ces avantages énergétiques font qu'il importe que les États-Unis fournissent une assurance d'achat soit avant la ratification par le Canada soit au moment d'une telle ratification. Le Protocole exige un échange simultané d'instruments de ratification et la conclusion de la première convention de vente, et assure par conséquent un marché aux avantages d'aval du Canada.

4. *Suppression des frais de transport de secours*

Le Protocole supprime les frais de transport de secours à l'égard des avantages d'aval du Canada qui sont ou vendus aux États-Unis ou livrés au Canada à des points autres qu'Oliver, en Colombie-Britannique. Ces frais, prévus par le Traité, auraient pu s'élever jusqu'à 2 millions de dollars par année. Selon le Protocole, ils sont, à toutes fins utiles, entièrement supprimés.

5. *Coordination du barrage Libby au bénéfice du Canada*

Le Protocole tient compte de ce que le fonctionnement du barrage Libby sera avantageux pour le Canada et il précise le consentement des États-Unis à coordonner le fonctionnement de ce barrage avec celui des centrales canadiennes de la rivière Kootenay, sauf si cette coordination se révélait désavantageuse pour les États-Unis ou entraînait une violation de l'ordonnance de la Commission mixte internationale relative aux niveaux du lac Kootenay.

6. *Dérivations d'eau opérées par le Canada*

L'article XIII du Traité accorde au Canada le droit d'opérer des dérivations des eaux de la rivière Kootenay vers le Columbia, en vue de la production d'électricité, en deçà de certaines dates fixées. Ces dérivations, si le Canada les juge économiques, finiraient par atteindre les dérivations maximums réclamées par certains critiques du Traité. Bien qu'il fût prévu que les dérivations opérées en vertu du Traité pourraient se continuer indéfiniment, on a pu douter que le libellé même du Traité le dise assez clairement. Le Protocole précise que les dérivations des eaux de la Kootenay qui seront entreprises par le Canada pendant la période stipulée par le Traité pourront se continuer indéfiniment.

On a aussi douté que l'article XIII(1) du Traité accorde au Canada le droit d'opérer des dérivations des eaux du système du Columbia à des fins de consommation telles que l'irrigation, les canalisations domestiques et les services municipaux. Le Protocole dissipe tout malentendu à ce sujet en affirmant le droit du Canada à opérer ces dérivations dans le cadre du Traité. Ce droit s'étendrait par exemple à toute dérivation que l'on souhaiterait éventuellement vers les provinces des Prairies pour fins d'irrigation. On remarquera que les dispositions

du Traité relatives aux dérivations d'eau resteront en général valables pendant au moins 60 ans, alors que les droits de dérivation accordés par le Traité sur les eaux limitrophes peuvent être dénoncés par préavis d'un an.

7. *Contrôle des ouvrages canadiens de retenue pour la production d'énergie*

On a prétendu que le Traité donne aux États-Unis le contrôle sur les ouvrages canadiens de retenue pour la production d'énergie, et de ce fait limite les avantages que le Canada pourrait autrement retirer de la régularisation du fleuve Columbia. On voit difficilement comment le texte du Traité pourrait justifier un tel point de vue puisqu'il se rapporte à des plans de fonctionnement qui non seulement exigent l'accord des deux parties, mais aussi tiennent compte des avantages pouvant exister à l'intérieur du Canada. Cependant, les Annexes au Traité peuvent parfois prêter à confusion sur la procédure exacte à suivre dans l'élaboration et l'exécution des plans de fonctionnement. Le Protocole efface toute incertitude à cet égard en appliquant aux plans de fonctionnement les conditions qui suivent:

- a) Le Canada ne sera tenu de fournir que les ouvrages de retenue nécessaires aux termes du Traité, pour produire les avantages énergétiques d'aval imputés auxdits ouvrages.
- b) Les plans se fonderont sur la même série d'études qui servent au calcul des avantages cinq ans d'avance.
- c) Le Canada pourra décider à son gré de quel ouvrage de retenue proviendra le débit d'eau.
- d) Le Canada pourra aussi décider lui-même du plan détaillé de fonctionnement qui donnera le volume de retenue nécessaire pour le plan de fonctionnement convenu et établi pour cinq années à l'avance.

8. *Calcul des avantages d'aval*

Le Traité du fleuve Columbia stipule qu'à moins d'entente contraire, le calcul des avantages énergétiques d'aval se fera d'après les débits échelonnés sur une période de 20 ans. En vertu du Protocole, les deux gouvernements ont décidé de se baser sur une période de 30 ans. L'utilisation d'une plus longue période aura pour effet d'augmenter les débits moyens à l'étude et d'accroître ainsi la nécessité de régulariser les eaux au moyen des ouvrages de retenue canadiens. L'accroissement des avantages énergétiques d'aval qui en résultera pour le Canada s'élève à environ 500 millions de kilowattheures par année, soit une augmentation de 14 à 18 p. 100 de tous les avantages énergétiques.

Les précisions sur la façon dont les pompes d'irrigation au projet de Grande Coulée devraient être prises en considération dans les études relatives aux crédits en avantages énergétiques d'aval a considérablement accru (de 5 p. 100 à 15 p. 100) les avantages canadiens en capacité de retenue. Le Protocole étend également le calcul général des crédits d'énergie et de capacité prévus par le Traité en établissant le profil annuel des charges à utiliser pour les calculs

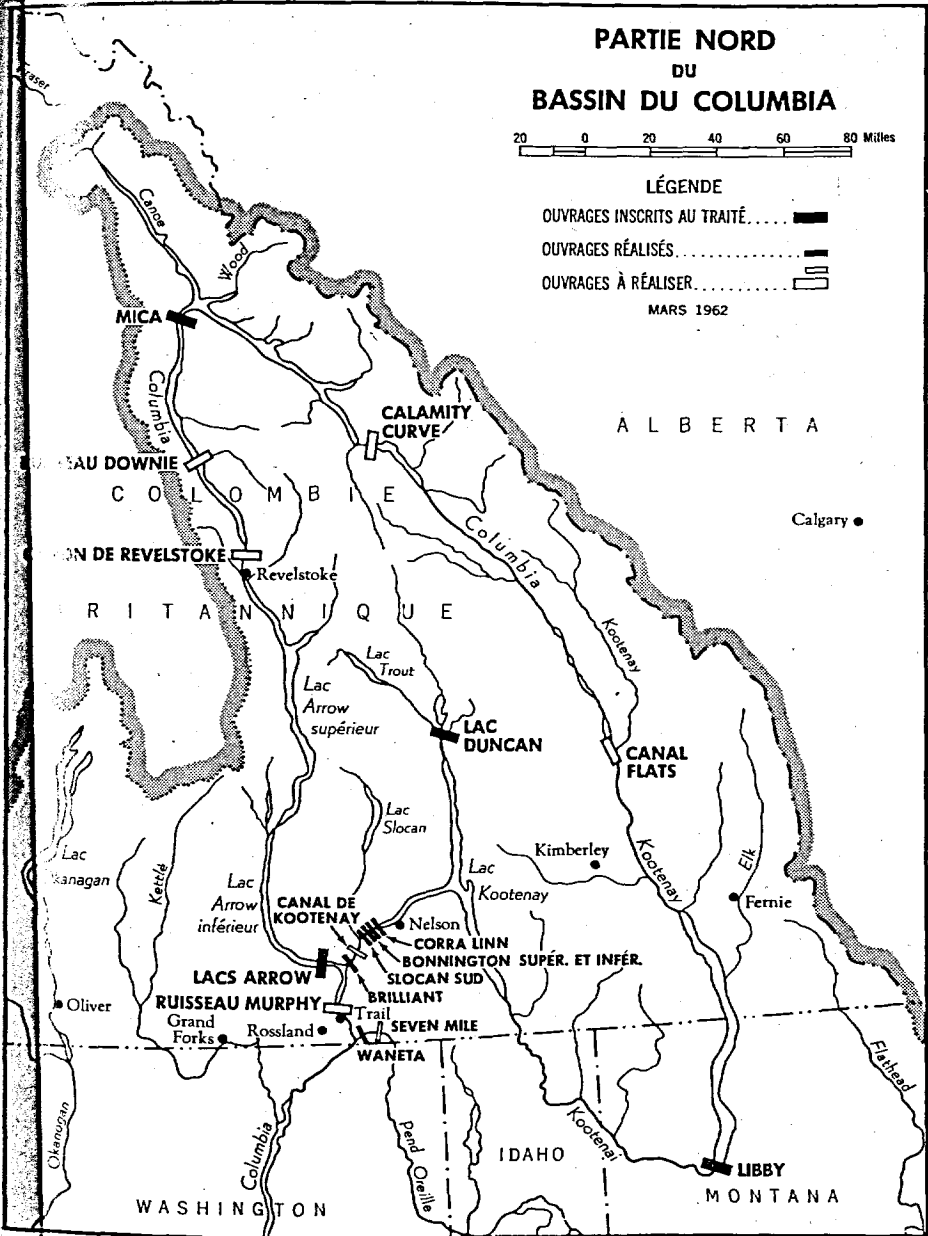
PARTIE NORD DU BASSIN DU COLUMBIA

20 0 20 40 60 80 Miles

LÉGENDE

- OUVRAGES INSCRITS AU TRAITÉ.....
- OUVRAGES RÉALISÉS.....
- OUVRAGES À RÉALISER.....

MARS 1962



en définissant plus explicitement la servitude imposée par le Traité quant au crédit de capacité accordé aux ouvrages de retenue canadiens.

9. *Versements supplémentaires pour parachèvement des ouvrages de retenue avant la date prévue*

Le Protocole prévoit un relèvement des versements pour protection contre les inondations au cas où les ouvrages de retenue seraient parachevés avant la date prévue par le Traité. Les corrections à apporter aux versements seront calculées sur la même base que ceux que prévoit le Traité.

10. *Aucun précédent applicable aux autres eaux*

On a invoqué l'hypothèse que le Traité établirait un précédent applicable à l'aménagement de nouveaux fleuves internationaux, ce qui limiterait la liberté dont jouit le Canada de mettre en valeur des fleuves comme le Yukon de façon à apporter le plus d'avantages possibles au pays dans les circonstances particulières à chaque cas. Le Protocole indique clairement que le Traité n'établit pas un tel principe ou précédent et ne modifie en rien l'application du Traité sur les eaux limitrophes à d'autres fleuves internationaux.

Annexe relative aux conditions de vente

Cette convention, qui constitue une annexe au Protocole, stipule que le Canada vendra pour 30 ans aux États-Unis sa pleine part des avantages énergétiques d'aval découlant des trois barrages prévus par le Traité, une fois que chaque barrage aura été mis en service. En retour, les États-Unis verseront au Canada une somme qui, avec les versements prévus au Traité en ce qui concerne la maîtrise des crues, représenteront en 1973, pour ce dernier pays, 501 millions de dollars canadiens, lorsque les trois barrages auront été parachevés.

L'origine de cette valeur de 501 millions est indiquée au Tableau 1 (p. 10) qui donne aussi l'origine de la valeur équivalente en 1973 des frais de construction des entreprises en question. L'excédent de recettes par rapport aux frais de \$53,400,000 équivaut à la moitié environ des frais d'installation à Mica de générateurs d'une capacité totale de 1,800,000 kilowatts.

Au lieu d'un versement annuel, il sera versé en octobre 1964 une somme globale qui représentera les valeurs annuelles d'énergie vendue, à un escompte de 4½ p. 100. Investie à un taux d'intérêt supérieur, la partie des versements pour l'énergie et la protection contre les inondations dont on n'a pas besoin immédiatement pour fins de construction accroîtra sensiblement la valeur de la somme versée au Canada. Les calculs effectués dans ce document supposent qu'il est possible de réinvestir cette somme au Canada à 5 p. 100 d'intérêt.

Il y a plusieurs manières de faire ressortir la valeur des versements au Canada. Le Tableau 1 établit une comparaison entre cette valeur et les frais de construction sur place lorsque les trois barrages auront été parachevés. L'excédent de recettes qui en résultera se compare aux frais de

mobilisation qu'entraînerait l'installation des immenses générateurs de Mica.

Une autre façon de comprendre la valeur des versements, c'est de les appliquer année par année aux frais de construction et d'entretien des ouvrages de retenue prévus par le Traité au cours de la pleine période de construction et de ventes (1964 à 2003). On constate ainsi que tous les frais de construction se paient au fur et à mesure et que tous les frais d'exploitation et d'entretien des ouvrages de retenue sont couverts en entier. En outre, il reste, à la fin de la période, un excédent de recettes de 40 millions. Sur l'ensemble de la durée de la construction et de la vente, les paiements du début, plus les intérêts courus sur les fractions inutilisées de ces paiements, auront pour le Canada une valeur totale s'élevant à \$488,000,000.

Quel que soit le mode de calcul, on parvient à la couverture intégrale des coûts du Traité et à des excédents de revenus qui seront appliqués à la production d'énergie au barrage Mica de telle sorte que le coût moyen des 6.6 milliards de kilowattheures d'énergie produits chaque année par ce barrage sera de moins de 1.5 mill du kilowattheure.

Avantages du Traité, du Protocole et de l'accord de vente

Les accords conclus avec les Gouvernements des États-Unis et de la Colombie-Britannique font de la pleine mise en valeur du bassin canadien du Columbia une entreprise rentable. Rien ne permet de croire que cette mise en valeur, faite sans le Traité, pourrait produire l'énergie à des prix compétitifs; sans le Traité, la mise en valeur ne se ferait peut-être même pas.

Le projet d'accord, aux termes duquel les retenues d'eau seront plus que payées par les versements afférents à la protection contre les inondations et par la mise pendant 30 ans des avantages d'aval, assure au Canada le bénéfice des retenues d'eau à titre gratuit. Voici, outre les revenus cités ci-dessus, les avantages que retirera le Canada:

1. Production d'énergie au barrage Mica, au Canada

La capacité installée de 1.8 millions de kilowatts, à Mica, produira 6.6 milliards de kilowattheures d'énergie par année à moins de 1.5 mill du kilowattheure avec un coefficient de charge très faible. Sans le Traité, la production d'énergie à Mica coûterait environ 4 mills par kilowattheure. L'économie annuelle pour le Canada, lorsque Mica produira à plein régime, sera d'environ \$16,000,000 par année jusqu'en 2003 et de \$13,000,000 par année pendant au moins 20 ans encore après cette date. Ces économies de millions et de millions de dollars pour le Canada résulteront directement du Traité et de la convention de vente.

2. Production d'électricité en aval de Mica

La régularisation de la rivière par le barrage Mica rendra économique l'établissement au Canada de centrales d'énergie en aval à Downie-Creek, au cañon

Revelstoke et à Murphy-Creek; ces centrales auront ensemble une capacité installée de 1.9 million de kilowatts. Ces ouvrages dépendront de la régularisation opérée par le barrage Mica; ils n'auraient probablement pas été construits si ce barrage, sans le Traité, s'était révélé non rentable.

3. *Avantages énergétiques sur la Kootenay*

La construction du barrage Libby aux États-Unis et celle du barrage de lac Duncan au Canada accroîtront annuellement d'environ 250,000 kilowatt-années le potentiel hydro-électrique de la rivière Kootenay. Sur ce total, environ 200,000 kilowatt-années seront attribuables à la construction du barrage Libby par les États-Unis. Ces avantages produits en aval n'auront pas à être partagés avec les États-Unis; ils fourniront donc au Canada une puissante source d'énergie coûtant moins de deux mills le kilowattheure, compte tenu aussi bien du prix de revient que du coût de la partie du réservoir Libby située au Canada. Les avantages qui seront réalisés au Canada sous forme d'énergie, sur le cours de la Kootenay, assureront l'avenir économique d'une région qui a un besoin particulier d'énergie à bon marché.

4. *Total des avantages énergétiques revenant au Canada*

Le potentiel hydro-électrique total du bassin du Columbia en territoire canadien, compte tenu des travaux qui se réaliseront en vertu du Traité, s'élève au total à plus de 4 millions de kilowatts de capacité installée produisant l'énergie pour un prix moyen d'environ deux mills le kilowattheure. Ces avantages seront encore accrus par la coordination avec d'autres sources de production d'énergie du Canada. Un chiffre permet de se faire une idée de l'ampleur de ce total: la capacité totale de production d'énergie hydro-électrique au Canada, à la fin de 1963, était de 20 millions de kilowatts. L'accroissement de capacité du bassin du Columbia augmentera donc du cinquième la capacité hydro-électrique actuelle du Canada tout entier.

5. *Protection contre les inondations au Canada*

Le Canada bénéficiera de la protection contre les inondations que fourniront les trois barrages canadiens et le barrage Libby. Le Canada n'est pas tenu de payer aux États-Unis la protection contre les inondations que lui assurera le barrage Libby.

6. *Avantages en aval après la durée de la vente*

Une fois expirée la durée de la vente aux États-Unis, le Canada bénéficiera encore d'une importante quantité d'énergie constituant des avantages importants. Même dans les conditions les plus défavorables, ces avantages continueront de représenter environ 1.7 milliards de kilowatt-heures par année; les ouvrages prévus par le Traité, étant déjà payés à ce moment, seront à la disposition du Canada pour le prix de leur entretien en état de fonctionnement et de la livraison

leur énergie vers les centres de charge. Le Canada bénéficiera à ce titre d'avantages durables de \$5,000,000 à \$10,000,000 par année.

7. *Balance des paiements*

Les avoirs du Canada en devises étrangères seront augmentés directement par le versement de \$319,000,000 par les États-Unis, en devises des États-Unis, dont \$254,000,000 seront versés dès 1964.

8. *Emploi*

Pendant les neuf ans que durera la construction des barrages de retenue, 1,350 hommes, en moyenne, travailleront aux chantiers; ce chiffre s'élèvera à environ 3,000 pendant les années de la plus grande activité. Les dépenses de ces salariés et celles des industries de tout le Canada qui produiront les matériaux et l'outillage nécessaires à la construction des barrages créeront aussi un grand nombre d'emplois. Une fois achevés les barrages Duncan, Arrow et Mica, un programme de construction de gros barrages continuera à être exécuté sur le cours du Columbia pendant dix à quinze ans.

Accords entre la Colombie-Britannique et le Canada

Le gouvernement du Canada (appelé ci-après le Canada) et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont conclu un accord principal en date du 8 juillet 1963 et un accord supplémentaire, en date du 13 janvier 1964, qui définissent les droits et obligations de la Colombie-Britannique en vertu du Traité et des arrangements connexes, et qui prévoient la mise à exécution efficace de toutes les dispositions envisagées.

La nécessité des accords vient de ce que la Colombie-Britannique est propriétaire, au Canada, du cours d'eau en cause et doit remplir les obligations énoncées au Traité pour en assurer l'aménagement, même si le Canada est la Partie contractante au Traité, au Protocole et à l'Échange de Notes, en regard des États-Unis. Il faut donc s'entendre bien clairement sur la manière dont la Colombie-Britannique va remplir les obligations que le Canada a prises envers les États-Unis, tant immédiatement que pendant toute la durée du Traité. De même, il faut une entente bien claire sur la manière dont le Canada va transmettre à la Colombie-Britannique les versements et autres avantages que doivent fournir les États-Unis, ainsi que sur la manière dont le Canada réglera, pendant la durée du Traité, les réclamations, l'octroi des avantages et les autres questions qui pourront se présenter. Il s'agit là de relations fort complexes entre trois gouvernements différents, pour au moins 60 ans. Les deux accords ont été conclus pour les régler et sont aussi importants que le Traité même. De fait, ils sont indispensables à sa bonne exécution.

A titre de propriétaire du cours d'eau, la Colombie-Britannique obtient les avantages énergétiques d'aval, le produit de leur vente, toute indemnité payable par les États-Unis en retour de la protection contre les inondations, les avan-

tages produits au Canada par le barrage de Libby sur la Kootenay, les droits de dérivation d'eau découlant de l'article XIII du Traité et tout versement futur en règlement de réclamations, en compensation de toute nouvelle demande de protection contre les crues ou par rapport à tous autres arrangements qui pourront être conclus.

En retour, la Colombie-Britannique s'engage à construire et à maintenir en service les trois barrages prévus au Traité par l'intermédiaire de la British Columbia Hydro and Power Authority (Administration des eaux et de l'électricité de la C.-B.), et à faire tout ce qui est constitutionnellement en son pouvoir pour remplir les obligations prévues au Traité. La Colombie-Britannique doit observer le calendrier de la construction et installer les appareils générateurs au barrage Mica dès que ce sera économiquement possible.

Pour protéger le Canada en ce qui concerne les obligations que lui impose le Traité, la Colombie-Britannique s'engage à le garantir entièrement contre toute responsabilité envers les États-Unis qui ne découlerait pas directement de fautes ou d'omissions du Canada. Notamment, la Colombie-Britannique rembourse au Canada toutes dépenses qu'il aurait faites pour remplir les obligations qui incomberaient à la Colombie-Britannique.

La Colombie-Britannique s'engage à utiliser l'argent reçu en vertu du Traité pour financer la construction des barrages prévus et il est expressément stipulé que le Canada ne sera aucunement obligé d'aider à ce financement.

Les accords prévoient également ce qui suit:

- a) la Colombie-Britannique fournira au Canada des rapports sur la marche des travaux et tiendra des dossiers et des comptes complets;
- b) les obligations respectives du Canada et de la Colombie-Britannique à l'égard de la Commission permanente d'ingénieurs et de toute procédure d'arbitrage prévue au Traité;
- c) on a l'intention d'utiliser de la main-d'œuvre et des matériaux canadiens pour la construction des barrages prévus, et toute discrimination est interdite.

Les différends qui pourraient surgir au sujet des accords doivent être soumis à la décision de la Cour de l'Échiquier du Canada. Si les paiements que la Cour ordonne à la Colombie-Britannique de faire au Canada aux termes des accords ne sont pas effectués après 60 jours, le Canada peut en recouvrer les montants par déductions sur les sommes d'argent qu'il doit à la Colombie-Britannique à quelque titre que ce soit, y compris des comptes tels que les comptes fiscaux.

Nota: Le texte du communiqué émis conjointement par le président des États-Unis et le premier ministre du Canada après la signature des accords à la Maison Blanche, à Washington (D.C.), a paru dans *Affaires Extérieures* des États-Unis, 1964, p. 38.

TABLEAU 1
COMPARAISON DES REVENUS ET DES COÛTS
PROJETS DU TRAITÉ RELATIF AU FLEUVE COLUMBIA

A. Paiements à effectuer par les États-Unis d'Amérique

<u>Avantages</u>	<u>Montant</u> Millions de \$ can.	<u>Date</u>	<u>Valeur au 1/5/1973</u> Millions de \$ can.
Énergie	274.8	1/10/1964	416.1
Protection contre les inondations			
Duncan	12.0	1/4/1968	15.3
Arrow	56.3	1/4/1969	68.4
Mica	1.3	1/4/1973	1.3
Total			501.1

B. Coût en immobilisations

<u>Immobilisations</u>	<u>Millions de \$ can.*</u>	<u>à la date</u> d'entrée en service	<u>Coût au 1/4/1973</u> en millions de \$ can.
Retour sur investissement Duncan	33.3	1/4/1968	42.5
Retour sur investissement Arrow	129.5	1/4/1969	157.4
Retour sur investissement Mica	245.2	1/4/1973	245.2
Franchise fédérale	2.6	1/4/1973	2.6
Total			447.7

C. Excédent

Total des paiements, moins total des immobilisations, soit A moins B: \$53,400,000.
 Ce chiffre représente à peu près la moitié de ce que coûtera la production d'énergie, sur place au barrage Mica.

NOTA: *A supposer que le taux d'intérêt soit de 5% aussi bien pour les coûts que pour les placements afférents aux paiements.

*A supposer que le cours du dollar canadien soit de \$1.08 dollar des États-Unis.

*Y compris l'intérêt à 5% par année pendant la construction.

TABLEAU 2
FLEUVE COLUMBIA
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES ET PHYSIQUES

<u>DONNÉES GÉNÉRALES</u>	<u>Canada</u>	<u>États-Unis</u>
Source du Columbia		
Embouchure du Columbia	lac Columbia	Astoria (Orégon)
Longueur du cours (milles)	480	740
Bassin (milles carrés)	39,500	219,500
Dénivellement totale (pieds)	1,360	1,290
Débit annuel moyen (millions d'acres-pied)	73	107

PROJETS DU TRAITÉ

Projets	Lacs Arrow	Lac Duncan	Mica Creek
Situation	5 milles en amont de Castlegar	Débouché du lac Duncan	90 milles en amont de Revelstoke
Ingénieurs conseils	CBA Engineering Co. Ltd.	Montreal Engineering Co. Ltd.	Caseco Consultants Ltd.
Étendue du bassin à sa cime	14,100 milles carrés	925 milles carrés	8,220 milles carrés
Débit moyen enregistré	39,800 pi. cu. sec.	3,600 pi. cu. sec.	20,700 pi. cu. sec.
Débit minimum enregistré	220,000 pi. cu. sec.	21,400 pi. cu. sec.	112,000 pi. cu. sec.
Type de barrage	4,800 pi. cu. sec. Terre	268 pi. cu. sec. Terre	2,140 pi. cu. sec. Terre et pierre de remblayage
Hauteur du barrage	190 pieds	120 pieds	645 pieds ±
Longueur du barrage à sa cime	2,850 pieds	2,600 pieds	2,500 pieds ±
Volume du barrage	8,500,000 v. cu.	6,400,000 v. cu.	37,000,000 v. cu.
Capacité de retenue utile	7,100,000 ac.-pi.	1,400,000 ac.-pi.	Étape 1—Retenue seulement 7,000,000 ac.-pi. Étape 2—avec production d'énergie sur place 12,000,000 ac. pi.
Longueur du réservoir	145 milles	28 milles	85 milles
Durée des travaux après la ratification	5 ans	5 ans	9 ans
Paiement en \$ des É.-U. au titre de la protection contre les inondations	\$52,100,000	\$11,100,000	\$1,200,000

TABLEAU 3

OUVRAGES HYDRO-ÉLECTRIQUES PROJÉTÉS DANS LE BASSIN DU FLEUVE COLUMBIA AU CANADA

SOMMAIRE DES DONNÉES

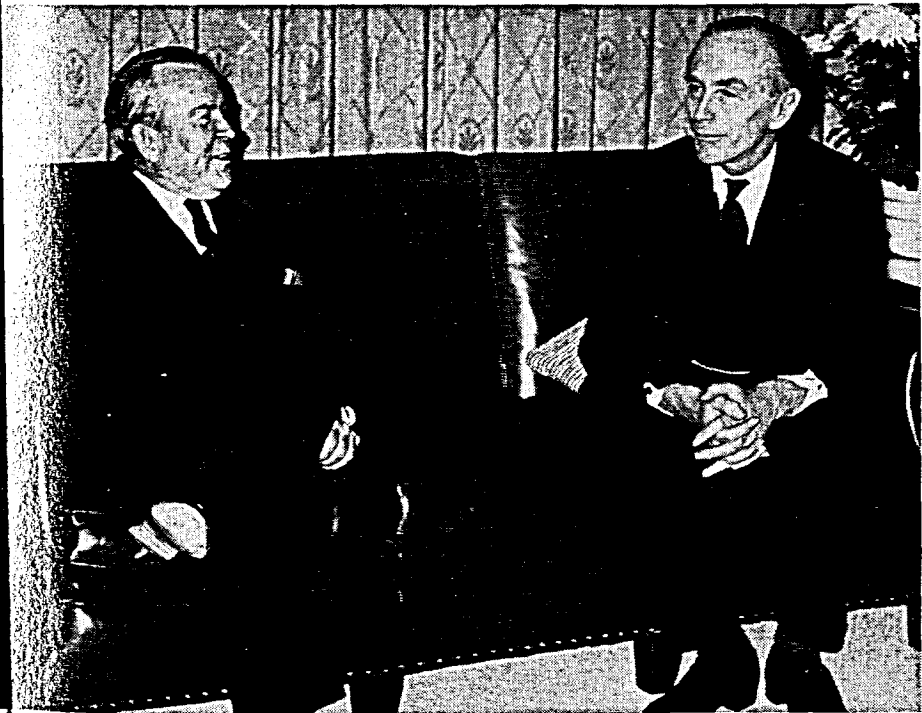
Ouvrage	Retenue utile (ac.-pi.)	Cote de niveau à plein	Profondeur maximum au barrage (pieds)	Nombre de groupes générateurs	Capacité installée (kW)
Mica Creek	12,000,000	2475	570	10	1,820,000
Downie	480,000	1905	255	10	1,130,000
Revelstoke	220,000	1650	196	9	630,000
Lacs Arrow	7,100,000	1444	42	—	—
Murphy Creek	Déversements	1402	62	6	1,000,000
Lac Duncan	1,400,000	1892	110	—	—
Lower Bonnington (Additions seulement)	Déversements	1620	70	1	13,700,000
Brilliant (Additions seulement)	Déversements	1470	70 ^(b)	2	54,000,000
Centrale du canal de Kootenay	817,000	1745	272	3	70,000,000
Seven Mile	Déversements	1714	198	4	150,000,000
Total					4,138,000,000

^(a)Le rendement se réduit à 930,000 kW lorsque les eaux d'aval sont à la cote de niveau normale du barrage. Retenue rempli.

^(b)Une fois achevé le projet Murphy, qui réduit de 26 pieds la profondeur au barrage.

Visite du premier ministre de Grande-Bretagne

LE PREMIER ministre de Grande-Bretagne, sir Alec Douglas-Home, a fait à Ottawa une visite non officielle du 9 au 11 février 1964. Dans l'atmosphère d'intimité et de cordialité qui caractérise les relations entre le Canada et la Grande-Bretagne, le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, s'est entretenu avec sir Douglas-Home des divers problèmes internationaux et des questions qui intéressent les deux pays.



On voit ci-dessus les deux hommes d'État en conversation (à gauche, M. Pearson; à droite, Alec Douglas-Home).

Réponse au président Khrouchtchev

Le 3 janvier 1964, l'ambassadeur de l'URSS, M. Ivan F. Shpedko, a remis au premier ministre, le très honorable Lester B. Pearson, le texte d'un message de fin d'année que M. N. S. Khrouchtchev, président du Conseil des ministres en URSS, lui adressait ainsi qu'aux autres chefs d'État et de gouvernement, au sujet des moyens de régler les conflits de territoires et de frontières. La réponse du premier ministre du Canada, en date du 4 février 1964, dont le texte est reproduit ci-après, a été remise, le 7 février, aux autorités soviétiques à Moscou, par l'ambassadeur du Canada, M. Robert A. D. Ford.

Ottawa, le 4 février 1964.

Monsieur le Président,

Je vous sais gré de votre lettre du 31 décembre 1963 relative aux conflits de territoires et de frontières ainsi qu'aux moyens de les régler. L'ayant examinée avec soin, j'aimerais faire quelques observations sur l'analyse que vous présentez du problème et sur vos propositions.

Tout d'abord, je constate avec plaisir votre souci que soient trouvées des solutions pacifiques aux différends internationaux. Le Canada s'est toujours efforcé de faire accepter par tous l'idée que, pour atteindre cet objectif, il y a lieu de recourir à la discussion, à la négociation, à la médiation ou à l'arbitrage. En conséquence, nous sommes toujours disposés à examiner toute voie nouvelle pour réaffirmer et renforcer le principe que consacre déjà la Charte des Nations Unies, celui de renoncer à la force ou à la menace de recours à la force dans les différends internationaux et les relations entre États.

Un aspect d'un plus vaste problème

Votre lettre porte principalement sur les conflits de territoires et de frontières. Ce n'est qu'un aspect du plus vaste problème en jeu, et vous conviendrez sans doute que pour régler les autres genres de différends, il faut recourir uniquement aux moyens pacifiques. A l'époque où nous vivons, ces autres différends peuvent être tout aussi graves et peuvent entraîner des situations tout aussi dangereuses et explosives que les conflits de frontières. En examinant plus à fond le problème, nous devons donc envisager les différends de tout genre, quelle qu'en soit la cause. Il ne paraît pas logique d'affirmer d'une part qu'il faut éviter le recours à la force dans les conflits de territoires et de frontières, et d'autre part qu'un tel recours est acceptable dans les différends auxquels n'importe qui peut donner l'appellation arbitraire, par exemple de "guerres de libération". A mon sens, il ne suffit pas d'insister uniquement sur l'interdiction de la force directe et ouverte sans chercher par ailleurs à proscrire la subversion, l'infiltration par des troupes

de guérilla entraînées et la fourniture d'armes aux forces insurrectionnelles, moyens qui, vous le savez bien sûr, causent de dangereuses tensions aujourd'hui dans plusieurs parties du monde.

Je manquerais vraiment de franchise si je vous cachais que ma manière d'interpréter les divers événements et les diverses situations dont il est question dans votre lettre — par exemple certaines de vos allusions aux bases militaires à l'étranger, au colonialisme et à l'impérialisme — diffère de la vôtre sous certains rapports. Je suis persuadé, toutefois, que pour que les discussions et les négociations soient sérieuses et raisonnables, il faut, dans une forte mesure, s'abstenir d'interpréter de façon inutilement controversable les situations qui créent des tensions entre États. Il s'ensuit que si nous semblons différer d'avis sur divers aspects du problème, j'aimerais tenter de combler l'écart et c'est pourquoi je fais ces observations et ces suggestions qui tendent vers le but que vous proclamez.

Je suis heureux que vous reconnaissiez qu'il faut continuer à œuvrer pour le désarmement général et complet, tout en se préoccupant davantage d'objectifs plus restreints visant à des premières mesures de désarmement et à une diminution marquée de la tension. Un accord sur le désarmement général et complet est nécessairement une entreprise à plus longue échéance mais l'importance du but à atteindre est si grande et les conséquences d'un échec si graves qu'il faut poursuivre cette fin avec une patience et une détermination exceptionnelles, sans négliger les difficultés présentes et à celles qui pourraient surgir plus tard.

Conciliation des divergences

Comme vous rappelez les diverses propositions que le Gouvernement soviétique a faites pour le désarmement général et complet mais, vous le savez, les nations occidentales ont aussi formulé dans ce domaine des propositions positives d'une grande portée. En outre, l'Ouest a fait plusieurs propositions sur des mesures collatérales de désarmement dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. A la suite des négociations à Genève, le Canada continuera de rechercher en premier lieu les moyens de concilier les divergences qui existent entre les propositions canadiennes, en ce qui a trait au désarmement général et aux mesures collatérales, et j'espère que le Gouvernement soviétique adoptera la même attitude positive.

Il est encourageant de lire dans votre lettre que les Nations Unies peuvent aussi contribuer positivement à la solution pacifique de plusieurs autres différends. Vous connaissez sans doute l'intérêt que je porte moi-même à cette organisation et la place importante qu'elle occupe dans l'expression et l'application de la politique étrangère du Canada. Ainsi par exemple le Canada a donné activement son appui aux opérations de paix des Nations Unies, en y contribuant tangiblement en hommes, en argent et en matériel. Au reste, comme je l'ai souligné dans mon discours à l'Assemblée générale le 19 septembre 1963, nous devrions tous collaborer afin de renforcer et d'améliorer les méthodes de sauvegarde de la paix des Nations Unies et de les établir sur une base financière solide, afin que l'Organisation soit toujours en mesure de remplir sa première obligation: main-

tenir la paix et la sécurité internationales. Nous aimerons aussi que le Conseil de sécurité joue effectivement son rôle d'organisme des Nations Unies chargé de la responsabilité première dans ce domaine. J'espère que nos représentants respectifs à New-York travailleront plus efficacement ensemble à la réalisation de ces objectifs.

Comme je l'ai fait observer à votre ambassadeur à Ottawa lorsqu'il m'a communiqué votre message, plusieurs des engagements généraux envisagés dans votre lettre en ce qui concerne la renonciation à la force semblent déjà énoncés expressément dans la Charte des Nations Unies, qui reconnaît aussi l'important principe de légitime défense par des moyens nationaux et collectifs. Je me réjouis de voir le Gouvernement soviétique réaffirmer son adhésion aux importantes obligations internationales qu'ont acceptées les membres des Nations Unies et j'estime que le présent échange de lettres pourra lui-même servir à renforcer cet attachement aux méthodes pacifiques dans les affaires internationales. A mes yeux, la volonté des gouvernements de ces États de respecter l'esprit et la lettre de leurs obligations et d'y conformer leur politique importe encore plus que le texte qui les exprime. J'espère que la correspondance que nous avons engagée aidera à créer une atmosphère où il deviendra plus facile aux gouvernements d'agir ainsi et de s'entendre sur des questions précises.

J'en viens à la proposition en quatre points énoncée à la fin de votre lettre et concernant un accord international sur la renonciation à la force comme moyen de régler les conflits de territoires. Il importe, pour toute étude sérieuse du sujet, de se rappeler que la subversion, l'infiltration et la fourniture d'armes clandestines peuvent présenter autant de danger que l'agression ouverte et directe; que certaines lignes de partage administratives et certaines routes d'accès sont des points aussi névralgiques que les frontières internationales reconnues; que la Charte des Nations Unies permet expressément et à bon droit l'usage de la force aux fins de légitime défense.

Ayant à l'esprit ces considérations et en consultation avec les alliés du Canada, je ferai volontiers en sorte que les représentants de mon pays participent, au sein de l'organisme approprié, au débat sur les questions que soulève votre lettre ainsi que la présente et autres réponses, afin de déterminer si nous pouvons arriver à des ententes et à des accords qui serviront vraiment la cause de la paix, de la sécurité et de la confiance mutuelle dans le monde.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération.

Sincèrement,

(signé) Lester B. Pearson

Son Excellence

Monsieur N. S. Khrouchtchev

Président du Conseil des ministres

de l'Union des Républiques socialistes soviétiques

Moscou, URSS.

Coopération nucléaire entre le Canada et l'Inde

LE 14 NOVEMBRE 1963, les Gouvernements indien et canadien ont conclu à Ottawa, deux accords relatifs à la production d'énergie nucléaire, d'une grande importance pour les deux pays. Ils les ont revêtus des signatures officielles, à la Nouvelle-Delhi, le 16 décembre.

Échange de renseignements

Le Gouvernement indien et la société Énergie atomique du Canada sont parties à deux accords, qui prévoient un échange libre de renseignements scientifiques et techniques sur la mise au point de la méthode de modération des réacteurs à l'eau lourde. Chacune fournira à l'autre, sur demande, des renseignements et des données descriptives détaillées, y compris les plans et les épures relatifs à la conception de centrales nucléaires du type à l'eau lourde. Au début, la SEAC fournira au ministère indien de l'Énergie atomique ces renseignements sur la conception du CANDU et la centrale nucléaire de Douglas-Point, actuellement en construction au Canada.

Ont signé cet accord: H. J. Bhabha, président de la Commission indienne de l'Énergie atomique, et M. J. L. Gray, président de la SEAC. La période de validité a été fixée à huit ans, mais elle pourra être prolongée d'un commun accord. Durant les premières années de l'Accord, des données importantes établies grâce à l'expérience déjà acquise par le Canada en ce qui concerne le projet de l'eau lourde seront communiquées au Gouvernement indien pour une utilisation commerciale complète. Ces données, évaluées à 5 millions de dollars par le Gouvernement indien, seront transmises à l'Inde à titre gracieux et sans contrepartie sur les programmes d'aide (de Colombo ou autres).

Le Canada s'attend à recevoir à son tour, pendant la période de validité de l'Accord, de précieux renseignements, une fois que les spécialistes de l'Inde auront acquis de la compétence dans la conception et la construction de centrales nucléaires.

Construction d'une centrale nucléaire

Aux termes d'un autre accord signé par M. H. J. Bhabha pour l'Inde et par le haut commissaire du Canada à la Nouvelle-Delhi, M. Chester A. Ronning, les deux pays collaboreront à la construction, dans l'Inde, d'une centrale nucléaire du type CANDU, d'une puissance électrique nette de 200 megawatts. Elle sera située à la Prata Sagar, dans l'État de Rajasthan. Le ministère indien de l'Énergie atomique fera fonction d'entrepreneur principal; c'est de lui que relèvera la construction de la centrale. Le Canada apportera la conception technique, y compris les épures et les caractéristiques de la centrale — jusqu'aux machines à vapeur;



Le premier ministre de l'Inde, M. Nehru, et le haut-commissaire du Canada en Inde, M. C. A. Ronning, se serrent la main après la signature des accords relatifs à l'énergie atomique qui ont été conclus entre les deux pays le 16 décembre 1963.

quant à la partie classique de la centrale, sa conception technique incomplète de l'Inde. Le Canada fournira la moitié de la première charge d'uranium combustible, dont la valeur, aux prix courants, s'élèverait à quelque 2.1 millions de dollars. Les compléments de combustible dont l'Inde aura périodiquement besoin seront achetés du Canada, pourvu qu'ils ne coûtent pas plus cher que s'ils venaient d'autres sources.

Financement

Le coût total de l'entreprise s'élèverait à quelque 70 millions de dollars. En vertu de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, le Gouvernement canadien accordera des crédits pour les services, les matériaux et l'outillage, qui seront fournis par le Canada à un prix évalué à quelque 35 millions. Le Canada a consenti ces crédits conformément à un engagement envers le "Consortium for Atomic Energy in India" créé par la Banque mondiale.

Avantages pour l'Inde

La centrale contribuera à atténuer l'insuffisance d'énergie dont souffre une région entière comprenant la Nouvelle-Delhi. En s'engageant dans la production d'énergie nucléaire, l'Inde cesse de dépendre uniquement de ses réserves de houille.

de pétrole. Cela est d'autant plus important que ces réserves sont limitées et d'accès difficile.

Une centrale nucléaire de ce type et de ces dimensions consomme quelque 25 tonnes d'uranium par année. Or l'Inde possède des réserves de ce métal pouvant durer longtemps; en effet, elles seraient d'environ 30,000 tonnes.

Sauvegardes

Le Canada et l'Inde sont convenus d'échanger des renseignements en ce qui concerne l'utilisation des matières fissiles résultant de la marche de la centrale indienne et de celle qui lui fera pendant, au Canada, et qui est actuellement en construction à Douglas-Point. L'accord stipule en outre que les deux centrales ne servent qu'à des fins pacifiques. Fait exceptionnel, ses dispositions comportent une réciprocité absolue, conférant à l'Inde et au Canada les mêmes moyens de passer que les deux centrales sont utilisées de cette façon.

Comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (Vienne) a un rôle important à jouer dans l'élaboration et l'application de sauvegardes contre le détournement des matières nucléaires vers des usages non pacifiques, l'Accord établit nettement qu'il y a lieu de recourir aux services de l'Agence, et prévoit des consultations à ce sujet.

Avantages pour le Canada

Le Canada a conclu avec divers pays des accords de collaboration nucléaire. Trois fois, les deux accords avec l'Inde contribuent d'une façon importante à faire connaître à l'étranger les progrès accomplis par le Canada dans la production d'énergie nucléaire à bon compte. Le Rajasthan possédera la première centrale nucléaire canadienne construite en dehors du Canada.

UN ACCORD de coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique a été signé à Ottawa, le 24 janvier 1964, entre la Société Énergie atomique du Canada limitée et le Comité d'État soviétique pour l'utilisation de l'énergie atomique. Aux termes de cet accord, les deux pays organiseront des échanges de visites pour des petits groupes de spécialistes et se communiqueront mutuellement des renseignements d'ordre scientifique. Les deux organismes signataires étudieront également la possibilité d'échanger des instruments et du matériel scientifiques.

La coopération s'exercera d'abord dans les domaines suivants: échanges de renseignements relatifs à l'électricité d'origine atomique, aux piles de recherche et aux matériaux utilisés pour leur construction, physique nucléaire et physique des solides, méthodes d'élimination des déchets radio-actifs et utilisation des radio-isotopes. Si les deux gouvernements le décident, cette coopération pourra ensuite s'étendre à d'autres domaines scientifiques et revêtir d'autres formes.

L'accord a été signé par M. J. L. Gray, président de la Société Énergie atomique du Canada limitée, et par M. I. D. Morohov, premier vice-président du Comité d'État soviétique pour l'utilisation de l'énergie atomique.

Délégués soviétiques au Canada

M. Morohov, accompagné de cinq hauts fonctionnaires soviétiques, a passé dix jours à visiter divers établissements nucléaires canadiens, notamment les laboratoires de Chalk-River, le centre de démonstration de Rolphton (Ontario), la centrale nucléaire Douglas-Point à Kincardine (Ontario); le centre de production commerciaux de la Société Énergie atomique du Canada limitée à Ottawa et la pile atomique de l'Université McMaster.

La délégation comprenait, outre M. Morohov: M. le professeur P. A. Fetorov de l'Institut de physique théorique et expérimentale; M. G. S. Afonin, chef adjoint du service des relations internationales du Comité d'État soviétique pour l'utilisation de l'énergie atomique; M. E. L. Makeev, ingénieur en chef de l'Institut des projets de l'État; et M. V. F. Menshikov, service des relations internationales du Comité d'État soviétique pour l'utilisation de l'énergie atomique.

Cette visite avait été précédée, en juillet 1963, d'une visite en Union soviétique de trois membres de la Société Énergie atomique du Canada, limitée.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

TRENTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) se compose de délégués élus pour deux ans et représentant trente pays qui font partie du FISE mais ne sont pas nécessairement membres de l'Organisation des Nations Unies. Les délégués se sont réunis à Bangkok, du 13 au 24 janvier, pour la trente-huitième session, la première en dix-sept ans qui ait eu lieu dans un pays en voie de développement. Le Gouvernement de la Thaïlande s'est chargé des frais supplémentaires occasionnés par une réunion qui ne s'est pas tenue au siège social des Nations Unies à New-York. Pour manifester l'importance que ce pays attache au FISE, Sa Majesté la reine Sirikit et le premier ministre M. Thanom Kittikachorn ont pris part à la séance d'ouverture.

Outre les délégations officielles, dont celle du Canada, il y avait aussi une centaine d'observateurs, spécialistes du bien-être de l'enfance et de la jeunesse, qui représentaient les gouvernements, les organismes internationaux et des institutions privées. Le docteur A. H. Tabibi, de l'Afghanistan, a remplacé le président du Conseil d'administration, absent pour cause de maladie.

Thème de la réunion

La réunion portait à juste titre sur le thème "Besoins des enfants de l'Asie". Pour permettre aux membres du Conseil de constater de près les besoins de l'enfance dans cette partie du monde, le Conseil d'administration avait pris la décision, il y a un an, de convoquer son assemblée en Asie, où il existe actuellement de nombreux programmes soutenus par le FISE. Avant l'ouverture de la session à Bangkok, les membres du Conseil ont donc visité par groupes certaines entreprises du Fonds; ils ont été les invités des gouvernements suivants: Inde, Pakistan, Iran, Thaïlande, Philippines et Indonésie. Au cours des débats portant sur les besoins des enfants asiatiques, ils ont fait part de leurs impressions et ont tous reconnu que cette tournée les avait aidés à mieux comprendre les besoins et les problèmes de ces enfants, de même que l'importance du travail accompli sur place par le FISE. Les discussions comportaient également des exposés présentés par six gouvernements d'Asie et touchant à certains problèmes particuliers: la Thaïlande et traité de l'éducation; l'Inde, de la nutrition; le Pakistan, de l'approvisionnement en eau; l'Indonésie, de l'hygiène de la mère et de l'enfant et de la lutte contre le pian; l'Iran, du paludisme et les Philippines, des services sociaux pour les enfants.

Lentement de la croissance économique

Ces exposés et ceux que le secrétariat du FISE et certaines institutions spécialisées avaient préparés ont donné un tableau général des conditions de vie des

enfants de l'Asie, dont le nombre s'élevait à 650 millions en 1960 et qui atteindra un milliard et demi d'ici la fin du siècle. La plupart des pays asiatiques ont une économie essentiellement agricole, et malgré tous les efforts en vue de l'industrialisation, il est rare que le taux de la croissance économique réponde à l'objectif de la Décennie des Nations Unies pour le développement, soit une augmentation annuelle de 5 p. 100 du revenu national. Les exposés ont montré les effets que pouvait avoir cette situation sur les enfants, en soulignant que l'urbanisation et l'industrialisation amènent souvent le démembrement de la famille traditionnelle ce qui à son tour peut signifier abandon des enfants, vagabondage, main-d'œuvre infantile, délinquance et illégitimité.

On a montré, d'autre part, que les enfants des centres ruraux doivent faire face à d'autres problèmes, en particulier la pauvreté des services médicaux et éducatifs. On a insisté sur le fait que si la moitié de la population du globe se trouve en Asie, le continent ne peut compter que sur le quart de la production alimentaire mondiale. "A quelques exceptions près, a-t-on fait remarquer, au cours des vingt dernières années, les pays d'Asie n'ont pas amélioré leurs normes d'alimentation et à peine ont-ils conservé celles qui existaient. Les enfants, surtout les plus jeunes, sont les plus vulnérables; la plupart souffrent d'une malnutrition et d'une hygiène alimentaire."

Problèmes complexes d'hygiène

Quelques exposés ont fait voir l'étendue et la complexité des problèmes d'hygiène en Asie. Selon un rapport de l'UNESCO, moins de la moitié des enfants d'Asie ont accès à l'instruction primaire obligatoire; la situation est plus décevante encore parce qu'un grand nombre d'élèves ne fréquentent l'école que très peu de temps et l'enseignement à l'école primaire laisse à désirer. Toujours selon le rapport, dès l'âge de cinq ans, les enfants sont employés à des travaux de toutes sortes. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a un rôle à jouer dans chacun de ces domaines: il s'agissait d'abord d'établir l'ordre de préséance.

En plus de leurs débats sur les besoins des enfants de l'Asie, les comités ont étudié plusieurs rapports intérimaires, de même que la demande, provenant de 71 gouvernements, d'une promesse d'aide financière qui s'élèverait à 23 millions de dollars (É.-U.) dont environ 21 millions (É.-U.) au cours des prochains mois. Le directeur administratif, M. Maurice Pate, a recommandé une aide financière pour 127 entreprises dont 91 sont déjà en opération grâce à la FISE. Le Comité des programmes, dont le Canada est l'un des quinze membres, a étudié attentivement ces recommandations. Des crédits votés, les plus importants sont 11.6 millions (É.-U.) consentis aux programmes d'hygiène; 4.1 millions (É.-U.) à l'alimentation et 2.9 millions (É.-U.) à l'éducation. Le directeur administratif a invité tous les gouvernements à augmenter leur contribution au cours des deux prochaines années afin de répondre à toutes les exigences de la FISE. Dans ce sens, il a fait ressortir avec enthousiasme l'encouragement apporté par les contributions à caractère privé; ces dernières se sont élevées à 7.5 millions

en 1960. Elles provenaient de la vente des cartes de souhaits du FISE et de la campagne "Trick or Treat" organisée par les écoliers canadiens le jour de l'Halloween.

On a soulevé, au Comité des programmes, la question de la répartition des fonds selon les besoins propres aux différents pays et aux différentes régions et on a traité de l'attitude du FISE à l'égard de l'Afrique. Les réponses ont démontré que tout en tenant compte de facteurs aussi fondamentaux que la population d'un pays et la capacité de ce dernier à utiliser convenablement l'aide financière, le secrétariat essaye de se plier le plus possible aux exigences et aux opérations diverses qui varient d'année en année. On a tenu compte également du volume d'aide extérieure qu'un pays reçoit de sources différentes dans le cadre des travaux des Nations Unies. En ce qui concerne l'Afrique, le secrétariat souligne que, jusqu'à présent, ce continent a reçu par tête d'habitant une aide supérieure à celle de toute autre région. Les chiffres qui suivent en font preuve:

Afrique	2.2 millions de dollars (É.-U.)
Amériques	6 millions de dollars (É.-U.)
Asie	7.2 millions de dollars (É.-U.)
Europe	0.4 millions de dollars (É.-U.)
Proche-Orient	2.5 millions de dollars (É.-U.)
Régions mixtes	4.6 millions de dollars (É.-U.)

Le programme recommandé par le secrétariat a reçu l'approbation générale des membres du Conseil, on a remarqué par contre des divergences d'opinion qui a trait à la lutte contre le paludisme et aux fonds de secours du FISE. On a révélé au cours des discussions que, dans son ensemble, la campagne antipaludéenne avait permis de sauver 2 millions de vies humaines, en grande partie des enfants; Ceylan en est un exemple frappant: le nombre de cas mortels est passé de 3 millions à aucun dans l'espace de vingt ans. Le Moyen-Orient et les Amériques ont connu de rapides progrès, mais il reste beaucoup à faire en Afrique où existe un besoin urgent d'assistance médicale. Mais en dépit de l'importance de ces mesures contre le paludisme, le FISE ne peut consacrer toutes ses ressources à ce secteur; la campagne bénéficie actuellement d'environ un sixième des fonds de l'organisme. Chacun des orateurs a mis les délégués en garde contre le danger qu'il y aurait à dépenser au-delà de cette somme, ce qui mettrait fin aux mesures d'aide financière destinées à des secteurs non moins importants. La question des secours d'urgence aux Caraïbes était également inscrite à l'ordre du jour. En raison des dommages considérables que les ouragans d'octobre 1960 ont fait subir à la région, on a décidé de recommander a) l'affectation immédiate de \$75,000 en fonds de secours et b) la rédaction d'un rapport complet portant sur les recommandations (sans plafond maximum) relatives aux besoins futurs de la région, rapport sur lequel le secrétariat fera, auprès des membres du Conseil, un sondage par la poste qui devra se terminer au plus tard le 15 mars de cette année.

Rôle du Canada

Les délégués canadiens ont pris une part active aux débats. En ce qui touche les relations entre le FISE et les programmes d'aide bilatéraux, le Canada a montré dans un exposé comment les programmes canadiens sous l'égide du Plan de Colombo ont servi de complément aux entreprises du FISE et quelle est l'utilité des programmes bilatéraux et multinationaux afin d'éviter le chevauchement. Il a en outre souhaité que le FISE profite de toutes les occasions de collaborer utilement aux autres programmes d'assistance. Le Canada a fait sa déclaration la plus importante dans une étude générale de l'étendue de l'aide accordée par le FISE. Les délégués canadiens ont fait remarquer qu'il était temps d'établir un ordre de priorité. Ils ont exprimé leur inquiétude à l'effet que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance tend à participer au mouvement général de mise en valeur économique au détriment d'une plus grande concentration sur les secteurs relatifs à l'enfance. Le Canada a donc suggéré au Conseil de passer en revue ses travaux afin de bien se convaincre qu'en dépit de sa souplesse d'action le FISE doit consacrer l'essentiel de ses efforts à l'assistance directe à l'enfance.

La délégation du Canada à la réunion se composait du Dr R. B. Spence et de M. Evan Smith, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et de M. Earl Drake, du ministère des Affaires extérieures, qui remplissait les fonctions de conseiller.



CANADA HALL

Façade de Canada Hall, résidence offerte récemment par le Canada à l'Université des Indes occidentales (La Trinité). (Le texte du communiqué de presse du ministère des Affaires extérieures annonçant l'ouverture officielle de Canada Hall a été publié dans Affaires Extérieures de février 1964, p. 88)

Parc international Roosevelt de Campobello

AU COURS de leurs entretiens de mai 1963 à Hyannis-Port, feu le président des États-Unis John Kennedy et le premier ministre du Canada Lester B. Pearson ont publié le communiqué conjoint que voici:

Le président et le premier ministre ont reçu de la famille Hammer une offre très généreuse concernant la villa d'été et les terres du domaine Roosevelt situé dans l'île de Campobello au Nouveau-Brunswick. Aux termes de cette offre, les deux pays utiliseront le domaine dans l'intérêt public afin de commémorer de façon appropriée le grand homme d'État et l'ami du Canada qu'était le président Roosevelt. Après avoir consulté le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Robichaud, le premier ministre et le président ont accepté cette offre avec reconnaissance.

À la suite de cette déclaration, les représentants des deux gouvernements ont convenu, en consultation avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la négociation d'un accord permettant de tirer profit de cette occasion unique de symboliser, par l'installation d'un parc commémoratif canado-américain les relations étroites et amicales qui existent entre les États-Unis et le Canada. À l'issue de ces négociations, le président Johnson et le premier ministre Pearson ont signé à la Maison Blanche, le 22 janvier 1964, un accord canado-américain relatif à l'établissement du parc international Roosevelt de Campobello.

Commission du parc international Roosevelt

L'accord intergouvernemental prévoit l'établissement d'une commission mixte canado-américaine intitulée Commission du parc international Roosevelt de Campobello et qui aura pour fonctions:

- a) d'accepter les titres de la famille Hammer concernant l'ancienne résidence du président Roosevelt et les terrains qui se rattachent à celle-ci dans l'île de Campobello;
- b) de prendre les mesures nécessaires afin de restaurer le plus fidèlement possible la maison d'été du président Roosevelt;
- c) d'administrer en tant que lieu commémoratif le parc international Roosevelt de Campobello, lequel comprendra la propriété Roosevelt et tous terrains supplémentaires qui pourront éventuellement être acquis.

La Commission se composera de six membres, dont trois seront nommés par le Gouvernement des États-Unis et trois par le Gouvernement du Canada. Un des membres canadiens sera nommé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'un des membres américains sera nommé par le gouvernement du Maine.

La Commission pourra employer des citoyens des États-Unis et des citoyens canadiens. Elle prendra toutes mesures appropriées afin de mettre en relief le caractère international du parc. Les frais d'aménagement et les frais annuels d'entretien et d'administration du parc seront partagés à part égale par les Gouvernements des États-Unis et du Canada.

Déclaration du président et du premier ministre

L'accord devra être mis en œuvre par des lois qu'adoptera chaque pays; il entrera en vigueur après l'adoption de ces lois, à une date qui sera fixée par l'échange de notes entre les deux gouvernements. Voici le texte d'un communiqué conjoint publié le 22 janvier par le premier ministre Pearson et le président Johnson.

"Le président Johnson et le premier ministre Pearson ont signé aujourd'hui à la Maison Blanche un accord intergouvernemental prévoyant la création d'un parc international Roosevelt dans l'île de Campobello au Nouveau-Brunswick sur l'ancien emplacement de la résidence d'été de feu le président Franklin Delano Roosevelt. Le président et le premier ministre ont rappelé l'offre généreuse faite par la famille Hammer au président Kennedy et au premier ministre Pearson à Hyannis-Port en mai 1963, de donner la propriété aux Gouvernements du Canada et des États-Unis en souvenir du président Roosevelt. MM. Johnson et Pearson ont dit qu'ils étaient heureux à cette occasion de signer l'accord intergouvernemental en vertu duquel le domaine Roosevelt deviendra un parc commémoratif international dont les États-Unis et le Canada auront en commun la propriété et la gestion et qui sera accessible aux citoyens des deux pays et du monde entier.

"L'établissement du parc en question constitue un exemple unique de coopération internationale. Ce lieu commémoratif témoignera à jamais des relations



Campobello, résidence d'été du président Franklin Delano Roosevelt située dans l'île de Campobello (Nouveau-Brunswick).

étroites entre le Canada et les États-Unis et sera un digne monument au président des États-Unis qui a si puissamment affermi ces relations et qui lui-même a passé tant d'heureux jours de repos au Canada. Il dira combien le président Roosevelt se plaisait dans l'île de Campobello et aimait à naviguer sur les eaux profondes de la baie de Fundy. Il rappellera son sens aigu des valeurs durables de la conservation et du délassement. Il témoignera des rapports anciens et amicaux entre la population des provinces Maritimes canadiennes et celle de la Nouvelle-Angleterre et de New-York. Lorsque Canadiens et Américains visiteront le parc international, ils verront une expression vivante de la collaboration historique entre les deux pays; les visiteurs des autres parties du monde pourront y trouver une source d'inspiration pour prendre, sur de nombreuses frontières, des initiatives de collaboration semblables.

Il va sans dire que cet accord intergouvernemental a été élaboré de concert avec le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, où se trouve le domaine en question. L'accord exigera des mesures législatives dans les deux pays. Le président et le premier ministre espèrent que ces mesures seront adoptées rapidement, afin que le parc international Roosevelt de Campobello soit ouvert le plus tôt possible à la population des deux pays."

Discours du trône

Le discours du trône, à l'ouverture de la seconde session de la vingt-sième législature, le 18 février 1964, contenait les passages suivants concernant les affaires extérieures:

... Il est possible, à l'heure actuelle, malgré des problèmes nombreux, de débiter sur les affaires canadiennes et internationales dans un climat d'espoir raisonné.

Mon Gouvernement s'efforcera de contribuer, par tous les moyens en son pouvoir, à maintenir la paix et à améliorer les rapports internationaux; à renforcer notre unité nationale grâce à un fédéralisme coopératif; à favoriser le plein emploi de la main-d'œuvre ainsi que la croissance rationnelle de notre économie et à élargir les possibilités d'une bonne existence, qui devraient être accessibles à tous les Canadiens.

Nous songeons avec plaisir à la visite que nous rendra, l'autonome prochainement, Sa Majesté la Reine Élisabeth. La présence parmi nous de la Reine du Canada marquera, pour notre pays, le moment historique des conférences interprovinciales sur la Confédération; et elle fera ressortir de nouveau l'importance que nous accordons au Commonwealth, qui peut stimuler puissamment la compréhension et la collaboration dans un monde dont les parties deviennent toujours plus interdépendantes.

Nous avons récemment accueilli avec grand plaisir à Ottawa le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, avec lesquels nous avons discuté fructueusement de nombreuses questions d'intérêt commun.

Depuis la fin de la dernière session du Parlement, mon premier ministre a visité la France et les États-Unis. Ses entretiens amicaux avec le président de la République française vont favoriser des relations de plus en plus étroites entre la France et le Canada. . . .

L'association unique du Canada et des États-Unis s'est trouvée symbolisée dans la signature, par le président et le premier ministre, d'un accord en vertu duquel les deux pays deviennent, pour la première fois, copropriétaires de terrains, à l'endroit où sera aménagé le parc international Roosevelt-Campobello. Vous serez invités à approuver le texte législatif mettant en œuvre cet accord.

Un protocole signé au cours de la visite du premier ministre à Washington fera du traité du Columbia une base pour des entreprises d'un grand intérêt pour les deux pays. Cela a été rendu possible grâce aux négociations fructueuses entre mes ministres et le gouvernement de la Colombie-Britannique. Vous serez invités à examiner et d'approuver le traité du Columbia et le protocole.

Le Canada prendra part cette année à d'importantes négociations commerciales.

siales et douanières. Mes ministres vont négocier en vue d'accroître les débouchés pour les exportations du Canada grâce à la libéralisation des échanges internationaux.

Dans la conduite des affaires extérieures, mon Gouvernement continuera à travailler à la conciliation des différends internationaux et à la recherche de mesures pratiques conduisant à un désarmement bien contrôlé. De telles mesures supposent que les moyens de défense du monde libre demeurent puissants. Mon Gouvernement soumettra à votre approbation l'énoncé d'une nouvelle politique de défense conçue pour que le Canada puisse continuer à contribuer efficacement au maintien de la paix, en collaboration avec nos alliés. . . .

Vous serez saisis d'une mesure visant à établir une limite de douze milles pour ce qui est de l'exploitation des pêcheries canadiennes. De concert avec les provinces, mon Gouvernement entreprendra un programme national d'expansion de la pêche, pour donner suite aux conclusions de la conférence fédérale-provinciale sur les pêcheries, qui a eu lieu le mois dernier. . . .

Force chargée de maintenir la paix à Chypre

Le 19 février, lorsqu'on lui a demandé de donner l'assurance "qu'on n'enverra pas de soldats canadiens à Chypre à moins qu'ils ne soient placés sous l'égide des Nations Unies" et "qu'avant d'adopter une telle mesure on en discutera à fond à la Chambre", le premier ministre, M. L. B. Pearson, a répondu:

En ce qui concerne l'envoi de soldats canadiens à Chypre, le gouvernement n'a pris aucune décision. Il est prématuré sans doute de faire des conjectures sur les circonstances d'une participation éventuelle du Canada à la formation d'une force chargée de maintenir la paix, à un moment où l'ensemble de la question fait l'objet de délibérations au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Pendant, il est clair qu'avant que le gouvernement canadien décide de fournir une force destinée au maintien de la paix, certaines conditions devront être remplies. Tout d'abord, il nous faudrait être assurés que la composition de la force et son mandat contribuent à assurer la paix et la stabilité dans la région. Deuxièmement, nous ne voudrions pas que les engagements de la force soient d'une durée indéterminée. En outre, nous voudrions faire en sorte que le choix et le mandat d'un médiateur soient tels qu'on puisse compter arriver à une solution au différend de Chypre dans un délai raisonnable. Troisièmement, bien entendu, les dispositions devraient suivre les règles de la constitution pour être acceptables au Gouvernement de Chypre. Quatrièmement, la force devrait être associée aux Nations Unies. Enfin, si la demande impliquait l'envoi d'un nombre considérable de Canadiens outre-mer, nous soumettrions la question au Parlement avant de prendre une décision définitive quelconque.

En réponse à la demande de préciser ce qu'il entendait par "associée aux

Nations Unies”, le premier ministre a ajouté:

La question est aujourd'hui à l'étude au Conseil de sécurité des Nations Unies et je ne voudrais rien dire qui puisse en compliquer l'examen. . . . Certains rapports avec le Conseil de sécurité des Nations Unies risqueraient de rendre tout à fait impossibles les opérations d'un contingent de cette nature. D'autre part, on peut concevoir une association des plus importantes et des plus utiles pour le maintien et l'utilisation d'une force destinée à sauvegarder la paix. C'est à une association de cette nature que nous donnerions notre appui.

CONFÉRENCES PROCHAINES

Commission scientifique consultative des Nations Unies: Tashkent, URSS, 21 et 22 avril.

Commission des stupéfiants, 19^e session: Genève, du 4 au 8 mai.

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (ONU), réunion du sous-comité scientifique et technique: Genève, du 11 au 29 mai.

OTAN, réunion ministérielle du printemps: La Haye, du 12 au 14 mai.

Union postale universelle, 15^e congrès: Vienne, du 29 mai au 15 juillet.

Conférence de l'Organisation internationale du Travail, 48^e session: Genève, du 17 au 9 juillet.

Réunion du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes: New-York, du 22 juin au 3 juillet.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

M. G. R. Heasman prend sa retraite le 23 janvier 1964.

M. D. G. Gracey quitte le ministère des Affaires extérieures le 27 janvier 1964.

M^{lle} J. Dove, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Paris le 29 janvier 1964.

M^{lle} K. Reid, de l'ambassade du Canada à Copenhague, est affectée au haut-commissariat du Canada à Dar-es-Salaam. Elle a quitté Copenhague le 29 janvier 1964.

M. P. E. A. Romeril, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale de surveillance pour le Vietnam, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Saïgon le 3 février 1964.

M. G. A. Drew, haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne, prend sa retraite le 8 février 1964.

M. L. Chevrier est nommé haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne. Il a quitté Ottawa le 12 février 1964.

M. J. R. B. Chaput quitte le ministère des Affaires extérieures le 21 février 1964.

M^{lle} M. R. Fraser, troisième secrétaire au haut-commissariat du Canada en Malaisie, est décédée accidentellement le 15 février 1964.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XVI N° 4

Table des matières

Avril 1964

Le maintien de la paix à Chypre	130
Développement — Le Canada à la Conférence de Genève	135
Conférence sur le commerce et le développement économique	143
Le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité	149
La Commission des droits de l'homme	155
Les "négociations Kennedy" sur les tarifs douaniers et le commerce	161
Le statut international du Canada	163
<i>Les affaires extérieures au Parlement:</i>	
Le maintien de la paix à Chypre	173
Conférences prochaines	186
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada	186
Les activités	187

Le maintien de la paix à Chypre

Extrait d'un discours prononcé le 19 mars 1964 par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, devant le Canadian Club de Brantford (Ontario), le 19 mars 1964.

Je suis particulièrement heureux de pouvoir prendre la parole ce soir devant le Canadian Club de Brantford. Jeudi dernier, j'ai eu l'occasion de parler à London et d'exprimer mes préoccupations concernant l'intervention possible des Nations Unies au moment où la situation à Chypre atteignait une phase critique. La semaine dernière en a été une d'intense activité diplomatique — ce n'était pas sans impliquer certains risques — pendant que les Nations Unies préparaient à établir une force militaire internationale à Chypre.

Il y a exactement une semaine j'ai rendu visite au secrétaire général des Nations Unies à New-York afin de l'assurer de l'intention qu'a le Canada de jouer pleinement son rôle dans l'établissement à Chypre d'une force de l'ONU capable de maintenir efficacement la paix. Le jour suivant, nous étions directement en contact avec divers pays dont la participation était nécessaire pour que le secrétaire général puisse annoncer l'établissement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Ces pays ont répondu promptement à l'appel lancé, fournissant ainsi un appui solide pour la participation canadienne une fois que celle-ci fut approuvée par le Parlement. Nous assumons cette nouvelle responsabilité non seulement avec la Grande-Bretagne, mais aussi avec les contingents suédois, finlandais et irlandais aux côtés desquels nous serons fiers de servir.

Préparatifs pour l'intervention de l'ONU à Chypre

Le Gouvernement canadien s'est inquiété des retards qui se sont produits après que le Conseil de sécurité eut adopté, le 4 mars, une résolution demandant l'établissement de la force. C'est avec préoccupation que nous avons vu la situation s'aggraver à Chypre et dans la région. Nous avons vivement insisté pour que l'on délimite clairement le mandat des Nations Unies et les conditions de fonctionnement de la force, y compris son financement.

L'attitude du Canada devant cette situation complexe a été guidée par la longue expérience qu'il possède dans le domaine des opérations pour le maintien de la paix. Afin que l'opération ait des chances raisonnables de succès et pour encourager les autres gouvernements à lui fournir un appui actif, nous avons jugé nécessaire et opportun de nous entendre suffisamment avec le secrétaire général et avec les gouvernements en cause sur le rôle que les Nations Unies joueraient à Chypre.

Un tableau détaillé de la marche des événements a été brossé devant le Parlement la semaine dernière, et dans le discours que j'ai prononcé à London j'ai situé ces événements dans le contexte plus large des difficultés auxquelles se heurtent les Nations Unies.

l'ONU dans l'exécution de son rôle de gardien de la paix. Il y a lieu de se réjouir du fait que les Nations Unies aient réussi, à la fin de la semaine dernière, à vaincre les obstacles qui empêchaient l'envoi de contingents militaires à Chypre. Ces nouveaux gardiens de la paix sont maintenant sur les lieux et suivent la tradition créée par leurs compagnons à Gaza, au Congo, en Nouvelle-Guinée occidentale, au Yémen, au Cachemire et en Palestine.

Les dures réalités de la situation

Les Canadiens peuvent s'enorgueillir du fait que leurs forces armées aient à nouveau répondu promptement et efficacement à l'appel urgent lancé par les Nations Unies. Nous ne devons pas toutefois nous illusionner quant aux dures réalités de la situation actuelle, réalités dont je parlerai brièvement.

Le premier fait à relever est que la tâche des Nations Unies à Chypre n'est pas accomplie, elle ne fait que commencer. L'Organisation a devant elle une tâche pleine de complications et de dangers. Ses contingents devront agir avec le plus haut degré d'adresse, d'endurance et de mesure. Ils seront exposés à des risques et à des provocations. C'est par leur présence et leur patience qu'ils pourront le mieux amener le calme tant souhaité dans les relations entre les deux communautés dont les émotions se trouvent actuellement portées au paroxysme.



Le général Georges-P. Vanier, gouverneur général du Canada, souhaite bon voyage aux membres du 1^{er} bataillon du 22^e régiment royal dont il est colonel, au moment où ils montent dans le "Hercules", transport de l'ARC, pour se rendre à Chypre, où ils feront partie de la force des Nations Unies.



Le haut-commissaire du Canada à Chypre; M. Arthur Andrew, fait l'inspection d'un bataillon du 22^e Régiment royal, à son arrivée au camp Élisabeth, dans la banlieue de Nicosie.

Un grave désaccord règne entre les deux groupes ethniques de l'île qui possède un héritage de violence tragique. La situation renferme des éléments qui pourraient être la source de nouveaux troubles, même si les deux factions en présence mettent la meilleure volonté du monde à coopérer. C'est en montrant à leurs armes d'elles-mêmes que les deux communautés peuvent amener un relâchement des tensions fondamentales et permettre à la force des Nations Unies d'instaurer l'ordre et la stabilité dans l'île.

A l'instar d'un corps de police, la force de l'ONU est à Chypre pour aider à établir et à préserver l'ordre. Elle ne constitue pas une armée d'occupation. Même si la force avait mandat pour agir à ce titre, une solution militaire ne pourrait à mon sens être durable. La recherche d'une solution doit s'effectuer par un processus d'accommodement entre les deux groupes avec l'aide d'un médiateur des Nations Unies. La force militaire jouera un rôle à cet égard en démontrant l'impartialité des Nations Unies, en offrant un exemple de mesure de discipline et en rétablissant le calme. Grâce à elle, les Chypriotes pourront avoir confiance que toutes nouvelles violences et effusions de sang leur seront épargnées, et les pays intéressés recevront la preuve qu'une solution peut être apportée par voie de négociation pendant que les Nations Unies maintiennent l'ordre.

Médis
Tout
tot po
entre
alops
ten d
bonc
médis
ten d
E
E
C
poss
divis
Z
des
mai
fin
la
po
ga
ti
An
J'e
so
à
De
de
été
des
et
ci
un
rép
que
Les
pro
mé
com
dom
les
Nou
l'ac
adé

Médiation et coopération

Tout ceci met en relief deux besoins essentiels: la nécessité de nommer le plus tôt possible un médiateur des Nations Unies, et celle d'une coopération totale entre les deux communautés et les parties au traité de garantie. La résolution adoptée par le Conseil de sécurité autorise le stationnement de la force de maintien de la paix à Chypre pour une période de trois mois seulement. Il convient donc de nommer sans retard un médiateur, vu que l'ouverture du processus de médiation doit coïncider avec le déploiement opérationnel de la force de maintien de la paix.

Enfin, la communauté internationale doit prendre la commande de la crise dans le cas de Chypre. En retardant indûment l'amélioration de la situation politique, on risque d'assister à une nouvelle détérioration de la sécurité et à un déclin possible de l'influence des Nations Unies. Le règlement du litige politique qui oppose les deux groupes ne peut souffrir aucun retard.

Autre fait dont l'importance saute de plus en plus aux yeux: l'Organisation des Nations Unies doit renforcer sa capacité d'engager des opérations pour le maintien de la paix. J'ai souligné ce fait à Londres. Le premier ministre a réaffirmé devant le Parlement l'attitude du Canada à cet égard. Cette attitude reflète la conviction du gouvernement que les moyens dont disposent les Nations Unies pour le maintien de la paix sont inadéquats par rapport au rôle élargi que l'Organisation est appelée à jouer et à la fréquence des appels qui lui sont adressés.

Amélioration des méthodes de maintien de la paix

J'ai dit et je crois que les membres des Nations Unies sont de plus en plus résolus à voir s'améliorer les méthodes de maintien de la paix de l'Organisation. De l'avis d'un nombre toujours plus grand de pays, il est impossible de réunir et de déployer des forces militaires internationales sans qu'une planification n'ait été effectuée au préalable tant au siège de l'Organisation que dans les capitales des pays membres. La pratique qui vise à affecter d'avance un contingent national et qui, dans le cas du Canada, s'est montrée particulièrement valable lors des circonstances critiques de la dernière fin de semaine est maintenant adoptée par un certain nombre de pays qui, à l'instar du Canada, ont dû à diverses périodes répondre promptement à l'appel lancé par les Nations Unies. Je ne doute pas que l'exemple de ces pays sera éventuellement suivi par d'autres gouvernements. Les exigences de la paix à notre époque ne peuvent attendre une réalisation progressive. Il convient de stimuler l'intérêt croissant pour l'amélioration des méthodes de maintien de la paix. Le rôle joué par les Nations Unies doit se continuer. Le Canada est résolu à tirer profit de sa propre expérience dans le domaine du maintien de la paix d'une manière qui puisse guider et encourager les autres.

Nous voulons absolument que les Nations Unies ne soient pas entravées dans l'accomplissement de leur mission de paix par le manque de mesures financières adéquates. Depuis plus de cinq ans, les représentants du Canada auprès des divers



L'escadron de reconnaissance des Dragons royaux canadiens, qui patrouille les collines Chypre, passe près d'un berger chypriote.

organismes de l'ONU insistent sur le fait que toutes décisions politiques à promouvoir la paix doivent être fermement étayées sur un système administratif et budgétaire approprié. Seul le principe de la responsabilité collective peut fournir à ce système une base valable.

Persuader les États membres d'assumer leur part des frais du maintien de la paix a été une tâche aussi longue et ardue que la conduite des opérations elles-mêmes. Les exigences du moment ont obligé le Canada et d'autres pays à accepter des expédients financiers temporaires qui portent atteinte au principe fondamental. Ces expédients ne nous ont pas empêchés toutefois de poursuivre notre objectif fondamental, c'est-à-dire l'application du principe de la responsabilité collective, non pas en tant que slogan mais sous la forme de propositions concrètes.

Le problème, qu'il est essentiel de maintenir à l'étude revêt un caractère plus en plus urgent. Le Groupe de travail des Vingt-et-un pour l'examen des procédures administratives et budgétaires doit bientôt reprendre ses discussions à ce sujet. Au sein de ce groupe, le Canada travaillera avec acharnement à l'établissement d'une formule à long terme, dont dépendra, tant du point de vue financier que politique, l'efficacité future des Nations Unies. C'est pourquoi, nous sommes posés à explorer toute solution qui nous conduira à la réalisation de notre objectif. Nous ne pouvons faire moins si nous voulons fournir à nos collègues gardiens de la paix, tant à Chypre qu'en d'autres points vitaux du monde, l'appui matériel et moral qu'ils méritent à un si haut degré.

Désarmement - Le Canada à la Conférence de Genève

Voici un aperçu de l'exposé fait à Genève, le 26 mars 1964, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, devant le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement.

Il y a deux ans, le Comité des dix-huit siégeait pour la première fois dans cette salle historique. Depuis lors, nous avons connu des périodes de déception, voire de profond découragement, lorsque les progrès semblaient beaucoup trop lents au regard à l'urgence des problèmes de la paix et du désarmement. Mais permettez-moi de vous dire que les réalisations de ce Comité comportent aussi des aspects qui sont loin d'être négligeables, et le monde entier, qui se tient à cœur au courant de vos travaux, a de bonnes raisons de relever des signes vivement encourageants. Nous avons en effet enregistré, l'an dernier, certains résultats: l'établissement d'une ligne de communication directe entre Washington et Moscou, la décision portant interdiction de la mise en orbite d'engins porteurs d'armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, et le traité d'interdiction partielle des essais. Ce sont là les trois mesures qui ont pu être prises depuis la dernière guerre mondiale pour essayer de mettre fin à la course insensée aux armements, et si l'on est parvenu à ces décisions, c'est grâce au travail long et persévérant qui a été fait ici. Cela vient à l'appui de ce que j'avais déclaré devant l'Assemblée générale des Nations Unies, à savoir que le Comité des dix-huit est l'instrument le plus utile qui ait été établi à ces fins sous les auspices des Nations Unies. Le Canada a participé dès l'origine aux négociations sur le désarmement qui ont eu lieu au sein de cette Organisation, et il est inutile de dire qu'il continuera d'appuyer sans réserve les travaux de ce Comité.

Pour l'instant, mon souci essentiel — que, j'en suis certain, partagent tous les membres de ce Comité — est de faire en sorte que l'impulsion donnée par les accords de l'an dernier ne se ralentisse pas. Nous avons réussi, l'an dernier, à aller de l'avant et nous devons faire en sorte que les premières mesures qui ont été ainsi adoptées soient suivies d'autres progrès, cette année, afin que la course aux armements soit véritablement freinée.

Mesures collatérales proposées

Ce matin, je me bornerai à faire quelques remarques au sujet de certaines questions à propos desquelles mon gouvernement estime qu'un accord est possible dans un avenir pas trop éloigné. Le Canada, bien entendu, continue de penser que l'élaboration d'un traité de désarmement général et complet reste la tâche principale du Comité des dix-huit. Mais je pense que l'examen détaillé auquel s'est livré le Comité à propos du problème du désarmement a suffi à convaincre tous

les membres que la voie conduisant à un désarmement général doit être ouverte par un moyen d'un accord sur des mesures collatérales.

La question essentielle de l'élimination, après leur réduction, des vecteurs d'armes nucléaires emmagasinés dans les arsenaux nationaux a fait l'objet d'un débat approfondi et vigoureux au sein du Comité. Malheureusement, aucun accord n'a été obtenu jusqu'à maintenant. Mais il serait erroné de prétendre qu'aucun résultat n'a été atteint. Le travail qu'a accompli le Comité au sujet de cet important problème nous a permis de mieux comprendre les difficultés qui existent, et cela ainsi qu'une des grandes puissances militaires, l'Union soviétique, a été amenée à apporter de très importants amendements à ses propositions originales. Le Canada espère qu'une meilleure compréhension des difficultés fondamentales permettra un rapprochement des positions. Il existe cependant des divergences de vues très profondes sur la manière de procéder pour réduire, et finalement abolir, les vecteurs d'armes nucléaires. Les grandes puissances accroissent sans cesse leurs stocks d'armements nucléaires. C'est là une chose que nous ne pouvons manquer d'observer, et qui nous amène à penser qu'il faut parvenir à arrêter la course aux armements dans ce domaine précis en adoptant certaines des mesures collatérales qui ont été soumises à ce Comité.

Mon gouvernement estime que la Conférence pourrait effectuer un choix parmi les mesures collatérales que je vais énumérer, afin de retenir celles qui, isolées ou combinées entre elles, offrent les meilleures perspectives de parvenir à un accord rapide. C'est sur ces mesures particulières que devrait porter l'attention du Comité.

Les mesures que je veux énumérer sont les suivantes:

- 1) "gel" des vecteurs d'armes nucléaires, ainsi que le propose le Président Johnson;
- 2) destruction d'un certain nombre de bombardiers nucléaires à long rayon d'action, proposée, sous des formes différentes, par l'Union soviétique et par les États-Unis;
- 3) non-dissémination des armes nucléaires;
- 4) arrêt de la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires et transfert des stocks existants à des fins pacifiques;
- 5) établissement d'un réseau de postes d'observation afin d'empêcher toute attaque par surprise;
- 6) traité d'interdiction complète des essais nucléaires;
- 7) enfin, renforcement des moyens dont disposent les Nations Unies pour le maintien de la paix.

Les vecteurs d'armes nucléaires

D'abord, je voudrais accorder une attention toute spéciale à la proposition que le Président Johnson a présentée à cette Conférence dans le message qu'il a adressé au début de cette session. Cette proposition portait sur un "gel" complet

des vecteurs d'armes nucléaires stratégiques, tant du point de vue du nombre que des caractéristiques. Le Gouvernement canadien pense que l'adoption de cette proposition faciliterait grandement la réduction ultérieure de ces armements, les plus coûteux et les plus meurtriers de tous. Mettons-nous d'accord pour arrêter à son point actuel la spirale ascendante du nombre des bombardiers et des missiles stratégiques. Cela nous aiderait à trouver une méthode concertée pour renverser le processus, pour commencer le désarmement de cette façon. Le Canada est fermement convaincu que le Comité devrait accorder la plus grande attention à cette proposition de "gel" de ces vecteurs d'armes nucléaires, que les deux camps possèdent maintenant en de telles quantités effarantes.

En ce que cette proposition ne soit pas présentée officiellement devant le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, nous sommes tous au fait d'une proposition récente du Gouvernement de la Pologne concernant une autre sorte de "gel" des bombes et ogives nucléaires dans une certaine zone d'Europe centrale. Mon Gouvernement répondra prochainement au mémorandum qu'il a reçu à ce sujet. Je me bornerai maintenant à dire que nous nous réjouissons de tout effort similaire fait par quelque nation que ce soit, et spécialement par toute nation représentée à cette Conférence, afin de trouver le moyen d'amorcer le processus de désarmement. Nous reconnaissons le rôle constructif qu'ont souvent joué les représentants de la Pologne dans les discussions sur le désarmement. Nous avons certaines objections à formuler en ce qui concerne la proposition de "gel" présentée par la Pologne, et nous en informerons le Gouvernement polonais dans notre réponse. Cependant, je voudrais dire que certains éléments de cette proposition méritent d'être étudiés au sein de ce Comité, en vue de trouver une juxtaposition de mesures préliminaires au désarmement qui pourraient être adoptées par les deux camps et mutuellement avantageuses pour eux.

Il y a d'autres propositions soumises par l'Union soviétique et les États-Unis, qui si elles étaient adoptées, pourraient avoir pour effet immédiat de diminuer le danger que constitue l'énorme accumulation de bombardiers et d'ogives nucléaires. La semaine dernière, le représentant des États-Unis a présenté d'une manière détaillée, comme chacun le sait, la proposition soumise par son pays et tendant à commencer à détruire dès maintenant certains types de bombardiers. La Conférence est également saisie de la contre-proposition soviétique prévoyant la destruction de tous les bombardiers. Mon Gouvernement se réjouit sincèrement de la proposition faite par les deux parties à la fois et tendant à entamer le processus de désarmement par la destruction matérielle, dès à présent, de certains des principaux armements. L'un des avantages de cette méthode est qu'elle n'impliquerait que la forme de vérification la plus simplifiée. Un premier accord tendant à envoyer à la ferraille certains des principaux moyens que possèdent maintenant les grandes puissances pour porter au but les armes nucléaires donnerait à un monde parfois sceptique l'assurance que les grandes puissances envisagent le désarmement d'une façon très sérieuse. Cela donnerait également la garantie que ces bombardiers, qui sont démodés pour les super-puissances, ne seraient

pas vendus à de plus petits pays, auxquels ils pourraient servir à menacer les États voisins.

Ce serait un résultat remarquable si le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement pouvait faire savoir à la prochaine session de l'Assemblée générale que les puissances se sont mises d'accord sur la destruction d'un grand nombre de bombardiers. A mon avis, notre Comité devrait essayer de parvenir à un accord qui inclurait autant de bombardiers qu'il est possible à l'heure actuelle, sans exposer à des retards ou même à un échec en essayant de l'étendre trop loin. Une fois mis en œuvre le processus de la destruction matérielle, nous pourrions examiner la possibilité d'élargir le champ de cette mesure afin d'inclure d'autres types de vecteurs d'armes nucléaires, y compris certains missiles. Nous espérons, par conséquent, que le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement continuera à rechercher avec énergie l'action immédiate que permettent ces propositions.

Bien qu'aucune des parties n'ait été disposée jusqu'alors à accepter, dans leur forme actuelle, l'une quelconque des mesures collatérales proposées par l'autre, je crois qu'on pourrait lier un certain nombre de propositions, de manière à permettre le rapprochement des points de vue. Par exemple, si l'Union soviétique craint qu'un "gel" des vecteurs stratégiques d'armes nucléaires n'assure pas l'arrêt de la course aux armements dans son ensemble, peut-être cette crainte serait-elle dissipée si un accord sur le "gel" était lié à un accord tendant à entreprendre en même temps la destruction matérielle de certains types de bombardiers, dans les conditions esquissées par la proposition américaine.

Réduction des budgets militaires

L'Union soviétique, par ailleurs, a insisté pour qu'un premier accord intervienne sur une réduction des budgets militaires. Je pense que toutes les nations se joindraient d'une réduction des dépenses militaires, et le geste unilatéral qui a été fait, à cet égard, par les États-Unis et l'Union soviétique a reçu l'approbation du monde entier. A ce propos, je peux dire que mon pays a réduit, cette année, ses dépenses en matière de défense. Je crois que tous les pays ici représentés seraient certainement très désireux, dans les conditions voulues, de voir partir une réduction des dépenses militaires. A cet égard j'ai noté que, du point de vue de l'Union soviétique, bien que l'arrêt de la production des vecteurs stratégiques d'armes nucléaires procurerait d'importantes économies dans un secteur des dépenses militaires des principales puissances, il est à craindre que les ressources ainsi libérées ne servent à augmenter le nombre des missiles à court rayon d'action et des armes de type classique. Peut-être pourrait-on empêcher cela en créant un système contrôlé de réductions budgétaires.

Moyens d'empêcher la dissémination

Mon pays se réjouit de l'importance que notre Comité accorde à la question vitale de la prévention d'une plus large dissémination des armes nucléaires, par

empêcher qu'augmente le nombre des États capables, par leurs propres moyens, de déclencher une guerre nucléaire. Nous sommes heureux de constater que l'Union soviétique et les États-Unis ont inclus ce point dans leurs listes de mesures collatérales. Le traité d'interdiction partielle est une première mesure pour mettre un frein à l'augmentation du nombre des puissances nucléaires, et une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies demande instamment à notre Comité de poursuivre ses efforts afin d'aboutir à une interdiction totale des essais. Nous devons donc, maintenant, tâcher de nous mettre d'accord sur de nouvelles garanties contre les graves dangers que la dissémination des armes nucléaires présenterait à la fois pour le désarmement et pour la paix mondiale. L'étude fondamentale de mon pays à cet égard est régie par les dispositions de la résolution 1665 (XVI), présentée par l'Irlande et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale en 1961. Nous continuons à donner notre appui à cette résolution qui demande la conclusion d'un accord en vertu duquel

les puissances nucléaires prendraient l'engagement de s'abstenir de céder le contrôle des armes nucléaires et de communiquer les renseignements nécessaires à leur fabrication à des États qui n'en possèdent pas, ainsi que des dispositions par lesquelles les États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas en fabriquer et à ne pas acquérir de quelque autre manière le contrôle des telles armes.

En même temps, nous reconnaissons que, même en l'absence d'un accord universel tel que celui qui est envisagé dans cette résolution, il existe des mesures importantes qui peuvent et qui devraient être prises dès maintenant afin de continuer à empêcher une dissémination plus large. Parmi les propositions des États-Unis, figurent un certain nombre de suggestions précises en vue d'une action à brève échéance. La plus importante de ces propositions prévoit la cessation de la production de matières fissiles destinées à des fins militaires et le transfert de quantités convenues de ces matières à des fins pacifiques. Bien entendu, cette mesure ne se rapporte pas seulement de façon directe à la solution du problème de la non-dissémination, mais sa mise en œuvre signifierait que le premier pas vraiment important a été accompli vers un désarmement nucléaire effectif.

Mon pays, en tant que l'un de ceux qui possèdent une industrie atomique très développée, porte un intérêt particulier à une autre proposition du Président Johnson ayant trait à la non-dissémination: il s'agit de l'application de garanties appropriées à l'égard du transfert à des fins pacifiques de matières fissiles et de l'équipement qui s'y rapporte. C'est là une question qui nous préoccupe particulièrement, car nous avons été associés de façon active, tout récemment, à un certain nombre de projets importants tendant à aider d'autres pays au développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous accueillons donc chaleureusement l'extension progressive du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et la coopération croissante qui s'est manifestée dans le développement d'un système efficace de garanties a été pour nous d'un grand réconfort. A ce propos, nous croyons que les propositions récentes du Gouvernement des États-Unis, qui impliquent l'acceptation progressive de garanties par les puissances nucléaires, constituent un progrès notable. L'appli-

cation de garanties fournirait une expérience touchant de très près aux problèmes du contrôle du désarmement nucléaire; c'est donc une question dont ce Comité doit se préoccuper et qui mérite de retenir toute son attention.

Les postes d'observation

J'ai écouté avec un grand intérêt, ce matin, ce que le représentant de la Grande-Bretagne a dit de la question des postes d'observation. Nous nous réjouissons de la présentation d'un document de travail, car nous pensons qu'il aidera le Comité à concentrer sa discussion à la fois sur la mesure dans laquelle un système de postes d'observation pourrait diminuer le danger d'une attaque par surprise et sur les problèmes pratiques de la création de ce système. Le représentant du Nigéria a souligné récemment que les mesures destinées à empêcher le risque de guerre — bien que les deux parties aient fait des propositions à cet égard — n'ont pas encore reçu, au cours de cette session du Comité des dix-huit puissances, toute l'attention que, selon lui, elles méritent. Après la présentation de ce document de travail de la Grande-Bretagne, la délégation canadienne espère qu'une discussion constructive va maintenant s'engager sur cette question, au cours des réunions des coprésidents qu'au sein de la Conférence. Étant donné que l'Union soviétique et les puissances occidentales ont fait des suggestions sur le sujet des postes d'observation, dans le cadre des mesures propres à réduire le danger de guerre, cette question nous semble être une mesure collatérale productive et qui peut être discutée dès maintenant. Un système de postes d'observation, en fournissant une garantie contre une attaque par surprise, aura pour résultat, de l'avis de la délégation canadienne, de diminuer de façon sensible la tension entre l'Est et l'Ouest. Le Canada estime que la création d'un système approprié de postes d'observation amènerait un progrès dans les négociations sur le désarmement et peut-être, en fait, sur les principaux problèmes politiques qui divisent l'Est et l'Ouest.

Mécanisme adéquat de maintien de la paix

Il est une autre question dont je voudrais parler. Il s'agit de la mise en place d'un mécanisme adéquat de maintien de la paix. Je ne pense pas qu'il me soit nécessaire de rappeler aux membres de ce Comité l'importance que nous attachons à cette question. Le Canada, on le sait, a été récemment étroitement associé aux problèmes de maintien de la paix qui se sont posés aux Nations Unies à la suite des tragiques événements de Chypre. Je suis certain que les membres du Comité me comprendront si je dis que le Canada est fier du rôle qu'il a cessé de jouer depuis des années dans une série de situations où les Nations Unies ont été appelées à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte pour maintenir la paix. Dans les crises de Suez, du Yémen et, tout récemment, de Chypre, le Canada s'est acquitté de ce qu'il considère comme une obligation en contribuant aux efforts des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité. En dehors du cadre des Nations Unies,

Canada fait partie, avec l'Inde et la Pologne, depuis près de dix ans, des Commissions internationales de contrôle au Vietnam, au Laos et au Cambodge. Mon Gouvernement attache une grande valeur aux efforts accomplis par ces organismes pour maintenir la paix et la stabilité dans le Sud-Est asiatique. A la suite de ces expériences, nous avons acquis la conviction qu'une meilleure organisation des forces de maintien de la paix des Nations Unies représente un objectif des plus importants.

Alors que pendant la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le premier ministre du Canada a fait des suggestions précises au sujet de ce que pourraient faire les États pour permettre aux Nations Unies d'agir plus efficacement et plus promptement chaque fois qu'une force est nécessaire pour aider à l'établissement de conditions pacifiques. Tout récemment encore, le 21 mars, M. Pearson a déclaré ce qui suit au sujet de cette question:

Depuis des années, aux Nations Unies, le Canada a pris la tête de ceux qui préconisent la création d'une force internationale permanente, organisée et équipée, qui serait en mesure de se rendre rapidement dans les endroits névralgiques pour y maintenir la paix. Combien de temps encore devons-nous avoir recours à l'improvisation et ne compter que sur quelques membres des Nations Unies pour supporter ce fardeau et accomplir la tâche qui devrait être remplie par les Nations Unies dans leur ensemble?

J'espère encore voir le jour où nous disposerons d'une force internationale véritable, organisée et équipée, placée sous le contrôle national de ses membres, mais pouvant être utilisée à tout moment.

Le Gouvernement canadien croit sincèrement que les Nations Unies doivent jouer un rôle dans le maintien de la paix et il accordera son appui à toutes les mesures qui seront prises pour leur permettre de jouer ce rôle avec une efficacité accrue.

J'ai fait état de cette question parce que le développement et le renforcement du mécanisme de maintien de la paix et des méthodes en vue du règlement pacifique des différends sont en relation directe avec les négociations qui ont lieu au sein de ce Comité sur le désarmement. L'incidence à long terme du maintien de la paix sur le désarmement est démontrée par le fait que les plans de désarmement présentés tant par les États-Unis que par l'Union soviétique comprennent des dispositions en vue de la mise au point de méthodes pour le maintien de la paix. Au fur et à mesure que les nations abandonneront, au cours du processus de désarmement, les moyens dont elles disposent maintenant pour maintenir leur sécurité nationale, il sera essentiel que d'autres méthodes permettant de maintenir cette sécurité soient progressivement mises au point. Il est évident, par conséquent, que le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement a la responsabilité de discuter, dans le cadre du désarmement, la création d'un mécanisme adéquat de maintien de la paix. Mais en dehors du problème à long terme — qui est de savoir comment régler les différends internationaux et maintenir la paix dans un monde désarmé — nous devons faire face aux problèmes du maintien de la paix d'hier et d'aujourd'hui, c'est-à-dire avant qu'ait commencé le processus du désarmement. Nous devons être prêts à régler le même genre de problèmes jusqu'au commencement du processus de désarmement. Les leçons

tirées d'une expérience récente devraient nous guider dans la fixation du but à long terme et, en élaborant les méthodes applicables au traité de paix, ainsi que le mécanisme qui devra être établi pour le proche avenir, nous devrions avoir présent à l'esprit le but à long terme. J'estime que l'étude de ces problèmes à long terme, au sein du Comité des dix-huit puissances, peut compléter utilement les efforts accomplis sans cesse dans le cadre général des Nations Unies pour donner des bases plus solides à la fonction exercée par l'ONU dans le maintien de la paix.

Enfin, je voudrais réaffirmer ma foi et celle de mon gouvernement dans le travail accompli par ce Comité en tant qu'organe de négociation qui peut, dans les mois à venir, faire de réels progrès vers la solution des problèmes du désarmement. Les propositions qui nous ont été soumises, particulièrement dans le domaine des mesures collatérales, offrent des possibilités de négociations fructueuses. J'ai indiqué quelles sont, à notre sens, les propositions qui, prises séparément ou combinées avec d'autres, font naître les meilleurs espoirs d'accord dans un proche avenir.

J'espère sincèrement que le Comité des dix-huit puissances fera porter tous ses efforts sur les points qui lui semblent les plus propices à l'accomplissement d'un progrès et qu'ainsi il sera en mesure d'informer l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa prochaine session, que nous nous sommes rapprochés de notre objectif, qui est un monde désarmé et pacifique.

Conférence sur le commerce et le développement économique

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement économique, ouverte à Genève le 23 mars, se continuera jusqu'à la mi-juin. Elle a été convoquée par l'ONU pour rechercher des solutions aux problèmes que doivent affronter dans ce domaine les pays en voie de développement. Les membres des Nations Unies et des institutions spécialisées y ont tous été invités, et les participants et observateurs sont au nombre de 1,500 environ. Le secrétaire général de l'Organisation, M. Thant, a présidé le 23 mars l'inauguration officielle. Le 24 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a fait devant les délégués l'exposé suivant:

Je tiens d'abord, monsieur le Président, à vous féliciter à l'occasion de votre élection. Je suis sûr que vous saurez nous guider, au cours des semaines à venir, vers la solution positive des nombreuses questions difficiles et complexes que nous devons aborder.

Nous sommes aujourd'hui en présence de l'une des plus grandes occasions du XX^e siècle. Dans le monde entier, des gouvernements et des peuples attendent de cette réunion de nets progrès vers un objectif commun à tous les pays: accroître le bien-être de la population. Nous ne devons jamais oublier, lors d'un débat long et complexe, le caractère d'urgence de nos responsabilités.

Tous, nous comprenons que cette conférence fait étape. Elle dépasse toutes les précédentes par le nombre des participants et la nature de ses objectifs. De nouveau, l'aptitude de l'ONU à satisfaire les besoins de ses membres est mise à l'épreuve. Le maintien de la paix est une fonction de l'ONU qui a retenu l'attention des gouvernements ces dernières semaines, notamment à propos de la crise de Chypre. A cette occasion, les Canadiens ont entrepris avec fierté la tâche qui leur incombait, ainsi que l'a déclaré le premier ministre. On peut aussi compter que le Canada appuiera pleinement les propositions de cette conférence. Nous comprenons que la prospérité et la stabilité sont indissociables.

L'ONU et la coopération commerciale

Depuis sa création, l'ONU a joué un rôle important et positif dans le domaine essentiel de la coopération économique et commerciale entre pays. Les membres se sont groupés pour faire tomber les obstacles aux échanges commerciaux et afin d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources mondiales et d'élever le niveau de vie de tous les peuples. En vue d'accroître le commerce mondial, on a élaboré des règles de commerce à titre de garanties contre les restrictions et les traitements différentiels du passé. Le GATT, le Fonds monétaire international, la Banque internationale et d'autres institutions de l'ONU ont été créés pour étayer les nouvelles structures du commerce international. Tous les pays ont

bénéficié de cette libéralisation. Mais aucun n'y attache plus de prix que le mien, qui est largement tributaire du commerce extérieur. Le Canada est favorable à la préservation et au renforcement des règles et des institutions mentales du commerce créées au cours des vingt dernières années.

Un grand effort de coopération ces vingt dernières années a porté sur le développement économique des jeunes pays et de pays cherchant à atteindre de nouveaux objectifs économiques et sociaux. L'ONU et ses institutions spécialisées ont non seulement obtenu l'appui du monde entier pour cette cause, mais nous ont fourni les instruments à employer. Il y a eu déplacement massif de ressources grâce à l'aide directe ou par l'intermédiaire des institutions internationales, pour étayer les efforts consentis par les pays sous-développés eux-mêmes. Dans votre discours d'hier, monsieur le Président, vous avez fait vous-même ressortir la très grande importance de ces efforts de la part des pays peu développés. Vous avez en effet souligné que "dans cet effort pour accélérer la croissance économique, compenser ainsi l'accroissement de la population et ne pas demeurer en arrière des tendances au développement que l'on observe dans les pays avancés ce sont les pays en voie de développement qui sont principalement responsables de leur propre progrès économique et social". Il y a quelques années, le premier ministre actuel du Canada avait aussi souligné le même point en parlant du rôle de l'aide extérieure. Il avait aussi ajouté: "Le fait que l'aide extérieure soit marginale ne lui enlève pas son importance. Faute d'un outilet, bien des vêtements s'effilocheraient. De façon analogue, la contexture de la vie économique et sociale dans nombre de ces pays est renforcée par l'aide extérieure et par le témoignage de l'appui et de l'amitié qu'elle représente".

La part du Canada

Depuis la guerre, le Canada a fourni une contribution importante dans le domaine du développement mondial. Il a encouragé activement, dès le début, la mise sur pied des programmes des Nations Unies et a fait des dons généreux pour leur réalisation. En 1950, nous avons été parmi les membres fondateurs du Plan de Colombo et depuis lors nous avons mis chaque année des ressources à la disposition des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, assistance qui, à une date plus récente, s'est étendue à des pays de l'Afrique et des Antilles. Dans le cadre des programmes canadiens et des programmes des Nations Unies, nous avons libéré, à des fins de développement, des ressources considérables qui ont été octroyées pour la plupart sous forme de dons.

Les réalisations canadiennes dans ce domaine s'insèrent dans le cadre d'un large effort coopératif qui vise à accélérer la marche du progrès économique et social sur toute la surface du globe. Le Gouvernement canadien reconnaît le caractère urgent de cette entreprise et partage la détermination avec laquelle les États souhaitent réaliser ces objectifs de développement. Nous avons décidé, pour l'année à venir, d'augmenter notre aide économique de plus de moitié de son montant antérieur. Dans le cadre de cet effort élargi s'inscrivent

nouveau programme de prêts à long terme aux conditions libérales. Nos dépenses au chapitre de l'aide extérieure devraient atteindre au cours des douze prochains mois 180 ou 190 millions de dollars.

Une dimension nouvelle

Jusqu'à ces derniers temps, on a favorisé principalement l'assistance financière et technique. Il faut désormais ajouter une dimension nouvelle au grand effort entrepris en faveur du développement économique. Nous devons rechercher les moyens par lesquels le commerce jouera un plus grand rôle dans ce sens. Les pays en voie de développement tentent avec raison d'accroître leurs échanges commerciaux afin d'accélérer leur développement économique et de relever leurs niveaux d'existence. Le commerce mondial est encore entravé par trop de restrictions, de tarifs douaniers élevés, de mesures discriminatoires et d'autres obstacles. Les conditions des échanges sont de moins en moins bonnes pour les exportateurs de matières premières et de denrées alimentaires. Ces produits de base ou surplus, subissent des fluctuations de prix subites et imprévues, dont résultent parfois pour les pays producteurs de graves reculs dans la mise en œuvre de leurs projets de développement. Les pays peu développés tâchent à juste titre de diversifier leur économie, de mettre sur pied de solides industries de transformation et de fabrication et de vendre les produits de ces industries sur le marché mondial. Leurs efforts méritent et exigent l'encouragement des pays avancés. Ces pays y gagneront si le tiers monde devient plus productif et plus prospère. Il faut pour cela que le commerce mondial reçoive des cadres grâce auxquels les pays en voie de développement réussiront à atteindre un rythme satisfaisant de croissance économique et à améliorer leur niveau de vie.

Il ne sera pas facile de réaliser tous ces objectifs. Nous devons tous nous plier à des adaptations et renouveler nos efforts. Ces problèmes se simplifieront si nous travaillons ensemble et partageons le poids inévitable des adaptations. Par une action commune au sein des Nations Unies, nous pouvons créer les conditions et le vouloir politique nécessaire au progrès. A la vérité le seul moyen efficace d'avancement, c'est l'action en commun.

Monsieur le Président, le secrétaire général, M. Raul Prebisch, a analysé et exposé avec compétence, dans son rapport, les questions que nous devons étudier ici. J'aimerais saisir l'occasion pour le féliciter des services signalés qu'il a rendus à cette conférence.

L'attitude du Canada

Le Gouvernement du Canada, comme j'en suis sûr chacun des gouvernements représentés ici, a fait un examen très sérieux des questions que nous aurons à examiner. Dans les jours qui vont suivre, chacun de nous collaborera à l'étude de ces problèmes. Il serait peut-être utile que je précise dès le début la manière de voir du Canada quant aux meilleurs moyens d'atteindre ces objectifs.

Le Canada collaborera avec les autres pays développés à éliminer, quand ce

sera possible, les tarifs douaniers et les diverses restrictions qui gênent le mouvement des denrées alimentaires tropicales et des matières premières industrielles produits qu'exportent traditionnellement les pays en voie de développement. Les négociations douanières dite "négociations Kennedy", qui auront lieu prochainement entre les pays du GATT, compléteront cette conférence. Elles devraient atténuer ou supprimer les obstacles à nombre d'exportations des pays en voie de développement. Rendre libre le commerce mondial des produits alimentaires et des matières premières constituerait une réalisation de premier ordre, profitable à tous les pays du monde. A l'heure actuelle, le Canada ne contingent pas les importations qui intéressent les pays en voie de développement; de façon générale, nos droits sur les produits tropicaux et les matières premières sont faibles, quand ils n'ont pas été totalement supprimés; aucun impôt interne ne gêne leur consommation.

Le Canada est partie à tous les principaux accords sur les produits conclus depuis la fin de la dernière guerre. Volontiers nous examinons avec les autres pays les possibilités d'accord sur tel ou tel produit. D'autre part, il ne servirait pas de l'intérêt des pays en voie de développement de favoriser une hausse des prix des produits de base. En stimulant la production et en réduisant la consommation au profit de substituts naturels ou synthétiques, les prix élevés occasionneraient probablement des excédents invendables.

Le Canada s'emploiera avec les pays en voie de développement et avec d'autres pays à améliorer la conjoncture pour le commerce mondial des produits agricoles de la zone tempérée. Le protectionnisme agricole s'est accru dans certains pays développés, ce qui tend à y accroître une production peu économique. Cela a aussi eu pour résultat de comprimer les débouchés des fournisseurs devant produire à bon compte dans les pays développés ou en voie de développement.

Le Canada a formulé le vœu que les pays développés veillent à ce que les négociations Kennedy embrassent les produits qui intéressent les pays en voie de développement — qu'ils soient partiellement ou complètement ouverts. Ainsi que l'a reconnu le GATT, ce traitement ne comporterait pas réciprocité absolue de la part des pays en voie de développement en retour des avantages que ceux-ci pourraient en tirer. Nous espérons aussi que les négociations relatives aux demi-produits atténueront sensiblement les écarts entre les droits sur les matières premières et ceux frappant les produits transformés, lesquels créent des problèmes dans les pays en voie de développement.

Le Canada est résolument pour la suppression générale des contingents que les pays développés appliquent à l'importation de produits manufacturés de provenance des pays en voie de développement. On a noté que ceux-ci, très variés, sont exportés en quantités importantes à un petit nombre de marchés seulement. Les pays en voie de développement ont besoin d'un accès libre au plus grand nombre de marchés possible pour se doter d'une structure industrielle variée et grandissante. La probabilité que les marchés s'effondrent serait amoindrie

ces exportations étaient moins inégalement réparties entre les pays développés, ce qui pourrait se faire grâce à l'établissement de conditions d'accès plus uniformément favorables.

Bien que le Canada aborde la question des préférences avec prudence, nous serions prêts à étudier des propositions qui tendraient à l'échange de préférences tarifaires, pendant un temps limité, et sur une base régionale, entre des pays en voie de développement, pourvu qu'il soit tenu suffisamment compte de l'intérêt des pays extérieurs.

Au cours des négociations Kennedy, le Canada serait disposé à examiner de près toute préférence tarifaire dont il jouit sur les marchés de pays en voie de développement et qui pourrait être jugée préjudiciable au commerce d'autres pays en voie de développement.

Le Canada reconnaît que les plans et les efforts de développement peuvent se trouver compromis par des modifications défavorables des conditions des échanges, ou par toute autre évolution échappant à la volonté des pays en voie de développement. C'est pourquoi nous avons appuyé la décision récente du Fonds monétaire international d'accroître son aide aux pays dont les rentrées provenant de leurs exportations subissent un déclin momentané. Pour ce qui est des diminutions de rentrées se produisant à long terme, nous sommes disposés à nous joindre aux autres États qui prennent part à cette conférence pour rechercher les moyens d'améliorer les programmes d'aide bilatéraux et de les lier plus étroitement aux conditions économiques et commerciales changeantes des divers pays en voie de développement.

Quant à la question fondamentale d'arrangements institutionnels futurs, nous croyons que c'est sur la fin de nos délibérations que nous pourrions distinguer plus clairement les solutions à apporter. Nous aurons alors une meilleure idée de ce que pourra donner la Conférence. En principe, nous ne sommes pas en faveur de l'établissement d'un nouvel organisme plus ou moins indépendant; nous sommes portés plutôt à adapter les rouages existants de telle sorte qu'ils répondent mieux aux problèmes des pays en voie de développement. A vrai dire, d'énormes progrès ont déjà été faits dans ce sens.

Voilà, monsieur le Président, la position de la délégation du Canada, à l'ouverture de cette conférence.

Libéralisation des échanges

Il ressort clairement de mon exposé que nous croyons que beaucoup plus peut et doit être fait pour libéraliser les échanges. Nous pensons que, si c'était fait, les pays en voie de développement pourraient se prévaloir de meilleures conditions de concurrence qui leur permettraient d'exploiter leurs avantages naturels de producteurs efficaces de certains produits de base et de produits ouvrés. La libéralisation des échanges servirait aussi à surmonter les effets d'un protectionnisme excessif dans les pays développés et à conduire naturellement vers cette division internationale du travail dont on a déjà fait mention

à cette conférence. Mais je ne veux pas laisser entendre que l'on ne doit se tenir qu'à la libéralisation des échanges. L'éventail des problèmes que nous devons examiner est considérable, et il n'est pas possible d'y apporter une solution qui soit ou unique ou simple. Monsieur le Président, nous sommes disposés à nous joindre aux autres États qui prennent part à cette conférence pour chercher patiemment les solutions nécessaires. Nous sommes venus autant pour contester les vues et les préoccupations des autres que pour partager avec eux notre expérience d'un pays jeune et en voie d'expansion. Comme nous pouvons en juger, l'objectif de la conférence est de contribuer à la solution de problèmes qui revêtent une grande importance pour le bien-être d'une forte partie de la race humaine. Ce sont des problèmes urgents, et il est urgent de les résoudre. Un grand nombre d'États sont nés au cours de la dernière décennie. Leurs gouvernements désirent bien entendu que l'indépendance politique à laquelle ils ont accédé se traduise, pour tout le peuple, par un niveau de vie plus élevé, une meilleure hygiène, des chances accrues de s'instruire et un bien-être général. C'est là une tâche si pressante qu'ils ne peuvent l'accomplir entièrement eux-mêmes. Les pays développés doivent leur prêter leur concours, — comme ils l'ont déjà fait dans le passé, — conscients que dans un monde qui devient chaque jour plus solidarisé, des rapports plus justes devront être établis entre les conditions de vie de l'humanité dans les diverses parties du monde. Comme on l'a déjà fait observer, les pays en voie de développement sont engagés dans une "révolution de l'espoir". C'est en vue d'une matérialisation de ces espoirs que la présente conférence s'est réunie, et je suis heureux de dire, monsieur le Président, que la délégation du Canada collaborera activement à l'accomplissement de la tâche que nous avons ordonnée.

Le
et
extér
Affa.
(On
anni
inter
Unie
de l'
déter
les
per
so
pro
tio
la
co
ex
en
à
en
la
pa
om
pè
trè
et
des
sou
urg
Ch
La
pré
mo
de

Le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité

Voici le texte d'un discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, à une réunion conjointe de l'Institut canadien des Affaires internationales et de l'Association des Nations Unies tenue à London (Ontario) le 12 mars.

L'an prochain, l'Organisation des Nations Unies célébrera son vingtième anniversaire. L'année 1965 a été désignée comme Année de la collaboration internationale afin de mettre en lumière les efforts que déploient les Nations Unies pour répondre aux besoins d'une action internationale étendue. Au cours de l'année 1965, les États membres feront preuve, je l'espère, d'une nouvelle détermination afin de rendre l'Organisation aussi efficace que possible dans toutes les sphères de son activité.

Il est à souhaiter qu'ils agissent ainsi, car les Nations Unies sont un fait permanent. Même si l'Organisation, sous sa forme actuelle, venait à se briser sous le choc des dissensions et des difficultés, les nations du monde reconnaîtraient promptement le besoin de recréer un nouveau système de coopération internationale. Ce besoin a été souligné de manière nette et sobre par M. Dean Rusk lors de la conférence qu'il a donnée le 10 janvier dans le cadre de la série commémorative Dag Hammarskjöld. Je partage la plupart des vues qu'il a alors exprimées.

Même avec l'envergure qu'elle a prise, l'Organisation des Nations Unies peut être considérée comme traversant sa première étape. Elle a dû faire face à diverses situations que l'on avait vaguement prévues à San-Francisco sans les envisager toutefois dans leur portée actuelle: l'effet paralysant de la guerre froide, la situation soudaine et spectaculaire des nouveaux États d'Afrique et d'Asie, les progrès géants de la science et de la technologie.

Comment l'Organisation répondra-t-elle aux exigences toujours lourdes qui pèsent sur elle dans des circonstances si différentes de celles de 1945? Il est très facile d'adopter une attitude pessimiste quant à l'avenir, de se sentir irrité et frustré, comme l'ont été certains chefs d'État, par les échecs et les limitations des Nations Unies, par l'instabilité de l'opinion qui a paru fréquemment plus soucieuse de l'influence d'une région ou du prestige national que des besoins urgents qui assaillaient l'Organisation dans une période de changements rapides.

Chypre: nouvelle épreuve pour l'ONU

La tragédie de Chypre est maintenant au premier plan de nos pensées. Elle représente pour les Nations Unies un nouvel appel, une nouvelle épreuve, une autre mort subite abrupte. On a pu déplorer et critiquer le retard avec lequel le mécanisme de maintien de la paix de l'ONU a été mis en marche. Il y a eu malheureusement

un laps de temps durant lequel la situation à Chypre s'est aggravée. Cette situation implique un danger possible de guerre civile et de conflit international. Le besoin d'une action immédiate est clair.

Le dilemme qui confronte les Nations Unies à Chypre est un microcosme des nombreuses difficultés qui gênent l'Organisation depuis assez longtemps : les grandes puissances diffèrent entre elles sur la manière d'aviser à la situation, que ce soit dans le cadre des Nations Unies ou en dehors de celui-ci. Les partis qui sont directement en cause diffèrent entièrement d'avis quant au genre de solution à apporter et ont besoin de toute évidence d'une aide extérieure impartiale. Dans un sens, la situation dans l'île est une question de juridiction nationale, ce qui écarte normalement la possibilité d'une intervention de l'ONU, même si les risques internationaux sont graves. Beaucoup d'États membres hésitent à entrer dans le jeu ou n'y trouvent pas d'intérêt. Ayant déjà de lourds engagements au Moyen-Orient, au Congo et ailleurs, pressée par une crise financière de proportions alarmantes, l'Organisation des Nations Unies ne peut obtenir qu'avec difficulté les fonds nécessaires à une nouvelle opération. Il y a en outre la question de savoir si le contrôle politique doit être exercé principalement par le Conseil de sécurité, par l'Assemblée générale ou par le secrétaire général. Il se pose diverses questions relatives aux droits de l'homme, des questions d'interprétation et de mise en œuvre de traités, enfin le problème que présente la constitution d'un État à partir d'éléments variés sur le plan ethnique et religieux. Si Chypre doit avoir une existence viable en tant que nation, une aide économique et sociale sera probablement indispensable.

Voilà les principaux éléments du dilemme. Ils expliquent en grande partie le retard avec lequel on a sollicité l'intervention des forces de l'ONU à Chypre. Certains de ces éléments méritent d'être examinés de plus près, vu qu'ils éclaircissent les problèmes fondamentaux qui confrontent les Nations Unies à l'heure actuelle.

Facteurs politiques

Sur le plan politique, il est clair que les puissances en cause ne peuvent se mettre suffisamment d'accord entre elles pour arriver à une solution sans le concours des Nations Unies. Cela a été démontré par le fait que les tentatives de conciliation effectuées au préalable en dehors du cadre de l'ONU ont abouti à un examen du problème par le Conseil de sécurité. La sagesse de cette démarche s'est trouvée reflétée dans la décision du Conseil qui a donné mandat d'agir à l'Organisation des Nations Unies, et en particulier au secrétaire général.

De l'avis du Canada, c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la tâche essentielle du maintien de la paix, et l'Assemblée générale ne doit assumer cette responsabilité que si le Conseil s'est abstenu d'agir. L'Organisation des Nations Unies ne peut se permettre d'être dominée ni par des majorités régionales, ni par les grandes puissances, ni par une combinaison de ces éléments. Le Canada ne s'est pas départi de ce point de vue depuis la Conférence de San-Francisco et il a toujours tenté de le faire adopter par l'ensemble des membres de l'ONU.

Le Canada estime également que les Nations Unies doivent agir aussi efficacement à Chypre qu'elles l'ont fait dans des circonstances de nature analogue. Au Liban, en 1958, l'ONU a réussi à étouffer un commencement de guerre civile et a contribué à susciter la réconciliation nationale. Au Congo, en 1960, elle a assumé une lourde responsabilité à laquelle elle ne voulait se soustraire de crainte d'une aggravation et d'un élargissement du conflit. L'assistance fournie au Yémen l'an dernier était motivée par des raisons analogues.

L'île de Chypre est devenue indépendante aux termes d'un accord international qui a été conclu en dehors du cadre de l'ONU, mais sous l'impulsion de résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Les efforts déployés actuellement par les Nations Unies pour préserver la paix à Chypre se situent donc dans la ligne de cette initiative antérieure qui consistait à mobiliser l'opinion en faveur d'une solution concertée.

Le fait que l'Organisation des Nations Unies veille à la sécurité et au bien-être des petits États est une raison majeure pour qu'elle conserve toute son efficacité en tant que gardien de la paix et en tant que catalyseur pour les causes économiques, sociales et humanitaires.

Financement

Il ne suffit pas de rendre verbalement hommage à cet objectif. L'Organisation des Nations Unies ne peut avoir de signification véritable dans le domaine des affaires internationales que si l'on traduit en actes le flot de paroles qui sont prononcées dans ses salles de conférence ou du haut de diverses tribunes. A l'heure actuelle, la nécessité pratique la plus urgente est d'assurer que l'Organisation dispose de fonds suffisants pour l'exécution de ses multiples tâches. Or c'est dans le domaine du maintien de la paix que ce besoin se fait le plus sentir. Depuis nombre d'années, le Canada tâche de promouvoir de saines méthodes administratives et budgétaires aux Nations Unies, y compris au sein des institutions spécialisées. Nous avons contribué, au cours des dernières années, à la création du Groupe de travail des Vingt-et-Un pour l'étude du financement des opérations relatives au maintien de la paix. La position du Canada dans ce domaine a toujours été fondée sur la conviction que le coût des opérations doit être partagé par tous les membres, grands ou petits. De même que la paix, la responsabilité financière concernant le maintien de la paix est indivisible. Les décisions politiques visant à préserver la sécurité et la stabilité doivent être étayées sur des propositions viables touchant la répartition des frais.

C'est là une position de principe que nous avons réaffirmée une année après l'autre. Mais notre conviction à cet égard n'a pas été rigide au point de nous aveugler sur les besoins pratiques créés par des situations pressantes. C'est pourquoi nous avons appuyé les mesures spéciales pour le financement des opérations au Moyen-Orient, au Congo et en Nouvelle-Guinée occidentale. Nous n'avons cessé toutefois d'affirmer que ces mesures spéciales, qui du reste n'étaient jamais entièrement satisfaisantes, ne devaient pas empêcher l'adoption de mesures à

long terme, celles-ci devant former une base solide qui permettrait au Secrétaire et aux gouvernements contributeurs d'organiser le maintien de la paix de façon permanente. Notre attitude concernant le financement d'une opération à Chypre est fondée sur ce principe. Nous sommes vivement conscients du fait que les mesures prises à l'occasion de la situation urgente qui existe dans l'île peuvent influencer sur l'attitude des pays membres à l'égard de la question générale du financement du maintien de la paix. Elles peuvent influencer les futures délibérations du Groupe de travail des Vingt-et-Un. Elles peuvent même offrir à certains un prétexte pour se soustraire à l'obligation d'assumer leur part des dépenses de l'Organisation, obligation qui leur incombe en vertu de la Charte et qui s'est trouvée renforcée par l'avis consultatif émis en 1962 par la Cour internationale de Justice.

Il est d'autant plus important de garder à l'esprit cette question du financement que cette année l'article 19 de la Charte pourrait s'appliquer à des membres importants de l'Organisation qui perdraient ainsi le droit de participer au vote à l'Assemblée.

Être prêt à toute éventualité

Une fois de plus, la situation pressante qui existe à Chypre a démontré le besoin d'un état de préparation qui permettrait une intervention rapide de la part des Nations Unies. A cet effet, un travail de planification devrait être accompli par le personnel militaire et politique de l'ONU; les forces militaires de chaque pays devraient réserver, entraîner et équiper des unités et du personnel en vue des opérations de maintien de la paix; il conviendrait d'améliorer les méthodes de recours à l'ONU et de normaliser les procédures opérationnelles.

Le point de vue du Canada à cet égard a été si souvent exposé que je n'ai pas besoin de m'étendre sur cette question. Nous avons demandé avec insistance la création d'un état-major qui aiderait le secrétaire général et ses conseillers politiques à organiser et à mener les opérations de maintien de la paix. Le Canada a lui-même exploré les moyens de rendre plus efficaces les mesures en vertu desquelles il peut mettre rapidement des unités au service des Nations Unies.

D'autres États membres partagent nos vues touchant l'affectation et l'entraînement de troupes qui seront mises au service de l'ONU. Les pays nordiques et les Pays-Bas ont adopté une ferme politique à cet égard. Un certain nombre de gouvernements songeraient apparemment à agir dans le même sens.

Prenant note de ces développements, le premier ministre a suggéré l'autonomie dernier qu'il serait peut-être utile de procéder à une mise en commun d'idées et d'expérience afin d'améliorer les méthodes de maintien de la paix de l'ONU. Vu les circonstances politiques qui règnent sur le plan international, cette proposition ne peut être mise en œuvre actuellement par la voie officielle des Nations Unies. Pour le moment, il semble impossible d'envisager la création d'une force permanente, bien que celle-ci figure parmi les objectifs fondamentaux des programmes de désarmement soumis à Genève.

Les événements de Chypre et diverses situations qui apparaissent déjà à l'horizon semblent pourtant indiquer que les Nations Unies peuvent être appelées à engager des opérations dans des délais très brefs. Les besoins sont presque aussi variés que les situations qui se développent. En Grèce, au Cachemire et en Palestine, on avait besoin d'observateurs militaires sur les lieux. Au Liban et au Yémen, l'observation aérienne a joué un rôle de premier plan. A Gaza et au Congo, la présence d'une force internationale était indispensable. A de nombreuses occasions, l'ONU a dû faire appel à des médiateurs et à des conciliateurs.

La conclusion évidente de tout ceci est que l'ONU ne peut se permettre de piétiner en ce qui concerne les préparatifs nécessaires à ces opérations. Elle a accumulé de l'expérience, mais certaines des leçons ont été apprises à grands frais. Le risque latent d'un acheminement vers la guerre exige un état de préparation plus efficace.

Autres facteurs

Divers problèmes internes doivent être résolus: problèmes de représentation, admission de nouveaux membres, administration. Beaucoup ont résulté de l'accroissement rapide du nombre des membres. Le processus d'adaptation n'a pas marché de pair avec cette importante évolution.

Les nouveaux États de l'Asie et de l'Afrique ont naturellement insisté pour obtenir une plus large représentation au sein des divers organes. Leurs exigences ont été en partie observées. L'automne dernier, au bout de presque dix années d'efforts, l'Assemblée a adopté des résolutions qui contenaient des amendements à la Charte, ceux-ci devant permettre d'élargir le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Ces amendements devront être ratifiés et il reste à voir si l'opposition soviétique se relâchera. De l'avis du Canada, il convient d'effectuer ces amendements, mais les membres devraient également se soucier d'améliorer le fonctionnement des conseils. Lors des élections au sein de ces organes, la contribution possible des États membres devrait entrer en ligne de compte autant que la question de la représentation géographique.

Un plus grand nombre de membres signifie un travail accru pour l'Organisation et des sessions plus longues pour l'Assemblée. Depuis la Conférence de San Francisco, le Canada a travaillé à l'amélioration des méthodes et des procédures de l'ONU. C'est pourquoi je m'associe aux observations de M. Dean Rusk quant à la nécessité de faire davantage appel aux groupes de travail et aux sous-comités, vu que des comités de 113 membres sont de toute évidence encombrants. Nous avons également proposé que l'on fasse appel aux groupements régionaux comme l'Organisation des États américains et l'Organisation de l'Unité africaine. Le Conseil de sécurité pourrait se voir attribuer une part plus grande du niveau politique; des procédés de vote mécaniques permettraient de raccourcir les séances de l'Assemblée; et bien entendu, tous les débats gagneraient à ce que l'on évite les répétitions fastidieuses.

Implications futures

Des mesures de ce genre contribueraient grandement à rehausser le prestige des Nations Unies aux yeux du public. L'Organisation, en laquelle certains ne voient qu'une bruyante société oratoire, ne tarderait pas à prendre un autre visage; elle deviendrait vraiment, conformément au vœu formulé par Dag Hammarskjöld dans son dernier rapport, un instrument international de coopération efficace.

Deux ans avant sa mort et dix mois avant la crise au Congo, M. Hammarskjöld avait déclaré lors d'une conférence de presse que l'ONU devait se montrer à la hauteur des tâches qui lui étaient confiées. Il avait ajouté ces paroles prophétiques: "Elle a surmonté l'énorme obstacle de la crise de Suez; elle en franchira probablement d'autres, encore plus terribles". Il n'y a aucun doute à mon avis qu'avec la crise de Chypre l'Organisation se trouve en face d'une longue et pénible montée.

Cela toutefois ne doit pas être une cause de découragement ou ébranler notre confiance. Nous devons nous rappeler que l'Organisation des Nations Unies a réussi à traverser de graves difficultés — en Corée, à Suez, au Congo — et qu'elle a survécu aux bouleversements créés, entre autres, par les amers débats du début des années cinquante et par l'attaque soviétique lancée contre le Secrétariat au cours des années soixante.

Je suis convaincu que les Nations Unies peuvent surmonter et qu'elles surmonteront les difficultés qui se manifestent actuellement à Chypre. En exprimant la foi du Canada envers les Nations Unies, j'affirme une fois de plus notre intention de continuer à appuyer fermement l'Organisation. Le Canada a toujours déployé le maximum d'efforts afin de rendre l'ONU aussi efficace que possible dans les limites imposées par la situation internationale. Cette politique a été suivie avec patience en dépit des doutes qui pouvaient surgir de temps à autre malgré certaines dérogations aux principes et l'adoption de méthodes critiquables.

Divers pays ont exprimé leurs doutes quant au rôle des Nations Unies à Chypre. Le Canada n'est pas au nombre de ces nations, bien qu'il désire un éclaircissement maximum de ce rôle. Nous ne nous trouverons certes pas en défaut dans cette entreprise si les autres nations sont disposées à assumer leur part de ce qui doit constituer un effort international.

Nous regrettons particulièrement le fait que le manque d'appui financier puisse devenir un obstacle. De même que par le passé nous avons fourni promptement et généreusement les hommes, le matériel et l'argent nécessaires, nous ferons tout notre possible pour contribuer à promouvoir la cause de la paix, qui est essentiellement l'objectif de l'ONU et de ses membres.

La Commission des droits de l'homme

VINGTIÈME SESSION, NEW-YORK

LA COMMISSION des droits de l'homme a tenu sa vingtième session à New-York, du 17 février au 18 mars. Elle se compose de vingt et un pays: Autriche, Canada, Chili, Costa-Rica, Dahomey, Danemark, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Inde, Italie, Liban, Libéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne, RSS d'Ukraine, Salvador, Turquie et URSS. La représentation est assurée par les gouvernements plutôt que par des particuliers. C'est le Conseil économique et social qui élit les membres, et cela par mandats de trois ans échelonnés.

Le Canada fait partie de la Commission depuis le 1^{er} janvier 1963. Il a donc assisté aux deux dernières sessions à titre de membre. La représentante du Canada, M^{lle} Margaret Aitken (Toronto), avait le concours de la délégation ci-après: M^{lle} V. Sasurak (Windsor); M^{lle} E. Lorentsen, directrice de la Législation au ministère du Travail; M. J. Lagassé, directeur suppléant de la Citoyenneté; M^{lle} M. Ritchie (ministère du Travail); à titre de représentants suppléants; M. E. G. Lee (Division des Nations Unies, ministère des Affaires extérieures) et M. J. Robichaud, deuxième secrétaire, mission permanente du Canada auprès des Nations Unies (New-York), à titre de conseillers.

La Commission des droits de l'homme a été créée en 1946, conformément à l'article 68 de la Charte de l'ONU. Elle a reçu des attributions assez étendues, dont celle de présenter des propositions et des rapports touchant divers sujets: déclaration universelle des droits de l'homme, déclarations et conventions internationales sur les libertés civiles, condition de la femme, liberté de l'information, protection des minorités, mesures contre les différences de traitement pour des motifs de race, de sexe, de langue ou de religion, etc.

L'ordre du jour de la vingtième session

Depuis quelques années, l'ordre du jour de la Commission est de plus en plus chargé. Celui de la vingtième session comprenait, entre autres, les points ci-après: projet de convention pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale; projets de déclaration et de convention pour éliminer toutes les formes d'intolérance religieuse; nouvelles mesures pour favoriser le respect des droits et des libertés essentiels; services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme; communications concernant les droits de l'homme; étude sur le droit universel à la protection contre l'arrestation, la détention et l'exil arbitraires; étude sur le droit universel de quitter tout pays pour rentrer dans le sien; liberté de l'information; question d'un code international d'éthique pour la police; examen du programme relatif aux droits de l'homme.

Pour éliminer la discrimination raciale

La tâche la plus importante de la session a consisté à adopter le texte d'un projet de convention tendant à éliminer toutes les formes de discrimination raciale. A presque toutes les séances, la Commission s'est occupée de la rédaction de ce



La délégation du Canada à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies: de gauche à droite: M^{lle} Valerie Kasaruk, M^{lle} Margaret Aitken (représentante de Canada) et M^{lle} Marguerite Ritchie; au second plan: M. Jean Lagassé et M. Edward G. Lee (à droite)

instrum
cessita
En
une dé
Dans u
cette f
la vale
conor
ne pré
ur cette
La C
onver
u déb
discrim
comm
eptième
tions a
onver
ation d
adoptés
la cult
A m
Conse
de l'as
Au p
ment con
es ser
bonne
le sy
litiq
Sel
bstant
bandan
possib
discrim
tions f
système
vant la
politique
tares à
au sens
La p
(affaires

instrument juridique international, aux dispositions d'une portée lointaine nécessitant un examen attentif et une discussion dans le détail.

En novembre 1963, l'Assemblée générale a adopté, par sa résolution 1904, une déclaration tendant à éliminer toutes les formes de discrimination raciale. Dans une résolution ultérieure, elle a évoqué le besoin de nouvelles mesures à cette fin, étant donné que la déclaration n'était pas impérative, quelle que fût sa valeur de persuasion. Aussi, l'Assemblée générale a-t-elle demandé au Conseil économique et social d'inviter la Commission des droits de l'homme à accorder une priorité absolue à la préparation d'un projet de convention internationale sur cette question.

La Commission a reçu, comme base de ses travaux, le texte d'un projet de convention composé d'un préambule et de dix articles; celui-ci avait été établi au début de cette année par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Dans l'étude de ce point, la Commission a pu profiter des débats sur ce sujet qui avaient eu lieu aux dix-septième et dix-huitième sessions de l'Assemblée générale, ainsi que des propositions antérieures des membres et des divers instruments internationaux existants: Convention de l'Organisation internationale du Travail (1958) sur la discrimination dans l'emploi; Convention relative à la discrimination dans l'enseignement, adoptée en 1960 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

À sa dernière réunion, la Commission a adopté une résolution selon laquelle le Conseil économique et social soumettrait à l'Assemblée générale pour sa session de l'automne prochain les sept premiers articles du projet de convention.

Le préambule de ce texte, elle qualifie de scientifiquement fausses, de moralement condamnables et de socialement injustes et dangereuses les doctrines fondées sur l'inégalité des races, et affirme que la discrimination fait obstacle aux bonnes relations entre les peuples et peut mettre en danger la paix et la sécurité. Elle se réfère aussi aux différences de traitements auxquelles aboutissent les politiques des États fondées sur la haine ou le principe de supériorité d'une race.

Selon le dispositif du projet de convention, les signataires s'engageraient à s'abstenir de toute discrimination raciale dans les secteurs d'activité publique; condamneraient tout spécialement la ségrégation raciale et l'*apartheid*; rendraient possibles de peines les particuliers, les groupes ou les organisations incitant à la discrimination raciale conduisant à la violence; déclareraient illégales les organisations favorisant la discrimination raciale, ainsi que l'activité et la propagande systématique de celles-ci. D'autres dispositions tendraient à assurer l'égalité devant la loi et interdiraient la discrimination raciale dans l'exercice des droits politiques, économiques, sociaux et culturels; de plus, elles engageraient les signataires à mettre en œuvre des mesures correctives contre la discrimination raciale, en vertu de la Convention.

En plus, la Commission a décidé de transmettre à la Troisième Commission (affaires sociales, humanitaires et culturelles) le texte d'un article supplémentaire

et des modifications s'y rapportant, où étaient condamnés l'antisémitisme et le nazisme.

Faute de temps, la Commission a dû confier au Conseil économique et social le soin de déférer à l'Assemblée générale un article destiné à faire partie du projet de convention, relatif à la mise en œuvre des mesures exigeant des rapports des signataires au secrétaire général sur ce qui avait été fait, en matière de législation et ailleurs, pour appliquer la Convention. Selon d'autres projets également présentés, un Comité de bons offices et de conciliation de quatorze membres serait mis sur pied et chargé d'aplanir les conflits auxquels la Convention pourrait donner naissance entre les membres.

Contre l'intolérance religieuse

En 1963, la Commission des droits de l'homme a décidé d'envisager à sa vingtième session un projet de déclaration sur les moyens à prendre pour faire disparaître toutes les formes d'intolérance religieuse; elle a invité la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à lui soumettre un premier projet.

En 1962, l'Assemblée générale avait demandé que soient élaborées une déclaration et une convention relatives à l'intolérance religieuse, pour sa dix-huitième session (1963) dans le cas de la première et pour ses dix-neuvième et vingtième sessions dans le cas de l'autre. La Commission des droits de l'homme a pu consacrer un bref échange de vues lors de sa session de 1963 au projet de déclaration.

La Sous-Commission a donné suite à la demande de la Commission lors de sa session de janvier. Il n'a pas établi de projet préliminaire, mais il est convenu de communiquer à la Commission un projet de déclaration exprimant son point de vue. C'est le spécialiste de la Sous-Commission, l'Indien Arcot Krishnaswami qui a rédigé ce document.

Celui-ci se compose d'un préambule et de quinze articles. Dans le préambule, il est déclaré que la discrimination fondée sur des motifs de religion ou de croyance porte atteinte à la dignité humaine; qu'aucun État n'a le droit d'exercer une telle discrimination; que chacun est libre d'adhérer ou non à une religion ou à une croyance; que les parents ont le droit de décider de la religion dans laquelle leurs enfants seront élevés.

Le texte porte aussi sur les droits relatifs au culte, aux collectivités religieuses, à l'enseignement des religions et de croyances et aux observances alimentaires.

La Commission n'a pu accorder beaucoup de temps à ce sujet lors de sa vingtième session, parce que l'Assemblée générale lui a demandé par la suite d'accorder une priorité absolue à la rédaction de la Convention concernant les diverses formes de discrimination raciale. Toutefois, elle a créé un groupe de travail qui se réunirait en dehors des heures habituelles pour rédiger une déclaration sur la lutte contre toutes les formes d'intolérance religieuse. La délégation du Canada a fait partie du groupe de travail. Mais celui-ci, bien que ses séances aient été nombreuses, n'a pu achever l'étude du projet de déclaration de

Krishnaswami. Au cours de la dernière semaine de la session, le groupe de travail a présenté ses propositions provisoires sur six projets d'articles.

La Commission a adopté une résolution où elle priait le secrétaire général de soumettre aux gouvernements membres le rapport du groupe de travail et le premier projet de déclaration sur l'intolérance religieuse, puis de communiquer ces documents et les observations des membres au Conseil économique et social en invitant celui-ci à présenter à l'Assemblée générale ses vues sur la déclaration. Aux termes de cette résolution, elle a aussi décidé d'élaborer, lors de sa prochaine session, un projet de convention sur toutes les formes d'intolérance religieuse.

Rapports périodiques sur les droits de l'homme

Conformément à une méthode inaugurée en 1956 au Conseil économique et social, le secrétaire général présente à la Commission des droits de l'homme des rapports sur les progrès et les réalisations dont les gouvernements auront rendu compte au cours de trois ans. La Commission n'ayant pu examiner les rapports de 1960, de 1961 et de 1962, elle a désigné par résolution un comité pour étudier ces rapports avant la session de 1965 et préparer un résumé de la situation. Le Comité devait aussi faire des recommandations sur la méthode à suivre quant aux rapports et aux observations sur les droits de l'homme que feraient parvenir les organisations non gouvernementales affiliées au Conseil économique et social à titre consultatif.

L'Année internationale des droits de l'homme

A sa dernière session, l'Assemblée générale a désigné 1968 Année internationale des droits de l'homme. Quant à la Commission, elle a créé, aux termes d'une résolution, un comité qui doit se réunir avant la session de 1965 pour recommander aux membres, à l'ONU et à ses institutions spécialisées le programme à suivre lors de la célébration, en 1968, du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et pour étudier la possibilité de convoquer une conférence internationale des droits de l'homme en 1968. La Commission a aussi formulé le vœu que l'on invite les membres à signer et à ratifier au plus tard en 1968 les conventions déjà conclues dans le domaine des droits de l'homme.

Les questions différées

La Commission a dû, faute de temps, renvoyer à la session suivante certains points de l'ordre du jour, notamment ceux que voici: services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme; études sur la liberté de l'information, immunité contre les arrestations arbitraires; liberté pour chacun de quitter n'importe quel pays et de rentrer dans le sien. L'étude de certaines questions a aussi été différée, notamment: peine capitale; code international d'éthique pour la police; projets de principes relatifs à la liberté et à l'égalité en ce qui concerne les droits religieux et le culte, ainsi qu'aux droits politiques; examen du programme touchant les droits de l'homme.

Conceptions canadiennes

Le Canada s'est toujours profondément intéressé aux droits de l'homme. Il a pour politique établie de contribuer à l'acquisition et à l'avancement de ces droits à l'échelle mondiale. Ces considérations et le désir de contribuer à amoindrir dans toutes les parties du monde la discrimination raciale et l'intolérance religieuse voilà ce qui a de nouveau guidé l'attitude du Canada dans les travaux de la Commission des droits de l'homme, lors de la vingtième session.

Les
doux

Voilà

à annoncer

et le com

la ques

Le p

secrétaire

vernemen

et le con

(Accord

chargé M

la nor m

Le p

ancien p

negocia

merce

L'obje

En m

décid

ter du 4

sur le p

tarifs so

vers une

cas de

en rebo

aurait

Le p

comité

général

porte lo

nada m

Le p

avanc

ne s'at

dispos

vain po

ait le

Les "négociations Kennedy" sur les tarifs douaniers et le commerce

Voici des extraits du communiqué par lequel le cabinet du premier ministre a annoncé récemment le choix des délégués à la réunion sur les tarifs douaniers et le commerce, dite "négociations Kennedy", et quelques données de base sur la question.

Le premier ministre annonce la nomination de M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comme chef de la délégation du Gouvernement canadien aux "négociations Kennedy" touchant les tarifs douaniers et le commerce, qui auront lieu sous peu à Genève dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Le gouvernement a aussi chargé M. Robertson de préparer la participation du Canada aux négociations et l'a nommé chef du Comité des tarifs douaniers et du commerce, créé à cette fin.

Le premier ministre annonce aussi la nomination de M. Hector McKinnon, ancien président de la Commission du tarif, comme conseiller spécial pour les négociations, et comme vice-président du Comité des tarifs douaniers et du commerce.

L'objet de la conférence

En mai dernier, les ministres du Commerce des pays membres du GATT ont décidé qu'une vaste conférence de négociations commerciales aurait lieu à compter du 4 mai 1964. Elle doit porter sur tous les secteurs du commerce, notamment sur les produits de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie, ainsi que sur les tarifs douaniers et les autres obstacles au commerce. Ils sont convenus de tendre vers une réduction générale et linéaire des tarifs, tout en acceptant que, dans le cas des pays, tel le Canada, auxquels une réduction linéaire ne conviendrait pas en raison du caractère de leur production et de leur commerce, les négociations aient pour objet la réciprocité et l'équivalence dans les concessions douanières.

Le premier ministre a déclaré que le Canada entendait participer d'une façon complète et active à ces négociations. Elles seront l'occasion d'un développement général du commerce. Le Canada cherchera à élargir son accès aux marchés d'exportation de façon que puissent en profiter tous les secteurs de l'économie canadienne et que la croissance économique en soit stimulée.

Le premier ministre a fait savoir que l'étendue et la marche des négociations avait fait l'objet de discussions importantes à l'échelon international, mais qu'on n'avait pas encore entendu sur les règles à suivre. Le Canada participe à ces discussions afin de s'assurer, autant que possible, que les négociations aient une valeur portée, qu'elles soient abondantes et qu'elles soient couronnées de succès; ainsi le commerce canadien en bénéficierait.

Ce que pensent les intéressés

Le premier ministre a déclaré qu'il serait important, pour préparer la participation du Canada, que le gouvernement connaisse les points de vue de l'industrie canadienne et de tous ceux qui seraient touchés par le résultat des négociations. Le Comité des tarifs douaniers et du commerce procédera à des consultations avec les représentants des milieux canadiens intéressés et aidera à la poursuite des négociations.

Le gouvernement accueillera avec satisfaction, a déclaré le premier ministre, les propositions des sociétés et des associations et de tous ceux, en général, qui voudraient exposer leurs vues. Toutefois, il faudra tenir compte des points de négociation discutés au GATT, et accorder une attention spéciale à la réduction des tarifs douaniers et à la recherche d'un meilleur accès aux marchés pour les exportations canadiennes. . . .

Le statut international du Canada

CONFÉRENCE DE PARIS SUR LA PAIX (1919)

N.D.L.R.: Le document reproduit à la page 164 est un mémorandum de juillet 1919, mis au point par M. L. C. Christie, alors conseiller au ministère des Affaires extérieures. Il s'intitulait "Notes sur le progrès accompli à la Conférence de la paix en ce qui concerne le statut du Canada comme entité internationale". M. Christie, qui faisait partie de la délégation canadienne à la Conférence de la paix, donne un compte rendu des développements importants que cette dernière a suscités. La publication dans "Affaires Extérieures" d'un article n'ayant pas trait aux questions d'actualité constitue en quelque sorte un précédent. Nous espérons qu'il sera de quelque utilité à ceux que les relations extérieures du Canada intéressent et que, de temps à autre, nous serons en mesure de faire paraître des articles de semblable intérêt.

M. Loring C. Christie, né à Amherst (Nouvelle-Écosse) en 1885, fait ses études à l'Université acadienne et à l'Université Harvard. A l'invitation de sir Robert Borden, il entre au ministère des Affaires extérieures en 1913 en tant que conseiller juridique et devient bientôt le spécialiste en chef du gouvernement en ce qui a trait aux affaires internationales. Nommé secrétaire à la Guerre en 1917, M. Christie remplit les fonctions de conseiller personnel du premier ministre au Cabinet impérial de guerre et à la Conférence de Paris sur la paix. Il assiste en outre en 1919, à Washington, à la Conférence internationale du Travail et en 1920, à la première réunion de la Société des Nations qui a lieu à Genève. En 1921, il



Loring C. Christie

accompagne M. Meighen, alors premier ministre, à la Conférence interparlementaire et il est secrétaire de sir Robert Borden quand ce dernier représente le Canada à la Conférence de Washington sur la limitation des armements, en 1921-1922. Il se retire du ministère des Affaires extérieures en 1923, mais il y revient en 1935, sous le premier ministre Bennett, en tant que conseiller. En 1939, il est nommé ministre du Canada aux États-Unis et il meurt dans ce pays en 1941. Revêtu de l'anonymat qu'exige le fonctionnarisme, M. Christie a pu

cependant apporter son éminent concours à l'élaboration des mesures qui devaient porter le Canada au rang de pays.

Voici le texte du mémorandum de M. Christie

Introduction.

1. L'objet des présentes notes est d'esquisser comment le Canada a accédé à la personnalité internationale à la Conférence de Paris. Nous insisterons notamment sur le caractère de la représentation du Canada à cette conférence de la paix, sur la position du Canada en tant que signataire des traités alors conclus et sur son statut en tant que membre de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du Travail.

*Représentation
des dominions.
Débats à Londres.*

2. Peu après le début de la guerre, on annonça dans les divers parlements de l'Empire que les dominions seraient entièrement consultés sur les conditions de la paix. (Cf. United Kingdom Parliament, 14 avril 1915, 71 H.C. Deb., ch. 5, c. 16-18; Parliament du Canada, 31 janvier 1917, débats de la chambre, communiqué rendu officiel, vol. 1, p. 300). Cela ressortait des séances du Cabinet impérial de guerre tenues au printemps 1917 et à l'été 1918. Aux négociations qui ont précédé l'armistice, une question précise s'est posée tout naturellement: la représentation des dominions à la conférence que les puissances belligérentes tiraient sûrement pour arrêter les conditions de la paix. Elle d'abord été soulevée à Ottawa dans les échanges télégraphiques entre le premier ministre du Canada et le premier ministre du Royaume-Uni (V. annexe A²). Elle est revenue ensuite sur le tapis dès l'arrivée des ministres canadiens à Londres en novembre 1918; elle y a retenu l'attention jusqu'au moment du départ pour Paris, en janvier 1919.

ABRÉVIATIONS¹

I.W.C.: procès-verbaux imprimés des séances de l'Imperial War Cabinet, à Londres.

I.C.: procès-verbaux imprimés des conversations interalliées à Londres et à Paris (à Paris, des séances du Conseil des Dix et du Conseil des Cinq).

B.E.D.: procès-verbaux imprimés des séances des délégués plénipotentiaires de l'Empire britannique à Paris.

W.C.P.: l'une des collections de documents du War Cabinet.

¹Les renvois à ces procès-verbaux et aux documents du War Cabinet ont été maintenus, bien qu'ils se rapportent à des documents encore classés comme "confidentiels" pour la plupart (V. note, p. 171).

²Nous ne reproduisons pas ici les diverses annexes auxquelles nous nous référons dans le présent mémorandum. À l'exception de l'annexe N, elles ont été publiées et il est possible de se les procurer ailleurs (V. Sectional Papers, no 41), 1919, Borden Papers, aux Archives publiques du Canada et "The Origins of the International Labour Organization", J.T. Shotwell, New-York, 1934). L'annexe N a été rédigée par Loring Christie lui-même sous le titre "Notes on international personality and the right of legation in relation to Canada". Ses conclusions sont imprimées dans le présent mémorandum.

Imperial
Cabinet,
novembre
décembre

Conversations
entre A. B. C.
dès, décembre
1918.

Conversations
avec le pr.
Wilson, L.
d'été

Représentation
des dominions
Débats du
de L. C. P.
janvier 1919

*Imperial War
Cabinet, Londres,
novembre et
décembre 1918.*

a) Les entretiens ont eu lieu à l'Imperial War Cabinet et, de façon moins officielle, entre les ministres du Royaume-Uni et des dominions. Au début, on ne semblait pouvoir compter que sur cinq places pour l'Empire britannique à la conférence de la paix (V. I.W.C. 37, pr.-v. 6). A partir de ce point, on discuta diverses façons de procéder, la plupart consistant en variantes de la formule du groupe de réserve. Selon celle-ci, les représentants de l'Empire seraient choisis chaque jour, selon le sujet à l'étude, parmi les membres du groupe constitué par le Royaume-Uni et les dominions. Mais après l'étude de cette méthode on en vint à conclure que dans la pratique elle ne pourrait répondre aux besoins de tous les éléments politiques de la Grande-Bretagne qui avaient droit d'être représentés ou qui avaient reçu la promesse de l'être et, en même temps, faire droit aux réclamations et aux aspirations légitimes des dominions, eu égard au rôle décisif qu'ils avaient joué quant à l'issue de la guerre. Aussi le premier ministre du Canada a-t-il proposé que l'on insiste pour obtenir non seulement une représentation de cinq pour l'Empire, d'après la méthode du groupe de réserve, mais une représentation pour chaque dominion analogue à celle des petites puissances alliées; cette proposition a reçu l'agrément de l'Imperial War Cabinet.

*Conversations
entre Alliés, Lon-
dres, décembre
1918.*

b) La première semaine de décembre, des conversations préliminaires sur la conclusion de la paix ont eu lieu à Londres entre les représentants de l'Empire britannique, de la France et de l'Italie. A cette occasion, la proposition du Canada a été présentée, puis acceptée en principe. (V. I.C. 98 (a), clause 4 (c); I.W.C. 41; I.C. 100, clause 5; I.W.C. 48, pr.-v. 5).

*Conversations
avec le président
Wilson, Londres,
décembre 1918.*

c) Des conversations ont eu lieu à Londres avec le président Wilson au cours de la dernière semaine de décembre, sans que l'on examine cette question, le président s'opposant à cette époque à une conférence officielle entre Alliés (V. I.W.C. 47, pr.-v. 1, p. 5).

*Représentation des
dominions.
Débat du Conseil
des Dix, Paris,
janvier 1919.*

3. La conférence préliminaire de la paix s'ouvrit à Paris le 12 janvier 1919; au Conseil des premiers délégués ou premiers ministres et des ministres des Affaires étrangères des principaux alliés et puissances associés, appelé communément Conseil des Dix, on aborda aussitôt la question de la procédure, y compris celle de la représentation. Les délégués des États-Unis s'élevèrent immédiatement contre la proposition d'une représentation distincte pour les dominions britanniques; le président Wilson déclara que son peuple ne la comprendrait pas. M. Lansing, secrétaire d'État des U.S.A. évoqua la possibilité que l'on désigne cinq délégués techniques

pour les dominions, mais formula des réserves sur le titre auquel les dominions participeraient aux négociations des accords concernant l'Europe (I.C. 104, pr.-v. 1). Mais après un débat complet à la délégation de l'Empire britannique et une énergique protestation de la part du premier ministre du Canada, les États-Unis ont reculé lors de la séance suivante du Conseil des Dix puis la proposition a été adoptée. Ainsi les plus grands dominions ont obtenu une représentation égale à celle des pays les plus importants parmi les petites puissances (V. B.E.D. 1, pr.-v. 1; I.C. 106, pr.-v. 1; B.E.D. 3, pr.-v. 10).

Le Canada proteste contre un accroissement des représentations belge et serbe.

4. S'étant mis d'accord sur la représentation des dominions le Conseil des Dix a accordé à la Belgique et à la Serbie un accroissement de représentation (V. I.C., 111, pr.-v. 1). Les ministres canadiens ont aussitôt présenté un mémoire de protestation (V. annexe B; W.C.P. 24), bien qu'il ait été manifestement trop tard pour y faire quoi que ce soit.

Le règlement de la conférence et la représentation des dominions.

5. Le règlement de la conférence adopté en séance plénière le 18 janvier 1919 prévoyait pour l'Empire britannique une représentation de cinq délégués plénipotentiaires (y compris des représentants des dominions selon la méthode du groupe de réserve), et en outre deux délégués plénipotentiaires respectivement pour le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud et l'Inde, et un pour la Nouvelle-Zélande. Leur statut a été assimilé à celui des petites puissances ou des "puissances belligérantes ayant des intérêts particuliers", aux termes où les plus importantes étaient définies. De plus, les dominions pouvaient amener des délégués techniques (V. annexe C; règlement de la conférence, annexe II au protocole n° 1 de la conférence préliminaire de la paix).

Selon une explication donnée ailleurs, la forme de l'organisation et la tournure des travaux de la conférence n'ont pas été entièrement conformées au règlement adopté à la séance plénière (V. annexe D; mémoire sur l'organisation et les travaux de la conférence de Paris).

Résultats concrets.

6. Grâce à la combinaison des deux méthodes: groupe de réserve pour la délégation de l'Empire britannique et représentation distincte pour les dominions, ceux-ci ont obtenu une position particulièrement avantageuse.

Nombre des délégués.

a) Aux séances plénières, il y a eu à certains moments trois délégués plénipotentiaires canadiens, soit deux pour le Canada et un pour l'Empire britannique.

Accès à toutes les archives de la conférence.

b) Durant toute la conférence, les délégués des dominions sont trouvés au centre de l'organisation, ayant ainsi accès à tous les comptes rendus des travaux. Ils ont pu ainsi observer et co-

Représentation
commissaire
conférence
la paix.

Conseil des

Conseil des
Conseil des
Quatre.

Délégation
l'Empire
britannique

trôler de près les délibérations, selon les intérêts de leurs dominions respectifs. Cette situation était nettement plus avantageuse que celle des petites puissances, qui ne recevaient ni les documents confidentiels de la Conférence, ni les procès-verbaux du Conseil des Dix et du Conseil des Cinq.

Représentation aux commissions de la conférence de la paix.

c) Des ministres des dominions ont été appelés à représenter l'Empire britannique aux principales commissions interalliées de la Conférence de la paix, créées selon les besoins pour étudier divers points concernant les conditions de la paix et chargées de présenter ensuite leurs rapports (V. annexe D). Les ministres du Canada ont été les principaux représentants de l'Empire britannique au sein de ces commissions:

Commission des questions grecques — sir Robert Borden, vice-président;

Commission du contrôle international des ports, des voies navigables et des chemins de fer — M. A. L. Sifton, vice-président;

Commission économique — sir George Foster, vice-président;
Sous-commission des contrats d'avant la guerre — M. C. J. Doherty, président;

M. George Foster (avec M. Sifton et M. Doherty pour suppléants) a en outre fait partie du groupe où était choisie la représentation de l'Empire au sein du Conseil économique suprême.

Conseil des Dix.

d) Les premiers ministres de tous les dominions faisaient partie du Conseil des Dix où l'on débattait et décidait le sort des colonies allemandes.

*Conseil des Cinq.
Conseil des Quatre.*

e) A diverses occasions, le premier ministre du Canada a siégé au Conseil des Cinq comme représentant de l'Empire britannique (V. annexe D). Il a pris part en outre à plusieurs séances du Conseil des Quatre (V. annexe D) pour faire valoir la cause de l'Empire britannique relativement aux clauses d'ordre économique concernant le contrôle international des ports, des voies navigables et des chemins de fer, ainsi que les câbles sous-marins.

Délégation de l'Empire britannique.

f) Le nouveau statut du Canada est apparu de façon toute spéciale au cours du dernier mois que le premier ministre du Canada a passé à Paris; il y présidait régulièrement les réunions de la délégation de l'Empire britannique (en fait, l'Imperial War Cabinet sous un autre nom), lorsque le premier ministre du Royaume-Uni ne pouvait être présent.

*Les dominions,
signataires.*

7. Un autre fait nouveau a trait à la signature de divers traités conclus à la conférence. Il était d'usage auparavant d'insérer dans un traité politique un article ou une réserve aux termes desquels les dominions adhèreraient au traité quelque temps après sa signature et sa ratification par le gouvernement du Royaume-Uni. Cette façon de procéder ne convenait plus, estimait-on, étant donné le nouveau statut des dominions et le rôle de leurs représentants à la conférence de la paix. Aussi le premier ministre du Canada proposa-t-il que l'assentiment du roi comme haute partie contractante soit attesté, en ce qui concerne les dominions, par la signature de leurs plénipotentiaires, et que le préambule et toute la forme des traités soient rédigés en conséquence. Les premiers ministres de tous les dominions ont accepté cette proposition par memorandum lors d'une réunion convoquée par le premier ministre du Canada, qui la présenta ensuite de leur nom (V. annexe E; W.C.P. 242). La délégation de l'Empire britannique et les représentants à la conférence ont accepté cette proposition à peu près telle quelle. Enfin, on en a tenu compte dans la rédaction des divers traités, de sorte que les dominions y figurent en tant que signataires; ils donnèrent leur assentiment sous réserve de ratification, d'après la même procédure que les autres puissances.

*Pleins pouvoirs
pour les
dominions.*

8. Pour ce changement, il a fallu que le Roi, en tant que haute partie contractante, octroie les pleins pouvoirs aux délégués plénipotentiaires des dominions. Et pour que ces pleins pouvoirs reposent sur une décision du gouvernement canadien quant à ses représentants, un arrêté en conseil à cet effet a été adopté le 10 avril 1919 (C.P. 800, V. annexe F). En même temps, le premier ministre du Canada adressait une communication au premier ministre du Royaume-Uni pour lui demander de prendre une mesure établissant un lien entre cet arrêté en conseil et l'octroi des pleins pouvoirs, de sorte que ceux-ci paraissent dans les archives comme émanant du gouvernement canadien (V. annexe G). Or, dans la pratique britannique, les lettres patentes conférant les pleins pouvoirs sont signées par le roi en qualité de chef d'État, sans contresceau. Ainsi, il est possible d'établir sans anomalie un lien officiel entre la décision du gouvernement canadien et l'octroi de ces pleins pouvoirs par le roi.

*Les dominions,
membres de la
Société des
nations.*

9. La formation de la Société des nations atteste également le nouveau statut des dominions. Comme ils avaient été admis à la conférence de la paix, du même statut que les puissances, et que, par leurs intérêts spéciaux, les dominions postulèrent qu'ils devaient être

*Les dominions
membres de
l'Organisation
internationale
du Travail.*

admis de la même façon dans les relations internationales envisagées par la Société. La commission de la S.D.N. était encline à admettre cette position en principe, mais elle n'en a pas accepté immédiatement toutes les incidences. Dans son premier projet de pacte, une disposition portait que les dominions seraient membres, mais elle demeurait obscure quant au caractère de leur représentation (V. annexe H, préambule et articles 1, 2, 3 et 7 du projet de pacte présenté en séance plénière le 14 février 1919 par la Commission de la S.D.N.). Mais il ne s'agissait de rien de décisif. Aussi la cause des dominions a-t-elle été soutenue de sorte que la disposition insérée dans sa forme définitive dans le traité de paix avec l'Allemagne reconnaissait aux dominions le même statut, à tous égards, qu'aux autres membres en ce qui concerne ce titre proprement dit et la représentation à l'Assemblée et au Conseil. Ils devenaient membres en tant que signataires du traité, le libellé du document n'établissant aucune distinction entre eux et les autres signataires (V. annexe J, préambule et articles 1, 2, 3 et 4 et l'annexe au pacte incluse dans le traité de paix). Pour ce qui est de l'article 4 en particulier, le premier ministre du Canada a obtenu du président Wilson et de MM. Clémenceau et Lloyd George une déclaration signée selon laquelle les représentants des dominions autonomes de l'Empire britannique pourraient être désignés pour faire partie du Conseil, si l'on se fondait sur l'interprétation authentique des premier et deuxième paragraphes de l'article (V. annexe K.).

10. L'Organisation internationale du Travail, à son origine, a fait ressortir encore davantage l'évolution du Canada. Il s'est posé alors des problèmes analogues à ceux qu'avait occasionnés la création de la S.D.N., étant données les similitudes d'organisation entre l'une et l'autre. Au Conseil de la S.D.N. correspond le Conseil d'administration de l'OIT qui comprend les délégués désignés par un nombre limité de gouvernements, outre ceux que nomment les employeurs et les employés. Comme pendant à l'assemblée de la S.D.N., signalons la Conférence générale du Travail. D'après le projet de convention présenté par la Commission de la législation internationale du travail le 11 avril 1919 en séance plénière, les délégués des dominions étaient exclus du Conseil d'administration, sinon de la conférence générale; en effet, la définition de cet organisme renfermait le passage ci-après: chaque haute partie contractante, y compris ses dominions et ses colonies, — autonomes ou non — ne pourra désigner qu'un seul membre (V. annexe L, article 7, protocole à l'article 7, et article 35 du projet de convention déjà mentionné dans le présent para-

*Les dominions
membres de
l'Organisation
internationale du
Travail.*

graphe). Comme un projet de résolution déposé lors de la même séance plénière tendait à faire approuver par la conférence de la paix ce projet de convention, le premier ministre du Canada a immédiatement proposé la modification suivante:

La conférence autorise le comité de rédaction à apporter les modifications nécessaires pour rendre la convention conforme au pacte de la Société des nations en ce qui concerne la nature de sa composition et la procédure d'adhésion.

La modification ayant été acceptée, il en fut de même pour la convention du travail; ainsi les dominions se trouvèrent sur le même pied que les autres membres de l'OIT, étant susceptibles eux aussi d'être choisis parmi ceux qui nomment les délégués des gouvernements au Conseil d'administration. Toutefois, ce ne fut qu'à la dernière minute et après que le premier ministre du Canada eut soumis la question au Conseil des Quatre, que le comité de rédaction raya la clause en question citée plus haut (V. annexe M. articles 1, 2, 3, 4, 7 et 35 de la convention du travail insérée dans le traité de paix avec l'Allemagne).

Les dominions et la rédaction des conditions de paix.

11. Le premier projet du traité de paix est dû pour une bonne part aux commissions de la conférence de la paix. Toutefois, le comité de rédaction a établi nombre d'articles sur les instructions du Conseil des Dix, du Conseil des Cinq ou du Conseil des Quatre (V. annexe D). Dans le cas du pacte de la Société des Nations, de la Convention du travail et des Principes généraux des séances plénières ont été consacrées à l'étude et à l'adoption des propositions. Pour le reste, la participation des puissances ne comptant pas parmi les cinq principales a été plutôt de pure forme, sauf pour ce qui concernait les articles les intéressés particulièrement. Il est vrai que les conditions de paix ont été soumises et adoptées en séance plénière le 6 mai avant leur présentation aux Allemands, mais il s'agissait d'une simple formalité.

La situation des dominions s'était quand même sensiblement améliorée. Nous l'avons vu, ils avaient une représentation importante dans les diverses commissions de la conférence de la paix. Il est arrivé que les premiers ministres assistent aux réunions du Conseil des Dix; quant au premier ministre du Canada, il a à maintes occasions pris part aux travaux du Conseil des Quatre et à ceux du Conseil des Cinq. De plus, la délégation de l'Empire britannique (qui se compose du même personnel que le Cabinet impérial de guerre) a étudié lors de ses séances tous les aspects de tous les éléments des conditions de paix avant que l'Empire ne les agréât. Le rôle des dominions dans l'élaboration de la paix

Initiatives
canadiennes

Conclusion:
le Canada et
une person
internationa

1 Rappelons
métropole a
de conclure
en 1917 et
d'un examen
de l'examen
mons 12 14
La discussion
l'été 1918
11 juin au 2
nature de se
le 18 mai 1
des commu
proposés a
Borden, déc
et vol. 100).
Le 4 ju
première mi
la septième
maçé et F
situation sou

été important, certes.¹

Initiatives
canadiennes.

12. En retraçant les divers progrès du statut des dominions à la conférence de la paix, on note que chacun a fait suite à une initiative du Canada; que les autres dominions aient favorisé ou non ce mouvement, ils en ont tous bénéficié en fin de compte dans chaque cas.

Conclusion:
le Canada est
une personne
internationale.

13. Depuis nombre d'années, le Canada peut s'affirmer comme puissance internationale, quand il en a l'occasion ou qu'il le désire. L'occasion s'est produite à Paris. Nous n'étions pas tout à fait sans relations internationales directes, mais celles-ci étaient plutôt d'un caractère économique, et n'avaient pas encore été définies nettement quant à leurs incidences politiques et constitutionnelles. Le règlement qui a suivi la guerre a fourni au Canada la première occasion de se rendre compte qu'une conférence politique mondiale l'intéressait directement et fondamentalement. Il en a profité et pour se poser par l'intermédiaire de ses représentants en personne internationale, en quelque mesure. Les représentants du gouvernement canadien ont pris place à la conférence avec ceux des autres pays. Ils ont présenté leurs pleins pouvoirs et ont apposé leurs signatures de la même façon. Le Canada a adhéré à la Société des Nations et à l'Organisation internationale du Travail sur le même pied que les autres pays. Partout, il avait ses propres représentants; et ceux-ci se trouvaient à peu près dans la même situation que les autres lors de tout acte manifeste et d'après leur façon de procéder, d'établir

¹ Rappelons que bien avant la convocation de la conférence de la paix, les dominions et la métropole avaient discuté à fond les conditions auxquelles l'Empire britannique consentirait de conclure la paix; ils l'avaient fait lors des réunions du Cabinet impérial de guerre tenues en 1917 et 1918. A la première réunion, au printemps de 1917, la question a fait l'objet d'un examen détaillé tant dans les séances du cabinet que dans celles des sous-comités chargés de l'examen d'un aspect particulier (V. procès-verbaux du Cabinet impérial de guerre, réunions 1 à 14, du 20 mars au 2 mai 1917; rapport du cabinet de guerre, 1917, suite, pp. 5-10). La discussion s'est poursuivie durant toute la deuxième session, qui a eu lieu au cours de l'été 1918 (V. procès-verbaux du Cabinet impérial de guerre, 1918, réunions 15 à 33, du 11 juin au 20 août). La constitution et le rôle du Cabinet impérial de guerre, ainsi que la nature de ses travaux et de son activité ont été exposés par le premier ministre du Canada le 8 mai 1917, lors d'un discours à la Chambre des communes (V. débats de la Chambre des communes, compte rendu officiel, vol. II, pages 1525 à 1542) et de divers discours prononcés au Royaume-Uni en 1917 (V. la brochure "Canada at War", discours de sir Robert Borden, décembre 1916 et mai 1917; débats de la Chambre des communes, 1917, vol. I et vol. III).

Le 4 juillet 1918, au cours de la deuxième session du Cabinet impérial de guerre, les premiers ministres et les autres ministres des dominions ont assisté à la troisième séance de la septième session du Conseil suprême de guerre, tenue à Versailles. De concert avec le maréchal Foch et d'autres conseillers militaires, le Conseil suprême de guerre a étudié la situation sous tous ses angles et a pris d'importantes décisions.

des relations — contractuelles ou autres — et de remplir leurs fonctions en général. Tout cela témoigne incontestablement d'un nouveau statut dans le monde.

Qu'est-ce qui en résultera ultimement dans ses rapports avec le Commonwealth britannique, voilà qui est du domaine de la spéculation. Mais aujourd'hui le Commonwealth n'offre plus à tout au monde la même image qu'autrefois. Quant à nous, nous sommes considérés comme constituant une unité politique distincte; mais nous n'en avons pas fait nettement état dans nos relations avec les autres. Maintenant, c'est chose faite: les dominions ont affirmé une certaine souveraineté et sont entrés dans le concert des nations pour diverses fins. Il y a eu des arrangements à Paris, et il y en aura encore. Mais l'histoire du droit international et des relations entre pays en est remplie. On voit donc que la personnalité internationale ou la combinaison de personnalités internationales auxquelles le Commonwealth a abouti, sont riches de possibilités, bien que sans précédents (V. annexes 1 et 2, notes sur la personnalité internationale et le droit à des légations pour le Canada, 16 mars 1918). L'évolution s'est produite dans le sens de la résolution sur la constitution de l'Empire adoptée en 1917 à la Conférence impériale de guerre (V. annexe 3). Elle appartient à la conférence spéciale de l'Empire qui y était envisagée de traiter des réaménagements ultérieurs que pourraient nécessiter les relations constitutionnelles de l'Empire, et de proposer: les dispositifs constants de consultation en ce qui concerne les grandes questions d'intérêt commun pour l'Empire et les mesures concertées que plusieurs gouvernements pourraient estimer nécessaires.

Les y

Nous r
bres du go
munes, sur
Presque to
trouver le

Le 30
Martin, au
une déclar
repondre

... Je
sentant fo
préoccupe
monde en
l'égide des

Nous a
des autres
participé d
névralgie que
que les opp
seule méth
générer en
des Nation

Ces bri
raison pour
les Nations
général les
puissant fa

J'ai ré
pas un cos
s'écarte le
parmi les

Grande-Br
prevoit la
dans les in
J'ai
en questio

Le maintien de la paix à Chypre

Nous reproduisons ci-après des extraits des principaux exposés que les membres du gouvernement canadien ont fait en mars, devant la Chambre des communes, sur les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre. Presque tous les jours pendant cette question a fait l'objet de débats dont on trouvera le rapport complet dans le compte rendu officiel.

Le 10 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, auquel on avait demandé "s'il était en mesure de faire à la Chambre une déclaration au sujet de Chypre, où les choses semblent aller plus mal", a répondu en ces termes:

... Je me réjouis de pouvoir, grâce à la question du très honorable représentant, fournir de plus amples détails sur la situation à Chypre, qui nous préoccupe tous, je le sais. Ce faisant, je tiens à dire que notre pays, tout le monde en convient, envisage sérieusement ses responsabilités internationales sous l'égide des Nations Unies.

Nous agissons à l'égard de Chypre de la manière que nous avons agi lors des autres opérations en vue du maintien de la paix auxquelles notre pays a participé dans le passé, ce qu'il fait encore maintenant dans bien des régions névralgiques du globe. Nous n'avons cessé d'affirmer que nous étions convaincus que les opérations internationales pour le maintien de la paix constituaient la seule méthode pratique pour régler les différends régionaux susceptibles de dégénérer en une guerre. Nous estimons que les rouages et les moyens techniques des Nations Unies doivent être utilisés pleinement à cette fin.

Ces principes fondamentaux nous ont servi de guides dans l'étude de l'opération pour le maintien de la paix dans l'île de Chypre, opération proposée par les Nations Unies, que nous avons considérée dès le début, comme le secrétaire général des Nations Unies et le monde entier pouvaient s'y attendre, comme un puissant facteur de paix.

J'ai précisé, hier, que le financement de l'opération envisagée ne constituerait pas un obstacle à la participation du Canada, bien qu'une condition de ce genre s'écarte de la politique habituelle et puisse ne pas sembler souhaitable. En effet, parmi les participants possibles, le Canada est le seul pays en dehors de la Grande-Bretagne qui soit prêt à assumer les frais de sa participation comme le prévoit la résolution des Nations Unies, et à défaut d'entente plus convenable dans les circonstances.

J'ai également établi nettement, hier, que la durée de l'affectation de la force en question ne constituait pas un obstacle pour le moment. La résolution men-

tionne une période de trois mois, mais il est évident que cette disposition devra faire l'objet d'un nouvel examen à la lumière de la tournure des événements à Chypre.

Nous nous sommes rendu compte, quand les arrangements locaux et régionaux destinés à maintenir l'ordre et la stabilité à Chypre ont commencé à se défaire, que le seul moyen de préserver la paix dans l'île était d'avoir recouru aux Nations Unies. Nous l'avons publiquement reconnu. Depuis lors, nous nous sommes tenus prêts à participer aux opérations de maintien de la paix dans le cadre du programme des Nations Unies, et nous nous sommes occupés de faire les préparatifs militaires nécessaires à une action prompte et efficace. Mais nous avons également constaté que la force, une fois constituée, serait appelée à intervenir dans des conditions politiques ambiguës, puisque les deux communautés en présence dans l'île ne s'entendent pas sur ce que signifie la résolution adoptée aux Nations Unies le 4 mars de cette année, ni sur ce que doit réaliser la force qui aura été ainsi constituée. De plus, la force proposée aura à envisager une situation opérationnelle où elle pourra se trouver en face de guérillas bien armées et fort expérimentées. Il faut donc s'attendre à des combats.

Le gouvernement se serait soustrait à ses obligations s'il n'avait pas tenté d'obtenir à l'avance de plus amples précisions sur le rôle de la force ainsi que l'assurance que les collectivités dont elle doit protéger le bien-être lui accorderaient leur collaboration. Le secrétaire général a bien accueilli notre demande et il reconnaît que nous avons eu raison en nous assurant, dès le début, que l'opération des Nations Unies soit réalisable et efficace.

La mise en œuvre de la décision du Conseil de sécurité a été malaisée, car les Nations Unies n'ont pu librement former la force en faisant appel aux contingents de tous les pays désireux et capables d'apporter une contribution financière. Ces difficultés sont aussi attribuables au fait qu'on n'a pas précisé jusqu'à quel point les deux collectivités en cause sont disposées à collaborer avec la force qu'on va établir.

Nous avons demandé instamment aux personnes directement intéressées de lever les obstacles à la création d'une force internationale sous l'égide des Nations Unies. Cette mesure s'impose d'urgence. Nous n'avons pas cessé de la réclamer et nous sommes disposés à jouer notre rôle dès que ces difficultés seront surmontées.

Il y a une heure à peine, j'ai de nouveau exprimé ces deux idées au secrétaire général des Nations Unies. Il m'a indiqué les progrès des pourparlers en cours avec des pays, autres que le Canada, que le secrétaire général aimerait voir participer à cette force.

... La situation à Chypre, où l'ordre est maintenu grâce aux troupes de Sa Majesté britannique, retient notre attention, de même que celle de certains pays membres des Nations Unies qui partagent nos vues quant aux initiatives à prendre à ce sujet.

Le 12 mars, un interpellateur demandait au premier ministre "s'il y avait du nouveau sur la situation à Chypre et la mobilisation de troupes chargées d'y maintenir la paix". Voici ce qu'a répondu le premier ministre, le très honorable L. B. Pearson:

... Les entretiens avec le secrétaire général à New-York se poursuivent. En ce qui concerne le Gouvernement canadien, je crois pouvoir dire que ces entretiens sont terminés, car nous avons informé le secrétaire général, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit rencontrer ce soir à New-York, que nous participerons à la force chargée de maintenir la paix à Chypre si les Nations Unies la mettent sur pied.

Les députés n'ignorent pas qu'il y a quelque temps, nous avons posé certaines conditions, et je crois que ces conditions ont été à peu près remplies. Une de ces conditions voulait que la force se rattache aux Nations Unies, et il en sera certainement ainsi. Puis, ayant posé ces conditions, nous nous sommes efforcés d'établir entre les Nations Unies et cette force le rapport qui lui faudrait de s'acquitter de la tâche de paix qui lui échoirait en obtenant l'autorité nécessaire. Si je m'exprime ainsi, c'est qu'en l'occurrence il s'agirait d'un contingent chargé de maintenir la paix, non pas entre les forces armées de deux pays, mais entre deux forces armées à l'intérieur d'un même État, ce qui pose un problème aussi complexe que délicat.

Ce point se rattache à la deuxième condition que nous avons posée, soit que la force en question fonctionne à Chypre au su, avec l'approbation et sous l'autorité du gouvernement de ce pays. Le Gouvernement de Chypre comprend le président, qui est cyprio- grec, et le vice-président, cyprio- turc. Jusqu'ici il n'a pas été facile de coopérer avec le Gouvernement de Chypre de façon à garantir la collaboration de tous les éléments de la population de Chypre avec le contingent envisagé.

La troisième condition était de prendre des dispositions satisfaisantes en vue du financement de la force en question. En ce qui concerne le Canada, il ne s'est posé aucune difficulté. Même si nous n'estimons pas que les dispositions proposées soient la bonne façon de financer une force des Nations Unies — et elle ne relève pas des Nations Unies en ce sens — nous sommes néanmoins disposés à acquitter nos propres dépenses. S'il y a des difficultés à cet égard, elles ne viennent pas du Canada. Mais il s'en pose encore en ce qui concerne d'autres participants éventuels. J'ai cependant appris aujourd'hui que ces difficultés disparaîtront, comme je l'espère, à la suite de versements qu'effectueront les États-Unis, la Grande-Bretagne et un ou deux autres pays. J'espère que la force sera maintenant mise sur pied immédiatement en tant que force des Nations Unies. Nous avons fait savoir au secrétaire général que s'il en est ainsi, nous y participerons volontiers. Des préparatifs ont été faits en vue de cette participation, de sorte qu'un contingent canadien de la force des Nations Unies pourrait se rendre à Chypre par voie aérienne dans un minimum de temps.

Un député a aussi voulu savoir "si les deux membres en discorde de l'exécutif, c'est-à-dire le président et le vice-président de Chypre, ont réussi à s'accorder pour bien accueillir la constitution d'une force des Nations Unies". M. Pearson a répondu comme il suit:

Même s'il y a divergence ou différence d'opinions, je crois pouvoir dire que le Gouvernement de Chypre, comme tel, a déclaré, par la voie du président de ce pays, qu'il était disposé à accueillir une telle force, qu'il la souhaitait même. Le secrétaire général des Nations Unies a considéré cela comme satisfaisant et nous sommes donc prêts à accepter son affirmation, d'après laquelle la force sera rendrait à Chypre avec l'approbation du gouvernement de ce pays.

Une question supplémentaire relative à la nomination d'un médiateur des Nations Unies à Chypre a donné lieu à l'explication suivante de la part du premier ministre:

... Nous avons espéré et nous avons exprimé notre espoir que le médiateur serait désigné au moment où le contingent serait établi, car d'après l'expérience dans les opérations en vue de maintenir la paix, la crise elle-même que suscite l'urgence peut parfois faciliter un règlement politique. Mais, dans cette situation-ci, si je ne me trompe, il est peu probable que le médiateur soit choisi et puisse se rendre à Chypre avant que le contingent affecté au maintien de la paix soit rendu au pays. Nous-mêmes, nous n'insistons pas sur la désignation d'un médiateur au moment même de l'établissement du contingent, même si nous espérons bien que le médiateur sera désigné très bientôt. Je crois qu'on avait désigné un médiateur, mais il n'était pas acceptable à toutes les parties intéressées. Le secrétaire général cherche donc quelqu'un d'autre. En attendant, je ne crois pas que cela retarde, et cela ne devrait certes pas retarder, la constitution et l'envoi du contingent à Chypre.

Le 13 mars après-midi, le premier ministre a prononcé un court exposé:

... Le gouvernement espère apprendre d'ici peu que la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre aura été constituée et qu'au moins deux pays membres y enverront des contingents, en plus de ceux des trois États garants, la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie. Cette nouvelle nous arrive au moment où les renseignements recueillis font ressortir l'urgence d'une intervention des Nations Unies, car la situation se détériore.

Si la nouvelle nous arrive de New-York avant six heures, je demanderai le consentement unanime de la Chambre afin d'étudier cet après-midi et au besoin, ce soir, une résolution approuvant la participation du Canada à la force des Nations Unies, chargée du maintien de la paix, selon les termes de la résolution. Quoi qu'il en soit, le projet de résolution sera inscrit au *Feuilleton* et nous l'étudierons lundi, si nous ne recevons aujourd'hui aucune nouvelle de New-York.

Il est en outre proposé qu'un appareil de l'Aviation royale du Canada sera

le cet après-midi vers Chypre avec un petit groupe d'officiers. Ils se présenteront devant le représentant militaire des Nations Unies à Chypre, le général Gyani, et obtiendront de lui des renseignements nécessaires sur l'organisation matérielle et administrative que le contingent canadien des Nations Unies trouvera à Chypre, si toutefois nous en envoyons un. Il s'agit seulement d'une mission de reconnaissance et d'enquête dont le travail devrait accélérer et faciliter les mesures que nous pourrions avoir à prendre.

Que qu'un a demandé s'il était nécessaire "que la résolution ou la motion que présentera le premier ministre soit étudiée et adoptée" au Sénat. Voici la réponse de M. Pearson:

... Sans un consentement unanime, nous ne pourrions nous réunir ce soir ou demain pour étudier le problème du maintien de la paix. Le leader du gouvernement au Sénat a été avisé que j'allais faire une déclaration à la Chambre et il a pris les dispositions nécessaires pour en avertir les autres chefs de parti du Sénat. Il fera, lui aussi, une déclaration et le Sénat sera saisi d'un projet de résolution. Pour le moment, je ne crois pas que nous puissions faire autre chose, car pour interrompre nos travaux ordinaires, il faudrait aussi obtenir le consentement unanime de la Chambre. En outre, nous n'avons pas encore reçu de New-York d'avis définitif sur la création de la force et nous ne pouvons pas adopter un projet de résolution autorisant l'envoi d'un contingent, avant d'avoir reçu cet avis. Sauf erreur, c'est tout ce que nous pouvons faire dans les circonstances existantes. . . .

A la reprise de la séance, le premier ministre a présenté à la Chambre la motion attendue et a prononcé l'exposé qui suit:

Je demande à proposer, appuyé par mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la résolution suivante:

... la Chambre des communes décide qu'il y a lieu que les Chambres du Parlement approuvent la participation d'un contingent canadien à la force internationale des Nations Unies à Chypre, et que cette Chambre l'approuve également.

En expliquant ce projet de résolution, je commencerai par dire à la Chambre que, même si la situation dans l'île de Chypre s'est aggravée au point où un grave péril menace . . .

Je n'aurais pas osé demander à la Chambre la permission de présenter cette motion si je n'avais eu la conviction, fondée sur les nouvelles que j'ai reçues, que la situation dans l'île de Chypre s'est gravement détériorée et constitue une véritable menace contre la paix et à la sécurité dans cette région. Si la paix et la sécurité sont, aujourd'hui, menacées dans une partie du monde, elles sont menacées dans tout l'univers.

J'ai pu entendre plus tôt dans la journée que s'il se produisait certains faits nouveaux aux Nations Unies, à New-York, il serait possible, si la Chambre y consentait, d'examiner la question à la lumière de ces faits.

Tout d'abord, j'aimerais transmettre à la Chambre et consigner au compte rendu une déclaration que le secrétaire général des Nations Unies a faite à la réunion du Conseil de sécurité tard cet après-midi. Voici la déclaration:

On se souviendra peut-être que, dans le rapport que j'ai présenté au Conseil hier, le 12 mars, je me suis dit confiant que la force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre serait bientôt constituée et j'ai manifesté l'espoir d'être prochainement en mesure d'annoncer des nouvelles de nature positive. J'éprouve une grande satisfaction à pouvoir informer le Conseil que la force est en train de se constituer.

Depuis hier dans la soirée, trois gouvernements que j'avais invités à fournir des contingents m'ont assuré formellement que ces contingents seraient disponibles. Ces gouvernements sont ceux du Canada, de l'Irlande et de la Suède. Pour chacun de ces gouvernements on a défini certaines conditions préalables qui ont été remplies ou qui, à mon avis, pouvaient l'être.

Le secrétaire général poursuit en ces termes:

Je puis ajouter qu'il existe d'autres perspectives intéressantes pour les troupes. En conséquence, je suis maintenant en mesure de signaler au Conseil que la force sera constituée sans plus de délai et que certains éléments seront dépêchés sous peu à Chypre. De fait, un petit groupe d'officiers canadiens sera en route pour Chypre ce soir.

Il s'agit du groupe dont j'ai parlé à la Chambre cet après-midi. Le secrétaire général continue:

Ce matin, j'ai reçu, par l'entremise du représentant permanent de la Turquie aux Nations Unies, une communication, publiée à titre de document du Conseil de sécurité. J'ai prié sans tarder le représentant permanent d'exprimer à son gouvernement mon inquiétude et de l'exhorter à une grande circonspection. Il y a eu en outre une réponse officielle à cette communication.

Le Conseil est également au courant des promesses de contributions financières bénévoles que j'ai déjà reçues de plusieurs gouvernements qui accordent l'appui financier nécessaire à la force des Nations Unies destinée au maintien de la paix à Chypre. Je suis reconnaissant à tous ces gouvernements de la façon prompte et généreuse dont ils ont répondu à notre appel.

... Voilà la déclaration émise il y a une heure à peine par le secrétaire général et qui laisse entendre, à mon avis, qu'une force des Nations Unies pour le maintien de la paix a maintenant été constituée. Nous reconnaissons tous, je crois, que le plus tôt cette force pourra se rendre à Chypre, où la situation est délicate, mieux ce sera pour la cause de la paix et de la sécurité. Nous avons l'intention de demander à la Chambre d'approuver la participation du Canada à cette force dans ce noble but.

... D'une façon générale, la Chambre a été informée de la situation, de la mesure où elle permettait l'évolution si rapide des événements dans Chypre, mais il serait peut-être utile que je passe en revue brièvement certains des principaux facteurs qui ont amené le gouvernement à présenter cette résolution par laquelle on demande d'approuver la participation du Canada à la force des Nations Unies destinée au maintien de la paix à Chypre. Les événements se succèdent avec une rapidité vertigineuse de nos jours; ainsi, le 4 mars, le secrétaire général des Nations Unies demandait officiellement au Gouvernement canadien de participer à cette force par le envoi d'un contingent. Cette demande nous arrivait à la suite de l'adoption le jour même par le Conseil de sécurité des Nations Unies, d'une résolution recommandant

création d'une force pour maintenir la paix et la nomination d'un médiateur. Dans sa résolution, le Conseil de sécurité recommandait quelle serait la fonction de cette force et je cite:

... en vue de préserver la paix et la sécurité sur le plan international, déployer tous les efforts possibles pour prévenir la reprise des combats et, au besoin, contribuer au maintien et à la restauration de l'ordre et de la loi et assurer le retour des conditions normales.

Il recommandait, en outre, que la force soit envoyée pour une période de trois mois seulement. C'est dire . . . que si l'on en a besoin à Chypre pour une période plus longue, et je ne crois pas que nous puissions entretenir d'illusions à l'égard de cette nécessité, il faudra que le Conseil adopte une autre résolution. Le gouvernement avait prévu dès le début que l'on pressentirait le Canada. J'estime que nous avons lieu d'être fiers du fait que chaque fois que l'ONU a eu à intervenir dans une situation où la paix et la sécurité étaient menacées, elle s'est presque toujours adressée à notre pays pour obtenir une assistance qu'il a toujours été fier de leur fournir. . . . Chacun de nous s'inquiète fort de ce que la situation à Chypre risque de dégénérer en grave conflit entre deux pays voisins, membres de l'OTAN, tout comme le Canada. Je veux parler de la Grèce et de la Turquie. Non seulement nous tenterons l'impossible, comme membre des Nations Unies, pour empêcher un conflit d'éclater entre deux membres de l'Alliance atlantique, mais nous voulons aussi jouer le rôle qui nous revient en contribuant, dans la mesure du possible, à établir la paix et l'ordre à Chypre, comme nous le Commonwealth des nations. Toutes sortes de raisons d'ordre humanitaire nous poussent à faire tout en notre pouvoir pour mettre fin à la violence et à l'effusion de sang dans cette île pittoresque et naguère heureuse. Nous autres, Canadiens, avons toujours considéré que tout membre des Nations Unies était forcément tenu de participer aux opérations de cette organisation en vue de maintenir la paix, comme en font foi nos envois de contingents en Corée, au Congo, au Moyen-Orient, au Cachemire et en Indochine. Le 6 mars, notre représentant permanent aux Nations Unies, conformément aux directives reçues, a donc fait savoir que le gouvernement était intéressé à jouer pleinement son rôle au cours de cette opération. Par contre, conformément aux directives du gouvernement, il a posé certaines questions au secrétaire général, afin de se rendre compte quelle était la situation à Chypre et quelle serait la nature des opérations du maintien de la paix si nous participions à une telle opération, nous voulions du moins obtenir l'assurance que nous aurions l'occasion de nous acquitter de ce devoir.

Par conséquent, le représentant permanent a posé au secrétaire général certaines questions, qui allaient dans le même sens que la déclaration que j'ai faite à la Chambre le 19 février, alors que j'ai exposé les conditions que je jugeais raisonnables et auxquelles seraient subordonnées notre participation et celle des autres membres à cette opération des Nations Unies. Parmi les principales questions posées au secrétaire général à ce moment-là, étaient celles qui avaient trait à l'importance et à la composition de la force, ainsi qu'au rôle qu'elle serait appelée à remplir à Chypre.

. . . La guerre civile est toujours affreuse en soi, mais elle l'est davantage

et elle compromet la paix et la sécurité générales lorsque les deux parties en cause sont appuyées par d'autres États, comme c'est le cas à Chypre. Nous voudrions, par conséquent, avoir des renseignements à ce sujet. Nous tenions à être tout à fait sûrs que les pouvoirs et l'autorité attribués à la force des Nations Unies seront tels qu'ils lui permettront de remplir la tâche à laquelle on la destine et que la force aura suffisamment d'autorité, aux termes de son mandat, pour s'assurer la protection voulue, car nous avons, nous aussi, nos responsabilités de ce côté-là. Ce n'est pas sans inquiétude que nous avons étudié la question et je suis persuadé qu'il n'y a pas un honorable député qui voudrait m'entendre faire amende honorable au sujet de nos inquiétudes, car nous savions que l'on confierait à cette force des Nations Unies un rôle peut-être plus difficile et plus dangereux que tous ceux que l'on a confiés jusqu'ici aux opérations en vue du maintien de la paix depuis l'institution de cet organisme mondial.

La condition préalable que nous avons fixée pour que les troupes canadiennes y participent, c'est que la force devrait être plurinationale. Le secrétaire général nous a maintenant rassurés sur ce point, comme je l'ai dit il y a un instant et d'autres contingents, en plus du contingent canadien, vont participer à cette force. Il y aura des contingents suédois et irlandais; nous espérons aussi, bien que le secrétaire général n'en ait pas parlé dans sa déclaration au Conseil de sécurité, qu'un contingent finlandais ira rejoindre dans l'île les contingents britannique, turc et grec qui s'y trouvent déjà à titre de puissances garantes de la situation dans l'île.

Il est inutile sans doute que je rappelle à la Chambre à quel point la situation à Chypre est complexe et dangereuse. Elle met manifestement la paix en péril parce que les luttes intercommunales dans l'île sont étroitement liées, comme je l'ai dit, aux intérêts de la Grèce et de la Turquie qui ont, par traité, des droits leur permettant d'intervenir dans le cas échéant. Malgré cela, le problème demeure essentiellement intercommunal à la suite d'un différend survenu au sujet de la constitution. Il est intéressant de se rappeler que c'est le juge en chef Wilson, membre de la Cour suprême de l'Ontario, qui est chargé de la tâche d'interpréter cette constitution.

Ce problème ne se réglera que dans une atmosphère de modération et de compromis, libre de toute violence et effusion de sang, et on admet qu'il faut un médiateur pour y parvenir, même si celui-ci n'a pas encore été nommé. Mais pour que le médiateur puisse s'acquitter de ses fonctions, la paix doit régner dans l'île, et c'est la force internationale qui devra se charger de rétablir, si possible, un calme suffisant pour permettre à celui-ci de se mettre à l'œuvre et d'arriver à un règlement qui éliminera, autant que possible, toute possibilité d'effusion de sang et de conflit dans l'avenir.

Je regrette que la nomination d'un médiateur ait été retardée. Je me reporte à ces jours tragiques de 1956 quand les Nations Unies sont intervenues en Palestine pour maintenir la paix. Si les Nations Unies avaient eu deux ou trois jours pour y envoyer un médiateur chargé de négocier un règlement politique

qui aurait mis fin à cette crise, je dirais presque à la panique qui régnait, il y aurait peut-être parvenu. Or on a laissé passer cette occasion. Une fois la force des Nations Unies rendue sur place, et elle y est encore plusieurs années plus tard, et le danger de voir ce conflit se propager écarté, l'atmosphère a changé et il est devenu très difficile d'en venir à un règlement politique. La situation ne s'est guère améliorée depuis. J'espère donc qu'un médiateur pourra se rendre à Chypre aussitôt que possible afin de profiter de la situation critique et de l'urgence pour mettre au point un arrangement politique qui rendra inutile, désormais, tout nouvel appel de ce genre aux Nations Unies. Sa tâche sera éminemment complexe en vérité, quel que soit le médiateur.

Le gouvernement et la Chambre tout entière ne s'illusionnent guère sur les difficultés et les dangers que comporte la tâche à laquelle devra faire face notre contingent à Chypre, si la Chambre souscrit à cette résolution. Il est très rare que des opérations de maintien de la paix soient faciles. Elles coûtent habituellement très cher et il est impossible d'en déterminer la durée. Il faut aussi prévoir des incidents regrettables. Qui aurait cru, lorsque notre contingent canadien a été envoyé en Palestine en 1956, que la Force d'urgence des Nations Unies y serait encore aujourd'hui, veillant au maintien de l'ordre sur cette frontière névralgique?

Je sais donc que la Chambre ne prendra pas à la légère l'engagement que nous la prions d'approuver. La force qui sera stationnée à Chypre ne fera pas fonction d'armée d'occupation. Ce sera une force impartiale, mais le succès de l'opération dépendra beaucoup de la collaboration des collectivités grecque et turque établies à Chypre, ainsi que de l'appui et de la collaboration des Gouvernements grec et turc. Toutefois, par sa présence dans l'île, sous le drapeau bleu de la paix de l'organisation mondiale, elle parviendra peut-être à détendre suffisamment l'atmosphère pour qu'on puisse trouver une solution. D'après les arrangements actuels, la force comptera 7,000 hommes, mais il ne faut pas oublier que la moitié d'entre eux seront des effectifs de Sa Majesté la reine du Royaume-Uni. Ces soldats, qui ont su maintenir le *statu quo* à Chypre, qui ont essuyé des provocations, couru de grands risques et connu le danger, seront mutés provisoirement des forces armées de Grande-Bretagne au contingent des Nations Unies. Ils seront donc les frères d'armes des militaires canadiens aux côtés desquels ils ont servi à maintes reprises. Ce seront de très heureuses circonstances et j'aime à croire qu'elles auront une portée qui dépassera l'affaire de Chypre, si dans cette association des forces armées britanniques et canadiennes pour maintenir la paix, nous pouvons retrouver, une fois de plus, les troupes irlandaises.

Le contingent canadien qui participera à la force destinée au maintien de la paix sera formé d'un bataillon autonome, appuyé d'une escadrille de reconnaissance. On fournira aussi des éléments d'appui administratif et logistique. Pour remplir cette mission honorable et périlleuse, on a choisi le deuxième bataillon du royal 22^e cantonné actuellement à Valcartier et toujours prêt à répondre à l'appel des Nations Unies. Nous avons maintenu un bataillon prêt à remplir des

fonctions de ce genre et c'est le 2^e bataillon de ce régiment célèbre et courageux. Nous enverrons en outre une escadrille de reconnaissance des Royal Canadian Dragoons qui est en ce moment à Gagetown.

Ces deux bons régiments, qui ont inscrit bien des hauts faits dans les annales du Canada, feront une fois de plus leur devoir, assurés de la confiance du gouvernement et du peuple canadiens.

Le contingent canadien, si le Parlement appuie la participation, sera transporté à Nicosie, avec armes et bagages, au cours d'une période d'environ deux semaines, par les avions du Commandement du transport aérien de l'Aviation royale du Canada. Une petite troupe de reconnaissance, comme je l'ai indiqué à la Chambre cet après-midi, est déjà partie pour Chypre et y fera acte de présence auprès du représentant des Nations Unies, de sorte qu'elle pourra immédiatement envoyer des renseignements sur les dispositions qui auront été prises et sur les exigences éventuelles. Le navire canadien de Sa Majesté, le *Bonaventure*, qui est revenu aujourd'hui à Halifax, pourra jouer un rôle dans le transport de véhicules et du matériel à Chypre. Le contingent canadien devrait comprendre environ 1,050 officiers et soldats; en outre, il y aura un élément de l'Aviation qui pourra comprendre jusqu'à 100 hommes.

Les dispositions touchant le financement de la force des Nations Unies s'écartent de la pratique établie et de ce qui serait souhaitable. . . .

On créera une caisse bénévole à laquelle les États-Unis se sont engagés à verser 2 millions de dollars, et la Grande-Bretagne, 1 million de dollars, de sa propre contribution, et je crois que d'autres pays ont déjà versé une contribution à la caisse.

Le Gouvernement canadien . . . a toujours professé — il s'agit du gouvernement actuel et des gouvernements précédents — que le financement des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix devrait être collectivement à la charge de tous les États membres, et j'ignore comment nous pourrions continuer de façon satisfaisante à poursuivre ces opérations si des arrangements de cette sorte ne sont pas conclus aux Nations Unies. Mais, devant la situation qui s'est établie à Chypre, ce que les messages reçus aujourd'hui et qui indiquent si nettement, il semble clair que le déploiement d'une force des Nations Unies ne pourrait attendre de longues négociations financières, et le gouvernement a donc décidé d'assumer pour une période de trois mois tous les frais d'entretien du contingent canadien, aussi bien que les frais de transport à Chypre de nos hommes et de notre matériel. L'estimation, et évidemment ce n'est qu'une estimation, des frais globaux pour une période de trois mois, y compris le voyage d'aller par avion, s'élève à environ 2.6 millions de dollars.

. . . Je le répète, ce n'est pas là la façon dont il faudrait poursuivre les opérations des Nations Unies, car, en ce cas, quelques États membres — ils sont de moins en moins nombreux et ils s'inscrivent de plus en plus dans un certain cercle des Nations Unies — doivent porter non pas tellement la responsabilité financière que la responsabilité politique, et bien d'autres genres de responsa-

blités, pour remplir les fonctions qui incombent aux Nations Unies au sujet des opérations du maintien de la paix.

On me permettra peut-être de rendre hommage au travail ardu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a accompli ces derniers jours, en essayant non seulement d'en arriver à une solution satisfaisante du problème de la participation canadienne, mais aussi de mettre la force elle-même en action. Il a aujourd'hui communiqué par téléphone avec, je crois, la Turquie, la Suède, la Finlande, l'Irlande, New-York et peut-être même Windsor. Tout ce que je puis dire, c'est que si son prédécesseur était à Ottawa par les temps qui courent, je crois qu'il serait fier de l'activité du secrétaire d'État.

Hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré ce qui suit, et je ne me fais pas faute de le consigner au compte rendu, car je crois que la Chambre sera en général du même avis.

Une fois de plus, les besoins urgents à Chypre montrent bien la nécessité de nous préparer à l'avance pour une action prompte des Nations Unies en vue de sauvegarder la paix. C'est une question de planification pour faire face à toute éventualité au siège des Nations Unies de la part des personnels militaires et politiques, d'affectations, d'exercices et d'équipement, d'unité et de personnel dans les établissements de défense nationale, d'amélioration des méthodes pour l'étude des demandes d'aide soumises aux Nations Unies, de normalisation des méthodes d'opération.

Les vues du Canada à cet égard ont été exposées si souvent . . .

. . . par le gouvernement actuel et par le gouvernement précédent . . .

. . . que je n'ai guère besoin de faire plus que les mentionner. Nous avons réclamé l'établissement d'un état-major qui pourrait aider le secrétaire général et ses conseillers politiques à instituer et à diriger les opérations pour le maintien de la paix. Le Canada a étudié comment il pourrait rendre plus efficaces ses propres dispositions concernant ses réserves.

D'autres pays membres partagent nos opinions au sujet de l'affectation et de la formation de troupes au service des Nations Unies. Les pays nordiques et les Pays-Bas ont adopté des lignes de conduite précises à ce sujet. Certains indices récents révèlent que d'autres gouvernements adoptent des lignes de conduite dans le même sens.

L'automne dernier, la délégation canadienne à l'Assemblée a proposé qu'il serait souhaitable de mettre en commun les expériences et les idées, afin d'améliorer les méthodes des Nations Unies en vue de maintenir la paix. En raison des circonstances politiques internationales existantes, on ne peut prendre actuellement une telle initiative officielle aux Nations Unies. Pour le moment, les membres intéressés devront peut-être reconnaître qu'on ne peut établir une force permanente chargée de maintenir la paix, bien que ce soit là un des objectifs énoncés des programmes de désarmement préconisés à Genève.

Cependant, Chypre et d'autres endroits où la situation est tendue démontrent que les Nations Unies devront effectuer des opérations pour maintenir la paix à très bref délai. La nature des demandes est presque aussi variée que les situations qui surgissent.

En Grèce, dans le Cachemire et en Palestine, il a fallu des observateurs au sol. Au Liban et au Yémen, les observateurs aériens ont joué un rôle clé.

A Gaza et au Congo, il a fallu envoyer une force internationale. A maintes reprises, les Nations Unies ont eu un besoin urgent de médiateurs et de conciliateurs.

La conclusion évidente à en tirer c'est que les Nations Unies ne peuvent pas demeurer invariables dans la préparation de telles opérations. Elles ont accumulé de l'expérience, par conséquent. Au fond, le risque que cet état de choses dégénère en guerre exige que l'on soit prêt à toute éventualité.

. . . Tous les Canadiens seront fiers de participer pleinement une fois de plus à une opération des Nations Unies en vue de rétablir la paix et d'empêcher

une aggravation du conflit. J'espère cependant que ces opérations nous serviront de leçon afin que nous n'ayons plus à prendre ces dispositions spéciales en pleine crise; que, d'une façon quelconque, les Nations Unies mettront au point un accommodement qui nous préparera à ce genre d'éventualité et que, non seulement le Canada, mais tous les pays membres des Nations Unies participeront à plein aux dispositions internationales en vue du maintien de la paix et de la sécurité. Cela empêchera que des disputes bénignes ne dégèrent en conflits majeurs, ce qui est peut-être le plus grave péril que nous ayons à redouter à l'heure actuelle dans le monde. Ce péril se fait sentir en ce moment à Chypre et Dieu sait ce qui pourrait se produire si l'on ne l'écartait pas.

Je crois que cette force des Nations Unies, si elle peut arriver promptement à Chypre, jouera encore une fois, un rôle essentiel dans l'abolissement de cette sorte de péril et le rétablissement de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde. Des opérations de cette nature y ont réussi autrefois, dans d'autres parties du monde. Je suis très fier . . . de mettre la résolution aux voix. Si la Chambre l'adopte, le Canada aura une fois de plus le privilège de participer à cette sorte de responsabilité internationale qui est de préserver la paix dans le monde.

Le 26 mars, on a demandé si "des conditions satisfaisantes avaient été établies en ce qui concerne les opérations de la force des Nations Unies à Chypre". Voici la réponse de M. C. M. Drury, secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures:

En réponse à la question, je pourrais lire une courte déclaration ayant trait à la situation actuelle à Chypre.

Le général Gyani, que le secrétaire général a nommé commandant de la force des Nations Unies pour le maintien de la paix, est arrivé à Chypre, venant de Genève. D'après les nouvelles parues dans les journaux, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu à Genève l'occasion de débattre en détail avec le général Gyani l'activité opérationnelle que poursuivra sur l'île la force chargée du maintien de la paix. Sauf erreur, les éclaireurs du contingent suédois arriveront aujourd'hui à Chypre et seront bientôt suivis d'éléments des contingents irlandais et irlandais. En conséquence, on s'attend que le secrétaire général informera le Conseil de sécurité, demain peut-être, que la force des Nations Unies est devenue opérationnelle.

Il a hier été annoncé que l'ambassadeur de la Finlande en Suède, M. Sakari Tuomioja, a été nommé par le secrétaire général médiateur des Nations Unies à Chypre. Les Gouvernements de Chypre, de la Grèce, de la Turquie et de la Grande-Bretagne ont convenu de la nomination de M. Tuomioja; à la suite de consultations avec le secrétariat des Nations Unies à New-York, à la fin de cette semaine, M. Tuomioja arriverait à Chypre au milieu de la semaine prochaine.

Quant au mandat de M. Tuomioja à Chypre, il a été défini dans ses grandes lignes dans la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée le 4 mars.

passage pertinent de la résolution demandant la désignation d'un médiateur est
suivant:

Le Conseil de sécurité recommande en outre que le secrétaire général désigne, d'accord avec le Gouvernement de Chypre et les Gouvernements de la Grèce, de la Turquie et de la Grande-Bretagne, un médiateur qui, de concert avec les représentants des collectivités et les quatre gouvernements précités, s'efforcera de promouvoir une solution pacifique et un règlement concerté du problème de Chypre, conformément aux dispositions de la charte des Nations Unies, compte tenu du bien-être de l'ensemble de la population de Chypre, et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le médiateur fera périodiquement rapport au secrétaire général.

Il semble donc que le médiateur relèvera directement du secrétaire général. Comme dans le cas de la force des Nations Unies, toutes directives du secrétaire général au commandant de la force et tous renseignements supplémentaires sur les attributions du médiateur seront vraisemblablement communiqués aux pays qui font partie de la force des Nations Unies. Le secrétaire général a bien précisé, cependant, qu'il estime préférable de ne pas révéler le détail des attributions afin de faire observer la loi et rétablir l'ordre dans l'île, et favoriser ainsi une solution pacifique du différend.

Il est évident que la présence du contingent canadien à Chypre, dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, a apaisé la situation dans l'île. Nous avons confiance que cette influence se poursuivra après que la force y sera devenue opérationnelle et que des éléments de cette force remplaceront certaines troupes britanniques qui ont assuré ces fonctions dans l'île jusqu'ici. Le commandant des forces des Nations Unies étant à Chypre et le médiateur devant y arriver d'ici quelques jours, les véritables opérations de rétablissement et de maintien de la paix et de l'ordre pourront commencer, après quoi il sera possible de discuter des moyens à prendre pour réconcilier les deux collectivités.

CONFÉRENCES PROCHAINES

Commission des stupéfiants, XIX^e session: Genève, 4-8 mai.

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique — Réunion du Sec

Comité des questions scientifiques et techniques: Genève, 11-29 mai.

Commission du droit international: Genève, 11-17 juillet.

Réunion ministérielle (du printemps) de l'OTAN: La Haye, 12-14 mai.

Organisation mondiale de la santé, Conseil exécutif XXIII^e session: Genève, 25-1 juillet.

Union postale universelle, XV^e congrès: Vienne, 29 mai - 15 juillet.

Réunion du Conseil exécutif du FISE, juin.

VI^e Commission de l'Assemblée générale: Mexico, juin.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Comité exécutif: Genève, 1-5 juin.

Fonds spécial des Nations Unies, Conseil des gouverneurs: New-York, 1-8 juin.

Organisation internationale du Travail, 48^e session de la Conférence internationale de Travail: Genève, 17 juin - 9 juillet.

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes: New-York, 22 juin - 3 juillet.

Comité intergouvernemental pour le Programme alimentaire mondial: Genève, 6-11 juillet.

Conseil économique et social, 37^e session: Genève, 13 juillet - 15 août.

Conférence biennale de l'Association du droit international: Tokyo, 16-22 août.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

M. G. P. Kidd, ambassadeur du Canada à Cuba, est nommé ministre (Affaires économiques) à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté La Havane le 4 janvier 1964.

M. J. A. Millard, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi. Il a quitté Ottawa le 31 janvier 1964.

M. J. P. Sigvaldason, ambassadeur du Canada en Indonésie, est nommé ambassadeur du Canada en Norvège. Il a quitté Djakarta le 22 février 1964.

M. Léon Mayrand, ambassadeur du Canada en Argentine, est nommé ambassadeur du Canada à Cuba. Il a quitté Buenos-Aires le 23 février 1964.

M. V. G. Turner, de l'ambassade du Canada à Varsovie, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Varsovie le 24 février 1964.

L'honorable M. F. Gregg est nommé commissaire du Canada en Guyane britannique. Il a quitté Ottawa le 1^{er} mars 1964.

M^{me} G. B. Sellers, de la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies (New-York), est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté New-York le 4 mars 1964.

M. W. B. Colpitts s'est retiré du service public le 13 mars 1964.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique dénonçant les Notes du 28 décembre 1962 établissant au Canada une station de commandement et de relevés rattachée à un système (Nimbus) de satellites météorologiques opérationnels en voie de réalisation par les États-Unis.

Ottawa, le 4 février 1964.

En vigueur le 4 février 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'entretien durant l'hiver du pipe-line Haines-Fairbanks ainsi qu'à l'utilisation et à l'entretien durant l'hiver de sections de la route de Haines.

Ottawa, le 6 mars 1964.

En vigueur le 6 mars 1964.

Mexique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis du Mexique mettant en vigueur définitivement l'Accord relatif aux transports aériens entre les deux pays signé à Mexico le 21 décembre 1961.

Ottawa, le 21 février 1964.

En vigueur le 21 février 1964.

Publication

Recueil des Traités 1960 N° 25. Index, 1960.

Recueil des Traités 1961 N° 19. Index, 1961.

Recueil des Traités 1962 N° 10. Modification de l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les emplois civils de l'énergie atomique. Signée à Washington le 25 mai 1962. En vigueur le 11 juillet 1962.

Recueil des Traités 1962 N° 13. Convention universelle sur le droit d'auteur (y compris le Protocole 3). Faite à Genève le 6 septembre 1952. Signée par le Canada le 6 septembre 1952. Instrument de ratification du Canada déposé le 10 mai 1962. En vigueur pour le Canada le 10 août 1962.

Recueil des Traités 1962 N° 14. Échange de Notes entre le Canada et le Chili constituant un Accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers. Santiago, les 4 et 14 octobre 1962. En vigueur le 24 octobre 1962.

Recueil des Traités 1962 N° 16. Échange de Notes entre le Canada et la République de Saint-Marin relatif aux conditions d'octroi des visas pour voyageurs non immigrants

des deux pays. Saint-Marin et Ottawa, le 1^{er} septembre et le 16 octobre 1962. En vigueur le 15 novembre 1962.

Recueil des Traités 1962 N° 17. Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela relatif au renouvellement pour un an à partir du 11 octobre 1962 le *modus vivendi* commercial signé le 11 octobre 1950. Caracas, le 10 octobre 1962. En vigueur le 11 octobre 1962.

Recueil des Traités 1962 N° 18. Échange de Notes entre le Canada et l'Islande relatif aux visas de non-immigrants pour les voyages entre les deux pays. Reykjavik, le 1^{er} octobre 1962. En vigueur le 1^{er} novembre 1962.

Recueil des Traités 1962 N° 19. Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Suède concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signé à Stockholm le 11 septembre 1962. Instruments de ratification échangés à Stockholm le 6 décembre 1962. En vigueur le 6 décembre 1962.

Recueil des Traités 1962 N° 20. Déclaration et Protocole concernant la neutralité du Lac. Faits à Genève le 23 juillet 1962. En vigueur le 23 juillet 1962.

Recueil des Traités 1963 N° 1. Convention exécutoire entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas. Signée à Ottawa le 8 février 1963. En vigueur le 8 février 1963.

Recueil des Traités 1963 N° 2. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord du 5 mai relatif à la coordination des services de pilotes dans les eaux des Grands lacs et du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis (avec un memorandum d'arrangement). Washington, le 10 octobre 1962 et le 21 février 1963. En vigueur le 21 février 1963. Rétroactif au 15 octobre 1962.

Recueil des Traités 1963 N° 3. Échange de Notes entre le Canada et la République de Salvador constituant un Accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers. San-José et San-Salvador, les 20 février et 11 mars 1963. En vigueur le 9 avril 1963.

Recueil des Traités 1963 N° 4. Accord financier entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde. Signé à Ottawa le 14 mai 1963. En vigueur le 14 mai 1963.

Recueil des Traités 1963 N° 5. Échange de Notes entre le Canada et la Bolivie constituant un Accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers. La Paz, le 31 mai 1963. En vigueur le 31 mai 1963.

Recueil des Traités 1963 N° 6. Accord entre le Canada et la Finlande relatif à la reconnaissance des certificats de jauge des navires marchands. Signé à Helsinki le 5 juin 1963. En vigueur le 5 août 1963.

Recueil des Traités 1963 N° 7. Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage. Signée par le Canada le 7 septembre 1956. En vigueur le 30 avril 1957. Instrument de ratification du Canada déposé le 10 janvier 1963. En vigueur pour le Canada le 10 janvier 1963.

AFI

Vol. XVI

Livre blanc

Le désarmement

Communisme

Visite du

Centre de

Visions et

Programme
partiel

Les affaires

Les Nations

Annexe

Annexe

Conférence

Nominations

dans le

Les Traités

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XVI N° 5

Table des matières

Mai 1964

Livre blanc sur la défense	190
Le désarmement	204
Communications par satellites	211
Visite du premier ministre de la Trinité et Tobago	214
Centre de formation de l'UNWRA en Syrie	215
Visions et impressions du Paraguay	217
Programme d'échanges culturels avec les pays partiellement ou entièrement d'expression française	222
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
<i>Les Nations Unies à Chypre</i>	223
<i>Annexe I</i>	235
<i>Annexe II</i>	237
<i>Conférences prochaines</i>	238
<i>Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada</i>	239
<i>Les Traités</i>	240

Livre blanc sur la défense

Voici de substantiels extraits du Livre blanc sur la défense déposé le 25 mars dernier à la Chambre des communes par le ministre de la Défense nationale, M. Paul T. Hellyer.

... Les buts de la politique de défense du Canada, que l'on ne peut dissocier de la politique étrangère, consistent à maintenir la paix en appuyant les mesures de défense collective visant à décourager l'agression militaire; à seconder la politique étrangère du Canada, y compris celle qui découle de notre participation aux organismes internationaux; à assurer la protection et la surveillance de notre territoire, de notre espace aérien et de nos eaux côtières.

POLITIQUE DEPUIS 1945

Événements d'après-guerre et politique canadienne

La politique étrangère et la politique de défense du Canada ont été influencées par quelques-uns des principaux événements internationaux de la période qui a suivi la seconde guerre mondiale. Le premier en date et en importance a été l'adhésion du Canada à la Charte des Nations Unies, qui a fait naître l'obligation d'appuyer ce système de collaboration internationale en vue du maintien de la paix et de la sécurité.

Le second a été la participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui a uni l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord par l'obligation commune de défendre leurs territoires respectifs contre l'agression...

Ce qui devait être plus important encore, c'est la décision prise par l'OTAN en 1951 de devenir plus qu'un traité d'assistance mutuelle en mettant au point un système de forces militaires collectives.

... On peut considérer la décision de maintenir, pendant la période d'après-guerre, l'étroite coopération militaire du Canada et des États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord... comme l'un des éléments de la conviction du Canada que la sécurité réside dans les accords collectifs. L'apparition de la menace directe contre l'Amérique du Nord elle-même, d'autre part, est à l'origine même du principe de notre association avec les États-Unis en vue de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, association qui a été sanctionnée par l'Accord de 1958 pour la défense aérienne du continent nord-américain (NORAD).

... Une nouvelle série de tensions surgissaient à mesure que se démembraient les empires d'avant-guerre au profit d'un grand nombre de nouveaux pays indépendants. L'instabilité inévitable qui s'ensuivit a fait naître le besoin d'une action internationale de sauvegarde de la paix, en majeure partie sous l'autorité des Nations Unies, à laquelle le Canada a apporté et apporte encore une importante

contribut
C'est
parallèle:
du Cana
a) L
c
d
b) L
c) N
ri
d) L
d'
Limites d
Tout pay
Une puis
dre ses e
la capacit
devenir u
De m
Et, une fo
région. Pa
dans le Pa
effet de ré
Réorganis
... Au
Canada n
guerre. L
était en p
faiblesse.
devenant
Une a
bilisation
coup de t
portante à
principale
à période
Innovation
... La ré
importante
mais de f

contribution.

C'est dans ces circonstances qu'on devait mettre au point quatre méthodes parallèles qui ont permis de poursuivre les objectifs de la politique de défense du Canada. Ces méthodes sont:

- a) Les *Mesures collectives* pour le maintien de la paix et de la sécurité incorporées dans la Charte des Nations Unies, y compris la recherche d'une formule de désarmement équilibré et surveillé;
- b) La *Défense collective* prévue par le Traité de l'Atlantique Nord;
- c) Notre *Association avec les États-Unis* en vue de la défense de l'Amérique du Nord.
- d) Les *Mesures nationales* nécessaires pour nous acquitter de l'obligation d'assurer la sécurité et la protection du Canada.

Limites des engagements canadiens

Tout pays doit faire en sorte que ses engagements n'excèdent pas ses possibilités. Une puissance moyenne comme le Canada doit veiller particulièrement à restreindre ses engagements. Bien qu'à la fin de la guerre le Canada eût pu acquérir la capacité de fabriquer des armes nucléaires, il a choisi délibérément de ne pas devenir une puissance nucléaire.

De même, le Canada n'a pas adhéré au système de défense interaméricain. Et, une fois terminée la guerre de Corée, le Canada a retiré ses troupes de cette région. Par la suite, le Canada n'a assumé aucune obligation de défense régionale dans le Pacifique, comme la participation à l'OTASE. Ces décisions ont eu pour effet de restreindre nos obligations militaires.

Réorganisation d'après-guerre

. . . Au cours de la réorganisation d'après-guerre, . . . on a reconnu que le Canada ne pouvait pas revenir, en matière de défense, à son attitude d'avant-guerre. Le Canada était alors relativement fort et prospère, alors que l'URSS était en pleine expansion et que l'Europe occidentale manifestait des signes de faiblesse. En outre, le Canada avait assumé de nouvelles responsabilités en devenant membre des Nations Unies.

Une autre grande leçon de la guerre a été l'insuffisance du système de mobilisation d'avant-guerre. Après le mois de septembre 1939, il s'est écoulé beaucoup de temps avant que le Canada soit en mesure de participer de façon importante à des opérations militaires. . . . La réorganisation d'après-guerre avait principalement pour but d'améliorer le potentiel de mobilisation et de réduire la période de mobilisation.

Innovations d'après-guerre

. . . La réorganisation d'après-guerre comportait cependant certaines innovations importantes. Ainsi, la MRC et l'ARC acquéraient, non plus seulement de nom mais de fait, un statut égal à celui de l'Armée. On pouvait déceler en cela un

enseignement de la seconde guerre mondiale et, notamment, l'importance accrue de la puissance aérienne et maritime. . . .

Une deuxième innovation importante a été la création, dans les trois Armes, de petits éléments opérationnels. Ces éléments devaient: servir de noyau en cas d'intervention militaire éventuelle, sous l'égide des Nations Unies; permettre au Canada de participer, de concert avec les États-Unis, à la défense de l'Amérique du Nord; aider à pousser davantage l'instruction des forces régulières; et, enfin, constituer une réserve immédiatement disponible en cas de mobilisation. . . .

Une troisième innovation importante a été la création d'un état-major inter-armes et la mise en place des rouages nécessaires pour assurer une certaine coordination des plans et des renseignements. Il convient de signaler aussi la fondation du Collège de la défense nationale et des collèges d'état-major, et enfin la participation du Canada aux commandements de l'OTAN et du NORAD, qui a procuré aux officiers canadiens une plus vaste expérience du travail d'état-major, tant sur le plan national qu'international. Le résultat, c'est que le Canada est maintenant mieux en mesure de partager la responsabilité des plans et de la conduite d'importants programmes militaires.

Une autre nouveauté à signaler a été le développement de moyens de recherches et de mise au point. Cette initiative mettait en lumière l'un des principaux enseignements de la seconde guerre mondiale, savoir: que la science et la technologie sont devenues des atouts militaires de premier ordre, dont l'importance est égale à celle de la puissance et de la main-d'œuvre industrielles. . . .

Expansion après la guerre de Corée

. . . Il est maintenant évident que les décisions prises au cours de la période de 1950 à 1953 eurent pour effet de modifier de façon notable la politique du Canada en matière de défense. Le fait le plus saillant de cette période fut l'augmentation de l'effectif des forces régulières d'environ deux fois et demi, et celle du budget de la défense, de presque cinq fois. . . .

Le Canada accepta des engagements précis et d'assez grande importance au sujet des opérations militaires en Corée, de la défense du nord-ouest de l'Europe et l'ouest de l'Atlantique, et de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Ces engagements touchaient les forces existantes plutôt que le potentiel militaire mobilisable; en termes de stratégie, cela équivalait au transfèrement d'un compte de crédit au compte de caisse. Le Canada avait également institué, au titre de sa politique de défense, des programmes importants d'aide mutuelle et d'entraînement aérien à l'intention de ses partenaires de l'Europe occidentale.

Du point de vue militaire, la conséquence principale de ce fait fut l'adoption du nouveau principe de la spécialisation des tâches. A quelques minimes exceptions près, les programmes de défense du Canada allaient dès lors revêtir une forme précise et ne se comprendre qu'en fonction des possibilités totales du groupe entier des nations de l'OTAN, dont l'objectif était de créer des forces collectives bien équilibrées.

Après
duisit au
fense du
Division
aérienne,
. . . l'Ar
maine de
sérieuse e
de n'équij
Les trou
struction.

COL

Perspectiv
Bien qu'il
avant d'él
des relatio
tériels imp
permettre
70 et 80.
d'évoluer
posséderon
abstraction
guerre the
surde et,
entre l'Est
plan milita
une telle
es ressour
Il est
à moins q
continuera
Chine con
chaines an
efficace, n
se compar
. . . S
diction de
entés de r
pas à réso
a sécurité

Après le retrait des forces canadiennes de la Corée, en 1954, il ne se produisit aucun changement notable dans les programmes ou engagements de défense du Canada jusqu'en 1959, date où l'on prit la décision de convertir la Division aérienne de l'ARC en Europe, qui était jusque-là une force de défense aérienne, en une force d'attaque et de reconnaissance et de la doter de CF-104 . . . l'Armée, — tout spécialement, — se voyait assigner un rôle dans le domaine de la survie nationale. Il n'existait à ce moment-là aucune tentative sérieuse en vue d'établir un potentiel de mobilisation. On adopta comme principe de n'équiper pour le combat que le groupe de brigade stationné en Allemagne. Les troupes qui restaient au Canada ne devaient être équipées que pour l'instruction.

CONSIDÉRATION INFLUANT SUR LA POLITIQUE FUTURE

Perspective internationale

Bien qu'il soit plutôt risqué de faire des prédictions, il est cependant nécessaire, avant d'élaborer des plans de défense, d'essayer de prévoir l'évolution future des relations entre les puissances du globe. Les programmes concernant les matériels importants qui seront mis en œuvre dans un avenir rapproché devront permettre de pouvoir faire face aux besoins qui se feront sentir dans les années 70 et 80. . . . Il est permis de croire que la technologie militaire continuera d'évoluer rapidement. Aussi longtemps que l'Union soviétique et les États-Unis posséderont les moyens de se causer mutuellement des dommages incalculables, abstraction faite de la diversité quantitative de leurs moyens de frappe, une guerre thermonucléaire totale et délibérée entre ces deux puissances serait absurde et, par conséquent, improbable. Cependant, si les problèmes importants entre l'Est et l'Ouest ne sont pas réglés, l'Ouest devra maintenir, tant sur le plan militaire que sur le plan politique, une puissance capable de décourager une telle guerre thermonucléaire, puissance qui reposera en grande partie sur les ressources stratégiques des États-Unis.

Il est probable que la puissance de la Chine communiste augmentera, et, à moins que ses objectifs nationaux ne changent, la menace qu'elle constitue continuera de s'accroître également. On ne saurait écarter la possibilité que la Chine communiste fabrique certaines armes nucléaires au cours des dix prochaines années, mais il est peu probable qu'elle puisse acquérir un arsenal nucléaire efficace, ni les moyens requis pour lancer des armes nucléaires, qui puissent se comparer à ceux que possèdent les États-Unis et la Russie.

. . . Si l'on n'adopte pas, de plein gré, un accord international sur l'interdiction des armes nucléaires, un certain nombre d'autres pays seront peut-être tentés de mettre au point une force nucléaire indépendante. Si nous ne parvenons pas à résoudre cette difficulté avant qu'elle prenne des proportions démesurées, la sécurité mondiale pourrait en être atteinte d'une manière fondamentale et

enseignement de la seconde guerre mondiale et, notamment, l'importance accrue de la puissance aérienne et maritime. . . .

Une deuxième innovation importante a été la création, dans les trois Armes, de petits éléments opérationnels. Ces éléments devaient: servir de noyau en cas d'intervention militaire éventuelle, sous l'égide des Nations Unies; permettre au Canada de participer, de concert avec les États-Unis, à la défense de l'Amérique du Nord; aider à pousser davantage l'instruction des forces régulières; et, enfin, constituer une réserve immédiatement disponible en cas de mobilisation. . . .

Une troisième innovation importante a été la création d'un état-major inter-armes et la mise en place des rouages nécessaires pour assurer une certaine coordination des plans et des renseignements. Il convient de signaler aussi la fondation du Collège de la défense nationale et des collèges d'état-major, et enfin la participation du Canada aux commandements de l'OTAN et du NORAD, qui a procuré aux officiers canadiens une plus vaste expérience du travail d'état-major, tant sur le plan national qu'international. Le résultat, c'est que le Canada est maintenant mieux en mesure de partager la responsabilité des plans et de la conduite d'importants programmes militaires.

Une autre nouveauté à signaler a été le développement de moyens de recherches et de mise au point. Cette initiative mettait en lumière l'un des principaux enseignements de la seconde guerre mondiale, savoir: que la science et la technologie sont devenues des atouts militaires de premier ordre, dont l'importance est égale à celle de la puissance et de la main-d'œuvre industrielles. . . .

Expansion après la guerre de Corée

. . . Il est maintenant évident que les décisions prises au cours de la période de 1950 à 1953 eurent pour effet de modifier de façon notable la politique du Canada en matière de défense. Le fait le plus saillant de cette période fut l'augmentation de l'effectif des forces régulières d'environ deux fois et demi, et celle du budget de la défense, de presque cinq fois. . . .

Le Canada accepta des engagements précis et d'assez grande importance au sujet des opérations militaires en Corée, de la défense du nord-ouest de l'Europe et l'ouest de l'Atlantique, et de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Ces engagements touchaient les forces existantes plutôt que le potentiel militaire mobilisable; en termes de stratégie, cela équivalait au transfèrement d'un compte de crédit au compte de caisse. Le Canada avait également institué, au titre de sa politique de défense, des programmes importants d'aide mutuelle et d'entraînement aérien à l'intention de ses partenaires de l'Europe occidentale.

Du point de vue militaire, la conséquence principale de ce fait fut l'adoption du nouveau principe de la spécialisation des tâches. A quelques minimes exceptions près, les programmes de défense du Canada allaient dès lors revêtir une forme précise et ne se comprendre qu'en fonction des possibilités totales du groupe entier des nations de l'OTAN, dont l'objectif était de créer des forces collectives bien équilibrées.

Après
duisit au
fense du
Division
aérienne,
. . . l'Ar
maine de
sérieuse e
de n'équi
Les trou
truction.

CO

Perspectiv
Bien qu'il
avant d'él
des relatic
tériels im
permettre
70 et 80.
d'évoluer
posséderon
abstraction
guerre the
surde et,
entre l'Est
plan milit
une telle
les ressour
Il est
à moins c
continuera
Chine con
chaines an
efficace, n
se compar
. . . S
diction de
tentés de r
pas à réso
la sécurité

Après le retrait des forces canadiennes de la Corée, en 1954, il ne se produisit aucun changement notable dans les programmes ou engagements de défense du Canada jusqu'en 1959, date où l'on prit la décision de convertir la Division aérienne de l'ARC en Europe, qui était jusque-là une force de défense aérienne, en une force d'attaque et de reconnaissance et de la doter de CF-104 . . . l'Armée, — tout spécialement, — se voyait assigner un rôle dans le domaine de la survie nationale. Il n'existait à ce moment-là aucune tentative sérieuse en vue d'établir un potentiel de mobilisation. On adopta comme principe de n'équiper pour le combat que le groupe de brigade stationné en Allemagne. Les troupes qui restaient au Canada ne devaient être équipées que pour l'instruction.

CONSIDÉRATION INFLUANT SUR LA POLITIQUE FUTURE

Perspective internationale

Bien qu'il soit plutôt risqué de faire des prédictions, il est cependant nécessaire, avant d'élaborer des plans de défense, d'essayer de prévoir l'évolution future des relations entre les puissances du globe. Les programmes concernant les matériels importants qui seront mis en œuvre dans un avenir rapproché devront permettre de pouvoir faire face aux besoins qui se feront sentir dans les années 70 et 80. . . . Il est permis de croire que la technologie militaire continuera d'évoluer rapidement. Aussi longtemps que l'Union soviétique et les États-Unis posséderont les moyens de se causer mutuellement des dommages incalculables, abstraction faite de la diversité quantitative de leurs moyens de frappe, une guerre thermonucléaire totale et délibérée entre ces deux puissances serait absurde et, par conséquent, improbable. Cependant, si les problèmes importants entre l'Est et l'Ouest ne sont pas réglés, l'Ouest devra maintenir, tant sur le plan militaire que sur le plan politique, une puissance capable de décourager une telle guerre thermonucléaire, puissance qui reposera en grande partie sur les ressources stratégiques des États-Unis.

Il est probable que la puissance de la Chine communiste augmentera, et, à moins que ses objectifs nationaux ne changent, la menace qu'elle constitue continuera de s'accroître également. On ne saurait écarter la possibilité que la Chine communiste fabrique certaines armes nucléaires au cours des dix prochaines années, mais il est peu probable qu'elle puisse acquérir un arsenal nucléaire efficace, ni les moyens requis pour lancer des armes nucléaires, qui puissent se comparer à ceux que possèdent les États-Unis et la Russie.

. . . Si l'on n'adopte pas, de plein gré, un accord international sur l'interdiction des armes nucléaires, un certain nombre d'autres pays seront peut-être tentés de mettre au point une force nucléaire indépendante. Si nous ne parvenons pas à résoudre cette difficulté avant qu'elle prenne des proportions démesurées, la sécurité mondiale pourrait en être atteinte d'une manière fondamentale et

dangereuse, et de nombreuses hypothèses courantes en matière de défense pourraient bien perdre toute leur utilité.

... Dans le monde communiste, il semble que l'on continuera de s'écarter du monolithisme actuel pour rechercher de plus en plus la diversité et l'individualisme, tout en relâchant quelque peu certains principes rigoureux du totalitarisme, tandis que les pays communistes les plus riches de l'Europe adopteront peut-être une politique extérieure moins militante. De même, au sein de l'Alliance occidentale, le renouveau de puissance économique et l'influence politique qui se manifeste en Europe exigera une certaine adaptation dans les rapports qui ont caractérisé la période d'après-guerre.

Les forces de dissuasion efficaces, y compris les armes nucléaires, que possèdent les deux principaux groupes militaires, continueront probablement de conjurer le danger de toute entreprise militaire, tout en stimulant la recherche constante des moyens à prendre pour restreindre la possibilité d'une guerre déclenchée par accident, erreur de calcul ou attaque par surprise. Pour ce qui est des principales questions en litige entre les puissances de l'Ouest et celles de l'Est il est probable qu'on appuiera davantage sur la recherche de la sécurité au moyen de pourparlers comme ceux qui sont en ce moment engagés à Genève par le Comité de désarmement formé de dix-huit nations, aussi bien que par des délibérations bilatérales entre les deux puissances dominantes.

Néanmoins, on peut s'attendre que les pays communistes continuent à préconiser des objectifs expansionnistes par tous les moyens possibles, à l'exclusion de ceux qui pourraient donner lieu à une guerre totale. Les tensions persisteront. . . . La pression exercée par les communistes, y compris la fomentation et le soutien actifs de prétendues "guerres de libération" dans les régions moins évoluées, pourraient bien se poursuivre et s'intensifier. . . . Il est à prévoir que les Nations Unies assumeront des responsabilités accrues en ce qui a trait au maintien de la paix.

Cela ne signifie pas que le Gouvernement canadien juge impossible un véritable relâchement dans les rapports internationaux. Au contraire, la perspective d'une détente dans les rapports entre le monde libre et l'Union soviétique existe vraiment, et nous devons favoriser cet état de choses. La signature d'un accord sur l'interdiction partielle des essais nucléaires représentait certes un pas dans la bonne voie, c'est-à-dire vers la collaboration et une meilleure entente entre l'Ouest et l'Est.

Il y a aussi certaines tendances au sein de l'URSS et d'autres pays de l'Europe orientale qui laissent deviner des motifs différents et probablement durables de détente et d'accommodement avec le monde non communiste. Les plus importants de ces indices sont les espérances et les exigences croissantes, en ce qui concerne un meilleur mode de vie et une plus grande liberté. . . .

Il serait naïf, cependant, de ne pas reconnaître que de nombreux dirigeants communistes considèrent nettement la politique de détente comme une simple manœuvre tactique et comme un moyen de gagner du temps.

Reste
éventuelle
pessimisme
L'évolutiv
de l'Oues
positions
Dans
politique
capitale p
les occasi
dispensabl
suffisantes
maintien c
La gamm
La gamm
incertaine
jusqu'aux
ces conflit
sont la gu
tenu l'équi
Aussi
à adopter.
et de la
nations lib
l'Atlantiqu
Unies ont
ains cas,
Le Canada
La contrib
de sa pop
pouvons f
e fournir.
La stratégi
. . . Estim
pensables à
a structur
consolider
de nos forc
blir toute

Reste à savoir si l'atmosphère plus détendue sera durable et si elle pourra éventuellement constituer une base solide d'entente mutuelle et de paix. Un pessimisme exagéré ne serait pas plus raisonnable qu'un optimisme complaisant. L'évolution à l'intérieur du monde communiste dépendra en partie de la politique de l'Ouest et de notre disposition à vouloir rencontrer à mi-chemin toutes propositions authentiques visant à un accommodement.

Dans les circonstances et de la guerre froide et de la détente possible, la politique extérieure et les négociations diplomatiques sont d'une importance capitale parce qu'elles sont des instruments de très grande valeur pour favoriser les occasions d'entente et de détente qui peuvent se présenter. Mais il est indispensable que la diplomatie d'une nation s'appuie sur des forces militaires suffisantes et souples qui permettent de participer à la sécurité collective et au maintien de la paix, et qui soient prêtes à faire face à toute crise, le cas échéant.

La gamme des conflits

La gamme des conflits possibles s'étend d'une guerre thermonucléaire totale, si incertaine soit-elle, en passant par une guerre localisée de grande envergure, jusqu'aux insurrections, aux guérillas et aux bouleversements politiques. De tous ces conflits, les moins susceptibles de se produire dans l'échelle des probabilités sont la guerre nucléaire et la guerre classique d'envergure, pourvu que soit maintenu l'équilibre des moyens de dissuasion.

Aussi variable que la gamme des conflits est le système de contre-mesures à adopter. Au sommet de l'échelle se situe la dissuasion de la guerre nucléaire et de la guerre classique d'envergure, dont peut se charger l'association de nations libres de réputation bien établie, à savoir l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. En ce qui concerne les conflits moins importants, les Nations Unies ont exercé une influence stabilisatrice et pacificatrice précieuse. En certains cas, on s'est servi aussi de forces nationales.

Le Canada et la dissuasion d'une guerre d'envergure

La contribution du Canada à la dissuasion de la guerre est limitée par l'étendue de sa population et de ses ressources matérielles. Toutefois, l'effort que nous pouvons fournir est loin d'être négligeable. C'est une obligation pour nous de le fournir.

La stratégie de l'OTAN

... Estimant que des forces suffisantes, bien réparties et diversifiées, sont indispensables à la dissuasion de la guerre, la politique du gouvernement, en précisant la structure des forces du Canada pour le reste de la décennie, consiste à les consolider dans la plus grande souplesse. Ceci permettra de répartir la plupart de nos forces à l'intérieur du Canada, où elles pourront se déployer pour accomplir toute une variété d'activités pour le maintien de la paix.

Le pour et le contre de l'armement nucléaire

... La question de savoir s'il faut doter les forces armées du Canada d'engins nucléaires dépend de celle des responsabilités politiques du Canada en tant que membre d'une alliance pourvue d'armes nucléaires. L'OTAN est une alliance défensive dotée d'engins nucléaires et qui n'ose faire autrement aussi longtemps qu'elle fera face à un adversaire qui dispose de l'armement nucléaire. Il se peut que l'OTAN devienne moins tributaire des armes nucléaires, mais l'alliance devra continuer à en posséder tant qu'un désarmement contrôlé n'aura pas été mis à l'œuvre et que des forces hostiles en posséderont. Dans sa politique, l'OTAN doit envisager la possibilité que, dans certaines circonstances, de telles armes seraient utilisées contre une agression. Le Canada, en sa qualité de membre de l'OTAN, doit obligatoirement assumer sa part de responsabilité dans l'élaboration de ses plans d'action. Nul ne peut faire partie d'une alliance militaire sans accepter en même temps la responsabilité de ses plans stratégiques. ...

Défense du Canada

... Les exigences fondamentales de la défense du Canada sont les suivantes: le pouvoir d'assurer la surveillance du territoire, de l'espace aérien et des eaux territoriales du Canada; le pouvoir de faire face aux incidents militaires qui ont lieu en territoire canadien; le pouvoir de s'occuper des incidents qui surviennent dans les eaux situées au large des côtes du Canada; le pouvoir de contribuer dans la mesure de nos ressources, à la défense de l'espace aérien du Canada.

Il existe, en outre, un certain nombre de tâches nationales, d'un caractère militaire ou paramilitaire, qui relèvent aussi, dans une certaine mesure, du ministère de la Défense nationale. Ce sont: les opérations de survie; les opérations de recherches et de sauvetage; les télécommunications et l'aide à apporter aux autorités civiles.

Défense de l'Amérique du Nord

La principale menace à laquelle l'Amérique du Nord est exposée à l'heure actuelle est celle d'une attaque aérienne, et c'est dans le domaine de la défense aérienne du continent que la coopération avec les États-Unis a pris le plus d'importance.

L'avenir de la défense aérienne de l'Amérique du Nord soulève un certain nombre de problèmes qui continueront à préoccuper le Canada, notamment l'entretien d'installations de radar et de défense active en rapport avec les prévisions générales touchant la menace des bombardiers; le remplacement éventuel des radars et des systèmes de défense active devenus démodés; l'adoption des mesures nécessaires pour augmenter les possibilités du système de défense aérien de résister avec succès à une attaque nucléaire, ainsi que les conséquences pour le Canada de la mise en service éventuelle d'un système de défense contre les engins balistiques intercontinentaux.

Parmi ces problèmes, le plus important est celui de la défense anti-engins

laquelle les États-Unis ont consacré des travaux considérables de recherche qui ont entraîné des dépenses très élevées. Bien que certains progrès aient été réalisés dans ce domaine, on n'a pas encore décidé de mettre en œuvre un tel système, et on ne prévoit aucune décision en ce sens d'ici quelque temps. . . . En ce qui concerne le présent Livre blanc, le fait est qu'il n'y a pas de grandes questions de principe dans ce domaine qui aient atteint à l'heure actuelle le stade de la décision.

Il semble probable, toutefois, que si un système de défense anti-engins balistiques intercontinentaux n'est pas établi sur une grande échelle, la proportion des ressources du Canada consacrées à la défense aérienne diminuera graduellement au cours du reste de la présente décennie.

Forces maritimes

Depuis 1939, les programmes maritimes du Canada ont porté dans une très grande mesure sur la défense des communications maritimes de l'Atlantique nord contre les attaques sous-marines. Cette conduite était dictée par l'importance qu'ont ces communications pour l'ensemble de la communauté nord-atlantique. . . . D'autre part, nous disposons d'une puissance ASM suffisante sur la côte du Pacifique. . . .

En vue de tirer le plus grand parti possible des crédits consacrés à la force anti-sous-marine, nous faisons présentement une étude des plus sérieuses afin de déterminer la combinaison de système d'armes la plus appropriée à cette tâche. Nos alliés collaborent activement avec nous à cette recherche.

La sauvegarde de la paix

Depuis la guerre, les forces armées du Canada ont participé de plus en plus à des opérations destinées à sauvegarder la paix, le plus souvent pour le compte des Nations Unies, mais également en vertu d'ententes internationales, comme ce fut le cas en Indochine. Ces opérations ont été d'une ampleur et d'une importance variées. On pourrait ranger dans une catégorie générale les équipes mixtes d'observateurs militaires, comme celles qui ont été utilisées au Cachemire, en Palestine, au Liban et au Yémen. D'autres opérations ont nécessité l'emploi d'importants contingents nationaux sous l'égide des Nations Unies, comme ceux qui ont été envoyés en Corée et ceux qui ont été affectés à la Force d'urgence des Nations Unies au Sinaï, à l'Opération des Nations Unies au Congo et, tout récemment, à la Force des Nations Unies à Chypre. Des militaires canadiens ont participé à presque toutes les opérations dirigées par les Nations Unies.

Le rôle de gardiens de la paix que jouent les Nations Unies s'est développé graduellement, de façon pragmatique, c'est-à-dire qu'il a découlé en grande partie de certaines conditions particulières et de certaines circonstances politiques du moment. Ces conditions et circonstances se sont rarement reproduites de façon identique. Les grandes puissances n'ayant pu s'entendre quant aux me-

sures de coercition prévues dans la Charte, il a fallu improviser chaque fois qu'on faisait appel à l'aide des Nations Unies. A cause de cette situation et de la résistance manifestée par quelques autres pays membres, il est impossible présentement d'établir une force permanente des Nations Unies. En outre, l'expérience a démontré qu'il importe d'être souple dans l'organisation, la composition et l'attribution des tâches des forces militaires des Nations Unies.

L'expérience acquise par le Canada dans ce domaine souligne la nécessité d'une grande souplesse dans la préparation des missions éventuelles à accomplir pour le compte des Nations Unies. . . . Comme le Canada figure parmi le petit nombre des puissances qui sont admissibles et aptes au service des Nations Unies et qu'il possède en même temps des effectifs très divers et bien instruits, il peut jouer des rôles variés dans les opérations des Nations Unies.

. . . On aura sans doute besoin de forces armées très mobiles en vue d'assurer des services d'observation terrestre, de surveillance aérienne, de transport rapide et de communications sûres. Voilà un certain nombre de besoins des Nations Unies que les forces armées du Canada ont contribué à combler dans le passé.

Les préparatifs nécessaires concernant le service des militaires canadiens auprès des Nations Unies doivent prendre des formes variées, mais il importe d'insister sur la mobilité. Quoique l'entraînement et le matériel des forces en question puissent être d'un caractère spécial, on peut obtenir les meilleurs résultats en établissant des formations militaires régulières, qu'il n'est pas nécessaire de destiner exclusivement au service des Nations Unies, mais qu'on peut affecter à d'autres rôles, selon les besoins.

L'ORGANISATION DES FORCES DE DÉFENSE

Données du problème

Ainsi que dans d'autres pays occidentaux, les forces de défense du Canada sont réparties, suivant la division historique, en trois armes différentes, conformément à la distinction faite traditionnellement entre le combat naval, le combat terrestre et, de nos jours, la stratégie de la puissance aérienne. . . .

Intégration des forces armées

. . . Les principales considérations qui entrent en ligne de compte sont l'efficacité et le contrôle des opérations, la simplification des procédés, particulièrement le processus de l'adoption des décisions, ainsi que la réduction des frais généraux. Dans la mesure où le contrôle des opérations relève du Canada, le gouvernement est d'avis que le moyen le plus efficace d'exercer ce contrôle est le commandement unique. . . .

Après une étude des plus minutieuses et des plus approfondies, le gouvernement en est arrivé à la décision qu'il n'y a qu'une seule solution satisfaisante

C'est l'intégration des forces armées du Canada sous un seul Chef d'état-major de la défense et un seul état-major de la défense. Cette décision constituera la première étape vers la création d'une seule force unifiée de défense pour le Canada. Le contrôle unifié de tous les aspects de l'organisation et des opérations devrait non seulement rendre la défense du Canada plus efficace et mieux coordonnée, mais aussi permettre de réaliser des économies considérables. Ainsi, l'intégration entraînera une diminution appréciable des effectifs des quartiers généraux, des établissements d'instruction et des services connexes, ainsi que des autres frais nécessités par les opérations et l'administration. . . .

La méthode d'organisation

. . . Le gouvernement accepte et mettra à exécution la recommandation de la Commission (Glassco) voulant "que le sous-ministre soit investi de pouvoirs plus étendus pour suivre de près l'organisation et les méthodes administratives des effectifs de défense du Canada, et pour seconder le Ministre dans l'exercice de ses fonctions de contrôle et de direction armées".

* * *

L'ORIENTATION DES FORCES CANADIENNES: 1964-1974

. . . Il est impossible d'énoncer en termes catégoriques en quels endroits et sous quelles formes exactement nos forces armées seront requises et affectées dans les décennies à venir. Toutefois, notre apport le plus important en matière de défense se présentera pendant un certain temps encore, sous forme d'une participation aux accords collectifs de sécurité, plus particulièrement à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

L'OTAN en Europe

Notre présente contribution à l'OTAN en Europe consiste en un groupe de brigade cantonné en Allemagne et en une division aérienne de huit escadrilles stationnées en France et en Allemagne. Deux brigades au Canada sont réservées particulièrement au déploiement en Europe en cas d'hostilités. . . .

Force mobile au Canada

C'est à l'égard des deux brigades gardées en réserve au Canada et destinées particulièrement au théâtre européen qu'on se propose d'effectuer des changements.

On dotera ces deux brigades d'un nouveau matériel et on leur donnera la formation nécessaire en vue d'en faire une force mobile et d'assurer le roulement des troupes au sein de la brigade de l'OTAN. Ces brigades seront cantonnées au Canada, mais elles seront en état de répondre à tout appel, en quelque endroit et à quelque moment que ce soit. On dotera ces deux brigades d'un matériel qui leur assurera le maximum de souplesse et qui leur permettra de se

déployer efficacement en diverses circonstances pouvant varier des opérations en Europe à celles des Nations Unies pour la sauvegarde de la paix.

Afin de rendre les effectifs disponibles plus efficaces, on se propose de transformer graduellement la quatrième brigade en une force destinée à un service spécial. Cette force sera plus petite que les brigades conventionnelles et sera dotée d'un matériel aérotransportable et aérolargable. Elle sera entraînée en vue d'accomplir des tâches variées.

Une force mobile pour l'OTAN

Le Commandant suprême des forces alliées en Europe a demandé au Canada de mettre à sa disposition un bataillon qu'il pourrait utiliser dans le cadre de sa force mobile. Ce qui peut se faire sans difficultés tout simplement en faisant appel à l'une des brigades cantonnées au Canada et au transport aérien disponible pour le déploiement de ce bataillon. Lorsqu'il joue ce rôle mobile, le bataillon n'a besoin que d'un matériel léger.

Aviation

Comme nous l'avons déjà annoncé, nous sommes en train de remanier notre division aérienne de manière à répartir comme suit les huit escadrilles actuellement en Europe: six escadrilles en Allemagne, destinées au rôle d'attaque et deux en France, destinées au rôle de reconnaissance.

On est en train d'armer également les huit escadrilles en vue d'un rôle d'attaque non nucléaire. Cette capacité non nucléaire sera organisée graduellement le plus tôt possible et assurera à notre division aérienne une très grande souplesse dans diverses circonstances. . . .

Ce plan exige que les escadrilles cantonnées en Europe soient éventuellement associées plus directement au groupe de brigade de l'Armée. Toutefois, on reconnaît que ce genre d'association, sur une base nationale, ne serait peut-être pas pratique sans quelque remaniement de l'organisation militaire actuelle de l'OTAN en Europe. Si un tel remaniement est nécessaire, il faudra qu'il fasse l'objet de consultations avec l'OTAN.

Défense aérienne de l'Amérique du Nord

Nous projetons de continuer à utiliser les trois escadrilles de CF-101, affectées actuellement au NORAD, aussi longtemps que dureront les avions. Ensuite, des unités des escadrons de combat mentionnés plus haut seront disponibles, au besoin. Les deux escadrilles de Bomarc seront utilisées aussi longtemps qu'elles constitueront une partie intégrante et essentielle du système NORAD. . . .

Transport aérien

Vu que dans l'organisation de nos forces armées, on insiste tout particulièrement sur une mobilité beaucoup plus grande, il sera nécessaire d'augmenter considérablement notre capacité actuelle de transport par air. . . .

En v
de pistes
quantités
ment les
Cette flo
ans. Elle
aménagée
nous pe

OTAN
Nous nou
marine. I
des spéci
réalisés n
sera d'un
autant qu
plus effica
quelle ser
tensité de

Le Canad
. . . Des
malement
supplément
et aux op
canadienn
aux beso

Les fo
au Canad
répondre
prendre d

Priorités
Le choix
1. Fo
plo
2. Tr
rat
3. Fo
de
4. Fo
tio
5. Fo

En vue de disposer de la souplesse nécessaire dans les cas où il n'existe pas de pistes d'atterrissage aménagées, et aussi en vue de transporter de grandes quantités de matériel et d'équipement, nous nous proposons d'augmenter sensiblement les possibilités de "camionnage aérien" de notre aviation de transport. Cette flotte sera à la disposition des Nations Unies et pourra servir à d'autres fins. Elle sera en mesure de débarquer des troupes et du matériel sur des pistes aménagées ou semi-aménagées. Cette facilité d'adaptation contribuera beaucoup à nous permettre de répondre à des exigences diverses.

NOTAN et la Marine

Nous nous proposons de continuer à jouer notre rôle dans la lutte anti-sous-marine. Le Canada a dépensé des sommes considérables à cette fin et dispose des spécialistes et de la préparation nécessaires. Les derniers perfectionnements réalisés nous permettent d'espérer qu'un élément "mixte" à effectifs modestes sera d'une grande efficacité. Les études se poursuivent en vue de déterminer, autant qu'on peut y arriver, la "combinaison" de systèmes d'armes qui serait la plus efficace. . . . Il s'agit de déterminer avec autant de précision que possible quelle serait la proportion de systèmes d'armes qui assurerait le maximum d'intensité de surveillance et de puissance défensive à un coût minimum. . . .

Le Canada et les besoins des Nations Unies

. . . Des forces terrestres, aériennes et navales assez considérables seront normalement déployées à l'intérieur et autour du territoire canadien. Les besoins supplémentaires seront limités, en règle assez générale, aux missions spéciales et aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix. . . . Les forces canadiennes recevront la formation et le matériel qui permettront de répondre aux besoins des Nations Unies d'une façon efficace et immédiate. . . .

Les forces terrestres, navales et aériennes combinées stationnées normalement au Canada et dans des ports canadiens auront suffisamment de souplesse pour répondre à presque tous les besoins imaginables des Nations Unies ou entreprendre d'autres opérations.

Priorités

Le choix des priorités indiquées ci-dessus découle de l'évaluation suivante:

1. Forces affectées directement à la protection du Canada pouvant être déployées au besoin.
2. Troupes existantes faisant partie des forces de dissuasion du théâtre d'opérations européen.
3. Forces navales existantes représentant notre contribution à la puissance de dissuasion.
4. Forces existantes affectées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et qui seraient aussi comprises sous la rubrique (1) ci-dessus.
5. Forces de réserve et potentiel de mobilisation.

D'après cette évaluation, les principales dépenses dans les prochaines années auront pour objet:

- a) de rééquiper l'Armée en tant que force mobile;
- b) d'assurer efficacement les moyens de transport par air et par mer nécessaires à son déploiement immédiat en cas d'urgence;
- c) de faire l'acquisition d'avions tactiques;
- d) de permettre une amélioration relativement constante des moyens maritimes de lutte anti-sous-marine.

* * *

Protection civile

... La priorité que nous accorderons à l'avenir aux mesures de protection civile dépendra en grande partie de la question de savoir si nous mettrons ou non en service un réseau anti-engins balistiques intercontinentaux. Tant que nous n'aurons pas pris de décision sur cette question essentielle, il restera impossible de résoudre plusieurs problèmes de moindre importance dans le domaine de la protection civile. Dans l'intervalle, les projets déjà approuvés seront complétés et maintenus.

Aide mutuelle et assistance en matière d'instruction militaire

... On ne prévoit aucun nouveau programme important d'aide mutuelle pour le Canada. Le Canada, toutefois, restera disposé à étudier les demandes raisonnables d'aide concernant l'instruction militaire et peut-être la livraison de matériel aux pays de l'OTAN qui le désirent, dans la mesure où cette aide peut être accordée par le Canada d'une façon avantageuse pour l'alliance dans son ensemble.

Notre pays a accordé de l'assistance en matière d'instruction militaire à un certain nombre de pays du Commonwealth afin de les aider dans les efforts qu'ils ont entrepris pour créer des forces militaires suffisantes pour assurer leur stabilité et leur indépendance nationale. Le Canada continuera à examiner avec attention les modestes demandes de cette nature que lui adresseront les nouveaux pays indépendants.

* * *

CONCLUSION

Nous n'avons pas tenté, dans le présent livre blanc, d'établir de règles absolues et rigoureuses en ce qui concerne notre politique future et notre évolution. C'est la souplesse, et non la rigidité, qui en constitue la note dominante. Ce document n'est pas un plan détaillé et définitif, mais bien une charte et un

guide. La politique qui y est énoncée n'est pas immuable. Elle peut être modifiée ou adaptée aux exigences des conditions changeantes, que ce soit dans le domaine national ou international.

Personne ne peut prédire ce que seront ces conditions dans l'avenir. Toutefois, il est certain que la force ne représente pas la solution des problèmes de la paix et de la sécurité dans le monde. Comme toute l'histoire le démontre, la force seule ne peut parvenir à établir une paix durable et féconde.

Néanmoins, et si regrettable que cela puisse être, il est essentiel de continuer à avoir la force pour nous, en tant que moyen de dissuasion contre les attaques d'ennemis éventuels qui sont eux-mêmes fortement armés, et aussi en vue de supprimer la plus grande tentation qu'un agresseur puisse avoir, soit l'assurance d'une victoire facile.

La possession d'une force suffisante pour atteindre ce but nous donne le temps nécessaire pour permettre aux hommes bien avisés, tenaces et de bonne volonté de travailler ensemble à l'édification d'un monde où la paix sera assurée par des moyens plus puissants que la force.

Si nous négligeons de profiter de l'occasion que le temps nous offre, la paix et partant la civilisation même peuvent être perdues.

Si nous employons tous nos efforts à rechercher des solutions pacifiques aux problèmes qui divisent et aigrissent les hommes, une paix véritable peut être instaurée et la victoire être remportée par l'humanité toute entière.

Dans la poursuite de cet objectif, le Canada, par la voie de sa diplomatie et de sa défense, doit continuer à jouer un rôle méritoire.

Le désarmement

RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS DE GENÈVE

LA DERNIÈRE session de la conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement s'est ouverte à Genève le 21 janvier 1964. Les trois accords conclus vers la fin de l'année dernière dans le domaine du contrôle des armes ont permis d'espérer, pour 1964, en de nouvelles négociations qui ralentiraient la course aux armements avant d'y mettre définitivement fin. Des trois accords de 1963, le plus important est sans contredit le traité interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, paraphé le 25 juillet par les États-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne, et signé ensuite par une centaine de pays. Les deux autres accords de 1963 comportaient la mise sur pied d'une ligne directe de communication entre Moscou et Washington, et la décision des États-Unis et de l'Union soviétique de ne pas placer d'armes de destruction massive dans l'espace cosmique, accord formulé par la Résolution 1884 (XVIII) que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée le 17 octobre.

Les débats d'ordre général ont duré deux semaines, après quoi les dix-huit puissances ont convenu de répartir leur temps de façon équitable entre les propositions américaines et soviétiques visant au désarmement général et complet et la discussion sur les mesures collatérales. Ces mesures, initiales ou partielles ont pour but de réduire la tension internationale, de faire diminuer le danger de guerre et de faciliter l'accord sur le désarmement total. Au cours des séances consacrées au désarmement général et complet, les discussions ont porté sur les moyens de réduire et enfin d'éliminer les engins nucléaires. On n'est pas parvenu à s'entendre sur un ordre du jour précis, pour les réunions consacrées aux mesures collatérales, mais les délégués y ont exprimé leur opinion sur les propositions contenues dans le message en cinq points que le président Johnson a présenté au Comité le 21 janvier, et dans le mémoire en neuf points que le Gouvernement soviétique a fait circuler à la réunion le 28 janvier.

Désarmement général et complet

Un des principaux obstacles à la bonne marche des négociations sur le désarmement général et complet a été le désaccord entre l'Est et l'Ouest en ce qui concerne la question décisive de la diminution puis de l'élimination complète des vecteurs de bombes et d'ogives nucléaires (bombardiers, missiles), et les moyens de vérifier l'exécution de ces mesures. Le programme américain de désarmement prévoit une réduction de 30 p. 100 de tous les armements importants au cours de la période triennale comprise dans le premier stade des mesures de

désarmement
suivants.
d'armes, c
positions
nucléaires

Les m
viétiques
raient être
de livrer
des vecteur
changeme
semblée g
M. Gromy
es vecteur
certain no
anti-avion
viétique m
sarmement
des engins



Le représen
e fauteuil p
Les États-U
mais le faut

désarmement, et une réduction de 35 p. 100 au cours de chacun des stages suivants. Les moyens de vérification permettraient de s'assurer que la quantité d'armes conservée ne dépasse pas le niveau convenu d'avance. Quant aux propositions de l'URSS, elles envisagent la destruction complète de tous les engins nucléaires dès le premier stage, c'est-à-dire en un an et demi.

Les membres occidentaux à la conférence ont critiqué les propositions soviétiques en ce sens qu'elles renverseraient l'équilibre militaire, qu'elles ne pourraient être vérifiées adéquatement et qu'elles laisseraient toujours la possibilité de livrer les armes nucléaires par des moyens improvisés, après la destruction des vecteurs spécialisés d'armes nucléaires. Ces critiques ont donné lieu à un changement d'attitude de la part de l'URSS. A la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Gromyko, a présenté une dernière proposition visant la destruction de tous les vecteurs d'armes nucléaires au cours du premier stage, à l'exception d'un certain nombre "rigoureusement limité" de missiles anti-missiles et de missiles anti-avions, balistiques et intercontinentaux, que les États-Unis et l'Union soviétique maintiendront sur leur territoire jusqu'à la fin du programme de désarmement. L'Union soviétique a reconnu que la vérification de la destruction des engins nucléaires était nécessaire et que, dès le début du deuxième stage,



Le représentant du Canada, le lieutenant-général Burns (second à compter de la g.), occupe le fauteuil présidentiel à la Conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement à Genève. Les États-Unis et l'Union soviétique sont co-présidents permanents de cette Conférence, mais le fauteuil est partagé tour à tour une journée par les membres du Comité.

l'on pourrait exercer un contrôle sur les vecteurs d'engins nucléaires, à leur base de lancement.

Les délégués occidentaux ont demandé à plusieurs reprises d'être éclairés sur les propositions de M. Gromyko, mais le délégué soviétique à Genève n'a pas fourni d'autres explications. Les Occidentaux ont voulu savoir le nombre minimum d'armes qu'il faudrait retenir, à quel rythme la destruction des armes nucléaires devrait se faire et quel serait le moyen de s'assurer que les engins maintenus ne dépassent pas le nombre convenu. Les représentants occidentaux ont également fait remarquer que les nouvelles propositions soviétiques détruiraient l'équilibre actuel entre les grandes puissances militaires et par là leur moyen de dissuasion. L'équilibre serait renversé sans que l'on ait pu améliorer les arrangements en vue du maintien de la paix internationale, mesures qui seraient essentielles à un monde désarmé. Le représentant soviétique n'a pas encore répondu convenablement à ces questions et à ces objections d'ordre primordial. Il a plutôt adopté une position inacceptable, insistant pour que la discussion sur les détails soit d'abord précédée de l'acceptation de principe des propositions soviétiques. Les délégations occidentales n'ont cependant pas cessé de faire valoir les objections citées plus haut, dans l'espoir que la délégation soviétique changerait sa ligne de conduite et que l'on trouverait enfin un terrain d'entente à partir duquel on pourrait entreprendre des négociations constructives en vue d'un programme de désarmement général.

Il faut remarquer un fait important qui ressort de la conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement: l'importance accrue que l'on accorde aux mesures susceptibles d'être mises en vigueur avant l'accord sur le désarmement général. Les États-Unis et l'Union soviétique ont tous deux proposé un certain nombre de ces mesures.

Gel des vecteurs stratégiques d'armes nucléaires

Les propositions des États-Unis ont pour but d'amortir la spirale ascendante des engins nucléaires les plus mortels que détiennent les grandes puissances militaires, autant en ce qui concerne leur nombre que leur capacité de destruction. Selon les membres occidentaux à la conférence, l'arrêt dans la mise au point et la production des vecteurs d'engins nucléaires à longue portée faciliterait les négociations en vue de leur diminution consécutive. Un aspect important de la proposition est que sa vérification serait moins onéreuse que celle qu'un programme de désarmement général nécessiterait, car en conformité du gel, il n'y aurait contrôle que de la production et des installations d'essais déclarés, plus un certain nombre de vérification sur place pour bien s'assurer qu'on n'a rien caché.

Jusqu'à maintenant, les Soviétiques n'ont fait qu'une réponse négative à cette proposition constructive. Le représentant soviétique prétend que cela donnerait lieu au "contrôle sans désarmement" et encouragerait l'augmentation de la course aux armes dans les domaines que le gel n'affecte pas, en particulier

es vecteurs d'engins à portée intermédiaire et d'engins nucléaires tactiques. Il est cependant à espérer que de nouvelles discussions inciteront l'Union soviétique à changer d'attitude. Il semble toutefois que les négociations seront longues et ardues.

Non-dissémination des armes nucléaires

Le Comité a été saisi d'un grand nombre de propositions visant à empêcher l'extension des armes nucléaires aux pays qui n'en possèdent pas encore. Les débats sur cette question se fondent sur la résolution "irlandaise", adoptée à l'unanimité lors de la seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette résolution invitait tous les États à s'efforcer de parvenir à la conclusion d'un accord renfermant des dispositions par lesquelles les États nucléaires s'engageraient "à s'abstenir de céder le contrôle d'armes nucléaires et de communiquer les renseignements nécessaires à leur fabrication à des États qui n'en possèdent pas" et des dispositions par lesquelles "les États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas en fabriquer et à ne pas s'acquérir de quelque autre manière le contrôle de telles armes".

Les États-Unis et l'Union soviétique ont tous deux proposé la signature d'une entente aux termes de la résolution irlandaise. Le représentant américain a affirmé qu'il n'est pas dans l'intention de son pays de prendre de mesures incompatibles avec la résolution irlandaise. On ne s'entend toutefois pas complètement sur ce que la dissémination des armes nucléaires implique. L'Union soviétique soutient qu'avant de pouvoir signer un accord universel contre la dissémination, l'Ouest devra abandonner son projet d'une force nucléaire multilatérale. De leur côté, les États-Unis affirment qu'un accord universel contre la dissémination, selon les termes de la résolution irlandaise, et la création d'une force nucléaire multilatérale ne sont pas incompatibles, en ce sens que cette dernière ne comporterait pas le transfert d'engins nucléaires au contrôle national et indépendant des pays qui ne les possèdent pas actuellement.

Le message du président Johnson contenait certaines autres mesures relatives à la plus grande dissémination des armes nucléaires; ces propositions ont fait l'objet de débats au cours de la présente session. Elles comprennent la cessation de la production de matières fissiles destinées aux engins nucléaires et le transfert d'une quantité prévue de ces produits à des fins pacifiques. Dans le cadre de cette proposition, les États-Unis ont annoncé une réduction unilatérale de 25 p. 100 de la production de matières fissiles destinées aux engins nucléaires. Ils ont également proposé l'adoption de garanties internationales appropriées, en accord avec le système de garanties de l'Agence internationale d'énergie atomique et applicables à tous les transferts de matières fissiles et de matériel connexe à des fins pacifiques. Les États-Unis ont annoncé plus tard qu'ils acceptaient les garanties de l'Agence en ce qui concerne l'exploitation d'un puissant réacteur d'énergie à Rowe, au Massachusetts, et ont fait part de leur disposition à accepter une inspection internationale de différents établissements atomiques à

usage pacifique aux États-Unis, à condition que l'Union soviétique accepte à son tour de soumettre ses établissements du même ordre à ces mêmes garanties.

Postes d'observation

Les mesures collatérales préconisées conjointement par les États-Unis et l'URSS contiennent des propositions relatives à la mise sur pied de postes d'observation ayant pour but de diminuer les risques de guerre par accident, erreur de calcul ou attaque par surprise. En présentant la proposition, les pays occidentaux ont fait ressortir la valeur intégrale d'un système de postes d'observation, en ce qui concerne la diminution du danger de guerre. Ce système allégerait la tension internationale et ouvrirait la porte à de nouveaux développements dans le domaine du désarmement. L'Union soviétique, de son côté, affirme que les postes d'observation ne seront utiles qu'en tant qu'ils seront associés à d'autres mesures, notamment la dénucléarisation de l'Allemagne et le retrait ou la diminution des troupes étrangères en Europe. Selon le représentant de l'URSS, les postes d'observation seuls, sans les mesures de dégagement, pourraient être exploités à des fins d'espionnage.

Pour stimuler l'étude d'un système de postes d'observation et ses mérites, la Grande-Bretagne a déposé, le 26 mars, à la conférence, un document de travail propre à servir de base aux pourparlers. Les représentants occidentaux à la conférence, dont celui du Canada, ont accueilli favorablement la présentation de ce document.

Destruction des armes nucléaires

Un fait important a marqué la session de la conférence des Dix-Huit: la présentation, de la part des États-Unis et de l'Union soviétique, de propositions visant la destruction matérielle de certaines armes, mesures collatérales qui précéderaient une entente pour un programme de désarmement général et complet. Les États-Unis ont proposé la signature d'un accord visant à détruire un nombre égal de bombardiers américains B47 et de bombardiers soviétiques TU16. La destruction s'accomplirait à un rythme de 20 bombardiers par mois pendant une période de deux ans, et les avions seraient choisis d'après des inventaires pratiques. Les représentants occidentaux au Comité ont fait remarquer les avantages de ce qui serait un "feu de joie" gigantesque: vérification facile et résultats importants, parce qu'il débarrasserait les arsenaux des grandes puissances militaires de certaines armes qui, sans être des plus modernes, demeurent quand même d'excellents vecteurs d'armes nucléaires.

Par une contre-proposition, l'Union soviétique recommande la destruction de tous les bombardiers. Les délégués occidentaux ont fait ressortir la difficulté d'en arriver à une entente au sujet d'une mesure aussi radicale; ils ont insisté sur le fait qu'il serait plus facile de négocier un programme plus modeste lequel, s'il réussit, pourrait ensuite s'étendre à la destruction de tous les bombardiers.

Budgets r
Au cours
propositio
A ce suje
peler à to
réduction
ment attit
la diminu
il a mon
chacun de
Certai
problème
ment aur
pays en v
20 p. 100
Selon
moyen le
entente s
cause des
de vérifie
aux term
pouraien
constituer
l'accord.
faudrait c
est possib
A pa
ses confr
visant l'a
étrangère
non-agres
Les h
important
que l'Est
établir un
tribué à l
Conclusi
Au mom
puissance
printemp
leurs gou
vaux de

Budgets militaires

Au cours des séances, l'Union soviétique a attaché beaucoup d'importance à sa proposition d'accord visant à réduire de 10 à 15 p. 100 les budgets militaires. A ce sujet, le délégué soviétique a invité les pays membres du Comité à en appeler à tous les pays pour que chacun s'empresse de servir d'exemple dans la réduction des budgets militaires. En formulant ces propositions, il a constamment attiré l'attention sur les États-Unis et l'Union soviétique qui ont annoncé la diminution de leurs dépenses militaires pour le présent exercice financier et il a montré le bon effet que pourraient avoir des réductions semblables dans chacun des pays.

Certains pays non alignés ont exprimé leur intérêt pour un autre aspect du problème des dépenses militaires, soit l'utilisation des capitaux que le désarmement aurait permis de mobiliser pour aider à la mise en valeur économique des pays en voie de développement. Le représentant du Brésil a suggéré de placer 20 p. 100 de ces ressources globales dans un fonds spécial de mise en valeur.

Selon certains représentants occidentaux qui assistaient à la conférence, le moyen le plus efficace de réduire les dépenses militaires est d'en arriver à une entente sur des mesures réelles de désarmement. Il serait difficile, ont-ils dit, à cause des méthodes de comptabilité et d'évaluation qui diffèrent selon les pays, de vérifier la réduction des budgets militaires. Ils demandent de quelle façon, aux termes de l'accord proposé par les Soviétiques, certaines parties en cause pourraient être assurées que les réductions qu'elles apporteraient à leur budget constitueraient une réduction réelle de l'activité militaire des autres parties à l'accord. Des membres du Comité, y compris le Canada, se sont dit d'avis qu'il faudrait des études préliminaires menées par des experts afin de déterminer s'il est possible qu'un accord vienne réglementer des restrictions budgétaires.

A part la diminution des dépenses militaires, le représentant soviétique et ses confrères de l'Europe orientale se sont arrêtés aux propositions soviétiques visant l'abolition des "bases étrangères", la réduction ou le retrait des troupes étrangères en Europe et les avantages qu'il y aurait à conclure un pacte de non-agression entre les pays de l'OTAN et les membres du Pacte de Varsovie.

Les huit membres non alignés du Comité des Dix-Huit ont joué un rôle très important au cours des négociations. Leurs questions touchant aux propositions que l'Est et l'Ouest soumettaient à la conférence et leurs suggestions visant à établir un compromis entre des positions qui quelquefois s'opposaient ont contribué à la tenue de négociations constructives.

Conclusion

Au moment de la rédaction du présent article, les débats du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement se poursuivent, mais on s'attend à ce que, ce printemps ou cet été, une intersession permette aux participants de consulter leurs gouvernements respectifs sur la meilleure façon de faire progresser les travaux de la conférence. Bien que jusqu'à présent on n'en soit arrivé à aucune

entente sur les différentes propositions dont a été saisi le Comité des Dix-Huit depuis le début des sessions, en janvier dernier¹, il est cependant encourageant de voir qu'en général les négociations ont eu lieu dans une atmosphère assez favorable. Le 26 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a résumé en ces termes l'attitude du Canada au sujet des travaux de la conférence des Dix-Huit sur le désarmement:

Les propositions qui nous ont été soumises, particulièrement dans le domaine des mesures collatérales, offrent des possibilités de négociations fructueuses. . . . J'espère sincèrement que le Comité des dix-huit puissances fera porter tous ses efforts sur les points qui lui semblent les plus propices à l'accomplissement d'un progrès et qu'ainsi il sera en mesure d'informer l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa prochaine session, que nous nous sommes rapprochés de notre objectif, qui est un monde désarmé et pacifique.

¹Le 20 avril, donc après la rédaction de ce compte rendu, le président Johnson et le premier ministre Khrushchev ont simultanément fait part de l'intention des États-Unis et de l'Union soviétique de diminuer la production des matières fissiles destinées à des fins militaires.

Com

DANS
pour
expérim
peu près
donc con
et sûrem
télévisio
ront éven

Nous
du travai
réseau un
sentants
problème
probable
partie du
commerci

Un ré
ticiens p
quence. L
marins, q
lites pour
à cet effe
le monde
matiques;
restent à

Exposé t
Au stade
deux typ
la série a
Ils coûte
extrême
pourquoi
des satel
Ainsi, un
à sa des
contenir
fois un p
effet, doi

Communications par satellites

DANS QUELQUES années, toutes les nations utiliseront des satellites de la terre pour le gros de leurs télécommunications à longue distance. Les satellites expérimentaux "Telstar" et "Relay", mis en orbite par les États-Unis, ont à peu près établi la viabilité de cette technique nouvelle. Dès maintenant, on peut donc considérer les communications par satellites comme un moyen nouveau — et sûrement prometteur — d'assurer les liaisons par téléphone, télégraphe et télévision entre les continents. Les pays les plus vastes, dont le Canada, pourront éventuellement recourir aux satellites pour leurs communications intérieures.

Nous sommes aujourd'hui à une époque de transition: celle où l'on passe du travail d'expérimentation à l'élaboration des plans pour la réalisation d'un réseau universel. Depuis plusieurs années et dans diverses assemblées, les représentants du Gouvernement canadien participent à un débat international sur les problèmes compliqués que pose la réalisation de ce réseau universel. Il est probable maintenant qu'un groupe de pays parmi ceux qui assurent la plus grande partie du trafic signeront cette année un accord provisoire, et qu'un réseau commercial pouvant embrasser tout le globe fonctionnera en 1967.

Un réseau de communications par satellites comporterait des avantages particuliers par rapport aux réseaux classiques de câbles et de radio à haute fréquence. Le plus évident est celui de la souplesse. Contrairement aux câbles sous-marins, qui ne peuvent relier qu'un nombre limité de points, le réseau par satellites pourra desservir, en principe, tout pays disposant d'une station équipée à cet effet ou ayant accès à une telle station. Une telle innovation, qui aurait le monde entier pour marché, pose évidemment des difficultés politiques et diplomatiques; celles-ci, d'ailleurs, pourraient bien égaler, voire dépasser celles qui restent à résoudre dans l'ordre purement technique.

Exposé technique

Au stade expérimental de ces dernières années, les satellites appartenaient à deux types fondamentaux: le passif et l'actif. Ceux du premier, qui comprennent la série américaine dite "Écho", ne font que réfléchir le signal vers la destination. Ils coûtent peu, sont simples et sûrs, mais ils supposent un émetteur au sol extrêmement puissant pour qu'un signal suffisant parvienne au récepteur. C'est pourquoi le réseau de communications commerciales devra sûrement comprendre des satellites actifs munis de matériel radio de réception et de retransmission. Ainsi, un signal très faible d'une station au sol peut être amené à se rendre à sa destination sans perdre de sa qualité. Le fait qu'un satellite actif doive contenir sa propre source d'énergie, outre des appareils compliqués, pose toutefois un problème du point de vue de la sûreté du fonctionnement. Celui-ci, en effet, doit être assuré pour des années sans entretien ni réparation.

Le réseau de communications par satellites peut se concevoir comme composé d'un secteur spatial et d'un secteur au sol. Le premier comporte les satellites proprement dits et le matériel servant à les mettre en orbite. Le secteur au sol se compose de stations situées dans divers pays ou diverses régions du monde. Au cours d'entretiens entre pays, on a envisagé la création d'un réseau universel dont la propriété et le fonctionnement seraient internationaux en ce qui concerne le secteur spatial, mais réservés au pays ou groupes de pays intéressés pour ce qui est des stations au sol.

Les communications entre deux stations au sol sont possibles quand le satellite se trouve dans le champ visuel de l'une et de l'autre. La durée de cette rencontre dépend de l'altitude du satellite. Plus l'altitude est faible, plus il faut de satellites pour assurer la permanence de l'intercommunication. A une altitude moyenne de quelques milliers de milles, leur nombre doit dépasser dix-huit en tout temps. D'autre part, dans le cas de la mise en orbite dite synchronisée, à 22,300 milles, la vitesse de rotation est la même que celle de la terre; alors les satellites semblent occuper un point fixe par rapport à celle-ci, et trois suffisent pour embrasser toute la terre. Les deux formules sont réalisables du point de vue technique; le choix entre l'une et l'autre constituera une décision importante, quant à la réalisation du réseau universel projeté.

Problèmes d'organisation

Les États-Unis sont à l'avant-garde dans cette nouvelle technique de communications. Le Congrès a adopté en 1962 une loi créant la Communications Satellite Corporation (COMSAT), principal organisme des États-Unis en ce domaine, qui a été chargée de mettre en œuvre un réseau commercial le plus tôt possible. La Grande-Bretagne et les pays d'Europe occidentale ont formé la Conférence européenne des communications par satellites afin de pouvoir se grouper pour les négociations relatives aux points à régler à l'échelon international avant la création du réseau. Grand client et grand fournisseur, le Canada a suivi les événements avec intérêt. Ses délégations ont participé, avec celles de l'Europe occidentale et des États-Unis, aux pourparlers qui ont eu lieu cette année à Rome et à Londres.

Ces entretiens visent à créer au cours des quelques années à venir un réseau universel de communications par satellites, dont le secteur spatial serait de propriété et d'exploitation internationales. Selon diverses résolutions de l'ONU sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le Canada et les autres participants ont toujours reconnu que les communications par satellites ne pouvaient être réservées à un groupe de pays industriellement avancés; au contraire, tous les pays, sans aucune distinction, devaient avoir accès à la propriété et à l'utilisation du réseau. A brève échéance, seuls les États-Unis et quelques autres pays peuvent contribuer efficacement au lancement du secteur spatial. Il est évident aussi qu'un réseau de communications aux répercussions d'une telle ampleur nécessitera une organisation mondiale.

On év
pourparler
les pays d
pays une
ériel et de

Intérêt du

Le volume

nées, — r

par câbles

mier chef

soin. Vrai

satellites p

intéressés

veaux câb

soumise a

L'indu

truction d

a fabriqué

taux de la

des usages

de procéd

à fournir u

De faç

tion propr

acheminer

maine, la

propriété

peut donc

municatio

Écosse, un

passer à l

base comm

On évalue à quelque 200 millions de dollars le coût de réseau initial. Les pourparlers à ce sujet portent sur divers points: répartition de cette somme entre les pays disposés à participer à la mise de fonds; mesures pour assurer à ces pays une place dans la direction du réseau; questions touchant l'origine du matériel et des composants; la forme à donner à l'accord provisoire.

Intérêt du projet pour le Canada

Le volume des télécommunications s'est développé à tel point ces dernières années, — notamment par delà l'Atlantique nord, — que la capacité des liaisons par câbles sera bientôt insuffisante. Il est donc de l'intérêt du Canada, au premier chef, de s'assurer de nouvelles possibilités pour le jour où il en aura besoin. Vraisemblablement, la participation à un réseau de communications par satellites peut présenter la solution la plus économique. De toute façon, les pays intéressés sont enclins aujourd'hui à différer leurs projets d'installation de nouveaux câbles sous-marins en attendant que la technique des satellites ait été soumise aux essais qui conviennent.

L'industrie canadienne a rapidement acquis de la compétence dans la construction des satellites et dans des domaines connexes. C'est au Canada que l'on a fabriqué les principaux composants électroniques pour les satellites expérimentaux de la série "Relay". Bien que l'excellente "Alouette" ait été conçue pour des usages scientifiques, et non pas pour les télécommunications, bon nombre de procédés sont les mêmes; le Canada peut donc raisonnablement s'attendre à fournir une partie des composants du réseau international.

De façon générale, le Canada a eu pour politique de conserver sous sa direction propre la plus grande partie de ses télécommunications, plutôt que de les acheminer par l'intermédiaire d'un autre pays. L'organisme compétent en ce domaine, la Société canadienne des télécommunications transmarines, a part à la propriété de tous les câbles sous-marins reliant le Canada aux autres pays; on peut donc prévoir qu'elle continuera à jouer le même rôle à l'époque des communications spatiales. Le gouvernement construit près de Liverpool, en Nouvelle-Écosse, une station qui se rattachera au réseau international. Elle pourrait bien passer à la Société une fois que le réseau commencera à fonctionner sur une base commerciale.

Visite du premier ministre de la Trinité et Tobago

LE PREMIER ministre de la Trinité et Tobago, M. Eric Williams, a faite une visite officielle à Ottawa du 20 au 22 avril. Durant son séjour dans la capitale, il a eu des entretiens avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et il a assisté à une réunion du cabinet fédéral, privilège accordé parfois aux premiers ministres des pays du Commonwealth qui séjournent au Canada. Le 21 avril, M. Williams s'est rendu à la tribune du président de la Chambre des communes, où il a été accueilli par les chefs des cinq partis.



Le premier ministre de la Trinité et Tobago, M. Eric Williams, converse avec le premier ministre du Canada, M. Lester Pearson (à g.) et le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, M. Paul Martin (à d.).

Centre de formation de l'UNWRA en Syrie

L E DON DE farine de froment présenté à la République arabe de Syrie par le Gouvernement canadien au cours de l'Année mondiale des réfugiés permet aux jeunes réfugiés de Palestine d'entrevoir un avenir meilleur.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA, selon le sigle anglais) a accepté ce don spécial de un million de dollars de farine. L'Office vient en aide aux victimes du conflit israëlo-arabe de 1948, c'est-à-dire aux Arabes et à leurs familles qui ont fui la Palestine en raison des hostilités. Dans le cadre de l'UNWRA, on compte aujourd'hui plus de un million de réfugiés répartis en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans la zone de Gaza. Un grand nombre d'entre eux dépendent de l'Office de travaux et de secours pour leur subsistance: nourriture, abri, soins médicaux, services de bien-être et éducation. Les fonds de l'Office proviennent des contributions bénévoles des gouvernements, des associations et des particuliers.

La farine canadienne a fait partie de la nourriture de base que l'UNWRA fournit à la plupart des réfugiés; les capitaux ainsi épargnés ont servi à la mise sur pied de deux centres de formation, l'un au Liban, à Sibliin près de Sidon, et l'autre dans le centre de la Syrie, à Homs.

La nouvelle école

Il en a coûté \$300,000 pour la construction du centre de formation de Homs et l'achat du matériel. Les premiers stagiaires sont arrivés à la fin de 1962. On trouve dans ce pensionnat, en plus des classes, un grand dortoir, un réfectoire, des cuisines, une salle commune et la résidence du personnel. Une plaque de marbre rend hommage, en anglais et en arabe, au Gouvernement du Canada et à celui de la République arabe de Syrie qui a fait don du terrain.

Le centre de Homs constitue l'un des dix centres de formation créés par l'Office pour permettre aux quelque 30,000 réfugiés, garçons et filles qui atteignent chaque année l'âge adulte, d'obtenir une formation. Ces jeunes peuvent ainsi développer leurs talents de façon à vivre pleinement leur vie quel que soit l'endroit où ils se trouveront. L'UNWRA compte également des centres de formation professionnelle et des écoles normales. Il existe, dans les pays du Moyen-Orient en voie de développement, une pénurie de bons artisans et d'enseignants diplômés.

Les programmes sont très souples dans les centres de formation. Ils s'adaptent aux exigences des différentes régions, selon les offres d'emploi et le genre d'enseignement que les jeunes réfugiés désirent. A Homs, par exemple, les cours ont été modifiés depuis les plans originaux afin d'utiliser au maximum tous les services du centre.

Le Pa
Québec, es
Ces deux
du pays co
en deux, l
est de 1,7
y trouve a
des Jésuite
on extrait
surtout su
le Gran C
après une
Une h
fut fondée
bonne éter
situation e
essantie.

M. Lé
Canada en
guay. Voi
une introd

Le pays et
lors de m
ation trop
e désert
qui bouch
Terre pro
autre côt
ion devie
deux fleuv
Brésil, fon
ment contr

Juan d
elais sur
la course
Mais les a
urent cau



Une plaque de marbre au Centre de formation Homs rend hommage, en anglais et en arabe, aux Gouvernements canadien et syrien, qui ont contribué à l'érection de ce centre.

Destinés d'abord à devenir un centre de formation professionnelle, l'école a servi, depuis son ouverture, comme école normale pour garçons. On y prépare en outre un petit groupe de garçons à devenir techniciens de laboratoire ou assistants pharmaciens; ces cours durent un an chacun.

Il existe dans le monde arabe un besoin urgent de professeurs diplômés, particulièrement dans le cadre des programmes scolaires de l'Office pour les réfugiés qui compte, en Syrie, 80 écoles et 20,000 inscriptions. En raison de ce besoin et pour répondre aux jeunes réfugiés de la Syrie qui désirent enseigner, l'Office s'est empressé d'établir un programme d'un an; il a laissé à son centre de formation de Damas les cours de formation professionnelle également nécessaires. Créé avec l'approbation du Gouvernement syrien, le cours d'un an se fonde sur les cours du genre donnés dans les maisons d'enseignement du gouvernement. Les élèves étudient la psychologie de l'éducation, l'anglais, des matières scolaires comme l'histoire, les sciences et les mathématiques; l'enseignement pratique se fait dans les écoles de l'Office situées dans les environs. Ce cours d'un an a été institué d'urgence en vue de répondre aux besoins immédiats de professeurs. Le Gouvernement syrien a cependant mis au point un programme de plus grande envergure que l'Office pour les réfugiés s'empresse de suivre dès qu'il le pourra. Le programme actuel est couronné par un diplôme qui permet aux jeunes réfugiés d'enseigner dans les écoles primaires.

Visions et impressions du Paraguay

Le Paraguay, dont l'étendue territoriale fait à peu près le tiers de celle du Québec, est situé à l'intérieur des terres à la rencontre du Parana et du Paraguay. Ces deux grands fleuves sont les voies de communication principales au-dedans du pays comme vers l'extérieur. A l'est de la rivière Paraguay, qui coupe le pays en deux, le sol est généreux, et c'est là que vit presque toute la population qui est de 1,700,000. La capitale, Asuncion, est située elle-même de ce côté. On y trouve aussi des forêts qui fournissent le maté ("thé du Paraguay" ou "thé des Jésuites"), fort populaire en Amérique du Sud, ainsi que le quebracho, dont on extrait le tanin, et divers bois durs. A l'ouest de la rivière, l'économie repose surtout sur l'élevage; mais plus à l'ouest le pays devient semi-désertique: c'est le Gran Chaco, où l'on espère trouver du pétrole, qui fut gagné sur la Bolivie après une guerre furieuse (1932-1935).

Une histoire très particulière et remontant fort loin (la capitale, Asuncion, fut fondée avant même les établissements du littoral argentin), un territoire d'une bonne étendue et d'une grande diversité, une population peu nombreuse, une situation éloignée font du Paraguay une partie du monde extrêmement intéressante.

M. Léon Mayrand, qui était encore il y a peu de temps ambassadeur du Canada en Argentine, en Uruguay et au Paraguay, a visité plusieurs fois le Paraguay. Voici quelques extraits de ses rapports, qui constituent en quelque sorte une introduction à ce pays peu connu.

Le pays et la population

Lors de mon voyage par bateau, j'avais noté la brusque apparition de la végétation tropicale à partir du confluent des fleuves Parana et Paraguay. Après le désert des provinces argentines, du Chaco et de Formose, et la poussière qui bouchait la vision à chaque rencontre, j'ai eu l'impression d'un retour à la Terre promise lorsque, du petit port aride et plat de Pilcomayo, j'ai revu, de l'autre côté du fleuve, les collines verdoyantes du sud d'Asuncion. La végétation devient soudainement tropicale, la vie animale plus abondante. . . . Ces deux fleuves et la chaîne de collines qui, au nord-est, sert de frontière avec le Brésil, font du Paraguay oriental un milieu naturel bien délimité qui a certainement contribué à la formation du sentiment national paraguayen.

Juan de Salazar fonda Asuncion, le 15 août 1537. Cette ville devait être un relais sur la route du Pérou, qu'on cherchait alors à atteindre par l'intérieur. La course à l'or battait son plein. De métaux précieux on n'en trouva guère. Mais les avantages géographiques et climatologiques plus la qualité des indigènes furent cause que l'établissement d'Asuncion prit rapidement de l'importance. . . .

La qualité des Guaranis, les Indiens du Paraguay, était donc tout autre que la sauvagerie des indigènes platéens. Ces cultivateurs de maïs, généralement sédentaires, étaient non seulement plus doux, mais beaucoup plus adaptables aux mœurs des nouveaux venus européens. Point ne fut besoin de les conquérir, et, grâce au régime des "réductions", sous les Jésuites, ils échappèrent aux travaux exténuants auxquels furent astreints les autres Indiens de cette époque. Guaranis et Européens du Paraguay se mêlèrent graduellement, sans heurts. Il semble difficile qu'il naisse jamais un problème de races dans le pays. . . .

Les Guaranis sont aujourd'hui partout et nulle part. Partout en autant que la grande majorité des Paraguayens ont du sang guarani dans les veines. Nulle part en autant qu'il ne semble plus y avoir de groupements guaranis purs. . . . Le vieux fond espagnol-guarani, comme type humain, domine dans la société que j'ai connue.

Histoire

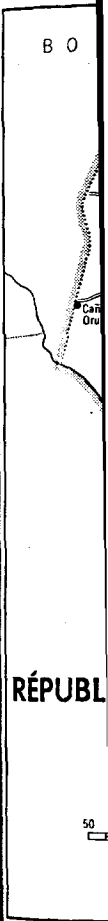
Distinct de par sa géographie et sa population, le Paraguay l'est devenu encore davantage de par son histoire. J'ai mentionné plus haut l'élément sauveur que constituèrent pour les Guaranis les centres d'évangélisation et de colonisation des Jésuites, au temps où les indigènes risquaient le plus de tomber sous la coupe des *encomenderos*. Ce régime, d'ordre des rois d'Espagne, dura de 1608 jusqu'à l'expulsion de la Compagnie de Jésus, en 1767. Les Guaranis en sortirent assez formés pour soutenir la concurrence blanche. Des sangs espagnol et guarani sortit une race nouvelle. Dès 1811, ils surent ensemble repousser l'armée argentine du général Belgrano, accouru pour leur imposer la révolution de Buenos-Aires. Ils obtinrent leur propre indépendance la même année.

Durant les vingt-neuf années de son règne (1811-1840), le premier président du Paraguay, Gaspar Rodriguez Francia, pratiqua la politique de l'isolement tout en favorisant le bien-être. On l'appelait "El Supremo". Son neveu et successeur, Carlos Lopez, gouverna lui aussi despotiquement mais sagement, de 1840 à 1862. C'est lui qui écrivit au chef argentin Rosas, en 1845: "Le Paraguay ne peut pas être conquis". Bref, les cinquante et quelques années qui suivirent l'indépendance virent le petit peuple paraguayen affirmer sa personnalité sans ambages.

Il l'affirma encore davantage dans l'épreuve, au cours de la terrible guerre de la Triple Alliance (1865-1870), qui amena la destruction de presque toute la population masculine du pays. Cela se passa sous la présidence du fils de Carlos Lopez, le maréchal Francisco Solano Lopez, qui périt avec son fils à la dernière bataille. Le grand vaincu du Cerro Corra occupe aujourd'hui la toute première place au Panthéon d'Asuncion.

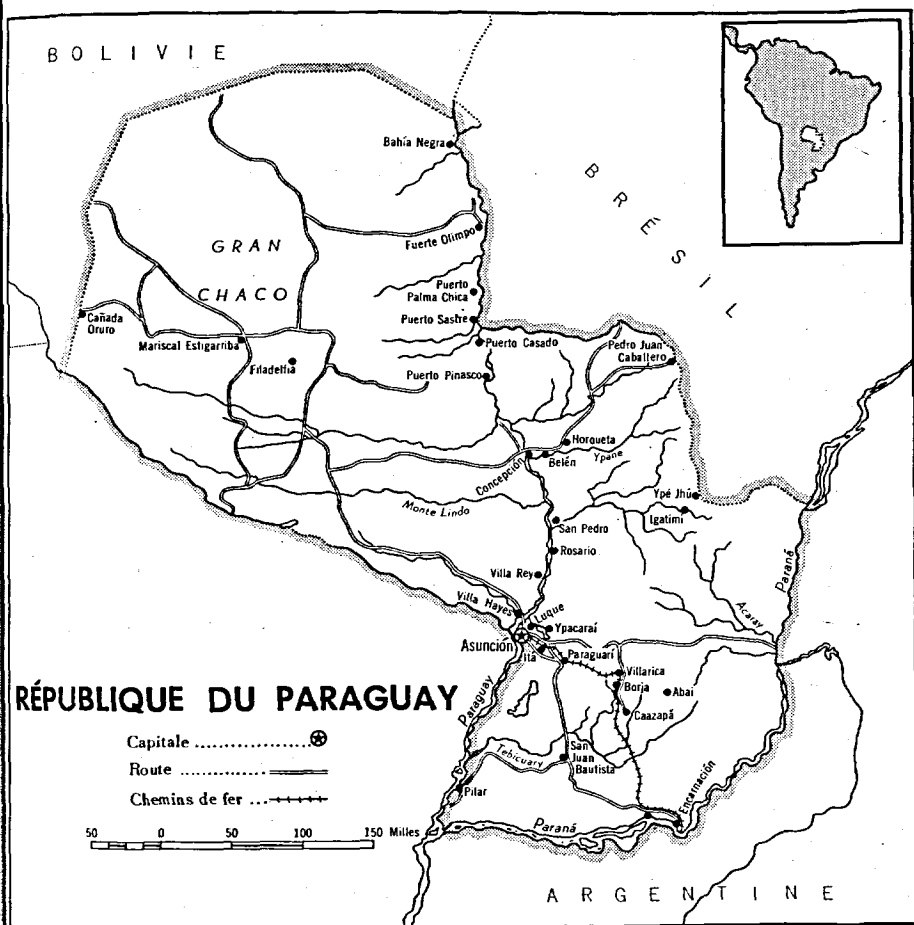
La guerre encore très cruelle mais victorieuse du Chaco (1932-1935) ne put qu'ajouter à cette fierté et à cette détermination nationales. Telle est, en effet, la note la plus caractéristique de l'histoire paraguayenne.

Les autorités d'Argentine et de Paraguay font tout ce qu'elles peuvent pour



décourager
de la contr
rôles que
luxe. Or le
que ma vo
deux fois
ments de p
sur ce poin

La capitale
Plusieurs
l'aurais vo
quelque 2
presque t



décourager les automobilistes qui voudraient passer de l'un à l'autre. Phobie de la contrebande. La rentrée des véhicules nécessite tant de formalités et contrôles que seuls les diplomates peuvent, et non sans difficulté, s'accorder ce luxe. Or les diplomates sortent rarement des routes goudronnées. Ceci explique que ma voiture fut la seule à emprunter, ce jour-là, le ferry argentin qui relie, deux fois par jour, Puerto Pilcomayo et Ita Enramada. Excellents aménagements de police et de douane sur la rive paraguayenne. C'est le Paraguay qui, sur ce point de la frontière, prend allure du plus grand pays.

La capitale et les campagnes

Plusieurs jours de mauvais temps m'empêchèrent de voir les lieux comme je l'aurais voulu. Sous la pluie, Asuncion n'est que ce qu'elle est: une ville de quelque 200,000 habitants, aux rares rues asphaltées, où les beaux immeubles (presque tous de l'époque de Carlos Antonio Lopez) font figure d'exception.

La féerie du soleil, dans une végétation luxuriante, transforme tout. Venant de Buenos-Aires, on éprouve en outre l'enchantement des collines. Tandis que, sur la rive occidentale du rio Paraguay, le Chaco s'étend comme une mer de verdure, la rive orientale offre une variété de relief et d'aimables excursions toutes proches. J'en fis une au lac San-Bernardino, dont la paroisse est desservie par un Canadien; et une autre à Yaguaron, où se trouve une ravissante église baroque du temps des Réductions.

Parcourir les campagnes m'a fait me rendre compte que l'ensemble du pays est loin d'être aussi riant que la capitale et ses environs. Sur la route de Puerto-Stroessner, j'ai vu des colons aux prises avec la forêt: quelque chose comme notre colonisation de l'Abitibi d'il y a 40 ans, sauf que les arbres sont plus grands, l'outillage encore plus rudimentaire. Dans les départements du sud-est, j'ai vu, au contraire, des terres usées, des prairies pauvres au bétail clairsemé et maigre. Les gens vivent de très peu. Un tableau m'est resté en mémoire: sous un *lapacho* en fleurs, une mesure au toit de chaume; et là, seule avec son chien, une Paraguayenne de 89 ans qui préparait sa quenouille, ayant pour tous biens son grabat, une chaise et quelques poules.

Comme dans les provinces argentines environnantes, la majorité des routes paraguayennes sont de terre. . . . Mais les travaux d'asphaltage de plusieurs routes sont en cours. L'entreprise routière la plus importante est celle de la route trans-Chaco, dont l'achèvement était prévu pour la fin de l'année 1963. Alors que le Chaco paraguayen n'avait été traditionnellement accessible que par le fleuve Paraguay et la piste, il sera désormais possible de le traverser par le centre jusqu'à la frontière bolivienne. Cette route, qui desservira quelques colonies mennonites venues du Canada, semble appelées à révolutionner l'économie de toute la région.

L'autre ambassade du Canada

J'ai passé un dimanche avec nos religieux québécois d'Asuncion: quatre prêtres diocésains de la paroisse de San-Cristobal, six chanoinesses Hospitalières et quatre sœurs de la Charité. Groupés dans un même secteur de banlieue, ils travaillent et coopèrent à merveille. Le président Stroessner s'est rendu à l'inauguration de la clinique des Hospitalières, en compagnie de l'archevêque de Québec, le mois dernier. Nos prêtres en sont à la construction de leur deuxième église, deux ans après leur arrivée; cependant que les sœurs de la Charité s'apprêtent à ériger une école. Ils se donnent sans compter, pour l'amour de Dieu et du prochain et ils y trouvent leur joie.

Ils m'avaient mis un prie-Dieu d'honneur pour la grand'messe. Un cœur de nos religieuses pour le grégorien et un autre de Paraguayens pour les cantiques. L'un aussi excellent que l'autre. J'avais devant moi quelque chose ressemblant aux fameuses réductions des Jésuites. Louis Baudin a écrit là-dessus

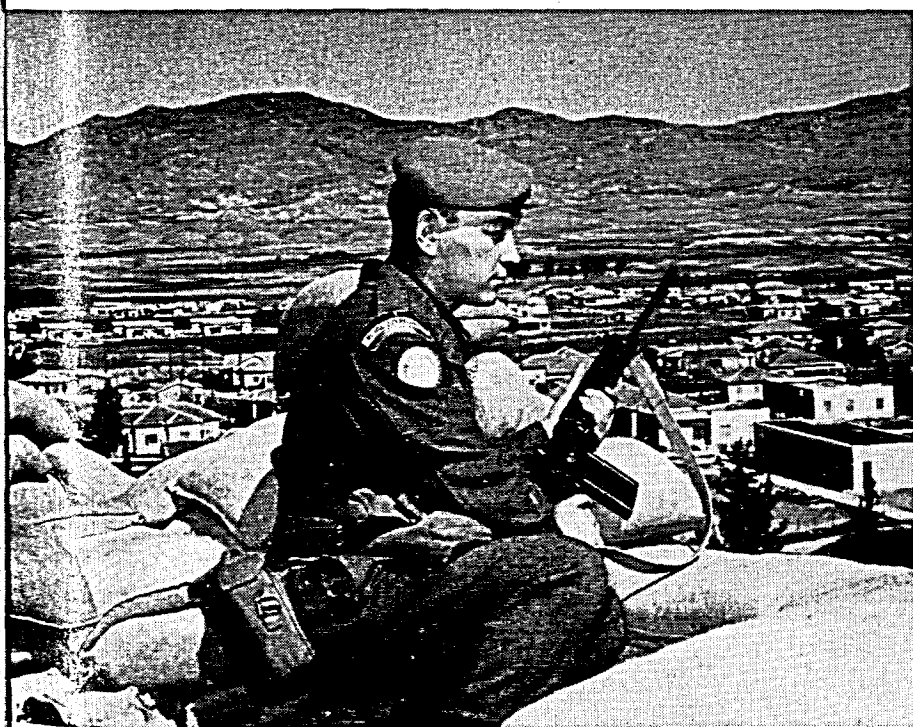
Traités avec justice et charité, éblouis par les connaissances scientifiques et le savoir général des Pères, confiants dans ces maîtres qui tenaient toujours leur parole, ils considéraient les curés comme des êtres divins et se soumettaient de bon gré.

La soie
nées au pa
voûte étoil
Je ne crois
missionnaire
du vrai.



Un membre
able sur la
Nicosie. L'u
nies à Chyp
Nicosie et les

La soirée, elle, fut purement canadienne. Les chaises berçantes furent amenées au pàtio. Le père Lebel apporta son harmonium. Sans lumières, sous la voûte étoilée, ce fut un concert de chants de chez-nous. Pas du folklore, du vrai. Je ne crois pas que nous sachions pleinement tout ce que doit le Canada à ses missionnaires. Leur comportement est notre meilleure publicité, encore une fois du vrai.



Un membre du 1^{er} bataillon du 22^e Régiment royal prend sa place au poste en sacs de sable sur la "ligne verte" qui démarque les régions turques chypriotes et grecques chypriotes à Nicosie. L'unité, en service pour le maintien de la paix au sein de la Force des Nations Unies à Chypre, a pris récemment la charge de certaines fortifications britanniques entre Nicosie et les monts Kyrenia, au nord de cette ville.

Programme d'échanges culturels avec les pays partiellement ou entièrement d'expression française

Le 17 avril 1964, le ministère des Affaires extérieures a émis le communiqué suivant:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce que dans les cadres du programme nouveau de relations avec les pays partiellement ou entièrement d'expression française, le Conseil des Arts a été autorisé à exécuter deux projets du gouvernement:

1. faire l'acquisition de trois studios dans la Cité internationale des arts, à Paris, à l'intention des artistes canadiens réputés;
2. attribuer une bourse de \$3,500 à la Société dramatique de l'Université d'Ottawa en vue de sa participation au Festival international des troupes universitaires de théâtre, qui doit avoir lieu à Nancy, en France, du 18 au 26 avril. Le comité exécutif de l'Association des compagnies universitaires de théâtre du Canada a délégué cette société au festival pour l'interprétation de *La Cantatrice chauve*, d'Ionesco.

Dans le communiqué paru au terme du séjour du premier ministre en France du 15 au 17 janvier dernier, il était déclaré, on s'en souvient, que les Gouvernements français et canadien étaient convenus en principe de développer les échanges culturels entre les deux pays. Le programme canadien comporte des échanges de bourses ainsi que des manifestations des arts canadiens, — plastiques et de la scène, dans les pays d'expression française. Pour la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement canadien pourra s'appuyer sur les conseils et l'assistance du Conseil des Arts, qui en a assumé la responsabilité administrative.

On espère que le programme favorisera les échanges et les manifestations d'ordre universitaire et artistique entre le Canada et les autres pays entièrement ou partiellement d'expression française.

Le programme suppose un crédit annuel de \$250,000; la plus grande partie de cette somme, affectée aux bourses, aux stages et aux allocations de déplacement, permettra de faire venir au Canada des professeurs, des hommes d'étude, des savants et des artistes réputés, appartenant aux pays d'expression française. Les dispositions intéressant la partie universitaire du programme feront bientôt l'objet de consultations entre les gouvernements concernés.

Les a

Le 1^{er}
rieures, on
Paul Mart
à Chypre'
d'une mé

... É
Nations U
du secréta
Canada à
sion s'est
Nations U
avec le lie
le commar
A la suite
bériens en
de ce gen
confié aux
dant et du
l'opération

Un de
Il m'est ir
à d'autres
directives;
autres gou
pour les o
la force à
participan
Canada, c
de l'Irlande
n'ont pas
viennent p
et à la Gr
du Conse
3,500 hon
jeudi dern

Il y a
général n

Les Nations Unies à Chypre

Le 1^{er} avril, au cours du débat sur les crédits du ministère des Affaires extérieures, on a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, de mettre la Chambre "au courant des événements qui se déroulent à Chypre" et, en particulier, de dire "quels espoirs on peut entretenir au sujet d'une médiation dans l'île". M. Martin a répondu comme suit:

... Étant à Genève, il y a quelques jours, pour assister à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, j'ai profité de la présence du secrétaire général de l'ONU, U Thant, pour discuter de la participation du Canada à la force internationale pour le maintien de la paix à Chypre. L'occasion s'est aussi présentée de discuter la question avec M. Spinelli, directeur des Nations Unies en Europe et représentant du secrétaire général à Chypre, et aussi avec le lieutenant général Gyani, le distingué militaire indien auquel a été confié le commandement de la force des Nations Unies pour le maintien de la paix. A la suite de ces entretiens, une occasion s'est présentée pour que nous délibérions ensemble d'affaires qui se trouvent inévitablement liées à une opération de ce genre. Les délibérations concernaient l'établissement du mandat qui serait confié aux forces par les Nations Unies, de directives à l'adresse du commandant et du rôle que la force des Nations Unies elle-même jouera dans toute l'opération.

Un de ces jours, le secrétaire général fera rapport au Conseil de sécurité. Il m'est impossible, compte tenu de la mission qui a été confiée au Canada et à d'autres membres de la force des Nations Unies, de révéler la totalité des directives; cependant, je suis certain, comme le sont aussi mes collègues et les autres gouvernements qui y participent, que les dispositions établies jusqu'ici pour les opérations de la force visent à rendre efficaces les fonctions que remplit la force à Chypre, tout en tenant compte des intérêts, fort explicables, des pays participants, lesquels, à l'heure actuelle, sont ceux de la Grande-Bretagne, du Canada, de la Suède, de la Finlande et de l'Irlande. Dans le cas de la Suède, de l'Irlande et de la Finlande, tous les contingents des forces de participation n'ont pas atteint l'île, mais il arrive chaque jour de ces pays des troupes qui viennent prendre leur place. Dans la mesure où elles se joindront au Canada et à la Grande-Bretagne, les troupes britanniques, conformément à la résolution du Conseil de sécurité, vont se retirer. Leurs effectifs seront réduit en tout à 3,500 hommes, en comparaison de 7,000 lorsque la force est entrée en activité jeudi dernier.

Il y a eu huit jours dimanche soir, je me suis entretenu avec le secrétaire général non seulement des questions dont j'ai traité en général, mais aussi de

l'opportunité de nommer un médiateur le plus tôt possible. Aux termes de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 3 mars, la nomination d'un médiateur relève entièrement du secrétaire général, mais ce dernier a consulté un certain nombre de pays, notamment le Canada. Comme il nous a demandé conseil, nous lui avons fait connaître notre opinion. Notre approbation de la nomination du distingué diplomate finlandais, ancien premier ministre de la Finlande, n'était pas indispensable, mais ses qualités reconnues de diplomate et de médiateur nous ont portés à croire, tout comme d'autres intéressés à Chypre, qu'il était tout désigné pour se charger de cette tâche très difficile.

Tous les habitants de l'île de Chypre ont accueilli avec gratitude l'arrivée du contingent canadien, bien que les journaux d'hier aient parlé de certaines critiques. Tous les intéressés ont été heureux de la création de cette force. Parce que nous avons été les premiers arrivés, on a exprimé la satisfaction qu'a provoquée la décision du Canada de participer à cette force, sans exiger le financement de sa participation sur les ressources fournies volontairement par un certain nombre de pays, en particulier les États-Unis et la Grande-Bretagne.

L'autre jour, l'archevêque Makarios a accueilli le commandant de la force des Nations Unies, et s'est dit reconnaissant de la présence de cette force à Chypre. Il est réconfortant de savoir aussi qu'un vice-président, représentant de l'autre groupe ethnique de l'île, a tenu le même langage au commandant et en a même parlé directement aux Canadiens, exprimant la satisfaction que lui cause leur présence et leur garantissant sa collaboration. . . . Il s'agit d'une opération difficile; nous avons été sages de prévoir des difficultés plus graves qu'elles ne semblent l'être à l'heure actuelle. J'espère que cette prévision pessimiste ne se réalisera pas. Comme nous l'avons déclaré en nous unissant pour appuyer la décision du Canada de participer à cette force, nous sommes prêts à faire face au danger.

Notre contingent s'est rendu à Chypre à une heure décisive. Nous avons décidé de prendre part à cette opération le lendemain du jour où la Turquie s'était plainte de la situation qui régnait dans l'île. Pendant mon séjour à Genève, j'ai eu l'occasion d'entrer dans les détails de cette question au cours de pourparlers avec M. Erkin, ministre des Affaires étrangères de la Turquie, qui, au nom de son pays, avait exprimé la satisfaction que lui causaient la création de la force et la participation du Canada. J'ai aussi profité de mon voyage à Genève pour aborder certains aspects de notre participation avec un ministre du Gouvernement grec; je suis heureux de dire au comité que, dans une certaine mesure, le Gouvernement grec a exprimé sa satisfaction et sa gratitude. Tous les organismes officiels de l'île, comme ceux de Grèce et de Turquie intéressés de quelque façon au maintien de l'ordre, appuient donc la création de cette force des Nations Unies.

Pour compléter mon récit, j'ajouterai que lorsque le ministre de l'Industrie se trouvait à Athènes, l'autre jour, pour assister aux obsèques du roi de Grèce, il a accepté ma proposition et discuté de l'affaire avec le ministre des Affaires

étrangères de Grèce. C'était avant la mise sur pied du contingent. Je lui en sais gré; par suite de cette discussion, nous avons pu prendre les mesures qui ont abouti à notre décision.

Je me rends compte . . . que les Canadiens s'intéressent au fonctionnement de la force de l'ONU. Jamais je ne prendrais ombrage des questions dont pourraient faire l'objet les directives données à la force des Nations Unies ou le mandat qui lui a été confié, non par le Canada mais par les Nations Unies. En nous joignant à cette force, nous avons admis que nous appartenions à un organisme des Nations Unies. Mon premier entretien avec le général Gyani m'a donné l'impression que le commandant de la force des Nations Unies est de toute évidence, un militaire de grande valeur. Je suis sûr qu'il est en outre un homme sage, conscient du rôle délicat qui lui a été confié, et qu'il s'acquittera de ses responsabilités de façon à permettre à la force des Nations Unies d'essayer de maintenir la paix dans l'île.

Les attributions de la force diffèrent de celle d'un médiateur. Aux termes de la résolution du Conseil de sécurité, il n'y a aucun rapport entre les deux, sauf celle qui est évidente et qui n'est pas d'un caractère juridique. La force des Nations Unies est un corps de police dépêché à Chypre par les Nations Unies en vue d'y maintenir l'ordre. Ce sera la tâche d'un médiateur de faire tout ce qu'il peut pour atténuer le différend regrettable, tragique, qui divise les deux collectivités. Nous avons encore des problèmes, et l'on ne s'attend pas que j'en révèle la nature. Ce que nous voulons tous, c'est une force qui maintiendra l'ordre, et je ne voudrais pas ajouter aux problèmes de la force de paix des Nations Unies de quelque façon que ce soit, par suite de mes observations ou des réponses que je pourrais faire. Je rappelle simplement au comité que le mandat et les directives qui ont été donnés sont, à notre avis, de nature à permettre à la force de s'acquitter de ses obligations aussi efficacement que la conjoncture dans l'île le permettra; et jusqu'à présent, ils ont permis la collaboration la plus entière et la plus efficace de la part de cette force.

Quant à l'accord sur le statut de la force, il n'a pas encore été conclu, mais le procureur général de Chypre a pleinement assuré au secrétaire général que nous pouvions compter sur un accord comme celui qui est intervenu à propos de la force des Nations Unies au Congo. On se souviendra qu'on avait mis environ trois mois et demi avant de conclure cet accord.

Enfin . . . la présence des Nations Unies, par l'entremise de ces troupes, s'imposait. En outre, tout ce que je sais de la situation me convainc que la participation du Canada est indispensable. Je suis persuadé que, si le Canada n'avait pas pris la décision qu'il a prise, nous aurions pu faire face à une situation beaucoup plus grave — et je n'en dirai pas davantage. En guise de conclusion, je dirai que le geste du Canada reste fidèle à la tradition qu'il a conservée sous tous ses gouvernements à l'égard de l'obligation des Nations Unies de maintenir la paix.

Le mode de financement n'est pas satisfaisant, il s'en faut. . . . Il se peut

fort bien que nous ayons créé là un facheux précédent. J'ose croire que non. Avant de considérer ce financement exigé par les circonstances comme un précédent, il faudrait peut-être se rappeler les dispositions financières établies à propos d'une mission de moindre importance mais fort recommandable, la mission d'observation à laquelle le Canada participe actuellement au Yémen.

Le mandat de cette force armée à Chypre doit prendre fin trois mois après le jour où cette force est devenue opérationnelle; elle l'est depuis six jours. A ce moment-là, en vertu de la résolution du Conseil de sécurité, la force devra cesser son activité, à moins qu'entre-temps le Conseil de sécurité n'ait renouvelé le mandat du secrétaire général.

J'aime à croire que la situation à Chypre se sera améliorée à ce moment-là. Rien ne m'autorise à penser qu'elle peut s'améliorer ou qu'elle s'améliorera suffisamment pour assurer le retrait de la force. Les Nations Unies, malheureusement, auront alors à faire face à une situation analogue à celle qui existait quand on a envisagé avant le 13 mars la création de cette force. J'espère qu'à la lumière de l'expérience de Chypre par-dessus tout, les pays du monde entier reconnaîtront que s'il y a une détente en ce moment dans les relations entre l'Est et l'Ouest, celle-ci ne peut être renforcée qu'en donnant aux Nations Unies, le seul organisme dont on dispose pour réaliser cette fin, en leur donnant l'occasion de fournir les corps de police indispensables pour faire face à des situations semblables à celle qui existe à Chypre.

Je termine en disant qu'à mon avis le Canada ne doit pas douter un seul instant de la sagesse dont il a fait preuve en participant à la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix. Notre participation était essentielle et nous sommes honorés de nous acquitter de cette fonction de concert avec d'autres pays, notamment la Suède, la Finlande, l'Irlande et la Grande-Bretagne, et les forces de Chypre, tant grecques que turques; tous ces éléments ont pour but non pas d'imposer une solution d'ordre politique à la population, mais, en attendant de trouver une telle solution, de maintenir la paix dans ce très important secteur stratégique.

A une demande de renseignements au sujet des "circonstances dans lesquelles les Canadiens serviront dans le cadre des forces armées à Chypre", M. Martin a répondu le 2 avril:

Selon moi . . . nous devons posséder trois documents; d'abord, le texte du mandat de la force, les directives données par les Nations Unies au commandant de la force, et par ce commandant aux hommes placés sous ses ordres à Chypre. Puis, il y a l'accord sur le statut de la force.

Pour ce qui est des directives, je dois dire qu'elles sont secrètes de par leur nature même et que, pour les raisons que j'ai énumérées hier et à diverses reprises lorsque le sujet est venu sur le tapis, on ne saurait les publier. On a adopté cette méthode chaque fois qu'il y a eu intervention de la part des Nations Unies, pour le maintien de la paix au Congo comme ailleurs. Je suppose

que ceux
dire que c
militaires,

En ce
soyons tou
mandat, ir
sécurité. V
Recommand
doit avoir p
s'il y a lieu
normale.

A pr
opérations
à d'autres
ploie les r
Je puis di
et que ce t
seront don
immuable.
seront cert
veut que la
tives, car c
à été crée
plique une
deux États

Si l'on
du mandat
pouvoir, e
d'aider au
de favorise
pour comp
auxquelles
ment et sa
se doit de
tions Unie
presque, et
pour perm
eux-mêmes

. . . N
affirmé —
orce des
éger com
tâche qu'o
Je dira

que ceux qui ont eu plus d'expérience que moi dans l'art militaire pourraient dire que cela s'applique à toutes les opérations essentiellement ou partiellement militaires, comme dans le cas dont il s'agit ici.

En ce qui a trait au mandat de la force des Nations Unies et afin que nous soyons tout à fait fixés sur l'aspect de ce problème, je désire vous faire part du mandat, inclus dans la résolution adoptée le 4 mars dernier par le Conseil de sécurité. Voici en quels termes il est conçu:

Recommande qu'en vue de sauvegarder la paix et la sécurité internationales, la force doit avoir pour fonctions de mettre tout en œuvre pour prévenir de nouveaux combats et, s'il y a lieu, de contribuer au maintien et à la restauration de l'ordre et à un retour à la normale.

A première vue, ce texte peut sembler beaucoup trop vague pour régir les opérations de la force des Nations Unies. J'ai comparé le libellé de ce mandat à d'autres documents importants des Nations Unies et je constate qu'on y emploie les mêmes expressions, même s'il existe certaines différences de détail. Je puis dire que la définition des attributions, ici, a été soigneusement étudiée et que ce texte continuera de faire autorité en ce qui concerne les directives qui seront données à la force de temps à autre. Ces directives n'ont pas un caractère immuable. Elles peuvent être modifiées et, selon l'évolution de la situation, elles seront certainement remplacées par d'autres. Mais il est évident que, si l'on veut que la force remplisse sa mission, il ne faut pas rendre publiques ces directives, car ce fait pourrait empêcher la force d'atteindre le but pour lequel elle a été créée et envoyée à Chypre, surtout dans la situation actuelle qui . . . implique une rivalité entre deux collectivités de l'île et un conflit d'intérêt entre deux États voisins.

Si l'on examine soigneusement la déclaration que je viens de faire au sujet du mandat et des attributions de la force, on s'apercevra que cette force a le pouvoir, en premier lieu, de prévenir de nouvelles attaques, en second lieu, d'aider au besoin à maintenir et à restaurer la loi et l'ordre et, en troisième lieu, de favoriser le retour des conditions normales. Ces attributions sont assez vastes pour comprendre un nombre infini de situations et d'activités de toutes sortes auxquelles la force peut prendre part sans, toutefois, lui lier les mains inutilement et sans empêcher le commandement de la force de s'acquitter comme il se doit de sa lourde tâche. Je crois que le commandement de la force des Nations Unies est en mesure de traiter utilement de n'importe quelle situation ou presque, et que les directives qui découleront de son mandat sont assez souples pour permettre au contingent canadien et aux autres également de se protéger eux-mêmes, tout en prenant des mesures utiles pour le maintien de la paix.

. . . Nous avons, sans aucun doute, le droit — et ce droit nous l'avons affirmé — de veiller à ce que les Canadiens, comme les autres membres de la force des Nations Unies, puissent prendre les mesures nécessaires pour se protéger complètement. Ces mesures seront prises de façon à ne pas rendre la tâche qu'on leur a assignée encore plus difficile.

Je dirai très franchement à la Chambre qu'en m'entretenant à plusieurs re-

prises des divers aspects du problème avec le secrétaire général, tant à New-York qu'à Genève, je lui ai parlé des questions posées à la Chambre à ce sujet; il a parfaitement compris l'intérêt que prennent les députés — intérêt qu'il partage lui-même — à ce qu'on prévoie la possibilité d'auto-défense de la force, qui ne doit pas être entravée dans son activité. Hier soir, je me suis de nouveau mis en communication avec le secrétaire général, pour bien m'assurer qu'il n'y aurait aucun malentendu. A la suite de cette communication, il a fait paraître un aide-mémoire qui, si je ne me trompe, a été envoyé à tous les États membres, en tous cas à tous ceux qui s'intéressent à l'opération dont il s'agit. En voici le texte:

Le mandat de la force chargée de maintenir la paix à Chypre est exposé au paragraphe 5 de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 4 mars 1964. Le secrétaire général a donné des instructions au commandant de cette force afin que l'activité de celle-ci, qui relève exclusivement du commandement des Nations Unies, reste toujours dans le cadre du mandat conféré par le Conseil de sécurité et qu'aucune action qui ne corresponde pas entièrement à ce mandat ne soit entreprise.

En outre, le commandant de la force des Nations Unies recevra, de temps à autre, pour sa gouverne, du secrétaire général des directives régulières, tant générales que détaillées, qui se rapporteront toujours au mandat conféré. Le procédé étant conforme à l'usage général dans les forces armées, cette règle a été appliquée scrupuleusement lors de toutes les autres opérations exécutées sous les auspices des Nations Unies afin de maintenir la paix. Naturellement, ces directives sont de nature tout à fait interne et ne peuvent être communiquées au public.

Dans l'intérêt de la bonne exécution de la lourde tâche imposée au secrétaire général, j'estime qu'il n'avait pas d'autre choix que de suivre la même voie que ses prédécesseurs. C'est en vertu du même principe que les Nations Unies ont effectué des opérations en Corée et au Congo, et je suis sûr qu'on le respectera dans toute opération future de maintien de la paix.

La force des Nations Unies à Chypre remplit un rôle de police, tout comme la FUNU ou les forces de l'ONU au Congo. Le public connaît ses fonctions et la manière dont elle s'en acquitte. Les actes de cette force, à l'instar de ceux des policiers, reçoivent toute la publicité voulue. La seule présence du policier prévient les infractions à la loi; lorsque cela ne suffit pas, il peut avoir recours à un minimum de force, pour s'acquitter de ses fonctions. En outre, le policier est autorisé à se défendre contre les attaques.

Dans une société organisée, nous acceptons tout cela comme faisant partie de la fonction policière. Pourtant, nous n'insistons pas pour que soient publiées les directives que les policiers reçoivent chaque jour de leur chef; dans l'accomplissement de leur tâche, les policiers n'auraient pas non plus avantage à ce qu'on diffuse sur les ondes toutes leurs activités et intentions, au profit des éventuels fauteurs de troubles. La force chargée de maintenir la paix à Chypre doit travailler dans les mêmes conditions.

Je reconnais avoir une part de responsabilité à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je sais qu'elle n'est pas facile à assumer, mais je l'accepte. Dans les limites imposées par les Nations Unies, mon devoir a été et continuera

d'être en harmonie avec le rôle que les Nations Unies ont assigné à la force: veiller à ce que les Canadiens et les autres membres de cette force des Nations Unies n'entretiennent pas de préjugés sans fondements.

Cependant, ce que j'ai dit au sujet de la divulgation des directives ne s'applique pas à l'accord sur le statut de la force armée. Hier, j'ai déclaré que des consultations étaient en cours à New-York, entre le ministre des Affaires étrangères de Chypre et les Nations Unies au sujet de cet accord. Je suis heureux de dire que l'entente a été conclue tard hier soir. . . .

. . . L'accord sur le statut de la force stipule clairement que la force, ses membres, ainsi que ses véhicules, ses navires, ses avions et son matériel pourront circuler librement partout à Chypre. Le statut de la force est, dans l'ensemble, assez semblable à celui qui avait été arrêté dans le cas du Congo. Je puis ajouter que, par suite de cette expérience au Congo, le secrétaire général et ses collègues ont pu conclure une entente plus rapidement dans le présent cas que dans l'autre.

Le 8 avril, quelqu'un a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si lui-même, directement ou par l'intermédiaire du secrétaire général, fera des observations à l'archevêque Makarios, pour lui indiquer avec une clarté parfaite que le Parlement a autorisé des troupes canadiennes à faire partie de la force des Nations Unies pour maintenir la paix à Chypre, mais non pour protéger le Gouvernement de Chypre contre les conséquences de la répudiation unilatérale d'un traité existant". M. Martin a répondu en ces termes:

. . . Les gouvernements de la Grande-Bretagne, de la Turquie et de la Grèce ont signé l'accord de 1960. J'appelle l'attention de mon honorable ami sur l'attitude prise par le Gouvernement britannique, que le traité autoriserait à se plaindre de toute action qui comporterait l'abrogation des droits garantis par le traité même. La voie que le gouvernement doit suivre en ce qui concerne les renseignements dont il dispose doit lui être indiquée par le résultat auquel elle aboutira, selon lui, quant à la mission dont la force est chargée. Je n'en puis dire davantage, sauf que notre représentant à Nicosie est en contact avec le Gouvernement de Chypre, y compris son chef, l'archevêque Makarios. Je juge qu'il ne serait pas dans l'intérêt public que j'aille plus loin en ce moment.

Quand on l'a interrogé, le 13 avril, afin de savoir si le gouvernement était décidé d'une manière définitive "à envoyer un quartier général de brigade à Chypre" et, si oui, quel serait "le nombre de Canadiens en cause", M. Martin a déclaré:

. . . En réponse à une question posée vendredi, j'ai dit que nous étudions une requête du secrétaire général des Nations Unies qui nous demandait de fournir le personnel d'un quartier général de brigade à la force de paix des Nations Unies et d'envoyer quelques officiers d'état-major auprès du général Gyani. Le gouvernement s'est maintenant décidé à répondre à ces demandes, et mon

collègue, le ministre associé de la Défense nationale, possède les détails.

Le ministre associé de la Défense nationale, M. Lucien Cardin, a ensuite fait l'exposé suivant:

... Je puis dire que le ministère de la Défense nationale a reçu deux demandes officielles du siège des Nations Unies par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures. Dans la première, on nous priait d'affecter cinq officiers d'état-major au quartier général de la force des Nations Unies du général Gyani. Dans la deuxième, il s'agissait de fournir un quartier général de brigade, un escadron de transmission et une compagnie de commandement qui appuieraient le quartier général de brigade et le quartier général des Nations Unies.

Il est bien entendu que des militaires d'autres pays qui ont accepté de participer vont occuper certains postes du quartier général de brigade, dont le rôle général consistera à prendre le commandement de la zone de Nicosie, actuellement sous les ordres du quartier général du 16^e groupe de parabrigade britannique. Le quartier général sera chargé d'appuyer sur place le quartier général de la force des Nations Unies et peut-être aussi d'administrer une partie du contingent suédois dans le nord-ouest de Chypre. Seront placés sous son commandement le contingent canadien, deux unités britanniques grandes comme des bataillons, le contingent finlandais et certaines unités de logistique.

Les honorables députés se rendront sûrement compte de la difficulté d'établir exactement l'effectif requis; c'est à cette fin que le brigadier Tedlie quittera Trenton, le jeudi 16 avril, à la tête d'un détachement d'avant-garde d'une vingtaine de personnes. Le vol de jeudi est le vol hebdomadaire ordinairement prévu pour Chypre aux fins d'entretien. A son arrivée, le brigadier Tedlie fera connaître l'effectif requis et fera venir le reste de son quartier-général, l'unité de transmissions et la compagnie de commandement du personnel domestique et administratif.

Il est difficile d'en arriver à un chiffre exact quant au nombre de surnuméraires nécessaires, mais on a établi à environ 156 l'effectif du personnel supplémentaire qu'il y aura lieu d'envoyer à Chypre, y compris les cinq officiers du quartier-général du général et la brigade de commandement, ce qui portera à 1,088 notre effectif total à Chypre. Les honorables députés constateront que ce chiffre est bien en deçà des 1,200 militaires canadiens à Chypre, prévus dans le décret du conseil.

Le texte reproduit ci-après est celui du rapport du secrétaire général au Conseil de sécurité sur les opérations de la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (ce rapport a été déposé à la Chambre des communes, le 30 avril, et publié en annexe aux Débats le même jour).

1. Le jour où le présent rapport sera publié, il y aura environ un mois que la force des Nations Unies a accepté la mission de maintenir la paix à Chypre c'est-à-dire le tiers de la période prévue dans la résolution adoptée par le Con-

seil de sécu
de la force
maintien et
force par le
la force et
la complex
dans l'île a
jusqu'à la f
de la situat
dans la ré
survenu et
à de si gra
à Chypre p
graves hosti
constitue év
2. La r
doit, éviden
cypristes ell
si les deux
armés comm
poser les ar
tension entr
une cause d
ses opératio
de coups d
ment depou
du sens des
chez ceux c
grand nomb
ses opératio
on ne sait c
3. Les N
sauvagerie e
ressés, pour
4. L'UN
sibles qui fa
des Nations
tout en pre
choses qui
leur tâche q
Jusqu'ic
sième point
paix à Chy

seil de sécurité le 4 mars. Cette période initiale a été consacrée au déploiement de la force, à des efforts vigilants pour prévenir une reprise des combats et au maintien et à la restauration de l'ordre, conformément au mandat confié à la force par le Conseil de sécurité. Au cours de cette période, le commandant de la force et son personnel ont eu l'occasion de se familiariser avec la nature et la complexité de leur tâche et de la situation à Chypre, d'établir des contacts dans l'île avec toutes les parties intéressées. Pendant cette période, du moins jusqu'à la fin de la semaine dernière, on avait réalisé une certaine amélioration de la situation à Chypre, en ce sens qu'à l'exception de combats sporadiques dans la région du col de Kerinia, aucun engagement militaire majeur n'est survenu et l'on a su circonscrire toutes les situations qui auraient pu aboutir à de si grands combats. Pour ces réalisations, le contingent des Nations Unies à Chypre peut s'attribuer un mérite qui n'est pas mince. La recrudescence de graves hostilités, le 26 avril, dans la région des Pentadakylos (les monts Kerinia) constitue évidemment un revers.

2. La responsabilité ultime pour le retour aux conditions normales à Chypre doit, évidemment, incomber en premier lieu aux autorités et à la population cypristes elles-mêmes, étant donné que l'état normal ne pourra se rétablir que si les deux collectivités dont tant de membres, des deux côtés, sont maintenant armés comme une sorte de milice vaguement organisée, sont déterminées à déposer les armes et à chercher à vivre de nouveau en paix. Les rapports et la tension entre les deux principaux groupes de la population continuent d'être une cause de grande anxiété. Depuis que la force des Nations Unies a commencé ses opérations à Chypre, il s'y est produit un certain nombre d'incidents isolés de coups de feu, dont des civils innocents ont été victimes, incidents absolument dépourvus de sens et qui sont troublants, parce qu'ils indiquent un manque du sens des responsabilités et une froide indifférence à l'égard de la vie humaine chez ceux qui ont tiré. UNFICYP a été saisi de rapports suivant lesquels un grand nombre de personnes ont été portées disparues avant que commencent ses opérations, et il se produit toujours de nouveaux cas de gens qui disparaissent on ne sait où.

3. Les Nations Unies ne sauraient rester indifférentes devant des actes de sauvagerie de cette nature et j'en appelle en termes énergiques à tous les intéressés, pour que des mesures immédiates soient prises en vue d'y mettre fin.

4. L'UNFICYP a, de son côté, le devoir de prendre toutes les mesures possibles qui faciliteraient le rétablissement de la vie normale à Chypre. Les forces des Nations Unies doivent toujours chercher à éviter la reprise des combats, tout en prenant les initiatives raisonnables visant à ramener dans l'île l'état de choses qui permettra aux citoyens de se déplacer librement et de s'acquitter de leur tâche quotidienne sans être en proie à la peur ni craindre d'obstruction.

Jusqu'ici, on n'a marqué qu'un léger progrès dans l'accomplissement du troisième point du mandat de la force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre. Mais on a soigneusement songé à cet aspect de la tâche, et

l'on a abouti à la conclusion que certaines initiatives prometteuses pourraient être prises et qu'on devrait les prendre sans retard en entamant des pourparlers et des négociations serrés avec les parties intéressées. A cette fin, la mission envoyée à Chypre a instamment besoin d'être renforcée par l'adjonction d'un agent politique de haut rang, qui, au nom du secrétaire général, pourrait mener les négociations en vue de l'application du programme mentionné au paragraphe 10 ci-dessous et exposé dans l'annexe I au présent rapport. Ce besoin a été souligné par le général Gyani, qui, depuis trop longtemps, remplit avec dévouement et mérite la double mission ayant trait au commandement de la force et à la poursuite des négociations sur différents sujets qui ne revêtent absolument aucun caractère militaire. Bien entendu, on n'a fait ni ne fera rien qui puisse contrarier les efforts du médiateur afin de trouver la solution aux problèmes fondamentaux. Je désire réitérer la pleine confiance que j'accorde au général Gyani ainsi qu'à l'ambassadeur Tuomioja, dans son rôle de médiateur. A titre de commandant de la force, le général Gyani, avec une grande habileté et une impartialité totale, a cherché à rendre la force efficace dans la mise en œuvre des mandats qu'elle a reçus du Conseil de sécurité.

5. Le général Gyani, fidèle à mes instructions et, il va sans dire, à ses propres principes, s'est constamment efforcé d'atteindre les objectifs voulus et bien définis de la force des Nations Unies à Chypre par des moyens pacifiques, c'est-à-dire sans recourir à la force armée, les armes de la force ne devant servir qu'à des fins précises d'auto-défense. En dépit des efforts concertés du général Gyani et de la force et de mes propres appels antérieurs, les hostilités se poursuivent à Chypre et des vies de Chypriotes, grecs et turcs, sont vainement sacrifiées. Ici, j'insiste sur le fait que, d'après moi, si la force des Nations Unies a été dépêchée à Chypre, c'est pour tenter de sauver des vies en empêchant la reprise des hostilités. Il serait illogique, pour ne pas dire un peu absurde, qu'elle se mette à tuer des Chypriotes, grecs ou turcs, pour les empêcher de s'exterminer les uns les autres. Or, c'est précisément le dilemme en face duquel risque de se trouver le général Gyani, à Chypre, aujourd'hui.

6. Néanmoins, la force ne saurait rester passive en voyant une guerre non déclarée se poursuivre de propos délibéré ou des civils innocents de tous âges se faire impitoyablement abattre par des balles de tirailleurs. Étant donné que l'objectif du Conseil de sécurité est de mettre fin aux hostilités, l'action dont Saint-Hilarion est le théâtre depuis quelques jours est particulièrement grave, car il est clair qu'il s'agit là d'un effort militaire prévu et préparé.

7. Les deux parties ont donné au général Gyani leurs versions de la situation actuelle quant aux combats et lui ont fait connaître leurs raisons à ce propos. Les autorités chypriotes grecques affirment qu'une action militaire était nécessaire et urgente, parce que les Chypriotes turcs armés, qui occupent des positions dans les collines du secteur, harcelaient de leurs tirs les villages grecs, mettant en danger la vie des habitants et les empêchant de cultiver leurs champs et de faire paître leurs bêtes; parce que les Chypriotes turcs ont établi une piste pour

avaient au pied des montagnes et qu'ils barrent la route de Kerinia, seule voie d'accès à cette ville. D'autre part, les Cypriotes turcs justifient leur mainmise militaire sur cette région, parce que, vers le sud de la chaîne de montagnes, il y a trois villages turcs importants, alors qu'au nord il s'en trouve un, qui, affirmement-ils, seraient en danger et seraient harcelés, si les Cypriotes grecs avaient le contrôle des montagnes.

8. De plus, le général Gyani n'avait pas été mis au courant à l'avance de l'action militaire. Il n'a donc pu prendre aucune mesure pour la prévenir. Il a tout de suite saisi les autorités cypriotes de la question, soulignant les implications d'une action militaire de ce genre pour la position et l'efficacité à venir de la force des Nations Unies à Chypre. Depuis le début des hostilités, le général Gyani a fait tout ce qu'il a pu pour faire cesser les combats et, à cette fin, il a rencontré les chefs des deux parties.

Le 28 avril, il a reçu des assurances sur les intentions pacifiques du président et du vice-président de Chypre. Les deux déclarations relatives à ces questions, publiées par le général Gyani à Nicosie le 28 avril, figurent à l'appendice II. Au 29 avril, les combats ont cessé et la tranquillité règne. Il n'y a eu aucune intervention de la force de l'ONU dans cette situation, car les combats ont éclaté à l'improviste, et une intervention sous un feu nourri n'aurait été ni possible ni utile. En conséquence, le commandant s'est surtout appliqué à mettre fin aux combats, et ce but semble maintenant atteint.

9. Étant donné que la force de l'ONU a été chargée de tenter l'impossible afin d'empêcher une reprise des hostilités, elle ne doit épargner aucun effort pour faire cesser les combats. Elle s'y est appliquée par tous les moyens, sauf en ouvrant le feu, et les efforts du contingent devraient jouir de l'appui total de tous les membres de l'ONU. A cet égard, je l'assure de mon appui tout entier. En l'occurrence, je signale également le paragraphe 1 de la résolution du 4 mars (U/5575) du Conseil de sécurité.

10. Le contingent a été déployé à Chypre parce que le Gouvernement de Chypre, les Gouvernements de Grèce, de Turquie et de Grande-Bretagne, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité, ont conclu qu'il y avait eu trop de combats, d'effusions de sang et de destruction à Chypre, et que cela devrait cesser. Aucune tentative n'a été faite pour faire retomber sur qui que ce soit le blâme pour ce qui est arrivé, et nous n'avons pas l'intention de le faire maintenant. Mais il faut que les combats prennent fin et, s'ils se poursuivent, il faudra sûrement établir les responsabilités.

11. Ce sont les intéressés seulement qui peuvent remédier à la situation critique à Chypre. Les dirigeants du Gouvernement cypriote et les chefs de la communauté turque doivent avoir un sens élevé de leurs responsabilités et agir en toute hâte, afin de mettre fin à la lutte dans Chypre et de préserver ce pays insulaire d'une grave catastrophe. Cela signifie que les dirigeants du gouvernement et les chefs cypriotes turcs doivent renoncer de plein gré et sans tarder à recourir à la force pour résoudre les problèmes de Chypre. C'est là le besoin cri-

tique et décisif dans les circonstances. Puisqu'il en est ainsi, je me sens obligé de lancer un appel énergique au président Makarios et au vice-président Kuchuk et leur demander d'annoncer publiquement et sans délai que, conformément aux modalités et à l'esprit de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 4 mars et en raison de la présence d'une force de l'ONU à Chypre, il n'y a absolument aucune raison, pour que les combats se poursuivent à Chypre et par conséquent, qu'ils y renoncent et demandent à leurs partisans respectifs dans l'île d'obéir à leur appel. Alors, la force de l'ONU à Chypre pourrait commencer à agir efficacement, car elle pourrait assurer la sécurité de tous, des Cypriotes grecs comme des Cypriotes turcs, et aider à rétablir des conditions normales de vie pour tous les Cypriotes.

12. La seule présence de la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix dans l'île et ses efforts quotidiens sur le plan militaire pour prévenir ou arrêter les conflits armés et pour aider à rétablir la paix et l'ordre ne suffisent absolument pas à améliorer l'ensemble de la situation de façon à opérer une véritable détente et à apporter une amélioration fondamentale des conditions déplorables de crainte, d'insécurité et de détresse dans lesquelles vivent un très grand nombre d'habitants de l'île. Une amélioration pareille est également indispensable si l'on veut que les efforts du médiateur en vue de favoriser une solution pacifique du problème portent fruit. D'autre part, dans le climat actuel de méfiance et d'hostilité, les collectivités intéressées au problème de Chypre sont souvent empêchées elles-mêmes de prendre des initiatives de nature à réduire sensiblement la tension et la dissension et, lorsque des propositions sont formulées, elles sont susceptibles d'être rejetées, pas tellement pour ce qu'elles valent que du fait qu'elles émanent de l'un ou l'autre groupe.

13. Compte tenu d'éléments comme ceux qui précèdent et, notamment, de la nécessité urgente d'accomplir des progrès afin d'éviter que l'opération de Chypre n'arrive à un point mort et ne subisse éventuellement un échec, j'ai élaboré avec l'aide du commandant de la force, fort de son expérience des quatre dernières semaines, un programme de mesures et d'objectifs sur l'application duquel la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix devrait maintenant faire porter ses efforts. Ce programme, dont on a, bien entendu, avisé les différentes parties et gouvernements en cause, exigera la collaboration de tous les intéressés ainsi que leur bonne foi et leur confiance dans l'opération des Nations Unies en vue du maintien de la paix, si ce programme doit produire les bons résultats que tous désirent. Cependant, la résolution du Conseil de sécurité n'exige rien de moins qu'une franche collaboration de la part de tous les intéressés, dans l'intérêt de la population cyprïote et du maintien de la paix et de la sécurité universelles. Le programme auquel je songe, et qui se trouve annexé à ce rapport, n'est en aucune manière exhaustif mais il peut servir de norme aux gouvernements et aux peuples en cause, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité, pour leur permettre de mesurer les progrès réalisés dans la voie de la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution du Conseil de sécurité du

4 mars, qui ont été réaffirmés le 13 mars.

14. Dans des situations aussi complexes que celles qui existent à l'heure actuelle à Chypre, les soupçons, la crainte et le manque de confiance sont les pires ennemis suscitant, comme ils le font si souvent, la haine et la violence. Il est peut-être bon, par conséquent, que le secrétaire des Nations Unies rende public à ce moment-ci un programme d'objectifs raisonnables que toutes les parties devraient pouvoir appuyer. J'espère sincèrement, étant donné les objectifs pratiques énoncés dans ce programme, que Chypre, avec l'aide de la force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP), pourra s'acheminer à grands pas vers la paix et l'ordre.

ANNEXE I

Voici les objectifs et les buts provisoires d'un programme compréhensif d'action par la force des Nations Unies à Chypre:

1. La tâche de la force des Nations Unies, comme l'indique la résolution du 4 mars du Conseil de sécurité, est de déployer tous ses efforts pour atteindre les objectifs suivants: A) empêcher la reprise des hostilités; B) contribuer au maintien et à la restauration de la loi et de l'ordre; C) contribuer au rétablissement des conditions normales.

Pour avoir un effet et une durabilité maximum, ces efforts dans n'importe quel sens doivent être faits d'une façon concertée, tenant compte du fait que les objectifs A et B ci-dessus sont des pas décisifs conduisant à l'objectif d'ensemble qui est le rétablissement des conditions normales de la vie quotidienne pour le peuple.

2. Voici une liste de certains des objectifs qui pourraient être définis comme faisant partie du programme compréhensif d'action de la force des Nations Unies à Chypre:

A) Assurer la liberté de mouvement sur toutes les routes de Chypre, y compris celle de Kerinia.

B) Assurer la liberté de mouvement en toute sécurité de toutes les collectivités dans la ville de Nicosie et les autres villes.

C) Assurer l'évacuation progressive de tous les postes fortifiés détenus par les Cypriotes grecs et turcs, en commençant par Nicosie.

D) L'étude du problème créé par la scission qui s'est produite au sein de la police cyprïote entre agents d'origine turque et agents d'origine grecque et la tenue de négociations en vue de leur réunification.

E) Le désarmement graduel, par le Gouvernement cyprïote et par la collectivité turque, de la population civile, à l'exception de la gendarmerie ordinaire et de l'armée cyprïote. La force des Nations Unies à Chypre aiderait, sur demande, à effectuer et à vérifier le désarmement et l'entreposage des armes selon les règles de la sécurité.

F) La surveillance des extrémistes des deux camps.

G) L'élaboration de mesures appropriées d'ordre général visant l'amnistie.

H) L'adoption de mesures de sécurité et l'établissement des autres conditions nécessaires en vue de faciliter le rétablissement de conditions normales, notamment de l'activité économique.

I) L'encouragement à la reprise de leurs postes par les fonctionnaires cypristes turcs et les hauts fonctionnaires, y compris ceux qui s'occupent de services publics comme la poste, les télécommunications, etc.

J) Le fonctionnement normal de l'appareil judiciaire.

En vue d'en arriver à ces fins, la force poursuivrait ses consultations et négociations, tout en s'acquittant des tâches ordinaires qui lui incombent en vertu de son mandat.

3. En même temps que se poursuivront les efforts à cet égard, il faudrait élaborer et mettre en œuvre certains objectifs provisoires dans des localités désignées et à l'égard de problèmes particuliers. Les objectifs suivants sont proposés:

A) Démolition d'emplacements, de fortifications et de tranchées dans des régions désignées de Nicosie, avec l'intention d'appliquer la même mesure plus tard dans d'autres régions.

B) Détermination de rétablir un régime normal dans des régions désignées de Nicosie en renvoyant les réfugiés chez eux, sous caution des Nations Unies: par exemple, les réfugiés d'Hamed Mandres seraient renvoyés à Omorphita, mais il est bien entendu qu'ils ne pourront porter d'armes, et mise au point d'un programme de remise en état de leurs habitations.

C) Élaboration de moyens permettant à la force des Nations Unies à Chypre de contribuer à résoudre les problèmes découlant des cruautés que peuvent commettre les agents de police en ce qui concerne la fouille et l'arrêt de civils, ce qui soulève actuellement la cause de beaucoup de tensions. Un tel programme, qui reposerait en grande partie sur l'utilisation de la force de police des Nations Unies à Chypre, nécessiterait un système sûr permettant de rapporter les abus et d'y donner suite par l'intermédiaire de la force des Nations Unies à Chypre dans chaque cas, et exigerait aussi l'existence d'une liaison étroite et d'une grande confiance avec les membres cypristes grecs et cypristes turcs de la police de Chypre.

D) L'institution de méthodes d'enquête sur tout incident grave où des coups de feu auront été tirés, surtout s'il y a des blessés, afin qu'il soit établi et maintenu un dossier complet quant aux motifs et aux responsables de ces incidents.

E) L'élaboration d'un projet en vue de la réintégration, moyennant assistance et garantie de l'UNFICYP, des polices cypristes turques dans la force policière de Chypre, à commencer peut-être dans une ou deux collectivités cypristes turques soigneusement choisies.

F) L'emploi, dans les deux camps, des bons offices de l'UNFICYP afin d'améliorer les conditions de vie, qui présentement sont inacceptables, de restaurer les installations et les services essentiels d'utilités publiques et, enfin, d'assurer les

conditions de vie normales dans les régions troublées de la communauté cyprïote turque, notamment Ktima et Polis.

G) Le déploiement d'efforts initiaux en vue de faciliter le retour des fonctionnaires et des subalternes cyprïotes turcs à leurs postes au sein des services du gouvernement.

H) L'étude de la possibilité d'établir dans certaines régions des patrouilles mixtes de l'UNFICYP composées de Cyprïotes grecs et turcs afin d'essayer de rétablir la confiance et de favoriser le retour à la vie normale.

I) Le déploiement d'efforts, l'UNFICYP, si nécessaire, veillant à la sécurité, afin de tenir de nouveau des réunions entre Cyprïotes grecs et turcs à tous les échelons tant sur le plan officiel qu'officieux.

ANNEXE II

Déclarations publiées le 28 avril par le général P. S. Gyani, commandant de la force des Nations Unies à Chypre.

1. L'envergure des opérations des forces sous le commandement du Gouvernement de Chypre dans les environs du champ de tir Pentadaktylos (dans les montagnes Kyrenia) et la façon dont on les a exécutées les 26 et 27 avril, indiquent que ces opérations avaient été préparées à l'avance. Elles ont pris l'UNFICYP complètement par surprise car il n'y a eu aucun événement soudain dans cette région au cours des trois ou quatre derniers jours. Cela est plus particulièrement attribuable aux propositions que j'avais faites au sujet d'un cessez-le-feu du côté est du col.

Comme ces opérations peuvent avoir de sérieuses répercussions sur les obligations du gouvernement et sur le rôle de l'UNFICYP à l'égard de la résolution du Conseil de sécurité et de la tâche confiée à l'UNFICYP, j'ai discuté de ce problème avec le président et j'ai fait parvenir un rapport détaillé au secrétaire général.

2. Son Honneur le président m'a dit qu'il voulait trouver au problème de Chypre une solution politique applicable dans des conditions pacifiques, qu'il désirait que la paix et l'état normal soient rétablis sans tarder dans ce pays et qu'il était disposé à fournir toute l'aide possible à l'UNFICYP pour qu'elle atteigne cet objectif.

De son côté, Son Excellence le vice-président m'a assuré de nouveau que ce à quoi il visait, c'était le rétablissement de la paix et le retour à une situation normale, dans la plus grande mesure possible, et qu'il était persuadé que le retour à la paix à Chypre était indispensable aux négociations en vue d'une solution sur le plan politique.

J'ai la ferme conviction, à l'heure actuelle, que la paix peut être restaurée

et maintenue à Chypre et que nous, qui faisons partie de la force de la paix des Nations Unies à Chypre, travaillerons sans relâche en vue de susciter des mesures efficaces qui permettront de diminuer la tension, de supprimer la crainte et d'aider par tous les moyens possibles à faire régner le calme et la paix dans l'île. J'exhorte tous les citoyens à s'abstenir de toute intervention qui pourrait troubler l'ordre public et à recourir à tous les moyens possibles pour favoriser la bonne entente.

CONFÉRENCES PROCHAINES

- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement: Genève, 23 mars au 15 juin
- Commission du droit international: Genève, 11 mai au 17 juillet
- Union postale universelle, 15^e congrès: Vienne, 29 mai au 15 juillet
- Conseil d'administration du FISE: New-York, 15 au 19 juin
- Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies: Mexico (date indéterminée)
- Comité exécutif du haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR): Genève, 1^{er} au 5 juin
- Conseil d'administration du Fonds spécial des Nations Unies: New-York, 1^{er} au 8 juin
- Organisation internationale du Travail, 48^e session de la Conférence internationale du Travail: Genève, 17 juin au 9 juillet
- Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes (UNSCEAR): Genève, 22 juin au 3 juillet
- Comité intergouvernemental du Programme mondial d'alimentation: Genève, 6 au 12 juillet
- Conseil économique et social, 37^e session: Genève, 13 juillet au 15 août
- Conférence biennale de l'Association du droit international: Tokyo, 16 au 22 août
- Troisième conférence des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique: Genève, 31 août au 9 septembre
- Ouverture de la conférence générale de l'Agence internationale d'énergie atomique: Vienne, 14 septembre

N
W. R. minist
J. Geo traie.
A. E. Nation 9 mar
O. E. du Ca
S. W. sariat
W. G. au Ca
G. K. le 10
J. A. B. auprès mars
G. E.
I.-L.-P. extérie
D. W. de la avril 1
A. L. M. Il a q
J. A. v nada à
J. S. S. Canad
A. P. Varso
J. E. M. d'agen
R. G. d'agen

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. W. R. Campbell, du haut-commissariat du Canada à Dar-es-Salaam, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Dar-es-Salaam le 9 février 1964.
- M. J. George, haut-commissaire du Canada à Colombo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Colombo le 6 mars 1964.
- M. A. E. Gotlieb, de la mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Genève le 9 mars 1964.
- M^{me} O. E. Hobbs, de l'ambassade du Canada à La Haye, est affectée au haut-commissariat du Canada à Georgetown. Elle a quitté La Haye le premier mars 1964.
- M. S. W. Hubble, du haut-commissariat du Canada à Kingston, est affecté au haut-commissariat du Canada à Georgetown. Il a quitté Kingston le 19 mars 1964.
- M. W. G. Graham, de l'ambassade du Canada à Berne, est affecté à l'ambassade du Canada au Caire. Il a quitté Ottawa le 26 mars 1964.
- M. G. K. Grande est nommé haut-commissaire du Canada à Ceylan. Il a quitté Ottawa le 10 mars 1964.
- M. J. A. Beesley, de l'administration centrale, est affecté à la mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève. Il a quitté Ottawa le 17 mars 1964.
- M. G. E. Logan quitte le ministère des Affaires extérieures le 31 mars 1964.
- M. J.-L.-P. de Salaberry, de l'ambassade du Canada à Bonn, est nommé agent du service extérieur de classe 2, à compter du 1^{er} avril 1964.
- M. D. W. Munro, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale de surveillance au Laos. Il a quitté Ottawa le 6 avril 1964.
- M. A. L. Morantz, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris. Il a quitté Ottawa le 6 avril 1964.
- M. J. A. Whittleton, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Dar-es-Salaam. Il a quitté Ottawa le 7 avril 1964.
- M. J. S. Stanford, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté au haut-commissariat du Canada à Kingston. Il a quitté Paris le 9 avril 1964.
- M. A. P. Sherwood, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Varsovie. Il a quitté Ottawa le 6 avril 1964.
- M. J. E. M. Hanna est entré au ministère des Affaires extérieures le 13 avril 1964, à titre d'agent d'administration de classe 3.
- M. R. G. Hughes est entré au ministère des Affaires extérieures le 15 avril 1964 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, prorogeant au-delà du 1^{er} avril 1964 l'Accord conclu par l'Échange de Notes des 3 et 13 juillet 1962 relatif au canal de Welland.

Ottawa, le 31 mars 1964.

En vigueur le 31 mars 1964.

Royaume-Uni

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord concernant l'établissement de prix minimaux pour les céréales importées du Canada au Royaume-Uni.

Londres, le 15 avril 1964.

En vigueur le 15 avril 1964.

Tchécoslovaquie

Accord à long terme sur le blé entre le Canada et la République socialiste de Tchécoslovaquie. Signé à Ottawa le 29 octobre 1963.

En vigueur provisoirement le 29 octobre 1963.

Instruments de ratification échangés à Prague le 25 mars 1964.

En vigueur définitivement le 25 mars 1964.

Multilatéral

Protocole à la Convention internationale pour les pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique. Fait à Washington le 15 juillet 1963.

Signé par le Canada le 15 juillet 1963.

Instrument de ratification déposé par le Canada le 23 janvier 1964.

AF

Vol. X
Homme
Mainti
Réunio
M. Ma
La po
en é
Assem
Le Ca
Utilisa
Les affa
Disco
Efect
Les a
can
Les n
La sit
Confère
Nominat
dans

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

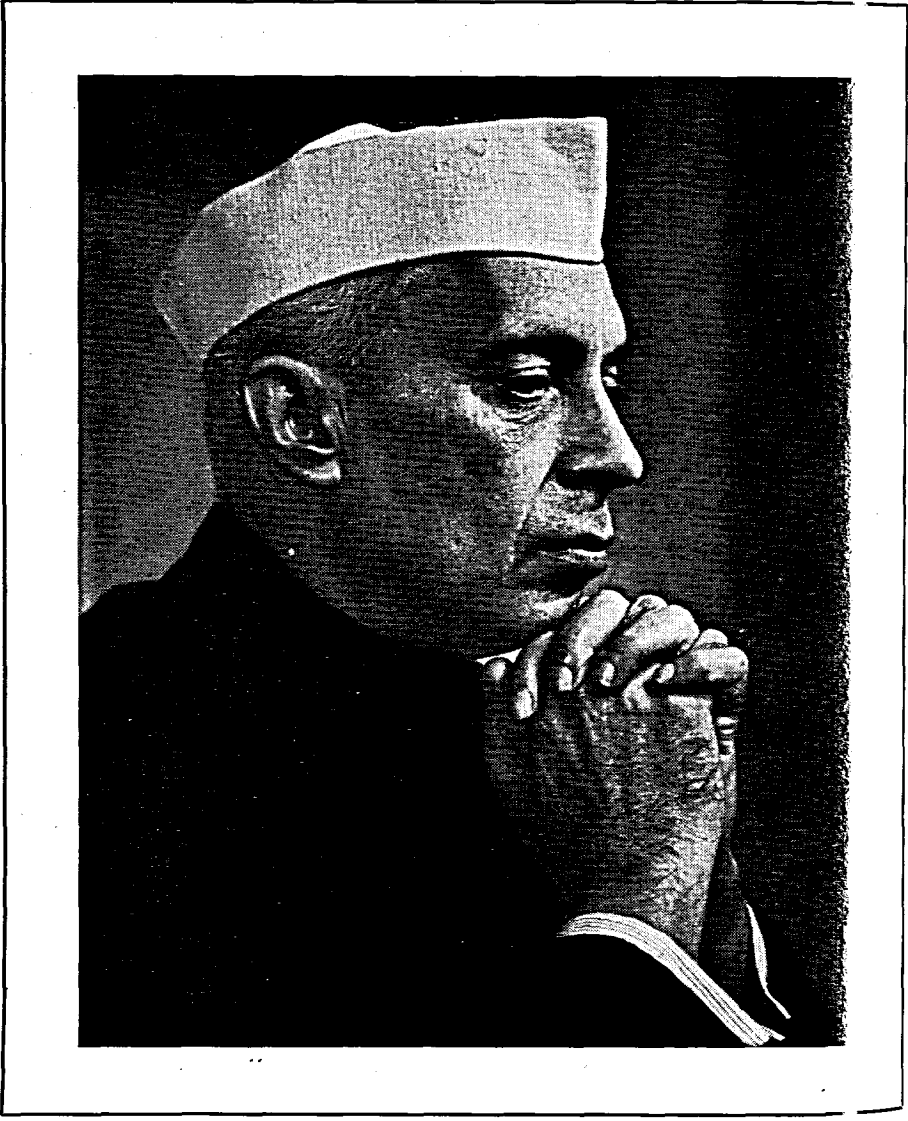
*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XVI N° 6

Table des matières

Juin 1964

Hommage du Canada au premier ministre Nehru	243
Maintien de la paix	244
Réunion ministérielle de l'OTAN	259
M. Martin visite l'Allemagne de l'Ouest	261
La politique étrangère du Canada dans un monde en évolution	263
Assemblée mondiale de la santé	284
Le Canada réglemente ses eaux côtières	288
Utilisations pacifiques de l'espace cosmique	296
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
Discours du secrétaire général de l'ONU	299
Effectif des forces de l'ONU à Chypre	307
<i>Les affaires économiques et le commerce canado-américains</i>	308
<i>Les négociations Kennedy — Rapport intérimaire</i>	310
<i>La situation au Laos</i>	311
<i>Conférences prochaines</i>	312
<i>Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada</i>	312



-KARS!

Hommage du Canada au premier ministre Nehru

Paroles du premier ministre, devant la Chambre des communes

27 mai 1964

Monsieur l'Orateur, c'est avec regret que les membres de la Chambre auront appris la mort du premier ministre de l'Inde, pays membre du Commonwealth tout comme le nôtre. La mort de M. Nehru est une perte, non seulement pour l'Inde et son peuple, qui l'a le mieux connu, mais pour toute l'humanité. Parmi les figures dominantes de notre siècle, aucune n'a davantage laissé sa marque sur son époque. Nul n'était plus voué que le premier ministre de l'Inde à l'idée que la paix devait régner entre les nations et la liberté exister parmi les hommes.

Longtemps il avait consacré son talent et ses efforts à la cause de l'indépendance de l'Inde. Une fois ce but atteint, il est devenu grand partisan de l'adhésion de son pays au Commonwealth des nations. Comme chef d'État, il s'est efforcé de rendre au citoyen ordinaire de l'Inde la justice sociale et la dignité. Il sut inspirer le respect à ses adversaires, l'affection à ses amis, la confiance à ses disciples et l'admiration au monde entier.

Nous compatissons, Monsieur l'Orateur, au deuil de ses compatriotes, de ses collègues du Gouvernement de l'Inde et, en particulier, de sa famille.

Maintien de la paix

NOTES POUR UNE CONFÉRENCE DU TRÈS HONORABLE LESTER B. PEARSON,
PREMIER MINISTRE DU CANADA, DANS LE CADRE D'UNE SÉRIE DE
CONFÉRENCES EN MÉMOIRE DE M. DAG HAMMARSKJOLD, À L'UNIVERSITÉ
CARLETON, OTTAWA, LE 7 MAI 1964.

LORSQUE j'ai été invité à donner une conférence dans le cadre de cette série en mémoire de M. Dag Hammarskjold, j'ai jugé comme une grande faveur d'être considéré comme l'un des collaborateurs et amis intimes du défunt secrétaire général qui rendront ainsi hommage à sa mémoire et à son travail. Il est tout à fait convenable que ces conférences soient données à l'Université Carleton vu que M. Hammarskjold a été le récipiendaire du premier degré honorifique décerné par cette université, le premier qui lui ait été offert par une université canadienne.

J'ai choisi le sujet "Maintien de la paix" parce que M. Hammarskjold s'est dévoué pleinement pour faire avancer le travail des Nations Unies en vue du maintien de la paix. De fait, il accomplissait une mission de paix lorsque prématurément il a perdu la vie de façon si tragique.

Dag Hammarskjold est mort, comme il l'eût désiré, au service de la paix et des Nations Unies. J'ai eu le grand honneur de le connaître très bien et de travailler avec lui aux Nations Unies au cours de quelques années difficiles. J'ai admiré et respecté le caractère supérieur de cet homme et ses grandes qualités d'homme d'État. Il était infatigable, désintéressé et sage. Il était aussi sûr et déterminé lorsqu'il remplissait les instructions des Nations Unies en vue d'une mesure internationale en faveur de la paix qu'il était habile et objectif lorsqu'il cherchait le principe de cette mesure dans la Charte.

Sa vie a été un triomphe de services et de réalisations, et sa disparition au sommet de sa carrière a été une lourde perte. Sa mort doit continuer à nous inspirer tous à accomplir ce que nous pouvons pour assurer le triomphe de la cause pour laquelle il est mort, la paix et la sécurité dans le monde par l'entremise des Nations Unies.

Au début de 1959, au cours d'une conférence de presse, M. Dag Hammarskjold déclarait:

La ligne de conduite fondamentale de l'Organisation des Nations Unies consiste simplement à apporter une réponse aux revendications qui lui sont faites. Si nous croyons que les revendications ne sont pas de son ressort, ce n'est pas, à mon avis, une raison en soi pour que l'Organisation refuse sa collaboration. Elle s'est effectivement engagée lors de la crise de Suez; elle s'engagera peut-être lors de conflits plus graves encore. A première vue, je ne m'y opposerais pas, à moins d'être en mesure d'affirmer, et cela en toute sincérité, que je savais

que les
souvien
probat
une rép
Au
d'augm
en rev
fournir
répons
comme
remplis
Interve
Vers le
sation
rité, ils
les alli
Metteri
en pen
archidu
viendra
mais le
guerre
Ap
se sont
espérai
la nou
encore
précon
contre
ciété a
En con
Musso
L'"inte
pagne
au mil
Su
la gue
passe
Sociét
succès
l'imm
Palest
la per
vant l

que les Nations Unies ne peuvent pas accomplir ce qui leur est demandé. Jusqu'ici, je ne me souviens d'aucun problème soulevé qui aurait pu recevoir de ma part un refus ou une désapprobation. A cause de cela, je demeure convaincu que les Nations Unies devraient apporter une réponse et devraient avoir confiance dans leur force et leur puissance pour y répondre.

Au cours de la présente conférence, je cherche les voies et moyens en vue d'augmenter cette "force et puissance pour y répondre". A cette fin, je passerai en revue le progrès des Nations Unies pour le maintien de la paix, afin de vous fournir un aperçu des différentes revendications qu'on leur a présentées et des réponses qu'elles ont apportées. Je veux aussi proposer des moyens d'affermir, comme il se doit, cette capacité de répondre, afin qu'à l'avenir les Nations Unies remplissent leur rôle primordial de gardiennes de la paix et de la sécurité.

Intervention pour la guerre

Vers la fin du XIX^e siècle, les gouvernements songeaient à former une organisation internationale destinée à prévenir la guerre. En général, pour leur sécurité, ils ont continué à tabler sur leur propre puissance, tout en comptant sur les alliances militaires qui avaient remplacé l'ancien "concert de l'Europe" de Metternich. Tout comme la petite vieille du *Punch* de 1914, ils se consolaient en pensant que s'il survenait des menaces à la paix, comme l'assassinat d'un archiduc dans une ville de la Serbie, "il était entendu que les puissances interviendraient". Après le coup de feu de Sarajevo, c'est bien ce qu'elles ont fait, mais les unes contre les autres et pour des fins nationales. Ainsi commença la guerre destinée à mettre fin à la guerre.

Après la première guerre mondiale, les experts en questions internationales se sont demandé si une situation semblable pourrait se produire de nouveau. Ils espéraient l'éviter en fortifiant la sécurité collective. Ils se sont alors tournés vers la nouvelle Société des Nations. Mais la plupart des gouvernements préféraient encore les armes et les pactes militaires. Lorsque, en vertu du Pacte, on a préconisé la sécurité et les sanctions collectives, on pensait surtout à s'en servir contre l'Allemagne. Plus tard, lors de l'attaque de l'Éthiopie, par l'Italie, la Société a refusé de prendre des mesures internationales efficaces en vue de la paix. En conséquence, nous avons perdu la course au réarmement, alors qu'Hitler et Mussolini méprisaient les traités destinés à maintenir l'équilibre des puissances. L'"intervention", une mesure méprisable en ce qui concernait l'Éthiopie, l'Espagne et la Tchécoslovaquie, devint nécessaire en Pologne. La paix disparut au milieu de la dévastation générale de la seconde guerre mondiale.

Suivit ensuite un autre genre de paix superficielle qui céda bientôt le pas à la guerre froide; celle-ci était devenue si aiguë au cours des années 50 que l'im-passe des grandes puissances menaçait de détruire ou de paralyser la nouvelle Société, qui portait désormais le nom de Nations Unies. Cependant, avec des succès variés, l'organisation mondiale a essayé, malgré les restrictions, malgré l'imminence de la guerre, de maintenir la paix en Grèce et au Cachemire, en Palestine et en Indonésie. Son rôle consistait surtout dans la "surveillance" et la persuasion. Un tel fondement à la sécurité collective semblait bien fragile devant l'agressivité des Soviétiques et la perspective de la bombe.

Comme la menace communiste la plus importante se trouvait à cette époque en Europe, les pays de l'Atlantique Nord pallièrent la faiblesse des Nations Unies en usant de leur droit de défense collective en vertu de la Charte. Ils ont constitué l'OTAN pour se garantir de la menace d'une attaque militaire dans les territoires du Traité et, en définitive, pour sauvegarder la paix en prévenant les agressions. L'OTAN ne remplaçait par les Nations Unies, mais sur un plan régional pratique il s'apprêtait à réparer les failles qui s'étaient glissées dans le régime de sécurité de la Charte.

Sous certains aspects, la situation de 1950 ressemblait étrangement à celle de 1935. L'organisme international qui assurait le maintien de la paix se trouvait en pratique paralysé; les puissances se tournaient encore une fois vers les pactes de défense. La tension en Europe était sur le point d'éclater. Un seul incident découlant de cette tension aurait pu conduire à un désastre général, ce qui a bien failli se produire plus d'une fois.

Mais la violence du combat éclata beaucoup plus loin, — en Corée. Il ne s'agissait pas d'un simple incident pouvant avoir des répercussions alarmantes. Il s'agissait d'une agression armée, préparée et calculée avec soin et soutenue par les armes militaires classiques provenant des arsenaux communistes. C'était un défi direct que les puissances occidentales devait carrément relever, si elles espéraient arrêter l'expansion militaire des communistes. Elles ont pu avoir recours aux Nations Unies à cet effet, parce que, heureusement, les Soviétiques se sont tenus éloignés du Conseil de sécurité lorsque la résolution sur la Corée a été adoptée. C'était une absence ne devant probablement pas se répéter.

Si les grandes puissances étaient intervenues de la manière dont on l'avait fait à des époques antérieures, la Corée aurait pu être l'étincelle qui aurait allumé le feu de la guerre nucléaire dans le monde. Au lieu de cela, le conflit a été localisé par l'improvisation d'une réponse collective des Nations Unies, par une définition claire des objectifs de l'action militaire de cet organisme et par l'utilisation efficace, quoique modérée, de la puissance des États-Unis. Dans la causerie qu'il a donnée avec tant de précisions au cours de cette séance, M. Adlai Stevenson a laissé entendre que "peut-être la Corée représentait elle la fin de l'ère de l'agression classique contre le plus proche voisin". Peut-être voulait-il aussi signifier par là la fin de la manœuvre communiste qui se déroulait sur les attaques directes contre les territoires intéressant les grandes puissances.

Intervention en faveur de la paix

De toute façon, la question de la Corée marquait le début d'une nouvelle ère dans les affaires internationales, — soit le déploiement de la force armée sous la surveillance et l'étendard des Nations Unies. A San-Francisco, cette possibilité avait été prévue au chapitre VII de la Charte. Mais la force internationale de sécurité de ce chapitre qui devait constituer le premier appui d'un conseil de sécurité efficace et en recruter tous ses membres permanents se désagrégea durant les débats orageux de la guerre froide à la fin des années 40.

Le Conseil de sécurité "étant rendu impuissant par de telles futilités", l'Assemblée générale, pressée par les exigences de la crise de Corée, agit de sa propre initiative pour donner de la vigueur au mouvement des Nations Unies en faveur du maintien de la paix. Il adopta certaines recommandations sous la rubrique "Union pour le maintien de la paix", y compris celle qui voulait que chacun des membres devrait maintenir au sein de ses forces armées nationales des éléments entraînés, organisés et équipés de façon à pouvoir les mettre promptement en service comme une ou plusieurs unités des Nations Unies si le Conseil de sécurité ou si l'Assemblée générale en faisait la recommandation. La même résolution donnait à l'Assemblée générale l'autorisation d'agir à bref délai lorsque la paix était menacée et lorsque le Conseil de sécurité n'était plus capable d'intervenir à cause du veto.

Ni ce procédé ni les mesures collectives que l'on avait proposées ne firent cependant l'objet de très grandes considérations au cours des années qui suivirent. La lutte se calma en Corée. La crise s'apaisa et avec cet apaisement disparut aussi le désir de se préparer pour la prochaine fois. Le bloc soviétique s'opposait naturellement à la résolution "Union pour le maintien de la paix", résolution qu'il dénonça violemment comme une violation de la Charte. De toute façon, la tension entre l'Est et l'Ouest avait diminué après la rencontre au sommet qui eut lieu à Genève, et l'Ouest se désintéressa de la question. En somme, l'impasse dans laquelle s'étaient trouvées les grandes puissances avait anéanti l'espoir d'établir la force du Conseil de sécurité des Nations Unies qu'avait prévue la Charte. L'inertie que montraient en général les membres et les délais qu'ils prenaient pour des réalités renvoyèrent à plus tard toute mesure importante à prendre au sujet de la résolution de 1950 portant sur les unités de réserve à établir comme autre solution. La communauté mondiale allait attendre le déclenchement d'une autre crise.

Elle se produisit en 1956 et devint de plus en plus menaçante au Moyen-Orient. A la fin d'octobre, les forces armées d'Israël se rendirent en toute hâte au canal de Suez. L'Angleterre et la France signifièrent leur ultimatum et pénétrèrent dans le territoire. L'Union soviétique et plus tard la Chine communiste firent des menaces. La guerre semblait imminente et les Nations Unies furent invitées à intervenir en faveur de la paix.

Ce que l'on demandait tout d'abord c'était de mettre fin au combat et de voir à faire évacuer les forces anglaises et françaises. En vue d'en arriver à cette fin, il fallait s'assurer les services d'une force militaire capable de garantir le cessez-le-feu et l'évacuation et de surveiller une zone-tampon tout d'abord près du canal et plus tard le long de la ligne séparant Israël de l'Égypte. Il était nécessaire de redonner une certaine sécurité après le choc du combat, l'humiliation de la défaite et les frustrations de l'évacuation. Mais la force des Nations Unies qu'il fallait mettre sur pied dans ce but n'engagerait aucune lutte si ce n'est en légitime défense et compterait surtout sur sa présence pour atteindre les buts proposés. "L'intervention" par l'ONU était appelée à avoir une nouvelle signification.

Problèmes que pose le maintien de la paix

Grâce à la décision "Union pour le maintien de la paix", l'Assemblée a pu se réunir en une session spéciale d'urgence pour étudier la crise de Suez. Elle a pu rapidement adopter des directives d'ordre général au sujet de l'établissement et du fonctionnement de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU). Mais le Secrétariat n'a pas trouvé dans ses dossiers beaucoup de renseignements au sujet des mesures collectives qui auraient pu le guider sur la manière de procéder. Il s'agissait d'une nouvelle voie sur un terrain neuf. On pourrait s'inspirer quelque peu du travail antérieur des groupes d'observateurs militaires mais aucun précédent n'existait vraiment quant à une opération majeure relevant authentiquement des Nations Unies qu'il aurait fallu conduire avec rapidité, efficacité et même avec témérité pour en assurer la réussite.

Le secrétaire général et les gouvernements participants ont dû commencer pour ainsi dire à zéro. On n'avait pas le temps ni à New-York ni dans les capitales nationales d'élaborer des plans détaillés. Il a fallu rassembler dans la zone du canal un état-major international et réunir pendant la nuit un groupe *spécial* de conseillers militaires au siège des Nations Unies. Des contingents choisis parmi les offres qui avaient été faites ont dû être mobilisés vers la Palestine dans l'espace de quelques jours, après que l'Assemblée eut adopté la résolution.

Si la Force d'urgence des Nations Unies a réussi à s'acquitter des premières tâches qui lui avaient été confiées, c'est dû en grande partie au talent, à l'habileté et à l'énergie de Dag Hammarskjöld; à la solidarité qui régnait au sein de l'Assemblée et à la prompte action des dix gouvernements qui ont fourni les premiers contingents; enfin, au fait que les parties directement intéressées ont consenti à ce que la force prenne poste et opère dans la région de Suez.

Durant les longues semaines qui se sont écoulées du mois de novembre 1956 au mois de mars 1957, on a connu bien des jours d'angoisse après le retrait des troupes du territoire égyptien alors que la force des Nations Unies était complètement déployée. Il y eut des discussions tapageuses et acerbes. Mais il y eut aussi des consultations calmes et sérieuses. A certains moments, on aurait dit que l'expérience de la Force d'urgence était vouée à l'échec, en raison surtout d'opposition politique mais aussi en raison de difficultés d'ordre pratique dans l'établissement, l'organisation et le commandement d'une force internationale qui était la première du genre dans l'histoire.

Une question majeure se posait pour le Canada: quelle serait sa contribution à la force d'urgence? A l'appui de son initiative politique à l'Assemblée, le gouvernement a offert de fournir un bataillon d'infanterie autonome. Mais après la mobilisation des troupes vers le port d'embarquement, on s'est aperçu que les deux douzaines de pays qui avaient promis une aide militaire aux Nations Unies avaient pour la plupart offert des unités d'infanterie et à peu près aucun n'avait offert les services de soutien et les services techniques dont la force aurait besoin, — y compris une entité aérienne. Comme les grandes puissances ne contribuaient pas à la force, le Canada se trouvait l'un des rares pays ca-

pables, vu la formation et l'expérience de ses troupes, de fournir des spécialistes en administration et en logistique. En fin de compte, le contingent canadien comptait des unités de reconnaissance, de transport, d'entretien et de ravitaillement de l'Armée canadienne et une escadrille d'observation et de transport de l'ARC. Dans le feu de discussions partisans, certains s'en sont moqués comme d'une armée de dactylos mais nos unités étaient indispensables à l'efficacité de la Force d'urgence des Nations Unies. Le rôle qu'elles ont joué et qu'elles jouent encore est un rôle qui exige du courage et qui est d'importance vitale.

La nécessité de reconstituer à la dernière minute le contingent canadien n'a pas seulement été une source d'ennuis politiques mais elle a retardé l'arrivée des troupes canadiennes en Palestine. Tout cela aurait pu être évité si l'ONU avait établi d'avance le plan des opérations du maintien de la paix et coordonné les préparatifs dans les établissements militaires des pays participants.

Les mêmes problèmes, — le problème politique de réaliser un ensemble équilibré et le problème d'ordre pratique de trouver les unités et le personnel nécessaire au maintien d'une force mixte, — se sont posés lorsque la crise du Congo a éclaté en 1960 et que l'on a de nouveau fait appel aux Nations Unies pour fournir une force pour le maintien de la paix. On ne manquait pas de troupes d'infanterie et il était bien à souhaiter que les pays d'Afrique fournissent la plupart de ces troupes. Toutefois, il fallait aussi des unités techniques et des spécialistes et l'on a dû ratisser les effectifs nationaux pour trouver ce personnel.

On avait déjà l'expérience de la Force d'urgence des Nations Unies car le secrétaire général avait présenté en 1958 un rapport d'une très grande utilité. Mais les Nations Unies avaient à faire face à une situation toute différente au Congo et sa force militaire était appelée à accomplir une tâche beaucoup plus compliquée. Outre les problèmes d'ordre politique qui se multipliaient avec le progrès des opérations, là encore, comme dans le cas de la Force d'urgence des Nations Unies, il y eut des délais d'ordre technique et administratif ainsi que d'autres difficultés. Encore une fois, notre propre expérience peut être citée. Dans le cas des deux forces des Nations Unies, la FUNU et l'ONUC, surtout à cause de la nature de notre participation, il a fallu constituer de nouvelles unités canadiennes pour former le contingent. Il en est résulté un certain démembrement de nos forces armées puisque l'on avait dû retirer des spécialistes de certaines unités et formations déjà occupées à d'autres tâches. Tout en étant bien entraîné dans ses fonctions techniques, le personnel avait également comme partie de sa formation régulière reçu des instructions en vue de penser et d'agir comme des soldats au combat. Dans leur rôle de gardiens de la paix, qui est plutôt d'un genre passif et de surveillance, les troupes ont été appelées à remplir des fonctions inusitées et difficiles souvent sans directives bien déterminées.

Je ne veux pas vous laisser sous l'impression que les services armés du Canada à Suez et au Congo n'ont pas rencontré les besoins des Nations Unies avec rapidité, efficacité, tact et ingéniosité. C'est le contraire qui est vrai. Ils ont été magnifiques. Ce que je veux dire c'est que le lancement de ces deux opérations

vitales pour le maintien de la paix, — du point de vue des Nations Unies et des pays participants, — aurait été accompli plus facilement et plus efficacement si l'on avait pris des mesures à l'avance, afin que nos soldats soient prêts du point de vue technique et autrement à ce genre de maintien de la paix.

Maintenant, je sais que les conditions antérieures ne se reproduiront pas lorsque les Nations Unies entreprendront une mission pour le maintien de la paix. Les circonstances politiques varient; la composition de la force doit habituellement s'y adapter; le climat et le terrain dans la zone d'opérations peuvent être tout à fait différents.

Nous devons aussi reconnaître que le genre de présence des Nations Unies qui est requis peut varier énormément d'une situation à l'autre. M. Hammarskjöld a parlé de "la situation unique de la mise sur pied d'une force d'urgence des Nations Unies". Il a soutenu qu'une telle force n'aurait pu se déployer au Liban ni en Jordanie en 1958, bien qu'il y eût nécessité pour d'autres formes de présence des Nations Unies dans ces occasions où des observateurs militaires non armés ont pu jouer un rôle très important pour rétablir l'équilibre. Des opérations semblables, — avec des variations locales, — ont été menées à bien récemment en Nouvelle-Guinée occidentale et au Yémen.

Le mode d'opération doit s'adapter à chaque situation. Les équipes qui surveillaient la trêve au Cachemire et en Palestine ont examiné à fond les plaintes au sujet des incidents; les observateurs au Liban, se déplaçant en jeep et en hélicoptères ont cherché à vérifier l'entrée illégale d'armes et les infiltrations. Dans l'enclave de Gaza, la FUNU a été placée à des endroits déterminés dans la zone-tampon et au Sinaï elle s'est occupée de reconnaissance mobile sur terre et dans les airs. Au Congo, la force a occupé des points stratégiques dans les principaux centres du pays. Dans certains territoires, elle s'est occupée de patrouiller les zones démilitarisées; dans d'autres, elle a dû calmer et contrôler les populations locales; et même dans d'autres elle a persuadé les factions opposées de ne pas se livrer à des actes hostiles.

Le seul fait que les forces sont composées de contingents nationaux avec les traditions, méthodes et disciplines militaires qui leur sont propres, rend les opérations encore plus complexes. La langue ne constitue pas un obstacle, ni les approvisionnements une difficulté. Les différentes variations nécessitent une organisation bien agencée par la formation et la normalisation des procédures.

Toutefois, malgré toutes ces difficultés et divergences, chocs et surprises, les Nations Unies ont clairement démontré qu'elles étaient capables d'improviser brillamment et elles ont réussi à rendre efficace leur présence pour le maintien de la paix. Elles ont eu de bons résultats et c'est d'autant plus méritoire qu'elles n'avaient pas beaucoup de temps pour se préparer.

Le dilemme de Chypre

Comment pouvons-nous accepter un tel état chronique de non-préparation, une telle nécessité d'improviser au cours d'une crise, alors qu'il pourrait en résulter

une guerre, si nous n'y réussissions pas? Aujourd'hui à Chypre, les Nations Unies doivent démontrer encore une fois qu'elles sont capables sans préparation de relever un tel défi à la paix. Demain peut-être, elles peuvent être appelées à répondre à d'autres demandes soudaines et difficiles. La réponse hésitante qu'a donnée l'Organisation, après que la question de Chypre eut été soulevée au Conseil de sécurité, a reflété le dilemme politique bien établi qui paralyse le rôle des Nations Unies pour le maintien de la paix. Cette réponse nous a fait souvenir encore une fois que la protection de la paix sur le plan international ne devrait pas résulter d'une préparation de dernière minute, ni d'arrangements spéciaux ni d'une organisation faite en toute hâte.

Les hésitations et les difficultés au sujet de Chypre ont été accrues par une division parmi les grandes puissances. Mais la situation était normale aux Nations Unies et à l'extérieur. Ce qui était plus troublant, c'était le désintéressement ou la méfiance répandus dont faisaient preuve plusieurs puissances, moyennes et petites. Quelques-unes étaient trop préoccupées avec leurs intérêts nationaux et régionaux qui leur faisaient oublier le sens du danger en face de tensions latentes dans d'autres parties du monde. D'autres étaient devenues ennuyées par le fardeau des crises internationales et du financement qui, au cours des récentes années, est devenu bien lourd pour quelques États. On en était également venu à se demander si la crise de Chypre n'était pas un peu trop difficile et interne pour que les Nations Unies puissent s'en occuper. Elle avait vraiment trop peu d'envergure pour qu'un organisme international aussi important s'y intéresse. Mais, comme pour Suez et le Congo, les Nations Unies, hésitantes et non préparées, n'ont pas abandonné leurs responsabilités, grâce à l'initiative de certains de leurs membres.

Ainsi, il a été consolant de constater que dans la crise de Chypre qui s'est produite même avant que le problème du Congo ait été résolu, le Conseil de sécurité a décidé d'établir une force dans cette île troublée; que cinq gouvernements membres ont consenti à envoyer des contingents et dix à contribuer au fonds volontaire pour financer l'opération; que la force est entrée rapidement en opération et qu'un médiateur a été choisi et s'est chargé sans délai de sa mission difficile.

Bien que nous soyons satisfaits de ce résultat, nous ne devons pas oublier la nécessité, démontrée une fois de plus, de prendre des dispositions, de faire des plans et préparatifs à l'avance pour que les Nations Unies puissent rapidement s'engager dans des opérations visant le maintien de la paix. Il est devenu très clair que l'Organisation et chacun de ses membres doivent améliorer leurs possibilités en vue d'agir avec rapidité. Je suis convaincu que l'on est de plus en plus déterminé à agir dans ce sens, ce qui reflète la conviction que les préparatifs des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix sont loin d'être au niveau des demandes urgentes qui sont adressées à l'Organisation de plus en plus fréquemment.

Il se peut qu'à l'avenir l'on ne puisse pas toujours satisfaire aux exigences

de la préservation de la paix en improvisant habilement et à cause de la mauvaise volonté de quelques-uns de faire leur devoir. L'intérêt grandissant qui se manifeste en vue d'améliorer les méthodes pour le maintien de la paix peut être grandement stimulé par des projets et préparatifs préalables. Le Canada, je le sais, est déterminé à se servir de son expérience de façon à battre la marche et à donner son encouragement dans cet effort.

Préparatifs pour les opérations en vue du maintien de la paix

Que peut-on faire maintenant pour préparer les Nations Unies au genre d'opérations pour le maintien de la paix dont nous avons été témoins dans le passé et à d'autres auxquelles nous pouvons nous attendre à l'avenir? Ce serait l'idéal si l'Organisation avait sa propre force internationale permanente, sous ses ordres, pour des fonctions de paix. Pour des raisons politiques, cela n'est pas réalisable maintenant.

Le choix qui se rapprocherait le plus de cela, serait que tous les gouvernements membres aient dans leurs services armés des éléments désignés, entraînés et équipés en vue de faire du service pour les Nations Unies et prêts à entrer en service sur appel. Il devrait y avoir au siège des Nations Unies un personnel militaire chargé des projets afin de coordonner les préparatifs nationaux et d'améliorer les méthodes d'opérations de l'Organisation.

Il est devenu évident au cours des dix dernières années, cependant, qu'un geste formel par les Nations Unies et à l'intérieur même des Nations Unies pour en arriver à ces fins même limitées ne peut se faire immédiatement à cause de difficultés politiques et d'ordre pratique. C'est en 1958 que s'établit l'année la plus récente où les Nations Unies ont semblé prêtes à étudier la question des dispositions relatives à une force de soutien. M. Dag Hammarskjöld avait rédigé son rapport sur l'expérience acquise par suite de l'établissement et du fonctionnement de la FUNU. Un certain nombre de pays, y compris les États-Unis, désiraient prendre action à l'Assemblée générale d'après ce rapport. Toutefois, les circonstances politiques n'étaient pas favorables. L'appui des États-Unis avait éveillé les soupçons soviétiques les plus malveillants. Aussi, a-t-on laissé tomber la question. On n'a même pas considéré le rapport à l'Assemblée.

Le bloc soviétique est demeuré fermement opposé à toute force internationale pour la sécurité ou le maintien de la paix ou à tout plan visant une telle force. L'Ouest ne voulait pas forcer la note. Le monde arabe avait été bouleversé par les troubles au Liban, en Jordanie et en Iraq. Quelques pays non alignés nourrissant certains soupçons à l'égard des motifs de l'Ouest et ne désirant pas prendre part à un différend Est-Ouest, ne voulaient pas autoriser les Nations Unies à forcer des décisions internationales et à s'organiser dans ce but. Ils n'ont pas compris qu'en raffermissant le pouvoir de l'ONU de faire face aux menaces à la paix, ils raffermiraient aussi leur propre sécurité et créeraient des conditions favorables à l'expansion économique et sociale dont ils avaient tant besoin.

Depuis ce temps, c'est-à-dire 1958, il y eut un certain changement dans

l'attitude d'États membres, qui n'était pas suffisant tout de même pour garantir l'appui nécessaire pour que les dispositions formelles relatives à une force d'urgence des Nations Unies aient du succès. Néanmoins, le besoin est encore là et, de plus, il augmente.

Quelques membres ont reconnu ce fait. A l'instar du Canada, ils ont désigné des unités pour du service avec les Nations Unies. A la suite d'une annonce publiée l'an dernier, les pays nordiques, — Danemark, Finlande, Norvège et Suède, — ont introduit des mesures législatives établissant des contingents destinés à servir aux Nations Unies et dont chacun peut être utilisé conjointement avec d'autres contingents établis dans les autres pays nordiques.

Ce développement est bien encourageant. Les Pays-Bas ont suivi la marche en désignant des troupes. Il semble bien que d'autres États représentant d'autres territoires géographiques ont commencé à penser dans le même sens.

Voilà pourquoi j'ai proposé récemment que si les Nations Unies elles-mêmes demeurent incapables de s'entendre sur des arrangements permanents en vue d'une force de soutien pour la paix, les membres qui croient que ces arrangements devraient être conclus pourraient déléguer leurs propres responsabilités, individuellement et collectivement, en organisant une telle force pour le compte des Nations Unies.

Je ne voudrais pas que l'on m'interprète mal à ce sujet. Les dispositions relatives à une force de soutien prises par les pays intéressés, à cause de conditions existantes aux Nations Unies, devraient l'être en dehors de leur cadre constitutionnel. Même ces dispositions seraient vraiment dans le contexte même des objectifs des Nations Unies et de la Charte.

Les contingents toujours prêts qui se formeraient à la suite de telles dispositions ne seraient utilisés que si les Nations Unies leur demandaient de s'engager dans l'une de ses opérations dûment autorisées en vue du maintien de la paix. Dans certaines circonstances, cette force de soutien ne servirait pas nécessairement comme entité; il se pourrait que quelques-uns seulement de ses contingents nationaux soient choisis pour servir. Des parties pourraient être utilisées seules ou avec des contingents d'autres membres des Nations Unies qui ne sont pas parties aux dispositions relatives à la force de soutien. Les exigences politiques détermineraient son rôle.

J'appuie sur ceci parce qu'on a eu tendance à interpréter ma proposition comme une intention de m'éloigner des Nations Unies. En vérité, il s'agissait de raffermir les possibilités des membres intéressés de servir et d'appuyer les Nations Unies.

Lorsque j'ai mentionné qu'en premier lieu ces dispositions pourraient être restreintes à environ une demi-douzaine de puissances moyennes, j'avais en vue évidemment les pays qui ont déjà désigné des contingents pour du service avec les Nations Unies. Ils seraient prêts et décidés à agir. J'espère que bientôt d'autres pays viendront s'ajouter à ce nombre jusqu'à ce que tous les contingents soient représentés.

La coordination serait une première exigence et elle pourrait se faire de diverses façons. Les gouvernements intéressés pourraient se consulter intimement sur le genre d'unités et de personnes qui pourraient être nécessaires dans les opérations futures. Ils pourraient peut-être accepter une certaine répartition des responsabilités quant à l'organisation et à la formation de leurs contingents désignés. On pourrait de façon régulière procéder à des échanges d'idées et à s'occuper de l'expérience et du personnel clé.

On aurait besoin d'un personnel international pour coordonner la formation et d'autres initiatives des contingents désignés; pour analyser et relier aux besoins futurs l'expérience des opérations du passé; pour préparer des plans éventuels et des méthodes d'opérations à l'égard d'une variété de situations. On ne compléterait aucun arrangement relatif à une force de soutien sans prendre des dispositions pour un tel personnel, — au moins de façon embryonnaire.

Ce serait même mieux si l'on pouvait établir un personnel de planification militaire restreint au sein du Bureau du secrétaire général, qui pourrait collaborer avec les États membres qui ont décidé de travailler ensemble dans le domaine du maintien de la paix par les Nations Unies. Nous avons la satisfaction de savoir que le Secrétariat comprend maintenant un conseiller militaire. Il devrait avoir un personnel d'appui pour l'aider à conseiller le secrétaire général quant à l'établissement et à la conduite des opérations militaires. Le même personnel pourrait faire des plans d'avenir en ce qui concerne des missions possibles pour le maintien de la paix.

Je crois que si l'on pouvait persuader un groupe de puissances, moyennes et petites, de travailler ensemble selon les indications que je viens de donner, on pourrait en arriver à une disposition efficace relative à une force de soutien.

Je ne m'attends pas que même les plus modestes de ces dispositions d'urgence puissent être conclues rapidement. Néanmoins, le Gouvernement canadien est déterminé à presser le pas pour atteindre cet objectif. Nous avons considéré des plans en vue d'entretiens confidentiels avec certains autres gouvernements, qui porteraient principalement sur des problèmes d'ordre militaire découlant des opérations passées et actuelles quant au maintien de la paix. Comme première étape, ces entretiens seraient limités aux pays qui ont pris des mesures en vue d'établir des unités de soutien pour du service avec les Nations Unies. Plus tard, on pourrait en élargir les cadres.

De ces débats surgiront peut-être des propositions qui aideront les Nations Unies à maintenir la paix et qui fortifieront et coordonneront les arrangements pour une participation nationale à ces opérations. Voilà le but que je voulais atteindre lorsque j'ai proposé à la dix-huitième Assemblée générale "la mise en commun des moyens à notre disposition et la création de façon coordonnée de forces collectives, formées et équipées pour le service des Nations Unies".

Les échanges préliminaires seront suivis de l'élaboration d'une méthode plus définie d'aborder les gouvernements intéressés. Nous avons raison d'espérer qu'ils partagent l'opinion du Canada quant à la nécessité d'améliorer nos mesures

improvisées et fortuites en vue de maintenir la paix. Si je me suis concentré jusqu'ici sur l'organisation et l'emploi de la force militaire, c'est que je me préoccupe vivement de l'opération actuelle à Chypre et que j'ai voulu vous faire part d'une conviction qui est mienne depuis plusieurs années.

Toutefois, comme l'ONU ne représente pas le seul instrument pour maintenir la paix dans le monde actuel, la force militaire internationale n'est pas le seul moyen facilement accessible de maintenir la paix. J'ai déjà parlé de la nécessité d'avoir des équipes de surveillance sans armes, des médiateurs et des conciliateurs d'expérience. Ce besoin demeure et il faudra former des projets à cet égard.

A la suite des opérations passées, les Nations Unies ont réussi à établir une liste impressionnante de militaires et de civils qui ont fait preuve des qualités nécessaires pour agir à titre de fonctionnaires impartiaux sur le plan international. Certains gouvernements membres sont au courant de la nécessité de garder cette liste à jour et au nombre voulu. Ils ont proposé des noms additionnels de nationaux distingués prêts à servir l'Organisation et capables de le faire. Sans aucun doute, il y aura d'autres situations exigeant l'expédition rapide d'observateurs et de médiateurs prêts et aptes à servir l'Organisation.

Dans plusieurs cas, les fonctions remplies par une force internationale ressemblent plus étroitement à celles d'une force policière que d'une force militaire. Ceci est particulièrement vrai dans un pays qui a eu l'expérience d'une désorganisation de l'ordre public interne ou du déchirement d'une guerre civile.

La formation policière n'est pas habituellement une partie de la formation militaire, mais elle pourrait faire partie des arrangements pour une force internationale de soutien pour la paix. J'irais plus loin. Si l'Organisation des Nations Unies comme telle ne peut maintenant organiser sa propre force de maintien de la paix, elle devrait recruter immédiatement une petite force policière internationale expérimentée, spécialement entraînée pour des fonctions telles que la direction de la circulation et du contrôle des foules, la protection des biens, les fonctions d'escorte et les enquêtes sur les crimes. Chypre démontre l'importance d'avoir une telle force policière pour aider les soldats.

M. Trygve Lie, le premier secrétaire général, avait en vue ce genre de force lorsqu'il a proposé en 1948, une Garde des Nations Unies. Sa proposition, comme plusieurs autres à cette époque, résultait de la guerre froide. Mais elle avait un grand mérite alors, comme elle en a encore un plus grand aujourd'hui, si l'on tient compte de l'expérience récente de l'ONU dans le maintien de la paix.

Quel que soit le rôle des représentants des Nations Unies à l'extérieur, il demandera toujours des qualités spéciales chez les civils tout comme chez les militaires. Chacun doit se transformer rapidement de citoyen loyal d'une nationalité à membre d'une équipe internationale loyal à l'ONU et à la Charte.

Cela veut dire que l'entraînement pour du service avec les Nations Unies est d'importance particulière. Il semble souhaitable d'y apporter une certaine uniformité, quant à la formation, — militaire ou para-militaire ou civile, — dans tous les pays qui participeront probablement aux opérations du maintien

de la paix. Il devrait tenir compte des exigences d'entraînement des unités individuelles. Il devrait comprendre une bonne dose de la philosophie des Nations Unies. Les personnels militaires de tous rangs devraient être mis au courant des buts et objectifs des Nations Unies, de leurs méthodes politiques et procédés administratifs, de la signification du rôle que doivent jouer les gardiens de la paix.

Ceci est particulièrement vrai pour les soldats de tous rangs, qui ont été entraînés à ne pas s'occuper de politique et à n'avoir qu'une seule allégeance. C'est un tribut au caractère des troupes des Nations Unies qu'il n'y ait eu que quelques cas où le code de service international ait été violé.

Dans les tâches d'armées séparées, surveillant les lignes de trêve ou calmant les factions hostiles, le soldat des Nations Unies sera fréquemment appelé à exercer un rôle de médiateur plutôt qu'une influence militaire. On lui demandera de montrer une emprise inusitée sur lui-même, souvent dans des conditions de provocation serrée. Dans bien des cas, une situation explosive pourra être maîtrisée grâce au sang-froid, à la bonne humeur et au sens commun. Et cela s'applique, non seulement aux officiers supérieurs mais également aux sous-officiers et aux simples soldats.

Derrière cette maîtrise de soi et le sens commun, il faut cependant une force. Utiliser une telle force dans des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix peut être une tâche compliquée et difficile tout particulièrement pour le commandant sur les lieux. Mais les principes fondamentaux sont assez clairs et découlent logiquement des prémisses initiales, savoir qu'une force des Nations Unies est une force de paix et qu'il n'y a aucun ennemi à vaincre. En conséquence, les Nations Unies ne lancent pas d'action offensive et ne peuvent jamais prendre l'initiative quant à l'utilisation d'une force armée.

Cela veut dire que l'utilisation des armes par une force des Nations Unies ne peut être permise que pour la légitime défense et lorsqu'on n'a pu trouver aucun autre moyen pacifique de persuasion. Toutefois, il est important de regarder ce que comprend le droit de défense légitime. Ainsi, lorsque des tentatives pressantes sont faites pour obliger les soldats des Nations Unies à se retirer de positions qu'ils occupent sous les ordres de leur commandant, ou pour les désarmer, ou pour les empêcher d'exercer leurs responsabilités, les troupes des Nations Unies devraient être, — et elles l'ont été, — autorisées à utiliser la force.

Ce qui doit être fait dans n'importe quelle situation dépend du mandat qui est donné à la force. Il appartient toujours au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale, selon le cas, d'élargir ce mandat et de permettre l'utilisation de la force nécessaire pour atteindre des objectifs déterminés. C'est ce qui a dû être accompli au cours de l'opération au Congo selon les progrès de la situation et dans le but de prévenir les horreurs d'une guerre civile et d'empêcher l'enrôlement de mercenaires. Le mandat détermine ainsi dans quelle mesure une force des Nations Unies pour le maintien de la paix peut employer les armes pour exercer les responsabilités qui lui ont été clairement attribuées.

Dans la présente conférence, je vous ai expliqué quelques modestes propo-

sitions qui permettraient aux Nations Unies de se mieux préparer à maintenir la paix. Toutefois, il y a deux graves problèmes qui s'y rattachent et rendent ces propositions difficiles d'exécution. Le premier est d'ordre financier; le second, qui est plus important, est d'ordre politique.

Nous savons que, au cours des dernières années, les Nations Unies ont frôlé la faillite. L'une des raisons provient du lourd fardeau qu'elles ont dû assumer au Moyen-Orient et au Congo. Un certain nombre d'États membres, — y compris deux grandes puissances, — ayant la pleine capacité de payer n'ont pas endossé leur part du fardeau et ont omis de verser leur part du coût financier. D'autres ont payé lentement, et on leur a même accordé des réductions pour tenir compte de leur incapacité relative de payer.

C'est une situation véritablement déplorable et même intolérable pour une organisation mondiale établie en vue de maintenir la paix et la sécurité. Elle est très urgente vu les demandes croissantes pour des opérations visant le maintien de la paix qui ont démontré non seulement leur valeur mais également leur coût. La situation en arrive presque à l'extrême cette année, parce qu'un certain nombre d'États, y compris le bloc soviétique, ont maintenant accumulé des arriérés de paiements qui les font tomber sous le coup de l'Article 19 de la Charte, stipulant la perte de leur vote à l'Assemblée générale. Lorsque l'Assemblée se réunira la prochaine fois, elle devra s'occuper de cette situation critique qui a des implications politiques et financières de très grande portée, à moins que des mesures n'aient été prises dans l'intervalle par ceux qui n'ont pas fait honneur à leurs obligations.

Le Canada est convaincu que le principe de la responsabilité collective est la seule véritable base du financement des opérations pour le maintien de la paix. Nous croyons que l'Article 19 avait en vue de prévoir, et il devrait prévoir, la sanction qui découle de ce principe. Nous ne cherchons pas à forcer l'étude de ce problème mais nous sommes prêts à y faire face si les États délinquants ne sont pas prêts à rechercher eux aussi une solution constructive. Le problème financier doit être résolu.

Encore plus important est le conflit politique qui est à la base du financement et de tout le reste. Ce conflit a rendu bien nécessaire une nouvelle définition du fondement politique permettant aux Nations Unies de prendre action dans le domaine de la sauvegarde de la paix. Il a rendu également plus difficile une telle nouvelle définition. Les pouvoirs et les fonctions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du secrétaire général doivent être mieux déterminés selon une entente. En particulier, le Conseil de sécurité a besoin de réaffirmer son autorité de façon à assurer son efficacité lorsque se présentent des menaces à la paix.

Pour qu'il exerce sa propre influence, il faudrait que le Conseil ait des cadres plus vastes afin d'être mieux équilibré quant à la composition de ses membres, avec représentation équitable de tous les territoires géographiques. On doit le rendre plus apte à sauvegarder la paix. A cette fin, il se peut que l'on soit obligé

de modifier ses fonctions afin de faire face aux conditions mondiales changeantes.
Les Nations Unies doivent mettre de l'ordre dans leur organisation afin de pouvoir exercer la totalité de leurs responsabilités quant au maintien de la paix et de la sécurité. Les dispositions relatives aux forces de soutien pour la paix à d'autres formes de présence des Nations Unies font partie de cette opération. Mais cela ne comprend pas toute la responsabilité pour le maintien de la paix dans notre ère nucléaire.

L'organisation mondiale, comme telle, joue son rôle mais les membres pris individuellement ne peuvent éviter leur propre responsabilité en vue de maintenir la paix, de s'abstenir d'utiliser la force dans la poursuite d'une politique nationale, de laisser de côté les manœuvres à courte vue et débilitantes, conçues pour des fins nationales, régionales ou idéologiques.

Les grandes puissances ont une responsabilité particulière à cet égard. La Charte les place dans une situation privilégiée, mais elle leur impose également l'obligation correspondante de collaborer et de battre la marche en vue de prévenir la guerre et maintenir la paix; de s'efforcer d'éviter les grands conflits entre elles et de faire disparaître les petites dissensions.

Les puissances moyennes ont elles aussi leurs propres responsabilités. Elles sont et demeureront les principaux artisans dans l'effort collectif en vue de maintenir la paix aussi longtemps qu'existeront craintes et soupçons entre les groupes de grandes puissances. Elles ont des possibilités spéciales à cet égard et elles devraient être fières de s'en servir.

Enfin, les parties elles-mêmes à un différend ont aussi une responsabilité qui leur est propre. M. Thant, le courageux et digne successeur des secrétaires généraux précédents, l'a bien souligné dans son rapport sur Chypre au Conseil de sécurité la semaine dernière lorsqu'il a dit:

Seules les parties elles-mêmes peuvent apporter un remède à la situation critique de Chypre. Les autorités . . . doivent, avec un sentiment très vif de leurs responsabilités, agir rapidement afin de faire cesser de façon complète les combats à Chypre, si vraiment l'île doit échapper à un affreux désastre.

Ceci voulait dire, a-t-il ajouté, que la condition essentielle en vue de trouver une solution pacifique aux problèmes de Chypre est la renonciation volontaire et immédiate de recourir à la force.

Les Nations Unies peuvent et doivent apporter leur aide au processus du maintien de la paix chaque fois qu'elles en ont la chance. Ses forces de paix peuvent rétablir, — et elles l'ont fait, — les conditions nécessaires à une solution pacifique d'un différend, lorsqu'elles peuvent s'exécuter de façon efficace.

Je sais que pour ce but et à la longue les conflits politiques, et par conséquent tout le conflit Est-Ouest, au sein même des Nations Unies doivent être résolus ou du moins diminués. Mais il n'en demeure pas moins nécessaire de faire des plans et des préparatifs afin que le mécanisme de paix puisse fonctionner rapidement et efficacement, même dans les conditions actuelles et selon les besoins.

A cette fin, nous devons faire tout ce que nous pouvons maintenant tout en espérant que bientôt nous pourrions faire plus. Dans cet effort, le Canada a joué et je sais qu'il continuera de le jouer, un rôle véritable et de grande valeur.

Ré

L

a eu
rieur

muni

L
sa se

2.

l'exar

géné

com

progr

3
réelle

cune

cont

muni

l'ense

4

l'Alle

juste

la ba

occas

s'effe

Euro

ment

le se

ce fa
mané
tient

Réunion ministérielle de l'OTAN

La réunion de printemps des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN a eu lieu à La Haye du 12 au 14 mai. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, dirigeait la délégation canadienne. Voici le communiqué émis à la fin de la réunion:

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu à La Haye, du 12 au 14 mai 1964, sa session de printemps au niveau ministériel.

2. Les Ministres ont examiné la situation internationale. Ils ont étudié l'examen politique annuel sur l'état de l'Alliance présenté par le secrétaire général. Ils ont souligné la nécessité de l'Alliance atlantique, qu'ils considèrent comme une garantie indispensable de la paix, de la sécurité et, par là même, du progrès économique et social.

3. Les Ministres ont marqué leur détermination d'aboutir à une détente réelle dans les relations internationales. Bien qu'au cours des derniers mois, aucune crise sérieuse ne se soit produite en Europe, l'URSS n'en a pas moins continué à tenter d'exercer sa pression par des moyens divers. Les pays communistes déploient toujours de multiples efforts pour étendre leur système à l'ensemble du monde. Les causes fondamentales de la tension subsistent donc.

4. En particulier, aucune solution n'a encore été trouvée aux problèmes de l'Allemagne et de Berlin. Le Conseil a réaffirmé sa conviction qu'une solution juste et pacifique du problème de l'Allemagne ne pourra être élaborée que sur la base du droit à l'autodétermination. Il a estimé qu'il faut profiter de toute occasion qui permette de tenir compte du désir du peuple allemand de voir s'effectuer sa réunification dans la liberté, assurant ainsi une paix durable en Europe centrale. Cette question continuera à être examinée. Le Conseil a également réaffirmé que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est le seul gouvernement librement et légitimement constitué en Allemagne et, de ce fait, habilité à parler au nom de l'Allemagne et à représenter le peuple allemand dans les affaires internationales. En ce qui concerne Berlin, l'Alliance s'en tient aux termes de sa déclaration du 16 décembre 1958.

5. Les Ministres ont noté avec satisfaction que des mesures limitées ont été prises récemment pour freiner la course aux armements. Ils ont exprimé à nouveau leur désir de voir aboutir un règlement des problèmes essentiels du désarmement, mais constaté que les perspectives à cet égard demeureront lointaines tant que l'URSS refusera d'admettre des mesures de contrôle et d'inspection efficaces.

6. Dans les circonstances actuelles, les membres de l'Alliance ont le devoir d'améliorer l'ensemble de leurs moyens de défense. Ils renforceront leur unité en développant la consultation politique. Ils accroîtront leurs efforts dans le domaine économique pour élever leur niveau de vie ainsi que celui des peuples

moins favorisés.

7. Les Ministres, se référant à la résolution antérieure concernant l'étude des problèmes militaires et économiques posés par la défense de la région sud-est de l'OTAN, ont exprimé le vœu que les conclusions de cette étude leur soient soumises lors de la prochaine session ministérielle.

8. Les Ministres ont exprimé les préoccupations que leur cause la situation dans cette région, du fait des désordres qui se poursuivent à Chypre. Ils ont réaffirmé le plein appui de leurs gouvernements à l'égard des efforts que l'Organisation des Nations Unies a décidé d'entreprendre en vue de rétablir l'ordre public et à ceux du médiateur désigné par cette Organisation pour rechercher une solution concertée du problème.

9. Les Ministres ont exprimé leur profond regret du prochain départ de M. Dirk U. Stikker, qui a annoncé son intention de se démettre de ses fonctions de secrétaire général de l'Organisation. En rendant hommage à celui qui fut aussi l'un des signataires du Traité de l'Atlantique Nord en 1949, ils lui ont exprimé leur vive reconnaissance pour les services exceptionnels qu'il a rendus à l'Alliance.

10. Le Conseil a invité M. Manlio Brosio, ancien Vice-Président du Conseil des ministres et ministre de la Défense d'Italie, actuellement ambassadeur d'Italie à Paris, à prendre la succession de M. Stikker au poste de secrétaire général de l'Organisation à dater du 1^{er} août 1964. M. Brosio a fait savoir au Conseil qu'il acceptait cette désignation.

11. La prochaine session ministérielle se tiendra à Paris en décembre 1964.

M. Martin visite l'Allemagne de l'Ouest

Sur l'invitation du ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, M. Gerhard Schroeder, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, s'est rendu à Bonn le 15 mai après la réunion annuelle de printemps du Conseil des ministres de l'OTAN à La Haye. C'était la première fois depuis la seconde guerre mondiale qu'un secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures effectuait une visite officielle en Allemagne, et cette occasion a permis de mettre en relief les nombreux domaines où s'exerce une collaboration fructueuse entre le Canada et l'Allemagne. Après s'être entretenu à Bonn des questions internationales d'actualité, M. Martin a fait une courte visite à Berlin-Ouest où il a été accueilli par le maire suppléant, M. Albertz; il a signé le livre d'or au cours d'une cérémonie spéciale tenue au Schoeneberger Rathaus et a visité la ville, y compris le mur de Berlin. En réponse à l'allocution du maire, M. Martin a loué le courage et la détermination qu'avaient montrés les ressortissants de Berlin-Ouest en face des épreuves qui avaient accompagné la division tragique de leur ville.

Le communiqué ci-après, publié à la fin de la visite, expose brièvement les résultats des discussions auxquelles a pris part M. Martin, et souligne l'atmosphère chaleureuse et amicale de l'accueil qui lui a été réservé en Allemagne occidentale:

Après la réunion du Conseil des ministres de l'OTAN, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, s'est rendu à Bonn le 15 mai. Il se propose de visiter Berlin le 16 mai.

M. Martin a eu avec M. Gerhard Schroeder, ministre fédéral des Affaires étrangères, des conversations auxquelles ont participé des hauts fonctionnaires des ministères des deux pays. Herr von Hassel étant absent par suite d'une maladie, M. Martin a rendu visite au secrétaire d'État du ministère de la Défense, M. Hopf. Les conversations, qui ont eu lieu dans une atmosphère très amicale, ont porté sur un grand nombre de questions d'intérêt commun.

Les deux ministres ont pris note avec satisfaction du progrès ininterrompu des relations qu'entretiennent les deux pays dans de nombreux domaines. Ils ont estimé que cette collaboration fructueuse devrait encore être développée.

Les deux parties ont reconnu qu'une accalmie s'était produite l'an dernier dans le conflit Est-Ouest. Elles ont relevé avec satisfaction cette tendance que les deux pays continueraient d'encourager. Les causes latentes de tension persistaient néanmoins, et M. Schroeder a expliqué à cet égard la politique de réunification du gouvernement fédéral. M. Martin s'est montré d'accord sur ces objectifs et a réaffirmé qu'à son avis une solution juste et pacifique du problème de l'Allemagne et de Berlin devrait nécessairement être fondée sur le principe de l'autodétermination dans la liberté.

Les deux ministres ont reconnu le besoin permanent d'une alliance atlantique

forte et unie. Ils se sont dits heureux du fait que le problème de Chypre, qui affecte la cohésion de l'alliance, ait été discuté à la réunion de La Haye et que tous les membres se soient engagés à user de leur influence afin d'aider les Nations Unies à rétablir des conditions pacifiques à Chypre.

Les ministres ont également examiné la situation actuelle et les perspectives futures dans le domaine de l'unité européenne. Il n'existait à leur avis aucune contradiction entre les objectifs européens et ceux de l'alliance atlantique, et tout progrès dans la direction de l'unité européenne renforcerait nécessairement la communauté atlantique. Ils ont réaffirmé la volonté de leurs gouvernements d'agir en vue d'une plus grande libéralisation du commerce mondial. Il était essentiel à cet égard, tant pour des raisons politiques que pour des motifs économiques, que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les négociations Kennedy aient des résultats positifs.

Les deux ministres ayant fait la revue de plusieurs autres questions, M. Martin a mis en lumière les réalisations des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. Il a exposé brièvement le projet canadien d'une conférence préparatoire pour l'étude des méthodes qui permettraient de rendre plus efficaces les opérations de maintien de la paix.

Les discussions ont servi à renforcer la compréhension mutuelle entre les deux pays; elles ont fait ressortir le besoin de contacts plus fréquents et d'une collaboration plus étroite entre les deux gouvernements et les deux peuples. La visite que doivent effectuer en juin à Ottawa le chancelier Erhard et le ministre Schroeder aura à cet égard une portée toute particulière.

L
un
DISCO
SUSSE
D'ITA
L'HOM
L
2
L
nales.
tans
D
confé
l'A
la C
eu lie
le lé
États
mis
Trois
D'ne
can
tan
mit
com
ont
son
tius
C
ver
inév
rap
ve: t
qu
tair
est
et
des

La politique étrangère du Canada dans un monde en évolution

DICOURS PRONONCÉ À LA CHAMBRE DES COMMUNES EN COMITÉ DES
SUBSIDES, LE 22 MAI 1964, PAR LE SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
L'HONORABLE PAUL MARTIN

Le 28 NOVEMBRE dernier, j'ai fait à la Chambre un exposé complet de la politique canadienne sur un grand nombre d'importantes questions internationales. J'ai l'intention de m'en tenir aujourd'hui aux événements les plus importants survenus depuis lors dans les domaines qui intéressent surtout notre pays.

Depuis novembre dernier, j'ai assisté à un certain nombre d'importantes conférences et réunions, notamment deux réunions ministérielles du Conseil de l'Atlantique Nord, l'une en décembre dernier et l'autre, la semaine dernière; la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a eu lieu à Genève en mars, et une session du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. J'ai aussi accompagné le premier ministre en France et aux États-Unis, en janvier, et nous avons accueilli à Ottawa, en février, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne.

Trois principales caractéristiques

D'une façon ou d'une autre, toutes ces réunions ont porté sur les trois principales caractéristiques de la dernière décennie sur la scène internationale: la lutte constante entre les mondes communiste et non communiste, tant au point de vue militaire qu'au point de vue économique; l'évolution des rapports entre les camps communiste et non communiste; enfin, les accommodements que les deux camps ont effectués dans leurs rapports avec ce qu'on appelle le tiers-monde, les pays sous-développés, et souvent non alignés, qui constituent maintenant plus des deux tiers des Nations Unies.

Ces trois principales vagues ont charrié une telle quantité de problèmes nouveaux et inconnus qu'on a vu surgir la tendance fort compréhensible, peut-être inévitable, à essayer de les régler un par un et de façon isolée. Cependant, les rapports qui relient manifestement ces trois principales tendances politiques doivent nous convaincre qu'à une certaine étape — et je ne prétends pas savoir quand ni comment — les moyens par lesquels nous tentons de faire face à certains des grands problèmes demeurés sans solution, devront être rassemblés. Il est clair pour moi que, lorsqu'au sein de l'OTAN, nous déciderons de l'ampleur et de la structure de la défense en vue d'une période donnée, nous devons nous demander non seulement si cette structure suffira à assurer notre sécurité maté-

rielle, mais encore quel effet elle aura sur ce que nous essayons simultanément d'accomplir au Comité du désarmement à Genève, et comment elle pourra influencer sur les perspectives d'un règlement des problèmes de sécurité en Europe.

Lorsque nous contemplons l'épidémie de conflits locaux qui ont éclaté au Moyen-Orient, en Afrique et dans le Sud-Est asiatique, nous ne devons pas, dans notre hâte à les réprimer, oublier ce que nous nous efforçons d'obtenir aux Nations Unies et au Comité du désarmement par des rouages plus méthodiques et plus durables pour le maintien de la paix internationale. En réunissant les pièces de ce casse-tête compliqué, je crois qu'au cours des prochains mois et des prochaines années, nous devons repenser dans une grande mesure ce qui était notre politique traditionnelle.

Rapport quadrilatéral

Je reviens justement, après un court voyage en Allemagne, de la réunion du Conseil ministériel de l'OTAN qui s'est tenue à La Haye. Ces visites avaient trait à la plupart des questions fondamentales de la vie internationale contemporaine, nos relations avec le monde ou les mondes communistes demeurant toujours la préoccupation dominante. Pendant des années, au sein de l'OTAN et dans toutes les capitales occidentales, nous avons parlé assez vaguement des relations Est-Ouest. A mon avis, il est temps que nous admettions que cette formule lapidaire ne suffit plus. Lorsque nous parlons de "relations Est-Ouest", nous laissons entendre que nous pensons à un monde bipolaire, composé des communistes et du reste de l'univers. En réalité, il n'y a plus aujourd'hui un monde communiste unique. Il est fallacieux de parler d'employer "l'Est", synonyme de "communisme". Il est également fallacieux de parler de "l'Ouest" comme du reste de l'univers ou même de "l'OTAN". Il se produit présentement une forme plus compliquée de concurrence que ne le laisse entendre notre ancienne terminologie, concurrence dans laquelle les communistes chinois jouent leur va-tout pour la direction politique en Asie et en Afrique. Nous devons penser davantage à un rapport quadrilatéral entre l'Ouest, les communistes soviétiques, les communistes chinois et les pays non alignés, au lieu de l'ancien rapport "Est-Ouest".

Si l'on constate, depuis la crise de Cuba qui a fait sentir à tout le monde la monstruosité d'une guerre nucléaire, une pause ou une détente dans nos relations avec l'Union soviétique, on ne saurait en dire autant de nos rapports avec le reste du monde communiste. Dans l'optique de la Chine, en effet, si la guerre nucléaire n'est certes pas souhaitable, elle n'en reste pas moins concevable. Mao Tsé-Toung a signalé qu'après la première guerre mondiale il y avait 230 millions de communistes, et qu'après la seconde, on en comptait 900 millions; il prévoit en conséquence qu'à la suite de la troisième, le communisme gagnera le reste du monde.

Malgré les invasions de la Chine communiste au Tibet et en Inde, et les troubles qu'elle suscite dans le Sud-Est asiatique, il n'y a pas lieu de croire à mon avis, que les communistes chinois se laisseraient de propos délibéré porter

par leurs théories à mettre le feu aux poudres. Il se peut — du moins, nous osons le croire — qu'ils aboient plus fort qu'ils ne mordent. Nous avons connu, expérience amère, des déments dont les théories étaient formelles et connues de tous, mais nous étions trop rationalistes pour croire que c'était vraiment sérieux. Je ne suis pas porté à penser que nous nous trouvons actuellement dans la même situation, mais il y a des dangers semblables. Il ne semble pas, à l'heure actuelle, que la détente entre l'Ouest et Moscou existe également entre l'Ouest et Pékin, mais nous devons continuer, par tous les moyens à notre disposition, de mettre à l'épreuve les intentions des communistes chinois, sur lesquelles les vœux ou les objectifs des Soviétiques n'ont guère d'influence. En attendant, il serait prématuré et irréfléchi de démanteler nos dispositifs de défense, tant psychologiques que matériels, même si nous estimons que, pour l'instant, les relations du monde occidental avec les soviétiques connaissent une amélioration réelle, quoique limitée.

C'est la première fois que j'essaie, en ma qualité de ministre des Affaires extérieures, d'analyser ici de cette façon nos relations avec les communistes. Lorsque la scission entre Moscou et Pékin s'est produite, l'Ouest répugnait naturellement à y attacher trop d'importance, de crainte qu'elle ne fût que de courte durée. Cette réaction était prudente à ce moment-là, mais nous pouvons maintenant commencer à établir un nouveau bilan et cesser de nous préoccuper trop exclusivement d'un seul des géants du monde communiste. Il y a des différends très nets entre eux, pour des raisons nationales, historiques et raciales; comme ils sont communistes, leurs divergences d'opinions s'expriment par une terminologie idéologique. Ces différends qui se font jour depuis peut-être quatre ans, ne sont évidemment pas un phénomène passager.

Changements au sein du bloc communiste

Il est impossible de dire jusqu'où va la détente — ou la "pause" — avec l'Union soviétique et si elle est authentique et profonde. Entre-temps, il me semble que nous devrions avoir le ferme propos d'encourager cette détente, tout en n'oubliant pas que le point de vue des Soviétiques n'a pas changé sur la plupart des problèmes majeurs qui nous séparent, y compris la division de l'Allemagne, le cas particulier et cruel de Berlin, et les troubles fomentés dans tout le monde non communiste sous le prétexte de "libération". En outre, comme nous l'avons récemment relevé à Ottawa et dans diverses parties du monde, les tentatives que font les communistes pour semer la subversion, tant chez les individus que dans divers groupes des pays libres, et d'étendre leur pouvoir et leur influence par d'autres moyens que la guerre, se sont poursuivies sans cesse malgré la détente. Ce genre de situation exige évidemment l'examen le plus attentif. Chaque semaine nous démontre de nouveau qu'il est possible de modifier le mot "satellite" en décrivant les rapports entre l'Union soviétique et les pays d'Europe orientale. Il ne faudrait pas, bien entendu, exagérer cette tendance, mais il est évident que, sauf pour la politique étrangère, on permet, dans une certaine me-

sure, aux pays de l'Europe orientale d'établir plus librement qu'autrefois une forme de communisme qui répond mieux aux exigences locales et aux caractéristiques nationales de leur population. De même, la déstalinisation a permis de réduire considérablement la surveillance exercée sur la personne même des habitants de ces pays. Il n'est pas facile de réprimer pareilles tendances.

Un dernier élément qu'il ne faut pas oublier, c'est que les pays communistes font face à de grandes difficultés d'ordre économique. L'agriculture est nettement inefficace et les techniques de la planification et de l'organisation de l'industrie communiste sont en train d'être révisées. Ces événements présentent aux pays occidentaux l'occasion d'effectuer des échanges commerciaux et d'ouvrir de nouvelles voies de communication qui pourront nous aider à supprimer les barrières existant entre le monde soviétique et le nôtre. Cependant, même si nous parvenions à faire beaucoup de progrès vers une entente, vers un accommodement, avec l'Union soviétique et l'Europe orientale, la Chine communiste demeurerait toujours une énigme.

La Chine communiste: une énigme

Le premier ministre et moi-même avons eu l'occasion de parler franchement de la Chine communiste avec le président de Gaulle et M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de France, au cours de notre visite à Paris peu de temps avant que la France reconnaisse officiellement la Chine. Bien que nous eussions préféré que la France consulte ses alliés, il est évident que le gouvernement de ce pays a pris cette décision après avoir longuement pesé tous les faits en cause. J'espère que la décision de la France d'établir des relations diplomatiques avec Pékin aidera à atténuer l'isolement continu de la Chine communiste. Il est maintenant reconnu que l'isolement de l'Union soviétique entre 1917 et le début des années 30 a été peu avantageux pour l'Occident comme pour l'Union soviétique.

Je ne veux pas donner l'impression que les pays occidentaux sont en grande partie responsables de l'isolement de la Chine. En fait, depuis que les communistes chinois se sont emparés de la Chine continentale, ils semblent souvent avoir cherché délibérément à rompre les contacts avec les pays occidentaux. Ils ont aussi cherché à imposer des conditions à ceux qui, d'autre part, étaient disposés à établir des relations avec eux. Je dois avouer franchement que l'expérience de certains gouvernements qui ont voulu reconnaître ce pays et établir des relations avec lui n'a pas été aussi agréable qu'ils l'avaient espéré.

Conscient des dangers inhérents à l'isolement de la Chine, le Canada, tout comme certains autres pays occidentaux, a favorisé des relations plus nombreuses avec la Chine dans les domaines commercial et culturel. J'estime que cette politique a été judicieuse et couronnée de succès. Le commerce du Canada avec la Chine se maintient à un niveau assez élevé et les hommes d'affaires canadiens traitent de plus en plus avec les agences chinoises voulues. Par suite du relâchement de l'attitude chinoise, un journaliste canadien se trouve maintenant sur le

continent chinois, et il est possible que d'autres correspondants y soient admis. Ainsi, le public canadien pourrait obtenir des nouvelles de première main sur les événements qui se produisent en Chine continentale.

En revanche, nous serions disposés à admettre au Canada un nombre équivalent de correspondants chinois qui feraient des reportages sur notre pays à l'intention de leurs compatriotes. Nous avons bon espoir qu'au long aller, des ententes réciproques de ce genre pourraient dissiper les malentendus qui ont été si préjudiciables dans le passé aux relations entre Pékin et le monde occidental.

Situation internationale de la Chine communiste

Pour ce qui est de la situation internationale de la Chine communiste, aucune solution simple ne s'offre à nous. Aux Nations Unies, . . . le Canada s'est opposé à des résolutions demandant l'expulsion des représentants de la Chine nationaliste et leur remplacement par des représentants de Pékin, parce que ces résolutions ne parlent ni du droit des habitants de Formose à l'autodétermination, ni de leur statut international approprié. Les représentants canadiens aux Nations Unies ont établi clairement que le Canada veut rechercher une solution juste et raisonnable au problème de Formose, tout en faisant participer la Chine continentale aux grandes questions internationales. C'est l'attitude qu'avait adoptée le président de la délégation canadienne, aujourd'hui leader de l'opposition dans l'autre Chambre, alors qu'il dirigeait la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1961. Je partage également l'opinion du très honorable chef de l'opposition qui, le 25 juillet 1963, a déclaré à la Chambre des communes:

Je crois qu'à l'heure actuelle, un grand défi est lancé aux pays de l'Occident. Le Canada, les États-Unis et d'autres pays devront reviser leur politique à l'égard de la Chine communiste. Il faut revoir notre façon de penser. Nous devons examiner ce problème formidable selon des conjonctures qui évoluent et surtout en tenant compte de la présente entente; en effet, à moins que celle-ci comprenne la Chine communiste — et je ne veux pas parler de la France dans ce paragraphe — et à moins que nous parvenions à obtenir l'accord de la Chine communiste, la menace de guerre nucléaire planera sur nous à un tel point que nous en ressentirons de vives appréhensions, de l'horreur et une crainte extrême.

. . . De récents événements ont remis en lumière ce qu'on pourrait appeler la solution d'une Chine, d'une Formose. Cette solution exigerait tout d'abord la collaboration des parties directement en cause. Jusqu'ici, ni Pékin ni Taïpei n'ont jugé acceptable une solution juste et pratique qui s'inspirerait de ce principe.

Figures possibilités

Lors de la récente réunion de l'OTAN, on a posé des questions en cette Chambre au sujet de ce que j'avais dit, dans ma déclaration présentée au Conseil de La Haye, au sujet des problèmes concrets qui pourraient se poser à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et qui exigeront peut-être une modification de la politique que je viens de définir. Le premier ministre, en réponse à une question posée par le chef de l'opposition, a déjà signalé l'un de ces problèmes concrets, c'est-à-dire la possibilité d'un vote favorisant l'ad-

mission de la Chine continentale, indépendamment de l'attitude du Canada sur cette question. Il est également possible que la Chine communiste soit si près d'être admise à la suite du vote de l'Assemblée qu'il se dessine une tendance décisive dans ce sens à l'assemblée suivante.

Dans ce cas, comme je l'ai déjà dit au Conseil de l'OTAN, les chances d'établir aux Nations Unies l'avenir de Formose et de ses habitants par autodétermination risqueront de s'évanouir si nous ne sortons pas de notre statu quo actuel. Il ne faut pas oublier que si la Chine communiste obtenait un siège, elle occuperait non seulement celui que détient maintenant la Chine nationaliste à l'Assemblée générale, mais aussi au Conseil de sécurité, privilège qui comporte le droit de veto lorsqu'il s'agit d'admettre de nouveaux membres. La troisième question à laquelle nous devons faire face, si la Chine communiste obtient un siège et que Formose soit automatiquement exclue, serait de savoir s'il y a lieu de reconnaître le Gouvernement de Pékin ou d'agir comme nous l'avons fait il y a quelques années dans le cas de la Mongolie extérieure, c'est-à-dire de siéger à côté de ses représentants aux Nations Unies sans reconnaître le régime.

Ces exemples expliqueront au comité que l'étendue des modifications éventuelles de notre point de vue — si nous consentons à les envisager — ne deviendra évidente que lorsque nous aurons constaté le cours des événements à la prochaine Assemblée générale des Nations Unies. Mais il serait sans doute inexcusable de notre part de ne pas examiner la question en temps opportun quand des changements importants du point de vue tactique seront intervenus aux Nations Unies.

Nécessité d'étroites consultations

Quand je dis, comme je l'ai déjà affirmé à l'OTAN, que le Canada n'a nulle intention de faire quoi que ce soit qui risque d'augmenter les difficultés de nos amis, je reconnais simplement la nécessité de consulter nos amis avant de prendre des décisions de principe sur les questions importantes. En effet, l'OTAN prévoit certaines règles pour les consultations de cette nature, et c'est pourquoi j'ai terminé ma déclaration à La Haye sur le problème de la Chine en insistant sur la nécessité de procéder à d'étroites consultations entre les délégations de l'OTAN à New-York à ce sujet, avant et pendant la prochaine Assemblée générale.

Nous observons de près la situation, et la ligne de conduite du Canada dépendra d'un certain nombre d'éléments. Par exemple, les conséquences pour la stabilité des pays du Sud-Est asiatique doivent être pesées avec soin, et surtout à la lumière de la situation critique qui règne actuellement en Indochine. Je reviendrai dans quelques instants sur cette nouvelle crise dans cette partie du monde. Le Canada a le même intérêt fondamental que d'autres pays occidentaux à venir en aide aux pays "montants" du Sud-Est asiatique, en vue de maintenir leur indépendance et leur identité nationale. De plus, nous avons des intérêts particuliers dans cette région à cause du rôle que nous jouons au sein des Commissions internationales de contrôle en Indochine.

Évolution judiciaire de l'OTAN

C'est en tenant compte de ces éléments, concernant nos relations avec le monde communiste, que j'aimerais faire rapport de la réunion ministérielle de l'OTAN à laquelle j'ai assisté la semaine dernière à La Haye. Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont l'occasion tous les printemps de passer en revue la situation internationale et l'état de l'Alliance. Nous nous rendons tous compte qu'il est nécessaire de revoir sans cesse le caractère de la menace qui pèse sur nos têtes de façon que la réplique occidentale soit appropriée, non seulement du point de vue militaire, mais encore du point de vue des principes et des politiques, ce qui est tout aussi important. Je crois donc fermement que ce n'est pas signe de "désordre", comme on dit parfois, mais bien de progrès et d'évolution judiciaire, qu'il y ait au sein de l'Alliance occidentale plusieurs théories au sujet de l'attitude de nos pays devant les occasions nouvelles ainsi que les embûches que présente la situation actuelle face aux communistes.

On s'est beaucoup trop plu à répéter que l'OTAN se trouvait à la croisée des chemins et qu'elle souffrait de divers malaises. L'Alliance franchit une saine étape où elle fait le tri des idées différentes, de ses membres, souvent exprimées en termes vigoureux, sur l'état de l'Alliance et sur ce qu'il faudrait faire pour qu'elle soit à la page. Serait-il salutaire d'agir autrement, de simplement décrocher aux conceptions du passé, au lieu de vouloir être de son temps comme il convient à un peuple libre?

A La Haye, on s'est généralement entendu sur le but que doit poursuivre l'OTAN au cours des prochaines années: s'assurer de pouvoir répondre aux exigences d'un monde bien différent de celui qui a vu naître l'Alliance. L'OTAN a ses vieux mythes. Les événements sont en train de les dépasser à vive allure et, si l'Alliance doit survivre, il nous faut faire face aux réalités nouvelles. Comme le disait le premier ministre au Conseil de l'OTAN, en janvier: "Nous devons apprendre le rôle difficile de pacificateur tout en maintenant la force nécessaire pour prévenir la guerre".

Je puis affirmer, cependant, que tous les membres, tous les ministres des Affaires étrangères qui représentent les grandes puissances et les autres, s'accordent sur les principes fondamentaux de l'Alliance, qui sont que nous entendons rester libres et, faute du règlement des différends politiques et d'un désarmement contrôlé, maintenir notre force militaire. Nous entendons endiguer l'agression communiste. Dans nos rapports avec l'Union soviétique, nous entendons rester fermes, mais prêts à explorer toute voie qui puisse aboutir à une solution, sur le plan politique, sans compromettre notre sécurité.

Futs de l'OTAN

Différentes idées ont cours sur la façon d'agir à l'avenir. Dans l'Alliance, ceux qui veulent des changements devront faire montre de plus de bonne volonté pour les présenter; il faudra aussi plus de bonne volonté de la part de ceux qui préféraient l'association, pour commencer à la traduire en pratique. Si nous voulons

adopter l'Alliance aux conditions nouvelles, il est certains buts que nous croyons utile de poursuivre. Tout d'abord, en ce qui concerne notre pays nous croyons qu'on doit insister plus sur le caractère transatlantique de l'Alliance. J'espère que notre pays résistera à toute évolution, au sein de l'Alliance, en faveur d'un continentalisme européen ou nord-américain. J'espère que nous ne choisissons jamais entre les deux côtés de l'Atlantique; nous ne le pouvons pas, puisque nos attaches historiques nous lient à l'Europe, tandis que, d'autre part, nous sommes un pays nord-américain. Une collaboration accrue entre les deux côtés de l'Atlantique est pour nous la seule politique logique si nous voulons que l'Alliance occidentale continue à évoluer comme une association de pays aux convictions semblables.

Deuxièmement, l'Europe est aujourd'hui beaucoup plus forte qu'en 1949, et bon nombre de pays européens pensent vraisemblablement qu'ils doivent jouer un rôle plus important dans la direction de l'Alliance, du point de vue politique et militaire. Je suis certain que des propositions concrètes assureraient l'accomplissement de ce désir, et que ces propositions concrètes seraient bien accueillies de tous, mais — et c'est à quoi j'ai exhorté mes collègues à la réunion — formulons ces propositions.

. . . Toutefois, il est futile de formuler la plainte sans proposer le remède.

Enfin, il nous faudrait des consultations plus élaborées dans la sphère militaire, aussi bien que dans les sphères politique et économique. Ces dernières années, des améliorations énormes se sont produites et, en conséquence, l'Alliance est plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1949. Parce que nous nous sommes aujourd'hui plus libres qu'auparavant de suivre notre propre inclination, il est encore plus nécessaire de nous tenir mutuellement au courant de nos actions et d'en exposer les raisons. Malheureusement, c'est ce qui semble se produire actuellement. Si nous manquons à ce devoir, nous devenons méfiants, nous perdons de vue les raisons profondes de notre union et attachons une importance exagérée à nos différends.

Relations avec la France

Lors de notre visite à Paris, en janvier dernier, le premier ministre et moi-même étions convenus de tenir des consultations avec la France, à l'échelon ministériel. Nous avons constaté que le président de Gaulle et ses ministres partageaient notre désir de relations plus étroites. Bien qu'il se soit écoulé peu de temps depuis cette visite, je crois être déjà en mesure d'affirmer avec confiance que nos entretiens ont marqué une étape importante dans les relations de notre pays avec la France.

Dans le cadre de ces consultations continues entre ministres, j'ai eu les entretiens privés avec le ministre français des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, lors de mon séjour à La Haye. Outre les affaires de l'OTAN et de Chypre, nous avons passé en revue les problèmes internationaux d'un caractère plus général, ainsi que le développement de nos programmes bilatéraux sur le

plan culturel. Je suis sûr que nous aurons plus tard l'occasion de fournir des indications sur la nature de ces accords bilatéraux conclus avec la France et à l'égard desquels j'ai pu faire état de certains progrès au cours de mes entretiens avec le ministre français des Affaires étrangères qui, je crois, — le premier ministre est sûrement de mon avis, — est l'un des grands ministres des Affaires étrangères de notre époque. Même lorsque nous ne partageons pas sa façon de voir, nous pouvons, avec fruit, essayer de le comprendre, car j'ai la conviction qu'elle représente beaucoup plus qu'un point de vue purement nationaliste en face des problèmes de l'Europe et du monde en général. Je me réjouis de constater que le Gouvernement français a lui-même confirmé cette attitude en ménageant il y a quelques jours, à Paris, une chaleureuse réception au secrétaire général de l'ONU.

Au cours des derniers mois ont été mis en œuvre des programmes de collaboration franco-canadiens qui permettront de resserrer les liens qui nous unissent dans les domaines de l'enseignement et de la culture. Nos relations dans le secteur des investissements font également l'objet d'études actives, et nous envisageons la possibilité de liens mutuels fructueux dans d'autres domaines: immigration, production de défense, science, tourisme, etc. Nous ne nous attendons pas, ni les Français non plus, d'ailleurs, que des changements spectaculaires se produisent du jour au lendemain; mais nous travaillons à placer nos relations dans une atmosphère nouvelle et à rajeunir leur structure.

Je tiens à ajouter que nous ne considérons aucunement ces nouvelles relations comme intéressant uniquement les Canadiens français. J'aimerais vous citer ici un extrait du discours prononcé par notre premier ministre lors du dîner offert par le Canada en l'honneur de M. Pompidou, premier ministre de France:

Dans les régions anglophones du Canada, on s'intéresse beaucoup plus qu'auparavant à la langue et à la culture françaises et l'on apprécie mieux leur rôle comme élément essentiel dans notre nation. Il est tout naturel que ces événements apportent un regain d'intérêt ou un nouvel intérêt qui servent au mieux nos relations avec la France, et ceci, je puis vous l'assurer, n'est pas exclusif à la province de Québec. . . . Les deux gouvernements sont sensibles aux occasions qu'offrent la nature dynamique du progrès intérieur dans les deux pays et notre ferme volonté de retirer un avantage mutuel de ce progrès.

J'ai parlé de nos relations avec la France. Nous envisageons avec plaisir la perspective de la troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation qui se tiendra à Ottawa du 21 août au 4 septembre. Il y a lieu de rappeler que la Conférence sur le commerce et le développement économique dans le Commonwealth, qui s'était tenue à Montréal en 1958, avait tracé la voie à la Conférence sur l'éducation qui a eu lieu à Oxford en juillet 1959. A cette réunion, on a recommandé la mise sur pied de quatre programmes de collaboration au sein du Commonwealth en matière d'enseignement: bourses d'études et de recherches, formation des instituteurs, recrutement des instituteurs et enseignement technique. Lors d'une autre conférence tenue à Delhi en janvier 1962, on a révisé l'exécution de tous ces programmes et examiné de nouveaux domaines de collaboration.

M. Vincent Massey a bien voulu accepter la présidence de cette réunion, ce qui témoigne encore une fois qu'il a un haut sentiment de ses devoirs envers

son pays et qu'il rend un précieux service au Canada. Le Gouvernement du Canada, les ministères provinciaux de l'éducation et tout le monde de l'enseignement accordent leur entier appui à cette importante conférence. L'activité déployée dans le domaine de la collaboration en matière d'enseignement, qui fera l'objet de débats lors de la réunion d'Ottawa, s'est déjà révélée fructueuse pour tous les pays membres et témoigne de l'association concrète qui règne au sein du Commonwealth.

Je tiens à ajouter qu'à bien des endroits on se préoccupe vivement du Commonwealth depuis quelque temps. Comme tous le savent, il s'agit d'une institution qui, par suite de son évolution, peut maintenant promouvoir les intérêts de ses membres et contribuer à une meilleure compréhension entre les divers pays du monde. Certes, elle doit faire face à des problèmes qui mettront à l'épreuve son pouvoir d'adaptation et de cohésion, mais elle s'en tirera sûrement indemne. Nombre de ces problèmes seront discutés lors de la Conférence des premiers ministres qui aura lieu en juillet. On s'y appliquera sans cesse à trouver des moyens de conserver son caractère et son rôle. Comme nous l'avons signalé au secrétaire d'État aux Relations avec le Commonwealth, M. Sandys, lors de son passage à Ottawa il y a quelques jours, il se pourrait fort bien que la Conférence du Commonwealth sur l'éducation s'avère un des moyens de réaliser ces objectifs.

Relations avec la République fédérale allemande

A la fin de la réunion de La Haye, j'ai accepté l'invitation du ministre des Affaires étrangères d'Allemagne de me rendre dans son pays. Depuis la guerre, aucun secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a visité l'Allemagne si ce n'est pour assister à une réunion ministérielle de l'OTAN, à Bonn. Nous avons cru qu'il serait souhaitable pour moi de me rendre à ce temps-ci dans ce grand pays allié qui a si bien su édifier un État démocratique moderne sur les ruines de la tyrannie nazie.

Nos relations avec la République fédérale allemande sont importantes. Nos échanges commerciaux avec l'Allemagne sont plus élevés qu'avec aucun autre pays d'Europe, environ 200 millions de dollars de plus qu'avec la France, par exemple. Il y a actuellement au Canada près d'un million de personnes d'origine allemande, tandis qu'en Allemagne il y a environ 25,000 Canadiens, y compris les familles de nos soldats et aviateurs.

J'ai donc accepté de me rendre de La Haye à Bonn et y passer quelque temps avec le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, M. Gerhard Schroeder; j'ai aussi passé une journée à Berlin-Ouest avant de revenir au Canada. M. Schroeder m'a exposé clairement et en détail la façon de voir de son pays sur le grand problème qui préoccupera tous les Allemands tant que leur pays restera divisé, celui de la réunification allemande. Il a répété ce que son gouvernement a si souvent déclaré — que l'Allemagne moderne a renoncé à l'emploi de la force pour atteindre ses objectifs. Je lui ai dit que le Gouvernement du Canada comprend et appuie la République fédérale dans tous ses efforts pacifiques en vue

de réunir ses habitants par l'exercice de leur droit de choisir librement l'indépendance.

J'estime que les vues des Gouvernements canadien et allemand sur l'avenir de la collaboration atlantique se touchent sur nombre de points. Comme nous, les Allemands veulent que l'intégration européenne se poursuive au sein de la structure atlantique. Comme nous, ils souhaitent que les négociations Kennedy aient une heureuse issue, amenant la libéralisation du commerce à l'échelle mondiale.

Je suis heureux, et je suis persuadé que toute la Chambre se réjouit aussi, que nous ayons l'occasion d'accueillir le chancelier Erhardt et M. Schroeder au cours de leur visite qui durera du 9 au 11 juin prochain. A part les États-Unis et la Grande-Bretagne, le Canada sera le premier pays ne faisant par partie du Marché commun européen, qui recevra le D^r Erhardt depuis son accession au poste de chancelier de son pays. Il a déjà passé parmi nous et nous serons heureux de le revoir. L'Allemagne démocratique moderne doit beaucoup au chancelier, tant pour la régénération économique que pour la transformation politique du pays.

Lorsque je suis allé à Berlin, j'ai constaté que la ville est différente de ce qu'elle était lorsque je l'ai vue pour la dernière fois en 1936. Comme plusieurs parmi vous le savent, pour y être allés, il ne reste pas un seul point de repère des divers aspects de la ville que j'avais connue. Une grande partie a été reconstruite et ses réalisations, au point de vue aménagements industriels et urbains, sont impressionnantes.

Mais, arrivé à la frontière de la liberté qui sépare Berlin-Est et Berlin-Ouest, les ruines béantes rappellent la guerre d'Hitler. A travers ce quartier qui était autrefois le cœur de la ville, se dresse le mur, horrible monument à l'échec d'un régime. Car, si le régime communiste de zone est n'avait pas si lamentablement échoué, pourquoi 3,000 à 5,000 personnes par semaine auraient-elles risqué leur vie pour s'échapper vers l'Ouest et devenir libres? De la limite de Berlin-Ouest, on a l'impression de regarder un vaste camp de concentration. Il y a les sentinelles armées, les mitrailleuses, les tours d'observation, les rangs successifs de barbelés, les pièges à chars, les maisons démolies ou dont les fenêtres, du côté de la frontière, sont obturées de briques, il y a les voies ferrées, de surface ou souterraines, qui sont bloquées et surveillées, comme si, pour assurer la survie de ce régime de l'Est, il fallait coûte que coûte empêcher les gens de prendre la fuite et de porter témoignage des conditions qui existent sous le communisme.

Le problème allemand . . . est le nœud des difficultés européennes et à n'en pas douter, des relations de l'Occident avec les pays communistes. De sa solution pourrait surgir une véritable entente entre l'Est et l'Ouest. Il est important pour un pays comme le Canada, au sein de l'OTAN, de comprendre ce problème, de comprendre l'attitude de certains de nos partenaires de l'OTAN, et d'analyser notre propre attitude et ce que nous pensons des réactions de l'Union soviétique à l'égard de toute solution qu'on propose.

Recherche incessante d'un désarmement surveillé

J'ai traité surtout des relations entre l'Occident et les pays communistes et celles qui règnent au sein de la communauté occidentale elle-même. Ces deux sujets de préoccupation convergent dans les entretiens sur le désarmement qui ont lieu à Genève au Comité des dix-huit puissances. C'est là que les quatre pays de l'OTAN, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Italie et les États-Unis représentent, dans un sens, leurs partenaires de l'Alliance dans la recherche incessante d'un désarmement surveillé et, entre-temps, de mesures visant à relâcher la tension internationale et à éviter une guerre déclenchée par erreur ou par surprise. C'est là, également, que les pays communistes et non communistes apprécient à leur juste valeur tout le poids et l'influence des nations non engagées qui sont représentées par huit membres venant de tous les continents.

Me trouvant à Genève vers la fin mars, j'ai assisté à une session du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et j'ai réaffirmé que le Canada l'appuie dans ses efforts. J'aimerais ajouter que la fois précédente où je m'étais trouvé dans la salle de réunion du Comité, c'était en 1938, en compagnie de M. Lapointe; j'étais alors un des derniers délégués canadiens à la dernière assemblée de la Société des Nations. En m'asseyant dans cette salle je n'ai pu m'empêcher de songer à tout ce qui s'était passé dans notre monde depuis 1938 tant du point de vue des pertes en vies humaines que de la destruction matérielle, et je me suis demandé si nos délibérations aboutiraient à amorcer une ère nouvelle d'espoir pour l'humanité.

Lors de cette réunion, j'ai insisté sur la nécessité de donner suite aux réalisations de 1963 en faisant de nouveaux progrès en vue de mettre fin à la course aux armements. La principale tâche du Comité est de négocier un traité sur le désarmement général et complet, mais les pourparlers des derniers mois ont démontré qu'un désarmement général doit être préparé par des ententes sur des mesures collatérales plus restreintes ou antérieures au désarmement.

Mesures antérieures au désarmement — Opinion du Canada

J'ai donc profité de l'occasion pour faire connaître l'opinion du Canada sur certaines des mesures proposées. Au nom du Canada, j'ai souscrit à la récente proposition du président Johnson en vue d'une immobilisation contrôlée quant au nombre et aux particularités des moyens de lancement des armes nucléaires d'importance stratégique. Cette proposition intéresse particulièrement le Canada, car ces armes à longue portée menacent directement l'Amérique du Nord. Elle concorde également avec notre opinion qu'il faut par tous les moyens mettre fin à la rivalité toujours plus vive, quant à la qualité et la quantité des armes produites. Une immobilisation contrôlée des moyens de lancement d'armes d'importance stratégique serait un moyen pratique d'y arriver. Une halte dans la course aux armements, aussi coûteuse que dangereuse, nous aiderait tout énormément à nous entendre sur les moyens de renverser le mouvement et d'amorcer le désarmement pour de bon.

Je me réjouis de ce que les États-Unis et l'Union soviétique ont proposé, de part et d'autre, quoique de façon différente, de détruire les bombardiers. Si l'on s'entendait sans retard pour la mise au rancart d'une partie des plus importants moyens de bombardement nucléaire, le monde, parfois sceptique, en arriverait peut-être à croire que les grandes puissances sont vraiment sérieuses en ce qui concerne leurs projets de désarmement. De plus, cela nous assurerait que ces avions, désuets par rapport aux normes des superpuissances mais pouvant encore être meurtriers, ne seraient pas cédés à des États militairement moins puissants qui pourraient les utiliser de façon à aggraver les conflits régionaux.

En ce qui concerne la restriction des armes nucléaires, j'ai continué de souscrire au nom du Canada à un accord fondé sur les modalités de la résolution irlandaise de 1961, que tout le monde connaît, et à une vaste interdiction des essais d'armes nucléaires.

J'ai préconisé la mise au point progressive d'un système international de protection à l'égard du transfert de matières fissiles à des fins pacifiques. Toutes ces mesures méritent notre appui constant, car elles constituent des éléments importants qui permettront de limiter le nombre des armes nucléaires dans le monde, ainsi que le nombre des pays en exerçant un contrôle indépendant.

Après avoir vu le Comité du désarmement à l'œuvre, je suis convaincu qu'il peut fournir un apport réel quant à la solution des problèmes que pose le désarmement. A l'occasion, mes honorables vis-à-vis, tout comme le premier ministre et moi-même, ont eu la chance de participer aux séances des comités sur le désarmement et ils comprendront le sens de mes paroles. A mon avis, cependant, il faut être réaliste dans ses jugements. Lorsque les négociations reprendront le 9 juin, ce Comité aura amplement de sujets à discuter de façon positive. Si le Comité s'attache à ces sujets fort prometteurs, soit un à un ou quelques-uns à la fois, il devrait être en mesure d'annoncer à la prochaine Assemblée générale des Nations Unies que nous avons fait quelques pas de plus vers le désarmement et le règne de la paix dans le monde.

Un progrès important, le seul en fait depuis le début de l'année, dans le domaine du désarmement, c'est sans aucun doute l'accord conclu en dehors du Comité des dix-huit. Lors de déclarations unilatérales quoique coordonnées, le président des États-Unis, le premier ministre de Grande-Bretagne et le président Khrouchtchev ont annoncé le 20 avril l'intention de leurs gouvernements de réduire la production de matières fissiles à des fins militaires. Quoique différentes quant au fond et aux conséquences, les mesures annoncées contribueront au ralentissement de la course aux armes, perspective à laquelle le Canada applaudit. Il se peut que ces mesures marquent le début d'une évolution qui pourrait aboutir à une réduction complète et contrôlée de la production de matières fissiles à des fins militaires et à l'utilisation de ces matières à des fins pacifiques.

Établissement de cadres internationaux pour le maintien de la paix

Comme la mise en œuvre et le renforcement des rouages de maintien de la paix

sont directement rattachés aux négociations relatives au désarmement, j'ai cité à Genève le cas de Chypre pour illustrer la nécessité de continuer à renforcer le pouvoir des Nations Unies afin qu'elles puissent entreprendre pareilles opérations parallèlement aux efforts visant à mettre au point des programmes généraux de désarmement. Les projets de traité sur le désarmement préparés par les États-Unis et l'Union soviétique prévoient l'établissement de cadres internationaux pour le maintien de la paix, qui remplaceront les forces armées nationales dans un monde désarmé. Toutefois, les événements de Chypre et bien d'autres encore, ont démontré que, dans l'intervalle, nous devons être en mesure de faire face à une variété de situations au moyen d'arrangements spéciaux visant à maintenir la paix, qui pourraient et devraient être améliorés.

Comme le premier ministre l'a annoncé le 7 mai, nous sommes à inviter un certain nombre de pays qui ont de l'expérience dans ce genre d'opération, à assister à une conférence préliminaire qui se tiendra au Canada d'ici quelques mois. Pour donner suite à cette initiative, nous formulons des propositions détaillées sur l'orientation que pourrait prendre l'étude collective du problème. Nous espérons que, par suite de ces consultations, il sera possible non seulement d'améliorer les méthodes par lesquelles les pays en cause peuvent se préparer à des opérations de maintien de la paix, sous l'égide des Nations Unies, mais aussi de tirer des conclusions pratiques qui pourraient être communiquées aux autres pays intéressés et les encourager peut-être à constituer des unités de réserve au sein de leurs propres effectifs militaires.

Puisque nous parlons des Nations Unies, j'exprimerai sans doute les sentiments de tous les députés à la Chambre en disant que nous nous réjouissons de la visite que le secrétaire général des Nations Unies, U Thant, nous fera lundi et mardi prochains, alors qu'il s'adressera mardi matin aux deux Chambres réunies. Il trouvera chez nous une nation respectant la charte des Nations Unies; le Canada l'a démontré une nouvelle fois en participant à la difficile opération pour le maintien de la paix dans l'île de Chypre.

Je regrette d'être aussi long, . . . mais j'ai cru devoir faire au Comité un exposé détaillé sur ces questions. Il y a deux sujets d'actualité dont il me faut traiter, surtout à la lumière de nombreuses promesses que j'ai faites cette semaine en réponse à des questions posées à l'appel de l'ordre du jour.

Ce que Chypre signifie pour l'OTAN

On a dit tellement de choses à la Chambre au sujet de Chypre, qu'il me semble inutile de récapituler de façon détaillée l'opération des Nations Unies dans ce pays, en ce qui concerne la force pour le maintien de la paix ou les efforts parallèles du médiateur. J'aimerais, cependant, exposer brièvement à la Chambre la façon dont on a abordé ce problème à la récente réunion de l'OTAN, où cette question est devenue, en fait, le principal souci des ministres présents.

À la réunion de La Haye, je représentais le seul pays participant à la force . . . mais, deux jours plus tard, le ministre des Affaires étrangères du Danemark

a pu annoncer que des forces de son pays venaient d'arriver à Nicosie, et bien sûr, comme vient de le signaler l'honorable représentant, la Grande-Bretagne est membre de cette force et, en même temps, membre du Conseil. Toutefois, la Grande-Bretagne avait des soldats dans l'île longtemps avant l'établissement de la force des Nations Unies et elle s'est acquittée d'une besogne essentielle en s'occupant d'une situation très difficile.

. . . Il y a 2,700 soldats anglais qui assument une lourde responsabilité.

Je me suis rendu à La Haye avec la conviction qu'il fallait profiter de cette réunion de l'OTAN pour bien faire comprendre deux points aux ministres des Affaires étrangères de la Grèce et de la Turquie: premièrement, l'inquiétude de tous les autres membres de l'Alliance devant l'affaiblissement du flanc sud-est de l'OTAN par suite de la détérioration des rapports entre ces deux pays à cause de Chypre et, deuxièmement, la nécessité pour ces deux pays de faire preuve de modération entre eux, tout en exerçant une influence modératrice sur les deux collectivités de Chypre, afin de faciliter la médiation politique et les opérations du maintien de la paix des Nations Unies.

Je me suis entretenu à tour de rôle avec les ministres des Affaires étrangères de la Grèce et de la Turquie avant et durant la conférence. J'ai entendu leurs points de vue et leur ai fait part de ma grave inquiétude. Je peux dire que ces entretiens préliminaires et d'autres discussions nous ont servi à mieux comprendre réciproquement nos diverses préoccupations.

Les honorables députés ont déjà pris connaissance de ce que j'ai dit au sujet des relations entre la Grèce et la Turquie, ainsi que de la situation à Chypre, dans la déclaration qui a été faite à la Conférence et qui a été déposée par le ministre le 15 mai. D'autres ministres des Affaires étrangères ont également déclaré que la détérioration des relations entre la Grèce et la Turquie ne devrait pas nuire à la solidarité et à la force de l'Alliance et se sont montrés favorables aux opérations des Nations Unies à Chypre. Tous les honorables députés seront fiers d'apprendre que presque tous les ministres des Affaires étrangères qui ont adressé la parole durant les délibérations ont mentionné la participation du Canada non seulement aux opérations en vue de maintenir la paix à Chypre, mais aussi à presque toutes les autres opérations sous l'égide des Nations Unies.

Il a été entendu, après débat, que, conformément aux recommandations faites par le Comité des Trois en 1956, le secrétaire général de l'OTAN devait se tenir en rapports avec la Grèce et la Turquie afin d'être disponible pour contribuer à une détente entre ces deux pays alliés. En fait, le secrétaire général de l'OTAN a reçu pour mission, non officielle, de surveiller un état de choses qui agit sur les relations entre deux pays membres.

Comme nous nous préoccupons de la situation à Chypre, cette discussion, qui a eu lieu au cours de notre réunion à La Haye, a été précieuse, à mon avis. Je veux que l'on sache bien que l'OTAN n'a nullement empiété sur les responsabilités des Nations Unies à Chypre. C'est aux deux communautés cypristes qu'il appartient exclusivement de restaurer la paix et de favoriser un règlement

politique dans l'île, avec l'aide de la force de paix et du médiateur des Nations Unies. Mais une responsabilité toute différente, qui est maintenant reconnue, repose sur l'OTAN, qui doit veiller à ce qu'aucun de ses membres ne commette d'action pouvant affaiblir l'Alliance ou rendre plus difficile la tâche des Nations Unies à Chypre. La guerre entre la Grèce et la Turquie est impensable — aussi impensable pour l'OTAN que pour ces deux pays, comme je le disais, et bien d'autres aussi, aux ministres intéressés des Affaires étrangères. Je crois que les discussions franches qui ont eu lieu au Conseil récemment sur ce problème ont fourni à tous les membres l'occasion d'exprimer leurs sentiments et d'offrir leur aide à la Grèce et à la Turquie, rétablissant ainsi de bonnes relations et, par le fait même, contribuant à l'amélioration des relations entre les deux communautés de Chypre.

Situation en Indochine

... Les journaux nous apprennent que la situation devient critique en Indochine, et la nouvelle inquiète le Canada. Certes, ce sont les opérations de Chypre, sous la direction des Nations Unies, qui ont le plus retenu notre attention ces dernières semaines, mais nous n'en oublions pas pour autant que notre pays est aussi chargé de maintenir la paix dans d'autres parties du monde. Certaines de ces missions s'accomplissent paisiblement; les opérations à Gaza et au Yémen en sont des exemples. Une autre mission, celle que nous remplissons au Congo, doit prendre fin le mois prochain, quatre ans après son inauguration.

Les Commissions de surveillance en Indochine, soit au Vietnam, au Cambodge et au Laos, bien qu'elles ne soient pas sous les auspices des Nations Unies, prennent une nouvelle importance. Il y a déjà près de dix ans que, à la demande des participants à la Conférence sur l'Indochine tenue à Genève, en 1954 le Canada acceptait de constituer, avec l'Inde et la Pologne, des Commissions de surveillance pour chacun de ces trois pays d'Indochine. L'Indochine passe de nouveau par une crise, et je crois de mon devoir de donner des explications sur la position du Gouvernement canadien, en ce qui a trait à quelques-uns des événements qui se déroulent dans cette région.

Guerre civile au Sud-Vietnam

Dans le Sud-Vietnam règne actuellement une guerre civile d'envergure, soutenue, dirigée et inspirée par le Nord-Vietnam communiste. Cette guerre civile risque de dégénérer en guerre internationale, car les communistes continuent d'encourager leurs camarades communistes à l'intérieur du Sud-Vietnam et de les aider en les dirigeant sur le plan stratégique et en faisant pénétrer chez eux des armes et des militaires aguerris, tandis que les États-Unis, de leur côté, ont répondu aux demandes d'aide que leur ont faites les gouvernements sud-vietnamiens qui se sont succédé en assurant la formation des militaires et en fournissant de l'équipement pour combattre ce mouvement d'insurrection organisé et soutenu de l'intérieur. Le Gouvernement des États-Unis et celui du Sud-Vietnam ont bien

précisé que si le Gouvernement du Nord-Vietnam et ceux qui l'appuient cessent toute intervention au Sud-Vietnam, il ne sera plus nécessaire de recourir à l'aide militaire des États-Unis. Il n'est pas question que le Sud essaie d'envahir le Nord, ni que les États-Unis entendent maintenir des bases dans le Sud. Ce qu'il faut, c'est que le Nord communiste abandonne sa politique d'intervention dans le Sud. Notre Commission œuvre là-bas en tant qu'organisme indépendant, et je suis sûr que l'estimation effectuée par le Canada, de son propre chef, reflète la situation qui y règne.

On a dit que la neutralité serait la meilleure politique pour le Vietnam, ce que je ne désapprouve pas en tant qu'objectif à longue échéance; nous convenons déjà que dans le cas du Cambodge et du Laos cette politique serait souhaitable. Mais, peut-on douter qu'étant donné la situation, appuyer un Sud-Vietnam nommément neutraliste serait exposer fatalement ce territoire à la subversion communiste prochaine. A mon avis, il est possible que le Vietnam en vienne à une neutralité authentique et viable, mais je pense que ce ne sera réalisable seulement lorsqu'on aura mis un terme à la présente révolte.

Le rôle de la Commission dont fait partie le Canada à ce sujet est très difficile. Hier, au Conseil de sécurité, M. Stevenson a parlé de l'inefficacité de la Commission. Le mandat primitif de la Commission est maintenant en grande partie caduc. Mais la Commission s'est acquittée de la fonction utile qui consistait à examiner les accusations du Sud-Vietnam qui taxait le Nord d'activités subversives et à présenter aux co-présidents de la Conférence de Genève de 1954 un rapport spécial exposant ses conclusions concrètes. Elle n'a pas accompli tout ce que nous aurions jugé nécessaire. Nous croyons particulièrement — et nous l'avons maintes fois proposé — qu'il aurait fallu, et qu'il faut encore, étudier les cas de subversion avec plus de célérité. Dans la situation critique qui règne au Vietnam, la tâche conférée à la Commission qui consiste à signaler toute violation du cessez-le-feu gagne plutôt qu'elle ne perd, en urgence. Nous continuerons à insister auprès de nos collègues de la Commission pour qu'ils envisagent les tâches du même point de vue que nous.

Incidents à la frontière entre le Cambodge et le Vietnam

Une des conséquences regrettables de la guerre au Sud-Vietnam a été toute une série d'incidents de frontière violents avec le Cambodge. Les troupes du Sud-Vietnam traversent maintes fois la frontière cambodgienne, et l'on nous dit qu'ils le font dans le feu de la poursuite des insurgés du Viet-Cong qui cherchent à se réfugier au Cambodge après certaines opérations au Vietnam.

Au Canada, nous appuyons la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge; par conséquent, nous déployons tous les efforts possibles pour trouver le moyen de mettre un terme aux incursions. A strictement parler, cet objectif n'entre pas dans les fonctions qu'assignent les accords de Genève à la Commission du maintien de la paix au Cambodge, mais nous avons permis que la Commission serve à obtenir des renseignements sur ces incidents et nous tentons

nous-mêmes de voir si quelque arrangement plus satisfaisant pourrait intervenir.

M. Stevenson a présenté hier un certain nombre de propositions au Conseil de sécurité, au cours du débat sur la plainte du Cambodge contre le Vietnam. Les propositions ont trait à divers moyens par lesquels la frontière entre le Cambodge et le Vietnam pourrait être isolée de l'insurrection communiste au Vietnam. Ces propositions méritent d'être soigneusement étudiées. Nous croyons depuis longtemps que le cadre des accords de Genève à l'égard du Cambodge n'a pas été créé pour régler les situations qui pourraient se présenter le long de la frontière entre le Cambodge et le Vietnam. Nous devrions donc accueillir favorablement toutes les propositions qui contribueraient à diminuer la tension à la frontière de ces deux pays. Qu'elles soient faites ou non dans le cadre de l'accord de Genève est moins important que leur efficacité éventuelle pour remédier à une situation dangereuse. Lorsque nous examinons les problèmes de ces pays, je suis certain qu'il nous est difficile, à nous qui vivons dans un monde interdépendant, que cela nous plaise ou non, d'en saisir l'importance vitale pour nos propres intérêts et ceux de la paix mondiale.

Un pays divisé

Le Laos est une autre malheureuse victime de la confrontation entre les forces communistes et non communistes. On a tenté à Genève en 1962 de faire naître des conditions qui permettraient à un Laos uni, indépendant et neutre d'exister. Mon honorable ami l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures a assisté à la Conférence de 1962, à laquelle le Canada a été admis comme membre participant. Actuellement ce pays est de fait, sinon officiellement, un pays divisé. Une partie est soumise aux forces de droite qui sont loin d'être sans reproche, car elles ont agi souvent d'une façon qui a rendu plus difficile la tâche du premier ministre neutraliste, le prince Souvanna Phouma. Mais elles ont au moins collaboré jusqu'à un certain point avec le premier ministre, et les régions qu'elles détiennent sont en général ouvertes pour fins d'inspection par la Commission internationale dont le Canada fait partie avec l'Inde et la Pologne.

Les régions aux mains du Pathet Lao communiste sont interdites à la Commission, sauf en de très rares occasions, et la faction du Pathet Lao refuse son concours avec une telle obstination qu'on est forcé d'en conclure qu'elle préfère que son pays soit divisé plutôt qu'uni sous un gouvernement neutre. Les dernières attaques militaires dans la plaine des Jarres ne peuvent être justifiées par aucune manœuvre politique de droite à Vientiane. Nos délégués à la Commission ont toujours reconnu l'autorité du premier ministre et l'obligation pour la Commission de s'acquitter de ses fonctions aux termes du protocole de Genève de 1962. Par malheur, nous n'avons pas bénéficié du concours nécessaire au succès de l'entreprise. Les décisions de la Commission sont adoptées à la majorité des voix, ou dans certaines circonstances, à l'unanimité.

Le premier ministre du Laos a proposé, étant donné la gravité de la situation, que les membres de la Conférence de 1962 sur le Laos entrent en consultations,

comme le prévoit l'article 4 du protocole de Genève. Le Gouvernement français vient de manifester son appui à cette proposition par l'envoi de notes aux présidents de la Conférence de Genève, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique. Il me semble que la tenue de consultations, conformément au protocole, pourrait avoir un effet salutaire sur la crise actuelle et j'ai déjà donné l'ordre à notre commissaire à Vientiane de faire savoir que le Canada serait disposé à prendre part à ces consultations préparées par suite de la proposition du premier ministre du Laos. Évidemment, il appartiendra à la Conférence de Genève de décider si les consultations, sur lesquelles on s'est entendu, devraient avoir lieu avec toutes les formalités d'une conférence internationale ou si elles ne pourraient pas revêtir un caractère moins officiel, comme cela serait peut-être préférable.

Je reconnais, — que ce n'est pas une description encourageante de la situation en Indochine où le Canada, depuis déjà dix ans et aux frais de notre population, a tenté, de concert avec l'Inde, la Pologne et d'autres pays, de faire régner la paix. La clé du problème semble se trouver au Vietnam et, si les communistes renonçaient à la subversion armée, un grand pas aurait été accompli en vue de rétablir la paix et la stabilité dans la région. Les solutions politiques semblent difficilement possibles pour le Vietnam, tant que se poursuivront au Sud-Vietnam les interventions actuelles des activités communistes.

Encore une fois, . . . je crains d'avoir parlé trop longtemps, bien qu'en réalité je n'ai pas à m'en excuser, car il est des questions dont je suis tenu de rendre compte au Parlement. Le temps m'a manqué, je l'avoue, pour aborder d'autres sujets, tels que l'aide extérieure, le développement économique international, les changements qu'il faudrait apporter aux Nations Unies et à l'Organisation des États américains. Ceux-là, ainsi que d'autres, feront sans doute l'objet de discussions ici-même et au comité des affaires extérieures, lorsque ce comité examinera mes crédits.

Un monde interdépendant

Le vaste champ de mes propos . . . souligne l'interdépendance qui existe dans notre monde. Quand je songe aux questions que je dois traiter, je ne puis m'empêcher d'évoquer mes débuts en cette Chambre, il y a vingt-huit ans. A l'époque, on n'y discutait guère d'affaires étrangères. Il était même presque téméraire de poser une question sur notre politique étrangère. Tout cela est changé parce que notre monde a changé, et ce changement a peut-être accru les responsabilités du Parlement plus qu'il ne le croit. Le Canada ne saurait se dégager de ses obligations à l'égard de choses qui, naguère encore, n'étaient pas censées nous regarder. Nous sommes entraînés dans le tourbillon d'un monde agité. Nous ne sommes pas une grande puissance, mais notre fierté et nos obligations internationales nous imposent un devoir et nous présentent une occasion. Bien que nous ne soyons pas un des principaux artisans de la destinée du monde, je crois que nous ne nous déroberons pas à nos responsabilités en cherchant à établir des conditions plus propices à la paix entre les nations.

Le Comité ministériel canado-américain pour le commerce et les affaires économiques

Le Comité ministériel canado-américain pour le commerce et les affaires économiques a été établi en novembre 1953. Ses réunions se tiennent alternativement à Washington et à Ottawa. Voici le communiqué conjoint émis à la fin de la réunion de cette année:

Le Comité ministériel canado-américain pour le commerce et les affaires économiques a tenu sa neuvième réunion à Ottawa les 29 et 30 avril 1964. Il a noté avec satisfaction le progrès accompli dans les domaines qui intéressent les deux pays, de même que le progrès constant dans leurs rapports mutuels.

M. Arnold Heeney a présenté en son nom et au nom de M. Livingstone T. Merchant un rapport intérimaire sur leur étude des relations canado-américaines. Ils avaient été chargés par le président Johnson et le premier ministre Pearson d'examiner s'il était souhaitable et possible d'établir des principes qui faciliteraient la coopération en ce qui concerne les politiques économiques et autres d'intérêt commun, et qui soient acceptables. Dans le rapport, ils se disent d'accord sur la méthode à suivre et déclaraient avoir commencé les recherches préliminaires.

Le Comité a noté que l'activité économique avait continué à se développer au Canada et aux États-Unis et s'est déclaré confiant pour 1964. Selon lui, les deux pays doivent poursuivre leur politique ayant pour objet de stimuler la croissance économique, ainsi que l'emploi dans la stabilité; les échanges entre les États-Unis et le Canada sont plus hauts que jamais. Le Comité a examiné la politique de chaque pays pour améliorer sa balance des paiements. Les représentants américains ont exprimé leur accord avec le désir du Canada d'améliorer son compte courant par l'accroissement de ses exportations, et ils ont souligné l'importance d'observer, en poursuivant cet objectif, des principes non discriminatoires. Le Comité a noté l'amélioration récente de la balance des paiements des États-Unis et a formulé l'espoir que cette amélioration persistera.

Négociations multilatérales sur le commerce

Les membres du Comité attendaient impatiemment l'ouverture, à Genève, des négociations du GATT sur le commerce et les tarifs douaniers, auxquelles les deux pays doivent prendre une part active; celles-ci tendraient à alléger les restrictions au commerce et à développer les échanges de produits industriels et agricoles entre les deux pays et avec le reste du monde. Ils ont pris note en outre des travaux en cours à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et se sont entendus sur la nécessité de poursuivre les efforts de coopération internationale en vue d'aider les pays sous-développés à accroître leurs échanges et à accélérer leur progrès économique.

Problèmes du commerce canado-américain

Le Comité a étudié la question des échanges d'automobiles et de pièces détachées entre le Canada et les États-Unis. Les représentants américains ont exprimé de l'inquiétude sur les conséquences adverses possibles du programme canadien de l'automobile pour les manufacturiers américains de certaines pièces d'automobiles. Les représentants canadiens ont souligné que le programme a pour but d'améliorer la spécialisation croissante et de réduire les coûts de production de l'industrie canadienne de l'automobile.

Le Comité a examiné les problèmes des échanges commerciaux entre les deux pays. Les ministres canadiens se sont dits inquiets de la hausse de certains tarifs douaniers américains par suite de la reclassification opérée récemment dans le régime tarifaire des États-Unis, y compris les droits applicables aux pièces et accessoires. Ils ont demandé que le Gouvernement des États-Unis prenne des mesures pour redresser cet état de choses. Ils ont aussi exprimé le désir que les États-Unis lèvent leurs restrictions de longue date sur les importations de plomb, de zinc et de fromage en provenance du Canada. Les délégués américains ont manifesté de l'inquiétude à propos de mesures canadiennes qui pourraient frapper certaines publications américaines. Un certain nombre d'autres matières ont fait l'objet d'étude, y compris le niveau des eaux des Grands lacs, les privilèges douaniers pour les touristes et le commerce des sciages de bois tendre et du charbon.

Les membres du Comité se sont entretenus des ressources et des problèmes énergétiques des deux pays et de leurs incidences sur la bonne marche de l'économie. Ils sont convenus qu'il faut favoriser la coopération entre les États-Unis et le Canada dans les domaines où les deux pays y trouvent à long terme des avantages mutuels. Ils ont établi un groupe mixte de travail chargé de préparer un programme d'étude relatif au commerce de toutes les formes d'énergie entre les États-Unis et le Canada. A la fin de la réunion, M. Rusk et M. Martin ont fait un exposé de la situation internationale.

La délégation du Canada se composait des membres suivants: M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Walter Gordon, ministre des Finances; M. Mitchell Sharp, ministre du Commerce; M. Harry Hays, ministre de l'Agriculture; M. C. M. Drury, ministre de l'Industrie; le gouverneur de la Banque du Canada, M. L. Rasminsky; M. Norman Robertson, négociateur en chef du Canada en matière de commerce; l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. C. S. A. Ritchie; divers autres conseillers.

Les délégués des États-Unis étaient les suivants: M. Dean Rusk, secrétaire d'État; M. Douglas Dillon, secrétaire au Trésor; M. Stuart Udall, secrétaire de l'Intérieur; M. Luther H. Hodges, secrétaire au Commerce; M. Orville L. Freeman, secrétaire à l'Agriculture; M. George W. Ball, sous-secrétaire d'État; M. Walter W. Heller, président du Conseil économique présidentiel; M. William M. Roth, représentant spécial adjoint au Commerce; l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. W. W. Butterworth; divers autres conseillers.

Assemblée mondiale de la santé*

DIX-SEPTIÈME SESSION, MARS 1964

L'ASSEMBLÉE mondiale de la santé, organe directeur de l'Organisation mondiale de la santé, jouit d'une réputation méritée d'activité sage et constructive dans le sens des objectifs de l'OMS, qui visent à l'accession de tous les peuples aux niveaux de santé les plus élevés possibles. La première des décisions prises par l'Assemblée fut la convention fondamentale entre l'OMS et l'Organisation des Nations Unies, approuvée en 1948 par la première assemblée mondiale de la santé. Un autre exemple remarquable de bonnes relations et de coopération entre institutions spécialisées fut l'accord à long terme avec le FISE au bénéfice de l'enfance, approuvé par la quatrième assemblée.

C'est sans doute à la huitième assemblée mondiale de la santé qu'a été prise la décision la plus importante jusqu'à présent, celle de mettre en œuvre à l'échelle mondiale un programme d'éradication du paludisme, l'une des menaces les plus répandues et les plus graves contre la santé. La douzième assemblée a vu replacé dans son entière perspective le programme de recherches intensifiées de l'OMS. Deux ans plus tard, aiguillonnée par la crise du Congo, l'Assemblée décidait d'étendre à tous les États devenant indépendants et entrant dans l'Organisation le bénéfice des mesures prises en faveur de la nouvelle république du Congo (Léopoldville).

Atmosphère politique

Les délibérations sérieuses et constructives des assemblées précédentes avaient déjà parfois été dérangées par des questions politiques, dépassant nettement le mandat de l'OMS, mais c'est à la dix-septième assemblée que devait se poser un problème qui annonce une rupture et peut-être une fragmentation partielle de la plus grande des institutions spécialisées de l'ONU, possédant pourtant jusque-là une ferme cohésion.

La controverse, toujours attendue, sur l'accréditation des représentants de la Chine, qui s'éleva dès le début de l'assemblée, aurait sans doute pu faire prévoir le climat qui allait s'établir; quoi qu'il en soit, la question fut résolue comme de coutume par un vote majoritaire en faveur du Gouvernement de la Chine nationaliste, ainsi que le proposait le Comité de vérification des pouvoirs. A cause de la portée générale du rapport du Comité, 21 États membres ont voté contre, ce qui est paradoxal, le rapport ne portant pas seulement sur la représentation de la Chine mais tout aussi bien sur l'acceptation des pouvoirs des délégations en question.

*Par le Dr. B.D.B. Layton, médecin principal à la Section de la santé internationale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Il convient de noter que l'Assemblée a poursuivi ses délibérations dans un climat beaucoup moins marqué que précédemment par les rancœurs de la guerre froide. C'est à l'unanimité que M. M. K. Afridi, du Pakistan, fut élu à la présidence de la dix-septième assemblée mondiale de la santé, où il succédait à M. M. A. Majekodunmi, ministre de la Santé du Nigéria. Peu après, l'Assemblée admettait quatre nouveaux membres associés: Malte, la Rhodésie du Nord, le Nyassaland et Katar. Il y a maintenant 125 membres, dont 6 membres associés.

Le programme de travail prévu par le budget de 1965 a été, comme d'habitude, la question la plus importante qu'ait discutée l'Assemblée. Le directeur général, M. M. G. Candau, après une rétrospective des efforts de l'OMS, a souligné dans le programme projeté pour 1965 trois domaines d'activité présentant une importance primordiale: planification de la santé nationale, éducation et formation, et recherche.

Après avoir procédé à une revue détaillée des principaux points du programme des opérations, l'Assemblée a approuvé un budget s'établissant à \$38,360,000 (É.-U.) pour 1965. La majorité requise était des deux tiers. Le vote a été de 73 contre 3, et 33 abstentions, celles-ci étant surtout le fait de pays d'Afrique. Un porte-parole de ce groupe a tenu à préciser par la suite que cette abstention massive visait à replacer devant l'opinion les politiques suivies par le gouvernement de l'Afrique du Sud et celui du Portugal; les États membres d'Afrique, par contre, appuyaient tous le budget proposé.

Éradication des maladies

Au sujet de la campagne d'éradication du paludisme, qui se poursuit, on a fait connaître qu'elle touche maintenant plus des deux tiers des populations exposées à cette maladie. Dans plusieurs pays, cependant, et notamment en Afrique, où le paludisme continue d'élever les taux de morbidité et de mortalité, il n'a pas encore été possible d'instituer des programmes de lutte contre ce fléau. L'OMS presse les gouvernements des États membres, ainsi que les organismes internationaux et bilatéraux compétents, d'accorder la priorité à l'extension de la campagne à ces pays.

L'éradication de la variole a préoccupé aussi l'Assemblée, qui a prié le directeur général d'établir un nouveau plan d'ensemble pour la lutte à l'échelle mondiale contre cette maladie. L'Assemblée a estimé qu'il faudra aux pays membres participant à cette lutte, d'ici deux ans, 200 millions de doses de vaccin contre la variole. L'Assemblée a prié le directeur général de faire figurer dans ses propositions budgétaires ultérieures les montants nécessaires pour les quantités manquantes de vaccin et les autres aides voulues, afin de stimuler la lutte contre la variole.

L'OMS continuera d'aider les États membres dans leurs efforts en vue d'assurer aux populations un approvisionnement d'eau salubre et suffisant. La nécessité urgente de ces programmes est soulignée par la connaissance du fait que les maladies communiquées par l'eau tuent chaque année 5 millions d'enfants en bas âge et touchent 500 millions de personnes.

Propositions se rapportant à la recherche

L'Assemblée a examiné deux propositions particulières se rapportant à la recherche. La première envisageait la création d'un centre mondial de recherches sur la santé, sous l'égide de l'OMS. Certains aspects de cette proposition, comme ceux qui avaient trait à des études épidémiologiques et à l'amélioration des communications et des échanges de renseignements en matière de santé, ont reçu un accueil favorable, mais l'Assemblée a cependant prié le directeur général et le Conseil de direction de poursuivre l'étude de l'ensemble du projet.

La seconde proposition se rapportait au projet d'organisme mondial de recherches sur le cancer, présenté à l'origine par les Gouvernements de l'Allemagne, des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie. L'Assemblée a autorisé le directeur général à discuter avec ces gouvernements de la création et du fonctionnement d'un tel organisme, qui devrait sans doute travailler en étroite collaboration avec l'OMS.

Renseignements sur les médicaments

L'OMS continue de veiller à ce que soient évitées toutes réactions graves provoquées par des médicaments comme dans le cas de la thalidomide. Le programme de l'OMS dans le cadre duquel l'Organisation centralise les renseignements sur ces réactions et sur les décisions prises à cet égard par les gouvernements continue de se développer. L'Assemblée a fait aussi une revue de la question des médicaments inférieurs aux normes; elle a invité instamment les États membres qui produisent des médicaments à ne pas permettre qu'il en soit exporté d'inférieurs aux normes admises.

Afin de préparer les voies à l'étude d'un problème qui finira sans doute par se poser, un groupe de membres, comprenant surtout des pays en voie de développement, ont présenté un projet de résolution concernant la conversion à des usages pacifiques des ressources que le désarmement rendra disponibles. Certains délégués ont estimé que la résolution était rédigée en des termes qui la plaçaient au delà de la compétence de l'Assemblée mondiale de la santé; l'accueil fait à cette initiative, toutefois, a été si favorable qu'une contre-proposition apparemment plus raisonnable a été repoussée et que la résolution a été adoptée par une forte majorité.

Décision la plus critique

L'Assemblée a pris ensuite sa décision la plus critique. Le Comité régional africain n'ayant pu tenir sa réunion annuelle en 1963, 34 États membres, qui représentaient presque tout le continent africain, se sont unis pour présenter une résolution ayant pour objet de suspendre le droit de vote de l'Afrique du Sud et de faire trouver des moyens de suspendre ou d'expulser tout État membre qui violerait les principes de l'OMS, en particulier par la discrimination raciale. Il s'agissait, évidemment, de riposter à l'obstination avec laquelle le Gouvernement sud-africain maintient sa politique d'*apartheid*. La condamnation de cette

politique a été unanime, mais on s'est inquiété des résultats que pourrait entraîner l'adoption de la résolution du point de vue de la cohésion et de l'intégrité de l'Organisation.

Certains États membres tentèrent sans succès de reporter la discussion à plus tard. Une demande de considérer la question comme "importante", ce qui rendait nécessaire une majorité des deux tiers, fut repoussée. La résolution, dès lors, a été approuvée par près des trois quarts des voix, et le droit de vote de l'Afrique du Sud s'est trouvé suspendu. La délégation sud-africaine, aussitôt, a quitté la salle des délibérations, sans toutefois se retirer de l'Organisation.

Cette décision a mis fin aux travaux de l'Assemblée dans un climat plutôt déprimant, mais une note d'optimisme convient néanmoins ici. Cette question, qui pouvait soulever tant de passions, a été discutée avec dignité, chacun faisant preuve de retenue et traitant avec respect les délégués qui se montraient d'un autre sentiment. On peut espérer que la chaleur des rapports humains et la recherche commune de mêmes objectifs parviendront à rendre caduques les divergences politiques et raciales. Il n'en semble pas moins que la solidarité et l'unité futures de l'OMS exigeront une grande patience, une grande tolérance, une grande compréhension.

La délégation du Canada à la dix-septième assemblée mondiale de la santé était dirigée par M. G. D. W. Cameron, sous-ministre de la Santé nationale; son suppléant était M. S. F. Rae, représentant permanent du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève. M. Léonard Miller, sous-ministre de la Santé de Terre-Neuve, était délégué, et M. William H. McMillan, député, était délégué suppléant. M. W. E. Bauer, premier secrétaire de la mission de Genève, était conseiller de la délégation. M. B. D. B. Layton, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui fait partie d'ordinaire de la délégation, a été désigné, étant président du Conseil exécutif de l'OMS, pour représenter le Conseil à l'Assemblée.

Le Canada réglemente ses eaux côtières

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a fait à la Chambre des communes, le 20 mai 1964, lors de la 2^e lecture du bill n^o S-17, la déclaration suivante au sujet de la mer territoriale et des zones de pêche du Canada:

Monsieur l'Orateur, étant donné son importance, j'ai l'intention de faire quelques observations de caractère général sur le bill concernant la mer territoriale et les zones de pêche, dont je propose la deuxième lecture à la Chambre. Mon collègue le ministre des Pêcheries (M. Robichaud), avec qui, comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai été étroitement associé dans cette affaire, est d'avis que le bill devrait être déféré au Comité permanent de la marine et des pêcheries.

Principaux buts du bill

La mesure à l'étude vise deux buts principaux, chacun devant être atteint de façon quelque peu différente. Les deux, on l'aura constaté, sont définis dans la première partie du bill.

En premier lieu, le bill établit la limite des zones de pêche du Canada à 12 milles de la côte. Lorsque le Parlement aura adopté cette mesure et que celle-ci aura été promulguée, le Canada aura une zone de pêche embrassant la région qui s'étend de 3 à 12 milles au large de notre littoral. C'est là, selon l'avis du gouvernement, le but fondamental du bill. Ce n'est pas une mesure habilitante sous ce rapport. Lors de la promulgation, la zone de pêche de 12 milles sera établie. Je veux le souligner, il n'y a pas et il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet.

Le Canada n'a jamais publié de cartes officielles montrant la ligne de base actuelle, mais, dans la plupart des cas, les lignes de base suivent les anfractuosités du littoral. En attendant l'établissement des bases rectilignes, les zones de pêches seront mesurées en fonction de celles qui existent déjà. Cela est nettement prévu dans le projet de loi.

Le deuxième important du bill est d'appliquer au littoral canadien le régime des bases rectilignes. Les dispositions en question, contrairement à l'article concernant les zones de pêche, seront de nature habilitante. Lorsque le projet de loi entrera en vigueur, le gouverneur en conseil sera autorisé à tirer des lignes de base droites. On peut s'interroger sur l'intérêt que présente ce projet de loi. Je dirai qu'il présente un grand intérêt. Il applique au littoral canadien le régime des bases rectilignes. Ces bases rectilignes seront établies en conformité du droit international, suivant la décision rendue par la Cour internationale de Justice dans la cause des pêcheries anglo-norvégiennes et aux termes de la Convention de Genève sur la mer territoriale et les zones de

pêche, compte tenu des intérêts traditionnels du Canada dans les étendues d'eau au large de nos côtes.

Par conséquent, bien qu'il s'agisse d'une mesure d'autorisation en ce qui concerne l'établissement de lignes de base déterminées ou individuelles, le bill aura pour effet immédiat d'appliquer au littoral du Canada, dès la promulgation de la loi, le régime général de bases rectilignes. Le pouvoir conféré au gouverneur en conseil a trait aux lignes déterminées à tracer et aux exceptions à faire. Le projet de loi aura pour effet général d'appliquer au Canada le principe des bases rectilignes. Comme les députés le constateront, il prévoit notamment que toutes les régions englobées par les nouvelles lignes de base seront considérées comme eaux intérieures du Canada. Cela est important et pourra avoir des conséquences d'une portée incalculable.

La partie II du projet de loi comprend les modifications qui seront apportées à certaines lois canadiennes, conformément à l'objectif principal du bill. Ce sont des modifications consécutives qui auront pour effet d'appliquer des lois existantes aux nouvelles zones de pêche et aux régions situées à l'intérieur des lignes de base.

Les lois modifiées sont les suivantes: la Loi sur l'aéronautique et la Loi sur la marine marchande du Canada; le Code criminel, la Loi sur les douanes, la Loi sur les pêcheries et la Loi sur la protection des pêcheries côtières. Leurs dispositions seront désormais en conformité avec la partie I du bill. La partie III du bill prévoit que la loi entrera en vigueur à une date ou des dates que fixera, par proclamation, le gouverneur en conseil.

Voici donc, en résumé, le plan général et le contenu de la mesure proposée concernant la mer territoriale et les zones de pêche du Canada. La Chambre conviendra, j'en suis sûr, que ce bill est de la plus haute importance pour notre pays.

La question de procédure

J'en ai entendu certains soutenir que nous allions trop vite, que nous ne devrions pas nous aventurer seuls, et que l'on ne devrait pas demander au Parlement de prendre une décision tant que l'on n'aura pas conclu, avec les pays pêcheurs au large de nos côtes, une entente internationale d'ensemble ou des accords précis. D'autres soutiennent que nous n'allons pas assez vite en besogne, que nous devrions incorporer au bill les coordonnées des points servant au calcul de la base de triangulation; que le bill devrait désigner explicitement les étendues d'eau que nous interdisons à la pêche. Il suffit que je signale en passant, bien entendu, que nous franchissons maintenant l'étape des négociations très importantes et cela suffit à répondre aux critiques formulées à cet égard.

Je suis convaincu qu'en prenant cette mesure de façon unilatérale, comme le fait le Gouvernement, le Canada agit en conformité du droit international et

de la pratique existante. Le gouvernement est convaincu qu'il suit la ligne de conduite la plus sage en cherchant immédiatement à conclure des accords avec les pays qui subiront les conséquences de son initiative. Nous sommes convaincus également que nous devons poursuivre ces négociations avec les pays intéressés avant d'annoncer les lignes de base pour tout notre littoral. Bref, nous croyons fermement que nous procédons de la bonne façon.

A la recherche d'une collaboration multilatérale

Examinons un instant la proposition selon laquelle nous ne devrions pas agir de façon unilatérale. La Chambre est au courant des efforts considérables entrepris pendant nombre d'années pour en arriver à un accord international. Elle sait combien le Canada a essayé, avant, pendant et après les deux conférences sur le droit de la mer, de conclure un accord international d'un genre ou d'un autre.

Le Canada a été le premier pays à avancer lors d'une conférence internationale l'idée qu'un pays a la même juridiction sur la pêche dans une zone de 12 milles que dans sa mer territoriale. C'était à l'Assemblée générale de 1956. Le Canada a pris l'initiative de la première Conférence sur le droit de la mer en 1958, comme peut le corroborer mon honorable ami, l'ancien ministre des Pêcheries. Le Gouvernement canadien de l'époque a fait les plus grands efforts pour qu'on appuie le principe de la zone de pêche exclusive de 12 milles. Malgré tous ces efforts, la proposition n'a pas été acceptée.

On a déployé une activité diplomatique très intense au cours de la période précédant la deuxième Conférence sur le droit maritime en 1960. A cette Conférence, le Canada a tenté d'obtenir que les États-Unis, la Grande-Bretagne et les pays d'Europe occidentale appuient son principe établissant des eaux territoriales de 6 milles et une zone de pêche exclusive de 6 autres milles; la période d'adaptation de dix ans. Si ces États nous avaient appuyés à la première Conférence, il n'y a pas de doute que nous aurions pu nous entendre sur un règlement au sujet de la mer territoriale et de la souveraineté exclusive sur les pêcheries.

Mais il était trop tard. La deuxième Conférence s'est soldée, elle aussi, par un échec. Certes, il n'a manqué qu'une voix, mais il reste que cette Conférence n'a abouti à rien.

Ensuite le Canada a pris l'initiative une fois encore pour éviter que la deuxième Conférence de Genève se solde par un échec. Notre pays a tenté de s'assurer l'appui des pays animés d'un même esprit pour la conclusion d'un traité multilatéral favorisant la proposition formulée par le Canada à cette deuxième Conférence. Si je me souviens bien, c'est le gouvernement précédent qui avait œuvré à cette fin vers février 1963. Mais les résultats n'ont pas été très concluants. Notre projet de programme multilatéral a échoué encore une fois.

Lors de l'avènement du gouvernement actuel, il y a un an, nous en sommes venus, bien à regret, à la conclusion qu'il n'était pas possible d'en arriver dans un avenir prévisible à un accord général visant une zone de 12 milles.

Le Canada avait deux options. Nous aurions pu choisir un sursis, en sorte que nous aurions dû faire face à un délai indéterminé et attendre longtemps la délimitation d'une zone de 12 milles que cette mesure rendra possible. Pendant ce temps, nos ressources se seraient constamment amoindries, étant donné qu'un nombre de plus en plus grand de flottilles de pêche se rapprochent de nos côtes. Par ailleurs, nous aurions pu décider d'établir une zone de pêche sans attendre la signature d'un accord international et délimiter la zone de pêche à partir de lignes de base.

Décision conforme au droit international

Nos spécialistes en la matière ont étudié la situation sous l'angle du droit international. Nous nous sommes rendu compte que 42 pays en tout réclamaient des eaux territoriales de plus de 3 milles et que 23 pays réclamaient des zones de pêche, exclusives, en sus de leur mer territoriale. Ainsi, l'on comptait plus de 50 pays qui réclamaient la jouissance des opérations de pêche au delà de la zone traditionnelle de 3 milles. Dans ces circonstances, notre gouvernement en a conclu que si le Canada décidait d'établir une zone de pêche de 12 milles, en se fondant sur des bases rectilignes, cette décision serait conforme au droit et aux usages internationaux de notre époque. Nous avons opté pour cette politique et c'est ainsi que le gouvernement a présenté la mesure législative dont nous sommes actuellement saisis.

En établissant les zones de pêche du Canada et en appliquant à notre littoral, le système de bases rectilignes, le bill nous permet d'asseoir la réalisation de nos objectifs dans le domaine international sur un fondement juridique. Notre action est unilatérale dans ce domaine, car qui d'autre pourrait proclamer des lignes de base ou établir des zones de pêche à l'intention du Canada?

D'autre part, nous savons que notre intervention a des répercussions sur le plan international. Bien que de nombreux pays réclament des limites au delà de la zone de 3 milles, il y a un certain nombre de pays, qui jouent un rôle important du point de vue de la pêche, et qui soutiennent énergiquement qu'ils ne sont pas obligés d'accepter des limites allant au delà de la zone habituelle de 3 milles. Par conséquent, on se souviendra sans doute que le premier ministre informait la Chambre, il y a un an, que nous consulterions les pays que notre décision pourrait toucher et que nous chercherions à conclure avec eux des accords satisfaisants.

Pour parler et négociations

Lorsque le gouvernement prit cette décision d'établir une zone de pêche de 12 milles et des lignes de base, nous n'avons pas sous-estimé les problèmes impliqués dans certaines des négociations à venir. Nous ne les sous-estimons pas non plus, maintenant. Ces négociations peuvent être difficiles, mais nous devons accepter ce fait.

Lorsqu'un pays cherche à faire reconnaître ce qu'il a accompli, lorsqu'il

cherche à protéger ses intérêts, il doit être prêt à entrer en pourparlers et à négocier des ententes avec les pays intéressés. Puisque nous avons notre place dans un monde composé d'États souverains, nous devons tenter autant que possible d'atteindre nos buts par voie de négociations.

C'est la tâche que le Gouvernement du Canada est en voie d'accomplir. Nous avons tenu jusqu'à maintenant trois séries de conférences avec les États-Unis portant sur ces négociations. Au cours des deux derniers mois, nous sommes entrés en pourparlers avec la Norvège, le Danemark, la Grande-Bretagne, le Portugal, l'Espagne, l'Italie et le Japon. Ces pays ont délégué leurs représentants à Ottawa et nous avons eu des entretiens avec eux. Pour ce qui est de nos pourparlers avec les États-Unis, les réunions ont eu lieu à Washington. Je suis confiant que toutes nos délibérations aboutiront à des résultats satisfaisants, mais je ne veux pas, en aucune manière, minimiser les difficultés qui se posent au cours de ces négociations.

Objet des négociations

Des députés voudront peut-être savoir quelle est la base de nos pourparlers avec ces pays; ce que nous comptons réaliser; quelles lignes de base nous demandons à ces pays d'accepter. Ce sont là des questions équitables, et je vais tâcher d'y répondre clairement et franchement.

Quant des bases rectilignes auront été décrétées, en tout ou en partie, en ce qui concerne le littoral canadien, et quand les lois canadiennes entreraient en vigueur dans les zones de pêche, voici quelle sera la situation:

Tout d'abord, les pays qui n'ont pas pêché dans la zone de 3 à 12 milles, ou viennent de commencer à y pêcher, n'y seront pas admis en vertu de la loi canadienne. Ils devront cesser immédiatement leur activité, tant dans la zone de pêche que dans les eaux intérieures délimitées par les lignes de base. Je prierais la Chambre de ne pas sous-estimer l'importance de ce fait.

Depuis la dernière guerre, on a vu certains pays se constituer d'énormes flottes de pêche qui évoluent jusqu'à des milliers de milles de leurs ports d'attache. Ces navires sont munis de l'équipement le plus moderne et utilisent les techniques les plus récentes. Jusqu'à maintenant, les navires de certains pays importants dans le domaine de la pêche commerciale se sont tenus à plus de 12 milles de notre littoral mais il n'est pas impossible qu'ils franchissent à la limite d'ici peu. En établissant des zones de pêche dès maintenant, c'est-à-dire avant que ces étrangers puissent invoquer des présumés droits historiques, nous leur défendons, aux termes de la loi canadienne, de franchir à l'avenir la zone de 12 milles et nous protégeons ainsi les ressources vivantes des régions environnantes.

De plus, comme je l'ai déjà signalé, nous sommes présentement en pourparlers avec les pays qui n'ont aucun droit en vertu d'un traité mais qui font la pêche au large de nos côtes depuis des années, savoir le Portugal, l'Espagne, la Norvège, le Danemark, la Grande-Bretagne et l'Italie. Nous n'avons aucune ment

l'intention de permettre aux intéressés de jouir indéfiniment de leurs droits de pêche historiques. Les propositions que nous leur faisons se fondent sur la possibilité de leur accorder un délai leur permettant de modifier leurs modalités de pêche de sorte que leurs pêcheurs n'essuient injustement aucune perte d'ordre économique.

En vertu de ces ententes, ces pays continueraient à faire la pêche pendant un certain temps, sous réserve de règlements canadiens n'établissant pas de discrimination. Mais ce délai ensuite prendrait fin et, comme les États qui ne réclament aucun droit traditionnel de pêche, les pêcheurs de ces pays n'auraient plus le droit de pénétrer dans la zone de pêche de 12 milles en vertu de la loi canadienne.

En troisième lieu, nous avons eu des entretiens avec les pays — les États-Unis et la France — à qui, de fait, des traités donnent le droit de pêcher au large de nos côtes. La France possède des droits de pêche depuis plus de deux siècles. Aux termes de la convention de 1904, les Français ont le droit de pêcher au large de la côte ouest et de certaines parties de la côte nord-est de Terre-Neuve. Quant aux États-Unis, aux termes du traité de 1818, ils ont des droits spécifiques de pêche au large de la côte du Labrador et de certaines parties de la côte de Terre-Neuve. Les pêcheurs des États-Unis peuvent pêcher en deçà de la limite de 3 milles. De plus, il y a le traité de Washington, conclu en 1912 entre le Canada et les États-Unis, qui mettait fin à une suite de négociations longues et compliquées et qui appliquait partiellement une décision d'un tribunal international à propos du traité de 1818. Le traité de Washington précisait les conditions pour la fermeture d'un certain nombre de baies de la côte est du Canada, à l'intérieur et à l'extérieur du golfe de Saint-Laurent.

Nous avons bien précisé que les États-Unis et la France auraient le droit de continuer à pêcher dans les régions où ils pêchaient auparavant, sous réserve d'accords et de règlements acceptés en vue de la protection des pêcheries en cause.

Prudence nécessaire

J'ai dit que le bill rend possible l'application du système de bases rectilignes au Canada. Quand les lignes de base précises seront tracées, toutes les eaux à l'intérieur de ces lignes deviendront des eaux intérieures. La mer territoriale et les zones de pêche seront délimitées vers le large à partir des nouvelles lignes de base. Ainsi, le tracé des nouvelles lignes pourront affecter les opérations de pêche des autres pays. En certains cas, cela pourra contrecarrer les habitudes de leurs pêcheurs. C'est pourquoi il importe de déterminer quelles conséquences générales la mesure que nous prenons aura pour les pays en cause, avant de rendre publiques les lignes de base. En attendant que cette démarcation s'effectue et que nous ayons l'occasion de poursuivre nos pourparlers avec les pays intéressés, nous avons décidé d'allouer une brève période de temps avant de mettre en vigueur les lois canadiennes dans les zones de pêche du Canada.

Mon collègue, le ministre des Pêcheries (M. Robichaud) et moi-même avons déjà laissé entendre que nous n'étions pas en mesure de révéler où en étaient rendues nos négociations au sujet de nos bases rectilignes et des eaux qui seraient comprises dans ces lignes de base. Je suis certain qu'on comprend le bien-fondé de cette attitude. Tandis que les pourparlers sont en cours avec des puissances étrangères, même s'il s'agit de pays amis, aucune déclaration ne peut être faite aussi longtemps que ce n'est pas dans l'intérêt des parties en cause. Agir autrement — serait faire fausse route. Cependant, je peux signaler qu'en général nous nous sommes fondés sur le mémoire présenté par le Conseil des pêcheries du Canada le 28 janvier 1963 qui recommandait que des lignes de démarcation soient établies dans le golfe Saint-Laurent, la baie de Fundy, la baie et le détroit d'Hudson, l'entrée Dixon, le détroit d'Hécate et le détroit de la reine Charlotte. Je ne peux, pour le moment, vous donner d'autres précisions.

Néanmoins, j'espère que nos pourparlers seront bientôt terminés et que le gouverneur en conseil sera en mesure, avant la fin de l'année, de proclamer une série de coordonnées de points géographiques pour l'application de la ligne de base droite à au moins une partie de notre littoral. Si notre optimisme à cet égard se révèle injustifié, ce ne sera pas parce que telle n'est pas notre évaluation actuelle de la situation mais en raison de la nature même des pourparlers. Il est peu probable que le gouverneur en conseil publie dans sa première liste une série de points couvrant tout notre littoral. Il est possible, selon les progrès des entretiens, qu'il publie plusieurs listes et que, dans la première, les lignes de bases n'entreront en vigueur que pour les régions à l'égard desquelles les discussions seront terminées.

Négociations avec les États-Unis

Pour conclure, je voudrais traiter brièvement de nos négociations avec les États-Unis. Le premier ministre (M. Pearson) déclarait le 4 juin:

Dans mes entretiens avec le président Kennedy à Hyannis-Port, je l'ai informé que le Gouvernement du Canada déciderait bientôt d'établir une zone de pêche de 12 milles. Le président s'en est tenu à l'attitude traditionnelle des Américains en faveur de la limite de 3 milles. Il a aussi signalé les droits historiques et les droits garantis par les traités de pêche, et je l'ai assuré que nous tiendrions compte de ces droits. Nous entamerons des entretiens avec les États-Unis afin de déterminer la nature et l'étendue des droits et des intérêts américains qui seront touchés par la mesure que le Canada va prendre.

J'ai bon espoir que les États-Unis et le Canada pourront élaborer une solution à ce sujet, comme ils l'ont fait pour d'autres problèmes difficiles. La collaboration la plus étroite étant de tradition entre nos deux pays, j'ai confiance que nous en arriverons à un accord satisfaisant pour les deux parties. Cependant, nous n'avons pas encore réussi à régler tous les problèmes en suspens. Sur la plupart des questions, aucun différend ne nous sépare; dans certains autres domaines, nos points de vue ne coïncident pas encore.

Le premier ministre a clairement indiqué à la Chambre que notre pays, pour sa part, est disposé à faire montre de loyauté et de justice envers son voisin.

Nos efforts pour conclure un accord avec les États-Unis continueront de s'inspirer de notre traditionnelle amitié. Nous sommes convaincus que notre cause est juste et qu'elle repose sur de solides motifs juridiques, économiques et historiques, de même que sur des raisons de sécurité. La configuration de notre littoral, les besoins de notre population aussi bien que les intérêts de notre sécurité exigent que nous tracions des lignes de base qui délimitent les eaux intérieures du Canada. Nous avons informé les États-Unis, compte tenu des droits qu'ils ont acquis par traité et afin d'être aussi justes que possible envers les intérêts de leurs pêcheurs, que nous sommes prêts à leur permettre de continuer à pêcher là où ils l'ont fait jusqu'à présent, sous réserve des règlements convenus pour la protection des pêcheries en cause. Nous nous efforçons de leur faire accepter nos lignes droites de base et la réglementation canadienne des eaux touchées par les mesures que nous prenons. Nous espérons que l'adoption du projet de loi fera sensiblement progresser les négociations. Je suis convaincu que la présentation de ce bill, qui prévoit l'établissement d'une zone de pêche de 12 milles et permet au gouvernement d'instaurer un régime de bases rectilignes, va influencer directement sur les négociations en cours. Les divergences qu'il nous faut régler ne portent pas sur de grandes parties de nos limites côtières où il ne devrait y avoir aucune difficulté à s'entendre sur ce que nous nous proposons de faire. J'ai bon espoir que, dans un avenir prévisible, toutes les difficultés auront été aplanies et que nous aurons réussi, ce que nous désirons depuis si longtemps, à protéger nos eaux côtières. A mon avis, la Chambre ne devrait pas manquer de voir le projet de loi d'un œil favorable.

Utilisations pacifiques de l'espace cosmique

TRAVAUX DU SOUS-COMITÉ JURIDIQUE DES NATIONS UNIES — PREMIÈRE PARTIE DE LA TROISIÈME SESSION

LE SOUS-COMITÉ juridique de vingt-huit membres, qui constitue un organe plénier du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, a tenu la première partie de sa troisième session à l'Office européen des Nations Unies à Genève, du 9 au 26 mars 1964. Il se compose des pays suivants: Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Inde, Iran, Italie, Japon, Liban, Maroc, Mexique, Mongolie, Pologne, République Arabe Unie, Roumanie, Sierra-Leone, Suède, Tchad, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a été créé en vertu de la résolution 1472 (XIV), adoptée par l'Assemblée générale le 12 décembre 1959. Ses principales fonctions sont les suivantes:

- 1) examiner l'étendue de la coopération internationale et étudier les moyens pratiques et applicables d'exécuter des programmes touchant les utilisations pacifiques de l'espace cosmique qui pourraient être utilement entrepris sous les auspices des Nations Unies, y compris l'assistance en vue de poursuivre, sur une base permanente, les recherches sur l'espace extra-atmosphérique effectuées dans le cadre de l'Année géophysique internationale, et l'encouragement à donner aux programmes nationaux de recherche touchant l'étude de l'espace extra-atmosphérique et l'octroi de l'aide la plus large en vue de l'exécution de ces programmes.
- 2) Étudier la nature des problèmes d'ordre juridique pouvant découler de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique.

Afin d'être aidé dans l'exercice de ses fonctions juridiques, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a créé en mars 1962 un sous-comité juridique plénier. Se fondant sur les travaux effectués par le sous-comité, l'Assemblée générale a adopté le 13 décembre 1963 la résolution 1962 (XVIII) qui constitue une déclaration de principes juridiques régissant l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Cette déclaration renferme les propositions suivantes:

- 1) L'exploration et l'utilisation de l'espace cosmique devront se faire au profit de l'humanité entière.
- 2) L'espace cosmique et les astres pourront être explorés et utilisés par tous les États sur la base de l'égalité et conformément au droit international.
- 3) Ni l'espace ni les corps célestes ne pourront passer sous une souveraineté nationale, ni être utilisés ou occupés au profit d'un État.

- ue
- 4) L'activité des États dans l'exploration et l'utilisation de l'espace cosmique devra s'exercer conformément au droit international (y compris la Charte des Nations Unies), dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et afin de promouvoir la coopération et la bonne entente entre États.

MEIÈRE

e plénier
s, a tenu
s Unies
Albanie,
ats-Unis
t, Liban,
Sierra-
ciaistes

ue a été
nérale le

oyens
es utili-
tilement
ance en
l'espace
ique in-
naux de
ctroi de

ouler de

mité des
1962 un
le sous-
n 1962
l'explo-
enferme

aire au

sés par
t inter-

raineté

Aux termes de la résolution 1963 (XVIII), le Comité s'est vu confier de nouvelles attributions par l'Assemblée générale lors de la dix-huitième session. Il lui incombe en particulier de préparer le plus tôt possible des projets d'accord sur les questions suivantes: responsabilité concernant les dommages que peuvent causer les objets lancés dans l'espace, secours à apporter aux astronautes et aux vaisseaux cosmiques et restitution de ceux-ci; il devra également étudier dans l'avenir l'inclusion dans un accord international des principes juridiques qui guideront l'activité des États dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Le sous-comité juridique s'occupe présentement d'appliquer les directives qui entrent dans le cadre de ces nouvelles attributions.

Ordre du jour

Il a été décidé que le sous-comité juridique procéderait d'abord à un débat général, puis se diviserait en deux groupes de travail pour la rédaction de projets d'accord concernant l'aide aux astronautes et aux vaisseaux cosmiques, et la responsabilité en matière de dommages causés par des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Au cours de la période consacrée au débat général, on a procédé à des échanges d'opinions concernant les points à l'ordre du jour du sous-comité. De l'avis de plusieurs délégués, la première tâche de cet organisme était de rédiger une convention internationale qui énoncerait les principes juridiques régissant l'exploration et l'utilisation de l'espace cosmique. Selon d'autres orateurs, il convenait de modifier ou de compléter les principes contenus dans la déclaration que l'Assemblée générale avait adoptée à sa dix-huitième session; d'autres encore pensaient que le sous-comité juridique avait une tâche plus urgente, à savoir l'élaboration des deux projets d'accords internationaux sur l'aide aux astronautes et sur la responsabilité pour les dommages causés par les engins spatiaux. Plusieurs délégations étaient en faveur d'une convention spéciale qui réserverait l'utilisation de l'espace cosmique à des fins strictement pacifiques. Une fois le débat général terminé, le sous-comité s'est divisé en deux groupes de travail comme il a été mentionné plus haut.

Assistance aux astronautes et restitution des engins spatiaux

Le groupe de travail qui devait examiner la question de l'aide et de la restitution était saisi de deux projets d'accord. Le premier projet révisé, soumis par l'Union soviétique, avait trait au sauvetage des astronautes et des vaisseaux cosmiques en cas d'accident ou d'atterrissage forcé; le deuxième, proposé par les États-Unis, portait sur l'aide à fournir aux astronautes et sur la restitution des objets lancés dans l'espace cosmique. Diverses questions se trouvèrent soulevées lors de l'examen des deux projets et des divers amendements introduits au cours

du débat: il convenait notamment de préciser la nature de l'aide que devaient fournir les parties contractantes dans les cas d'atterrissage forcé d'un vaisseau cosmique sur le territoire d'une autre partie ou en haute mer; il importait également de définir les responsabilités des organismes internationaux qui participeraient d'une manière ou d'une autre à un projet de ce genre.

A une étape ultérieure des délibérations du groupe, l'Australie et le Canada ont déposé un projet où se trouvaient incorporés les divers terrains d'entente qui s'étaient dégagés de la discussion.

Responsabilité afférente aux dommages

Le deuxième groupe de travail a examiné trois projets touchant la responsabilité en cas de dommages causés par des objets lancés dans l'espace extratmosphérique, projets dont les auteurs étaient respectivement les États-Unis, la Hongrie et la Belgique. Ces documents et plusieurs amendements introduits au cours du débat traitaient en particulier des questions suivantes: quels seraient les responsabilités respectives de l'État ou de l'organisme international qui lance l'objet cause de dommages, de l'État dont le territoire a été survolé par l'objet, de l'État ou de l'organisme international propriétaire de l'objet; la responsabilité serait-elle limitée; fixerait-on un délai passé lequel aucune plainte ne pourrait être déposée; la responsabilité serait-elle la même pour les dommages causés sur la surface de la terre, dans l'espace atmosphérique ou dans l'espace cosmique.

Position canadienne

Le Canada a participé activement dès le début aux travaux du sous-comité, conscient du fait que les vols cosmiques avaient déjà fait surgir un certain nombre de problèmes juridiques d'ordre pratique. Il a joué un rôle actif dans l'élaboration de la Déclaration de principes généraux qui doivent régir l'activité des États dans l'exploration et l'utilisation de l'espace cosmique, principes incorporés par l'Assemblée générale dans la résolution 1962 (XVIII). De l'avis du Canada, la tâche la plus pressante du sous-comité était de donner priorité à l'élaboration de deux projets d'accords internationaux qui auraient trait respectivement à l'aide aux astronautes, et à la responsabilité concernant les dommages, projets pour la rédaction desquels on s'inspirerait de la Déclaration de principes généraux de l'Assemblée générale.

État des travaux

Bien que des progrès importants aient été accomplis dans la formulation des deux projets, les travaux n'ont pu faute de temps aboutir à l'adoption d'un texte définitif. Le sous-comité a donc décidé de reprendre sa session durant trois semaines à New-York, immédiatement avant la réunion du Bureau de l'Assemblée, celle-ci devant avoir lieu à une date non encore fixée mais précédant l'ouverture de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

Les affaires extérieures au Parlement

Discours du secrétaire général de l'ONU

Le 26 mai 1964, au cours de sa visite à Ottawa, le secrétaire général de l'ONU, Son Excellence U Thant, a prononcé devant les deux chambres réunies du parlement, le discours suivant:

Dès les premières années de l'Organisation des Nations Unies, le Canada a été l'un des pays qui ont le plus fermement soutenu tant l'activité générale de l'Organisation que ses opérations de maintien de la paix. La première de ces forces de maintien de la paix — la Force d'urgence des Nations Unies dans le Moyen-Orient — a dans une large mesure vu le jour grâce aux efforts de M. Lester Pearson, votre premier ministre, qui était alors ministre des Affaires extérieures, et cette opération pleinement couronnée de succès, dont il a lancé l'idée à l'Assemblée générale, a frayé la voie à toutes les opérations analogues de l'ONU qui ont suivi et en a défini les grandes lignes.

Contre l'héroïsme dont ils ont fait preuve en Corée, les officiers, sous-officiers et soldats des forces armées canadiennes ont été un élément capital de la Force d'urgence des Nations Unies dans le Moyen-Orient, des forces envoyées au Congo et, maintenant de la Force qui se trouve à Chypre, de même qu'ils ont joué un rôle important dans les missions d'observation envoyées dans le Moyen-Orient, au Cachemire et au Yémen. Dans le Moyen-Orient, l'escadron de reconnaissance canadien aide à maintenir la paix le long de la vaste et névralgique zone désertique qui constitue la frontière entre Israël et la République arabe unie, et des unités de l'armée canadienne gèrent le dépôt d'approvisionnement et d'entretien de la Force. Le premier Commandant de la FUNU était un Canadien, le général Burns, qui s'est tout particulièrement distingué au service de l'Organisation des Nations Unies. Au Congo, où les troupes des Nations Unies seront entièrement retirées d'ici le 30 juin de cette année, le Corps des transmissions canadien a assuré les communications qui sont le nerf moteur de la Force des Nations Unies, laquelle, depuis quatre ans, est déployée d'un bout à l'autre de ce vaste pays. Des officiers de l'armée canadienne et de l'aviation royale canadienne ont occupé un grand nombre de postes clés au quartier général et, actuellement, le chef d'état-major de l'ONU au Congo est un officier canadien qui a fait preuve d'un grand courage et d'une grande compétence au service de l'Organisation. Une unité d'aviation canadienne a constitué l'un des éléments de la force de sécurité des Nations Unies en Irian occidental (Nouvelle-Guinée occidentale) et a très utilement appuyé une opération où les communications aériennes comptaient pour beaucoup. Au Yémen, l'aviation royale canadienne non seulement assure tous les transports intérieurs entre les divers postes de la Mission mais aussi constitue le seul moyen de communication et

de transport entre la Mission et le monde extérieur. A Chypre, le contingent canadien — composé d'éléments du Royal 22ème Régiment et du Royal Canadian Dragoons — a été le premier à arriver dans l'île après l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars et à se joindre aux troupes britanniques qui se trouvaient déjà sur place pour assumer, sous le commandement des Nations Unies, la tâche immensément difficile que le Conseil de sécurité nous a assignée. Le contingent canadien a actuellement la responsabilité du secteur capital du nord de l'île, de Nicosie au port de Kyrénia.

Cette participation remarquable du Canada à chacune des étapes de la mise sur pied et du fonctionnement des opérations de paix de l'ONU montre de toute évidence que les gouvernements canadiens qui se sont succédé ont secondé avec la plus grande compréhension et la plus grande énergie ces efforts novateurs. C'est pourquoi le Canada figure au tout premier rang des États qui ont préconisé le principe et la pratique d'unités disponibles auxquelles l'Organisation des Nations Unies puisse immédiatement faire appel. Aucune occasion ne se prête davantage à ce que je rende à nouveau chaleureusement hommage au Gouvernement et au peuple canadiens pour la part capitale qu'ils ont prise à ces activités des Nations Unies, qui sont d'une importance immense pour le monde tout entier et pour notre avenir. Or, je sais parfaitement que ces activités présentent souvent de grandes difficultés pour les gouvernements. Il n'est pas facile pour un gouvernement de prêter ses soldats à une organisation internationale et de les placer sous l'autorité de cette organisation. La nature des tâches assignées aux Nations Unies ajoute souvent à cette difficulté, car il ne s'agit aucunement de tâches militaires au sens traditionnel du terme, mais plutôt d'une nouvelle forme d'activité militaire qui exige la plus grande modération, la plus grande force d'âme et la plus grande compréhension de la part tant des soldats eux-mêmes que, souvent, de la population de leur pays d'origine. Le rôle que ces soldats ont à jouer risque souvent de susciter des questions qui causent de l'anxiété à leurs familles et créent des difficultés politiques au gouvernement qui a mis ces troupes à la disposition de l'ONU. A cet égard, qu'il me soit permis d'exprimer tout spécialement ma reconnaissance au Gouvernement canadien et, notamment, à M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, pour la compréhension dont ils ont fait preuve envers l'Organisation des Nations Unies et pour l'appui actif qu'ils lui ont prêté au cours de l'opération de Chypre.

De tels problèmes exigent que cet appui et cette compréhension du gouvernement trouvent leur contre-partie dans le sens des responsabilités et la modération dont ont à faire preuve le secrétaire général, le Commandant de la Force des Nations Unies et tous ceux sous les ordres de qui les troupes des Nations Unies sont placées. Je souhaite que ma présence ici et les paroles que je vous adresse à cette occasion renforcent ces rapports dont tant de choses dépendent.

Eu égard à ce que je viens de dire, il y a lieu, me semble-t-il, que je parle aujourd'hui de cet aspect de l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies et de quelques-uns des problèmes devant lesquels nous nous trouvons. La situation

à Chypre cause actuellement de grandes inquiétudes et offre l'exemple d'un problème d'une difficulté sans précédent, dont l'Organisation des Nations Unies a été invitée à s'occuper parce qu'il défiait toutes les tentatives de solution faites en dehors de l'Organisation. C'est un problème qui cause presque chaque jour la mort d'êtres humains. C'est un problème qui touche aux intérêts vitaux du monde, car les effets d'une rupture totale à Chypre se feraient sentir bien au-delà des rivages de l'île et pourraient très facilement déclencher un conflit d'une beaucoup plus vaste portée, un conflit mortel. Enfin, c'est un problème sur un seul point duquel les parties intéressées sont en général d'accord, à savoir la nécessité impérieuse d'une solution pacifique.

Je n'aborderai pas les aspects historiques du conflit que connaît Chypre. L'affaire est complexe, et l'ambassadeur Tuomioja, médiateur des Nations Unies, tâche de la démêler en vue de trouver une solution avec la coopération de toutes les parties intéressées. En attendant, l'Organisation des Nations Unies a pour tâche essentielle d'essayer, par l'intermédiaire de sa Force de maintien de la paix stationnée dans l'île, de prévenir toute reprise des combats, de rétablir et de maintenir l'ordre public, de favoriser le retour à une situation normale et de créer une atmosphère dans laquelle une solution négociée soit réalisable. Il y a maintenant près de deux mois que la Force des Nations Unies, qui compte actuellement quelque 7,000 officiers, sous-officiers et soldats venus de sept pays, opère à Chypre. Il faut reconnaître, sans en rejeter aucunement le blâme sur la Force, dont le dévouement à sa tâche est admirable, qu'elle est encore loin d'avoir atteint tous ses objectifs, bien qu'elle ait déjà fait beaucoup pour prévenir et régler les incidents et pour empêcher que les violences ne s'étendent ou que des combats d'importance ne reprennent, et qu'elle continue de s'acquitter de ses devoirs avec une confiance en soi et une efficacité accrues.

L'Opération de Chypre diffère sur un point très important des opérations de maintien de la paix entreprises précédemment par l'ONU. Bien que la présence de l'Organisation des Nations Unies à Chypre soit motivée par la menace que les conséquences de la lutte dans l'île risquent de faire peser sur la paix et la sécurité internationales, l'Organisation est aussi expressément chargée de s'occuper d'une lutte entre communautés. Ce qui veut dire qu'à Chypre, elle se trouve pour la première fois avoir affaire à des forces jouant à l'intérieur d'un État et à des conflits entre divers groupes de la population de cet État. Dans le Moyen-Orient, la Force d'urgence des Nations Unies surveille la frontière entre Israël et la République arabe unie, mais elle n'a de responsabilités envers la population ni d'un côté de la frontière ni de l'autre. Au Congo, la Force des Nations Unies a eu pour objectif principal de sauvegarder l'intégrité territoriale du Congo et d'aider le gouvernement à maintenir l'ordre ainsi qu'à protéger la sécurité des personnes et des biens. A mesure que la situation au Congo a évolué, le Conseil de sécurité a renforcé le mandat de l'ONUC en ce qui concerne les situations dans lesquelles elle pourrait, en dernier recours, faire usage de la force. A Chypre, l'ONU s'est trouvée aux prises avec un bouleversement de

la vie quotidienne dû au conflit entre la communauté chypriote grecque et la communauté chypriote turque, et elle doit agir de façon à ne pas préjuger la solution finale du conflit qui oppose ces communautés. C'est là une tâche très délicate et très complexe qui, nécessairement, réclame de la Force de l'ONU beaucoup de courage, de patience et d'ingéniosité.

On a, bien entendu, beaucoup commenté et beaucoup critiqué ce que fait la Force des Nations Unies à Chypre. Après tout, il ne s'agit pas uniquement de ce qu'il adviendra à Chypre — le fonctionnement d'une Force des Nations Unies est aussi du plus grand intérêt et de la plus grande importance pour l'avenir et il est légitime que l'on en discute en public dans le monde entier. Il me semble cependant que certaines des critiques dont l'opération de Chypre fait l'objet viennent de ce qu'il y a un malentendu fondamental sur la nature et les buts de cette opération, et c'est là pour moi une autre raison de parler ici de ce problème.

Ces dernières semaines, nous avons, aux Nations Unies, entendu bon nombre de conseils et de remontrances touchant le comportement de la Force à Chypre. Une bonne partie de ces conseils et de ces remontrances émanent de sources dont certaines, par le passé, n'ont pas toujours été en faveur d'une action énergique des forces de paix des Nations Unies, et qui préconisent des mesures rigoureuses et l'emploi de la force à Chypre en vue de réprimer les désordres, de désarmer les irréguliers et d'imposer la paix dans l'île, non par voie d'accord mutuel, mais par la force militaire. Jusqu'à un certain point, c'est là chose fort compréhensible car le spectacle des désordres, et des souffrances qu'endurent les civils à Chypre, est profondément inquiétant, et tout doit être fait pour y mettre un terme. La Force des Nations Unies a sans nul doute réussi à limiter l'effusion de sang et les souffrances — beaucoup mieux, en fait, qu'on a bien voulu le reconnaître jusqu'à présent — mais ce n'est pas assez: elle doit faire mieux encore et je suis persuadé qu'elle le fera. Mais le tout est de savoir *comment* faire mieux sans préparer des problèmes et des désastres plus graves encore pour l'avenir, et c'est à ce sujet qu'il semble y avoir quelque malentendu.

On semble, dans certains milieux, considérer plus ou moins comme acquis que la Force de Chypre est une force expéditionnaire de type traditionnel et doit se comporter comme telle. Sans aborder la question de savoir si les Nations Unies disposent de moyens appropriés à de telles fins, je me dois de réiterer catégoriquement cette thèse car elle procède d'une conception de l'action qui n'est pas et qui ne peut pas être la base d'une opération de maintien de la paix autorisée par le Conseil de sécurité des Nations Unies sur le territoire souverain d'un État membre indépendant. Il ne s'agit pas d'une action collective contre l'agression, entreprise en application du Chapitre VII de la Charte. Il s'agit de quelque chose de bien plus complexe et, je ne crains pas de le dire, d'une opération qui sera de la plus grande valeur, si elle réussit, en tant que précédent pour l'avenir. Il s'agit, en somme, d'une opération internationale qui vise à ouvrir la voie à une solution permanente, librement convenue, d'une situation

des plus dangereuses en assurant le retour à la paix et à un état de choses normal. De par sa nature, cette opération est bien plus proche d'une action de police, préventive et protectrice; il ne s'agit pas d'une action militaire répressive.

Quelles sont les conditions préalables d'une action de police préventive pour qu'elle puisse réussir? Il faut — et c'est là un élément essentiel — que l'immense majorité de la population intéressée fasse preuve de coopération et de compréhension et renonce à la violence. Aucune force de police au monde ne saurait se passer de cette coopération, qui nous est indispensable à Chypre et que nous travaillons à obtenir. Une force de police ne combat pas la population qu'elle sert et ne recherche pas non plus de victoire militaire; son rôle est de protéger les vies humaines et de maintenir l'ordre en s'assurant l'appui du plus grand nombre possible, en agissant par la persuasion et en instituant un climat de confiance mutuelle. Elle ne peut envisager le recours à des méthodes quasi militaires, à titre de mesure d'urgence, que dans des situations extrêmes.

Nous tâchons — et soyons-en fiers — de passer de l'ère de la force militaire à une ère de paix, d'ordre et de justice, plus rationnelle et plus créatrice. Quelque indignés que nous puissions être par des meurtres sauvages et par le procédé insensé de la prise d'otages — et, croyez-moi, notre indignation est profonde — nous ne nous livrons pas à une expédition punitive: nous essayons de rendre la paix et la prospérité au peuple d'une île déchirée par les combats. Nous ne nous laissons pas guider par des principes guerriers, quelque séduisants et momentanément décisifs qu'ils puissent paraître, mais par la volonté profonde de résoudre un problème humain par des moyens civilisés. Il faudra sans doute un peu plus de temps — peut-être même beaucoup plus — mais je suis convaincu que, tant pour le présent que pour l'avenir, l'effort en vaut la peine et que les résultats seront durables.

Qui plus est, je suis persuadé que les soldats de la Force des Nations Unies, malgré tous les dangers et toutes les difficultés auxquels ils sont exposés, comprennent leur mission et croient en cette mission, tout comme les gouvernements qui les ont envoyés. Pour ma part, je sais parfaitement combien leur situation est difficile et, par moment, dangereuse. Le général Gyani, Commandant de la Force, M. Galo Plaza, mon représentant spécial et moi-même continuerons de faire tout en notre pouvoir pour leur permettre de s'acquitter au mieux de leur tâche et aussi pour leur éviter tout risque et toute épreuve inutiles. Je tiens à vous donner l'assurance que je me soucie au plus haut point de la sécurité comme de la dignité du personnel des Nations Unies à Chypre, militaires et civils. C'est vous dire qu'à mon sens une opération des Nations Unies pour le maintien de la paix ne se prête ni aux faiblesses ni aux bravades. Nous aurons besoin, dans notre entreprise, de la compréhension et de l'appui non seulement des soldats en campagne, mais aussi de tous ceux qu'ils ont laissés derrière eux. Je voudrais, en cette occasion, rendre hommage à ces soldats et à leurs collègues civils à Chypre pour le courage, la patience, la discipline et l'esprit d'humanité dont ils font preuve. Leur exemple, j'en ai la conviction, ne sera pas le moindre

des facteurs qui mèneront à une amélioration de la situation à Chypre.

J'espère que les dirigeants et les populations en présence s'efforceront, de leur côté, de comprendre dans cet esprit l'opération des Nations Unies. Les vieilles gens et les enfants, qui souffrent peut-être le plus des désordres à Chypre, n'ont pas besoin d'être exhortés à se montrer pacifiques. Mais il en est bien d'autres à qui je voudrais lancer un appel. Les chefs des bandes armées de part et d'autre, quel que soit leur titre officiel, ne servent aucun intérêt, si ce n'est peut-être leur amour-propre, en ordonnant des mitraillades au hasard, des enlèvements, des actes de terrorisme ou de harcèlement et des démonstrations martiales. Il y a beau temps que le monde ne se laisse plus impressionner par de tels exploits. J'ai constaté avec regret que les journaux et moyens d'information locaux de l'une et l'autre communautés à Chypre ne font guère non plus pour dissiper les haines ni pour apaiser les craintes de leurs lecteurs ou de leurs auditeurs. Ils tendent bien au contraire à attiser les flammes de la violence et à accroître les suspicions par des reportages à sensation et par de la propagande, aggravant ainsi les conflits et les désastres mêmes qui ont provoqué tant de morts et tant de souffrances à Chypre.

Les intérêts en jeu, à Chypre, pour la Grèce et pour la Turquie sont considérables; la préoccupation que la situation cause à ces deux pays est compréhensible, et nous la comprenons. La presse et l'opinion publique de ces pays exercent inévitablement une influence certaine, encore qu'indirecte, sur les événements de Chypre et, ici aussi, ceux qui devraient prêcher la modération et les sentiments humanitaires se font trop souvent, sciemment ou inconsciemment, les apôtres de la méfiance et de la haine. Les dirigeants, tant à Chypre qu'ailleurs, ont protesté de leur désir de parvenir à une solution pacifique et de collaborer avec les Nations Unies. J'espère qu'ils s'emploieront aussi, et de plus en plus, à réfréner les violents et les extrémistes.

Dans l'affaire de Chypre, les deux parties ont tendance à s'invectiver et à échanger des accusations et des menaces, souvent sous le coup de quelque incident. Il s'est formé un cercle vicieux d'accusations et de contre-accusations, d'incidents et de représailles qui, loin d'atténuer les tensions, tend à les accroître, à durcir les positions et à aviver les rancœurs de part et d'autre. C'est là un processus que seuls les dirigeants en cause peuvent enrayer et renverser, ce que je leur demande instamment de faire. La Force des Nations Unies fait et fera tout son possible pour que la modération, de part et d'autre, serve les intérêts de tous et ne desserve personne. Mes remarques sont motivées par l'importance de l'enjeu à Chypre. On entend souvent dire, à propos de cette crise comme à propos d'autres, que le prestige de l'Organisation des Nations Unies est en jeu. Il l'est, certes, mais nous devons penser avant tout à faire de notre mieux pour résoudre le conflit. Si c'est là notre souci de tous les instants, la question de prestige se réglera sans doute d'elle-même. J'estime que l'Organisation des Nations Unies est assez forte et que les principes de la Charte sur lesquels elle est fondée ainsi que la fidélité et l'appui de ses membres sont un soutien assez

solide pour qu'elle puisse résister aux tensions auxquelles elle est soumise. Ce qui me préoccupe, c'est que cette crise met en jeu la vie, le bonheur et la prospérité des habitants de Chypre — jeunes et vieux, cultivateurs, bergers et citadins — qui, actuellement, craignent pour leur vie chaque fois qu'ils se déplacent ou qui, bien souvent, ne peuvent pas se déplacer du tout. Ce qui est aussi en jeu, ce sont les relations pacifiques entre deux grands pays au riche passé historique — la Grèce et la Turquie — et, en même temps, la paix de toute la Méditerranée orientale, avec l'éventualité terrifiante d'une guerre dans cette région extrêmement sensible. En dernière analyse, ce qui est en jeu aussi, c'est la capacité de la communauté mondiale de s'organiser afin d'en finir une fois pour toute avec la guerre et de lui substituer la paix, l'ordre et la justice.

Voilà quels sont les véritables problèmes auxquels nous devons faire face à Chypre. Nous les affrontons unis par un objectif commun et cela seul est déjà une raison d'espérer. Mais malgré toute son autorité morale et ses bonnes intentions, l'Organisation des Nations Unies, comme tout autre agent pacifique de l'ordre et de la justice, ne peut obtenir de résultat sans que les peuples principalement intéressés témoignent d'une certaine coopération, y mettent un peu du leur et fassent quelque effort pour progresser. Nous ne pouvons ni ne voulons leur imposer de force une solution à leurs problèmes, mais nous leur demandons de nous aider à leur venir en aide avant qu'il ne soit trop tard.

Avant de conclure, je voudrais me pencher sur certains aspects plus généraux du problème du maintien de la paix. La contradiction fondamentale à laquelle nous nous heurtons est vaste mais simple. D'une part, les gouvernements et les peuples admettent généralement la nécessité de l'Organisation des Nations Unies et reconnaissent qu'elle a un rôle de premier plan à jouer aux fins du maintien de la paix, de sorte que l'Organisation se voit confier, surtout en période de crise, de grands problèmes qui présentent une importance et des risques incalculables. D'autre part, nous n'avons pas encore atteint un stade où l'Organisation des Nations Unies puisse compter, de façon régulière, sur l'appui politique ou matériel nécessaire pour faire face à ces problèmes avec l'autorité et l'efficacité qui sont celles, par exemple, d'un gouvernement national efficient lorsqu'il fait face à ses responsabilités sur le plan national. Cette contradiction fondamentale non seulement impose une tension considérable à l'Organisation des Nations Unies elle-même, mais la met parfois en butte à des critiques sérieuses et compréhensibles, voire à de l'hostilité. Elle peut aussi imposer une lourde charge à des gouvernements comme le vôtre, qui sont résolus à honorer les engagements qu'ils ont pris aux termes de la Charte et à appuyer, aussi bien en actes qu'en paroles, l'Organisation des Nations Unies et les efforts qu'elle fait pour maintenir la paix.

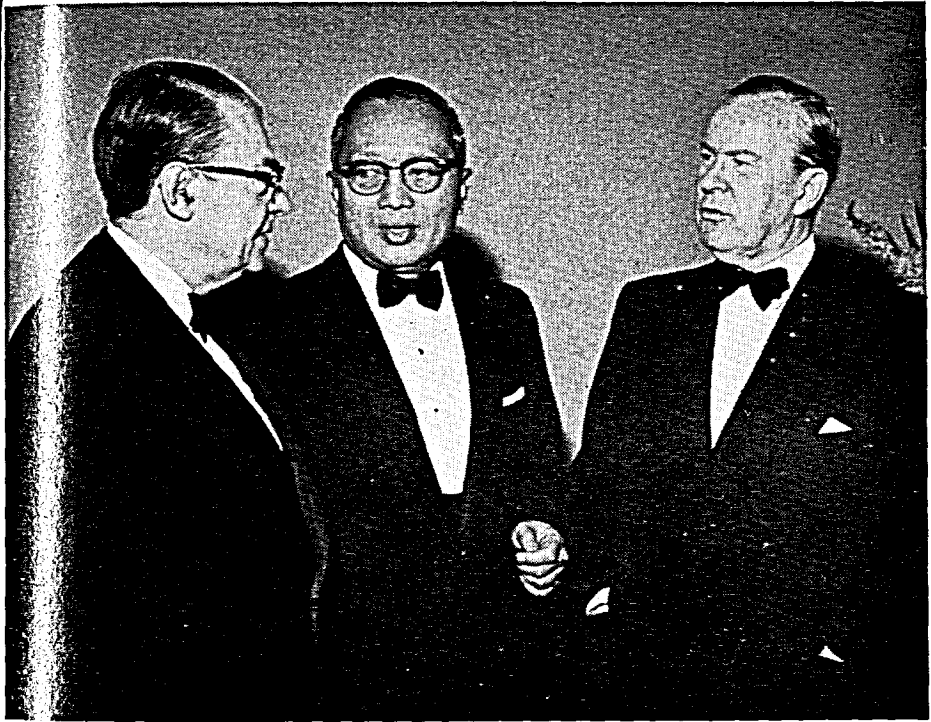
De toute évidence, il importe au plus haut point de chercher à résoudre cette contradiction afin d'accroître l'efficacité de l'Organisation et de la mettre mieux à même de servir ses membres et la paix du monde tout entier. Cependant, il serait naïf de supposer que les obstacles à un tel progrès peuvent être

surmontés facilement ou rapidement. Dans ce domaine, il n'existe pas de raccourci. Les conditions et les concepts politiques, économiques, constitutionnels et même psychologiques traditionnels ne peuvent se modifier du jour au lendemain; cela ne serait d'ailleurs pas souhaitable. Il doit donc se produire une évolution progressive et rationnelle des idées et de l'action sur le plan national et international, si, dans ce domaine du maintien de la paix, nous voulons profiter des leçons du passé pour préparer et édifier un avenir plus stable et plus heureux.

— Votre premier ministre a fait récemment une conférence extrêmement intéressante et constructive, dans le cadre de la série de conférences à la mémoire de Dag Hammarskjöld, sur les mesures à prendre pour rendre l'ONU plus forte et plus à même de répondre à ce que l'on attend d'elle. Au cours de cette conférence, il a souligné qu'il faut préparer et organiser par avance les opérations de l'ONU relatives au maintien de la paix, puisque, politiquement, la solution idéale d'une force permanente des Nations Unies n'est manifestement pas réalisable à l'heure actuelle. Le Canada a été l'un des premiers pays à affecter spécialement des troupes au service de l'Organisation et M. Pearson a formulé des suggestions extrêmement constructives en vue d'un développement et d'une coordination plus poussés de ces forces de réserve, en proposant notamment que des consultations aient lieu entre les gouvernements qui ont déjà de telles forces affectées à cette fin. Je pense qu'en effet, les consultations et la coopération entre les gouvernements intéressés peuvent contribuer très utilement à améliorer l'efficacité des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix.

En dehors de ces consultations de caractère pratique, il serait extrêmement souhaitable que la question fasse l'objet d'un large débat public. Un tel débat doit embrasser l'ensemble des problèmes politiques, financiers, constitutionnels, juridiques et psychologiques qui doivent être résolus si l'on veut aménager un organisme mondial sur lequel on puisse compter pour assurer le maintien de la paix. Les problèmes du genre de ceux qui sont aujourd'hui abondamment, et parfois ardemment, discutés à propos de Chypre — à savoir, l'étendue de l'autorité d'une force internationale, ses rapports avec les autorités de l'État intéressé, son droit de recourir à la force, les limites dans lesquelles elle peut agir pour maintenir l'ordre et rétablir la paix — sont des problèmes qui se poseront constamment à l'avenir. Ces problèmes sont essentiellement liés aux concepts de souveraineté et aux principes du droit, ainsi qu'à l'organisation et aux méthodes militaires et civiles. Il est nécessaire de les évaluer et de les étudier aussi bien dans la perspective générale des événements du monde de demain que dans le contexte étroit de Chypre. Je suis heureux que le Canada, qui déjà, en d'autres occasions, a frayé la voie dans le domaine du maintien de la paix, ait une fois de plus maintenant les regards fixés sur l'avenir.

Cela a été pour moi un grand privilège et un grand honneur que de prendre la parole devant les Chambres réunies du Parlement canadien. Dans les positions différentes que nous occupons, nous avons, j'en suis convaincu, essentiellement



On voit ici le secrétaire général de l'ONU, M. Thant, s'entretenir avec le premier ministre du Canada, M. Pearson (à droite) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Martin (à gauche), au cours de sa visite récente à Ottawa.

le même but: créer un monde où la justice, la paix et l'ordre puissent s'épanouir pour le bien de tous. Ensemble, nous devons mettre au point les moyens qui permettent d'accomplir cette fin. Sans la confiance et le soutien des gouvernements des États membres, dans les bons comme dans les mauvais jours, l'Organisation des Nations Unies ne pourra jamais répondre pleinement aux idéaux et aux buts élevés de sa Charte. Voilà pourquoi nous devons continuellement faire l'effort d'examiner les problèmes ouvertement et franchement de tous nos points de vue différents. C'est là une des principales raisons pour lesquelles je vous suis extrêmement reconnaissant de m'avoir permis de vous faire connaître aujourd'hui ma pensée.

Effectif des forces de l'ONU à Chypre

Le 12 mai, en réponse à une question au sujet "des forces militaires à Chypre et notamment de l'importance de la force de la paix des Nations Unies", M. C. M. Drury, secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, a déclaré que l'effectif de la force est de 6,363. Il a ajouté que le nombre total de militaires

britanniques retirés de la force depuis le 6 mai était de 781. Il a ensuite déposé un tableau "qui indique l'effectif des forces militaires et policières à Chypre, réparti selon les sept pays qui ont fourni les forces militaires et les cinq pays qui ont fourni les forces policières". Voici la liste qui a paru dans les Débats:

Effectif de l'UNFICYP

UNFICYP	6 mai	6 juin
Autriche	12	54
Canada	1098	1133
Finlande	1004	1004
Irlande	636	637
Suède	894	961
Danemark	0	976
Royaume-Uni	2719	2100
	—	—
Total	6363	6865
POLICE		
Autriche	33	33
Suède	40	40
Australie	0	40
Nouvelle-Zélande	0	20
Danemark	0	40
	—	—
Total	73	173
	—	—
Total général	6436	7038
	—	—

Les affaires économiques et le commerce canado-américains

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a fait, le 1^{er} mai, à la Chambre des communes, la déclaration suivante:

Conformément à la coutume suivie lors d'occasions antérieures, j'aimerais signaler que nous avons eu, à Ottawa, la visite de membres du cabinet des États-Unis et que les hauts fonctionnaires du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques ont tenu une réunion de deux jours, mercredi et jeudi. Cette confrontation a permis aux ministres du Canada de discuter avec les secrétaires des États-Unis de questions importantes quant aux rapports qui existent entre le Canada et les États-Unis.

Il s'agissait de la neuvième réunion de cet organisme depuis qu'il a été créé en 1953. Il ressort de nos délibérations que nous avons fait beaucoup de progrès au cours de l'année dernière quant à l'aplanissement des difficultés dans les rapports entre les deux pays. De façon générale, ces rapports se sont améliorés. Aujourd'hui, les deux pays sont bien résolus à collaborer étroitement afin de régler les problèmes qui se posent et à favoriser leurs intérêts d'ordre économique et commercial. Les États-Unis reconnaissent le déséquilibre de notre balance commerciale et de nos paiements avec les États-Unis et approuvent notre désir d'améliorer notre compte courant par l'accroissement de nos exportations.

Nous avons eu des délibérations utiles sur la meilleure façon d'étendre nos échanges réciproques et notre commerce avec le reste du monde en ce qui concerne les produits ouvrés, les matières industrielles et les produits agricoles. Il est pour nous d'un commun intérêt de travailler au succès des prochaines négociations Kennedy lors des discussions sur les tarifs douaniers et le commerce qui commenceront lundi prochain, à Genève, dans le cadre du GATT. Ces négociations pourraient aboutir à une amélioration considérable du commerce d'exportation canadien.

Au cours de notre conférence de deux jours, nous avons parlé de bon nombre d'autres questions commerciales et économiques importantes pour le Canada, comme les difficultés qu'éprouvent les exportateurs canadiens par suite de la reclassification récente du tarif des douanes aux États-Unis. Nous espérons que les restrictions imposées par ce dernier pays aux importations de plomb, de zinc et de fromage en provenance du Canada pourront être relâchées. Un programme d'étude au sujet de l'utilisation des ressources énergétiques des deux pays a été amorcé.

Nous avons aussi débattu à fond le programme canadien de l'automobile, amorcé en novembre dernier en vue de rationaliser la production au Canada et d'augmenter le rendement de l'industrie canadienne. Notre programme se révèle déjà un succès. Ces derniers mois, le commerce des véhicules à moteur et des pièces détachées s'est sensiblement accru dans les deux sens.

La visite à Ottawa de M. Rusk et de ses collègues a fourni aux ministres canadiens et à leurs homologues des États-Unis l'occasion de s'entretenir d'autres questions d'intérêt commun. Comme le premier ministre l'a dit ici même hier, nous avons discuté de l'amélioration de la route de l'Alaska. Les États-Unis nous ont fait part de leurs opinions sur l'aménagement possible de la force marémotrice de Passamaquoddy. Il a aussi été question du niveau des Grands lacs. J'ai été particulièrement heureux de pouvoir passer en revue avec le secrétaire d'État américain certaines situations critiques sur le plan international, étant donné surtout qu'il vient à peine de visiter deux pays d'Indochine.

Nos entretiens de mercredi et de jeudi ont clairement indiqué que le Canada et les États-Unis avaient des intérêts communs dans bien des domaines et que les deux gouvernements étaient prêts à unir leurs efforts pour favoriser

ces intérêts. Là où des difficultés existent, de telles discussions au palier ministériel aident chacun à mieux comprendre les intérêts et la politique de l'autre. Nous examinons la possibilité d'établir de nouveaux principes de nature à faciliter la collaboration dans le domaine économique et en d'autres domaines. Nous attendons avec impatience la prochaine réunion du Comité, qui aura lieu à Washington l'an prochain. . . .

Les négociations Kennedy - Rapport intérimaire

Voici la déclaration qu'a faite le ministre du Commerce, M. Mitchell Sharp, le 11 mai, à la Chambre des communes en déposant le rapport officiel adopté la semaine précédente à Genève par la réunion ministérielle de la série des négociations Kennedy" sur le commerce et les tarifs douaniers:

L'arrivée de la séance d'ouverture de la réunion ministérielle des "négociations Kennedy" . . . Permettez-moi de dire quelques mots des principales décisions prises à la réunion du GATT, tout particulièrement en ce qui a trait au Canada.

Premièrement, le comité des négociations sur le commerce a reconnu explicitement que le Canada est un pays dont la structure commerciale et économique est telle que des négociations s'en tenant à une simple formule de réduction uniforme des tarifs douaniers ne produiraient pas d'avantages réciproques. Les modalités de notre participation ont été fixées. Le Canada ouvrira le feu en offrant des concessions équivalant en valeur aux avantages commerciaux et économiques que nous pouvons vraisemblablement retirer.

Deuxièmement, dans le cas des principaux pays industrialisés, y compris les États-Unis, le Marché commun européen, la Grande-Bretagne et le Japon, les négociations partiront de l'hypothèse d'une réduction uniforme de 50 p. 100 de leurs droits.

Troisièmement, il a été convenu que l'échange des offres aura lieu le 10 septembre.

Les pays qui participent selon la formule de réductions uniformes informeront alors les autres pays négociateurs de leurs listes d'exceptions à la règle de la réduction générale de 50 p. 100. Le Canada, pour sa part, aura comme point de départ une liste d'offres précises de concessions. J'ai confirmé que nous sommes prêts à déposer notre offre le même jour, soit le 10 septembre.

Quatrièmement, il a été décidé que, pour les pays participant selon la formule de réductions uniformes, les exceptions se limiteront au strict minimum requis par des circonstances primordiales de caractère national.

Quant aux droits frappant les biens industriels, voici les principales décisions prises. Le problème épineux des différences entre les niveaux tarifaires et de la façon d'en traiter n'a pas encore été résolu. Nous n'avons pas non plus accompli de progrès satisfaisants quant à la méthode de négociation pour les produits

agricoles. Comme le constateront les honorables députés à la lecture du rapport que je viens de déposer, les ministres ont confirmé que les négociations permettront des conditions d'accès acceptables aux marchés mondiaux pour les produits agricoles. Bien que nous ayons déjà entrepris des négociations détaillées au sujet du blé et des autres céréales, les méthodes et la règle générale de négociations n'ont pas encore été établies. Le Canada et les autres pays exportateurs de produits agricoles ont exprimé en termes énergiques l'inquiétude que leur cause l'absence d'une entente sur le traitement à accorder aux produits agricoles et il a été admis qu'il faudrait établir les règles et procédures nécessaires le plus tôt possible.

Au nom du Canada, j'ai appuyé la participation de la Pologne aux négociations. On s'est accordé à dire qu'il devrait être possible d'en arriver à une entente pratique à cette fin et de contribuer ainsi à la solution du problème que posent les relations commerciales avec les pays dont le commerce extérieur relève de l'État.

En tout prendre, j'estime que la réunion a été fructueuse. Elle aura permis aux membres du GATT de s'engager à suivre un programme et certaines façons de procéder qui devraient faciliter les négociations à venir. Point n'est besoin de dire qu'elle n'a pas résolu toutes nos difficultés. Il reste beaucoup à faire d'ici le 10 septembre, et les négociations à venir elles-mêmes dureront probablement des mois et des mois après cette date. Cela n'a rien de surprenant puisque jamais auparavant le monde n'a lancé un assaut concerté d'aussi grande envergure contre les entraves au commerce international.

La situation au Laos

Le 21 mai, répondant à une question au sujet de "la situation au Laos qui se détériore et présente un caractère d'urgence", M. Martin a dit:

Ainsi que je l'ai signalé hier — ce qui est confirmé par la déclaration que M. Stevenson a faite ce matin aux Nations Unies — la situation au Laos s'est détériorée, ce qui retentit sur le travail de la Commission. L'autre jour, j'ai exprimé le regret que le membre polonais de la Commission se soit retiré provisoirement de cet organisme. J'ai ajouté que notre pays avait demandé au Gouvernement polonais de faire en sorte que ce membre de la Commission reprenne ses fonctions. Comme la situation évolue rapidement, il va falloir que nous attendions les événements. Il se peut que je sois en mesure de faire une déclaration là-dessus demain, lorsque la Chambre sera saisie des prévisions budgétaires du ministère.*

* Voir: La politique étrangère du Canada dans un monde en évolution p. 263

CONFÉRENCES PROCHAINES

- Commission du droit international: Genève, 11 mai au 17 juillet.
- Union postale universelle, 15^e congrès: Vienne, du 29 mai au 15 juillet.
- Conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement: Genève, (reprise de la session) à partir du 9 juin.
- Organisation internationale du Travail, 48^e session de la Conférence internationale du Travail: Genève, du 17 juin au 9 juillet.
- Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes: Genève, du 22 juin au 3 juillet.
- Comité d'assistance technique des Nations Unies: Vienne, du 22 juin au 3 juillet.
- Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial: Genève, du 6 au 12 juillet.
- Réunion des premiers ministres du Commonwealth: Londres, du 8 au 15 juillet.
- Trente-septième session du Conseil économique et social: Genève, du 13 juillet au 1^{er} août.
- Troisième conférence des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique: Genève, du 31 août au 9 septembre.
- Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies: Mexico, du 22 août au 30 septembre.
- Ouverture de la Conférence générale de l'AIEA: Vienne, 14 septembre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. T. F. M. Newton, ambassadeur du Canada en Colombie, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Bogota le 29 janvier 1964.
- M. C. Roquet, de l'ambassade du Canada à Ankara, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Ankara le 10 avril 1964.
- M. Jules Léger, ambassadeur du Canada en Italie, est nommé ambassadeur du Canada en France. Il a quitté Rome le 17 avril 1964.
- M. J. Montpetit, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Téhéran. Il a quitté Ottawa le 22 avril 1964.
- M^{lle} J. Haworth, de l'administration centrale, est affectée auprès du délégué commercial du Canada à Singapour. Elle a quitté Ottawa le 27 avril 1964.
- M^{me} K. R. Murrell démissionne du ministère des Affaires extérieures le 28 avril 1964.
- M^{me} B. E. Heaslip démissionne du ministère des Affaires extérieures le 30 avril 1964.
- M. F. A. E. Ward entre au ministère des Affaires extérieures le 30 avril 1964 en qualité d'agent administratif de classe 3.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XVI N° 7

Table des matières

Juillet 1964

Diplomatie de paix	314
Problèmes économiques des pays en voie de développement	320
Visite du Chancelier Erhard à Ottawa	323
Visite du président de l'Irlande	330
Comité canadien de l'Année de la coopération internationale	332
Relations canado-hongroises	337
Entraînement de cadets nigériens au Canada	340
Association parlementaire du Commonwealth	341
Nomination d'un Canadien à un poste supérieur de l'OTAN	348
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
<i>Militaires canadiens dans l'ONUC</i>	349
<i>Problème des armes à Chypre</i>	349
<i>Projet de destruction des bombardiers</i>	350
<i>Comité canado-américain de défense commune</i>	350
<i>Prochaines conférences</i>	353
<i>Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada</i>	354
<i>Les Traités</i>	356

Diplomatie de paix

Le 18 juin 1964, après avoir reçu le grade honorifique de docteur en "humanités", lors de la collation des diplômes à l'Université Wayne (Détroit), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a prononcé une allocution dont voici le texte.

Je vous suis reconnaissant de m'avoir convié à cette cérémonie. Depuis 1868, l'Université Wayne s'est distinguée dans l'enseignement supérieur; aussi suis-je très sensible à l'honneur qu'elle me fait en me conférant un grade.

Partout aux États-Unis et au Canada, à ce moment-ci de l'année, des gens de mon âge disent aux nouveaux diplômés, et d'une façon fort solennelle, qu'ils entrent dans un monde difficile et périlleux.

J'aimerais pouvoir soutenir le contraire, affirmer — comme on l'a fait jadis aux étudiants de ma promotion — que l'Amérique du Nord est à l'abri des conflagnations et que, grâce à son isolement géographique et à son histoire, elle n'a pas à se soucier des guerres que se livrent ailleurs d'autres peuples. Toutefois, en l'an de grâce 1964, à force de l'avoir entendu, vous aurez fini par croire qu'aucun endroit de notre planète, et encore moins de notre continent, n'est exempt du péril nucléaire.

Des orateurs vous ont sans doute rappelé aussi que l'homme a libéré des forces dangereuses qu'il ne saurait dominer, faute de la force de caractère et de la conscience nécessaires. Ces forces peuvent non seulement lui échapper, mais le détruire. Peut-être certains d'entre vous ont-ils un peu de mal à supporter la répétition de ces opinions alarmistes, estimant que de toute façon ils n'y peuvent rien.

Clefs du paradis et de l'enfer

Cependant vous vous rendez parfaitement compte que votre génération se fait remettre les clefs et de l'enfer nucléaire et du paradis matériel inaccessible à toutes les précédentes. Grâce aux quantités inouïes d'énergie électrique et nucléaire mises à la disposition de l'homme pour la première fois au cours de notre siècle, on conçoit que d'ici l'an 2000 (soit du vivant de la plupart d'entre vous) l'humanité aura triomphé de la faim, bien que la population du globe, en essor extraordinaire, doive atteindre alors les 6 milliards. Si l'on remporte effectivement cette victoire au profit du tiers de l'humanité aux prises avec la faim, il s'agira de la plus grande révolution matérielle dans toute l'histoire de notre espèce.

La clef de cet enfer et celle de ce paradis terrestre seront également en état de servir. Nous ignorons laquelle des deux tournera dans la serrure, mais ce sera sûrement l'une ou l'autre. Nous sommes entre les mains de Dieu, mais ces clefs ont été confiées aux nôtres. Il incombe à la diplomatie de faire tout ce qui est humainement possible pour assurer la paix. Vous venez, un certain nombre d'entre vous, de recevoir vos diplômes; il est possible que vous n'ayez pas tous choisi votre voie, mais vous pouvez tous contribuer de façon sensible à la paix du monde

en consacrant chaque jour dix minutes d'attention sérieuse à la politique étrangère de votre pays, dussiez-vous les soustraire à la télévision. Vraisemblablement, peu d'entre vous se destinent à la diplomatie, mais je me propose toutefois de vous parler de ce qu'elle est, de ce qu'elle offre à ceux qui tendent vers l'équilibre entre l'idéal et la réalité. Il est vrai, je ne puis me prononcer qu'en tant que ministre canadien des Affaires étrangères, mais j'espère que mes propos intéresseront aussi votre diplomatie; au fait, il n'existe qu'une seule diplomatie pour les sociétés libres, soit celle que carrément j'appellerai "diplomatie de paix", par opposition à "diplomatie du suicide". Si nous reconnaissons qu'il n'existe pas de substitut à la paix, alors quels que soient les expédients militaires dont on ait besoin pour empêcher qu'une situation donnée dégénère en une grande guerre, il faudra reconnaître également que rien à la longue, ne peut remplacer les négociations, c'est-à-dire la diplomatie.

Je vous dirai même que depuis l'affrontement de Cuba, en 1962, bien des faits tendent à démontrer que les soviétiques ont abouti à peu près aux mêmes conclusions que vous et moi sur la guerre nucléaire. Mais une collectivité importante, celle de la Chine communiste, ne s'est pas ralliée à ces vues raisonnables. Bien sûr, elle reconnaîtra que la guerre nucléaire n'est pas désirable, mais il subsiste des risques du côté d'un régime dirigé par Mao Tsé-Toung, car ce dernier analysait le problème, en 1957, de la façon que voici. Après la première guerre mondiale, l'Union soviétique a pris naissance et formé un noyau de 100 millions de communistes. Au terme de la seconde guerre mondiale, le monde communiste avait porté ses effectifs à 900 millions. Une troisième guerre mondiale accentuerait probablement cette évolution, réduisant à peu d'importance ce qui resterait du monde non communiste. Il prévoit donc la naissance d'une civilisation communiste, dans l'éventualité d'une autre guerre. C'est là une conception dont Khrouchtchev se moquait tout dernièrement encore, soit en janvier 1963; il raillait ceux qui rêvaient d'ériger un monde communiste sur les ruines d'un univers désert, empoisonné par les retombées radio-actives.

Les vieilles étiquettes trompeuses

Les communistes chinois, constate-t-on aujourd'hui, ne sont pas d'accord avec les soviétiques, devant la perspective d'une guerre nucléaire; de plus ils leur disputent maintenant la direction des partis communistes, — du moins en Asie et en Afrique. Dans les circonstances, vous voyez comment notre diplomatie et notre pensée peuvent être induites en erreur par les désignations périmées du genre "Est et Ouest", quand en réalité nous faisons face à au moins deux mondes communistes, et non pas à un seul. Même à l'intérieur du monde soviétique, il existe une plus grande diversité que nous aurions pu le croire il y a quelques années à peine; à ce point de vue, il y a similitude avec l'Occident.

En dénonçant comme non pertinente l'expression "rapports entre l'Est et l'Occident", je ne joue pas sur les mots. Les termes n'importent guère. Mais en conservant un tour qui a perdu son utilité, nous limitons ou faussons notre

pensée, et d'une façon inconsciente le plus souvent. Les idées ont une grande importance en diplomatie, comme partout ailleurs. Se gagner les gens compte parmi les fins de la diplomatie; cela suppose une bataille d'idées. Veillons donc à ce que nos armes ne soient pas surannées.

"Rideau de fer", voilà un autre stéréotype à reviser. Pendant une quinzaine d'années après la guerre, il a correspondu de façon très évocative à une désagréable réalité. Aujourd'hui même si vous visitiez Berlin — ce que j'ai fait le mois dernier — vous verriez ce mur, affreux monument à l'échec du régime communiste, dressé afin de permettre de tirer plus facilement sur les gens qui quittaient Berlin-Est pour recouvrer la liberté. Les communistes ne pouvaient plus accepter le scandale de 2,000 à 4,000 des leurs exposant leur vie chaque semaine pour fuir le "paradis du peuple". Aussi ont-ils construit ce mur, sorte de rideau de fer, de barbelés et de sang.

Toutefois, ne devons-nous pas nous réjouir de ce que la rouille, autre part, gagne peu à peu le rideau de fer, — et à un point où le terme ne s'applique plus avec exactitude aux frontières entre l'Occident et les pays communistes d'Europe. Qu'il subsiste d'importantes barrières, personne ne le niera, mais il n'existe plus de mur impénétrable qui corresponde à ce que "rideau de fer" puisse évoquer. En fait, le mouvement des personnes et des idées, qui se fait dans les deux sens, aurait de quoi troubler Staline dans son tombeau.

Il est un autre terme à réexaminer, soit celui de "satellite", qu'on utilisait pour désigner les pays croupissant dans la servitude derrière le rideau de fer. Il évoquait des régimes asservis à Moscou, dociles à tous les ordres du maître dans leur politique intérieure et étrangère, ou encore des pays soumis au rouleau compresseur. Si telle a été la situation, on ne pourrait affirmer aujourd'hui qu'il n'y a pas eu changement. D'autre part, il serait exagéré de prétendre que les gouvernements d'Europe orientale disposent d'une large liberté d'action, ou que leurs dirigeants, pris à part, souhaitent de rompre avec l'URSS. Mais on concevrait que Tito ne soit pas le dernier à l'avoir fait. Ces pays sont reliés à Moscou par un traité militaire; ils sont étroitement unifiés sur le plan économique; ils professent le même credo communiste que l'URSS. Néanmoins, à l'intérieur de ces limites, ces pays est-européens ont eu le loisir de tenir compte, dans l'application du communisme, des situations et des particularités de leurs populations respectives. Il leur a été permis en outre d'élargir leur commerce et leurs contacts avec l'Occident.

Réaction intelligente de l'Ouest

La diplomatie occidentale a su profiter intelligemment, selon moi, des possibilités nouvelles: contacts, compréhension, vaste éventail de politiques adaptables à chaque cas; elle a renoncé à la formule toute faite et inefficace: à repousser le rideau de fer, qui avait pour résultat de susciter la crainte de l'autre côté et de reconstituer ce rideau dans toute sa rigueur. Je souhaiterais le même accord sur notre politique vis-à-vis de l'Extrême-Orient; objet de divergences profondes

et nombreuses, où la main gauche défait ce que la droite a accompli péniblement. C'est là une source de gaspillage d'énergie, de désunion, d'amertume et de dangers.

Pour ce qui est de l'Europe, l'idée de l'Europe — et non plus de l'Europe occidentale — demeure très puissante. Le président Johnson a déclaré le mois dernier qu'il fallait pour une paix durable "refaire la civilisation paneuropéenne dans ses frontières historiques". C'est juste, à mon avis, si cela comporte notamment une évolution vers la communauté atlantique. Car, du point de vue canadien — et du vôtre, j'espère — il est essentiel que la leçon de l'interdépendance dépasse le continent et suppose des progrès dans la voie de la communauté atlantique.

L'Europe occidentale est en mouvement. Les Européens cherchent à s'élever au-dessus de leur passé de guerres nationales. L'effet de cette grande idée se fait aussi sentir en Europe orientale. Mais peut-on douter que l'Europe libre ait beaucoup plus en commun avec les Nord-Américains qu'avec les pays communistes d'Europe orientale?

Tout ce qui manque de ce côté-ci de l'Atlantique jusqu'à présent, à cet égard, est l'intérêt et la volonté de passer de l'alliance militaire à l'édification d'une communauté avec l'Europe occidentale. Canadiens et Américains, nous allons subir les lourdes conséquences de notre myopie, si, faute d'avoir perçu l'occasion qui se sera présentée, nous voyons la vague continentaliste déferler de nouveau de chaque côté de l'Atlantique, avec de nouvelles formes de nationalisme et d'isolationnisme.

La diplomatie, c'est-à-dire la diplomatie de paix que nos pays tentent d'exercer, exige de larges vues et le sens de l'histoire. Mais elle suppose aussi une vigilance quotidienne devant les périls, petits et grands, qui jalonnent la voie de la paix. Ce sont les grandes puissances, dont la vôtre, qui doivent faire face aux grands périls, tel celui de Cuba en octobre 1962. Mais les petits périls plus fréquents, qui pourraient s'aggraver éventuellement, sont notre affaire.

Rôle pacificateur du Canada

De fait, le Canada a participé à presque toutes les opérations pacificatrices de l'ONU. Notre pays est une puissance moyenne, comme on dit, — ni coloniale, ni agressivement anticoloniale, ni trop forte, ni trop faible. Alors, quand l'ONU donne le signal d'alarme, le Canada doit ordinairement intervenir.

Il y a deux semaines, lors de la réunion annuelle de l'Association pour les Nations Unies, votre secrétaire adjoint aux Affaires internationales, M. Harlan Cleveland, a déclaré: "Depuis 1948, le Canada a affecté de ses ressortissants à chacune des opérations pacificatrices de l'ONU, sauf une, se distinguant ainsi parmi tous les membres". En effet, nous avons envoyé des effectifs au Cachemire, en Israël, à Gaza, au Congo, au Yémen et, tout récemment, à Chypre. L'énumération qui précède représente beaucoup de frais. De plus, cette participation ne va pas sans difficultés politiques au Canada, à cause des risques qu'elle comporte.

Enfin, notre aide ne nous attire guère de gratitude. Nous ne recherchons pas la gloire, mais suivons la voie du devoir, car peu de pays ont à la fois la volonté et la possibilité de mettre rapidement à l'œuvre un contingent bien préparé. Seulement cinq autres pays à ce jour ont affecté une partie de l'armée régulière et une force de réserve qui soit prête à se rendre n'importe quand là où l'on décide de l'envoyer sur la demande de l'ONU et des gouvernements intéressés.

En même temps, le Canada remplit une fonction politique semblable, sur le plan international, comptant parmi les trois membres des Commissions de surveillance de la trêve en Indochine depuis dix longues années de déception.

Pour conserver toute sa force à l'idée de la pacification, nous cherchons à agir en dehors de l'ONU, où pendant des années on s'est heurté au veto de l'Union soviétique, afin qu'à l'avenir ce recours à l'ONU ne donne plus lieu à l'improvisation, aux tensions et à l'incertitude. Aussi proposons-nous de réunir plus tard cette année une conférence des pays possédant l'expérience du maintien de la paix. La pacification par l'ONU prend un caractère de permanence. Il ne s'agit plus de décisions exceptionnelles, mais de mesures ordinaires faisant partie des moyens dont dispose l'ONU pour faire face à une situation dangereuse ou à un risque de guerre. Dans le monde de demain, ce sera probablement là la clef de la sécurité internationale, voire nationale.

Paix et désarmement

De tous les rôles de la diplomatie de paix, c'est celui qui a trait au désarmement qui occupe la première place. Depuis qu'il a adhéré à la Société des nations il y a 28 ans, le Canada a participé d'une façon positive et importante aux efforts pour réaliser le désarmement à des conditions propres à réduire les risques pour tous. A cet égard, ce serait folie que de renoncer à l'arme nucléaire de dissuasion, unilatéralement ou bilatéralement, sans moyens de vérification. Aussi nous nous attachons à une inspection et à un contrôle qui ne précèdent pas le désarmement mais qui progressent avec lui et permettent aux deux parties de vérifier, sur le plan technique, les engagements sont observés. Malgré une lenteur déplorable, il y a progrès assurément; déjà, les relations de l'Occident avec l'Union soviétique s'améliorent, comme je l'ai dit plus tôt, et cela grâce, pour une part, à la patience et à la sincérité de nos efforts collectifs des années passées en faveur du désarmement.

Mais l'amélioration a une autre cause. Depuis la guerre, l'Ouest a montré à la majorité afro-asiatique des peuples de l'univers que les dirigeants de race blanche pouvaient partir avant d'y être contraints et accorder l'indépendance, tant économique que politique, à ces millions de gens appartenant à des peuples antiques, déjà civilisés depuis longtemps quand l'Amérique du Nord a été découverte. Il est salutaire aussi pour certains peuples de voir que les pays occidentaux consentent à contribuer pour de fortes sommes au développement économique des pays, même neutres, sans exiger en retour la moindre contrepartie politique, économique ou militaire. L'aide seule ne suffit pas, mais avec les

échanges commerciaux elle facilite le cheminement de nos idées en Asie et en Afrique, ou mieux, dans tous les pays en voie de développement. Auprès du tiers monde, aucun aspect de notre diplomatie actuelle ne revêt plus d'importance. Cette méthode contribue à réduire l'écart, — et par conséquent les tensions, — entre les riches et les pauvres du monde. De fait, cet écart peut à la longue constituer un aussi grave danger pour la paix mondiale que l'abîme qui sépare aujourd'hui le secteur communiste et le secteur non communiste du monde.

J'espère vous avoir entretenus assez longtemps pour mériter le grade dont je vous suis très reconnaissant, mais pas assez pour vous inspirer le désir de ne pas m'y avoir désigné. Avant de vous quitter, puis-je évoquer une pensée qui a dû paraître importante au président Kennedy puisqu'il l'a formulée dans son discours inaugural. Vous vous souvenez de sa grande exhortation, que d'ailleurs il n'adressait pas à ses seuls compatriotes, soit: "Ne vous demandez pas ce que votre pays peut pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour votre pays". Si l'on ajoute, et cela serait conforme à l'esprit de votre grand président défunt, que nous devons aussi nous demander ce que nos pays peuvent faire pour la paix mondiale, on énonce une hiérarchie propre à servir de modèle à la diplomatie de tous les peuples libres.

Problèmes économiques des pays en voie de développement

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE, GENÈVE

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est ouverte à Genève le 23 mars a pris fin le 15 juin. C'est la première conférence qui ait été convoquée pour étudier spécifiquement les problèmes du commerce et du développement des pays peu évolués du point de vue économique, qui groupent environ les deux tiers de la population mondiale. La Conférence a émis des recommandations touchant divers domaines: accès aux marchés, accords relatifs aux produits de base, dispositions institutionnelles, aide économique et questions financières connexes. Elle a recommandé notamment la convocation de conférences analogues tous les trois ans et la création, également dans le cadre des Nations Unies, d'un Conseil permanent du commerce et du développement. Le Canada a été nommé membre de ce Conseil. Les recommandations de la Conférence ont été incorporées dans un acte final qui a été signé par les États participants et qui sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le 17 juin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a fait à la Chambre des communes la déclaration suivante concernant les résultats de la Conférence:

Monsieur le Président, la Chambre s'attend sans doute à ce que je lui fasse part des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a pris fin hier à Genève après douze semaines de séances.

Besoin d'accroître le commerce

Les députés savent que cette Conférence a été convoquée pour étudier les façons d'accroître le rôle du commerce dans la mise en valeur des pays en voie de développement. Pour que cette mise en valeur atteigne un rythme assez rapide, il faudra que ces pays augmentent leurs importations de biens d'équipement et de matières brutes. Les finances nécessaires à l'accroissement de leurs importations, ils devront les trouver en grande partie dans leur commerce d'exportation. En fait, le commerce international des pays en voie de développement connaît une baisse constante, et leurs exportations ne leur ont pas donné des recettes proportionnelles aux nécessités de l'importation. Les représentants de 119 pays réunis à Genève se sont donc penchés sur ces problèmes. J'étais à l'ouverture de la session ministérielle de cette Conférence, et la déclaration que j'ai prononcée sur la position du Canada touchant les questions à l'étude a été déposée à la Chambre.

de

La l'étendue et la complexité de ces problèmes, les députés comprendront qu'une seule Conférence ne suffit pas à les résoudre. Ce que la Conférence a pu accomplir, c'est de susciter une meilleure compréhension des questions fondamentales en jeu et de poser les jalons des progrès futurs. Un certain nombre de problèmes ont été mis en lumière au cours de la Conférence. Il s'agissait, par exemple, de déterminer comment les pays peu développés pourraient augmenter les recettes provenant de leurs exportations de produits de base. Les exportations de la plupart de ces pays, en effet, se limitent à un nombre restreint de produits. La Conférence a recommandé un programme d'action qui vise à améliorer les conditions d'accès de ces produits aux marchés mondiaux. Il convenait en outre de réaliser de nouveaux efforts pour conclure des ententes internationales qui permettraient aux pays producteurs de denrées de base d'être assurés d'un revenu d'exportation plus stable.

Comme nous le savons tous, les accords internationaux, si efficaces soient-ils, ne peuvent éliminer toutes fluctuations du prix des denrées de base. Ces fluctuations peuvent bouleverser les plans de développement qui, de par leur nature, sont nécessairement fondés sur des prévisions à long terme touchant les rentrées de devises étrangères. Afin d'assurer une application continue de ces plans, la Banque mondiale a reçu mandat d'étudier la mise en œuvre de nouveaux programmes d'assistance multilatérale qui permettraient de pallier ces difficultés.

La Conférence a reconnu que, même dans le cas d'un accroissement marqué de leurs exportations traditionnelles, les pays peu développés viendraient à compter de plus en plus sur l'exportation des produits de leurs nouvelles industries. En abaissant les entraves au commerce mondial, il fallait donc procéder de manière à ce que ces pays puissent accroître leurs exportations de produits industriels. Lors des négociations Kennedy au GATT, les pays industriels feraient en sorte que les produits intéressant les pays sous-développés soient compris dans la discussion, sans exiger toutefois de contre-partie aux avantages qui en découleraient. Pour ce qui est du Canada, il y aurait moins de danger que les produits fabriqués en provenance de ces pays disloquent le marché, si l'ensemble des pays industrialisés leur deviennent plus accessibles. Cependant, il y a eu divergence d'opinions lorsqu'il s'est agi d'établir si les pays industrialisés devaient aussi accorder des préférences douanières aux pays en voie de développement pour leurs produits manufacturés. Ce point n'ayant pas été résolu, le secrétaire général a été invité à en poursuivre l'étude.

Besoin d'aide continue

Les délégations ont conclu que, quel que soit le rôle du commerce, la communauté internationale devrait continuer à soutenir les efforts des pays sous-développés pour accélérer leurs taux de croissance. Comme la Chambre le sait, l'objectif de la Décennie de l'ONU pour le développement est de permettre à ces pays de réaliser un taux de croissance économique de 5 p. 100 dès 1970. En raison de l'accroissement démographique rapide, ce taux de 5 p. 100 ne tendrait pas

même à réduire l'écart du niveau de vie entre ces pays et les pays les plus avancés. Cette tâche incomberait aux pays en voie de développement. On a préconisé, pour la communauté internationale, des mesures d'aide au développement des pays en retard. Chaque pays nanti y consacrerait, dans la mesure du possible, 1 p. 100 de son revenu national. Il a été fait état de la situation particulière des pays importateurs de capitaux. Le gouvernement, soyez-en sûrs, étudiera avec soin les répercussions éventuelles de cette recommandation, eu égard à ce qu'il a déjà fait pour augmenter sensiblement au cours de l'exercice actuel les crédits de l'aide extérieure.

Il a été convenu à la Conférence qu'il serait à propos de créer un nouvel organisme aux Nations Unies pour continuer le travail commencé à Genève et pour signaler les incidences des problèmes commerciaux sur le développement économique. L'Assemblée générale sera invitée dès sa prochaine session à souscrire au principe de conférences semblables à intervalles réguliers et d'un conseil du commerce et du développement.

La Chambre apprendra avec plaisir que le Canada, parce qu'il est un des principaux pays commerçants, est assuré de faire constamment partie du nouveau conseil, au sein duquel il participera à la recherche de solutions aux problèmes de commerce des pays en voie de développement, sans négliger les intérêts des pays où l'économie est davantage développée.

Monsieur le Président, le Gouvernement canadien a joué à cette Conférence un rôle positif et constructif. La Chambre n'ignore pas qu'à un certain moment la Conférence ne paraissait pas pouvoir aboutir à un accord sur les moyens de régler avec succès les questions dont elle était saisie. Il m'est agréable de pouvoir faire état aujourd'hui d'un très large accord réalisé aux derniers jours, aux dernières heures de la Conférence, grâce à l'esprit d'accommodement et de réalisme dont ont fait preuve tous les intéressés. Il y a là, monsieur le Président, un excellent augure pour les nouveaux efforts que devront déployer tous les pays dans la lutte contre le sous-développement. Les pays en voie de développement reconnaissent que l'effort principal leur revient. Toutefois, il n'aura de succès qu'appuyé et complété par une action internationale bien pensée. Je suis en mesure de dire à la Chambre que le gouvernement, pour sa part, étudiera dans cet esprit les résultats de la Conférence et qu'il continuera de collaborer sans réserve aux efforts internationaux visant à instaurer des conditions qui permettront aux pays peu développés de participer davantage aux bénéfices du commerce mondial.

En terminant, je tiens à rendre un hommage particulier à M. Dana Wilgress, qui dirigeait la délégation du Canada. Il a apporté à l'examen des questions dont la Conférence était saisie l'ampleur de son expérience et de sa compréhension. C'est à lui, je le sais, qu'est due une part très appréciable du succès de la Conférence.

Visite du Chancelier Erhard à Ottawa

SUR L'INVITATION du premier ministre Pearson, le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Ludwig Erhard, a effectué une visite à Ottawa de l'après-midi du 9 juin à la matinée du 11 juin 1964. Accompagné de son ministre des Affaires étrangères, M. Gerhard Schroeder, le Chancelier a eu avec le premier ministre et avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, des entretiens auxquels ont participé de hauts fonctionnaires des deux gouvernements. M. Erhard a été l'hôte d'un thé offert par Son Excellence le Gouverneur général et madame Vanier.

Le 10 juin, l'Orateur de la Chambre des communes, M. Alan Macnaughton, a donné un déjeuner en l'honneur de M. Erhard. Le Chancelier s'est ensuite



Le premier ministre, M. Pearson (à gauche), accueille le chancelier Erhard à l'aéroport d'Ottawa. On voit derrière celui-ci le ministre allemand des Affaires étrangères, M. Gerhard Schroeder.

rendu à la Chambre, où il a reçu un accueil chaleureux de la part de tous les députés. Puis il a déposé une couronne au Monument aux morts. Dans la soirée, le premier ministre et madame Pearson ont donné un dîner officiel dans la nouvelle salle à manger d'État de l'édifice de l'Ouest.

D'après le communiqué conjoint qui a été publié le 10 juin, la visite de M. Erhard a eu lieu dans "l'atmosphère cordiale et amicale qui a caractérisé dans tous les domaines l'évolution des relations entre le Canada et l'Allemagne au cours des dernières années. Les entretiens "ont fait ressortir un étroit accord de vues sur toutes les questions importantes et ont servi à affermir les bases de la coopération canado-allemande". L'atmosphère cordiale de la visite et les résultats positifs des entretiens sont reflétés non seulement dans le communiqué, mais aussi dans les observations présentées par le premier ministre et par le Chancelier lors du dîner officiel. Nous reproduisons ci-après des extraits du communiqué et des deux allocutions.

Communiqué

Passant en revue la situation internationale, le premier ministre et le Chancelier ont exprimé leur satisfaction de la diminution des tensions entre l'Union soviétique et l'Occident, sur certains points, et des occasions qui s'offrent ainsi d'améliorer graduellement les relations avec les pays de l'Europe orientale. Tout en exprimant l'espoir qu'elle se poursuive, ils ont déploré que cette évolution n'ait été accompagnée d'aucun progrès en vue de la solution des problèmes principaux. Il demeure donc essentiel que le monde libre conserve sa puissance défensive, tout en demeurant prêt à saisir toutes les occasions de trouver d'autres terrains d'entente avec le monde communiste.

On a été d'accord pour estimer qu'en Europe la cause principale de tension demeure la division de l'Allemagne. Le Dr Erhard en a profité pour expliquer la politique que son gouvernement poursuit en vue d'arriver à la réunification de l'Allemagne dans la paix et la liberté. Le premier ministre a souligné que le Canada comprenait et appuyait la République fédérale dans ses efforts pacifiques pour réunir ses populations par le libre exercice de leur droit à l'autodétermination. Les deux hommes d'État s'accordent à reconnaître qu'une solution apportée au problème allemand ouvrirait la voie à un progrès réel dans les relations internationales.

Les deux gouvernements sont tombés entièrement d'accord sur la nécessité d'une alliance atlantique forte et étroite, qu'ils considèrent toujours comme indispensable à la défense de l'Occident. Les deux hommes d'État reconnaissent aussi la nécessité d'encourager des rapports pacifiques entre les peuples et de travailler à la diminution des tensions internationales par le désarmement universel et contrôlé. Les deux hommes d'État ont souligné la nature essentiellement

transatlantique de l'Alliance et ont reconnu qu'il fallait éviter le double danger de l'isolationnisme européen et nord-américain.

Les deux gouvernements ont confirmé leur appui à une politique de libéralisation du commerce mondial et exprimé leur volonté de contribuer de façon efficace à cette politique. Les ministres sont convaincus que le succès des négociations Kennedy sur les tarifs douaniers et le commerce, actuellement en cours au GATT, pouvait contribuer grandement à atteindre cet objectif. Ils ont convenu qu'il était aussi important, dans les négociations Kennedy, d'en arriver à des arrangements satisfaisants pour les produits agricoles.

Le Chancelier et le premier ministre ont insisté sur l'importance de l'aide aux pays en voie de développement, rappelant l'apport substantiel du Canada et de l'Allemagne. Le premier ministre a mentionné la récente et considérable augmentation des programmes d'aide du Canada. Les deux hommes d'État ont exprimé l'espoir que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement apportera des solutions efficaces et durables aux problèmes commerciaux qu'affrontent les pays en voie de développement.

Le Chancelier et le premier ministre ont passé en revue les étroites relations bilatérales qui se développent entre le Canada et l'Allemagne depuis quelques années. Ils ont exprimé leur satisfaction de l'excellent état de ces relations et ont convenu que la collaboration profitable qui a déjà cours devrait s'accroître dans toute la mesure du possible.

Les ministres ont remarqué que l'Allemagne et le Canada étaient maintenant devenus des partenaires commerciaux de première importance l'un pour l'autre. Ils entrevoient d'excellentes possibilités d'accroître éventuellement le commerce et les investissements entre les deux pays.

Le premier ministre et le Chancelier ont souligné l'apport important des Canadiens d'origine allemande, comptant pour plus d'un million d'habitants, à l'expansion du Canada.

Le Dr Erhard a rappelé que, depuis 1951, un grand nombre de soldats canadiens, accueillis avec joie en Allemagne, contribuent de façon importante à la défense collective de l'Occident. Les ministres ont exprimé leur satisfaction que l'État ait accordé récemment au "Royal Canadian Regiment" droit de cité dans la ville de Soest, fait unique dans l'histoire de l'Allemagne.

Le premier ministre et le Chancelier ont exprimé leur satisfaction de l'accroissement des échanges entre les deux pays, dans le domaine de la culture et de l'éducation. Ils ont également noté avec plaisir que 150 jeunes Canadiens passeront le prochain été à travailler en Allemagne, par suite d'une initiative du Gouvernement fédéral d'Allemagne. Les ministres ont reconnu qu'il était souhaitable d'accroître les contacts culturels entre les deux pays et ont convenu que des entretiens auront lieu très bientôt dans ce but.

Allocution de M. Pearson

... Au terme de cette visite extrêmement agréable mais malheureusement trop courte, nous sommes heureux de présenter nos remerciements à M. le Chancelier, à M. le ministre des Affaires étrangères et aux membres de leur groupe.

Je me reporte par la pensée aux jours qui ont suivi la seconde guerre mondiale, lorsque la restauration de l'ordre en Europe apparaissait comme une tâche hérissée de graves difficultés. Il y avait à cette époque trois grands hommes à qui, à mon sens, l'Europe et le monde libre doivent beaucoup. C'étaient M. Adénauer, M. Robert Schuman et M. de Gasperi. J'entends encore M. Schuman me dire un jour combien il s'estimait privilégié d'avoir pu travailler avec ses deux collègues au relèvement de l'Europe, et me rappelant le fait que lorsque ces trois architectes de la nouvelle Europe s'étaient réunis ils avaient parlé allemand, parce que tous les trois, le Français, l'Italien et l'Allemand, dans leur jeunesse avaient vécu dans des pays où l'allemand était la langue en usage.

Nous avons parmi nous ce soir, en la personne du Chancelier Erhard, un autre grand Européen et un nouveau bâtisseur de l'unité économique et politique de l'Europe. Nous lui rendons hommage en raison de ce qu'il a fait pour son pays et pour l'Europe, et aussi parce qu'il estime que l'Europe ne suffit pas et que cette alliance de collaboration doit s'étendre par delà la Manche à la Grande-Bretagne, et par delà l'Atlantique aux États-Unis et au Canada. Nous l'honorons donc également en raison de ce qu'il a fait pour le renforcement de l'association atlantique. Le rôle qu'il a joué dans le redressement miraculeux de l'Allemagne nous est bien connu et a conquis notre respect et notre admiration. Grâce au travail et au sens pratique du peuple allemand, grâce à ses chefs — et aussi, j'aime le croire, grâce à l'encouragement fourni par d'autres pays — une des économies les plus fortes et une des démocraties les plus stables du monde libre a surgi des ruines de la guerre.

Il existe évidemment une ombre au tableau, à savoir la division de l'Allemagne et l'isolement géographique de Berlin-Ouest. A l'instar des autres membres de l'Alliance atlantique, alliance à laquelle il est fier d'appartenir, le Canada s'est engagé à appuyer le droit du peuple allemand à la réunification dans la liberté et à protéger le droit du peuple courageux et résolu de Berlin-Ouest au maintien du statut qu'il a librement choisi. Ces engagements ont pu être pris parce que l'Allemagne a renoncé elle-même à utiliser la force pour atteindre ces légitimes objectifs.

Les entretiens que nous avons eus avec M. le Chancelier, M. le Ministre des Affaires étrangères et les membres de leur groupe ont démontré l'harmonie étroite de vues qui existe entre nos deux gouvernements. Ils ont confirmé le caractère progressif de la nouvelle Allemagne au point de vue politique et économique. Comme le Canada, l'Allemagne désire voir une Europe unie et prospère dans une communauté atlantique élargie. Vous reconnaissez, comme nous, les obligations qui sont les nôtres envers le reste du monde, le devoir que nous avons



Entretien à Ottawa entre M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (à gauche), et M. Gerhard Schroeder, ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne de l'Ouest.

d'aider les pays en voie de développement à rétrécir l'abîme qui existe entre riches et pauvres et dont l'ampleur continue d'augmenter en dépit de l'aide déjà fournie. Nous avons également constaté que l'Allemagne, bien qu'elle ne soit pas membre des Nations Unies, appuie les idéaux et les objectifs de la charte de l'Organisation.

Il est ressorti de nos entretiens que les relations entre nos deux pays sont libres de tout élément de discord et qu'elles se développent d'une manière qui, je l'espère, est aussi satisfaisante pour le Gouvernement de la République fédérale qu'elle l'est pour nous. Sur le plan commercial, nos relations ont pris une envergure considérable. Nous sommes alliés, dans le cadre de l'OTAN, pour la défense du monde libre. Le Canada, depuis la seconde guerre mondiale, a accueilli 250,000 immigrants d'origine allemande et sera heureux d'en accueillir d'autres. Près d'un million de Canadiens sont de souche allemande. Quelque 25,000 Canadiens se trouvent en ce moment en Allemagne, et j'aimerais faire ici l'éloge de la manière dont ces Canadiens, soldats de l'OTAN accompagnés dans bien des cas de leur famille, ont été reçus au sein de la collectivité dans laquelle ils vivent. Ils se sont assimilés à cette collectivité et, de retour au Canada, ils contribueront à cimenter les liens d'amitié qui unissent nos deux pays . . .

Votre visite, Monsieur le Chancelier, a renforcé les rapports déjà très amicaux de nos deux pays. Au cours de la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec M. le Chancelier, j'ai appris que durant les jours sombres et tragiques de la période 1914-1918, lui et moi (nous avons exactement le même âge et nous étions certes très jeunes) nous sommes trouvés l'un en face de l'autre, avec des millions d'hommes, noyés dans l'hostilité anonyme de la guerre. Ces deux derniers jours, nous nous sommes fait face dans une atmosphère d'amitié, de part et d'autre de la table de conférence, et nous nous sommes reconsacrés à la mise en œuvre de politiques grâce auxquelles il sera non seulement inutile mais, croyons-nous, impossible que des jeunes gens vivent sur le front de bataille, les uns en face des autres, dans une atmosphère de crainte et d'hostilité. Nous rendons hommage ce soir à M. le Chancelier, non seulement pour sa contribution à l'essor de son pays, mais aussi pour sa participation au développement de bonnes relations qui amèneront la paix et la sécurité de par le monde.

Discours de M. Erhard

Les bonnes paroles que vous avez eues à mon égard et envers mon pays et la franchise qui a marqué nos entretiens d'aujourd'hui me touchent profondément et je vous en remercie. On peut sans doute penser qu'une seule journée de discussions ne peut suffire à éclaircir les points de vue des différents pays au milieu d'une situation internationale difficile. Une telle journée peut toutefois avoir une portée plus profonde sur la politique internationale que les conférences et la lecture de discours bien rédigés. Il est tout aussi important, à mon avis, que les hommes d'État de pays amis se rencontrent afin de se connaître personnellement et de mesurer leur cœur et leur esprit dans un libre échange d'idées. La politique ne comporte pas seulement des discussions d'ordre pratique mais s'attache aussi aux problèmes des relations humaines. . .

Monsieur le premier ministre, vous avez touché aux problèmes décisifs. Nous, Allemands, ne nous croyons pas le centre du monde et nous ne pensons pas non plus qu'à cause de notre destinée humaine et politique l'humanité devrait être traînée dans de nouvelles complications conduisant à un dénouement tragique. Ce serait là une perspective complètement fautive, car nous travaillons tous d'arrache-pied pour le maintien de la paix. Et ce n'est que par une coïncidence d'ordre historique, par notre destinée allemande, que nous nous trouvons au centre du conflit entre l'Est et l'Ouest. Nous n'avons certainement pas souhaité cette situation. Nous sommes victimes des événements de la politique mondiale. Mais nous sommes fermement convaincus que le monde ne connaîtra pas la paix tant qu'on n'aura pas apporté de solution pacifique à ce point décisif et névralgique de tension.

A plusieurs reprises, monsieur le premier ministre, avec beaucoup d'imagination et une grande fécondité d'invention, vous avez veillé au maintien de la

Visite du président de l'Irlande

A L'INVITATION DU Gouvernement canadien, le président de l'Irlande, M. Eamon de Valera, a fait une visite officielle de trois jours à Ottawa à compter du 1^{er} juin. Le gouverneur général l'a reçu à sa résidence.



Le président de Valera, lors de son séjour à la résidence du gouverneur général, s'entretient avec Mme Vanier.

le, M.
awa à

Le premier ministre, M. Lester B. Pearson, a offert un déjeuner en l'honneur de M. de Valera le jour de son arrivée. L'après-midi, ce dernier s'est rendu à la tribune du président de la Chambre des communes, où les dirigeants des cinq partis l'ont accueilli. Le gouverneur général et M^{me} Vanier donnaient dans la soirée un dîner d'État suivi d'une réception officielle. Le 2 juin, au club Rideau, l'ambassadeur d'Irlande au Canada, M. John A. Belton, a reçu le président à un déjeuner intime. L'après-midi, M. de Valera et le ministre des Affaires extérieures d'Irlande, M. Frank Aiken, ont donné une conférence de presse au Parlement. Le 3 juin, le président a prononcé une causerie au Château Laurier, devant le Canadian Club.

Pendant son séjour au Canada, le ministre des Affaires extérieures, M. Aiken, s'est entretenu avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de questions relatives au Canada et à l'Irlande. Le 3 juin après-midi, le président de Valera et sa suite se sont envolés pour Boston dans un appareil de l'Aviation royale du Canada.

Comité canadien de l'Année de la coopération internationale

A LA SEIZIÈME session de l'Assemblée générale des Nations Unies, feu M. Nehru, premier ministre de l'Inde, avait attiré l'attention des délégués sur le fait qu'un silence presque général entourait les réalisations de la coopération pacifique tandis que l'on faisait ressortir les conflits internationaux. Le 10 novembre 1961, il invitait les États membres à désigner une année durant laquelle on soulignerait et élargirait la portée des efforts coopératifs dans le monde. A la demande de l'Inde, la question a été inscrite à l'ordre du jour de la seizième session, mais son examen a été remis à l'année suivante en raison des nombreux travaux dont l'Assemblée était déjà chargée.

Historique

Le 19 décembre 1962, au cours de la dix-septième session de l'Assemblée, les États membres ont adopté à l'unanimité la résolution 1844 (XVII) qui désignait une année de coopération internationale et instituait une commission préparatoire chargée d'étudier la question et de présenter un rapport à la dix-huitième session. Le Canada qui avait appuyé activement cette résolution a été nommé membre de la Commission préparatoire, et un Canadien a été désigné comme rapporteur de celle-ci.

Dans son rapport, la Commission recommandait de désigner 1965 comme Année de la coopération internationale. Pour assurer à ce projet le maximum d'efficacité, il convenait de prêter d'abord attention aux projets déjà en œuvre, qui ne suscitent pas de controverse politique et n'entraînent pas de fortes dépenses. Ces propositions ont reçu un appui général, et le 21 novembre 1963 l'Assemblée générale approuvait à l'unanimité la résolution 1907 (XVIII) qui désignait 1965, vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, comme Année de la coopération internationale. Cette résolution demande à tous les États membres, aux institutions spécialisées, à l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux organisations non gouvernementales intéressées:

- a) de noter que l'année 1965 a été désignée comme Année de la coopération internationale;
- b) de donner la plus grande publicité possible aux activités qu'ils ont entreprises et entreprennent actuellement dans le domaine de la coopération internationale et aux efforts qu'ils déploient pour renforcer et étendre ces activités;
- c) d'élaborer les plans et les programmes qui leur paraîtront convenir le mieux pour servir les fins de l'Année de la coopération internationale.

Vu le rôle primordial que doivent jouer les organisations non gouvernementales, un comité canadien pour l'Année de la coopération internationale a été créé

en janvier 1964 sur l'initiative de l'Association canadienne des Nations Unies et conformément à une proposition du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. J. R. Kidd, de l'Institut canadien d'outre-mer, a été élu président de ce comité dont il doit organiser les plans et programmes.

Organisation du Comité

Après la nomination de M. Kidd, un comité exécutif national a été élu lors d'une conférence tenue le 22 janvier 1964 par les organisations intéressées. Le Comité exécutif a pour tâche de coordonner les plans et d'agir au nom de toutes les organisations et de tous les groupes qui désirent participer à l'Année de la coopération internationale. Une fois le Comité exécutif établi, on a organisé les groupes consultatifs suivants:

- 1) un groupe composé de députés et de sénateurs canadiens;
- 2) un groupe de Canadiens éminents qui occupent à l'étranger des postes importants ou travaillent pour le compte des grandes organisations internationales;
- 3) un groupe formé de représentants canadiens des organisations intergouvernementales.

On a créé en outre des comités spéciaux qui feront des études et prendront des mesures dans les domaines suivants: science, arts, sports et éducation physique, voyages, universités, enseignement primaire et secondaire.

Des comités locaux sont également en voie d'organisation: leur rôle sera de lancer et de coordonner des programmes d'éducation publique et d'encourager les initiatives locales. Ces comités sont déjà à l'œuvre à Victoria (Colombie-Britannique), Winnipeg (Manitoba) et Ottawa (Ontario), et on s'occupe de leur création dans plusieurs autres villes. Le comité de Victoria a publié une brochure qui expose les réalisations envisagées par cette ville afin de marquer l'Année de la coopération internationale. Le Comité canadien a l'intention d'engager le plus tôt possible un agent des relations publiques qui aura pour tâche de mieux faire connaître au Canada les objectifs de l'Année de la coopération internationale grâce à des moyens publicitaires.

Premières initiatives du Comité canadien

Le Comité exécutif national a décidé de tenir à Ottawa une conférence d'une journée à laquelle participeraient les représentants de 90 organisations nationales. Cette réunion avait un double but:

- 1) faire connaître à ces organisations les objectifs de l'Année de la coopération internationale;
- 2) permettre aux organisations déjà actives à cet égard de soumettre des idées concernant les projets à entreprendre.

Cette conférence a eu lieu le 10 avril 1964 et s'est révélée extrêmement utile. Les délégués ont entendu la déclaration de M. Ralph Enckell, ambassadeur et président du Comité des Nations Unies pour l'Année de la coopération internationale, de

même que celles du premier ministre du Canada et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A cette réunion, M. Pearson a déclaré:

J'espère que cette conférence vous aura apporté des idées nouvelles et originales sur la manière dont vous-même et les organisations que vous représentez pouvez contribuer au renforcement d'une collaboration pacifique et permettre au Canada de jouer un rôle utile pour la réalisation des objectifs de l'Année de la coopération internationale. Ne vous y trompez pas (ce que je vais dire est évident, mais comme presque tout ce qui est évident il s'agit d'une vérité éternelle), la paix est fondée sur la coopération, sur la volonté d'éviter les conflits. Cet effort commun, cette collaboration doivent s'exercer à tous les niveaux de l'activité nationale et internationale, de l'activité gouvernementale et (c'est là une chose que nous oublions parfois) de l'activité non gouvernementale.

On nous vante depuis bon nombre d'années les mérites de la coexistence. Je ne voudrais pas déprécier l'importance d'une coexistence pacifique, mais la coexistence n'est pas en elle-même une notion très constructive; elle n'est même pas toujours une notion positive. Il est possible de coexister sans coopérer. Ceci me fait penser aux années 1914-1918, lorsque des hommes coexistaient à 50 mètres les uns vis-à-vis des autres, sans bien entendu coopérer. Ce n'est pas donc pas tellement la coexistence que nous voulons, mais une coexistence coopérative, et c'est ce qui constitue précisément l'objectif final de l'Année de la coopération internationale.

Une autre conférence d'une journée est prévue pour les organisations de langue française; elle aura lieu à l'Université de Montréal.

Le président et divers membres du Comité exécutif ont rendu visite à de nombreuses organisations nationales afin de discuter avec leurs chefs et leur personnel des réalisations possibles en vue de l'année 1965. Résultat de ces entretiens: l'Année de la coopération internationale sera le thème unique ou l'un des thèmes principaux de plus de 25 conférences nationales qui auront lieu au Canada en 1965, à commencer par la réunion biennale du Congrès canadien du Travail.

Information et éducation

Le Comité exécutif a l'intention de créer un Comité national de l'éducation publique qui comprendra des représentants des divers média de communication. Les membres du Comité exécutif ont rendu visite aux principaux réalisateurs de Radio-Canada et des postes privés de radio et de télévision afin de discuter des programmes qui pourraient être montés en vue de l'Année de la coopération internationale. La possibilité de réaliser des films sur la coopération internationale doit être étudiée par le commissaire de l'Office national du Film et par le directeur d'une organisation qui représente les cinéastes privés. Afin de compléter ce travail, le Comité établit une liste spéciale de films qui peuvent être présentés à l'occasion de l'Année de la coopération internationale; cette liste sera distribuée à plusieurs centaines d'organisations nationales, à l'intention des organisateurs de programmes. En outre, le Comité demande à toutes les organisations qui publient des périodiques d'insérer des articles, des éditoriaux et des récits illustrés touchant la coopération internationale dans les publications qu'ils éditeront en 1965 ou d'ici cette date.

Programmes et projets

Il est encore trop tôt pour que le Comité exécutif choisisse un projet qui constitue

la principale réalisation prévue pour 1965, bien qu'il ait invité toutes les personnes que la question intéresse à offrir des suggestions. Les efforts du Comité visent présentement à encourager les organisations internationales et les groupes locaux de toutes sortes. Il se propose néanmoins d'organiser un grand projet national à l'automne 1964.

Le Comité a l'intention d'appuyer en premier lieu les projets qui mettent en lumière les principes de la coopération internationale et qui, sans avoir encore été mis en œuvre, sont néanmoins à l'étude. Il se conforme de cette manière aux termes de la résolution 1907 (XVIII) qui recommande de prêter d'abord attention aux formes et aux méthodes existantes de coopération internationale. Voici quelques exemples de projets qui recevront l'appui du Comité canadien pour l'Année de la coopération internationale:

- a) le projet de Mysore lancé lors de la Campagne contre la faim afin d'améliorer la nutrition en Inde;
- b) la fourniture de livres, de matériel de radio, de cinéma et autre à une nouvelle école d'agriculture en Amérique latine, projet parrainé par une société canadienne dans le cadre de la Campagne contre la faim;
- c) l'établissement d'une bibliothèque au Tanganyika, projet organisé par un groupe d'étudiantes de langue française de Montréal;
- d) la création d'une Maison des étudiants étrangers à l'Université de Toronto, projet entrepris par le Rotary Club de Toronto;
- e) l'institution de services appropriés d'accueil et de bien-être pour les étudiants et stagiaires étrangers dans 25 villes du Canada par l'intermédiaire d'un organisme récemment créé: le Service canadien d'aide aux étudiants et stagiaires étrangers.

Le Comité canadien appuiera évidemment tous nouveaux projets élaborés par des organisations canadiennes et toute expansion de programmes existants dans le domaine de la coopération internationale. Voici quelques-unes des réalisations projetées:

- a) Un projet d'institution pour la jeunesse, élaboré par la Young Women's Christian Association du Canada et des États-Unis.
- b) Les Credit Unions de la Saskatchewan qui avaient dirigé un projet au Tanganyika en 1962 ont été invitées à entreprendre un programme élargi pour l'année 1965.
- c) Le Coady Institute et l'Institut Desjardins ont été invités à faire venir un plus grand nombre d'étudiants étrangers au Canada en 1965.
- d) La Fondation des universités canadiennes a demandé aux universités d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants étrangers à tous les niveaux d'études, et d'intensifier les échanges de professeurs avec les universités étrangères.

Il est indispensable, de l'avis du Comité, d'encourager des projets qui impliquent non seulement la participation de plusieurs organisations canadiennes, mais aussi celle d'organisations de nombreux pays. L'idée de la coopération interna-

tionale gagnera ainsi du terrain, tant par l'exécution de ces projets que par l'expérience que les membres de ces organisations auront acquise en travaillant ensemble. Voici deux exemples de projets de ce genre:

- a) Sous la direction de l'Institut canadien d'outre-mer, des organisations telles que les Instituts féminins, la Young Men's Christian Association, le Service universitaire mondial, la Fédération des professeurs de l'Ontario, et les Rotary Clubs réunissent des livres pour les envoyer aux bibliothèques publiques, aux écoles secondaires et aux universités de quarante pays. Pour 1965, l'objectif sera d'envoyer un demi-million de volumes; dix autres pays seront ajoutés à la liste et on réunira un plus grand nombre de livres français.
- b) Le Comité féminin de liaison internationale pour l'Année de la coopération internationale organise un projet d'aide à l'enfance auxquels participeront des organisations de nombreux pays.

Deux autres catégories de projets recevront également l'appui du Comité canadien: l'expansion des programmes d'aide matérielle directe, et le développement des initiatives qui permettent de multiplier les contacts directs entre peuples de divers pays. Dans le premier cas, on cherchera à intensifier les programmes qui visent à l'envoi d'aliments, de vêtements et de médicaments à l'étranger, et on lancera de nouveaux projets: expédition à des écoles et à d'autres institutions étrangères de machines, de matériel technique, d'équipement cinématographique et de fournitures pour les arts plastiques. Dans le deuxième cas, on espère augmenter le nombre de volontaires envoyés à l'étranger sous les auspices du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO), et accroître les échanges touristiques et professionnels.

Conclusion

Comme on peut en juger, le Comité canadien pour l'Année de la coopération internationale a cherché à organiser ses travaux de manière à appliquer efficacement les principes de la résolution 1907 (XVIII). Les efforts et le travail de coordination du Comité inspireront sans doute nombre de personnes et d'organisations non gouvernementales à prendre l'initiative de nouveaux projets. Plus la base d'action est vaste et le nombre de participants élevé, plus l'Année de la coopération internationale a des chances de réussir. On peut espérer que, grâce aux réalisations de l'année 1965, la coopération internationale reposera sur une base nouvelle et plus solide et que les peuples du monde, se détournant des conflits qui les divisent, commenceront à voir les bienfaits d'une collaboration pacifique.

Relations canado-hongroises

Plusieurs accords conclus récemment avec la Hongrie formeront, espère-t-on, la base de meilleures relations entre ce pays et le Canada. En annonçant la signature de ces ententes à la Chambre des communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a fait la déclaration suivante:

Monsieur l'Orateur, des représentants des Gouvernements du Canada et de la République populaire de Hongrie ont tenu un certain nombre de réunions à Ottawa, entre le 20 mai et le 9 juin, pour discuter de problèmes d'intérêt commun concernant le commerce, les réclamations financières, les affaires consulaires et les relations diplomatiques.

Après avoir conclu un accord commercial au sujet duquel mon collègue le ministre du Commerce fera une déclaration, nous avons accepté d'échanger des missions diplomatiques avec la Hongrie dès que la chose conviendra aux deux parties.

Nous nous sommes entendus avec le Gouvernement hongrois pour négocier bientôt le règlement de réclamations financières en souffrance entre nos deux pays. J'indiquerai prochainement le genre de réclamations dont cette entente pourra tenir compte. Enfin, monsieur l'Orateur, nous en sommes arrivés à un accord avec le Gouvernement hongrois sur un certain nombre de questions consulaires, accord qui, entre autres choses, précisera la situation des citoyens canadiens, y compris ceux d'origine hongroise, qui songent à faire un voyage en Hongrie.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer les lettres que j'ai échangées avec le vice-ministre des Affaires étrangères de Hongrie à propos de ces diverses questions.

En rapport avec sa déclaration aux Communes, M. Martin a émis le communiqué ci-après donnant des renseignements supplémentaires sur les questions dont traite l'accord.

Pour ce qui est du règlement des réclamations touchant des biens, un accord prévoit pour une date prochaine l'ouverture de nouvelles négociations relatives aux réclamations canadiennes contre la Hongrie.

On tiendra compte au cours des négociations de toutes les réclamations pour dommages-intérêts par le Gouvernement canadien et les citoyens canadiens pour les biens d'avant-guerre, les dommages de guerre et les biens qui ont été nationalisés ou expropriés par les autorités hongroises depuis la seconde guerre mondiale, et toutes les obligations du Gouvernement hongrois à l'égard du Gouvernement canadien et des citoyens canadiens en vertu du Traité de paix de 1947 avec la Hongrie. Les négociations porteront aussi sur les réclamations hongroises au sujet des biens hongrois au Canada, bloqués ou dévolus.

Cet accord sur les négociations relatives aux réclamations sera d'un intérêt

particulier pour les Canadiens qui réclament des dommages-intérêts de la Hongrie, le plus souvent à cause des mesures hongroises de nationalisation. Les pourparlers ne commenceront pas avant quelques mois. En vue des préparatifs aux négociations, les Canadiens seront invités à présenter au Gouvernement canadien, dans un délai spécifié, toutes réclamations accompagnées de documents à l'appui, qui n'auraient pas déjà été présentées. Les Canadiens qui ont déjà présenté l'exposé de leurs réclamations au ministère des Affaires extérieures, pourront être appelés à fournir des renseignements supplémentaires ou des documents à l'appui de leurs réclamations contre la Hongrie. Un avis public sera donné sous peu, pour expliquer la procédure à suivre pour inscrire les réclamations auprès du Gouvernement canadien. Je dois aussi souligner tout de suite que, fidèle à la pratique internationale établie, le Gouvernement canadien ne prendra à sa charge que les réclamations des personnes possédant la nationalité canadienne et qui la possédaient au moment de la perte ou de la nationalisation de leurs biens. Les réclamations présentées par des personnes qui ne possédaient pas la nationalité canadienne au moment de la perte ne seront pas comprises dans l'objet des négociations projetées, sauf si elles appartiennent à certaines catégories prévues par le Traité de paix avec la Hongrie.

Un autre accord fait état d'une entente sur certaines questions consulaires, entre autres, à mieux définir la position des ressortissants canadiens, dont ceux d'origine hongroise, qui pourraient vouloir se rendre en Hongrie. De plus, nous avons abouti à une entente avec le Gouvernement hongrois, selon laquelle il accorderait une attention favorable aux demandes des ressortissants hongrois qui voudraient rejoindre leur famille déjà établie au Canada.

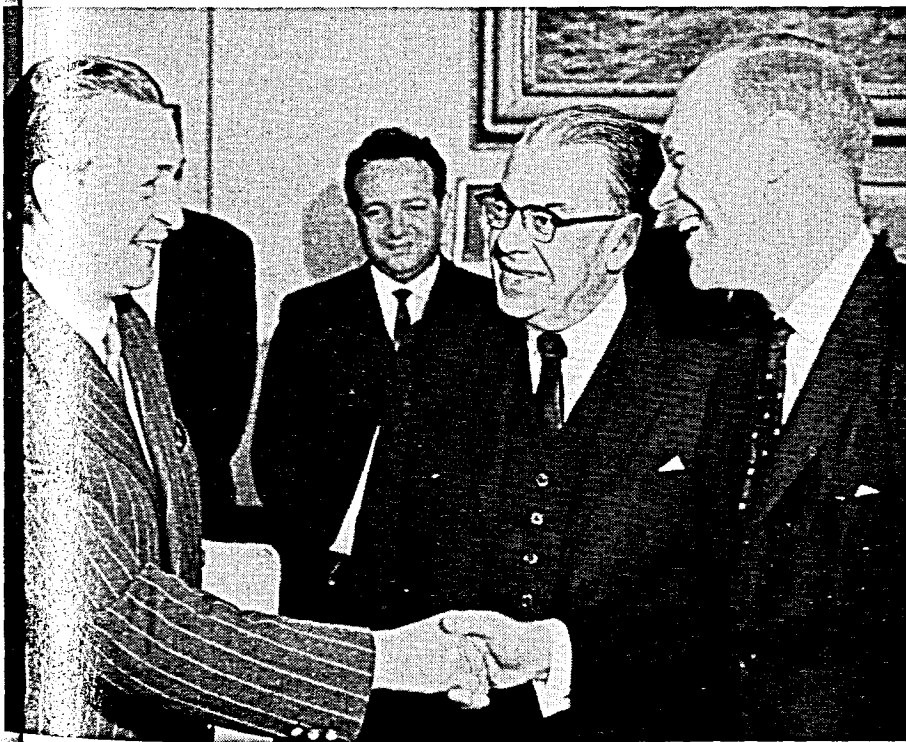
Au sujet de l'entente commerciale, le ministre du Commerce, l'honorable Mitchell Sharp a déclaré à la Chambre des communes ce qui suit:

L'entente commerciale de trois ans signée ce matin par le Canada et la République populaire de Hongrie est la première entente du genre que les deux pays concluent depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

L'entente est fondée sur l'échange du traitement accordé à la nation la plus favorisée. De plus, la Hongrie s'engage fermement à acheter du blé et d'autres produits canadiens pour une valeur globale de 24 millions de dollars, étalée sur la durée de l'entente. J'aimerais souligner que cet engagement prévoit des achats de natures diverses, s'écartant ainsi des ententes récemment conclues. La Hongrie est normalement un pays exportateur de blé; c'est pourquoi l'entente ne porte que sur 250,000 tonnes métriques de blé, quantité relativement moindre que celles des ventes récentes de blé à d'autres pays. La Hongrie a la latitude d'importer la moitié de cette quantité sous forme d'orge de provende. Le reste de ses achats sera composé de divers produits canadiens, selon ses besoins. Ces produits n'ont pas été précisés, mais les goûts déjà manifestés par la Hongrie permettent d'espérer qu'ils ouvriront de nouveaux débouchés durables à une grande variété de produits canadiens.

De plus, les ententes signées aujourd'hui stipulent que la Hongrie peut ouvrir un Bureau commercial au Canada et que le Canada peut en ouvrir un en Hongrie à des fins d'étude des marchés et d'expansion commerciale. Les deux gouvernements ont exprimé leur espoir de voir, grâce à ces ententes, le commerce entre le Canada et la Hongrie croître de façon satisfaisante pour les deux pays.

L'établissement de relations commerciales avec la Hongrie représente un autre pas vers la création de liens plus étroits entre le Canada et les pays de l'Europe orientale. Ces dernières années, nos relations de longue date avec la Pologne et la Tchécoslovaquie se sont resserrées par les ventes de blé. La Pologne discute présentement aux entretiens du GATT la base de sa participation aux négociations tarifaires Kennedy et le Canada a donné son appui à cette initiative. L'entente commerciale que nous avons signée avec l'Union soviétique en 1956 a été renouvelée deux fois, et le Canada a conclu l'an dernier sa première entente commerciale avec la Bulgarie. Je suis sûr que notre nouvelle entente commerciale avec la Hongrie représente un nouvel apport précieux à l'expansion commerciale du Canada.



Après la signature des récents accords entre la Hongrie et le Canada, M. Peter Mod (à gauche), premier sous-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Hongrie, serre la main de M. Mitchell Sharp, ministre canadien du Commerce, en présence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin (au centre).

Entraînement de cadets nigériens au Canada

LE 24 AVRIL 1964, quinze cadets nigériens qui s'étaient entraînés au Canada devaient leur brevet de pilote à la base de l'ARC à Penhold, en Alberta. Ces jeunes pilotes, qui formeront le noyau de l'Aviation du Nigéria, étaient arrivés un an auparavant au Canada sous les auspices du programme canadien d'aide militaire. Après l'obtention de leur brevet, ils sont restés au Canada pour suivre le cours de base conduisant au brevet d'instructeur.

Le Gouvernement nigérien était représenté à la cérémonie du 24 avril par M. Matthew Mbu, ministre d'État de la Marine, et M. Malam Sule Kolo, secrétaire permanent du ministère de la Défense. Pendant leur séjour au Canada, ces dignitaires ont eu des entretiens avec plusieurs hauts fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale à Ottawa. Ils ont rendu visite à leurs compatriotes qui effectuent présentement des stages au Canada: dix élèves-officiers en stage au Camp Borden, en Ontario, deux sous-lieutenants intérimaires en service sur la côte de l'Est, quatre cadets de Marine qui s'entraînent sur la côte de l'Ouest pour devenir ingénieurs-mécaniciens en chef, et huit cadets en stage sur le navire-école *Naden* à Esquimalt (Colombie-Britannique).



RED DEER ADVOCATE

La photographie ci-dessus a été prise lors de la cérémonie à Penhold. Le vice-archevêque de l'Air E. H. Greenway, chef de la région d'entraînement du Pacifique, et M. Mbu font la revue des cadets, accompagnés du chef de l'escadrille de Penhold, le commandant d'aviation K. T. Wallace.

Association parlementaire du Commonwealth

NEUVIÈME RÉUNION ANNUELLE, 1963

L'Association parlementaire du Commonwealth est un organisme à caractère non gouvernemental qui réunit tous les ans des parlementaires du Commonwealth dans les différentes capitales du Commonwealth.

La neuvième réunion de l'Association a eu lieu à Kuala-Lumpur, en Grande-Malaisie, en octobre et novembre 1963. Le sénateur Donald Cameron, délégué en chef de la Section (fédérale) canadienne, a rédigé les notes qui suivent.

Dans la conclusion d'un article spécial publié par le *National Geographic Magazine* de novembre 1963, M. Maurice Shadbolt donne une très juste description du rôle de la Grande-Malaisie au sein du Commonwealth:

La Grande-Malaisie lance un défi à l'humanité. J'ai vu, dans l'étendue de leur diversité, tous les aspects de la Grande-Malaisie, toutes les races qui, l'été dernier, se sont réunies pour tenter de former ensemble un seul pays fort.

Dans un monde où plane la menace destruction nucléaire, leur tentative a une signification particulière. Il est possible que les historiens jugent cette expérience comme l'une des plus décisives dans l'histoire de l'humanité. Des peuples si différents de races et de croyances peuvent-ils se trouver en véritable harmonie? La réponse touche chacun de nous. La Grande-Malaisie est un défi lancé non seulement aux Asiatiques mais à toute l'humanité.

Nous avons eu le bonheur de voir ce pays presque à la naissance de la Fédération, et nous en gardons l'impression d'un peuple vivant, amical, jeune et courageux, qui s'attaque aux problèmes de la nation nouvelle avec foi et enthousiasme.

Avant la Conférence, les 121 membres de l'Association, venus de 28 pays du Commonwealth, et les 17 secrétaires, ont pu se familiariser avec le pays grâce à une tournée organisée avec soin et dirigée intelligemment. Nous avons visité toutes les parties de la Fédération, rencontré les chefs et les gens de toutes les classes. Nous y avons trouvé un peuple jeune: 54 p. 100 de la population a moins de 19 ans. La construction y est florissante. Nous avons noté les habitations nouvelles de Singapour, la mise en valeur industrielle des États du Juron, le développement rural de la région de Petaling Jaya, l'importante industrie forestière, les mines d'étain et, surtout, l'immense progrès accompli, grâce aux méthodes scientifiques modernes, dans l'industrie de base si importante, le caoutchouc. L'éducation occupe partout une place de choix et nous avons pu voir les universités de Singapour et de Malaisie. Kuala-Lumpur possède une très belle université; la direction a mis cinq ans seulement à convertir une plantation de caoutchouc et des marais de mangue en une cité universitaire moderne. Nous avons pris part à l'ouverture officielle d'un édifice du Parlement dont l'architecture même doit enthousiasmer la population; une pierre angulaire digne de la démocratie dans le Sud-Est asiatique.

À la gracieuse courtoisie du Yang Di-Pertuan Agong et de sa gentille épouse,



Des membres de l'Association parlementaire du Commonwealth, réunis à Kuala-Lumpur à l'occasion de la neuvième conférence de l'Association, sont accueillis par Sa Majesté Yang Di-Partuan Agong, chef de la Fédération de Grande-Malaisie, lors de l'inauguration des nouveaux édifices du Parlement de Grande-Malaisie.

le rôle plein de douceur, d'humour et d'intelligence joué par le prince Abdul Rahman et la sage direction du président de la Conférence; M. Lim Swi Aun, ont contribué à nous donner l'impression d'une organisation excellente, dont l'efficacité jusque dans les moindres détails constitue une norme que les autres pays du Commonwealth auront peine à atteindre.

Lors d'un dîner en l'honneur des chefs de délégation, le soir de notre arrivée à Kuala-Lumpur, il y avait parmi les dix-sept invités quatre Blancs, dont l'auteur du présent article. Cela donne une idée de la composition du Commonwealth. Tout au long de la Conférence, la proportion entre les Blancs et les personnes de couleur était à peu près la même. Le Canada, avec quinze délégués, formait le groupe le plus nombreux; venaient ensuite le Nigéria, la Grande-Bretagne, l'Inde et le Pakistan. La plus petite délégation du plus petit pays se composait d'un seul homme portant le kilt et venu de Samoa.

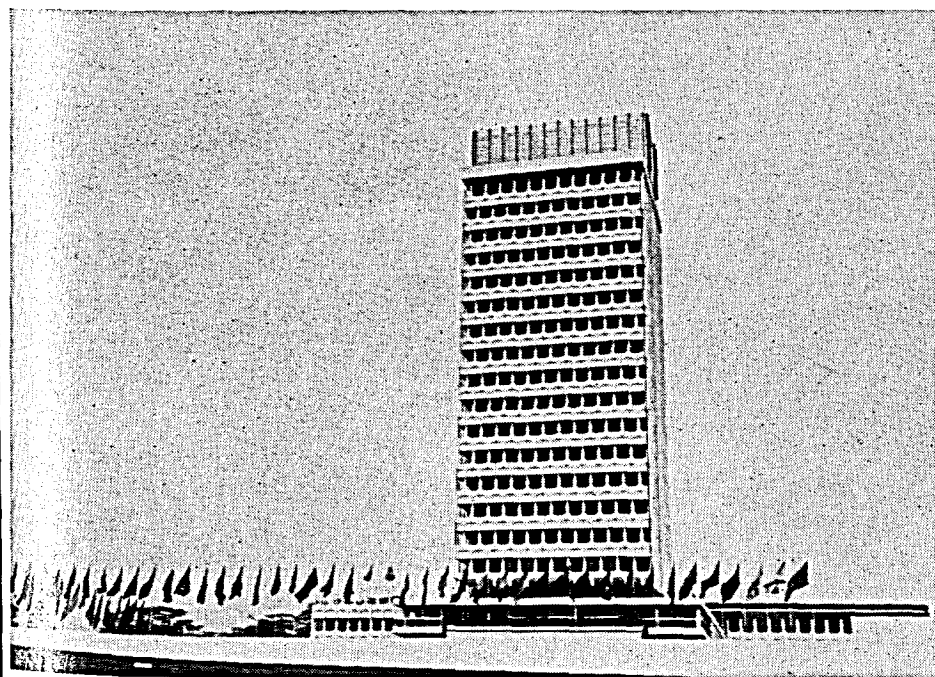
Ces délégués venaient des coins les plus éloignés de la terre: les jungles brûlantes de Sabah et de Sarawak, les Himalayas et le Cachemire, les régions d'Afrique en voie de développement, les terres fertiles du Canada et la Grande-Bretagne hautement industrialisée. Ils se sont réunis, poussés par la même foi et la même soumission aux principes de la liberté individuelle, de la justice et de l'égalité pour tous. Ils sont venus de tous les coins de la terre pour discuter de leurs problèmes

communs, faire part de leurs différentes techniques, mieux se connaître et mettre en valeur l'amitié, la compréhension en même temps que le commerce. Alors qu'au sein du Commonwealth, la gamme du développement économique s'étend depuis les régions primitives de certaines parties de l'Afrique, où le système tribal règne encore, jusqu'aux pays industrialisés comme la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, il est d'une grande importance que des parlementaires du monde entier se réunissent librement en conseil une fois l'an pour discuter de leurs problèmes communs et apporter leurs idées et leurs expériences au service de chacun. L'Association parlementaire du Commonwealth joue un rôle de choix en ce qu'elle préconise la compréhension mutuelle, la coopération et l'interdépendance, principes essentiels à la survivance de la démocratie.

La neuvième Conférence avait inscrit à son ordre du jour trois sujets principaux: enseignement technique et coopération; progrès et expansion du commerce entre les pays du Commonwealth; affaires internationales et défense.

Enseignement technique et coopération

La gamme complète des besoins, des problèmes et des ressources ayant trait à ce domaine a été étudiée. La collaboration très étendue de la Grande-Bretagne dans ce secteur a ouvert les yeux à plus d'un délégué, de même que l'apport de divers autres pays comme le Canada qui, au moment de la Conférence, comptait



Les nouveaux édifices du Parlement, dont la construction a coûté 17 millions de dollars, à Kuala-Lumpur (Fédération de Grande-Malaisie).

des équipes d'experts en radio-télévision, en recherche sur les pêcheries, en fabrication de l'acier et en éducation, à l'œuvre en Grande-Malaisie. Cette assistance bien qu'importante n'en demeure pas moins tout à fait insuffisante pour répondre aux nombreux besoins. Il est presque stupéfiant de constater à quel point s'accroissent les demandes de bourses d'études et d'entretien à l'intention de bénéficiaires choisis par leurs gouvernements respectifs pour aller dans les pays du Commonwealth recevoir une formation technique ou professionnelle. Et encore, ce n'est là qu'un côté du problème. Former les chefs indigènes aux techniques de notre société moderne vouée à la technologie est d'une extrême nécessité, mais les délégués ont convenu qu'il était plus nécessaire encore de parfaire l'éducation des masses et de développer leurs talents. Cette tâche doit s'accomplir au pays même, et les milliers de chefs indigènes ont besoin de formation non seulement pour connaître la technique moderne mais aussi pour apprendre ce qu'est la démocratie. Les populations des pays en voie de développement ont ce mot de "démocratie" à la bouche. Les définitions et les interprétations en sont nombreuses actuellement; pour la masse le terme "démocratie" évoque un espoir vague et impalpable. Les gouvernements et les peuples des pays en voie de développement, avec l'aide de leurs partenaires mieux nantis, auront pour tâche de traduire ce vague concept en un terme réaliste et pratique, auquel les programmes d'éducation, d'habitation, d'hygiène et de mise en valeur économique donneront vie. La tâche est énorme, les nécessités sont pressantes et le temps court. L'éducation à tous les niveaux, élémentaire, secondaire, technique, universitaire, sans oublier l'éducation des adultes, devra prendre la priorité dans tous ces pays si l'on veut que règne la démocratie.

Développement du commerce au sein du Commonwealth

L'expansion du commerce entre pays du Commonwealth rencontre de nombreuses difficultés du fait que les intérêts économiques de plusieurs des États membres ne sont pas complémentaires et se trouvent souvent en conflit. Pour progresser, les pays en voie de développement doivent trouver des débouchés commerciaux à leurs produits naturels. Ils doivent enseigner à leurs ouvriers les techniques nécessaires pour que leurs produits d'exportation puissent, tant par leur prix que par leur qualité, faire face à la concurrence. La mise en commun de renseignements permet de découvrir dans quels secteurs l'échange des produits peut se faire autant à l'avantage de l'acheteur que du vendeur. Les pays bien nantis ont tout intérêt à élever le niveau de vie des pays en voie de développement, ce progrès donnera naissance au plus grand marché inexploité de tous les temps. Le commerce doit donc occuper la deuxième place dans l'ordre du progrès, après l'éducation. L'expansion aura lieu en autant que nous travaillerons ferme à l'inventaire des ressources dans les pays du Commonwealth pour ensuite mettre au point des modèles commerciaux, fondés sur des données réelles et sur l'intérêt de tous et de chacun, et établir des lignes de conduite à l'avantage de tous. Telle est en résumé l'opinion des délégués en ce domaine.

Affaires internationales et défense

Les parlementaires ont consacré moins de temps aux affaires internationales et à la défense, non que ces questions soient moins importantes que les deux premières, mais parce qu'en apparence, les intérêts des pays en ces domaines semblaient moins uniformes. Naturellement, tous les pays sont intéressés aux affaires internationales et à la défense, mais ces questions ne les touchent pas au même degré et, pour certains, le sujet n'avait pas de portée pratique. Il y avait cependant trois secteurs principaux, que nous mentionnerons en commençant par le plus urgent:

1. L'affrontement entre la Malaisie et l'Indonésie
2. Le problème du Cachemire
3. La relation entre les nouveaux pays d'Afrique et l'Afrique du Sud.

La dispute entre la Malaisie et l'Indonésie démontre d'une façon classique comment la politique des gouvernements peut enrayer le commerce entre des pays et conduire d'une façon irrémédiable à des milliers d'innocents.

Cette nation naissante qu'est la Grande-Malaisie, où les conditions de vie ressemblent à celles du Japon et sont près de quatre fois meilleures que celles de l'Indonésie dont elle est séparée de 4 milles seulement par le détroit de Malacca, constitue, selon M. Soukarno, une menace à son genre de gouvernement. Si la nation démocratique vigoureuse qu'est la Grande-Malaisie peut atteindre à des conditions de vie nettement supérieures à celles que la "démocratie dirigée" de M. Soukarno peut offrir à son peuple, il est probable que les Indonésiens souhaitent eux aussi un changement. Voilà donc pourquoi par ses manœuvres, la suppression du commerce, les tracasseries qu'il cause à la population de Sabah et de Sarawak, et l'idée de néo-colonialisme qu'il soulève dans le but de créer du mécontentement au sein de la Grande-Malaisie, tendent à affaiblir la nouvelle fédération. Au mois de novembre, une centaine de navires servant normalement au commerce entre l'Indonésie et la Grande-Malaisie étaient inactifs dans le port de Singapour. Des actes de piraterie et de sabotage créaient partout une atmosphère de tension et de gêne. Si les personnes dignes de foi étaient alors d'avis que par ces actes l'Indonésie avait pour but d'inquiéter plutôt que d'être en guerre ouverte, la situation n'en restait et n'en reste pas moins dangereuse et a déjà eu pour effet d'orienter une partie des ressources que la Grande-Malaisie consacrait à la mise en valeur économique vers une nécessité moins productrice, la défense. Malheureusement, le progrès de la Grande-Malaisie s'en trouve retardé. La réussite de la Fédération démocratique de la Grande-Malaisie est la clef de voûte de la réussite de la démocratie non seulement en Asie du Sud-Est mais aussi dans diverses autres régions en voie de développement. La communauté démocratique en entier attache donc une extrême importance à la réussite de cette expérience que tente la Grande-Malaisie.

Le problème du Cachemire

L'Inde et le Pakistan étaient représentés à la réunion par des parlementaires de marque, hommes et femmes ayant une longue expérience dans les affaires

publiques. Il est heureux toutefois qu'ils ne se soient pas trouvés côte à côte pendant les délibérations. Au cours d'entretiens calmes et paisibles, si un Indien ou un Pakistanais avait le malheur de toucher un point sensible, son intervention déclenchait la foudre dans le camp opposé; une douzaine d'Indiens et autant de Pakistanais se levaient sur-le-champ et vociféraient accusations et contre-accusations en direction de leurs adversaires avec une belligérance qui démentait leur allure sereine et philosophique habituelle. La paix revenait après quelques minutes mais un orage semblable survenait le lendemain ou le surlendemain. La question du Cachemire suscite d'intenses émotions, et nos discussions n'ont apporté que très peu de lumière. C'est un problème brûlant qui ne sera pas résolu, semble-t-il, immédiatement. Il faudra une autre génération, ayant moins vivants à l'esprit que celle qui les a soufferts, les souvenirs du démembrement et toutes les horreurs et les crimes qu'il a entraînés. Voilà un problème de plus qui exigera avant d'être réglé le maximum d'entente, de tolérance et de compréhension.

L'Afrique nouvelle et ses difficultés

Le monde ne fait que commencer à ressentir la présence des millions et des millions d'Africains. Cet immense continent, avec sa pléthore de pays jeunes, son nationalisme intense et ses exigences sans nombre en ce qui concerne l'éducation, la technique et l'assistance économique, constitue, pour les pays communément appelés "riches", un défi qui saura éveiller leur générosité et leur inspirer le respect.

La force explosive du nationalisme africain est un fait qu'on ne pourra plus endiguer en prononçant des lieux communs onctueux et en prenant des désirs pour des réalités, non plus que l'on endigue une avalanche en l'ignorant. Les Africains progressent et la compétence dont ils font preuve pour diriger leurs peuples varie largement. Actuellement, les Nigériens sont le plus avancés de la démocratie; viennent ensuite les Ghanéens. Ils pratiquent depuis longtemps la démocratie. D'autres peuples en sont à leur début: sortis de la féodalité féodale, ils sont mal équipés pour ériger une société nouvelle ayant sa place dans un monde industrialisé. Les pays d'Afrique membres du Commonwealth ont un besoin beaucoup plus grand de notre assistance et de notre compréhension que n'importe quel autre pays du Commonwealth.

Le nationalisme naissant s'est accompagné d'une nouvelle assurance et d'une assertion presque belligérante du droit à la liberté et à l'égalité. Je me souviens d'une expérience inoubliable lorsqu'un après-midi les délégués africains se sont levés un à un pour dénoncer la politique raciale de l'Afrique du Sud et condamner le Gouvernement britannique qui avait livré des armes à l'Afrique du Sud "pour tuer les noirs". Ceux qui ont entendu des chefs africains sérieux déclarer, avec force et conviction "l'Afrique verra la guerre" ne peuvent s'empêcher de trembler devant l'horreur que sèment ceux qui croient naïvement que la suppression et la ségrégation retiendront la digue. La politique actuelle de

l'Afrique du Sud côtoie les plus graves dangers et à moins d'en arriver à la compréhension et à la tolérance, elle récoltera un désastre qui sera l'une des plus grandes tragédies de l'histoire.

En conclusion à ces quelques notes sur la rencontre de 1963 de l'Association parlementaire du Commonwealth, on ne peut que répéter, en dépit des nombreux différends sur des questions politiques de grande portée, en dépit des intérêts économiques qui s'opposent souvent, que le Commonwealth demeure aujourd'hui une force de cohésion des plus considérables, unissant des individus de toutes races, de toutes croyances et de toutes couleurs derrière un idéal et un but communs: permettre à chacun d'atteindre au plus haut point à la liberté et à la dignité humaine. En poursuivant ces buts, l'Association parlementaire du Commonwealth joue un rôle essentiel et stimulant.

Nomination d'un Canadien à un poste supérieur de l'OTAN

LE GOUVERNEMENT du Canada a accepté de libérer M. James-A. Roberts de ses fonctions de sous-ministre du Commerce afin qu'il puisse occuper le poste de secrétaire général suppléant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

M. Roberts s'est signalé pendant la seconde guerre mondiale au commandement de la 8^e Brigade d'infanterie. Il a été décoré de l'Ordre du Service distingué et de l'Ordre d'Orange-Nassau, par le Gouvernement des Pays-Bas. Il a excellé également dans la fonction publique au poste de sous-ministre associé du Commerce, qu'il remplissait depuis juillet 1958. Premier fonctionnaire du Canada dans le domaine du commerce, il a participé à nombre de missions commerciales, — pour certaines à titre de président, — ainsi qu'à des négociations commerciales et économiques dans diverses parties du monde.

Invité par les autres membres de l'Alliance à proposer un candidat au poste, le Gouvernement canadien a estimé essentiel de choisir une personnalité capable d'apporter un concours de premier ordre à l'OTAN. C'est la première fois qu'un Canadien est nommé à un poste supérieur; cet événement fait ressortir le caractère atlantique de l'OTAN, indispensable au progrès de l'organisation pendant la prochaine décennie. La désignation de M. Roberts montre le prix que le Canada attache à sa participation à l'OTAN.

M. Roberts entrera dans sa nouvelle fonction le 1^{er} septembre 1964.



M. James A. Roberts

Les affaires extérieures au Parlement

Militaires canadiens dans l'ONUC

Répondant à un député qui lui avait demandé combien de militaires de l'Armée et de l'Aviation canadiennes étaient encore au Congo et "quand ils devaient revenir au Canada", le ministre de la Défense nationale, M. Paul Hellyer, a déclaré le 8 juin:

Aux termes de la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 octobre 1963, la force des Nations Unies cessera de servir au Congo à la fin de ce mois-ci. Le rapatriement du personnel canadien est déjà commencé et environ 54 militaires sont revenus au Canada le 27 mai. A l'heure actuelle, il y a encore un nombre total de 179 militaires canadiens au Congo. Environ 62 reviendront le 17 juin, 60 le 27 et les autres le 30 de ce mois-ci.

Je suis certain que tous les honorables députés apprendront avec intérêt que depuis juillet 1960, date de création de la force des Nations Unies au Congo, plus de 1,900 officiers et hommes de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale du Canada se sont distingués au sein de cette force.

Problème des armes à Chypre

Le 17 juin, lorsqu'on a demandé, au sujet du problème des armes à Chypre, que le ministre fasse "connaître à la Chambre quelles mesures avaient été prises ou envisagées par le gouvernement, par l'intermédiaire des Nations Unies ou en collaboration avec les pays membres de l'OTAN, pour empêcher que de nouvelles armes tombent entre les mains des Cypriotes turcs et grecs", le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a répondu ce qui suit:

Je suis parfaitement d'accord avec la déclaration qu'a faite le secrétaire général de l'ONU hier, dans son rapport au Conseil de sécurité et d'après laquelle le problème des armes à Chypre serait de nature critique. Il serait même l'élément décisif qui permettra de déterminer si l'effort fourni par les Nations Unies à Chypre peut réussir.

Le gouvernement est entré, comme je l'ai déjà mentionné l'autre jour, en consultations avec les Nations Unies, ainsi qu'avec ses alliés de l'OTAN à propos de ce problème. Les recommandations énergiques ont été faites à tous les gouvernements intéressés, auxquelles sont venues s'ajouter d'autres observations bilatérales à divers pays capables de fournir des armes, les invitant tous instamment à empêcher pareilles expéditions.

Projet de destruction des bombardiers

Lorsqu'on a demandé, le 22 juin, si le gouvernement songeait à participer à ce qu'on appelle "le feu de joie des bombardiers" qui semble être actuellement la mesure la plus efficace en vue du désarmement, M. Martin a répondu:

Le Comité sur le désarmement des dix-huit nations est présentement saisi de deux propositions intéressant la destruction des bombardiers. D'une part, l'Union soviétique préconise la destruction de tous les bombardiers de tous les pays et, d'autre part, les États-Unis recommande la destruction d'un nombre précis de B-47 et de TU-16, avions qui ont un long rayon d'action comparable. Sous sa forme actuelle, la proposition soviétique est contraire aux exigences de la réalité. Quant à la proposition américaine, elle intéresse de gros aéronefs qui ne figurent pas dans l'arsenal canadien.

Comité canado-américain de défense commune

Le 26 juin, M. Martin a fait la déclaration suivante:

Hier, le premier ministre a mentionné que je ferais un compte rendu de la réunion, tenue hier à Washington, du Comité ministériel canado-américain de défense commune. C'était la quatrième réunion depuis la création du Comité, en 1958, et la première depuis 1960. Le premier ministre était convenu l'an dernier avec le président Kennedy et en janvier cette année avec le président Johnson, de la convoquer le plus tôt possible. Les États-Unis étaient représentés par le secrétaire d'État, M. Dean Rusk, le secrétaire au Trésor, M. Douglas Dillon, et le secrétaire à la Défense, M. Robert S. McNamara. Mes collègues de la délégation canadienne comprenaient le ministre de la Défense nationale, le ministre des Finances, le ministre associé de la Défense nationale et le ministre de la Production de défense.

On a discuté, entre autres sujets, de la nature changeante du danger qui menace le continent nord-américain et des mesures à prendre pour faire face au danger. Les armes nucléaires n'ont fait l'objet d'aucune négociation que ce soit ni d'aucun nouvel engagement. Nous avons profité de l'occasion pour passer en revue ce qui s'est produit au sein de l'OTAN depuis la réunion de La Haye, en mai.

Nous avons parlé de l'intérêt qu'ont les deux gouvernements à arriver à un contrôle efficace des armes et à établir un programme de désarmement; puis nous avons passé à l'examen d'un certain nombre de propositions dont est actuellement saisi le Comité du désarmement à Genève, y compris l'"autodafé", ou "feu de joie", d'un nombre égal de bombardiers des États-Unis et de l'URSS, ainsi que les retranchements et diminutions envisagés dans la production des matières fissibles. Les États-Unis ont exprimé leur gratitude à propos de l'ini-

tiative prise par le Canada dans le domaine du maintien de la paix. J'ai parlé de la conférence que nous envisagions d'organiser plus tard, cette année, entre nations qui s'intéressent à l'échange de connaissances et de points de vue sur la formation et les préparations concernant le maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies.

Au cours de cette réunion, nous avons passé en revue le programme commun de production en vue de la défense que le Canada et les États-Unis ont mis sur pied en 1959. L'objet convenu de ce programme était de maintenir à peu près l'équilibre dans les achats d'équipement de défense que les deux pays effectuent l'un chez l'autre. Cet objectif a été confirmé. Une étude spéciale doit être entreprise afin de maintenir cet équilibre les quelques prochaines années pendant lesquelles nous procéderons à un certain nombre de nouveaux achats de matériel de défense. Mon collègue, le ministre de la Production de défense sera, plus tard, en mesure d'exposer en détail cet aspect de la réunion d'hier.

Naturellement, la situation dans le Sud-Est asiatique a fait l'objet d'une attention spéciale lors de cette réunion. Il ne peut guère y avoir de doute au sujet de l'inquiétude qu'éprouve le Gouvernement des États-Unis au sujet de la manière dont la Chine communiste et le Nord-Vietnam essaient d'étendre leur influence en s'ingérant dans les affaires du Laos et du Sud-Vietnam. Nous avons eu très nettement l'impression que si les puissances communistes cherchaient à continuer leur activité subversive dans les États avoisinants, il pourrait s'ensuivre une situation très grave.

Nous avons pu nous former une idée très nette de l'objectif des États-Unis qui consiste simplement à exécuter comme il convient les accords de Genève de 1954 et de 1962, qui prévoyaient plus particulièrement la neutralité du Laos. Les États-Unis ne veulent que veiller à ce que cette neutralité soit respectée et préservée efficacement. Je suis convaincu que si, de leur côté, les puissances communistes observent ces accords, les États-Unis, qui ne cherchent ni à établir de base permanente, ni à acquérir une position spéciale, soit au Laos soit dans le Sud-Vietnam, ne jugeront plus nécessaire de recourir à des mesures particulières pour appuyer les gouvernements de ces deux pays.

Quant à nous, nous avons exposé l'attitude particulière du Canada à l'égard de l'Indochine, étant donné qu'il fait partie des Commissions internationales de surveillance. Les ministres américains ont très bien compris les limites que cette situation impose à notre activité dans cette région du monde et ils se sont abstenus de nous inviter à modifier notre politique actuelle. Je puis ajouter, comme le premier ministre l'affirmait hier, que le Canada n'a nullement l'intention de contracter de nouveaux engagements militaires dans la région; les mesures que nous prendrions ne pourraient que découler de nos obligations aux termes de la charte des Nations Unies.

La réunion du Comité ministériel canado-américain de défense coïncidait avec la visite aux États-Unis des premiers ministres İnönü de Turquie et Papan-dreaou de Grèce, que le président Johnson avait invités à Washington pour y

discuter de l'affaire de Chypre. Notre pays ayant fourni beaucoup, en fait d'hommes et d'argent, pour l'opération de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies à Chypre, il convenait que je profite de l'occasion pour m'entretenir avec ces deux dirigeants de pays qui sont nos alliés au sein de l'OTAN et que les événements qui se déroulent à Chypre intéressent directement.

J'ai donc eu avec eux des conversations au cours desquelles j'ai exprimé de nouveau, comme je l'avais fait à La Haye, mon vif espoir qu'ils s'abstiennent de toute mesure qui pourrait compliquer la tâche du maintien de la paix sur l'île ou mettre en péril la sécurité de l'OTAN. J'ai aussi réaffirmé l'impartialité du Canada dans cette affaire en insistant sur le fait que notre seul but à Chypre est d'aider à ramener l'ordre sans favoriser l'un ou l'autre parti engagé dans une dure lutte qui oppose les communautés de l'île.

Cette rencontre m'a convaincu que ces deux hommes d'État expérimentés ne désirent nullement voir se détériorer les relations entre leurs pays, mais qu'ils sont soumis de toutes parts à des pressions qui causent de grandes difficultés pour les deux pays. Je suis persuadé qu'ils sont tous deux animés d'intentions pacifiques et qu'ils feront leur possible pour que la situation se stabilise à Chypre et que les relations entre leurs deux pays s'améliorent.

PROCHAINES CONFÉRENCES

Conseil économique et social, 37^e session, Genève, du 13 juillet au 15 août.

Troisième Conférence de l'ONU sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, Genève, du 31 juillet au 9 septembre.

Comité spécial pour l'étude des principes de droit international concernant les bonnes relations et la coopération entre les États, Mexico, du 22 août au 30 septembre.

Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation, Ottawa, du 21 août au 4 septembre.

Ouverture de la Conférence générale de l'AIEA, Vienne, le 14 septembre.

Ouverture de la Conférence générale de l'UNESCO, Paris, le 20 octobre.

Dix-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, New-York, le 10 novembre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. R. E. Branscombe, de l'ambassade du Canada à Téhéran, est affecté à l'ambassade du Canada à Oslo. Il a quitté Téhéran le 24 avril 1964.
- M. D. W. Fulford, de l'ambassade du Canada à La Havane, est affecté à l'ambassade du Canada à Mexico. Il a quitté La Havane le 30 avril 1964.
- M. W. C. Wilkinson entre au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} mai 1964 en qualité d'agent administratif de classe 3.
- M. L. D. A. Culbert entre au ministère des Affaires extérieures le 4 mai 1964 en qualité d'agent administratif de classe 3.
- M. J. C. Wood entre au ministère des Affaires extérieures le 4 mai 1964 en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.
- M^{lle} A. M. Hyndman, de l'ambassade du Canada à Rangoon, est affectée à l'ambassade du Canada à La Haye. Elle a quitté Rangoon le 8 mai 1964.
- M. F. C. Livingston, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Kuala-Lumpur. Il a quitté Ottawa le 13 mai 1964.
- M. A. D. Rowe, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Beyrouth. Il a quitté Ottawa le 13 mai 1964.
- M. A. Rive prend sa retraite le 14 mai 1964.
- M. P. F. Brady, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à San-José. Il a quitté Ottawa le 15 mai 1964.
- M. G. W. LaRocque entre au ministère des Affaires extérieures le 15 mai 1964 en qualité d'agent administratif de classe 3.
- M. B. Williams, ambassadeur du Canada en Turquie, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Ankara le 18 mai 1964.
- M. M.-J.-P.-V. Perron entre au ministère des Affaires extérieures le 19 mai 1964 en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. G. G. Crean, ambassadeur du Canada en Yougoslavie, est nommé ambassadeur du Canada en Italie. Il a quitté Belgrade le 15 mai 1964.
- M. M. C. Temple, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Buenos-Aires. Il a quitté Ottawa le 19 mai 1964.
- M^{lle} K. C. B. Cantlie est entrée au ministère des Affaires extérieures le 25 mai 1964 en qualité d'agent exécutif junior.
- M^{lle} M. C. Fletcher est entrée au ministère des Affaires extérieures le 25 mai 1964 en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. B. A. R. Hull est entré au ministère des Affaires extérieures le 25 mai 1964 en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. E.-C.-O. Latour est entré au ministère des Affaires extérieures le 25 mai 1964 en qualité d'agent exécutif junior.
- M. G. J. Reid est entré au ministère des Affaires extérieures le 25 mai 1964 en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.

- M. J. P. Schioler, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté au haut-commissariat du Canada à Nicosie. Il a quitté Rome le 25 mai 1964.
- M. J. L. Delisle, ambassadeur du Canada à Costa-Rica, est nommé ambassadeur du Canada en Turquie. Il a quitté San-José le 26 mai 1964.
- M. H. N. Roberts, du haut-commissariat du Canada à Dar-es-Salaam, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Dar-es-Salaam le 28 mai 1964.
- M. W. Campbell est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juin 1964 en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. H. Héroux, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Ankara. Il a quitté Ottawa le 1^{er} juin 1964.
- M. D. Puddington est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juin 1964 en qualité d'agent du service extérieur.
- M. C. D. Fogerty, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Prague. Il a quitté Ottawa le 2 juin 1964.
- M. B. Seaborn est nommé commissaire à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam. Il a quitté Ottawa le 3 juin 1964.
- M. G. Hooton quitte le ministère des Affaires extérieures le 4 juin 1964.
- M. C. Hatheway, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam. Il a quitté Ottawa le 5 juin 1964.
- M. G. Hadwen, de l'ambassade du Canada à Oslo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Oslo le 6 juin 1964.
- M^{lle} P. A. Macoun, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Varsovie. Elle a quitté Ottawa le 12 juin 1964.
- M. J. Dupuis, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Tokyo le 14 juin 1964.
- M. W. Sullivan est entré au ministère des Affaires extérieures le 15 juin 1964 en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. Trottier, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris. Il a quitté Ottawa le 16 juin 1964.
- M. A. Broadbridge, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada au Caire. Il a quitté Ottawa le 18 juin 1964.
- M. W. M. Wood, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tel-Aviv. Il a quitté Ottawa le 19 juin 1964.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique annulant le programme de radars correcteurs prévu par l'Accord du 27 septembre 1961 sur le système de défense aérienne du continent.

Ottawa, le 6 mai 1964.

En vigueur le 6 mai 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un accord sur les satellites internationaux pour l'étude de l'ionosphère (avec mémoire d'entente) (ISIS).

Ottawa, le 6 mai 1964.

En vigueur le 6 mai 1964.

Pérou

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pérou constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers.

Lima, le 8 mai 1964.

En vigueur le 8 mai 1964.

Multilatéral

Accord sur le fonds de mise en valeur du bassin de l'Indus (supplément) 1964.

Signé par le Canada le 6 avril 1964.

En vigueur le 6 avril 1964.

Vol
Réu
Visi
Imp
Cor
Le
Aid
Le
Avi
Les
D
P
V
L
Pro
No
d

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XVI N° 8

Table des matières

Août 1964

Réunion des premiers ministres du Commonwealth, 1964	358
Visite du premier ministre de la Grande-Malaisie	379
Improvisations de l'ONU pour le maintien de la paix	381
Consultations franco-canadiennes	386
Le conflit sino-soviétique	387
Aide du Canada aux Antilles	396
Le Nyassaland accède à l'indépendance	398
Avion "Caribou" pour le groupe des Nations Unies au Cachemire	402
<i>Les affaires extérieures au Parlement:</i>	
<i>La crise de Chypre</i>	<i>404</i>
<i>Proposition de l'URSS en vue d'une force permanente de paix</i>	<i>411</i>
<i>Ventes de blé à des pays derrière le rideau de fer</i>	<i>412</i>
<i>Le Canada, Cuba et l'OECA</i>	<i>413</i>
<i>Prochaines conférences</i>	<i>414</i>
<i>Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada</i>	<i>415</i>

Réunion des premiers ministres du Commonwealth, 1964

Le 15 juillet, dernier jour de la réunion des premiers ministres du Commonwealth, tenue à Londres, le communiqué suivant a été émis:

La réunion des premiers ministres du Commonwealth a pris fin aujourd'hui. Le Pakistan, le Ghana, le Tanganyika et Zanzibar étaient représentés par leurs présidents respectifs. La Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Ceylan, la Grande-Malaisie, le Nigeria, le Sierra-Leone, Trinidad et Tobago, l'Ouganda, le Kenya et le Malawi étaient représentés par leurs premiers ministres. Le représentant de l'Inde était le ministre des Finances; celui de Chypre, le ministre des Affaires étrangères. La Jamaïque avait délégué son premier ministre suppléant et ministre des Finances.

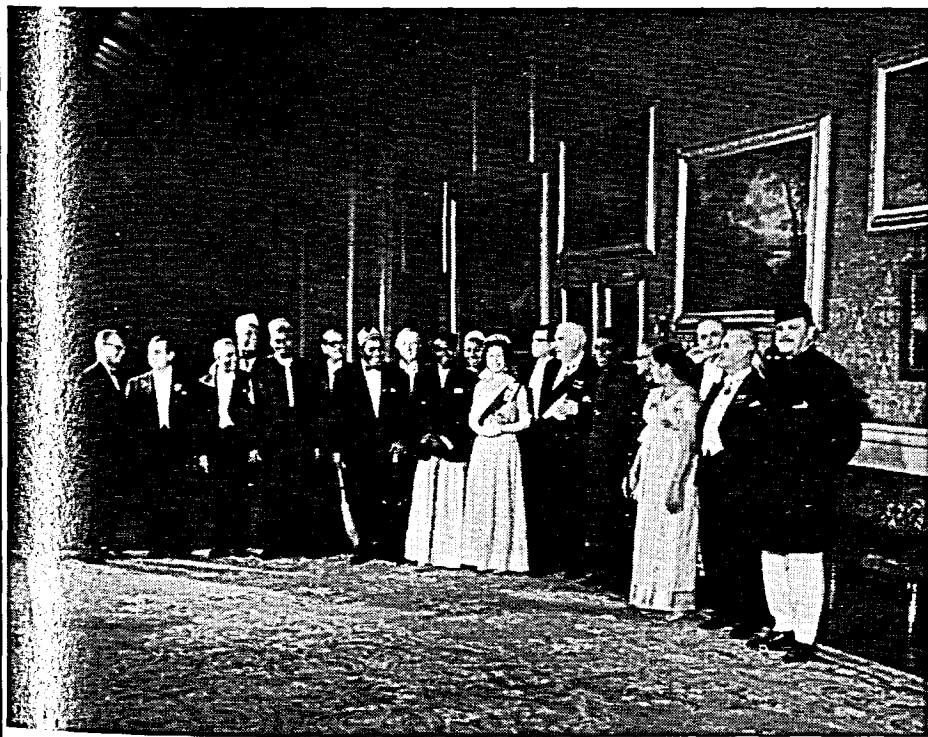
C'était la première réunion du Commonwealth où l'Ouganda et le Kenya siégeaient à titre de membres indépendants; les autres chefs de gouvernement ont souhaité à leurs premiers ministres une cordiale bienvenue. Ils ont exprimé la satisfaction que leur causait la naissance de la Grande-Malaisie qu'ils avaient accueillie à la réunion précédente, en 1962, et ils ont souhaité la bienvenue au Tunku Abdul Rahman, premier ministre de ce pays. Les pays membres ont également applaudi à l'accession du Malawi à l'indépendance, le 6 juillet 1964, et ont exprimé le désir de le voir admis au sein du Commonwealth. Ils ont invité son premier ministre, M. Banda, à participer à leur réunion, et il s'est joint à eux le 9 juillet. Les États membres ont pris note du fait que la Rhodésie du Nord deviendrait indépendante le 24 octobre 1964, sous le nom de République de Zambie, et ils se sont réjouis à la pensée d'accueillir parmi eux ce nouveau membre du Commonwealth, une fois réalisés les changements requis dans le domaine constitutionnel.

Lors de leurs discussions, les présidents et premiers ministres ont passé en revue les grands problèmes de l'heure.

Ils ont admis à l'unanimité que l'un des problèmes les plus importants est celui des rapports entre les races. Les délégués ont reconnu que le Commonwealth a un rôle spécial à jouer dans la recherche de solutions aux problèmes interraciaux, qui menacent l'évolution ordonnée de l'humanité dans son ensemble et, en particulier, de certaines régions de l'univers. Communauté de groupes ethniques variés, le Commonwealth représente, en soi, une expérience presque unique de collaboration internationale, entre peuples de races et de continents divers. A l'intérieur de leurs propres frontières, nombre de ces peuples ont été et sont encore aux prises avec des problèmes découlant de la coexistence de cultures multiples dans le cadre de sociétés démocratiques. Les premiers ministres se sont déclarés convaincus qu'un des objectifs de la politique de tous les gou-

vernements du Commonwealth devrait être d'établir, dans chaque pays, une société dont la structure offrirait des possibilités égales, sans distinction aucune, à tous ses ressortissants, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur religion. Le Commonwealth devrait pouvoir jouer un rôle de premier plan en appliquant les principes démocratiques d'une façon qui permette aux habitants de chaque pays composé de groupes de races et de cultures différentes, de s'épanouir en tant que citoyens égaux et libres.

Les premiers ministres ont rappelé la tournure critique que la situation internationale avait prise peu de temps après leur dernière réunion, à l'automne 1962, et la grave menace que cela avait constitué pour la paix. Selon eux, le fait qu'on ait réussi à en sortir représente, à certains égards, un point tournant des relations entre les grandes puissances et marque le commencement d'une ère nouvelle dans les affaires internationales, qui permet au monde d'espérer un relâchement graduel de la tension. L'évolution sera longue et laborieuse; néanmoins, les premiers ministres ont noté avec satisfaction les nouvelles mesures qui ont déjà été prises pour diminuer les causes de friction, notamment la signature de l'accord portant interdiction des essais nucléaires et les ententes survenues par la suite entre les Gouvernements de Grande-Bretagne, des États-Unis et de l'URSS,



Sa Majesté la Reine Elisabeth II a reçu les présidents et les premiers ministres du Commonwealth au palais de Buckingham durant la Conférence du Commonwealth à Londres.

visant à soustraire l'espace interstellaire aux armes nucléaires. Ils ont également accueilli avec joie la réduction de la production de matières fissiles à des fins militaires, à laquelle ces gouvernements ont consenti.

A la lumière de ces faits, les premiers ministres ont exprimé l'espoir que ces mesures conduiraient progressivement à un désarmement général et complet. Ils ont réitéré leur appui aux travaux de la Conférence de Genève sur le désarmement et leur détermination de chercher à élargir la portée du désarmement, en conformité des principes exposés dans leur déclaration du 17 mars 1961, en particulier par des efforts en vue d'arriver à un accord interdisant la dissémination des armes nucléaires et des secrets relatifs à leur fabrication et à leur emploi. Ils vont poursuivre leurs efforts en vue de diminuer, par tous les moyens à leur disposition, le nombre des désaccords internationaux, tout en restant forts et bien déterminés à résister aux agressions du dehors et à la subversion intérieure. A ce sujet, ils ont assuré le premier ministre de la Grande-Malaisie de leur sympathie et de leur appui dans les efforts qu'il accomplit pour préserver l'indépendance souveraine et l'intégrité de son pays, ainsi que pour favoriser le règlement, dans la paix et l'honneur, des différends qui existent actuellement entre la Grande-Malaisie et ses voisins.

Ils ont discuté de l'importance de la Chine pour l'Asie du Sud et du Sud Est, ainsi que la question des relations avec la Chine et de son admission aux Nations Unies. Ils se sont dits anxieux de la tension qui continue de régner en Asie du Sud-Est et ils ont affirmé leur appui à l'égard de toutes les mesures qui pourraient amener un règlement juste, sans effusion de sang, et contribuer à rétablir la stabilité dans la région.

Les premiers ministres ont noté avec satisfaction les déclarations qu'ont faites publiquement le président du Pakistan et le premier ministre de l'Inde et ont formulé l'espoir que les problèmes qui séparent leurs pays seront résolus dans le même esprit amical.

Tout en reconnaissant qu'il n'incombe pas au Commonwealth de faire fonction d'arbitre dans les différends qui séparent des pays membres, les premiers ministres sont convenus que les pays du Commonwealth pourraient jouer un rôle de conciliation et, au besoin, offrir leurs bons offices pour favoriser le règlement des différends entre les pays membres, à condition que les parties intéressées acceptent une pareille médiation.

Les premiers ministres ont réitéré leur appui aux Nations Unies dans leurs efforts en vue de régler les conflits dans les diverses régions de l'univers. Ils ont réaffirmé leur adhésion aux principes de la charte et ont fait ressortir la nécessité d'affermir l'aptitude de l'ONU à répondre aux exigences posées par sa charte.

Les premiers ministres ont exprimé leur inquiétude au sujet de la situation à Chypre. Ils ont réaffirmé leur entier appui aux résolutions des 4 et 13 mars et du 20 juin 1964 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les premiers ministres ont affirmé que le problème de Chypre devrait être réglé dans le cadre des Nations Unies, conformément à des principes s'inspirant de la démocratie et de la justice.

Ils ont demandé à tous les pays intéressés de s'abstenir de faire quoi que ce soit qui pourrait nuire à la tâche de la force de paix des Nations Unies, à laquelle certains pays du Commonwealth contribuent, ou saper les efforts des Nations Unies visant à trouver une solution durable aux termes de la charte des Nations Unies.

Les premiers ministres ont examiné des mesures pratiques visant à raffermir le dispositif de paix des Nations Unies et diminuer le degré d'improvisation en cas d'urgence. Ils ont admis que des consultations entre les gouvernements intéressés dans cette affaire et une mesure de collaboration de leur part contribueraient grandement à améliorer l'efficacité de l'ONU en tant qu'instrument de paix.

Les premiers ministres se sont inquiétés des conséquences possibles que la prolongation de la crise financière des Nations Unies pourrait avoir sur l'activité de cet organisme dans tous les domaines. Ils ont exprimé leur désir commun de chercher une solution équitable à long terme au problème du financement des opérations importantes de paix des Nations Unies et ont admis que toute solution devrait s'inspirer de la responsabilité financière collective et de l'habileté respective des membres à s'acquitter de leurs obligations.

La Grande-Bretagne a fait la déclaration suivante au sujet du progrès des colonies britanniques vers l'indépendance:

Déjà, plus de 20 pays dont la population totale atteint environ 700 millions d'habitants, ont accédé à l'indépendance souveraine sous la direction britannique. Cette évolution se poursuit toujours. La Rhodésie du Nord sera indépendante en octobre et la Gambie, très peu de temps après. Le Basutoland a obtenu la promesse de son indépendance dans quelque dix-huit mois. Le Betchouanaland sera libre de suivre cet exemple quand il le voudra, et la nouvelle constitution du Swaziland a déjà orienté ce pays dans cette voie. En outre, il a été entendu que la Fédération de l'Arabie du Sud deviendrait indépendante d'ici trois ans et demi. La Guyane anglaise deviendra indépendante dès qu'elle pourra maintenir la paix à l'intérieur de son territoire. La Rhodésie du Sud accédera à la souveraineté totale dès que ses institutions gouvernementales seront assez représentatives. D'autres colonies jouissent déjà d'une bonne mesure d'autonomie. En particulier, les Bahamas, la Barbade, Le Honduras britannique et l'île Maurice. Il y a en outre une vingtaine d'autres colonies et protectorats dont la population totale atteint environ 5 millions d'habitants. Sur ce nombre, 3 millions vivent à Hong-Kong où les circonstances sont exceptionnelles. Parmi les autres, seulement deux territoires ont une population supérieure à 100,000 habitants. Plusieurs comptent moins de 10,000 habitants. Le plus petit (Pitcairn) dans le Pacifique, ne compte que 20 habitants. Il est évident qu'aucune méthode uniforme ne pourrait s'appliquer à tous ces territoires différents. Certains pourront se sentir assez forts pour demander l'indépendance totale. Certains voudront s'unir à d'autres territoires pour former des entités plus importantes et plus viables. Certains voudront associer leur indépendance à un traité d'amitié, comme celui que les Samoa occidentales ont conclu avec la Nouvelle-Zélande. Certains, pour le moment, pourraient préférer le statu quo.

Les premiers ministres des autres pays du Commonwealth ont bien accueilli les progrès marqués par les territoires britanniques vers une participation indépendante au Commonwealth. Ils ont reconnu que la Grande-Bretagne doit continuer à détenir les pouvoirs et la responsabilité grâce auxquels elle guidera ses autres colonies vers l'indépendance.

Les premiers ministres des autres pays du Commonwealth ont également exprimé au premier ministre de Grande-Bretagne leurs opinions au sujet des progrès réalisés par la Rhodésie du Sud vers l'obtention de son indépendance au

sein du Commonwealth. Ils se sont réjouis de la décision annoncée par le Gouvernement britannique d'imposer, comme condition de l'indépendance de la Rhodésie du Sud, l'existence dans ce pays d'un nombre suffisant d'organismes représentatifs, comme ce fut le cas dans les autres territoires. Ils ont aussi approuvé la déclaration déjà faite par le Gouvernement britannique qu'il ne reconnaît aucune déclaration unilatérale d'indépendance. Les autres premiers ministres ont indiqué clairement qu'ils ne seraient en mesure de reconnaître, eux non plus, une déclaration de ce genre. On a aussi souhaité la convocation d'une conférence sur l'indépendance à laquelle les chefs de tous les partis, en Rhodésie du Sud, seraient libres d'assister. Cette conférence aurait pour objectif la recherche d'un terrain d'entente quant aux étapes que devrait suivre la Rhodésie du Sud pour obtenir son indépendance au sein du Commonwealth, au moment le plus opportun et en respectant la décision de la majorité. En vue de diminuer la tension et de préparer la voie à cette conférence, on a demandé qu'on relâche tous les chefs africains incarcérés. Les premiers ministres ont invité à la modération tous les chefs d'État et leurs partisans, les exhortant à s'abstenir de tout acte de violence. A leurs yeux, tous les secteurs de la population ont intérêt à ce que soit établi un climat de confiance et de collaboration, fondé sur la tolérance, la compréhension mutuelle et la justice. A ce sujet, ils ont reconnu qu'il y a lieu d'assurer la protection des droits minoritaires en Rhodésie du Sud.

Le premier ministre de Grande-Bretagne a déclaré qu'il étudierait soigneusement toutes les opinions émises par les autres premiers ministres du Commonwealth. Il en a profité pour signaler que le Gouvernement de la Rhodésie du Sud est constitutionnellement responsable de l'administration interne de son territoire et que l'octroi de l'indépendance relevait du Parlement britannique.

La Conférence a manifesté de l'inquiétude au sujet des différends politiques qui déchirent la Guyane britannique, qui y ont semé le désordre et la lutte interraciale et qui nuisent à la cause de l'indépendance. Bien qu'ils aient préconisé des méthodes diverses, un certain nombre de premiers ministres ont exprimé l'espoir que, dans l'intérêt de leurs concitoyens et sans distinction de race, les chefs politiques de la Guyane britannique rechercheront activement un terrain d'entente afin de rétablir la confiance mutuelle entre les races et de renforcer l'esprit et l'unité de la nation. C'est seulement dans ces circonstances que la Guyane britannique peut espérer accéder à une véritable indépendance.

On a soulevé la question de l'accès à l'indépendance des plus petits territoires dépendants aux Antilles. On a souligné que le principal problème des territoires était celui de la viabilité. On a exprimé l'espoir que tous les efforts possibles soient tentés pour les aider à raffermir leur économie et leur permettre d'honorer les obligations que comportera leur indépendance, soit dans une fédération, soit sous quelque autre forme d'association.

Les premiers ministres ont condamné de nouveau la politique de ségrégation des races que pratique le Gouvernement de la République Sud-Africaine. Certains premiers ministres du Commonwealth ont soutenu vigoureusement qu'ils

seuls moyens efficaces de traiter le problème de ségrégation consistaient à appliquer des sanctions économiques et une interdiction à l'égard des expéditions d'armes. On a reconnu, toutefois, qu'il existe des divergences d'opinion, au sein des pays du Commonwealth, quant à l'efficacité des sanctions économiques et au point où elles sont considérées comme justes ou pratiques dans la recherche visant à assurer l'abandon de la ségrégation par des mesures coercitives, quelles qu'elles soient. Mais les premiers ministres ont été unanimes pour demander à l'Afrique du Sud de mettre fin à la pratique de la ségrégation, pratique que n'ont cessé de condamner les Nations Unies et que déplore l'opinion du monde entier.

Les premiers ministres ont exprimé le regret que le Portugal n'ait pas encore reconnu le principe de l'autodétermination pour ses territoires africains.

Les premiers ministres sont convenus que les problèmes qui se posent sur le plan politique, relativement aux relations entre le Commonwealth et les autres pays, si complexes et si litigieux qu'ils puissent être, doivent être considérés dans la perspective des nombreux éléments qui rattachent les peuples du Commonwealth les uns aux autres et leur permettent de jouer un rôle unique en vue de favoriser une évolution pacifique. Le Commonwealth se compose actuellement de dix-huit pays indépendants, répartis un peu partout sur le globe et représentant près d'un quart de la population mondiale. Il est vraiment un microcosme, et ses habitants ont une occasion sans pareille de prouver que, par la collaboration mutuelle, des hommes et des femmes de races diverses peuvent vivre dans la paix et travailler ensemble en vue du bien commun.

Les premiers ministres ont passé en revue la situation économique mondiale, en ce qui concerne leurs pays, et ils ont réaffirmé la détermination de leurs gouvernements de favoriser l'expansion économique de leurs pays. A cette fin, ils ont signalé la nécessité où se trouvaient les pays en voie de développement de s'assurer des débouchés plus sûrs et plus rémunérateurs pour leur commerce, ainsi qu'une aide financière plus considérable, à des conditions plus avantageuses et sur une base permanente. Ils ont pris note des problèmes que posent, dans les pays en voie de développement, les clauses et conditions souvent liées à l'assistance des pays donateurs, de l'opportunité de favoriser les placements du secteur privé dans les pays en voie de développement, de l'accroissement de l'aide financière accordée par les pays évolués du Commonwealth et des conditions plus avantageuses de cette aide.

La Conférence s'est accordée sur l'importance qu'il y avait pour tous les pays du Commonwealth, de donner suite aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en particulier en ce qui concerne l'expansion des échanges internationaux de matières premières en leur donnant un plus libre accès aux marchés et en recourant, quand il convient, à des accords sur les denrées et la stabilisation des prix à des niveaux équitables; d'élaborer des ententes visant à augmenter l'accès prioritaire ou autre, aux marchés des pays à développement avancé, des produits ouvrés en provenance des pays en voie de développement; d'élaborer des propositions pour compléter le financement

de l'aide aux pays dont l'expansion ou le développement seraient menacés par des fluctuations défavorables des recettes provenant de leurs exportations. Les premiers ministres ont affirmé qu'ils s'efforceraient de trouver la solution des problèmes mentionnés et d'autres encore qui se posent aux pays en voie de développement, par l'intermédiaire des nouvelles institutions découlant de la conférence, ainsi que des organismes internationaux déjà existants comme le G.A.T.T.

Les premiers ministres ont confirmé la résolution des pays membres du Commonwealth de favoriser l'avancement économique et social des pays "montants". Ils ont exprimé leur volonté de continuer leur apport aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, au Plan de Colombo, et autres ententes analogues dans ce domaine. Ils recherchent, d'autre part, la meilleure façon, pour les pays membres du Commonwealth, de faire un nouvel apport distinctif à l'expansion des pays membres. Ils ont pensé que toute nouvelle initiative à cet égard ne devrait pas simplement avoir pour but d'augmenter la vigueur économique et le bien-être matériel des bénéficiaires — même si ces considérations sont essentielles — mais de renforcer aussi les liens entre les pays du Commonwealth en encourageant leurs populations à collaborer en contact plus étroit et de façon pratique à diverses fins. En conséquence, ils ont cru, pour les soumettre à un nouvel examen, divers domaines d'activité auxquels ils croyaient pouvoir étendre les méthodes de coopération du Commonwealth; et ils sont convenus que ces programmes ne seraient pas le simple remplacement des arrangements déjà existants, mais leur complément.

Programmes de développement du Commonwealth

La Conférence a examiné plus particulièrement une proposition tendant à établir dans chaque pays du Commonwealth, des programmes d'expansion qu'appuieraient en collaboration étroite les divers États membres par un apport des ressources — qu'il s'agisse d'hommes, d'argent, de matériel ou d'expertise technique — qu'ils pourraient le mieux fournir. Ces entreprises, qui viendraient s'ajouter à la quote-part que versent déjà les pays du Commonwealth au Fonds spécial des Nations Unies et au Programme élargi d'assistance technique, pourraient servir à différentes fins — par exemple, à l'amélioration de la production agricole et à la mise en valeur des ressources naturelles par des services auxiliaires de formation et de recherche; à l'augmentation de la formation professionnelle et technique; à la mise au point de nouvelles industries et ainsi de suite. Mais elles s'inspireraient toutes de la volonté commune de favoriser le développement et l'expansion du Commonwealth en adoptant un programme coordonné d'entreprises conjointes ou bilatérales. Le Gouvernement britannique s'est déclaré prêt à faire un apport sensible à toute entreprise de cette nature dans le cadre de son Programme d'aide au développement économique, qui prend de plus en plus d'ampleur. Les gouvernements des autres pays membres ont approuvé l'objectif que visait la proposition et sont convenus d'examiner plus à fond les principes qui devraient inspirer pareil programme.

Formation administrative

Des entreprises d'expansion de cette nature doivent être conçues avec beaucoup de soin et d'attention, à toutes les étapes; les premiers ministres ont donc jugé utile de compléter les arrangements existants devant favoriser l'étude des techniques administratives et de la planification dans tout le Commonwealth. Ils ont estimé qu'il serait peut-être avantageux de prendre des dispositions visant à former un nouvel institut, pouvant assurer des facilités pour la formation spécialisée et la recherche destinées aux administrateurs des cadres supérieurs, s'intéressant aux problèmes d'administration et de mise en valeur des nouvelles nations. Ils ont convenu qu'il fallait chercher les meilleures méthodes en vue d'une formation supplémentaire, y compris le renforcement d'institutions existantes.

Éducation

Les premiers ministres ont pris note du champ d'activité qui existe pour la collaboration entre gouvernement et peuples du Commonwealth relativement à l'expansion sociale et économique. Ils ont noté avec satisfaction que la Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation se tiendra à Ottawa en août et ils ont exprimé des vœux chaleureux de succès. Ils ont également félicité le Gouvernement britannique, qui a offert de porter à 5 millions de livres sterling par année, pendant cinq ans à compter de 1965-1966, l'aide financière qu'il accorde à l'enseignement supérieur dans les pays du Commonwealth en voie de développement, autonomes ou dépendants.

Conférence médicale

Ils ont décidé en principe qu'une initiative semblable à celle qui avait été lancée dans le domaine de l'éducation lors de la Première Conférence du Commonwealth sur l'éducation il y a plusieurs années, devrait être prise dans le domaine de la médecine: à cette fin, ils ont songé à convoquer en 1965 une conférence du Commonwealth sur la médecine. Cette conférence permettrait aux pays membres du Commonwealth de discuter de l'assistance mutuelle dans l'éducation médicale, y compris sa liaison entre les institutions, des dispositions visant à assurer des personnels auxiliaires, la mise au point de services de santé, et la fourniture de matériel médical et de facilités de recherches.

L'Association des parlementaires du Commonwealth

Les liens qui unissent les pays du Commonwealth sont raffermis, non seulement par la collaboration de leurs différents gouvernements à de telles initiatives, mais plus encore par les fréquents contacts personnels que maintiennent entre eux des particuliers qui partagent les mêmes intérêts professionnels.

Les premiers ministres ont manifesté leur appui à l'œuvre précieuse que l'Association des parlementaires du Commonwealth accomplit en réunissant les membres des Parlements de tous les pays du Commonwealth. Le Gouvernement

britannique s'est déclaré disposé, pour peu que d'autres membres du Commonwealth suivent son exemple, à accroître sa contribution à l'Association.

La Fondation du Commonwealth

De l'avis des premiers ministres, il y aurait lieu de prendre de nouvelles mesures pour favoriser les contacts en d'autres domaines. Peut-être serait-il opportun d'instituer une Fondation du Commonwealth chargée de gérer un fonds destiné à multiplier les échanges entre les organismes professionnels du Commonwealth? La Fondation pourrait être administrée par une commission indépendante et, tout en étant financée par des contributions des gouvernements du Commonwealth, elle accepterait avec empressement celles de tous les milieux, publics ou privés.

Communications par satellites

Les premiers ministres ont également pris note des discussions internationales en cours sur la création d'un réseau universel de communications par satellite. Ils se sont déclarés en faveur d'un tel réseau et ont examiné par quel moyen les pays du Commonwealth pourraient le mieux collaborer, entre eux et avec d'autres pays, à sa mise au point. Ils ont discuté les dispositions touchant l'aide technique aux pays en voie de développement en ce domaine, en particulier à l'égard de l'établissement de stations terrestres et de communications réciproques entre les pays du Commonwealth. Ils ont reconnu qu'on devrait étudier davantage la possibilité de réaliser un plan de ce genre et le fondement sur lequel il pourrait le mieux être mis en œuvre.

Les premiers ministres ont déterminé que le Comité de liaison du Commonwealth, avec l'aide de représentants spéciaux, devrait maintenant considérer plus en détail tous les aspects de ces nouvelles initiatives, dans l'espoir qu'elles puissent être lancées et prendre effet bientôt. Ils ont remarqué qu'ultérieurement d'autres occasions s'offriraient d'examiner plusieurs de ces projets: la Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation, qui aura lieu à Ottawa en août, et la réunion du Conseil consultatif économique du Commonwealth, qui se tiendra à Kuala-Lumpur en septembre.

Secrétariat du Commonwealth

Enfin, ils ont souhaité que soit traduit dans les faits d'une façon permanente le désir, manifesté au cours des délibérations, d'une compréhension reposant sur des liens plus étroits et un plus grand échange de renseignements entre leurs gouvernements sur les nombreuses questions qui retiennent leur attention, et de rouages permanents à cette fin. Ils ont par conséquent donné ordre aux cadres administratifs d'examiner le meilleur fondement sur lequel on pourrait établir un secrétariat du Commonwealth, qui, entre autres choses, pourrait disséminer, parmi tous les membres, des renseignements positifs sur des questions d'intérêt commun; aider les organismes existants, officiels et non officiels, à établir dans tous les domaines les liens du Commonwealth; aider à coordonner, en collabo-

ration avec le pays invitant, les préparatifs des réunions futures des chefs de gouvernements du Commonwealth et, dans les cas appropriés, des réunions d'autres ministres du Commonwealth. Ce secrétariat, dont le personnel se recruterait dans les pays membres et qui serait financé par leurs contributions, serait au service de tous les gouvernements du Commonwealth et constituerait un symbole visible de l'esprit de collaboration qui l'anime.

Le 17 juillet, le premier ministre, M. Pearson, a fait à la Chambre des communes la déclaration suivante au sujet de la Conférence du Commonwealth:

C'est avec plaisir que je saisis l'occasion de donner à la Chambre un compte rendu de la Conférence du Commonwealth qui vient de se terminer à Londres. . . .

Pour représenter le gouvernement à la conférence, j'étais secondé par le haut-commissaire du Canada à Londres, un ancien collègue à nous ici même, et par un petit groupe de fonctionnaires. Notre délégation était peut-être la plus petite, mais, quant aux fonctionnaires, elle compensait le nombre par la qualité. Je tiens à lui rendre hommage, car il lui a certes fallu travailler ferme.

À la veille de mon départ pour Londres, le très honorable chef de l'opposition, qui s'y connaît bien en réunions de premiers ministres du Commonwealth, a dit que ce serait pour moi une expérience remarquable. Ma foi, il avait bien raison, monsieur l'Orateur. J'ai constaté, et je ne doute pas qu'il ait fait la même constatation dans le passé, que c'était une expérience passionnante et stimulante de rencontrer les chefs de cette association mondiale, ou de ce club, comme on le disait sans cesse au cours des délibérations, dont les membres sont plus nombreux qu'on n'aurait pu le rêver autrefois.

Cette fois-ci, il y avait dix-huit représentants des gouvernements du Commonwealth qui siégeaient autour de la table, ce qui est beaucoup plus qu'à la dernière conférence du Commonwealth; plusieurs nouveaux pays qui ont accédé à l'indépendance depuis la dernière conférence tenue à Londres étaient représentés. Monsieur l'Orateur, je crois qu'il n'y a rien qui puisse nous faire mieux comprendre les problèmes qui se posent aux nouveaux pays d'Afrique et d'Asie que de participer à des réunions comme celles qui ont eu lieu à Londres au cours des dix derniers jours. Je pense également, monsieur l'Orateur, que rien ne peut mieux dissiper les doutes au sujet de l'utilité du Commonwealth — qu'il conservera, je l'espère, dans les années à venir — comme lien entre les races, les cultures et les continents et comme organisme servant à encourager la collaboration et la compréhension parmi les hommes et les nations.

Avec la permission de la Chambre, monsieur l'Orateur, je ferai volontiers publier le communiqué définitif de la Conférence en appendice au compte rendu d'aujourd'hui. Le communiqué définitif a été publié le dernier jour de la Conférence, dans la nuit de mercredi, après une séance qui a porté sur le communiqué. Cette séance, commencée le matin, s'est continuée jusqu'à 9 heures du soir. C'est là un indice de la nature et de l'envergure des discussions et des points les plus

importants sur lesquels on s'est entendu et qu'on a débattus. Aucune réunion antérieure, je crois, n'avait été suivie d'une déclaration d'une aussi vaste portée dans un communiqué traitant d'un si grand nombre de questions. Je veux parler des réunions des premiers ministres du Commonwealth car jamais lors d'une réunion antérieure, a-t-on débattu aussi longuement la teneur du communiqué.

Cela n'a rien d'étonnant. Le communiqué est long parce que les pourparlers ont porté sur une foule de questions; les intérêts des pays du Commonwealth sont à l'échelle mondiale et les problèmes à étudier sont multiples. Il fallait s'attendre, je crois, à un long débat sur la rédaction du communiqué, car les dix-huit pays participants avaient des opinions extrêmement différentes et souvent opposées sur un grand nombre de sujets.

Changement au sein du Commonwealth

Aujourd'hui, le Commonwealth est loin d'être l'association de famille d'il y a quelques années. J'estime, cependant, qu'il représente mieux le monde actuel et l'ensemble de l'humanité, que tout ce que nous avons connu dans le passé. Le changement au sein du Commonwealth est peut-être plus sensible à cause du caractère plutôt que de l'importance de l'augmentation. Par suite de la nature et du nombre des nouveaux membres, venant d'Afrique, des Antilles et d'Asie, j'imagine qu'il est plus difficile qu'auparavant de trouver un terrain d'entente, en matière de politique, d'attitudes et d'idées communes.

Mais dans la mesure où l'on pourra y parvenir, le résultat revêt, à mon avis, plus d'importance aujourd'hui que jamais auparavant, et plus de sens étant donné le monde dans lequel nous vivons. Tous ceux qui ont participé à ces réunions ont été profondément impressionnés et, dans certains cas, étonnés en constatant à quel point les dix-huit délégations, quels que soient leurs antécédents et leur passé, cherchaient à trouver l'utilité de cette association, à la renforcer, à la faire servir à des objectifs utiles pouvant contribuer à acheminer le monde vers la solution de ses problèmes les plus complexes.

Une autre caractéristique notoire, c'est que le nombre accru des membres n'a pas diminué l'intimité des rapports, dans les contacts et les discussions, comme on aurait pu s'y attendre. Avec tant de membres représentant une telle diversité d'intérêts, d'opinions et en réalité d'émotions, on aurait pu s'attendre à moins de simplicité et d'intimité dans les discussions, comme c'était le cas auparavant aux réunions du Commonwealth. Heureusement, cela ne semble pas s'être produit. Je pense que la Conférence de la semaine dernière et de cette semaine pourrait passer à l'histoire comme l'une des étapes essentielles dans l'évolution des affaires du Commonwealth. Il est encore trop tôt pour l'affirmer catégoriquement. Tout dépend de ce que les divers chefs d'États qui se sont réunis et qui ont discuté pourront faire, au cours des semaines, des mois et des années à venir, pour donner suite aux importants accords de Londres. Je crois qu'il est maintenant possible pour le nouveau Commonwealth de faire un grand bond en avant.

Comme le dit le communiqué, — et je parle maintenant du premier article

à l'ordre du jour qui était, comme d'habitude, une discussion générale sur l'état des affaires mondiales, — tout le monde a convenu que l'allègement de la tension Est-Ouest a aidé à dissiper certaines des menaces les plus graves à la paix internationale, ces dernières années, et qu'il permet au moins d'aborder certains des problèmes qui restent dangereux et inquiétants. On est cependant convenu que la concurrence entre le monde libre et le monde communiste reste l'un des premiers facteurs dans les affaires internationales. Il fut un temps où l'Union soviétique et les Occidentaux s'affrontaient ouvertement, mais aujourd'hui il s'agit, en Afrique, d'une concurrence plus subtile, en vue d'acquérir de l'influence sur les populations des nouveaux pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Commonwealth. Cette concurrence se fait aussi sentir par l'acharnement dans l'agression et la subversion, dans le Sud-Est asiatique.

Discussions au sujet du Sud-Est asiatique

Nous avons eu une discussion très importante au sujet du Sud-Est asiatique et l'on a naturellement beaucoup pensé à l'attitude de la Chine communiste, élément de premier plan dans toute cette affaire. Les chefs de certains pays du Commonwealth ont exprimé sans réserve l'avis que les pays occidentaux, comme le Canada, par exemple, qui refusent d'accorder la reconnaissance diplomatique à la Chine communiste, poursuivent une politique mal éclairée et inutile qui ne contribue pas à la solution des problèmes du Sud-Est asiatique, problèmes qui, à leur avis, et, j'ajouterai, de l'avis général, ne pourraient être résolus sans la participation du Gouvernement de la Chine communiste.

Ceux qui étaient sans réserve de cette opinion affirmaient que la politique suivie par certains gouvernements était aussi stérile qu'infructueuse et que plus tôt elle serait abandonnée et la Chine admise aux Nations Unies, mieux cela vaudrait pour la solution des querelles internationales pendantes. Cette opinion ne pouvait pas, de la part de ceux qui l'exprimaient, une sympathie particulière pour la forme de gouvernement de Pékin, ni pour la politique d'agression suivie par la Chine. Ils étaient plutôt d'avis que le Gouvernement de la Chine entrerait ainsi dans le forum international, où il devrait défendre ses initiatives et subir les pressions de l'opinion mondiale.

Je crois comprendre qu'un journal canadien s'est fait l'écho de ces considérations en me faisant affirmer au cours des délibérations, que la Chine — ce sont les mots qu'il a employés — devrait prendre sa place au sein des Nations Unies. Je me suis évidemment exprimé dans ce sens, mais le compte rendu dont il s'agit ici ne reflète pas ce que je tâchais d'avancer lors de cette réunion. J'ai reconnu alors qu'il faudrait des conditions qui permettent au Gouvernement de la Chine continentale de siéger aux Nations Unies. Mais j'ai signalé à ceux qui étaient sans réserve de cet avis, que la Chine communiste était depuis bon nombre d'années l'agresseur en Corée, ce qui constituait un obstacle à sa reconnaissance et à son admission. En ce moment-ci, un autre obstacle important à cette reconnaissance et à cette admission — son admission officielle — aux

Nations Unies consiste en ce que beaucoup de gouvernements, y compris le nôtre, ne sauraient accepter l'extension du régime communiste de la Chine continentale à Formose sans l'approbation et le consentement de la population de l'île. Tant que cette difficulté ne sera pas supprimée d'une façon quelconque, il ne sera pas facile de reconnaître le droit au Gouvernement de Pékin de représenter toute la Chine à l'ONU et d'étendre son autorité sur l'île de Formose.

La Conférence des premiers ministres a reçu un rapport très détaillé du premier ministre de la Grande-Malaisie (Tunku Abdul Rahman) sur les difficultés qui existaient entre ce pays et l'Indonésie, et les efforts que faisait la Grande-Malaisie pour terminer les combats en recourant à des pourparlers avec le Gouvernement de l'Indonésie et d'autres pays. A ce sujet — et ce paragraphe du communiqué me semble très utile — les premiers ministres ont exprimé l'espoir que se terminera bientôt un conflit futile imposé, à la Grande-Malaisie par un pays plus important; ils ont également donné leur appui au premier ministre, au gouvernement et à la population de la Grande-Malaisie qui luttent pour protéger et maintenir leur indépendance contre des pressions de ce genre. Les dix-huit pays représentés à la Conférence ont tous souscrit au communiqué. Nous avons le plaisir d'accueillir le premier ministre de la Grande-Malaisie dans quelques jours et je suis certain que nous aurons alors l'occasion de lui exprimer toute l'admiration que nous inspirent la force et la patience de son gouvernement face à la situation très difficile qui se pose à lui.

L'Afrique en vedette

Maintenant que sur les dix-huit pays membres du Commonwealth, sept se trouvent sur le continent africain, il n'y a pas à s'étonner qu'il faille consacrer beaucoup d'attention à cette partie du globe; c'est en effet ce qui s'est produit à la dernière Conférence du Commonwealth. Les chefs des pays africains y ont exprimé leurs principales préoccupations. Ils veulent d'abord l'indépendance des régions d'Afrique encore soumises à un régime colonial, ensuite l'égalité raciale.

Ainsi les entretiens se sont concentrés sur trois pays qui n'ont pas encore atteint l'indépendance, où l'égalité raciale n'est pas permise, la République de l'Afrique du Sud, la Rhodésie du Sud et les colonies portugaises d'Angola et de Mozambique. Les dirigeants des pays africains du Commonwealth qui participaient à la conférence ont plaidé fort éloquemment, violemment même, pour l'imposition de sanctions économiques contre la République de l'Afrique du Sud, afin de forcer le gouvernement à mettre fin à sa politique d'*apartheid*. Le communiqué, auquel se sont joints tous les membres de la Conférence, réaffirme la condamnation de cette politique par les gouvernements du Commonwealth, condamnation déjà formulée lors de la dernière Conférence. Cependant, le communiqué traduit également les doutes qu'éprouvent certains quant à l'efficacité d'un programme de sanctions et à la possibilité même de résultats tout à fait contraires, par suite du durcissement de l'attitude du gouvernement actuel et de la population blanche de l'Afrique du Sud contre l'égalité raciale que demandent

les dirigeants africains de ce pays et de toute l'Afrique.

Attitude canadienne au sujet des sanctions et de l'expulsion

En ce qui concerne l'attitude canadienne exposée à la Conférence, nous pensons qu'il y aurait lieu de prendre des sanctions quant à l'équipement et au matériel militaire. Quant aux sanctions économiques, les Nations Unies sont saisies de la question et un comité a été institué en vue d'enquêter sur leur efficacité. Avant de faire quoi que ce soit, nous préférierions attendre le rapport de ce comité.

Pour ce qui est de l'expulsion de l'Afrique du Sud de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, nous avons estimé que cette sanction ne serait pas très utile aux yeux de ceux qui déplorent le plus vigoureusement la politique de l'Afrique du Sud. Sa participation à ces institutions a été jugée préférable car, ainsi, sa politique peut être exposée à tous et dénoncée; il n'en serait pas ainsi si elle était exclue d'organismes internationaux, techniques et autres.

Les chefs d'États africains ont adopté une attitude très nette concernant les colonies portugaises. Ils désirent que ces territoires soient indépendants comme le reste du continent et le communiqué exprime un certain regret — pas très violent mais un peu plus fort que ce à quoi on s'attendrait dans un communiqué diplomatique visant dix-huit pays — que le Portugal n'ait pas encore reconnu le principe de l'autodétermination à l'égard de ses territoires africains.

Au cours de la discussion sur la Rhodésie du Sud, les délégués à la Conférence ont dû faire face d'une façon immédiate et bien réelle au problème des relations raciales. Il s'agit d'une difficulté dont la Conférence de 1961 avait été saisie. Aucun problème plus épineux ne pourrait être soulevé lors de telles assises; les échanges de vues modérés et constructifs sur cette question témoignent, à mon avis, de la sage politique des chefs d'États africains et de la pondération manifestée par tous ceux qui ont participé à la Conférence. Le communiqué indique bien qu'il est possible de s'entendre sur une question aussi brûlante.

N'étant pas directement intéressée dans la controverse — et j'insiste sur l'expression "pas directement" — la délégation canadienne a tâché de contribuer effectivement et utilement à l'évolution de notre collectivité multiraciale fondée sur l'égalité raciale où les distinctions injustes n'ont pas droit de cité. La Conférence du Commonwealth de 1961, à laquelle notre pays avait joué un rôle important et positif, s'était prononcée contre l'injustice raciale et l'*apartheid*. J'avais alors rendu hommage aux efforts que le très honorable chef de l'opposition avait déployés en ce sens à cette Conférence, et je lui réitère volontiers mes félicitations.

A ma façon, je me suis efforcé d'adopter et de réaffirmer l'attitude prise au sujet de l'égalité raciale. Durant la Conférence de cette semaine, j'ai rappelé aux délégués qu'il nous fallait prendre une décision très importante pour l'avenir du Commonwealth. Si, à une réunion dont la plupart des participants sont asiatiques et africains, ai-je déclaré, nous ne faisons pas tous quelque chose pour relever le défi que représentent l'égalité et la justice raciales, si nous sommes incapables de prendre parti et de réaffirmer dans le communiqué les principes de

l'égalité et de la justice raciales, le Commonwealth ne pourra continuer à progresser dans sa forme actuelle, ni même survivre. Le maintien de l'injustice raciale et l'intensification de la crainte mutuelle entre les races dans de nombreuses régions sont deux caractéristiques troublantes de la situation mondiale actuelle et une grande source de difficultés à l'égard de bien des problèmes coloniaux non encore résolus. Ce problème existe tant au sein qu'à l'extérieur du Commonwealth.

On a beaucoup parlé d'intrusion ou d'intervention dans les affaires d'autres régions, pays ou colonies, qui n'étaient pas représentés à Londres, mais le Gouvernement britannique, à juste titre — c'est ainsi que nous en sommes venus à discuter de cette question — a inscrit à l'ordre du jour un article sur les progrès des territoires dépendants vers l'indépendance. Nous avons cru qu'au titre de cet article nous nous devions d'envisager franchement les conséquences du sujet; c'est ce que nous avons essayé de faire, et je crois qu'il en a été de même pour toutes les délégations.

Déclaration d'égalité raciale

Notre contribution a été de proposer que le Commonwealth adopte une déclaration d'égalité raciale dans le sens de certaines déclarations faites à la Conférence de 1961 et que nous réaffirmions dans notre communiqué final les principes que nous défendons à cet égard au sein du Commonwealth, principes sur lesquels notre association doit reposer à l'avenir si nous voulons qu'elle progresse. Ensuite, nous avons exprimé l'avis que nous pourrions nous inspirer de cette déclaration de principes pour discuter de leur application à certains problèmes, notamment ceux de la Rhodésie du Sud, de la Guyane britannique et d'autres régions. La Conférence a convenu de cet avis et la déclaration de principes a été incluse dans le communiqué.

Puis, nous avons expliqué comment, à notre avis, ces principes devaient être appliqués à la Rhodésie du Sud et à la Guyane britannique. La Rhodésie du Sud est aux prises avec une situation très dangereuse, très difficile. Dans le domaine des affaires extérieures, ce pays est autonome depuis bon nombre d'années. Son gouvernement est comptable à une Assemblée législative dont les députés ne sont élus que par une petite minorité des habitants, surtout ceux de descendance européenne. Le Gouvernement britannique a la responsabilité constitutionnelle d'opérer un changement dans la situation; à la Conférence, nous avons tous reconnu que la Grande-Bretagne doit continuer d'assumer l'autorité et la responsabilité de mener la Rhodésie du Sud, et d'autres colonies, à l'indépendance complète. Les dirigeants des pays africains tout particulièrement ont attaché une grande importance au fait que ce pouvoir et cette responsabilité incombaient à la Grande-Bretagne et non pas au Gouvernement actuel de la Rhodésie du Sud.

On avait souvent pensé ces derniers mois — et il en a été question dans nos pourparlers — que le Gouvernement de la Rhodésie du Sud pourrait tenter d'émettre une déclaration unilatérale d'indépendance, sans tenir compte du point

de vue des partis africains du pays ni de l'opinion du Gouvernement britannique. Nous avons nettement exprimé, dans notre communiqué, que les autres gouvernements du Commonwealth ne pourraient reconnaître la validité d'une telle déclaration unilatérale. L'avis des gouvernements réunis au cours des pourparlers a été unanime à ce sujet.

Encouragement à déclarer leur attitude au sujet de la Rhodésie

Au cours de la déclaration que j'ai faite à la Conférence, j'avais émis l'opinion que si tous les gouvernements représentés à la Conférence faisaient connaître publiquement leur attitude à ce sujet, la position du Gouvernement britannique pourrait se trouver raffermie et que les éléments modérés de la population de la Rhodésie du Sud se sentiraient peut-être appuyés; qu'un bon nombre d'entre nous craignaient qu'une intervention non constitutionnelle de la part d'une minorité de la Rhodésie du Sud n'amoindrisse sérieusement la position internationale de ce pays, ne donne lieu à des difficultés d'ordre économique et politique sur le plan domestique, ne provoque le désastre et la violence et des tentatives en vue d'organiser un Gouvernement de la Rhodésie du Sud à l'étranger, car une telle éventualité avait été envisagée à la Conférence. Nous avons le sentiment qu'une telle exacerbation des divergences de vues serait tragique pour tous les intéressés. Tous les chefs des pays membres du Commonwealth, je le répète, ont convenu qu'il serait prudent, pour le moment, de prendre une telle position sur cette question et de la faire connaître publiquement de façon à ce qu'il n'existe plus nulle part, aucun malentendu quant à l'attitude que nous serions forcés d'adopter dans le cas où une telle mesure désespérée et illégale serait prise.

Nous avons aussi décidé d'exprimer publiquement, et cela se trouve dans le communiqué, notre satisfaction de la décision prise par le Gouvernement britannique, en ce qui concerne la Rhodésie du Sud, de même que les autres territoires, selon laquelle l'existence d'institutions suffisamment représentatives serait la condition à laquelle l'indépendance serait accordée à ces territoires. La plupart d'entre nous, moi-même y compris, avons exprimé l'idée qu'une conférence de l'indépendance devrait être convoquée, à laquelle devraient être libres d'assister les chefs de tous les partis de la Rhodésie du Sud — l'expression "libres d'assister", qui est dans le communiqué, a une certaine importance, parce que certains chefs ne sont pas libres d'assister à quoi que ce soit en ce moment — et l'objet de cette conférence serait de trouver un terrain d'entente quant aux mesures par lesquelles la Rhodésie du Sud pourrait accéder à l'indépendance au sein du Commonwealth. C'est ce que nous souhaitons tous, et je cite maintenant un passage du communiqué, "au moment le plus opportun et en respectant la décision de la majorité".

Certes, quand on parle de "moment", on touche vraiment au nœud de la difficulté, car il ne s'agit pas d'un objectif mais d'une question de temps. Nous comprenons tous que l'impétuosité et la précipitation en ces matières peuvent causer des ennuis. Ces dernières années, nous en avons fait l'expérience. Mais

la Conférence avait l'impression, et j'ai éprouvé cette impression en écoutant l'exposé des vues, que le danger le plus grand n'était pas la rapidité mais le retard, et qu'à moins de progrès sous peu en Rhodésie du Sud, la majorité africaine pourrait être poussée de plus en plus au désespoir et aux actes que le désespoir engendre.

De plus, monsieur l'Orateur, j'ai été très frappé par l'avertissement de l'un des chefs africains les plus modérés: que l'emprisonnement ininterrompu de M. J. Nkomo et du pasteur N. Sithole et de bon nombre de leurs compagnons affaiblirait l'autorité que les chefs africains les plus responsables exercent sur leurs partisans et porterait ceux-ci vers l'extrémisme. J'ai donc proposé que la Conférence du Commonwealth lance un appel raisonné en vue de la libération des chefs africains de la Rhodésie du Sud, ce qui rendrait possibles des entretiens qui devraient avoir lieu au plus tôt et sur lesquels doit inévitablement se fonder l'espoir d'une indépendance concertée et prochaine. La plupart des autres premiers ministres se sont ralliés à cette idée et l'appel en question est inséré dans le communiqué.

En même temps, nous avons exhorté tous les chefs et tous leurs partisans, tant d'une race que de l'autre, à la modération et au non-recours à la violence. A cet égard, j'ai été très impressionné par l'importance que les représentants africains à la Conférence ont attaché à l'idée d'apaiser les craintes qu'éprouve la minorité blanche en Rhodésie du Sud, peut-être en ajoutant quelque chose à notre communiqué afin de la rassurer sur sa sécurité et aussi de lui faire savoir que sa collaboration serait indispensable dans la création d'un État indépendant. Nous sommes convenus que le communiqué le signalerait.

Si je me suis étendu à ce point sur cette question de la Rhodésie du Sud, c'est que, comme je l'ai indiqué à la Conférence, son importance dépasse de beaucoup les intérêts de la population en cause. Les efforts accomplis en vue de la résoudre et l'attitude que les dirigeants du Commonwealth ont décidé de prendre envers elle témoigneront vraisemblablement — pour ma part, j'en suis sûr — du sérieux avec lequel les membres du Commonwealth considèrent un principe que nous avons tous adopté et qui dorénavant nous engage tous.

Peut-être me faudrait-il ajouter, monsieur l'Orateur, que j'ai déclaré que le Canada se ferait un plaisir, pour aider les Africains de la Rhodésie du Sud à assumer leurs nouvelles responsabilités administratives, de leur offrir des ressources et des moyens techniques, pour peu que les intéressés en manifestent le désir et veuillent conclure des arrangements avec le Gouvernement canadien. Des crédits dont le Parlement a été saisi ou d'autres dont il le sera pourront, s'il les approuve, servir à cette fin. Au besoin, on pourrait en transférer à la Rhodésie du Sud. Nous faisons déjà beaucoup à cet égard, mais j'ai laissé entendre que nous ferions peut-être davantage.

Monsieur l'Orateur, si j'ai consacré autant de temps à la question des relations raciales, c'est parce que le succès de la Conférence dépendait fortement de l'attitude adoptée à ce sujet par les délégués. A mon avis, le communiqué

constitue une réalisation remarquable en ce qui a trait à la manière de régler une difficulté aussi épineuse et aussi complexe. Il s'écoulera un certain temps avant que nous puissions nous prononcer sur le succès remporté et il serait téméraire de tirer dès maintenant des conclusions définitives à cet égard. Le jugement que l'on portera à la longue sur cette réalisation dépendra de la fidélité que témoigneront les intéressés au principe dont nous sommes convenus et de l'influence qu'aura cette entente sur la pensée et les actes futurs des gouvernements représentés à la Conférence de Londres.

Le Cachemire, Chypre et la Guyane britannique

La coutume veut que les différends entre pays du Commonwealth ne soient pas discutés lors des conférences des premiers ministres du Commonwealth, mais cette convention a perdu de sa valeur au cours des deux dernières conférences. Cette coutume a été mise en question au sujet des relations entre l'Inde et le Pakistan, notamment en ce qui a trait au Cachemire. Il n'est pas question de ce différend dans le communiqué, mais au cours de la Conférence, nous étions tous conscients de son importance pour le Commonwealth. Nous souhaitons de tout cœur que la Conférence puisse favoriser un règlement de ce différend qui complique les relations depuis quelques années entre les deux plus grands pays membres du Commonwealth. D'autre part, nous hésitions à intervenir officiellement, ce qui aurait pu rendre une solution plus difficile. Il est assez manifeste qu'un pays tiers ne saurait faire grand-chose, mais la Conférence du Commonwealth a fourni aux deux pays intéressés l'occasion de conférer à Londres, occasion plus propice peut-être que la tenue d'une réunion spéciale au Pakistan ou en Inde en ce moment. Je crois que certains progrès ont été accomplis sur ce point.

La Conférence a également accordé beaucoup d'attention à deux territoires, dont la superficie est peu étendue mais les problèmes nombreux et lourds de dangers éventuels, Chypre et la Guyane britannique. Le paragraphe consacré à Chypre dans le communiqué renferme un appel lancé aux pays en cause, et nous songions notamment aux pays les plus intéressés, la Grèce et la Turquie, leur demandant de s'abstenir de tout acte préjudiciable à la tâche de la force de maintien de la paix des Nations Unies dont font partie des membres du Commonwealth, ou qui pourrait nuire aux efforts des Nations Unies en vue de trouver une solution conforme à leur charte. En ce qui concerne la Guyane britannique, la situation y est irrémédiablement confuse et il est très difficile de voir comment l'intervention du Commonwealth pourrait la redresser, enrayer le danger et restaurer l'ordre dans cette colonie bouleversée.

Il a été proposé à la Conférence que les Nations Unies interviennent et maintiennent l'ordre durant les élections. Mais il devient évident, d'après les preuves que nous ont été fournies, que la difficulté fondamentale et son péril foncier consistent en ce qu'il y a deux partis en Guyane britannique, fondés sur des questions raciales, l'un indien et l'autre africain et que les chefs de ces partis s'appuient exclusivement sur une race ou sur l'autre. Cet état de choses a pro-

voqué des sentiments, des préjugés et des craintes qui ne seront éliminés qu'à la suite d'une entente entre les chefs en vue d'unifier à nouveau la population. Il n'y a aucune difficulté au sujet de l'indépendance de cette colonie; le Gouvernement britannique est extrêmement désireux d'accorder l'indépendance à la Guyane dès que le gouvernement de ce pays pourra l'assumer. Dans notre communiqué, nous avons fait appel aux chefs des deux partis, aux chefs des deux races, pour leur demander de se réunir et de prendre les mesures voulues.

Questions économiques et commerciales

On a beaucoup parlé de questions commerciales et économiques, mais je n'ai pas l'intention de m'y attarder. On en traite en détail dans le communiqué et le fond des questions qui ont fait l'objet de nos entretiens a été exposé à la Chambre dans des rapports du ministre des Finances et du ministre du Commerce à diverses occasions au cours de la présente session. Les pays en voie de développement attachent la plus haute importance, d'après leurs déclarations et leurs politiques, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce, qui se tient à Genève. Ils ont rappelé qu'en plus des relations raciales, la répartition des pays du monde entre pays nantis et pays dépourvus constitue aujourd'hui l'un des plus grands problèmes et l'un des plus graves dangers. Personne ne l'ignore. Nous le savons depuis nombre d'années. Toutefois, il y a lieu de signaler qu'à leurs yeux les pays nantis sont presque tous de race blanche et les pays dépourvus représentent les autres races.

Cette façon de voir les choses accentue les tensions raciales et économiques. Les pays en voie de développement avaient bien du mal à expliquer que, tout en appréciant à sa juste valeur l'aide financière et technique qu'on leur fournit, ils préféreraient davantage — et nous sympathisons avec eux à cet égard, j'en suis sûr — voir une amélioration des termes de l'échange à l'égard de l'exportation de leurs produits primaires et un accès plus facile aux débouchés principaux qui s'offrent à eux pour les objets fabriqués qu'ils sont capables de produire et dont le volume s'accroîtra probablement à l'avenir.

Propositions en vue d'accroître la collaboration économique

Le communiqué renferme également un certain nombre de propositions en vue d'une collaboration accrue dans le domaine économique et technique au sein du Commonwealth. On propose notamment l'élaboration d'un programme de projets de mise en valeur du Commonwealth. Il en existe déjà un certain nombre en vertu du Plan de Colombo. Il y en a un, je crois, au Pakistan qui a été organisé et élaboré par trois gouvernements du Commonwealth. On a pensé qu'on pourrait l'étendre, et la Grande-Bretagne a fait une proposition dans ce sens.

On a également proposé d'aider les nouveaux pays en procurant une formation administrative à ceux qui seront chargés d'administrer leurs gouvernements à une époque où très peu d'indigènes possèdent cette expérience. On s'est rendu compte, du même coup, que cette initiative est mise en œuvre à l'heure actuelle

par des gouvernements distincts du Commonwealth. Instituer une nouvelle et importante administration du Commonwealth à Londres, pourrait peut-être embrouiller les choses au lieu de remédier à la situation sous ce rapport.

Puis, on a proposé l'établissement d'une fondation du Commonwealth qui administrerait une caisse destinée à assurer des renseignements et des contacts sans cesse plus nombreux dans le domaine des diverses professions. On a aussi proposé d'accroître les ressources mises à la disposition de l'Association parlementaire du Commonwealth et de fournir à cet organisme l'occasion d'améliorer encore l'excellent travail qu'il a accompli dans le passé. Le Canada a proposé l'établissement de consultations et l'institution d'un programme d'aide aux pays en voie de développement dans le domaine des communications par satellites. On a accueilli cette proposition avec un vif intérêt et on l'étudiera.

Nouvel organisme pour un Commonwealth nouveau

A la fin, le communiqué mentionne une autre proposition qui a été, sous plusieurs aspects, la plus intéressante des propositions concrètes soumises à la Conférence. Dès le début, il est devenu bien évident que les nouveaux pays membres du Commonwealth, les nouveaux États africains, désiraient vivement l'établissement d'un organisme quelconque, d'un secrétariat du Commonwealth qui desservirait tous ses membres.

... J'ai dit que, dans un sens, cette proposition étonnait, mais souvenons-nous que, il n'y a pas très longtemps, nous considérons les propositions relatives à l'établissement d'un secrétariat comme assez suspectes, en général, comme le reflet d'une tendance vers la centralisation, ce qui signifiait, à cette époque, se mettre sous l'empire de Downing Street. Il est donc significatif de voir que les pressions tendant à l'établissement de ce genre de centralisation consultative, si l'on peut dire, sont exercées par les jeunes pays qui, à bien des égards, sont plus soupçonneux ou devraient être plus soupçonneux des anciens membres à ce sujet; mais ils ne craignent pas que pareils sous-entendus résultent d'une proposition de ce genre. Ils se rendent parfaitement compte de sa valeur pratique, car ils auront ainsi accès à une foule de renseignements qu'ils ont de la peine à obtenir par les services diplomatiques et officiels qu'ils ont actuellement ou qu'ils ont les moyens d'avoir; alors, nous avons appuyé cette proposition.

La situation a changé sensiblement, je crois, depuis les débuts, et nous devrions tenter de régler ce problème en tenant vraiment compte des intérêts du Commonwealth. D'autre part, cette entreprise devrait être réalisée sans qu'on intervienne dans l'activité des moyens de communication existants et sans qu'on compromette la méthode actuelle de coordination et d'échange de renseignements qui est fort satisfaisante sous bien des rapports. Nous devons nous assurer que ce nouveau secrétariat s'appuyera sur de bons principes et constituera une institution importante et non pas simplement un nouvel organisme auquel s'appliquerait la loi de Parkinson. Nous serons heureux de collaborer à l'étude qu'on entreprendra dans un avenir très rapproché en vue de trouver un terrain d'en-

tente possible pour la création de cet organisme.

Monsieur l'Orateur, on a exprimé des craintes, au cours des dernières années et notamment la veille de cette Conférence, que le Commonwealth ait dépassé son but réel et ne soit devenu qu'un simple club social sans objectif sérieux et comptant pour une bonne part sur le souvenir purement affectif des gloires passées de l'Empire. A mon sens, la dernière Conférence a démontré que ces craintes n'avaient aucun fondement et qu'on se fait une idée très précise et très importante de la valeur du nouveau Commonwealth dans les pays mêmes au sujet desquels on entretenait les doutes les plus sérieux. Je veux parler des nouveaux pays d'Afrique et d'Asie. Ces pays voient dans le Commonwealth un organisme de grande valeur pour eux; nous devons faire en sorte que cette opinion se maintienne. Ils se rendent compte que le Commonwealth peut servir de pont entre les continents et les races, et j'estime que cela permettra au Commonwealth de jouer un rôle nouveau et considérable dans les années à venir. Dans un monde où les associations entre les peuples et les nations se fondent trop souvent sur une idéologie commune, une même race, une même langue ou une situation géographique commune, j'estime qu'une institution qui transcende tous ces éléments et assure à des pays une base de rapprochement plus large que ne le permettent ces facteurs, une base reposant véritablement sur une commune adhésion aux droits de l'homme et aux institutions libres et sur le désir de régler les problèmes mutuels au moyen de pourparlers, de collaboration et d'accords, qu'une telle institution, dis-je, est d'une valeur incomparable.

L'une des plus grandes figures politiques qu'il m'ait été donné de rencontrer depuis bien des années — et le très honorable chef de l'opposition le connaît bien — le premier ministre du Nigéria, sir Abubakar Tafawa Balewa, a émis l'opinion, qui a eu à mon avis des répercussions profondes sur la Conférence, qu'il serait opportun pour ce nouveau Commonwealth de tenter de formuler une déclaration de principes généraux, sur laquelle il se fonderait et pourrait aller de l'avant, non seulement une déclaration de principes relative à l'égalité des races, mais une déclaration de principes généraux, qui engloberait l'adhésion aux institutions libres, le respect des lois et des droits fondamentaux, de même que le principe de l'égalité des races et de l'absence de toute discrimination.

En se conformant à ces principes et en servant de tribune pour des échanges de vues familiers et amicaux entre les nations et entre presque toutes les races humaines, le Commonwealth s'engage dans une nouvelle période de son histoire, où il pourrait avoir, et j'espère qu'il l'aura, une valeur d'une ampleur et d'une profondeur que le monde ne lui avait jamais connues jusqu'ici.

Puis-je en terminant lire un court passage du communiqué qui exprime ce point de vue? Voici ce que dit le communiqué au sujet du Commonwealth:

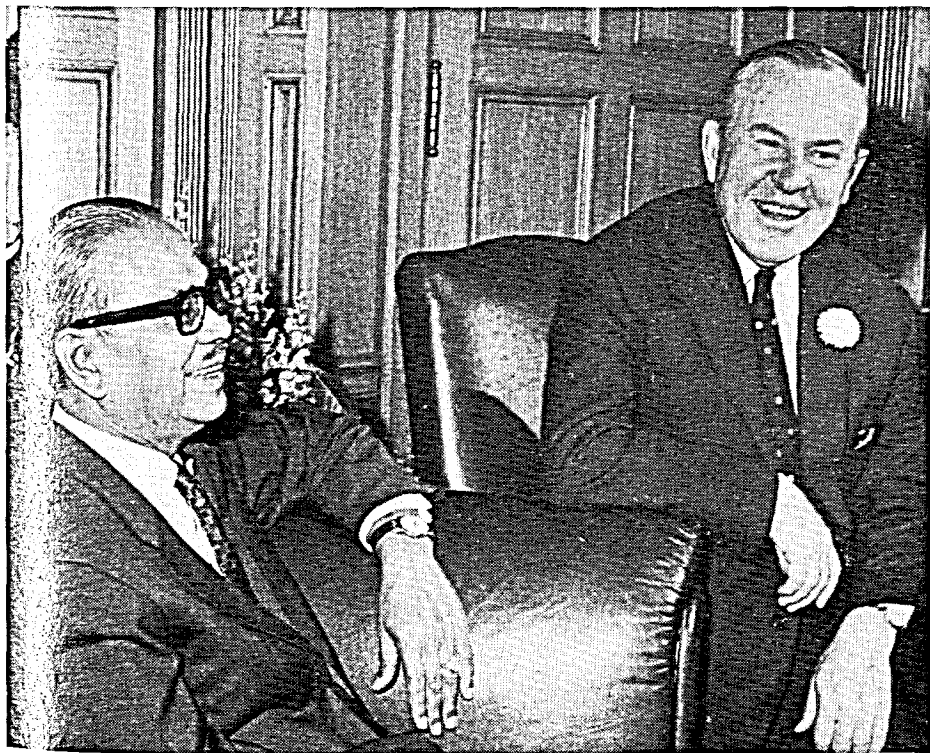
Il est vraiment un microcosme, et ses habitants ont une occasion sans pareille de prouver que, par la collaboration mutuelle, des hommes et des femmes de races et de cultures diverses peuvent vivre dans la paix et travailler ensemble en vue du bien commun.

Visite du premier ministre de la Grande-Malaisie

Le premier ministre de la Grande-Malaisie, Tunku Abdul Rahman, Putra Al-Haj, a été en visite au Canada du 27 au 29 juillet. Durant son séjour à Ottawa, il a conféré avec le premier ministre, le très honorable L. B. Pearson, et d'autres membres du gouvernement. Les questions discutées ont été, entre autres, l'opposition de l'Indonésie à la Fédération de la Grande-Malaisie et les diverses formes d'aide que le Canada peut fournir à la Grande-Malaisie.

Le 28 juillet, le Tunku a assisté à une séance de la Chambre des communes. Le premier ministre, M. Pearson, a fait, à cette occasion, la déclaration suivante à la Chambre:

J'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter la bienvenue en cette enceinte à Tunku Abdul Rahman, premier ministre de la Grande-Malaisie, qui est accompagné de l'ambassadeur de son pays à Washington, ministre d'État, du ministre de l'Information et de la Radiodiffusion, ainsi que d'autres membres de leur suite. La dernière fois que le premier ministre est venu nous voir, c'était en 1960, en sa qualité de premier ministre de la Malaisie. Nous lui souhaitons maintenant la bienvenue



Au cours de sa visite à Ottawa, le prince Abdoul Rahman, premier ministre de la Grande-Malaisie, s'entretient avec le premier ministre Pearson.

en tant que premier ministre de la Grande-Malaisie, fédération de la Malaisie, de Singapour, de Sarawak et de Saba, dont la conception lui revient dans une large mesure. A la vérité, je crois qu'il peut se considérer comme le principal fondateur de la nouvelle fédération. Sous sa direction, les peuples de Malaisie se sont rapprochés dans la liberté, la démocratie et un bien-être plus grand.

Comme nous le savons, ils résistent aujourd'hui aux pressions politiques, économiques et, bien entendu, militaires de l'extérieur, pressions qui tendent à leur destruction. Comme l'indiquait le communiqué émis à la fin de la récente Conférence des premiers ministres du Commonwealth, à Londres, nous donnons au premier ministre et à son peuple l'assurance de notre sympathie et, ce qui est encore plus important, de notre appui dans leur résistance à ce genre d'agression. Nous nous réjouissons que la Grand-Malaisie fasse partie du Commonwealth et nous sommes fiers d'être associés à elle dans cette grande communauté qui couvre l'univers. Nos deux pays ont toujours entretenu des relations amicales, qui se trouveront renforcées par suite de cette visite qui, je l'espère, sera heureuse et profitable, malgré sa brièveté.

Imp
mu

Vo
M. Pa
qui a e

certin
les ser
dans c
E
par le
de ma
perma

No
tions t
de la
premiè
L'état
brugu
en mên

Ce
des Na
paix e
rag s
l'élib
la que
ciens
pas de
de la
les tis
nité
de séc
imée
bourb
nisme

Un s
Dès l
le sys
mole

Improvisations de l'ONU pour le maintien de la paix

Voici le texte d'un discours que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a prononcé à la Cinquième Soirée de l'aviation internationale, qui a eu lieu à Windsor le 26 juin 1964:

... Ce soir, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour parler brièvement de certaines improvisations de l'ONU pour le maintien de la paix. Depuis dix ans, les services armés du Canada participent de plus en plus aux opérations de l'ONU dans ce domaine.

L'ARC a joué un rôle important à cet égard. Vous l'aurez sans doute constaté par le Livre blanc sur la défense qu'a publié le gouvernement, les opérations de pacification en sont venues à être considérées comme l'un des engagements permanents du Canada sur le plan international.

Nous avons été témoins dernièrement d'une recrudescence d'intérêt, aux Nations Unies et dans le monde en général, pour tout ce qui touche le maintien de la paix. Le problème cyprite a évidemment contribué à faire remonter au premier plan de l'attention internationale ce concept et sa mise en application. L'état de conflit sérieux qui règne autour de Chypre et dans l'île même a rappelé brutalement aux membres de l'ONU leur responsabilité envers cet organisme, en même temps qu'il a fait voir les dangers d'une paix improvisée.

Certains membres de cet organisme semblent avoir oublié que l'Organisation des Nations Unies a été créée en 1945 dans le but, premièrement, de maintenir la paix et la sécurité. Au moment de sa création, alors qu'une guerre féroce faisait rage sur plusieurs fronts à la fois, les auteurs de la Charte visaient d'abord à l'élaboration d'un système de sécurité qui offrirait au monde un rempart contre la guerre et ce qu'elle apporte de souffrances et de destruction. Ils étaient conscients de ce que la victoire qui mettait fin à la seconde guerre mondiale n'aurait pas de signification sans l'institution d'un système capable d'assurer le maintien de la paix. On a élaboré ce système, dont le chapitre VII de la Charte renferme les dispositions essentielles. Il repose cependant sur une fondation instable, l'unanimité des grandes puissances. Les discussions qui suivirent au sein du Conseil de sécurité et du Comité d'état-major, relativement à ces dispositions, révélèrent immédiatement que le système de sécurité reposait sur du sable mouvant, sur le banc d'essai des intrigues des grandes puissances et en particulier sur l'obstructionnisme de l'Union soviétique.

Une série d'improvisations nécessaires

Dès la fin des années 40, on avait compris que, dans les cas de conflits graves, le système énoncé dans la Charte ne suffirait sans doute pas, malgré les quelques modestes réussites des débuts de l'Organisation. Les faiblesses que les tensions

de la guerre froide avaient révélées ont forcé les puissances non communistes à rechercher la sécurité véritable dans des traités de défense. On a donc vu la création de l'OTAN. C'était en un sens une improvisation, que les réalités politiques des Nations Unies rendaient nécessaire.

A l'époque de la crise coréenne, il a fallu de nouveau improviser. Il n'y avait aucun doute sur la cause de cette rupture de la paix mais, comme la guerre se poursuivait, l'ONU s'est vue forcée de réagir, parce que l'Union soviétique menaçait d'entraver toute action.

L'Assemblée générale adoptait, par une forte majorité, des projets de résolution énoncés en hâte et réunis sous le titre "Union pour la paix". Quoiqu'en aient dit leurs adversaires soviétiques, ils ne constituaient pas de violation à la Charte et, même, ils répondaient entièrement à son esprit.

Après la question coréenne, il est évident que l'ONU ne pouvait retourner au marasme de la fin des années 40, quand le Gouvernement soviétique méfiant et agressif ne cessait de poser des obstacles devant les tentatives répétées pour faire des Nations Unies un moyen efficace de maintenir la paix. La plupart des membres étaient d'avis qu'il fallait renforcer l'organisme pour qu'il puisse répondre aux menaces contre la paix. Il fallait étouffer les feux de broussailles avant qu'ils prennent des proportions dangereuses.

Unités de réserve nationales

Vers le milieu des années 50, les États membres commençaient à croire que, malgré les faiblesses du système de sécurité de la Charte, il y avait moyen de mobiliser des forces des Nations Unies en recourant, de diverses façons, aux principaux organes: Conseil de sécurité, Assemblée générale et Secrétariat. L'idée d'unités nationales de réserve, énoncée dans les résolutions de l'"Union pour la paix", n'avait cependant pas reçu de suite bien précise.

Quand est survenue la crise de Suez, l'Assemblée générale a donc procédé rapidement à la création et à l'utilisation de la Force d'urgence des Nations Unies. C'était un nouveau genre d'opérations internationales pour le maintien de la paix, fondé sur la conviction de plus en plus générale qu'en face de situations déterminées, l'ONU devait appliquer la force militaire à des buts pacifiques.

On avait procédé à la création de la FUNU plus ou moins à titre d'expérience. Au cours des années précédentes, les Nations Unies avaient connu l'expérience des organismes de surveillance de la paix qui comprenaient des observateurs militaires non armés. La Charte contenait également le concept fondamental du déploiement de forces militaires. Mais en novembre 1956 la principale nécessité était celle d'une force improvisée à la hâte, qui a très souvent été près de mourir dès sa création.

Cette évolution des Nations Unies s'est poursuivie jusqu'à la fin des années 50. En 1958, la présence politique et militaire des Nations Unies servit à assurer la stabilité au Liban et en Jordanie. Le mérite de ces mesures d'ordre pratique revient en grande partie à l'ingénieur improvisateur qui dirigeait alors le Secré-

tarint, M. Dag Hammarskjöld.

Puis il y eut le grave conflit du Congo, qui nécessita également l'intervention des Nations Unies. A cette occasion, le Conseil de sécurité est intervenu et, avec l'appui de l'Union soviétique, il a convenu de mettre sur pied une force militaire internationale. La crise du Congo, longue et difficile, a mis à l'épreuve l'efficacité de ce genre d'opérations des Nations Unies. Elle a fait naître au sein de l'Organisation un profond conflit, causé surtout par les désaccords au sujet de la conduite des opérations.

Fortes crises financières

Elle a donné lieu en outre à une forte crise financière qui dure encore. Ce ne sont pas les faiblesses de l'Organisation qui ont été causes de ce dilemme financier, mais le refus de certains membres de s'acquitter de leurs obligations financières. Ils ont tenté, en retenant leur appui financier, de gêner le travail des Nations Unies au Congo. Ils ont remis à jour d'anciennes thèses des années 40, selon lesquelles l'ONU n'aurait pas compétence pour s'acquitter de sa tâche fondamentale, qui est le maintien de la paix.

Il a fallu recourir à des expédients pour assurer le financement des opérations de maintien de la paix, tant dans le cas de la FUNU que dans celui de l'ONUC, à cause du coût très élevé des opérations et de l'attitude négative de certains États devant leurs obligations financières. Ces moyens spéciaux n'ont pas donné grande satisfaction, même s'ils sont fondés sur le principe de la responsabilité collective. Il y a eu des déficits dans le paiement des quote-parts, et quelques États membres ont volontairement versé des contributions supplémentaires pour acheter des obligations des Nations Unies afin d'amortir les sommes recouvrables. Il a paru nécessaire de recourir à ces expédients pour remédier à l'état d'urgence.

On a également improvisé en ce qui concerne le financement des opérations de l'an dernier en Nouvelle-Guinée occidentale et au Yémen, et plus récemment à Chypre. Dans les deux premiers cas, les parties au litige ont assumé la majeure partie des frais de l'opération. Dans le cas de Chypre, l'opération a été financée durant les premiers mois par les contributions volontaires d'un petit nombre d'États membres. Le Canada juge fort peu satisfaisant le mode de financement de l'opération de Chypre, non seulement en raison de la lourde charge imposée à un nombre restreint de pays mais aussi parce qu'on a ignoré jusqu'ici le principe de la responsabilité collective.

Recherche d'une base financière solide

Depuis de nombreuses années, le Canada attire l'attention des États membres sur le besoin de placer les opérations de maintien de la paix sur une base financière solide. Il est inadmissible que la mission de maintien de la paix de l'ONU, qui revêt une telle importance pour la paix mondiale et les relations internationales en général, repose sur une base aussi fragile. Une méthode doit être adoptée pour que l'Organisation dispose de ressources suffisantes afin de mener

à bien non seulement ses opérations de maintien de la paix, mais aussi toutes ses entreprises. C'est une politique que le Canada poursuit énergiquement dans les consultations privées qu'il tient avec d'autres États et au cours des débats publics au sein des divers organismes des Nations Unies.

Parallèlement à cette politique, le gouvernement a entrepris l'étude de méthodes qui permettraient aux Nations Unies de lancer efficacement et rapidement toute opération de maintien de la paix. De par l'expérience que nous avons eue de notre participation à presque toutes les opérations de ce genre, nous sommes convaincus que l'Organisation et les États membres peuvent et doivent prendre des mesures pour améliorer les moyens de réunir et de déployer les forces internationales de maintien de la paix.

Cette conviction est à la base de l'initiative que prend le Canada de convoquer une réunion d'experts possédant une expérience pratique dans le maintien de la paix. Cette réunion donnerait lieu à des échanges de vues et à une mise en commun d'idées concernant les problèmes militaires spéciaux qui ont surgi lors des opérations passées. À l'instar du Canada, un certain nombre d'États — le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède et les Pays-Bas — ont désigné, au sein de leurs forces militaires nationales, des contingents qui sont prêts à entrer au service des Nations Unies si les circonstances l'exigent.

Nous savons que d'autres pays envisagent d'adopter cette façon pratique d'aborder les problèmes du maintien de la paix. Tout récemment, Son Altesse impériale le Schah d'Iran a annoncé que son pays réserverait des contingents pour du service auprès de l'ONU. La réunion d'experts proposée a pour but d'encourager les initiatives de ce genre et d'aider les pays intéressés à résoudre les problèmes pratiques qui se posent dans ce domaine.

La proposition canadienne a été expliquée en détail, en particulier par le premier ministre lors d'une conférence donnée le 7 mai à l'Université Carleton. Il convient néanmoins de rappeler notre position fondamentale afin d'éclaircir quelques malentendus.

Défense de la proposition canadienne

La presse soviétique, par exemple, a publié des articles qui voyaient en la conférence envisagée une sorte de complot impérialiste ou de complot de l'OTAN destiné à saper l'ONU. Le Gouvernement soviétique sait bien que tel n'est pas le cas, car nous lui avons expliqué avec soin nos objectifs. En face des problèmes pratiques du maintien de la paix, le Canada n'a ni l'intention ni le désir d'entamer une discussion des questions politiques et financières de base, dont l'examen doit se faire au sein des organismes appropriés de l'ONU. Nous ne sommes que trop conscients des difficultés politiques que présente l'adoption d'arrangements permanents par la voie officielle des Nations Unies.

Nous ne nous lançons pas non plus dans le débat qui a été ouvert il y a longtemps à l'ONU au sujet des dispositions de la Charte qui ont trait à l'établissement de forces militaires des Nations Unies. Notre proposition est e sen-

tiellement pratique et vise à la solution des difficultés techniques des États membres qui ont dû, de temps à autre, mettre des unités militaires au service des Nations Unies.

A mon avis, même si les grandes puissances décidaient de mettre en œuvre le système envisagé au chapitre VII de la Charte (décision que j'accueillerais avec joie), les États membres devraient fournir des contingents nationaux afin de faire face aux circonstances politiques diverses que comporte chaque situation. Les pays qui envoient ces unités auraient à résoudre des questions techniques et pratiques du genre de celles qui seront étudiées à la réunion d'experts proposée par le Canada.

Les accusations que la proposition canadienne est incompatible avec les principes et les objectifs de la Charte sont sans fondement. Nous nous attendons à ce que l'ONU demande à notre pays ou à d'autres de participer à de futures opérations de maintien de la paix. Nous estimons avoir grand avantage à nous préparer de façon adéquate. Nous jugeons utile de mettre en commun notre expérience avec d'autres pays qui ont des idéaux analogues et qui ont dû faire face aux mêmes problèmes. Les avantages que nous recherchons n'ont pas d'incidences politiques véritables; nous voulons être mieux en mesure de répondre à l'appel des Nations Unies et permettre à l'Organisation d'engager efficacement les opérations dont elle est chargée pour le maintien de la paix.

On a souvent dit, mais on peut le redire, que l'ONU ne peut assumer à elle seule la tâche du maintien de la paix. Certaines limitations imposées principalement par l'attitude des États membres empêchent l'Organisation d'être pleinement efficace dans ce domaine et l'ont obligée à adopter des formules improvisées du genre de celles que j'ai mentionnées. Le Canada espère que ces limitations disparaîtront un jour et que l'Organisation aura comme il convient, entière liberté d'agir dans le domaine du maintien de la paix. C'est là un objectif dont la réalisation incombe à tous les États membres. Dans l'intervalle, il convient de prendre toutes les mesures possibles du point de vue politique pour que les Nations Unies exercent le rôle qui leur est déjà fixé dans ce domaine si important de leur activité.

Consultations franco-canadiennes

Lors de la visite du premier ministre en France au début de cette année, il avait été convenu que les Gouvernements français et canadien procéderaient à l'avenir à des consultations régulières, voulant ainsi exprimer leur désir mutuel de renforcer la coopération qui existe entre les deux pays. C'est pourquoi MM. Couve de Murville et Martin ont voulu saisir l'occasion de la réunion ministérielle de l'OTAN à La Haye, où ils se trouvaient tous deux, pour commencer cette série de consultations. Voici le texte du communiqué émis à cette occasion:

Dans le cadre des consultations régulières entre les Gouvernements français et canadien, M. Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de France et M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures du Canada, se sont rencontrés le 11 mai à La Haye.

Cet entretien a donné lieu à un échange de vues sur les problèmes internationaux et sur les questions qui intéressent les deux pays. Les deux ministres ont constaté le progrès accompli dans les programmes de coopération franco-canadienne et ont noté les initiatives prises dans le cadre du programme d'échanges culturels récemment inauguré par le Gouvernement canadien; notamment la participation canadienne à la Cité internationale des arts de Paris et l'attribution de bourses universitaires par le Gouvernement canadien dès cet automne.



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin (à gauche), s'entretient avec son collègue M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de France.

Le conflit sino-soviétique

Le bref historique qui suit a été rédigé par un agent du service extérieur. Les opinions émises sont de l'auteur.

Devant le conflit sino-soviétique que nous révèlent les déclarations des deux parties, on se demande comment les deux Grands du monde communiste, Union soviétique et Chine continentale, ont pu collaborer à la diffusion des objectifs communistes ou entretenir des relations normales d'États souverains. Leurs positions importantes du point de vue idéologique ou national semblent si diamétralement opposées que le monde libre — et peut-être une large part du monde communiste — doute que les relations entre eux puissent se continuer sans aboutir à une rupture entre les pays ou au sein du parti.

La vraie nature du conflit sino-soviétique, voire sa simple existence, ont échappé pendant des années aux observateurs de l'Ouest: les dirigeants soviétiques ou chinois n'en faisaient pas mention publiquement et ce qu'on pouvait trouver de documents n'était pas clair à ce sujet. Au fait, depuis que les deux parties s'attaquent publiquement et nommément, seuls les "Kremlinistes" et les "Pékinistes" ont pu éprouver une certaine satisfaction quant à la perception des points en litige et des positions de chaque partie. On conçoit facilement que des esprits moins assurés se laissent impressionner par le flot de paroles et les interminables répétitions dont Russes et Chinois ponctuent les diverses étapes de leur conflit. S'il leur est arrivé de lire des déclarations du genre de celles qui suivent, ils ont dû être enclins à conclure que la solidarité communiste était chose du passé:

1) Selon une dépêche de l'Agence France-Presse en date du 31 mars 1964, M. Gafourov, vice-président du comité soviétique de la solidarité afro-asiatique, a déclaré:

La politique actuelle de la Chine, raciste et chauvine, ne diffère nullement du nazisme, Les anticommunistes à tout crin des U.S.A. souhaitent une guerre de droite et les Chinois déraisonnables, une guerre de gauche. Les uns et les autres se valent.

2) M. V. G. Wilcox, secrétaire général du Parti communiste de Nouvelle-Zélande, s'adressant à un groupe de Canton en février 1964, a déclaré que les réalisations de Mao Tsé-Toung seraient inscrites en lettres d'or une fois que les minables leaders du révisionnisme moderne auraient été remis à leur place, c'est-à-dire consignés dans les pages perdues de l'histoire.

Comme ni Gafourov ni Wilcox n'appartiennent aux hiérarchies soviétique ou chinoise, leurs gracieux propos peuvent être écartés comme non officiels. Toutefois, ils sont révélateurs du ton de la polémique entre le parti communiste de l'Union soviétique et celui de la Chine. Une large part de ce que nous savons aujourd'hui du conflit entre les deux factions provient non pas des sources de renseignements facilement accessibles au monde extérieur dans les grandes circonstances, mais des déclarations et des documents publiés depuis par les deux parties dans le dessein, en toute vraisemblance, de rectifier l'histoire et de marquer un

point sur l'adversaire. Ainsi, notre étude repose en grande partie sur des déclarations de l'adversaire qui n'ont pas été contrôlées à vrai dire, mais simplement corroborées, dans certains cas, par les témoignages des autres partis communistes représentés aux séances de récriminations entre Chinois et Soviétiques. Quant à la détérioration rapide des rapports sino-soviétiques, il est difficile d'en analyser les causes, étant donné que les communistes abordent habituellement tous les sujets d'un point de vue idéologique et expriment leurs arguments en termes obscurs.

Arrière-plan

Les conflits d'intérêts et les différends entre les peuples chinois et russe remontent au temps où les envahisseurs mongols pénétrèrent jusqu'au cœur de l'Europe en passant par la Russie, et à l'époque de l'impérialisme russe qui non seulement repoussa les conquérants asiatiques mais leur ravit d'immenses régions que la tradition attribuait à la Chine. Des germes de tension existaient donc bien avant le règne du communisme en Union soviétique et en Chine. On ne saurait dire non plus que la pression de la Russie ait pris fin avec l'instauration du régime communiste à Moscou, car sous Staline l'Union soviétique a plutôt adopté une politique d'expansion analogue à celle des tsars; c'est ainsi d'ailleurs qu'elle a soustrait à la Chine diverses régions limitrophes le long de l'arc allant du nord-est de la Chine au Sin-Kiang, à l'ouest.

Sans entrer dans le détail des premiers rapports entre le parti communiste soviétique et le parti communiste chinois, après la formation de celui-ci à Chingai en 1921, nous rappellerons que le parti soviétique a donné au début à son homologue chinois, quant au meilleur moyen de réaliser la révolution, un conseil qui en fait a eu des conséquences désastreuses. Pour que le parti communiste chinois trouve la voie du succès, il a fallu que Mao Tsé-Toung s'impose comme chef unique en 1934 et que, faisant fi des conseils de l'URSS, il propage sa conception de la révolution, fondée sur le milieu national.

Après la guerre

Vers la fin de la seconde guerre mondiale, ou immédiatement après, la conduite de l'Union soviétique a contribué à accroître la méfiance du P. C. chinois et à légitimer ses doutes sur les mobiles de la politique extérieure de l'URSS. L'occupation de la Mandchourie en 1945 et, plus tard, le démantèlement de son industrie et le transport de son matériel industriel en Russie, ont compliqué la restauration de l'infrastructure de la Chine après la guerre. De plus, si Staline a maintenu des relations diplomatiques avec la Chine nationaliste et conseillé au P.C. chinois la recherche d'un *modus vivendi* avec le Kuo-Min-Tang, c'est qu'il aurait douté à cette époque du succès des communistes chinois en quête du pouvoir. Après que le régime de Pékin eut établi son autorité sur la Chine continentale vers la fin de 1949, les relations sino-soviétiques semblèrent évoluer vers une sorte d'équilibre; en février 1950, les deux pays signaient un traité d'amitié, l'Union soviétique fournissait une aide économique à la Chine et celle-ci créait son premier plan quinqu-

que mal de développement économique sur le modèle soviétique avec une large assistance technique de Moscou.

De 1949 à 1956, les dirigeants chinois se sont surtout employés à la consolidation politique et économique. Après les guerres de Corée et d'Indochine et le lancement du premier plan quinquennal, la Chine a commencé à manifester plus d'intérêt pour l'évolution du communisme international et pour l'activité des leaders soviétiques qui ont succédé à Staline.

Détérioration

Il serait difficile de préciser à quel moment les relations sino-soviétiques se sont soudain détériorées. D'après les Chinois, ce serait en 1956, au moment où Khrouchtchev dénonçait Staline et le culte de la personnalité, et marquait une nouvelle étape du point de vue idéologique en déclarant que les temps avaient changé depuis Lénine, que le monde socialiste était devenu trop puissant pour qu'on l'attaquât, que la guerre n'était plus inévitable. Enfin, Khrouchtchev a donné à entendre que certains pays pourraient bien accéder au communisme par évolution plutôt que par une révolution violente. Les Chinois auraient attendu un an et demi, c'est-à-dire jusqu'à la Conférence des partis communistes qui a eu lieu à Moscou en novembre 1957, pour s'attaquer à cette thèse, qui paraissait fondée sur une analyse réaliste des facteurs économique et nucléaire nouveaux. Ils s'inquiétaient manifestement des mesures de déstalinisation de Khrouchtchev et recommandaient avec instance aux leaders soviétiques de se montrer prudents face à la révolution naissante de Pologne (1956), ainsi que dans la répression de la révolte hongroise en novembre la même année. Durant ces jours de désarroi, les leaders de Chine commencèrent à revendiquer la direction du mouvement, déclarant supérieure la manière dont ils avaient adapté les principes fondamentaux du marxisme-léninisme à la conjoncture de leur pays et prétendant que la direction de Mao Tsé-Toung n'avait été entachée d'aucune erreur. Les Chinois publièrent divers ouvrages théoriques de base à l'appui de leurs affirmations, dont un sur la dictature prolétarienne (complété ultérieurement d'un deuxième volume); c'est là l'origine du déluge de mots par lequel chaque côté tente de démontrer la justesse de ses positions idéologiques.

En novembre 1957, la façade de l'unité internationale du communisme a été préservée par la Déclaration de Moscou, qui suggérait un accord sino-soviétique sur la voie à suivre après les difficultés de 1956. Mais des événements aggravèrent les choses peu après. En 1958, la Chine a pris la décision d'écarter l'exemple soviétique et de tenter le "bond en avant"; la même année, l'Union soviétique lui refusait son appui lors de la crise du détroit de Formose.

En 1959, il ne faisait plus de doute que les dirigeants chinois s'opposaient aux efforts de Khrouchtchev pour aboutir à un arrangement avec les États-Unis. De leur côté, les leaders soviétiques montrèrent qu'ils désapprouvaient la conduite de la Chine envers l'Inde, qui risquait de provoquer une guerre locale au sujet de la frontière entre les deux pays. Nous savons aussi qu'en 1959 l'Union soviétique

a abrogé unilatéralement son accord de coopération militaire technique avec l'Ékin et qu'elle a refusé d'aider les Chinois à produire des engins nucléaires. De plus, elle a réduit de façon draconienne son assistance économique, bien que commençât pour les Chinois une crise économique sérieuse tenant à la fois à des causes naturelles et à des causes humaines. Au milieu de 1960, presque toute l'assistance technique de l'URSS avait été interrompue.

Rupture publique

Depuis 1960, les difficultés que le conflit a entraînées pour le mouvement communiste et les caractères généraux de ce conflit sont de mieux en mieux connus du public. En 1960, il y aurait eu un effort pour mettre fin au conflit et pour revenir aux tâches premières qui consistaient à diffuser le communisme dans le monde. Mais apparemment on se serait borné à dissimuler les fissures. Et celles-ci sont apparues comme de plus en plus larges et profondes, lors des fortes pressions soviétiques sur l'Albanie, sorte de fondé de pouvoir pour la Chine protectrice, et à l'occasion des attaques également violentes de la propagande chinoise contre la Yougoslavie, qui encaissait en quelque sorte les coups destinés à l'Union soviétique.

C'est à cette époque que les Chinois ont publié dans le *Drapeau rouge* une série d'articles intitulés "Vive le Léninisme"; ils y souscrivaient ouvertement aux thèmes de la guerre inévitable et de la nécessité d'une révolution violente pour assurer le triomphe du communisme. Diverses réunions internationales ont permis de débattre les points fondamentaux de désaccord, notamment celles de Bucarest (juin 1960) et de Moscou (novembre 1960 et octobre 1961). Au 22^e congrès du P.C. soviétique à Moscou en octobre 1961, Chou En-Lai a manifesté son opposition à Khrouchtchev, qui avait dénoncé l'Albanie, en déposant une couronne de fleurs sur la tombe de Staline. Au cours des mois qui suivirent, on nota des signes plus clairs encore d'une critique ouverte des personnalités en cause; les Chinois commençaient à s'en prendre à Khrouchtchev en particulier, le qualifiant de grand révisionniste du mouvement.

Conflit sino-indien

L'automne 1962 marqua une rapide détérioration des rapports sino-soviétiques, l'attaque de l'Inde par la Chine coïncidant presque avec l'affaire de Cuba. Au sujet de celle-ci, les Chinois ont parlé avec mépris de la témérité et des capitulations du leader soviétique. De son côté, l'Union soviétique adopta une position équivoque quant au différend de frontière sino-indien, mais elle semblait appuyer les Indiens par ses déclarations publiques et par une offre d'assistance économique et militaire.

Il y a eu ensuite succession de congrès des partis européens, où les représentants de la Chine ont été critiqués ouvertement et humiliés à l'occasion et une multiplication d'écrits polémiques, avec force attaques violentes et directes à sorties d'énoncés catégoriques sur le marxisme-léninisme; les Chinois soutenaient que

pour assurer l'avenir du communisme dans le monde il fallait encourager les mouvements de libération nationale de type révolutionnaire, tandis que les spécialistes soviétiques estimaient la coexistence pacifique nécessaire à la consolidation des progrès économiques réalisés dans le monde socialiste, — progrès dont on pourrait faire profiter les pays en voie de développement par les voies de l'assistance. Pendant une bonne partie de 1963, on s'est employé à réunir les représentants de l'URSS et de la Chine à Moscou, au mois de juillet, afin de chercher un accommodement. Toutefois la lettre ouverte du P.C. chinois, en date du 14 juin 1963, ressemblait fort à un ultimatum au P.C. soviétique, invité à renoncer à son révisionnisme; déjà elle laissait prévoir un échec pour juillet, ce qui s'est produit d'ailleurs. A peu près au même moment, l'Union soviétique a conclu avec les puissances de l'Ouest un accord sur l'interdiction partielle des expériences nucléaires; la Chine réagit violemment, soutenant que le traité représentait une collusion de l'URSS avec l'ennemi à son détriment à elle et à celui du reste du monde communiste.

Mobilisation de la chronique

C'est après la réunion de juillet que commencèrent les révélations les plus étonnantes sur la première étape du conflit sino-soviétique. Lors d'une série d'échanges de plus en plus vitupérateurs, les deux parties ont fait connaître des documents et des déclarations remontant à 1956; elles ont défini leurs attitudes et leurs raisonnements sans doute pour incliner la chronique au désavantage de l'adversaire, au mépris des faits à l'occasion. C'est à cette époque que les chefs soviétiques ont cherché en vain à organiser une réunion mondiale des représentants du P.C. dans le dessein, peut-être, de censurer le P.C. chinois. Ensuite survint une sorte d'accalmie dans les échanges polémiques, — du moins du côté soviétique. Quant aux Chinois, ils ont persisté à attaquer les leaders soviétiques et leur politique dans des articles affirmant la nécessité d'une réponse complète à la lettre ouverte du Comité central du P.C. soviétique publiée au temps de la réunion de juillet à Moscou. Cette réponse dépasse en longueur tout ce qu'on avait vu jusque-là: la douzième livraison, parue le 31 mars 1964, contenait à elle seule plus de 60 pages. Par la suite le P.C. chinois a fait savoir à son homologue soviétique qu'il n'avait pas fini de répondre à la lettre ouverte de ce dernier.

Les Chinois repoussent la proposition soviétique

En attendant public un échange de lettres survenu au cours de l'hiver, les Chinois ont révélé que le P.C. soviétique avait proposé au cours de novembre un arrêt de la polémique ainsi que des efforts par les deux partis et les deux gouvernements pour améliorer les rapports entre la Chine et l'URSS, pour rétablir ou développer les contacts culturels, commerciaux et scientifiques. Le P.C. soviétique avait aussi proposé pour mai 1964 une conférence préliminaire à deux, où Chinois et Soviétiques prépareraient une conférence mondiale des partis communistes, à convoquer plus tard au cours de l'année. Les Chinois ont finalement rejeté les propositions de

Moscou et émis le vœu, étant donnée l'ampleur des préparations qu'exigeait une telle conférence, que les pourparlers préliminaires aient lieu un an plus tard, soit en mai 1965, et que la conférence plénière des partis communistes soit fixée à quatre ou cinq ans plus tard. Le P.C. chinois a prévenu que sans son assentiment il considérerait comme irrégulier tout effort pour faire avancer le projet d'une conférence prochaine. Entre-temps les Soviétiques auraient attendu en vain les résultats des démarches de la Roumanie qui offrait d'intervenir comme médiatrice à Pékin, et ils auraient alimenté la guerre de mots en publiant le 3^e avril le texte d'un long discours de leur spécialiste des relations avec les partis communistes étrangers, M. A. Suslov, prononcé le 14 février 1964 au comité central du P.C. soviétique.

Le point de vue soviétique

Cherchant à préciser la nature des points en litige entre les Russes et les Chinois, nous reproduisons un paragraphe de ce discours où Suslov exprime son opinion sur ce dont les Chinois ont été capables :

Les partis fraternels, s'appuyant sur une application féconde du marxisme-léninisme à la conjoncture actuelle, ont élaboré en commun des positions et des conclusions nouvelles en ce qui concerne: le rôle du socialisme mondial; l'hypothèse, à la base du socialisme et du communisme, selon laquelle il serait possible d'éviter une guerre mondiale; la coexistence pacifique entre États à régimes sociaux différents; la lutte contre le principe et la pratique du culte de la personnalité; les modalités de la transition au socialisme dans les États capitalistes avancés et dans les pays qui se sont libérés du colonialisme, mais tout a été faussé par les dirigeants chinois.

Après avoir défini en ces termes le "dogmatisme" du P.C. chinois, Suslov affirme que les dirigeants de la Chine se sont écartés de la ligne de pensée léniniste et ont préconisé une conduite faite d'un mélange d'aventurisme petit bourgeois et de chauvinisme de grande puissance. Il les accuse d'adopter une attitude trotskyste et de vouloir imposer un programme au mouvement communiste mondial. De plus, il leur reproche d'altérer les relations entre la Chine et l'Union soviétique, de saboter l'amitié entre les deux peuples et d'intervenir brutalement dans les affaires intérieures de l'Union soviétique. Selon Suslov, il est indispensable pour le mouvement communiste d'exposer les positions antimarxistes des dirigeants chinois et de condamner vertement leurs menées visant à la scission. C'est sans doute dans ce double dessein que les dirigeants soviétiques souhaitent une réunion mondiale des partis communistes.

Le point de vue chinois

Dans sa huitième étude en éditorial sur la position du P.C. soviétique, le *Drapeau rouge* expose le point de vue chinois de la façon que voici :

Par suite de l'administration révisionniste de Khrouchtchev, de la déclaration selon laquelle l'État soviétique aurait changé de nature et ne serait plus une dictature du prolétariat ainsi que de l'exécution d'une série de mesures erronées en politique intérieure et extérieure, les forces capitalistes de la société soviétique envahissent tous les secteurs d'activité en URSS, y compris ceux de la politique, de l'économie, de la culture et de l'idéologie. Le révisionnisme de Khrouchtchev a précisé sa source sociale dans ces forces capitalistes qui se propagent sans cesse en Union soviétique.

... Toute l'histoire de la dictature du prolétariat démontre que la transition du capitalisme au socialisme ne saurait s'opérer pacifiquement. Par ailleurs, la Yougoslavie offre l'exemple d'une évolution pacifique en sens contraire. Quant au révisionnisme de Khrouchchev, c'est dans cette voie qu'il engage l'Union soviétique. Voilà la plus inquiétante leçon que renferme l'histoire de la dictature du prolétariat. Quoi qu'il arrive, il faut que s'en souviennent tous les marxistes-léninistes et les révolutionnaires des générations à venir.

Après cet avertissement sur la leçon à tirer de l'exemple soviétique, le journal proclame qu'il est grand temps de répudier et de liquider la réversionnisme de Khrouchchev. Suivent ensuite les propos ci-après à l'adresse des principaux membres du P.C. soviétique: "Si tant de réversionnistes et d'opportunistes ont pris place parmi les nullités de l'histoire, pourquoi vous obstiner à suivre leur exemple"? Ces propos ne ressemblent-ils pas à ceux, reproduits plus haut, où le Néo-Zélandais V. G. Wilcox comparait l'avenir de Mao Tsé-Toung et celui des réversionnistes actuels, cibles préférées des purs du marxisme-léninisme. Ces déclarations appuient la thèse, — fréquente dans les textes chinois récents, — selon laquelle les scissions seraient inévitables dans le mouvement communiste, comme les forces nouvelles qui surgissent repoussent les anciennes qui ont perdu leur ferveur révolutionnaire. Cet argument soutient que le centre de la révolution se déplacera vers l'Est, comme l'avait prédit Lénine. Ainsi, Mao Tsé-Toung, défenseur de l'orthodoxie communiste et, par conséquent, de la ferveur révolutionnaire, est donc l'héritier des dirigeants communistes de la première époque. A propos de ce thème, on se rappellera l'intervention célèbre où Mao Tsé-Toung avait déclaré à Moscou en 1957 que l'Est l'emporterait sur l'Ouest.

Les divergences d'opinion qui se sont manifestées entre les leaders de la Chine et ceux de l'Union soviétique sont attribuables à diverses causes; elles tiennent notamment à l'ordre idéologique, à l'histoire, au régime social et aux intérêts nationaux. Il y a désaccord en ce moment sur les méthodes à employer pour répandre le communisme dans le monde et pour combattre l'impérialisme, ainsi que, chose tout aussi importante probablement, sur la question de savoir quelle puissance dominera à l'intérieur du mouvement communiste en matière de doctrine et d'influence auprès du monde afro-asiatique et latino-américain. Bien qu'ils ne soient pas actuellement disposés à accepter la proposition soviétique d'une conférence mondiale des partis communistes, les leaders chinois avaient eux-mêmes réclamé une telle conférence il n'y a pas tellement longtemps. Ils espéraient profiter de l'occasion pour faire modifier la déclaration faite par les partis communistes à Moscou en 1960 et pour faire passer au premier plan l'idée d'une révolution violente comme moyen de propager le communisme. De leur côté, les leaders soviétiques parlent d'une conférence où serait exposé le dogmatisme des positions chinoises et où les leaders de la Chine seraient ramenés à l'ordre par la pression de l'opinion communiste.

Répercussions du conflit dans les partis satellites

Le conflit sino-soviétique a eu un effet prononcé sur les autres partis communistes. Ayant échoué dans leurs efforts pour dominer le mouvement, les antagonistes ont

recherché une reddition sans condition de la partie adverse, et tenté de consolider leurs sphères d'influence en amenant les tiers à prendre parti. Mais aucun n'entend céder à ces pressions, comme le démontre les attitudes face aux manœuvres ayant pour objet de mettre au ban l'une ou l'autre partie. Mais bien qu'opposés à une scission définitive du mouvement international, ils inclineraient vers l'une ou l'autre position idéologique selon leur situation géographique, la race à laquelle ils appartiennent, leur passé et leur degré d'avancement économique. Les partis communistes d'Europe, au pouvoir ou non, se sont plutôt rangés avec celui de l'Union soviétique, à l'exception du parti communiste d'Albanie; quant aux Asiatiques du voisinage de la Chine communiste, ils penchent en général vers les thèses chinoises. C'est le cas notamment du minuscule parti communiste de Nouvelle-Zélande et des dissidents du P.C. australien. En Inde et à Ceylan, le conflit a eu pour effet de diviser les organisations en prosoviétiques et prochinoises. Ces divisions existent probablement dans tous les partis communistes; de toute façon, elles sont de plus en plus manifestes dans les organisations communistes ouvertes. En ce domaine, les Chinois ont aidé activement à créer des organisations séparées mais parallèles, réservées pour le moment aux Afro-Asiatiques.

Par un effet indirect du conflit, les Gouvernements de l'URSS et de la Chine en sont venus à débattre la question de savoir si l'Union soviétique pouvait être qualifiée d'État asiatique, si elle pouvait participer à la deuxième conférence afro-asiatique (après Bandoëng) qui aurait lieu en Afrique au mois de mars 1965. Lors de ces échanges acrimonieux, les Soviétiques ont accusé les leaders chinois d'exploiter le racisme à leurs propres fins; de leur côté, les Chinois ont reproché aux Russes, en quelque sorte, qu'en tant que puissance européenne l'Union soviétique n'avait pas sa place à la direction du monde afro-asiatique. Ce pénible conflit au sujet du rôle de l'Union soviétique en Asie a probablement provoqué le dur débat qui a marqué la réunion tenue en mars à Alger par le Comité de la solidarité afro-asiatique. Gafourov en sortait justement lorsqu'il a tenu les propos violents cités au début du présent article.

Il serait téméraire d'avancer une prédiction sur la façon précise dont évoluera le conflit sino-soviétique au cours des mois prochains. Y aura-t-il ou non une conférence? Seul le temps nous l'apprendra. D'autre part, on peut raisonnablement douter que les rapports entre les deux Grands du communisme puissent s'améliorer sensiblement d'ici peu. Ces deux pays diffèrent fondamentalement d'avis quant à la mise en œuvre du communisme sur le plan national et quant aux procédés à employer pour répandre son influence dans le monde. Alors les structures actuelles du communisme ne seraient pas assez vastes pour concilier des points de vue aussi différents. Des intérêts nationaux différents sont aussi en jeu et les conflits de frontière prennent de plus en plus d'importance. Les intérêts de l'Union soviétique et ceux de la Chine ont accusé une opposition dans l'affaire de l'Inde; on peut prévoir que les deux pays se disputeront de plus en plus ouvertement l'hégémonie d'influence en Asie et en Afrique. Le conflit a montré que le communisme international ne constitue plus une force

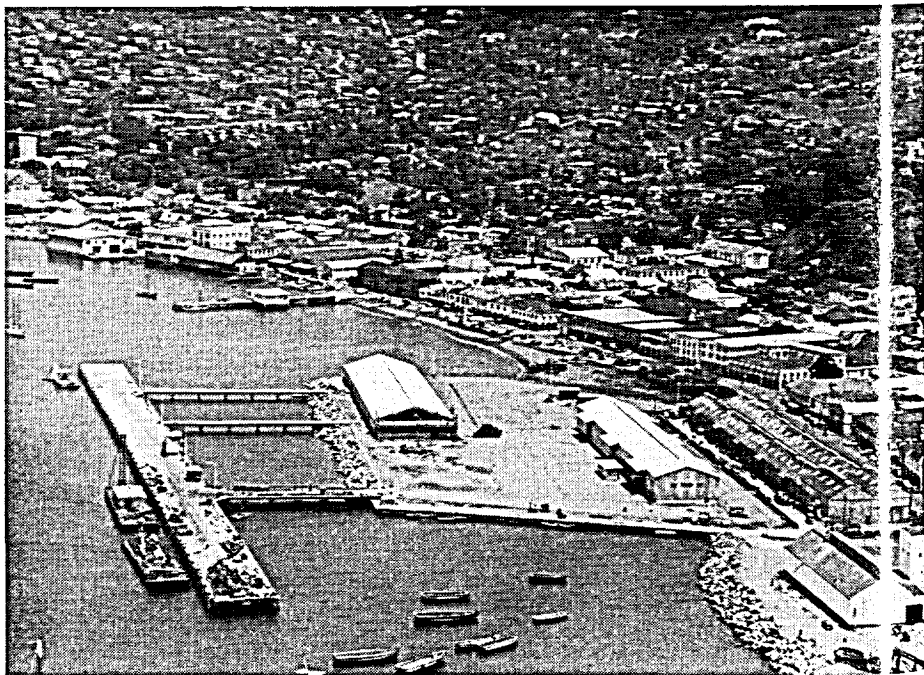
monolithique, qu'une idéologie pouvant susciter tant de discussion et d'interprétations différentes ne saurait, contrairement à ce qu'on avait longtemps prétendu, apporter un remède à tous les maux de l'univers. D'autre part, les quarante dernières années ont mis en lumière la complexité, les aspirations et les intentions du mouvement communiste dirigé de Moscou; il faut maintenant une nouvelle période d'observation pour établir quelles sont les caractéristiques essentielles du mouvement qui rayonne de Pékin.

Aide du Canada aux Antilles

LE QUAI EN EAU PROFONDE DE SAINT-VINCENT

VU L'IMPORTANCE des transports maritimes pour l'économie des Antilles, l'aide du Canada pour la mise en valeur de cette région, depuis 1958, a touché surtout à ce secteur. Le quai profond de Saint-Vincent, dont l'inauguration a eu lieu le 11 juillet, en présence du haut-commissaire du Canada à la Trinité et Tobago, facilitera sensiblement diverses activités de transport maritime dans le port clef de Kingston, situé dans l'île de Saint-Vincent. Kingston accueille déjà 650 navires par année, dont 250 navires hauturiers. Il fallait les charger et les décharger par allèges, et les entrepôts étaient insuffisants. Les nouvelles installations portuaires contribueront à améliorer le commerce maritime en expansion, autant avec l'étranger qu'entre les îles mêmes.

Dans le cadre du Programme d'aide aux Antilles, le Canada, en collaboration avec l'administration locale, a déboursé un million de dollars en services et en matériaux pour la construction du quai, de deux entrepôts et des autres installations. L'administration de Saint-Vincent, de son côté, a fourni main-d'œuvre locale et matériaux à concurrence de \$300,000. Les études techniques, les plans



Nouvelles installations portuaires à Kingston (Saint-Vincent), don du Canada.

et devis et la surveillance générale de l'entreprise ont été faits par une maison d'Ottawa, tandis qu'une maison de Vancouver (Colombie-Britannique) dirigeait les travaux de construction. Le nouveau quai comprend deux postes de mouillage, quatre postes pour les bateaux de navigation entre les îles et pour les goélettes, et des emplacements pour les petits bateaux.

Le commerce entre le Canada et les Antilles, vieux de plus de 200 ans, se fait surtout par voie maritime. Un peu avant la seconde guerre mondiale, le commerce d'importation et d'exportation du Canada avec les Indes occidentales se chiffrait à 33 millions de dollars environ; en 1956, il était de 113 millions, tandis qu'il s'élève maintenant à près de 160 millions. Les exportations du Canada s'élevaient à \$60,200,000 en 1961; à \$62,300,000 en 1962 et à \$68,200,00 en 1963. Les importations en provenance des Antilles sont passées de 83 millions en 1962 à 107.7 millions en 1963.

Le Canada exporte à Saint-Vincent les produits suivants: farine, morue, coton à la pièce, bottes et souliers, tabac, papier et carton. De Saint-Vincent, il importe bananes, arrowroot, copra, amidon de manioc, coton et cacao.

Le Nyassaland accède à l'indépendance

APRÈS 73 ANS de domination britannique, le protectorat du Nyassaland, devenu le Malawi, a acquis son indépendance au sein du Commonwealth le 6 juillet 1964. Le Canada était officiellement représenté aux fêtes de l'indépendance par M. Jean Chapdelaine, ambassadeur du Canada auprès de la République arabe unie.

Géographie

Le Malawi s'étend sur une longueur d'environ 520 milles et sa largeur varie de 50 à 100 milles. En dépit de sa faible superficie, ses conditions physiques et climatiques sont extrêmement variées. Il se caractérise géographiquement par une profonde cuvette, elle-même partie du grand fossé qui s'étend sur toute la longueur du pays. La plus grande partie de cette cuvette est occupée par le lac Nyassa. Elle est bordée de hauts plateaux dont l'altitude varie de 3,500 à 4,500 pieds.

Le pays est complètement entouré de terres; son extrémité sud est située à 130 milles de l'océan Indien.

Population

La population totale du Malawi a été évaluée en 1962 à 2,950,000 habitants, dont 11,400 Asiatiques et 9,500 Européens. La ville principale, Blantyre, a une population de 35,000 âmes, tandis que la capitale, Zomba, compte 14,000 habitants. Au point de vue de la densité, le Malawi, avec 78 habitants au mille carré, est l'un des pays les plus peuplés d'Afrique.

La plupart des Africains pratiquent l'agriculture pour assurer leur subsistance. Un nombre élevé d'hommes cherchent du travail dans les pays voisins, en particulier en Rhodésie du Sud et en Afrique du Sud. Le nombre de personnes qui travaillent en dehors du Malawi atteint toujours une moyenne d'environ 170,000.

L'élément asiatique et européen vit surtout dans les villes. Les Européens sont pour la plupart des fonctionnaires et des missionnaires, et quelques centaines sont cultivateurs. Les Asiatiques sont presque tous commerçants.

Histoire

Certains récits de voyages mentionnent le passage de Portugais au travers de la pointe méridionale du pays aux XVII^e et XVIII^e siècles. Aucun n'a toutefois laissé de traces durables. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, le pays fut la scène de la traite arabe des esclaves et de guerres tribales. La venue de missionnaires amena la pacification du pays et étendit l'influence britannique. En 1859, l'explorateur missionnaire David Livingstone découvrait le lac Nyassa. Plusieurs sociétés missionnaires s'intéressèrent à la région et, entre 1870 et 1880,

even
 juillet
 e par
 arabe

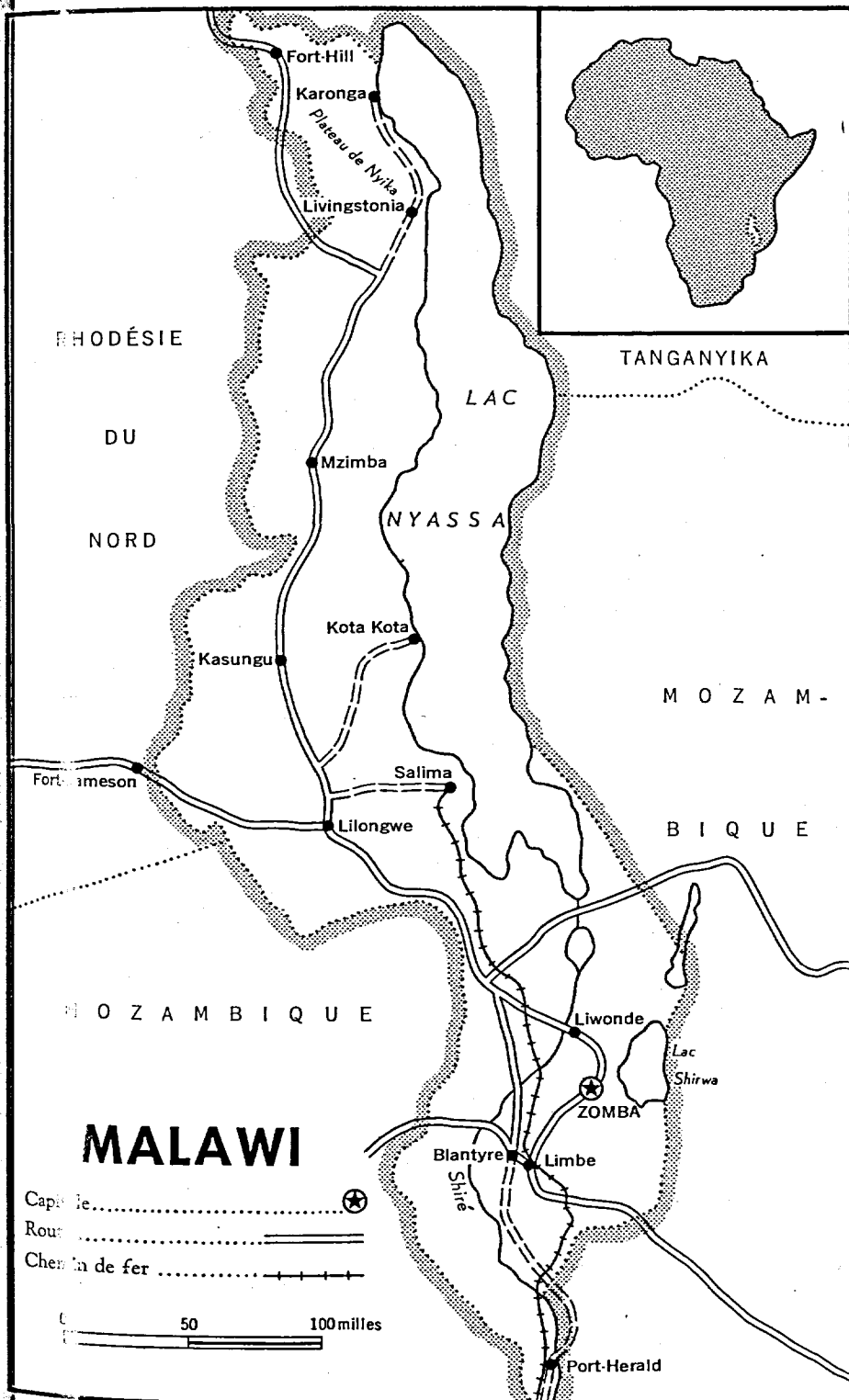
 rie de
 es et
 it par
 ute la
 le lac
 4,500

 à 130

 itants,
 a une
 4,000
 mille

 tance.
 parti-
 es qui
 0,000.
 ptiens
 taines

 de la
 itefois
 ys fut
 e mis-
 e. En
 yassa.
 1880,



des missionnaires écossais vinrent s'y établir. Ils furent suivis de commerçants, et en 1891 la Grande-Bretagne faisait un protectorat de ce "pays des lacs".

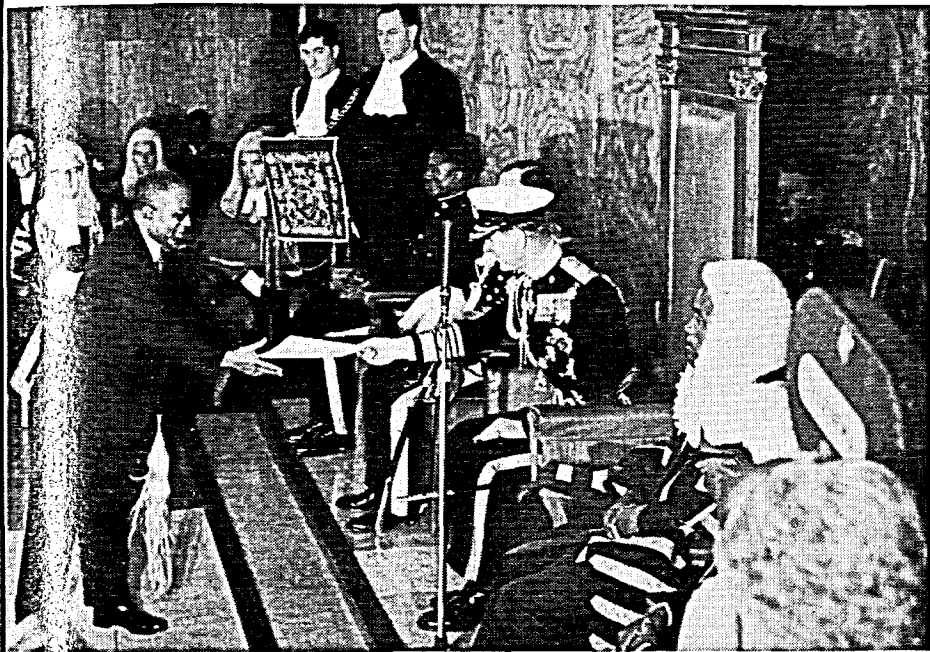
En 1953, le Gouvernement britannique fit entrer le Nyassaland dans la nouvelle Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, dont les deux autres membres étaient la colonie autonome de Rhodésie du Sud et le protectorat de Rhodésie du Nord. La Grande-Bretagne jugeait en effet que les trois pays avaient une économie complémentaire et qu'une fédération serait pour eux source d'avantages. Toutefois, la majorité des Africains du Nyassaland étaient opposés à la fédération, craignant qu'elle ne prolonge la domination politique de la minorité blanche.

Évolution politique

Le Congrès africain du Nyassaland fut organisé dès 1943 afin d'amener la réalisation des objectifs politiques de la majorité africaine, mais c'est en 1953 que la campagne pour l'indépendance reçut son plus vif élan, lorsque M. Hastings Kamuzu Banda revint au Nyassaland pour assumer la direction du Congrès après 43 ans d'exil volontaire en Grande-Bretagne (où il a pratiqué la médecine) et en Côte-de-l'Or. M. Banda avait joué, bien qu'à distance, un rôle important dans les affaires du Congrès dès la création de celui-ci. Son retour fut suivi de manifestations politiques qui en 1959 causèrent des émeutes et plusieurs morts. L'état d'urgence fut proclamé, le Congrès fut frappé d'interdiction et la plupart de ses chefs emprisonnés. Quelques mois plus tard naissait le Parti du Congrès Malawi qui remplaçait le Congrès africain, et en avril 1960 M. Banda, à sa sortie de prison, devenait le chef reconnu de ce mouvement nationaliste.

C'est alors que fut intensifiée la campagne qui visait à faire sortir le Nyassaland de la Fédération et à le rendre indépendant en tant que nation distincte au sein du Commonwealth. Une conférence tenue en 1960 aboutit à l'adoption d'une constitution qui formait un compromis et jetait les bases de l'autonomie et de l'indépendance future. En vertu de cette constitution, les nationalistes africains étaient pour la première fois assurés d'une majorité au sein du Conseil législatif. Aux élections qui eurent lieu en août 1961, le Parti du Congrès Malawi recueillit plus de 90 p. 100 des voix; il remporta 23 sièges sur 28 au sein du Conseil législatif et gagna le contrôle du Conseil exécutif. Au début de l'année 1962, M. Banda qui occupait le poste de ministre des Terres, des Ressources naturelles et du Gouvernement local fut reconnu principal ministre et chef du gouvernement.

Une deuxième conférence tenue en novembre 1962 aboutit à l'adoption d'une nouvelle constitution qui comportait deux étapes: l'octroi de l'autonomie et celui de l'indépendance. Le Nyassaland reçut l'autonomie complète en ce qui concerne les affaires intérieures en février 1963, et M. Banda fut nommé premier ministre. En juin, un accord fut conclu relativement aux modalités de dissolution de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland. La fédération fut officiellement dissoute le 31 décembre 1963 et ainsi s'ouvrait l'étape finale qui devait conduire à l'indépendance du Nyassaland.



Au cours de la cérémonie d'inauguration officielle du Parlement de Malawi à Zomba, le nouveau premier ministre du pays, M. Hastings Banda, a remis le discours du trône au prince Philippe, qui représentait la Reine aux fêtes de l'indépendance.

Économie

Le nouveau gouvernement se trouve en face d'énormes problèmes économiques. Vu leur nature accidentée ou rocheuse, la plupart des terres se prêtent mal à l'agriculture, et on estime qu'un dixième seulement de la surface du pays est cultivable. On ne connaît pas de gisements miniers qui puissent être exploités avec profit. Plus de 80 p. 100 de la population cultive ce qui est nécessaire à sa subsistance; les véritables cultures — thé, tabac et coton — sont aux mains des Européens. Les salaires des Nyassalandais qui travaillent dans les pays voisins apportent une contribution importante à l'économie du pays.

En 1962, le gouvernement a annoncé un plan de développement de trois ans qui prévoit un investissement de 54 millions de dollars dans le domaine de l'éducation, de l'aménagement des villes, de l'agriculture et des pêcheries. En ce qui concerne la diversification de l'agriculture, le Malawi est mieux placé que la plupart des pays africains. Les chutes de pluie y sont adéquates et, vu les différences d'altitude, le pays se prête à des cultures variées. L'industrie s'est trouvée paralysée par un marché intérieur restreint et par les difficultés de transport.

À son accession à l'indépendance, le Malawi se heurte aux problèmes qui sont communs à la plupart des nouveaux États africains. Riche néanmoins des ressources humaines que lui offre une population laborieuse unie sous une direction énergique, le pays se lance avec confiance et résolution dans la tâche du développement d'une nation.

Avion "Caribou" pour le groupe des Nations Unies au Cachemire

A LA SUITE d'une demande du Secrétariat de l'ONU, le Canada a fourni un avion "Caribou", avec son équipage et une équipe au sol, au Groupe d'observation des Nations Unies en Inde et au Pakistan.

L'appareil de l'Aviation royale du Canada a été envoyé au Cachemire en juin 1964, après que deux officiers de l'aviation eurent fait enquête sur la demande. Trois pilotes et une équipe au sol de cinq techniciens assureront l'utilisation et l'entretien de l'avion. Pendant l'été, ce dernier sera à Srinagar, au Cachemire, du côté indien; il ira ensuite à Rawalpindi, au Pakistan, de novembre à avril. L'avion est sous le contrôle du chef du Groupe d'observation. Les membres de l'ARC auront le statut d'observateurs militaires.

L'ONU a créé le Groupe d'observation en 1948 afin de surveiller le cessez-le-feu au Cachemire. Quarante observateurs de l'ONU, stationnés de part et d'autre de la frontière, séparent les forces militaires indiennes et pakistanaïses; ils sont prêts à faire enquête sur tout incident qui pourrait se produire. A cause du terrain



Avion "Caribou" comme celui qu'a donné le Canada au Groupe d'observation de l'ONU en Inde et au Pakistan.

mont
Pens
souve
portes
d'obs
Pens
l'insig
com
E
riod
dema
offici
nomb
des C

montagneux, les mouvements à la ligne de cessez-le-feu sont lents et difficiles. Pendant la mousson, qui dure de juin à septembre, les effondrements rendent souvent impraticables les routes de montagne. Il faut alors un avion pour transporter le personnel et les approvisionnements. Avec ce nouvel appareil, le Groupe d'observation pourra dépêcher des hommes là où se produiront des incidents. Pendant les périodes de tension internationale, l'appareil de la Commission, sous l'insigne de l'ONU peut traverser la ligne de cessez-le-feu, tandis que les avions commerciaux en sont empêchés.

Depuis 1948, huit officiers de l'armée canadienne servent pendant des périodes d'un an sous les ordres de la Commission de l'ONU au Cachemire. A la demande du secrétaire général des Nations Unies, l'Armée a envoyé en 1963 un officier supplémentaire. Les huit membres de l'Aviation royale portent à 17 le nombre des militaires canadiens au service du Groupe d'observation, ce qui fait des Canadiens les membres les plus nombreux du groupe.

Les affaires extérieures au Parlement

La crise de Chypre

Le 2 juillet, lorsqu'on lui a demandé de "communiquer à la Chambre les dernières nouvelles au sujet de Chypre", en particulier si les nouvelles selon lesquelles 4,000 soldats grecs auraient secrètement débarqué dans l'île étaient fondées et, si oui, quel effet aura cet événement inattendu "sur le maintien de la Force des Nations Unies et la présence de soldats canadiens au sein de cette Force, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a répondu:

Il est certain que la situation à Chypre n'est pas sans créer de vives inquiétudes. Le secrétaire général des Nations Unies a communiqué ce matin avec nos représentants aux Nations Unies. J'avais moi-même communiqué avec lui avant dimanche dernier, par suite de mes pourparlers avec le premier ministre de Grèce et le premier ministre de Turquie. Le secrétaire général de l'OTAN se trouve à Ottawa aujourd'hui, et nous nous réjouissons de cette occasion d'étudier la question avec lui à la lumière surtout de sa visite du 4 juin dernier aux Gouvernements de Grèce et de Turquie.

Je ne saurais dire si les communiqués de presse . . . sont exactement conformes à la réalité. Nous avons certaines raisons de croire qu'on a fait certaines importations, mais je ne veux rien ajouter pour le moment. . . .

. . . Dans une affaire aussi délicate, il y a certaines choses qu'on ne doit pas dire avant de les avoir entièrement vérifiées. En raison de mes responsabilités, je n'ai pas l'intention de faire de déclarations à moins d'être sûr qu'elles correspondent bien aux faits.

Je signalerai, cependant, que le recours à des unités de l'armée régulière par l'un ou l'autre camp mêlé au différend de Chypre irait à l'encontre de la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mai, qui interdit à tous les États membres de faire quoi que ce soit qui puisse aggraver la situation. Ce serait également aller à l'encontre des obligations assumées par tous les membres de l'OTAN. Si des troupes régulières du continent intervenaient à Chypre, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix aurait à faire face à une nouvelle situation dangereuse, car elle n'a pas le mandat ni l'effectif nécessaire pour s'interposer entre des troupes considérables et bien équipées, si la guerre éclatait. A la vérité, la Force n'a pas été constituée à cette fin.

Au cours de mes entretiens avec le premier ministre İnönü et le premier ministre Papandréou la semaine dernière, je leur ai exprimé notre vive inquiétude quant à la possibilité d'une pareille tournure des événements. J'ai souligné qu'il incombait à la Grèce comme à la Turquie de respecter leurs engagements envers les Nations Unies et l'OTAN.

Notre mission, comme je l'ai dit aux Nations Unies à New-York, s'est vue

enjointe de rester en contact étroit et permanent avec le Secrétariat de ces dernières afin de faire connaître notre préoccupation quant à la situation du contingent canadien dans un effectif assurant le maintien de la paix, étant donné l'éventualité d'un envoi de troupes supplémentaires à Chypre en provenance du continent. Les forces canadiennes participant à l'opération des Nations Unies pour le maintien de la paix relèvent d'un commandant des Nations Unies, conformément à la résolution du Conseil de sécurité, adoptée le 4 mars. C'est à titre de membre de la Force des Nations Unies que le Canada prendra les initiatives requises.

Le 7 juillet, une question supplémentaire demandait "s'il ne devient pas de plus en plus évident que, pour parler comme tout le monde, le Gouvernement de Chypre se moque des Nations Unies au sujet du débarquement des troupes grecques en empêchant la Force des Nations Unies de constater ce qui se passe". . . . L'interrogateur désirait également savoir "si le Gouvernement canadien compte faire des instances auprès des Nations Unies, afin que cet organisme fasse clairement savoir au Gouvernement de Chypre que ces violations de la résolution du Conseil de sécurité (définissant le rôle de la force pacificatrice) obligeront la Force des Nations Unies à prendre des mesures pour ramener à l'ordre ceux qui violent la résolution ou à retirer de Chypre la Force du maintien de la paix . . .". M. Martin a répondu ce qui suit:

Les Nations Unies ont organisé cette Force surtout pour aider à maintenir la paix à Chypre. Cette Force n'a pas été dépêchée surtout pour empêcher une invasion, mais il ne fait aucun doute que la décision d'établir une Force des Nations Unies pour le maintien de la paix a très considérablement contribué, le 13 mars, à rendre impossible, ou peu souhaitable, toute invasion.

Il ne fait aussi aucun doute que les opérations de la Force des Nations Unies ont été rendues difficiles par un certain nombre d'éléments. . . . Le Gouvernement canadien, non seulement ces derniers jours, mais même depuis la réunion ministérielle de l'OTAN tenue à La Haye, a adopté une attitude ferme au sujet de tout ce qui complique ou alourdit la tâche de la Force du maintien de l'ordre. Comme je l'ai dit hier, il y a eu d'importantes négociations cette semaine: une réunion s'est tenue à Genève, une autre à l'OTAN et d'autres ailleurs.

Hier, j'ai convoqué l'ambassadeur de Grèce et je me suis longuement entretenu avec lui. A l'instar du secrétaire général des Nations Unies, je lui ai déclaré sans ambages que toute complication rendant plus difficile la mission de la Force de l'ONU contrecarre l'objectif de cette Force. Toutefois, je tiens à ajouter que, malgré tous ces ennuis, les Nations Unies continuent de jouer un rôle important dans cette île divisée.

Invité à déclarer s'il avait "discuté avec le Gouvernement grec du débarquement d'un certain nombre de ses ressortissants à Chypre", M. Martin a dit:

Je dois rappeler que toutes les nouvelles publiées par les organes d'infor-

mation ne sont pas nécessairement exactes. Chypre est un des problèmes les plus graves qui se posent depuis nombre d'années, certainement depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Dans une affaire de cette importance, je manquerais à mon devoir si je ne pesais pas avec soin mes déclarations en cette enceinte, en raison des répercussions qu'elles pourraient avoir dans certains pays. Notre attitude à l'égard des mesures prises par certaines forces militaires et par quelques personnages est bien connue. J'ai le sentiment qu'à cause de l'attitude adoptée par le Canada et d'autres pays, on fait un effort pour tâcher de résoudre ce problème de façon à éviter que la situation dangereuse qui existe dans l'île ne le devienne davantage.

Il est trop facile de tenir des propos irréfléchis et de se livrer à des conjectures: mon honorable ami comprendra sans peine que si je ne semble pas donner tous les détails voulus, ce n'est pas parce que je ne le puis, mais parce que les devoirs de ma charge m'imposent en l'occurrence de ne m'exprimer qu'en termes très généraux. C'est l'attitude que j'entends observer. . . .

Le 9 juillet, au député s'enquérant "si les autres États membres des Nations Unies verseront une contribution à l'égard de la participation prolongée du Canada à la Force pour le maintien de la paix à Chypre", M. Martin a répondu:

Un certain nombre de pays, notamment la Grande-Bretagne et les États-Unis, ont apporté volontairement leur concours. Le Canada n'est pas le seul pays qui s'est engagé à payer le coût de sa propre participation. Il y a aussi l'Irlande. Au sujet de la période de trois mois, le Canada et l'Irlande ont pris la position que voici: si la situation financière des Nations Unies devait permettre le remboursement de ces dépenses, il y aurait lieu qu'ils soient remboursés.

Le ministre a ensuite répondu à la question supplémentaire suivante: "Quel pays autre que la Grande-Bretagne paie le coût de participation de ses troupes à cette mission":

Je le répète il y a aussi l'Irlande et le Canada. D'autres pays reçoivent de l'aide de la caisse de souscriptions volontaires.

Une répétition de la demande de renseignements sur ce qui a été fait "ces dernières semaines pour s'assurer que d'autres pays fourniront les fonds nécessaires ou, du moins, une partie des fonds pour faire face aux dépenses de la force canadienne. . .", a obtenu de M. Martin la réponse suivante:

Je répète qu'au cours des trois premiers mois, les États-Unis et certains autres pays ont prêté leur concours. Ils ont fourni assez d'argent pour payer les frais des opérations de la Force, sous réserve évidemment des engagements pris par le Canada, l'Irlande et. . . par la Grande-Bretagne.

Pour ce qui est du deuxième trimestre, de nouvelles contributions ont été faites par un certain nombre des premiers pays cotisants. Lorsque la question du renouvellement du mandat s'est posée, on a examiné le côté financier de la chose et le

mandat n'aurait pu être renouvelé si les pays participants n'avaient pas suivi la méthode précédemment établie.

Il est regrettable, et je l'ai déjà dit à la Chambre, que les autres États membres des Nations Unies n'aient pas tenu compte de leurs obligations, contractées en vertu de la charte et n'aient pas fourni la quote-part que comporte leur qualité de membre de l'Organisation. Néanmoins, même si d'autres pays ont refusé de faire honneur à leurs obligations, ce n'est pas une raison pour que le Canada ne remplisse pas ses engagements.

Le 17 juillet, on a demandé à M. Martin si, étant donné "l'accumulation d'armes" et les "préparatifs menaçants" à Chypre, "il pourrait rassurer la Chambre au sujet de la sécurité des troupes canadiennes. . ." et dire quelle était la situation d'ensemble. Sa réponse a été la suivante:

Ainsi que je l'ai déjà annoncé, des pourparlers se sont tenus à Genève à ce sujet, de fait au Conseil de l'OTAN, en sus des entretiens qui se poursuivaient encore ce matin entre certains pays, y compris le Canada. Sans doute, les craintes que nous entretenions au sujet des infiltrations et dont il a été question l'autre jour à la Chambre, sous forme d'interrogations et de réponses, étaient fondées et elles ont été confirmées, en dépit des assurances données par les deux pays intéressés. Diverses estimations ont été faites, par les Nations Unies et par divers pays au sujet de l'importance de ces infiltrations. Les renseignements fournis il y a une dizaine de jours aux Nations Unies, par le Canada, ont été confirmés.

De très importantes négociations se poursuivent dans trois endroits différents. J'ose croire qu'elles auront pour résultat, même à l'heure actuelle, d'exercer une influence modératrice sur toutes les parties intéressées, y compris la Grèce et la Turquie, en ce qui concerne leur qualité de membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, sans parler de leur qualité de membre des Nations Unies.

Nos forces là-bas font partie de la Force des Nations Unies et les directives qu'on donne à celle-ci émanent du commandant de cette Force, le général Thimayya, ce distingué soldat indien qui a relevé le général Gyani. Il exerce l'autorité confiée par le secrétaire général en conformité des instructions données par le Conseil de sécurité. Notre force reçoit toute considération quant à sa position et à sa place dans les opérations des Nations Unies.

Je ne crois pas pouvoir en dire davantage en ce moment. Mais il me semble que ce que j'ai dit permet de conclure que les préparatifs militaires, nonobstant les protestations faites au Conseil de l'OTAN, et en dépit des requêtes adressées par le secrétaire général de l'ONU, sont, de l'avis du Canada et probablement de tous les pays qui ont réfléchi à la question, contraires aux demandes formulées lors de la dernière réunion ministérielle du Conseil de l'OTAN en mai dernier et aux réunions subséquentes du Conseil de l'OTAN. J'espère bien que la demande qu'a faite encore hier le secrétaire général de l'ONU, à Genève, où il s'entretient avec le médiateur et les représentants des Gouvernements grec et turc, aura les suites qu'il convient, de façon à ce que la Force puisse, en dépit de circonstances très

difficiles, s'acquitter de sa tâche qui consiste à maintenir un semblant d'ordre dans cette île en discorde. Je suis heureux de dire que l'intervention des forces canadiennes, même les derniers jours, comme nous l'a appris l'exposé du colonel Amy, s'est révélé fructueuse et a donné certains résultats. Le gouvernement continue à observer très attentivement la situation.

Le 20 juillet, interrogé au sujet de "l'apparente détérioration des relations entre les Cypriotes et la Force des Nations Unies, et du projet ou de la menace de retrait des contingents de la Suède et du Danemark, M. Martin a déclaré ce qui suit:

En réponse, je tiens à dire que les mouvements de troupes et de matériel militaire à Chypre sont, bien entendu, une source légitime de soucis. Le Gouvernement canadien a clairement manifesté son inquiétude aux Nations Unies et aux pays directement intéressés. La Suède et le Danemark ont maintenant fait de même.

Dans ma déclaration de vendredi dernier à la Chambre, j'ai dit ce que nous avons accompli, de concert avec d'autres pays, pour faire comprendre à qui de droit qu'il fallait mettre un frein aux accumulations d'armes. Nous avons cru qu'il était normal, pour un pays membre de la Force de paix des Nations Unies, de prendre de semblables mesures pour s'acquitter d'une tâche qui, comme tous les membres de la Chambre l'avaient reconnu dès le départ, n'est pas facile. Nous n'avions cependant pas prévu que la tâche serait rendue infiniment plus difficile encore par les préparatifs de guerre clandestins dans l'île.

La question intéresse tous les pays qui contribuent à la Force de paix et nous prenons donc des mesures collectives pour obtenir qu'on observe strictement les termes des résolutions du Conseil de sécurité. Notre représentant permanent aux Nations Unies s'entretient aujourd'hui avec des représentants des autres pays membres de la Force de paix, et, à la demande du Canada, le groupe s'entretiendra demain avec les hauts fonctionnaires des Nations Unies qui s'occupent de l'opération de Chypre. Nous, ainsi que les autres pays membres, cherchons à inciter les principaux intéressés à ne pas jeter d'huile sur le feu.

J'ai dit vendredi que le secrétaire général des Nations Unies avait lancé un appel à la Grèce et à la Turquie ainsi qu'aux groupes ethniques de Chypre. A ce moment-là, on avait fait une estimation de l'importance des accumulations d'armes. Le premier ministre de Grèce, M. Papandreou, a maintenant répondu au secrétaire général des Nations Unies, et son ambassadeur m'a remis la réponse ce matin. J'en lirai une partie à la Chambre. Voici donc ce passage:

J'admets volontiers. . .

Il s'agit de la réponse au secrétaire général.

. . . qu'il faut mettre un frein aux accumulations d'armes à Chypre. Je lance donc une proclamation où j'invite tous les intéressés à s'en remettre à l'action de la Force de paix des Nations Unies et du médiateur pour trouver une solution finale et permanente aux problèmes de Chypre et j'y déclare que je m'attends à ce qu'on s'en tienne strictement à votre programme.

Je dirai . . . que, ce matin, je me suis entretenu avec l'ambassadeur de Grèce ainsi qu'avec l'ambassadeur de Turquie.

A une question supplémentaire demandant si le Canada "s'est joint à la Suède et au Danemark et a exprimé des points de vue semblables à ceux de ces deux pays, d'est-à-dire qu'à moins de changement favorable les troupes canadiennes se trouveraient dans une situation impossible, étant donné les circonstances périlleuses qui entourent leurs opérations", M. Martin a donné la réponse suivante:

. . . Un examen sérieux de la déclaration faite samedi par le ministre des Affaires étrangères du Danemark et de la communication que le ministre des Affaires étrangères de Suède a adressée vendredi au secrétaire général ne révèle aucune décision de retrait. Ces communications impliquent, d'une part, une réunion du Conseil de sécurité et, compte tenu du résultat de cette réunion, le Gouvernement de Suède étudierait alors l'opportunité de participer aux opérations futures.

Je dois dire . . . que j'ai déclaré en termes non équivoques il y a six semaines qu'il fallait donner à la Force l'occasion de s'acquitter de ses obligations et que si, de toute évidence, cela ne pouvait se faire, les Nations Unies devraient songer à en reviser la position. Cependant, loin de moi l'idée de vouloir laisser entendre que les Nations Unies ne sont pas prêtes à faire face aux grandes difficultés qui peuvent se présenter. Le seul fait de laisser entendre qu'il pourrait y avoir un retrait donnerait lieu à des conjectures qui ne seraient pas justifiées, à mon avis. Qu'il me suffise de dire que les Nations Unies prennent toutes les mesures voulues pour s'acquitter de leurs responsabilités en cas d'imprévus, quelle que soit la gravité des circonstances.

Le 23 juillet, un député a fait remarquer que le secrétaire général de l'ONU avait fait "un peu tard" de nouveaux règlements "donnant à la Force des Nations Unies à Chypre le pouvoir d'empêcher . . . des incursions de troupes venant de l'étranger". Lorsqu'on lui a demandé "quelle en est la nature, et ces règlements permettront-ils à nos troupes, dans le cadre de la Force des Nations Unies, de repousser ceux qui voudraient s'infiltrer clandestinement à Chypre . . .", M. Martin a répondu:

Les pouvoirs de la Force ne vont pas jusqu'à lui permettre d'empêcher l'entrée d'armes ou d'hommes de l'extérieur. Le Gouvernement de Chypre, à titre d'autorité dûment constituée, affirme que ce droit lui appartient. Le commandant des Nations Unies estime et les gouvernements participants soutiennent qu'aux termes des attributions spécifiées dans la résolution du Conseil de sécurité, les troupes des Nations Unies peuvent circuler librement et qu'elles ne sauraient être empêchées d'aller n'importe où dans l'île pour s'acquitter de leurs fonctions. Dans une communication que j'ai envoyée récemment au secrétaire général, je lui ai signalé que, selon moi, il y aurait lieu de faire valoir ce point très énergiquement par l'intermédiaire du commandant, et on s'en occupe à l'heure actuelle.

Le même interrogateur s'est ensuite enquis s'il est "exact que l'archevêque Makarios fait en sorte de ne pouvoir promettre à la Force des Nations Unies de faire quoi que ce soit pour empêcher les incursions de l'extérieur" et a déclaré que si tel est le cas, "les troupes des Nations Unies sont tout à fait impuissantes et la situation empirera à mesure que Makarios se montrera de plus en plus intraitable à l'égard des Nations Unies". Voici la réponse de M. Martin à ces propos:

... Je suis fermement d'avis, comme le sont les autres gouvernements participant à la Force, le commandant et le secrétaire général, et comme le premier ministre de Grèce et le premier ministre de Grande-Bretagne l'ont confirmé hier, que si ce n'était de la présence de la Force des Nations Unies à Chypre, la situation serait bien pire encore. Si grandes que soient les difficultés, nous devons continuer à appuyer la présence de cette Force, en dépit de la position prise par certaines autorités. Si la Force des Nations Unies ne peut s'acquitter de ses responsabilités, la situation sera grave non seulement pour Chypre mais pour l'OTAN et les Nations Unies, surtout si l'on songe au rôle essentiel qu'elles devront jouer advenant que semblables situations se produisent ailleurs.

Un article publié, paraît-il, dans un journal de Toronto, le 28 juillet "selon lequel, après l'automne, on n'aurait plus besoin des troupes canadiennes à Chypre" a servi de prétexte pour demander au ministre de "faire une déclaration et nous dire si cet article . . . a un fondement de vérité ou s'il s'agit de pures conjectures". Ce à quoi, M. Martin a répondu:

J'ai déjà signalé que le Canada consulte les autres pays membres de la Force et qu'à titre de membre de cette Force des Nations Unies, si une décision se prend, ce sera une décision des Nations Unies et non celle d'un seul des pays qui font partie de la Force.

Pour ce qui est de la déclaration attribuée au chef du Gouvernement de Chypre, des dirigeants des Nations Unies m'informent qu'ils ne l'ont pas encore reçue. Comme le disent les journaux, cette déclaration a été faite avant la rencontre du chef du Gouvernement cypriot et du premier ministre de Grèce. Avant de me prononcer sur ce qu'on pourrait considérer comme la marche des événements j'aimerais bien savoir à quelle conclusion en sont venus les chefs de ces deux gouvernements.

J'ai déjà dit à la Chambre que d'autres entretiens se poursuivent ailleurs et sans vouloir exagérer les répercussions possibles de ces entretiens, je serais bien déçu si elles n'aboutissaient pas à un certain progrès. Je tiens à bien préciser que selon l'article 32 de l'accord sur le statut de la Force du maintien de la paix des Nations Unies à Chypre, accord conclu par un échange de lettres le 31 mars 1964, la Force et ses membres, ainsi que ses moyens de transports, ses navires, son aviation et son équipement, doivent jouir de la liberté de mouvement dans toute l'île de Chypre.

La décision que selon les rapports — et je souligne qu'il s'agit de rapports — le Gouvernement de Chypre aurait prise de refuser cette liberté de mouvement

La Force des Nations Unies est nettement contraire à l'entente formelle conclue avec les Nations Unies. C'est également contraire à l'esprit et à la lettre de la résolution du Conseil de sécurité qui invite les groupes ethniques de Chypre et leurs chefs à faire preuve de la plus grande modération. Le Gouvernement canadien maintient en communication avec les Nations Unies et poursuit l'examen de la question.

"Le ministre avoue-t-il, a poursuivi l'interrogateur, que Mgr Makarios a changé d'attitude et que la Force des Nations Unies, privée de la liberté relative de mouvement dont elle jouissait, n'est plus en mesure de s'acquitter de ses responsabilités." M. Martin a déclaré:

Je ne suis pas prêt à convenir que la Force des Nations Unies, du fait de sa présence, est incapable de s'acquitter de la responsabilité qu'elle a assumée. Il ne fait pas de doute que le refus de la liberté de mouvement nuit à l'exécution pleine et entière de son mandat. Je rappellerai néanmoins . . . qu'au cours d'autres opérations de paix, notamment au Congo et même dans le cas de la Force d'urgence des Nations Unies, il y a eu des périodes de résistance durant lesquelles la Force n'a pu s'acquitter de sa tâche. Si dans ce cas on refuse aux casques bleus la liberté de mouvement, l'échec des Nations Unies, notamment, ne sera pas imputable à ses efforts. Dans les circonstances, j'estime que la Force des Nations Unies est plus nécessaire que jamais.

Proposition de l'URSS en vue d'une force permanente de paix

Le 7 juillet, on a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si l'URSS "a fait savoir au Gouvernement du Canada, comme elle l'a fait apparemment au Japon, qu'elle acceptait la formation d'une force de paix sous l'égide des Nations Unies à laquelle participeraient tous les pays, sauf les cinq membres permanents du Conseil de sécurité". "Je voudrais également lui demander, a continué le député, si, exception faite des dépêches publiées dans les journaux, le Gouvernement soviétique a communiqué avec le Gouvernement canadien à ce sujet." La réponse de M. Martin a été en ces termes:

Il n'y a eu aucune communication officielle entre l'Union soviétique et le Gouvernement canadien. Le ministère des Affaires étrangères du Japon a annoncé hier qu'il avait reçu une proposition de l'Union soviétique et d'après une nouvelle de l'Associated Press, cette proposition serait communiquée également aux membres des Nations Unies. Cette proposition n'a pas encore été reçue, mais je tiens à préciser que, sous réserve d'un examen minutieux et approfondi, nous allons la considérer comme une importante déclaration de principe de l'Union soviétique, surtout en ce qui concerne le Canada, qui s'intéresse vivement au principe du maintien de la paix par l'ONU.

Il s'agirait, semble-t-il, d'une réaffirmation par l'Union soviétique de son

attitude à l'égard de l'article 43 de la Charte des Nations Unies. Selon cette proposition, l'Union soviétique serait disposée à fournir une aide financière en vue d'établir une force permanente chargée du maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies. Mais, d'après les nouvelles annoncées jusqu'à présent, rien n'indique que l'Union soviétique soit prête à assumer les obligations financières que la Cour internationale de Justice déclare être dues par l'URSS pour les opérations en vue du maintien de la paix déjà entreprises par les Nations Unies.

... Si cette proposition est présentée officiellement au Canada, nous l'examinerons très attentivement.

Le sujet a de nouveau été invoqué le 14 juillet quand on a voulu savoir de M. Martin "si l'Union soviétique, à la suite de son changement d'attitude concernant les opérations de paix, a pris des mesures en vue d'assumer ses responsabilités envers les Nations Unies en payant ses cotisations de membre et sa part des dépenses de ces opérations". Le ministre a déclaré:

La présentation de la proposition soviétique en vue de l'établissement d'une force permanente des Nations Unies chargée du maintien de la paix n'a rien changé à la somme que l'Union soviétique doit aux Nations Unies, selon un avis consultatif de la Cour internationale de Justice. On a tenu des pourparlers avec l'Union soviétique sur ce qui l'attendra inévitablement à la prochaine Assemblée générale aux termes de l'article 19 de la Charte si elle n'a pas versé à l'Organisation des Nations Unies au moins une partie de ses cotisations en souffrance pendant les deux années précédentes. Le secrétaire général part ce soir pour une tournée qui le mènera dans divers pays, y compris l'Union soviétique. J'ignore que le secrétaire général discutera la nature des discussions, mais je m'étonnerais fort si ce n'était pas l'une des questions à l'ordre du jour.

Ventes de blé à des pays derrière le rideau de fer

Le 14 juillet, le ministre du Commerce, l'honorable Mitchell Sharp, a annoncé, en ces termes, la vente de blé canadien à la Pologne:

La Commission canadienne du blé annonce à Winnipeg aujourd'hui qu'elle a négocié un contrat de vente d'environ 200,000 tonnes métriques de blé qu'elle expédiera en Pologne. Cette vente s'élève à environ 7.4 millions de boisseaux qui doivent être expédiés d'août à novembre 1964. C'est la deuxième vente faite à la Pologne en vertu des dispositions d'un accord à long terme signé le 5 novembre 1963; grâce à cette vente, nous avons écoulé les quantités de blé que la Pologne a accepté d'acheter au cours de la première année de l'accord triennal.

On versera 10 p. 100 du prix de ce blé au moment de l'expédition et le reste réglera le solde en versements égaux, plus l'intérêt, effectués après dix ans, deux ans et demi et trois ans respectivement. Le Gouvernement du Canada

autorisé ces facilités de crédit en vertu des dispositions de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Le 16 juillet, le ministre suppléant du Commerce, l'honorable Harry W. Hays, a annoncé une vente similaire à la Tchécoslovaquie en disant:

Je tiens à informer la Chambre que la Commission canadienne du blé annonce aujourd'hui à Winnipeg qu'elle a négocié un contrat en vue de la vente d'environ 500,000 tonnes métriques de blé à la Tchécoslovaquie. L'expédition de ces quelque 18.4 millions de boisseaux doit se faire d'août à novembre 1964. C'est la seconde vente faite à la Tchécoslovaquie en vertu de l'accord à long terme signé le 29 octobre 1963. Sur ces 500,000 tonnes métriques, 230,000 représentent le reste de la quantité que la Tchécoslovaquie était convenue d'acheter au cours de la première année de l'accord; les autres 270,000 tonnes s'appliquent à la deuxième année, qui commence le 30 octobre prochain.

Des p. 100 du prix seront acquittés au moment de l'expédition et le solde, par versements égaux, plus l'intérêt, après deux ans, deux ans et demi et trois ans, respectivement. C'est en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation que le Gouvernement canadien a autorisé ces facilités de paiement.

Le Canada, Cuba et l'OEA

Le 27 juillet, on s'est enquis si, étant donné la condamnation de Cuba par les membres de l'Organisation des États américains et la prise de sanctions économiques et diplomatiques contre ce pays, le Gouvernement du Canada avait "reçu des communications directes de l'Organisation des États américains en ce qui touche la position du Canada à cet égard". M. Martin a déclaré ce qui suit:

Il n'y a pas eu de communication officielle entre l'Organisation, ou l'assemblée réunie à Washington, et le Gouvernement canadien. J'ai reçu d'avance le texte de la principale résolution adoptée hier lors de la neuvième réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'Organisation des États américains. Cette résolution, adoptée par 15 voix contre 4, prévoit la prise des mesures suivantes contre Cuba: les gouvernements des États américains ne maintiendront pas de relations diplomatiques ou consulaires avec le Gouvernement cubain; ils suspendront tout commerce avec Cuba, sauf en ce qui touche les denrées alimentaires, les médicaments et l'outillage médical; ils suspendront tout transport maritime de destination de Cuba. La résolution renferme un paragraphe exhortant les pays qui ne font pas partie de l'OEA mais qui sont animés des mêmes idéaux, à examiner la possibilité de démontrer effectivement leur solidarité en réalisant l'objectif de ladite résolution.

Les gouvernements canadiens qui se sont succédé, de concert avec la plupart des autres gouvernements du monde occidental (y compris presque tous les

pays membres de l'OTAN et de l'OCDE) ont toujours soutenu que des relations diplomatiques et commerciales ne signifient pas nécessairement que l'on approuve un régime. Le gouvernement le pense toujours.

Comme nous n'avons pas participé aux pourparlers tenus à Washington, ni aux décisions qui y ont été prises, nous ne sommes naturellement pas au courant de tous les éléments dont il a été tenu compte. Nous étudierons soigneusement ces décisions en nous fondant sur les renseignements disponibles. A l'instar de son prédécesseur, le gouvernement a comme ligne de conduite de maintenir des relations diplomatiques et commerciales avec Cuba. La Chambre le sait.

En ce qui a trait aux échanges commerciaux, l'exportation d'armes et de matières stratégiques a été interdite depuis plusieurs années, de fait, bien avant que l'OEA ne prenne une décision en ce sens, à Washington, samedi dernier.

CONFÉRENCES PROCHAINES

Troisième Conférence des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique
Genève, du 31 juillet au 9 septembre.

Comité spécial pour l'étude des principes du droit international concernant les relations
amicales et la coopération entre États: Mexico, du 22 août au 30 septembre.

Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation: Ottawa, du 21 août au 4 septembre.

Réunion des ministres des Finances du Commonwealth: Kuala-Lumpur, 1^{er} et 2 septembre.

Troisième réunion des Parties à la Convention internationale sur la pêche hauturière dans
l'océan Pacifique nord: Ottawa, le 9 septembre.

Ouverture de la Conférence générale de l'AIEA: Vienne, 14 septembre.

Sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
(Comité de l'Assemblée générale des Nations Unies), reprise de la troisième session
New-York, du 5 au 23 octobre.

Réunion de la Commission mixte internationale: Ottawa, du 6 au 13 octobre.

Réunion plénière du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
cinquième session: New-York, du 26 octobre au 6 novembre.

Ouverture de la Conférence générale de l'UNESCO: Paris, 20 octobre.

Assemblée générale des Nations Unies, dix-neuvième session ordinaire: New-York, du 11
novembre.

Conseil d'administration de l'OIT et de ses comités, 160^e session: Genève, du 1^{er} au 3
novembre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. H. B. Stewart démissionne du ministère des Affaires extérieures le 29 mai 1964.
- M. E. O. Drake, du haut-commissariat du Canada à Kuala-Lumpur, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Kuala-Lumpur le 3 juin 1964.
- M. G. O. Riddell, de l'ambassade du Canada au Caire, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Le Caire le 3 juin 1964.
- M. J.-M. Touchette, de l'ambassade du Canada à Beyrouth, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Beyrouth le 4 juin 1964.
- M. G. Fox, commissaire à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale de surveillance au Vietnam, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Saigon le 5 juin 1964.
- M. W. N. Lawton, de l'ambassade du Canada à Buenos-Aires, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Buenos-Aires le 8 juin 1964.
- M. J.-S. Roy, de l'ambassade du Canada à Prague, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Prague le 11 juin 1964.
- M. M. D. Copithorne, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Kuala-Lumpur. Il a quitté Ottawa le 16 juin 1964.
- M. J. A. Dougan, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Montevideo. Il a quitté Ottawa le 19 juin 1964.
- M. F. J. Houde, de l'ambassade du Canada à Montevideo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Montevideo le 19 juin 1964.
- M. R. M. Nuttall est entré au ministère des Affaires extérieures le 22 juin 1964 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. P. J. Joncas, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Ottawa le 23 juin 1964.
- M. R. M. Collins est nommé ambassadeur du Canada en Afrique du Sud. Il a quitté Ottawa le 26 juin 1964.
- M. J. A. McCordick, ambassadeur du Canada en Tchécoslovaquie, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Prague le 26 juin 1964.
- M. A. Young, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo. Il a quitté Ottawa le 26 juin 1964.
- M. J. G. Brown, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou. Il a quitté Ottawa le 29 juin 1964.
- M. D. S. Bishop est entré au ministère des Affaires extérieures le 29 juin 1964 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. P. Hoft est entré au ministère des Affaires extérieures le 29 juin 1964 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. L. Maclos est entré au ministère des Affaires extérieures le 29 juin 1964 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M^{lle} J. B. McPhee est entrée au ministère des Affaires extérieures le 29 juin 1964 à titre d'agent d'administration junior.

- M^{lle} P. Owen est entrée au ministère des Affaires extérieures le 29 juin 1964 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. C. C. Pedersen est entré au ministère des Affaires extérieures le 29 juin 1964 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. W. T. Delworth, de la délégation du Canada à la Commission internationale de surveillance au Vietnam, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Saïgon le 30 juin 1964.
- M. R. H. N. Roberts, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Berne. Il a quitté Ottawa le 30 juin 1964.
- M. J. Robichaud, de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté New-York le 30 juin 1964.
- M. S. A. Banks est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juillet 1964 à titre d'agent d'administration de classe 3.
- M. D. R. T. Fraser, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale de surveillance au Vietnam. Il a quitté Ottawa le 1^{er} juillet 1964.
- M. D'I. Fortier, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique nord, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 2 juillet 1964.
- M. P. E. Laberge, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Washington le 2 juillet 1964.
- M. R. Garneau est nommé ambassadeur du Canada en Suisse. Il a quitté Paris le 11 juillet 1964.
- M. J. W. Gilbert est entré au ministère des Affaires extérieures le 13 juillet 1964 à titre d'agent d'administration junior.
- M. F. W. Stone, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Ottawa le 14 juillet 1964.

AI

Vol.

Rele

Rela

Prog

Visi

Le c

Les

La

Conf

Nom

da

Les T

AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère
des Affaires extérieures publie chaque
mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une
documentation abondante sur le rôle du Canada
dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite
entièrement ou en partie,
de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du
Receveur général du Canada et adressées à
l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XVI N° 9

Table des matières

Septembre 1964

Relevé de la situation internationale	418
Relations canado-allemandes	427
Programmes canadiens d'aide extérieure	433
Visite au Cameroun septentrional	451
Le contingent canadien se retire du Congo	460
<i>Les Affaires extérieures au Parlement:</i>	
<i>La situation à Chypre</i>	462
<i>Conférences prochaines</i>	473
<i>Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada</i>	474
<i>Les Traités</i>	475

Relevé de la situation internationale

Voici des extraits du relevé de la situation internationale fait le 9 juillet 1964 par M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant le Comité permanent des Affaires extérieures de la Chambre des communes, lors du débat sur les prévisions budgétaires (1964-1965) du ministère des Affaires extérieures.

Il serait utile, Monsieur le Président, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures livre au Comité ses impressions concernant la situation politique internationale. C'est une situation qui évolue et qui peut passer rapidement d'une condition apparente à une autre. . . .

Amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest

Au cours de l'après-guerre, nous avons pris l'habitude d'évaluer l'atmosphère internationale d'après l'état des relations entre l'alliance occidentale et le bloc soviétique. Divers éléments d'ordre temporaire peuvent exercer une influence sur l'état de ces relations. Par exemple, d'ici l'ouverture de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui aura lieu probablement le 10 novembre, les événements mondiaux peuvent nous apparaître sous un nouveau jour. Il y aura des élections non seulement aux États-Unis, mais aussi, si nous portons plus loin notre regard, en France et en Allemagne. . . . Des élections auront lieu également en Grande-Bretagne.

Comme nous le savons d'expérience, il y a peu de chance que des initiatives importantes concernant les grands problèmes mondiaux soient prises du côté occidental avant ces élections, à condition toutefois — et c'est là un fait à souligner — qu'aucune provocation majeure n'émane du bloc sino-soviétique. L'approche des élections suscitera néanmoins des débats publics animés, et certains malentendus pourront surgir à l'étranger par suite des déclarations des partis qui sont amenés parfois, pour des raisons de politique intérieure, à prendre une attitude extrémiste. Je crois toutefois que le bloc soviétique comprend le rôle du fonctionnement de la démocratie et ne jugera pas des principales tendances de la politique occidentale d'après ces déclarations.

Si cette supposition est exacte, le bloc soviétique s'abstiendra, pour sa part, de toute initiative importante qui puisse déclencher, à ce stade, une réaction imprévisible. Il convient peut-être de signaler que le mois dernier l'Union soviétique a conclu avec le régime est-allemand un traité d'amitié au lieu d'un traité de paix fragile qui aurait pu plonger une fois de plus l'Europe dans une atmosphère de crise.

Autant que je puisse en juger, le Gouvernement de l'Union soviétique avait décidé que pour renforcer la cohésion de leur groupe est-européen en face de l'évolution qui se produit ailleurs dans le monde communiste, il était nécessaire

¹Le compte rendu complet des débats du Comité est en vente à la librairie de l'Imprimeur de la Reine à Ottawa.

de conclure avec les Allemands de l'Est un traité analogue à ceux qu'ils avaient déjà conclus avec la plupart des autres pays de l'Europe orientale. Il y a trois ans, un traité de ce genre aurait pu constituer le signe avant-coureur d'un nouvel affrontement de volontés à l'égard de Berlin, mais cette fois les termes employés dans le traité et les explications qui ont été données de Moscou et de Pékin nous portent à croire qu'aucune conséquence néfaste ne se produira. Je mets l'accent sur la situation en Allemagne, car c'est le problème qui occupe la place la plus importante dans la discorde qui a surgi entre l'Est et l'Ouest.

Comme je vois les choses, l'Union soviétique ne souhaite pas plus que les États-Unis voir s'aggraver les points de tension. Nos relations avec le communisme soviétique ont atteint une sorte de plateau: il n'existe apparemment aucune possibilité immédiate de crise sérieuse ou de solution en ce qui concerne les problèmes dont la négociation se poursuit avec le monde soviétique. Les quelques initiatives qui sont prises dans ce domaine semblent calculées afin de maintenir l'amélioration qui existe maintenant depuis plus d'un an, en particulier, je suppose, depuis la crise cubaine d'octobre 1962.

Les débats du Comité pour le désarmement à Genève . . . donnent des indications utiles sur l'état des relations avec le bloc soviétique; or ils semblent confirmer cette tendance. Une atmosphère positive paraît maintenant dominer les séances et d'utiles progrès semblent devoir être réalisés grâce à diverses propositions qui contribueront à diminuer les tensions. Les travaux piétinent, cependant, pour ce qui est des grandes questions toujours pendantes. Je dis ceci en dépit de la déclaration qu'aurait faite l'autre jour M. Khrouchtchev, selon laquelle faute d'un règlement du problème de Berlin on ne pouvait réaliser aucun progrès dans le domaine du désarmement. Il parlait peut-être d'un accord de base. Ce que j'ai à l'esprit, ce sont évidemment des accords partiels, c'est-à-dire qui nous permettent de passer d'une étape à une autre, — passer par exemple du traité d'interdiction des essais conclu en août dernier à l'accord entre l'Union soviétique et les États-Unis concernant la limitation de la production des matières fissiles, et de même à l'accord entre ces deux pays concernant l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique.

Je mettrais dans une catégorie analogue la proposition récente de l'Union soviétique concernant l'établissement d'une force internationale de maintien de la paix qui serait placée sous l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette proposition, si on l'examine en détail, peut ou ne peut pas constituer un progrès; je suis convaincu, toutefois, que l'on peut dire d'ores et déjà avec une certaine assurance qu'elle n'est pas faite pour aggraver la situation internationale. Le Canada n'a pas encore reçu officiellement cette communication, mais nous savons ce qu'elle renferme et avons eu l'occasion de l'étudier de manière assez approfondie. . . . Je crois qu'elle représente une initiative importante dans un domaine qui intéresse au plus haut point le Canada.

Bref, par consentement tacite, les relations avec le bloc soviétique sont pour le moment assez équilibrées. Le fait qu'à l'intérieur du bloc sino-soviétique de

nombreux problèmes exercent de fortes pressions dans la même direction ne doit pas diminuer la satisfaction que nous donne le climat amélioré des relations. Le climat qui, je l'espère, continuera de régner.

Nul ne peut faire preuve de dogmatisme en ce genre de choses, mais je ne pense pas que l'on serve la cause des relations internationales en niant qu'une amélioration existe maintenant dans les relations entre l'Est et l'Ouest. Cette expression est employée bien entendu dans le sens des relations entre les puissances occidentales proprement dites et le bloc soviétique.

La scène internationale qui présente à cet égard un aspect relativement stable voit néanmoins se manifester de graves éléments de trouble à Chypre et dans le Sud-Est asiatique. La situation dans cette dernière région est une source de danger pour la paix internationale; la menace, là-bas, émane en effet d'un adversaire dont l'isolement à l'égard de l'Ouest est devenu si complet qu'on ne peut s'attendre à ce qu'il évalue avec exactitude les desseins et la détermination des États-Unis.

Situation grave en Indochine

Le problème qui se pose actuellement en Indochine nous intéresse, car nous sommes membres depuis dix ans des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, au Cambodge et au Laos, et cette participation a entraîné des dépenses considérables tant pour notre personnel politique et militaire que pour le contribuable canadien.

Les difficultés actuelles ont pour origine le fait que les Vietnamiens du Nord et les Chinois étaient peu disposés à reconnaître l'Accord de Genève de 1954 et l'Accord de Genève de 1962, ententes qui, si elles avaient été observées fidèlement, auraient protégé les droits légitimes de toutes les parties en sous-trayant la région à la politique de la guerre froide. La tâche à exécuter maintenant est de rendre ces accords effectifs, c'est-à-dire, au Vietnam, de mettre fin à l'ingérence du Nord, motif qui a suscité la guerre dans le Sud, et au Laos de bâtir une nation vraiment neutre et indépendante qui ne constitue une menace pour aucun pays et en particulier pour la Chine.

Au Laos, pays d'un million et demi d'habitants et le plus petit des trois, la faction communiste, qui a violé à maintes reprises le cessez-le-feu et a refusé de collaborer avec un gouvernement d'union nationale, réclame maintenant la convocation d'une nouvelle conférence. Je ne vois pas très bien ce que cette conférence pourrait accomplir de nouveau par rapport à celle de 1962. Les autres puissances occidentales n'ont pas nécessairement la même opinion à ce sujet, mais aux yeux du Canada des engagements ont été pris en 1954 et en 1962 et si ces engagements étaient exécutés on pourrait se dispenser d'une conférence. Je ne vois pas la nécessité d'une conférence sur le Laos ou d'une conférence de portée plus générale. La manière de résoudre le problème est à mon avis que toutes les parties se conforment entièrement aux accords de 1954 et de 1962. Si toutefois il est décidé, comme l'a proposé la Pologne, de tenir une conférence

sur le Laos, nous sommes disposés à y participer; nous ferions de même, bien entendu, dans le cas d'une conférence de cadre élargi, conférence dont la tenue a été proposée par la France et par l'Union soviétique et recommandée hier par le secrétaire général U Thant.

Au Vietnam, il n'est pas besoin d'un nouvel accord pour faire cesser la guerre civile. Cet accord existe déjà; il a maintenant près de dix ans. Le rôle que joue le Vietnam du Nord dans la rébellion du Sud a été condamné il y a deux ans par une Commission internationale dont sont membres le Canada, la Pologne et l'Inde; ceci n'a pas empêché toutefois le Nord-Vietnam d'intensifier graduellement l'appui qu'il fournit à la rébellion. Avec les tristes preuves de la mauvaise volonté des communistes au Laos, il n'est pas surprenant, à mon avis, que nous regardions avec méfiance des propositions qui comportent l'idée de la neutralisation comme solution possible au Vietnam, pays qui est des trois le plus vaste et qui se trouve divisé.

La situation est plus grave qu'elle ne l'a été pendant longtemps. Elle pourrait aboutir à une crise de grande envergure. Une crise peut toutefois être évitée, à moins que les Vietnamiens du Nord et leurs amis sous-évaluent la fermeté d'intention du Gouvernement des États-Unis. Les États-Unis ont affirmé publiquement et confirmé en particulier qu'ils ne cherchent aucun avantage pour leur propre compte au Vietnam, qu'ils ne veulent pas obtenir un territoire ou des bases. Ils cherchent seulement à consolider un gouvernement qui soit à l'abri des attaques extérieures et qui soit libre de déterminer son propre avenir. Si Hanoï et Pékin ne considèrent pas cet objectif comme légitime, ils risquent, en poursuivant leur politique expansionniste, de provoquer une dangereuse confrontation.

Les événements dont nous avons été témoins dans le Sud-Est asiatique au cours des derniers mois font particulièrement ressortir l'importance que nous devons continuer d'attacher à la dissolution de l'impasse dans laquelle se trouvent les relations entre l'Ouest et la Chine communiste. Si la Chine communiste faisait un geste bien défini de modération et manifestait clairement le désir de collaborer dans la recherche d'une véritable neutralité pour le Sud-Est asiatique, je suis convaincu qu'elle susciterait une réaction généreuse de la part de l'Ouest.

Pour notre part, nous Canadiens sommes déterminés à faire tout notre possible afin de provoquer une amélioration des relations de la Chine avec l'Ouest et principalement avec les États-Unis, car après tout c'est l'état des relations sino-américaines qui peut se révéler l'un des facteurs les plus importants dans le contexte de la paix mondiale.

Les moyens d'action du Canada sont limités, mais il a quand même des chances d'agir dans ce domaine. Il ne tient pas à accepter des obligations supplémentaires, mais il ne se dérobera pas aux tâches qui pourraient lui être confiées; je dirais toutefois que nous ne tenons pas à continuer de faire partie des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine si l'on juge que ces commissions ont rempli leur but, ou qu'elles n'ont pas été suffisamment efficaces.

L'autre jour, lorsque la question des frontières du Vietnam et du Cambodge était examinée par le Conseil de sécurité, M. Adlai Stevenson a fait observer que les Commissions ne pouvaient plus désormais jouer un rôle utile et que l'on devait mettre en œuvre d'autres moyens pour s'occuper de la situation. Si l'on estime que les Commissions peuvent encore jouer un rôle utile, le Canada acceptera ses responsabilités; mais, je le répète, nous ne tenons pas à poursuivre une entreprise que l'on ne juge pas utile.

L'une des raisons pour lesquelles les Commissions n'ont pas entièrement réussi dans leur tâche est imputable à l'insistance de l'une des parties qui a imposé la règle de l'unanimité pour toutes les décisions de la Commission, celle-ci ne pouvant agir sans l'accord de ses trois membres. A notre avis — et c'est là une chose particulièrement vraie dans le cas du Laos — faute de pouvoir observer la règle de la majorité pour ses décisions, la Commission n'est pas à même de résoudre les problèmes dont elle est saisie. L'attitude prise à cet égard par la Pologne a rendu difficile l'exécution des tâches de la Commission.

Le Comité se souviendra qu'il y a environ trois mois j'avais lancé un appel spécial à la Pologne pour qu'elle comprenne les difficultés auxquelles se heurtait la Commission, notamment au Laos.

Le problème de Chypre

... Il y a bientôt quatre mois que le Parlement canadien a approuvé de manière presque unanime une résolution qui autorisait l'envoi de contingents canadiens auprès de la Force internationale de maintien de la paix à Chypre. C'était, je crois, une décision raisonnable, et je pense que si c'était à refaire je recommanderais la même décision. Quelle est en effet l'alternative? Si les Nations Unies n'avaient pas envoyé de forces dans le cadre de leurs attributions de maintien de la paix, il y aurait eu intervention, inévitablement, de la part de certains pays, et ceci est contraire au sens que doivent prendre les relations internationales à notre époque: l'âge nucléaire étant nécessairement l'âge de l'interdépendance.

Notre décision a démontré une fois de plus que le Canada était soucieux d'appuyer l'ONU dans les efforts qu'elle déploie pour maintenir la paix en intervenant dans les cas d'urgence, là où de petits conflits doivent être réprimés de peur qu'ils ne s'élargissent.

Cette décision n'a pas été prise à la légère. Tous les partis ont reconnu que le maintien de la paix n'est pas une tâche facile, et que le sort du policier n'est pas toujours heureux. . . .

... L'énorme volume de correspondance auquel a donné lieu cette question du problème de Chypre, témoigne à mon sens de l'intérêt sincère pris par le peuple canadien à l'égard de la sécurité et de l'efficacité des troupes canadiennes qui avaient été envoyées à une distance de 5,000 milles pour contribuer au maintien de la paix. Il reflète également le doute qui se lève à l'esprit de certains: l'ONU ne se fait-elle pas jouer dans cette affaire, et ne sommes-nous pas, en tant que pilier de l'Organisation, "pris pour des niais", comme l'a dit un député de

Chambre? A mon avis et de l'avis du gouvernement, ce n'est certainement pas le cas, et je crois devoir l'affirmer clairement. Ceci ne veut pas dire que nous ne sommes pas en face d'une situation difficile. Mais nous savions à quoi nous nous engageons.

Notre action s'insère dans le cadre de l'établissement d'un mécanisme destiné à préserver la paix internationale, mécanisme qui finalement constitue le seul moyen de maintenir l'ordre dans le monde. Comme dans le cas du Congo, opération qui d'ailleurs présentait plus de difficultés, nous devons regarder la situation à Chypre comme une phase inévitable de transition, l'autorité pour le maintien de la justice devant maintenant appartenir à la collectivité internationale plutôt que d'être laissée aux mains des puissances, grandes ou petites. Je ne conçois pas de tâche plus noble et plus utile, pour les forces de défense de notre pays, que celle qui vise à l'instauration de la paix, même s'il s'agit d'une situation compliquée et difficile comme dans le cas de Chypre.

Tout d'abord, nous devons nous souvenir des limitations qui sont nécessairement imposées à toute force internationale envoyée par les Nations Unies pour le maintien de la paix. La Force des Nations Unies à Chypre, au sein de laquelle nos troupes jouent un rôle digne d'éloge, n'est pas — et je vous renvoie à ce qu'a dit hier à ce sujet le général Gyani — une force d'occupation envoyée dans l'île pour prendre en main tous les droits souverains d'un pays indépendant. Il ne faut pas oublier que la Force des Nations Unies a reçu la mission de maintenir la paix dans l'île avec le consentement et l'approbation du Gouvernement de Chypre, et que ses responsabilités et ses obligations sont exactement définies par la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars.

Aux termes de cette résolution, la Force devra exercer ses fonctions dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales; elle devra déployer tous ses efforts pour empêcher une reprise des combats, et au besoin contribuer à la restauration de l'ordre et au retour de conditions normales.

... Le rôle de la Force, tel qu'il est défini par la résolution du Conseil de sécurité, n'est donc pas d'usurper les pouvoirs et les responsabilités du Gouvernement chypriote et d'imposer la paix, par la force des armes, aux deux communautés. C'est parce qu'on perd ce fait de vue qu'on a parfois du mal à comprendre pourquoi la mission de maintien de la paix à Chypre progresse avec tant de lenteur. Nous avons eu le même problème durant quatre ans au Congo, et c'est là un fait à ne pas oublier. Mais si difficile qu'ait été l'opération au Congo, personne aujourd'hui, en regardant en arrière, ne peut s'empêcher de dire que c'était une phase inévitable et nécessaire dans l'évolution qui conduit la collectivité internationale à prévenir la guerre par un effort concerté. De même, au cours de l'histoire, on a pu prévenir la violence au sein de collectivités lorsque la justice a été imposée par la communauté et non laissée aux mains des individus qui s'estimaient lésés.

Le rôle de la Force dans l'île de Chypre est donc nettement celui d'un corps chargé de maintenir la paix, rien de plus. Ce n'est pas celui d'une armée oppres-

sive, qui est déterminée à imposer sa volonté à un peuple souverain sans aucune considération pour les désirs de celui-ci. C'est un des arguments que j'ai fait ressortir l'autre jour lorsque j'ai vu le premier ministre de Turquie et le premier ministre de Grèce; je leur ai dit en effet que selon l'opinion du Canada la Force ne se trouvait pas à Chypre pour imposer une solution, ou pour prendre parti, mais pour seconder les efforts qui seraient déployés pour le maintien de la paix. Ayant posé ce principe, je les ai invités pour la troisième fois, en tant que porte-parole du Canada, à ne prendre aucune mesure susceptible de compliquer ou de rendre plus difficile la tâche de la Force de maintien de la paix. Hier, comme vous vous en souviendrez, le secrétaire général U Thant a lancé un nouvel appel à la Turquie et à la Grèce, les priant d'user de toute l'influence modératrice dont elles étaient capables. Il a exprimé l'intention de faire rapport au Conseil de sécurité sur les mesures qui seraient prises en réponse à son appel. Il a pris note du fait que M. Tuomioja, diplomate finlandais, aurait une rencontre le lendemain avec les deux parties, et que les représentants des autres pays en cause étaient là afin d'examiner ce qui d'après le secrétaire général constitue les aspects à long terme et à court terme du difficile problème de Chypre.

Trois lignes de conduite

Une fois la situation ainsi définie, nous avons le choix entre trois lignes de conduite dans l'exécution de notre mission à Chypre. La première attitude serait d'estimer que les deux communautés de Chypre doivent se plier aux directives fournies par le commandant de la Force de l'ONU, ce qui équivaut à placer la sécurité intérieure et la défense nationale de l'île sous le contrôle total du commandement des Nations Unies. Ceci constituerait de fait une suppression de l'autorité nationale dans les domaines qui assurent l'indépendance d'un pays, or il est absolument évident que l'archevêque Makarios, en sa qualité de président de Chypre, et le vice-président Kuchuk ne sont pas plus disposés à accepter cette solution que ne le seraient la majorité des chefs d'État.

La deuxième voie ouverte aux Nations Unies et aux pays qui sont convaincus de l'efficacité du rôle joué par l'Organisation pour le maintien de la paix est d'accepter entièrement la ligne tracée par la résolution du Conseil de sécurité et de sanctionner l'attitude actuellement préconisée à l'égard de Chypre. Cette méthode, définie par le fidèle défenseur de la cause internationale qu'est M. U Thant, emprunte la voie de la négociation et du compromis, voie souvent ardue et décevante et manière parfois humiliante de "faire" la paix. C'est néanmoins une voie qui s'ouvre devant nous. Si nos objectifs peuvent être atteints de cette manière, sans effusion de sang et sans souffrances inutiles — et je ferais observer qu'au cours des quatre dernières semaines les effusions de sang et les souffrances ont été absolument minimales — ce n'est pas cher payer que d'avoir à faire preuve de patience et de modération. Ce n'est pas un rôle facile à accepter pour n'importe quel gouvernement, ce n'est pas un rôle facile pour nous, mais tous les hommes de bonne volonté doivent admettre que le principe est valable, même si l'appli-

cation en est difficile. Au début nous avons entendu des remarques comme celle-ci: "Pourquoi ne tirent-ils pas?". La Force des Nations Unies n'est pas allée là pour tirer. Elle y est allée pour maintenir la paix et, comme l'a dit à cette table même le secrétaire général, tirer serait faire précisément ce que la Force a été créée pour empêcher. Je dois peut-être rappeler aux membres du Comité que parfois ceux qui sont loin de la malheureuse île de Chypre et de ses luttes amères ont de la difficulté à contenir leur angoisse devant les événements qui se produisent.

Ce que j'essaie d'expliquer, c'est que fréquemment on suggère que les forces de l'ONU ne devraient pas hésiter à tirer. J'affirme simplement qu'elles n'ont pas été envoyées dans ce but. La Force a été envoyée à Chypre pour maintenir la paix. Il y aura peut-être des occasions où elle pourrait être amenée à tirer, mais l'initiative ne doit pas venir des Nations Unies.

Une troisième solution existe, et c'est évidemment la plus facile. Elle se résume en ceci: si les protagonistes refusent d'obéir aux ordres des Nations Unies et ne veulent pas négocier selon nos conditions, nous pourrions retirer nos troupes. Cette attitude a été suggérée. En dépit toutefois de quelques déclarations récentes et des observations que j'ai entendues de temps à autre (en nombre assez limité, car l'opinion prépondérante ne va pas dans ce sens), je ne crois pas que le peuple canadien veuille prendre l'initiative d'une action qui serait la cause d'un échec tragique pour les Nations Unies et marquerait d'une tache l'un des chapitres les plus prometteurs dans l'histoire des tentatives effectuées par l'homme afin de prévenir la guerre: le rôle des Nations Unies pour le maintien de la paix. Si cette ligne de conduite avait été adoptée à Gaza, ou au Liban lors de l'envoi de groupe d'observateurs en 1958, ou encore en Indochine, ou bien il y a un an au mois de juin, nous n'aurions pas eu ce rôle de maintien de la paix des Nations Unies. Si l'on avait agi ainsi au Congo, il n'y aurait probablement plus d'Organisation des Nations Unies, et nous ne parlerions certainement pas de maintien de la paix à l'heure actuelle. Nous retournerions aux vieilles méthodes internationales de la jungle qui constituaient le moyen de maintenir la paix jusqu'à l'établissement de l'ONU en 1945.

Je ne pense pas pouvoir ajouter beaucoup plus. Nous savons qu'il s'agit d'un problème difficile, qu'une solution politique doit être amenée par le médiateur qui a tous les pouvoirs pour faire rapport sur la situation. Des entretiens de la plus haute importance doivent avoir lieu à Genève sous la direction du médiateur. Ils commenceront officiellement demain, et nous devons espérer qu'au milieu de toutes ces difficultés une solution pourra surgir.

Nous devons nous souvenir que c'est l'ONU qui dirige les destinées de la Force de maintien de la paix, ce n'est pas le Gouvernement du Canada. Le Gouvernement du Canada a décidé d'envoyer son unité de réserve auprès de la Force, mais tant que ce contingent est en service dans le cadre de la Force, sous l'autorité du Commandant et des Nations Unies, c'est l'Organisation des Nations Unies qui exerce la responsabilité. Ceci ne veut pas dire évidemment que le Gouvernement canadien ne peut pas faire des recommandations aux Nations Unies. Ceci ne veut

pas dire que des recommandations ne sont pas faites. Des consultations sont tenues presque tous les jours à cet égard avec l'ONU et avec tous les pays participants. Des consultations suivies se déroulent également au sein d'autres organismes comme l'OTAN, mais la décision finale incombe au secrétaire général en vertu des pouvoirs qui lui sont confiés par le Conseil de sécurité.

R
L
moi
de
les
nièr
gue
nad
rage
derr
Rép
et p
l'aid
lève
de l
man
régio
ont
un c
loi a
de I
d'Al
capi
d'oc
5 m
publ
à ca
peut
intég
Oue
rités
rése
occie
qu'à
ont

Relations canado-allemandes

LA VISITE du chancelier Erhard à Ottawa du 9 au 11 juin 1964 et celle du Secrétaire d'État du Canada aux Affaires extérieures à Bonn, au milieu du mois de mai, ont attiré l'attention, au Canada, sur les problèmes et les réalisations de la République fédérale d'Allemagne et aussi sur la communauté d'intérêts et les relations étroites qui se sont établies entre les deux pays au cours des dernières années.

Vu les conflits qui ont opposé le Canada et l'Allemagne au cours de deux guerres mondiales, l'établissement de relations positives et amicales entre le Canada et la nouvelle démocratie allemande est à la fois remarquable et encourageant.

À la fin des hostilités, en 1945, l'Allemagne était dévastée. Durant les vingt dernières années, les Allemands de l'ouest du pays, lequel forme maintenant la République fédérale allemande, ont réussi à ériger une économie très prospère et progressive dans le cadre d'une démocratie parlementaire stable. Bien que l'aide financière généreuse des États-Unis ait joué un rôle essentiel dans ce relèvement, il faut reconnaître que ce succès dépend dans une très large mesure de la discipline, du travail acharné et du sens des responsabilités du peuple allemand lui-même.

En 1948, après la restauration de l'administration civile allemande à l'échelon régional et des États dans les zones occidentales d'occupation, les puissances alliées ont demandé aux chefs des gouvernements des *Laender* (provinces) de convoquer un conseil parlementaire afin de rédiger la constitution d'un État fédéral. Cette loi a été appliquée à compter du 24 mai 1949 et elle est connue sous le nom de Loi fondamentale. À la suite d'élections générales, le gouvernement fédéral d'Allemagne a été établi au mois de septembre 1949 et Bonn a été choisie comme capitale. Les restrictions imposées à la souveraineté allemande par le régime d'occupation ont alors été levées graduellement. Les dernières sont disparues le 5 mai 1955, lorsque les accords de Bonn et les traités sur l'adhésion de la République fédérale à l'OTAN ont été mis en vigueur.

D'après la Loi fondamentale, Berlin est considérée comme un territoire mais, à cause des accords signés en 1945 par les quatre grandes puissances, elle ne peut appartenir de droit à la fédération. À toutes fins pratiques, Berlin fait partie intégrante de la République fédérale. Au point de vue juridique, toutefois, Berlin-Ouest garde son statut de ville occupée même si, la plupart du temps, les autorités de Berlin-Ouest exercent en pratique des pouvoirs gouvernementaux, sous réserve du droit de veto (rarement exercé) des trois puissances "d'occupation" occidentales. Les représentants de Berlin-Ouest au parlement fédéral n'y siègent qu'à titre consultatif; les lois fédérales ne s'appliquent à Berlin que lorsqu'elles ont été spécifiquement ratifiées par le parlement de la ville et seulement dans la

mesure où elles n'empiètent pas sur le statut spécial de Berlin.

Seulement un peu plus de la moitié du territoire de l'Allemagne d'avant-guerre (1937) relève du gouvernement de la République fédérale. Le reste est réparti entre la zone d'occupation soviétique (appelée "République démocratique allemande" et connue plus familièrement sous le nom d'Allemagne de l'Est) et des régions situées au-delà de la ligne Oder-Neisse qui sont administrées directement par l'Union soviétique et par la Pologne. L'Accord de Potsdam a remis la délimitation finale des frontières de l'Allemagne d'après-guerre jusqu'à la signature d'un traité de paix avec une Allemagne réunie. Le Canada, de même que d'autres pays occidentaux, ne reconnaît que le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et n'entretient aucune relation avec l'Allemagne de l'Est.

La division du peuple allemand en deux systèmes politiques distincts et opposés est, on le comprend facilement, la question la plus importante en politique étrangère dans la République fédérale. Cette situation est une source continue de tension internationale et pourrait devenir une menace pour la paix. Les gouvernements canadiens successifs ont exprimé leur sympathie au sujet des difficultés du peuple allemand et ont appuyé fidèlement les efforts faits par la République fédérale en vue de réunifier l'Allemagne par des moyens pacifiques, dans la liberté et en vertu du principe d'autodétermination.

Relations économiques

A côté des problèmes créés par la division de l'Allemagne, ce sont probablement le relèvement économique et l'expansion remarquables de la République fédérale qui ont le plus attiré l'attention à l'étranger. Sa population étant de 56 millions d'habitants (presque trois fois celle du Canada) et son territoire représentant environ la moitié de l'étendue du Manitoba, l'économie de la République fédérale repose sur une industrie manufacturière variée et prospère qui, avec les services personnels et commerciaux, emploie le gros des travailleurs. Elle ne produit pas suffisamment d'aliments et de matières premières et elle doit en importer de grandes quantités d'autres pays. Ses manufacturiers peuvent toutefois faire une concurrence très vive sur les marchés mondiaux. Comme résultat, les exportations et les importations se sont accrues, au rythme de l'essor prodigieux de l'économie. Aujourd'hui, le chiffre total du commerce extérieur de la République fédérale est le deuxième plus élevé au monde. En 1963, il a atteint un record de 25,6 milliards de dollars (en dollars américains), chiffre qui n'a été dépassé qu'aux États-Unis eux-mêmes.

L'économie allemande et celle du Canada se complètent dans une large mesure et le Canada peut fournir à la République fédérale plusieurs des produits dont elle a besoin. Le commerce entre le Canada et l'Allemagne a donc généralement augmenté depuis 1945. Au cours des dix dernières années, la République fédérale a occupé le quatrième rang comme fournisseur du Canada et, sauf pendant trois ans, elle a été le quatrième marché le plus important du Canada; de 1956 à 1958, l'Allemagne a été le troisième acheteur le plus important de produits canadiens.

Le Canada représente aussi pour la République fédérale un débouché important et une source d'importations, même s'il n'occupe pas un rang aussi élevé parmi les pays qui commercent avec l'Allemagne.

L'année dernière, le Canada a vendu à la République fédérale 171 millions de dollars de produits. Les ventes de blé constituaient plus d'un tiers de ce total, tandis que les ventes d'autres céréales, d'aluminium, de cuivre, d'amiante, de minerai de fer, de caoutchouc synthétique et de bois de pulpe formaient un autre tiers. Au cours de la même période, le Canada a acheté de la République fédérale des produits d'une valeur totale de 144 millions de dollars. Environ un quart de cette somme a été affecté à l'achat d'automobiles; le reste a servi surtout à acheter une grande variété de produits manufacturés. Même si la balance du commerce a toujours penché en faveur du Canada, les statistiques préliminaires pour l'année 1964 indiquent que l'écart pourrait être moindre cette année et que la situation pourrait même être renversée.

Les relations commerciales entre le Canada et la République fédérale sont régies par le GATT, accord en vertu duquel chaque pays accorde à l'autre un traitement de faveur. Les deux pays appuient fermement l'objectif de la négociation Kennedy sur les tarifs, qui est de réduire les obstacles au commerce.

Les placements allemands au Canada représentent un autre aspect important des relations économiques entre les deux pays. Depuis 1948, les hommes d'affaires allemands ont placé plus de capitaux au Canada que dans tout autre pays sauf le Brésil. Ils ont établi des succursales de leurs manufactures pour la production d'une grande variété d'articles, comme des tubes d'acier, des lentilles d'appareils photographiques et des outils à main et ils se sont associés aux sociétés canadiennes et étrangères dans des entreprises de grande envergure comme l'extraction de la potasse, l'exploitation du minerai de fer et la préparation du bois de pulpe. Les Allemands ont manifesté beaucoup d'intérêt, tant chez les particuliers que parmi les organisations commerciales, pour les biens immobiliers canadiens. En outre plusieurs manufactures canadiennes produisent en vertu de brevets des articles d'origine allemande. Sur une moins vaste échelle, les sociétés canadiennes ont entrepris de fabriquer leurs produits en Allemagne. En 1956, on a conclu un accord afin d'éviter que les hommes d'affaires qui travaillent dans les deux pays aient à payer des impôts aux deux gouvernements.

Le Canada et la République fédérale partagent aussi la conviction que les pays moins favorisés doivent recevoir de l'aide pour faire des progrès et chacun des deux pays apporte une aide considérable dans le cadre de programmes de développement. Directement et par l'entremise de l'OCDE, ils échangent des renseignements et des idées dans ce domaine afin de coordonner leurs efforts.

En 1957, la République fédérale a été le premier pays à signer un accord bilatéral afin de collaborer avec le Canada pour utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En vertu de cet accord, le Canada et l'Allemagne ont échangé des renseignements sur la recherche nucléaire et sur la mise au point de piles et le Canada a fourni des quantités considérables de matières nucléaires, princi-

galement sous forme d'oxyde d'uranium. La génératrice principale du centre nucléaire allemand de Karlsruhe a été construite d'après le modèle de la NRU de Chalk River et elle est alimentée au moyen de combustible canadien.

Collaboration dans le domaine de la défense

En 1955, la République fédérale s'est jointe au Canada et à treize autres pays en participant à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour la défense du monde occidental. Les deux pays ont continué à appuyer le rôle de l'OTAN comme alliance défensive et comme base d'une communauté atlantique durable. En ce qui a trait aux effectifs militaires, la participation allemande n'est dépassée que par celle des États-Unis. Le Canada et l'Allemagne appuient tous deux l'idée d'intégrer les forces armées sous le commandement interallié de l'OTAN, et la République fédérale a mis à la disposition de l'OTAN toutes ses troupes prêtes au combat.

Le Canada a envoyé en Allemagne, comme apport à l'OTAN en Europe, un groupe de brigade renforcé qui compte environ 6,000 militaires et deux escadrons de l'Aviation royale canadienne qui en comptent à peu près 2,260. De plus, quelque 15,000 employés civils et leurs ayants droit vivent actuellement en Allemagne. Le nombre total de Canadiens, civils et militaires, qui se trouvent en Allemagne du fait de la présence des forces armées canadiennes dans ce pays, s'élève donc à près de 24,000. Le Canada n'a d'organisation de défense de cette importance en aucun autre pays; les deux tiers de tous les membres des forces armées du Canada qui servent à l'étranger se trouvent en Allemagne de l'Ouest.

En plus de leurs rapports professionnels avec les membres des forces armées allemandes, plusieurs militaires canadiens et leur famille sont entrés en relations personnelles très étroites avec des civils allemands. En outre, plusieurs centaines de soldats et d'aviateurs canadiens ont ramené au pays leurs épouses allemandes. L'un des exemples les plus frappants de ces bonnes relations a été récemment la remise par la ville de Soest du droit de cité au Régiment royal canadien. C'est le premier régiment étranger auquel une ville allemande accorde un tel honneur.

Le Canada et la République fédérale sont aussi en relations étroites dans le domaine de la production de défense. En 1962, les deux gouvernements ont conclu des accords afin de faciliter l'achat de matériel de défense entre le Canada et l'Allemagne. En outre, la décision du Canada de remplacer les avions de l'Aviation royale canadienne en Europe par des appareils du type choisi par la République fédérale pour son aviation, des "Lockheed F-104 Starfighter", qui doivent être construits dans les deux pays en vertu d'un brevet, a amené une collaboration étroite dans tous les domaines de la production. A cause de cela, l'industrie canadienne a pu fournir aux manufacturiers allemands des pièces d'avions, de même que du matériel connexe.

Immigration

Il y a plus de 200 ans, les premiers Allemands qui immigrèrent au Canada s'ins-

tallèrent à Lunenburg, en Nouvelle-Écosse; ils furent suivis de beaucoup d'autres qui fondèrent des centres de culture allemande dans d'autres parties du pays. C'est au cours des seize dernières années qu'il est entré le plus d'immigrants allemands; durant cette période, près de 250,000 Allemands sont venus habiter le Canada. Après l'Angleterre et l'Italie, c'est l'Allemagne qui a fourni au Canada le plus grand nombre d'immigrants depuis 1945. Toutefois, l'immigration allemande a baissé de façon marquée au cours des dernières années, surtout à cause du plein emploi et de la prospérité dont jouit la République fédérale. A peu près un million de Canadiens, soit 5 p. 100 de la population, sont d'origine allemande. Après les Britanniques et les Français, ils constituent notre troisième groupe ethnique le plus important.

Depuis 1952, plus de 100,000 Canadiens ont eu l'occasion de connaître la République fédérale au cours de leur service dans les forces de l'OTAN. Des milliers d'autres ont pris contact avec elle au cours de voyages d'affaires, de voyages d'études ou tout simplement comme touristes. Il y a quelques années, le gouvernement allemand a établi un bureau de tourisme à Montréal. Cette année, l'Office du tourisme du Gouvernement canadien a ouvert un local à Dusseldorf afin d'encourager les Allemands à visiter le Canada.

Relations culturelles

Le Canada et la République fédérale n'ont conclu aucun accord officiel au sujet de leurs relations culturelles qui ont été limitées dans une certaine mesure par des facteurs linguistiques, géographiques et historiques. Les universités canadiennes les plus importantes ont leur département d'allemand où l'on enseigne la littérature et la langue allemande. Elles reçoivent de l'aide des "Centres Goethe" établis à Montréal et à Toronto par l'Institut Goethe (organisme semi-officiel qui a pour but de diffuser la langue et la culture allemandes à l'étranger), de l'ambassade d'Allemagne et des consulats. De leur côté, les universités de Marburg et de Cologne et la Société canado-allemande de Hanover se sont constitué des bibliothèques importantes de livres canadiens. Les deux universités sont aussi devenues des centres d'études sur le Canada dans des domaines spécialisés.

Un nombre d'étudiants et de professeurs canadiens ont fait des stages d'un an ou plus dans des universités allemandes, souvent avec l'aide du gouvernement allemand. Cette année, par exemple, à la demande des autorités allemandes, 150 étudiants canadiens ont travaillé en Allemagne au cours de leurs vacances d'été et ont eu l'occasion de connaître le pays. Plusieurs étudiants allemands ont reçu des bourses d'études ou de recherches d'universités canadiennes, du Conseil national de recherche et de différentes fondations, pour venir étudier au Canada. Même s'il n'y a actuellement aucun échange régulier ou organisé de groupes culturels, plusieurs artistes allemands et canadiens ont remporté des succès au cours de tournées dans chacun des deux pays. Dans le communiqué conjoint émis à la fin de la visite du chancelier Erhard en juin dernier, on soulignait que les deux gouvernements étaient désireux d'augmenter les contacts

culturels et qu'il devrait y avoir bientôt des entretiens à ce sujet.

L'importance des relations entre le Canada et la République fédérale a aussi entraîné l'échange d'un grand nombre de missions diplomatiques. En plus de son ambassade à Bonn, le Canada a un consulat général à Hambourg, un consulat à Dusseldorf et une mission militaire à Berlin. La République fédérale a, en plus de son ambassade à Ottawa, des consulats généraux à Montréal et à Toronto et des consulats à Edmonton, à Winnipeg et à Vancouver. Enfin, des citoyens canadiens agissent en qualité de consuls honoraires de l'Allemagne à Halifax, en Nouvelle-Écosse, à Kitchener, en Ontario, et à Saint-Jean, Terre-Neuve.

Au cours de leurs réunions à Bonn et à Ottawa, les dirigeants allemands et canadiens ont discuté franchement et à fond de leurs problèmes communs. Comme l'a dit le chancelier Erhard, "les problèmes bilatéraux ont été réglés en une dizaine de minutes", et les entretiens ont porté surtout sur des questions de plus grande envergure. L'invitation faite par le chancelier Erhard à M. Pearson de visiter l'Allemagne, peut-être l'année prochaine, fournira l'occasion d'un autre échange de vues entre les chefs des deux gouvernements, même si aucune date n'a été fixée jusqu'ici.

L'établissement de relations personnelles plus étroites, de même que le nombre croissant d'intérêts communs et une façon à peu près semblable d'aborder les problèmes internationaux dénotent un rapprochement de plus en plus grand entre la République fédérale et le Canada dans le cadre d'une association transatlantique prospère.

Programmes canadiens d'aide extérieure

Voici quelques extraits du rapport que M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure, a présenté en juillet 1964 au Comité permanent de la Chambre des communes pour les Affaires extérieures. L'auteur y traite de l'aide aux pays en voie de développement accordée par le Canada en vertu d'ententes bilatérales, dans le cadre des divers programmes. Il n'y est donc pas question de la participation importante du Canada aux programmes multilatéraux relevant de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes affiliés.

Introduction

Le présent rapport porte sur les divers programmes bilatéraux d'aide aux pays en voie de développement. Les crédits votés par le Parlement s'appliquent aux programmes énumérés ci-après, qui relèvent du Bureau de l'aide extérieure.

<u>Programme</u>	<u>Crédits, 1963-1964</u>
Plan de Colombo	\$41,500,000
Aide aux pays africains du Commonwealth	3,500,000
Aide aux Antilles	2,100,000
Aide éducative aux pays africains d'expression française	300,000
Assistance technique aux autres pays du Commonwealth	20,000
Bourses d'études du Commonwealth	1,000,000

Certains traits définis caractérisent l'aide canadienne. Citons d'abord un accroissement marqué de l'assistance technique, notamment dans le domaine de l'enseignement, dont ont bénéficié surtout les nouveaux pays indépendants d'Afrique qui accordaient une haute priorité au développement des écoles. Nous notons que le nombre des enseignants envoyés à l'étranger est passé d'une douzaine en 1960 à quelque 187 en 1963-1964, y compris les conseillers pédagogiques et le personnel universitaire. En 1964-1965, leur nombre atteindrait les 200. On trouvera des précisions à ce sujet dans les chapitres consacrés aux divers programmes.

Dans l'aide à l'éducation, l'affectation de professeurs aux universités des pays en voie de développement prend une place de plus en plus importante. Comme le nombre des élèves terminant leurs études secondaires et désirant entrer à l'université, l'expansion universitaire revêt une plus grande urgence. Pour qu'elle se réalise à un rythme satisfaisant, il faut de l'aide de l'extérieur. Aussi voit-on

se multiplier les demandes d'universitaires adressées au Canada. Au cours de l'année scolaire écoulée, par suite de ces demandes, 29 Canadiens ont été affectés à des universités d'Afrique, d'Asie ou des Antilles. Leur nombre doublerait l'année prochaine.

Certains professeurs d'université envoyés à l'étranger se sont engagés par contrat particulier ou ont été détachés conformément à une entente avec le Bureau de l'aide extérieure. D'autres faisaient partie de groupes formés par leurs universités en vertu d'une entente collective avec le Bureau de l'aide extérieure. Les deux formules ont été utilisées. La première, notamment, avec l'Université de Colombie-Britannique en 1961 pour instituer des cours de comptabilité et d'administration commerciale dans les secteurs de Kuala-Lumpur et de Singapour à l'Université de Malaisie. Une entente analogue conclue avec l'Université de Toronto en 1963 a permis d'aider à l'expansion du collège régional technologique de Mangalore, dans l'Inde. Dans la plupart des cas, les professeurs affectés à l'étranger inaugurent de nouvelles facultés. Ainsi, au cours de la prochaine année scolaire, le Canada aidera à la fondation d'une faculté de pédagogie, à l'Université de Lagos, au Nigeria. Au Rwanda, notre pays s'est chargé de la création d'une université nationale, à Butare; huit Canadiens participent à cette œuvre sous la direction du révérend père Lévesque.

Le Canada a contribué par son assistance à la construction de nombreuses maisons d'enseignement à l'étranger, et fourni du matériel et du personnel. Il en a envoyé à une école normale de la Grande-Malaisie et a entrepris un vaste programme d'équipement d'écoles dans ce pays. Aux Antilles, il a construit une résidence universitaire à Trinidad et est en train de construire quatre écoles dans les îles Sous le Vent et du Vent; de plus il fournit du matériel scolaire à la Jamaïque. Pour ce qui est de l'Afrique, il y construit une école de métiers au Ghana et une école secondaire au Sierra-Leone, contribue à l'expansion d'une école technique au Tanganyika, fournit du matériel pour une école de métiers en Ouganda et du matériel pédagogique audio-visuel à neuf pays d'expression française.

En dehors de l'enseignement, 73 conseillers techniques se trouvaient en service dans les pays en voie de développement le 31 mars 1964. Ils œuvraient dans divers domaines, dont l'agriculture, la pêche, la forêt et la minéralogie. La plupart initiaient le personnel local, accroissant de la sorte les effectifs de la main-d'œuvre qualifiée, qui est essentielle aux pays en voie de développement.

L'assistance technique comporte aussi la venue de stagiaires au Canada; sous ce chapitre, il y a eu progrès numérique important ces dernières années. Le nombre des personnes formées au Canada en vertu de l'aide extérieure est passé de 711 en 1960 à 1,423 en 1963. Quant aux matières enseignées, leur éventail comprenait à peu près tout ce qu'on peut imaginer.

Comme on le verra dans les chapitres ultérieurs, les plans d'assistance peuvent être plus ou moins importants. Le Canada a entrepris la troisième étape du gigantesque aménagement hydro-électrique de Kundah, dans le sud de l'Inde, qui comporte une aide globale de 43 millions de dollars. Mais le Canada réalise,

depuis quelques années surtout, des projets plus modestes, bien que très importants aussi. Nous noterons la pulvérisation des cultures au Pakistan, des essais du nouveau carton dur inventé par la Birmanie pour utiliser le bambou, un relevé forestier au Kenya, le forage aux Antilles britanniques de puits d'eau douce. Ces travaux ne font pas souvent l'objet des manchettes, mais ils constituent toutefois une forme importante et utile d'aide au développement économique.

Comme le Canada attache une grande importance au principe de l'action individuelle, il exige la participation des pays bénéficiaires à toute entreprise d'assistance. En d'autres termes, les projets supposent la communauté, la collaboration, compte tenu des possibilités du pays assisté. En général, le gouvernement de celui-ci prend à sa charge, en devise nationale, la part des frais de l'assistance-équipement, dont ceux de la main-d'œuvre et des matières premières; de plus, il est appelé à fournir du personnel qu'on peut former durant l'exécution du projet afin qu'il puisse assurer la relève par la suite. Pour toutes les entreprises actuellement en cours, la participation globale acceptée par les pays bénéficiaires dépasse légèrement le total des contributions consenties par le Canada. Mais les proportions varient d'une entreprise à l'autre, selon l'objet de chacune et les possibilités du pays. La participation de l'Inde à l'aménagement de Kundah, par exemple, équivaudra à 80 millions, soit à près du double de celle du Canada; c'est que dans ce cas la part des matières premières et de la main-d'œuvre indiennes est considérable. D'autre part, la centrale thermique de Sukkur, au Pakistan, a nécessité de considérables importations de matériel; alors, la part du Canada s'est élevée à \$12,500,000 contre quelque \$9,000,000 pour celle du Pakistan.

En outre, le Canada collabore étroitement avec d'autres institutions internationales à la coordination des programmes bilatéraux entre les pays dispensateurs. Aujourd'hui, l'assistance a revêtu un caractère international: presque tous les pays industriels sont convenus d'objectifs communs et d'une méthode commune pour l'étude des problèmes. Ainsi, sous la direction de la Banque mondiale, des consortiums et des groupes consultatifs de divers pays — tels le Pakistan, l'Inde et le Nigeria — se réunissent régulièrement pour définir de concert les besoins de développement de chaque pays intéressé et pour décider du meilleur moyen d'y satisfaire. La Commission d'aide au développement économique (OCDE) constitue probablement la plus importante tribune internationale de coordination; ses membres, soit la plupart des pays d'Europe occidentale, le Canada et les États-Unis et le Japon, fournissent 98 p. 100 de l'aide du monde libre. Les programmes canadiens d'assistance, comme ceux des autres membres, sont sujets à un examen minutieux et à une révision de la part de cette commission. Enfin, le Canada a enrichi l'expérience commune et en a profité.

Le Bureau de l'aide extérieure collabore également avec nombre d'agences bénévoles du Canada qui offrent leur concours aux pays en voie de développement. Certaines d'entre elles envoient à l'étranger nombre d'auxiliaires résolus à contribuer personnellement au bien-être des peuples peu fortunés. D'autres

veillent à expédier des livres et du matériel. Enfin, certaines font venir des étudiants étrangers pour des stages au Canada.

Le programme de 1964-1965

Le 14 novembre 1963, le gouvernement a annoncé une augmentation de l'aide extérieure pour 1964-1965 et les années qui suivraient. Il s'agira essentiellement d'un programme nouveau de prêts pour le développement économique, à des conditions comparables à celles de l'Association internationale pour le développement. Le budget supplémentaire renferme à ce titre un crédit de 50 millions de dollars. Quant à l'aide bilatérale et à la contribution à l'aide multilatérale relevant de l'ONU et de ses institutions affiliées, elles figurent au budget ordinaire. Elles s'élèvent à \$85,182,000 contre \$57,624,000 l'année précédente, ce qui représente une augmentation de près de 50 p. 100. En outre, la législation en cours comporte, en faveur de l'Association internationale pour le développement, des crédits qui atteindraient les 8 millions. Dans les statistiques internationales, les prêts à long terme à des taux commerciaux d'intérêt sont généralement assimilés à l'aide extérieure; c'est le cas du financement prévu au chapitre 21 (A) de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Celle-ci comporterait cette année un engagement de quelque 90 millions.

La nature et l'ampleur de l'aide canadienne non seulement se traduiront par des opérations accrues en 1964-1965, mais elles vaudront au Canada une place avantageuse parmi les pays dispensateurs. La part de l'aide pécuniaire est considérable, tandis que les conditions des prêts spéciaux pour le développement économique sont aussi faciles que celles de n'importe quelle institution nationale ou internationale. L'aide canadienne a été conçue de façon à correspondre aux besoins des pays en voie de développement: elle tend à maintenir au minimum leur service de la dette et à fournir les formes d'assistance les plus urgentes.

Le Plan de Colombo

Le Plan de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques, à l'institution duquel le Canada a participé, a eu douze ans en 1963. Le Comité consultatif, à la suite de sa réunion de novembre 1963 à Bangkok (Thaïlande), notait dans son rapport annuel que la région avait marqué un progrès économique général, mais à des cadences variables selon les pays. L'évolution du revenu par personne s'est située entre des hausses allant jusqu'à 5 p. 100 et un fléchissement réel dans quelques cas. L'assistance internationale, technique ou pécuniaire, qui a porté sur un total de 1 milliard 820 millions au cours de l'année, a continué de jouer un rôle considérable dans le processus de développement; mais les membres du groupe avaient encore beaucoup à faire pour relever les niveaux de vie.

Depuis 1951, et y compris l'exercice 1963-1964, l'apport du Canada se monte à \$464,700,000. Les principaux bénéficiaires ont été quatre pays du Commonwealth: Inde, Pakistan, Ceylan et Grande-Malaisie, auxquels ont été attribués 90 p. 100 des crédits. Cependant, d'autres pays de la zone ne faisant pas partie du Commonwealth dont la Birmanie, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, les Philippines, la Thaïlande et le Vietnam, ont reçu une assistance technique considérable. L'aide canadienne dans le cadre du Plan de Colombo, de même que celle des programmes bilatéraux, consiste en subventions.

Birmanie

L'aide accordée à la Birmanie de 1950 à la fin de l'exercice 1963-1964, y compris l'assistance technique, représente une valeur globale de \$5,249,000.

La construction du pont de Thaketa sur la rivière Pazundaung à Rangoon, inaugurée en 1962-1963, devrait se terminer en 1965. La participation du Canada porte sur une somme de \$1,440,000 et comprend des envois d'acier, de divers autres matériaux, d'éléments mécaniques pour le pont, de matériel de construction, outre les services des ingénieurs. La Birmanie de son côté a affecté à l'entreprise \$1,730,000 de fonds de contre-partie provenant de ventes du blé canadien qui lui avait été expédié auparavant dans le cadre du Plan. Le Canada a fait venir des ingénieurs birmans pour qu'ils travaillent avec les ingénieurs canadiens aux études préliminaires, selon un programme de formation compris dans l'aide canadienne.



Surveillante canadienne de radiothérapie, à Rangoon

Des initiatives de moindre importance ont été menées à bonne fin; entre autres, le Canada a terminé les essais d'un procédé birman de fabrication de carton dur, commencés en 1962-1963.

Depuis 1951, le Canada a donné à la Birmanie pour \$2,300,000 de blé et de farine. En 1963-1964 cette forme d'aide a représenté \$325,000.

Le 31 mars 1964, 20 Birmans se trouvaient en stage d'étude au Canada; d'autre part, une technicienne canadienne aidait l'Hôpital général de Rangoon à utiliser l'appareil canadien de thérapie au cobalt, donné à ce pays par le Canada, et initiait des spécialistes birmans à son maniement.

Cambodge

L'aide au Cambodge, surtout d'ordre technique, représente depuis la création du

Plan une somme de \$484,000.

En 1963-1964, le Canada a organisé 19 stages pour des Cambodgiens. Dans la plupart des cas, il s'agissait de cours de technologie qui ont été suivis à Laval, à l'École polytechnique de Montréal, ou encore à l'Institut de technologie de Trois-Rivières, à l'Université de Montréal ou au Collège MacDonald.

Ceylan

À la fin de 1963-1964, Ceylan avait reçu du Canada, pour son développement économique, de l'aide s'élevant à \$25,676,000.

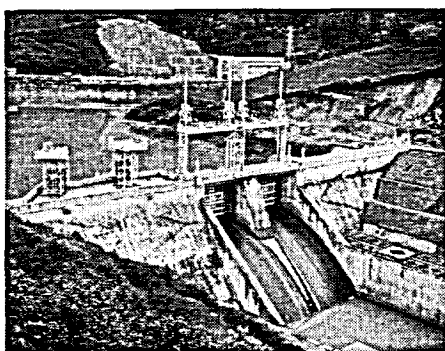
Ces dernières années, cette aide a consisté en un relevé géologique aérien et en divers travaux d'équipement et en divers aménagements: entrepôt frigorifique pour le poisson, développement des installations de production d'électricité. En 1963-1964, le Canada a accepté d'aider Ceylan à agrandir l'aéroport de Katuanayake, ainsi que l'entrepôt frigorifique à poisson de Mutwal, construit antérieurement dans le cadre du Plan de Colombo.

Le programme de 1963-1964 comportait un don de farine de \$1,000,000, portant à \$9,500,000 le total des dons canadiens de farine.

Sept Ceylanais ont fait des stages d'étude au Canada en 1963-1964; ils y ont étudié l'assistance sociale, l'urbanisme et l'économie rurale.

Inde

Le montant global de l'aide accordée à l'Inde dans le cadre du Plan de Colombo s'élevait à \$238,956,000, à la fin de l'exercice 1963-1964.



Barrage de Kundah, dans l'Inde

En 1963-1964, le Canada est convenu:

- a) de développer la centrale hydro-électrique d'Umtru, en Assam;
- b) de fournir pour les hôpitaux de l'Inde des appareils de cobalt-thérapie contre le cancer;
- c) de fournir du matériel de transport pour l'expansion des réseaux hydro-électriques;
- d) d'aider l'Inde à agrandir l'installation hydro-électrique d'Idikki.

Voici une ventilation de l'aide canadienne en équipement et en produits pour 1963-1964:

Centrale d'Umtru	\$ 650,000
Centrale d'Idikki	3,000,000
Appareils d'irradiation gamma	60,000
Appareil de cobalt-thérapie	200,000
Matériel de transport d'électricité	2,800,000

Produits

Blé	\$1,500,000	
Cuivre	3,000,000	
Aluminium	3,000,000	
Zinc	2,150,000	
Amiante	2,000,000	
Nickel	500,000	12,150,000
		Total
		\$18,860,000

En 1963-1964, le Canada a chargé trois professeurs d'université de participer à la création du Regional Engineering College, à Mangalore. Il y a actuellement un métallurgiste et un directeur d'exploitation minière au Bureau des mines, à Nagpou, et un professeur de génie minier à l'Institut technologique de Khuragapour.

Des ingénieurs, des chercheurs scientifiques, des médecins et des infirmières étaient parmi les 100 stagiaires indiens qui se trouvaient au Canada, cette année. En outre, 44 techniciens ou ingénieurs sont venus étudier la fabrication de l'acier et les méthodes en usage dans les aciéries canadiennes.

Indonésie

Depuis 1950, le total de l'aide du Canada à l'Indonésie s'est élevé à \$4,496,000. En 1963-1964, les crédits pour la farine de blé étaient de \$325,000, portant les dons de ce produit à 2,200,000 depuis 1950.

La plupart des 42 Indonésiens en stage au Canada au cours de 1963-1964 étudiaient surtout les sciences, le génie et la médecine. Quelques-uns se préparaient à l'administration publique et à l'inspection scolaire.

Grande-Malaisie (Malaisie, Singapour, Sarawak et Sabah)

Les fonds attribués à la Grande-Malaisie depuis l'inauguration du Plan de Colombo représentent un total de \$12,556,000. Plus de 8 millions ont porté sur l'équipement, et le reste sur l'assistance technique. L'aide canadienne ne comprenait pas de produits de base. Au cours de l'année, huit entrepôts de réfrigération destinés aux East Coast Fisheries ont été terminés, de même qu'une étude sur les possibilités de production de pâte et de papier. La création d'un réseau national de télévision progresse de façon satisfaisante, avec les conseils et l'aide techniques du Canada, et il devrait être terminé cette année même.

En 1963-1964, 47 Canadiens, soit un plus grand nombre que dans tout

autre pays du Plan de Colombo, ont enseigné ou rempli la fonction de conseiller en Grande-Malaisie. Un groupe de professeurs canadiens, arrivé en 1961 à l'Université de Malaisie, continue d'aider à l'organisation d'une école de gestion commerciale. Entre-temps, des Malaisiens se préparent à prendre la relève en étudiant à l'Université de Colombie-Britannique aux termes d'un contrat avec le Bureau de l'aide extérieure.



École normale pour l'enseignement technique à Kuala-Lumpur

ports, un topographe et des pédagogues.

Au cours de la période à l'étude, le nombre des Malaisiens en stage au Canada est passé de 83 à 134. Des bourses ont été accordées à des étudiants en génie, en science et en médecine, ainsi qu'à des spécialistes des méthodes audiovisuelles, de l'organisation coopérative, de l'action syndicale et à deux titulaires se préparant à enseigner à l'école d'enseignement technique de Malaisie.

Pakistan

En 1962-1963, le Canada a accordé au Pakistan de l'aide pour la construction de deux grands réseaux de distribution d'électricité, la réalisation d'une usine de carton dur et une étude du Sangu à des fins de production hydro-électrique et d'irrigation. A la fin de l'année, l'étude du Sangu était terminée, de même que les devis techniques des deux entreprises. Les trois projets sont maintenant en cours de réalisation et doivent se terminer au début de 1966.

D'autres projets seraient exécutés avec la participation du Canada en 1963-1964, notamment:

- a) l'étude des sols de la région accidentée de Chittagong, au Pakistan oriental;

Le Canada aide la Grande-Malaisie à créer une école pour l'enseignement technique à Kuala-Lumpur. A cette fin, il a recruté un groupe de professeurs au Manitoba, au début de 1962. Ces Canadiens demeureront à leur poste jusqu'à ce qu'on puisse les remplacer par des nationaux qualifiés. Le Canada a fourni en outre du matériel pour cette école.

Des conseillers techniques ont été à l'œuvre dans divers autres domaines également. Au cours de l'année, quatre médecins assistés d'une infirmière ont dispensé leurs services. Un économiste spécialisé en industrie est rentré en mars 1963 après une mission d'un an. Au nombre des autres spécialistes se trouvaient un économiste des trans-

- b) l'équipement d'un hôpital à Rawalpindi, au Pakistan occidental;
- c) l'équipement de l'industrie de la pêche.

Voici la ventilation de l'aide accordée en 1963-1964 au Pakistan dans le cadre du Plan de Colombo, y compris les reports de l'année précédente:

Ligne de transport d'électricité Bheramara-Goalpara	\$1,000,000
Ligne de transport d'électricité Comilla Sylhet	2,500,000
Industrie de carton dur	900,000
Aménagement du Sangu	150,000
Logements pour les réfugiés	1,000,000
Avion et matériel de vaporisation	400,000
Appareils I.B.M. pour la Commission de l'énergie atomique	250,000

Produits de base

Blé	\$ 750,000
Insecticides	700,000
Engrais	4,000,000
Pâte à papier	1,300,000
Cuivre	1,500,000
Aluminium	1,800,000

Total \$16,250,000

On a organisé des stages au cours de l'année pour 79 Pakistanais. Les programmes d'étude et d'observation portaient sur une grande variété de matières: sciences, génie, économie rurale, loi des brevets, médecine, etc. Des spécialistes canadiens ont été envoyés en mission au Pakistan pour remplir des fonctions de conseillers en divers domaines: machines comptables, agronomie, pathologie des plantes, prix de revient (à l'Institut de la comptabilité industrielle).

Vietnam

Y compris les crédits de l'exercice en cours, le Canada aura consacré au Vietnam \$1,998,000 dans le cadre du Plan de Colombo. Il s'est agi surtout d'assistance technique, mais l'envoi de farine de blé a quand même absorbé une somme de \$640,000. En 1963-1964, 93 Vietnamiens fréquentaient les universités de langue française au Canada. Quatorze sont arrivés au cours de l'année.

Laos, Népal, Philippines et Thaïlande

L'aide à ces pays a été d'ordre technique essentiellement. Au 31 mars 1964, les crédits à ce titre représentaient un montant global de \$1,175,000. Les étudiants en stage au Canada à cette date étaient au nombre de 2 pour le Népal, de 22 pour les Philippines et de 25 pour la Thaïlande. Trois Canadiens enseignaient au Laos, un aux Philippines et un neurologue en Thaïlande.

Le programme de 1964-1965

Le programme canadien d'aide aux pays du Plan de Colombo comportera des augmentations en 1964-1965. Nombre de travaux en cours seront poursuivis ou achevés au cours de l'année, et des affectations plus importantes — subventions ou prêts de mise en valeur — permettront de commencer de nombreuses entreprises. Un programme distinct pour l'aide d'ordre alimentaire portera les expéditions de farine et de blé aux niveaux de 1961-1962. L'assistance technique s'accroîtra également: plus d'enseignants et de conseillers techniques partiront en mission et plus d'étudiants viendront au Canada. Ceux-ci seraient au nombre de 584, d'après les engagements actuels au lieu de 564 en 1963-1964.

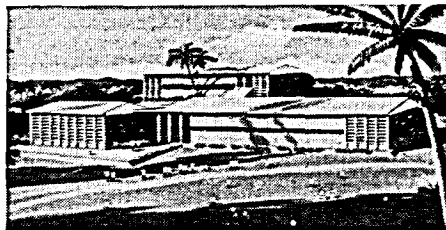


Stagiaire indien à l'Université de Colombie-Britannique

Aide aux Antilles

Comme le Canada a des intérêts considérables dans les territoires antillais du Commonwealth, il y a entrepris certains projets en vertu d'un programme spécial.

Le plan quinquennal primitif, d'un coût de 10 millions de dollars, se terminait le 31 mars 1963, mais le gouvernement avait antérieurement consenti à ce que son aide soit prolongée en 1963-1964 au rythme des années précédentes, soit 2 millions par année. C'est ainsi qu'en 1963-1964, le Parlement a affecté \$2,100,000, aux pays et territoires de la région des Caraïbes faisant partie du Commonwealth.



Maquette d'une école primaire pour Grenade

Voici sur quoi l'aide canadienne porte, du côté de l'équipement:

- a) Un bassin portuaire profond et d'entrepôts à l'île Saint-Vincent, achevé au début de 1964, auquel le Canada a contribué 1 million.
- b) Une résidence universitaire à Trinidad, terminée vers la fin de 1963, qui a coûté au Canada quelque \$700,000.

c) Livraison de \$450,000 de matériel portuaire de manutention, début 1964, aux îles de la Barbade, Grenade, Saint-Vincent, la Dominique et Saint-Christophe.

d) Des écoles primaires complètes à Grenade, à Antigua et à la Dominique, et des entrepôts portuaires à Sainte-Lucie et à Saint-Christophe. Ces travaux, actuellement en cours, devraient coûter au Canada près de \$1,500,000.

e) Forage et mise en valeur de puits d'eau douce aux îles Saint-Christophe, Nevis, Anguilla, Montserrat, commencés l'an dernier et devant coûter quelque \$400,000. La première partie des travaux étant achevée, on met actuellement en place les installations de distribution.

f) Des installations de guidage d'avions sont mises en place à l'aéroport de Piarco, à Trinidad, pour permettre le vol par temps de mauvaise visibilité; elles coûteront au Canada quelque \$150,000.

g) Achat d'un navire de \$50,000 pour la Jamaïque afin de l'aider à développer son industrie de la pêche.

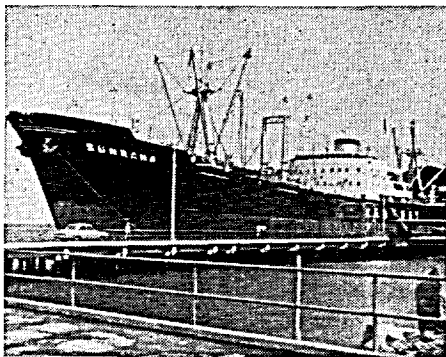
h) Diverses autres réalisations, notamment: envoi de matériel d'enseignement technique à la Jamaïque et à Saint-Christophe; envoi de matériel de construction à la Guyane britannique et de matériel topographique au Honduras Britannique.

Le Canada a affecté en outre des montants considérables à l'assistance technique. Depuis la création du programme, il a envoyé dans la région quelque 64 conseillers ou enseignants; 25 d'entre eux s'y trouvaient encore le 31 mars 1964. La plupart y enseignaient ou y formaient des enseignants dans diverses disciplines: mathématiques, chimie, physique, techniques industrielles, etc. Au Honduras britannique, le Canada a maintenu un groupe d'arpenteurs qui travaillent à la mise en valeur de nouvelles régions.

Du côté de la formation, 123 personnes sont venues au Canada pour des cours ou des stages pratiques. Elles étaient au nombre de 64 le 31 mars dernier, et étudiaient, notamment, l'administration publique, la médecine, la sylviculture, l'industrie de la pêche et le génie.

Le programme de 1964-1965

Le gouvernement se propose d'établir un programme plus varié et plus important pour 1964-1965. Quelques-unes des entreprises mentionnées plus haut ont été retenues et englobées dans l'exercice en cours. Quant à l'assistance technique, elle continuera à s'accroître. Le Canada mène actuellement des pourparlers pré-



Navire de la Cie de navigation du Saguenay au bassin de Saint-Vincent

cis avec les gouvernements des pays intéressés; il étudie nombre de projets, notamment avec la Jamaïque, Trinidad et Tobago.

Aide aux pays africains du Commonwealth

A l'automne 1960, le Gouvernement du Canada a pris l'engagement d'affecter \$10,500,000 à un programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth, qui durerait trois ans à partir du 1^{er} avril 1961. *Grosso modo*, ce programme fait pendant en Afrique au Plan de Colombo, bien que celui-ci embrasse des pays n'appartenant pas au Commonwealth. Tous les pays africains du Commonwealth, pays indépendants ou territoires, ont droit à l'aide prévue dans le programme. Jusqu'ici le Canada a dirigé le gros de son aide vers les pays indépendants, n'accordant qu'une assistance restreinte aux petits territoires sous tutelle.

Les pays africains ont bien établi que c'était dans le domaine de l'enseignement qu'ils avaient le plus besoin d'aide. Aussi l'aide du Canada a-t-elle été principalement de cet ordre. En 1963-1964, 127 Canadiens se trouvaient en mission dans les pays africains du Commonwealth à titre de professeurs d'école secondaire, d'école normale ou d'université. Deux grandes entreprises: la construction d'une école de métiers au Ghana et celle d'une école secondaire pour garçons au Sierra-Leone, comportent deux formes d'aide: assistance-équipement et assistance technique.

Nombre de conseillers et d'experts ont collaboré avec les Africains dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie de la pêche, de l'exploitation des richesses minérales, de la lutte contre les parasites des cultures, de la statistique, etc. La plus grande entreprise en matière d'équipement a consisté dans un relevé aérien et l'établissement de cartes au Nigeria, au coût de \$1,850,000 pour le Canada. De plus, notre pays fait un inventaire forestier au Kenya et il a fourni des véhicules et du matériel de toutes sortes à divers pays: Ghana, Kenya, Nigeria, Tanganyika, Ouganda et Zanzibar.

Basutoland

A l'Université du Basutoland, du Betchouanaland et du Souasiland un Canadien a donné en 1963-1964 des cours sur les coopératives et sur l'éducation des adultes; durant la même année, 17 étudiants basutolandais faisaient un stage au Canada.

Betchouanaland

Un expert canadien et un moniteur en soins infirmiers se trouvaient en mission au Betchouanaland au cours de l'année; un étudiant de ce pays faisait un stage au Canada grâce à une bourse de formation.

Gambie

Un professeur d'école normale était en Gambie en 1963-1964.

Ghana

Trois entreprises d'équipement étaient en cours en 1963-1964. Le Canada a fourni du matériel aratoire pour le projet d'aménagement de Damongo, dans le nord du Ghana. Les travaux se poursuivent en ce qui concerne la construction de l'école de métiers d'Accra, à laquelle le Canada participe en fournissant des services d'architecte, des éléments préfabriqués, du matériel pour l'atelier, des enseignants et des cours aux nationaux du Ghana faisant partie du personnel. Mise en chantier en avril 1964, l'école devrait être achevée fin 1965. En troisième lieu, on a entrepris dans un laboratoire canadien une analyse chimique des propriétés des feuilles et des graines du cacaoier.

Il se trouvait en mission au Ghana, au cours de l'année, 41 enseignants et 32 conseillers techniques, y compris des entomologistes, des techniciens en entomologie, des moniteurs en télévision, des médecins, un spécialiste du bien-être social, deux planificateurs, un spécialiste de la recherche concernant les radio-isotopes, des conseillers en transport routier, en irrigation et en assainissement des terres.

Quarante-sept étudiants du Ghana sont arrivés au Canada en 1963-1964. À la fin de l'exercice, 57 se trouvaient au Canada. Au total, 82 ont profité de bourses de formation dans notre pays, du commencement à la fin de l'année de rapport.

Kenya

L'étude des forêts et le programme de formation inaugurés en janvier 1963 se sont poursuivis pendant l'exercice financier 1963-1964. Deux maisons canadiennes exécutent ces entreprises en vertu de contrats avec le Bureau de l'aide extérieure. La première partie des travaux a été achevée à la fin de mai 1964.

Il y avait au Kenya l'année dernière 7 enseignants canadiens, et autant de conseillers, dont 5 en économie forestière. Seize nationaux du Kenya faisaient des stages d'étude au Canada en divers domaines: sylviculture, hygiène publique, pharmacie, génie et organisation coopérative. Deux étaient arrivés en 1962-1963.

Île Maurice

Un conseiller en organisation rationnelle de la pêche a été envoyé en mission à l'île Maurice en 1963-1964, de même que deux professeurs d'école normale. Un Mauricien est venu faire un stage d'études au Canada.

Nigeria

Un relevé par avion à des fins cartographiques et pédologiques est exécuté par deux sociétés canadiennes aux termes d'un contrat, qui coûtera probablement \$1,850,000. Le Gouvernement du Nigeria assure le transport des équipes et le

logement du personnel canadien.

Le Canada a aussi achevé l'installation de cerveaux électroniques au Service nigérien de météorologie. Entretemps deux Nigériens faisaient un stage au Service météorologique du ministère des Transports et un expert canadien était en mission au Nigeria. Une coopération technique complète se continue.

De plus, notre pays est convenu de faire une étude sur l'utilisation et les possibilités du gaz naturel au Nigeria. Ces recherches ont commencé au cours de l'année et doivent prendre fin au début de 1964-1965.

Vingt-huit Nigériens sont arrivés au Canada pour y faire des études en divers domaines: pédagogie, soins infirmiers, pêche, etc. Au cours de l'année, 43 ont mis à profit des bourses de formation.

Rhodésie du Nord (Zambie)

Quatre Rhodésiens du Nord ont fait des stages au Canada en 1963-1964.

Nyassaland

En 1963-1964, trois étudiants du Nyassaland — État indépendant de Malawi depuis le 6 juillet 1964 — faisaient des stages au Canada.

Sierra-Leone

Deux nouveaux venus ont porté à quatre le nombre des enseignants canadiens dans ce pays en 1963-1964. Le nombre des stagiaires du Sierra-Leone s'est élevé à 28, y compris les cinq arrivés au cours de l'année. La plupart fréquentaient l'université, où ils étudiaient la médecine, l'économie politique, l'agronomie ou le génie.

On a continué de travailler aux plans d'une école secondaire pour garçons qui sera construite à Koyeima; le Canada fournit des services d'architecte, des éléments préfabriqués, du matériel et du personnel.

Souaziland

Deux stagiaires du Souaziland se trouvaient au Canada au cours de l'année.

Tanganyika

Le Canada a fourni au Tanganyika au cours de l'exercice du matériel et des véhicules de toutes sortes dont 10 cars de cinéma, destinés au ministère de la Coopération et de l'Aménagement des collectivités; du matériel pour la construction des routes, au ministère des Forêts; des véhicules de toutes sortes et de tout usage, à la mise en valeur du territoire par divers ministères.

Dans un autre ordre, le nombre des enseignants canadiens au Tanganyika, y compris les professeurs d'université, s'est élevé à 15, avec 6 nouvelles arrivées. Trois experts canadiens ont rempli les fonctions de conseillers en rédaction juridique, en cartographie aérienne et en biologie des animaux de chasse.

Cinq Tanganyikais ont suivi au Canada des cours de technogénie et d'administration publique.

Ouganda

Au cours de l'année, le Canada a fourni, pour un relevé géologique de l'Ouganda, des camions, des voitures à traction aux quatre roues et des instruments de précision, ainsi que du personnel. De plus, il est convenu de fournir du matériel à 100 "petites" écoles secondaires pour leurs travaux manuels, ainsi qu'un bateau de pêche au filet au ministère intéressé.

Neuf Canadiens étaient en Ouganda à titre d'experts, dont 5 en géologie. Sept étaient en mission d'enseignement, et parmi eux 4 étaient arrivés au cours de l'année. Huit nationaux de l'Ouganda faisaient diverses études au Canada: agronomie, organisation coopérative, technologie et commerce.

Zanzibar

En 1963-1964 le Canada a fait don à Zanzibar de trois ambulances pour son service médical.

Il n'a encore envoyé à ce pays ni experts ni enseignants, mais un ressortissant de Zanzibar a fait des études au Canada.

Le programme de 1964-1965

Nombre d'entreprises d'équipement déjà commencées se poursuivent en 1964-1965, notamment: le relevé aérien à des fins cartographiques et géophysiques au Nigeria; l'inventaire forestier au Kenya, dont la continuation a été autorisée en avril 1964; construction d'écoles au Ghana et au Sierra-Leone et fourniture de matériel au Ghana et à l'Ouganda. De plus, divers projets sont à l'étude. On envisage notamment de continuer l'établissement de la carte du Nigeria; de faire la cartographie du sud-est du Tanganyika; de faire un relevé géophysique par avion au Kenya; de fournir du matériel et des enseignants à un collège technique au Tanganyika. La réalisation de certains de ces projets pourra débuter au cours de l'exercice 1964-1965.

Les crédits d'assistance technique s'accroîtraient sensiblement en 1964-1965; ils s'élevaient à \$2,256,000 en 1963-1964. Les fonds affectés à l'assistance technique ont été de \$1,418,000 en 1962-1963. Au cours de 1963-1964, 127 Canadiens ont été en mission en Afrique en vertu du programme d'aide, à titre d'enseignants des divers degrés, y compris l'universitaire; à ces effectifs de l'aide canadienne se sont ajoutés 59 conseillers techniques. Les chiffres correspondants de 1962-1963 étaient de 89 et 36. Le nombre des titulaires de bourses au Canada est passé de 145 en 1962-1963 à 211 en 1963-1964.



Présentation d'un bateau de pêche au filet à Entebbe

Aide aux pays africains d'expression française

Le Canada dispense de l'aide aux pays francophones indépendants d'Afrique, comme aux pays francophones du Plan de Colombo. Au programme d'aide à l'Afrique de langue française, institué en avril 1961, le Canada affecte \$300,000 par année; ces crédits sont destinés à l'éducation. Le Canada a décidé, dès le début, d'envoyer des enseignants en Afrique. Jusqu'ici il a envoyé à ces pays 31 professeurs d'école secondaire ou d'université; 20 y sont encore en mission. Ces conseillers pédagogiques ont été affectés au Cameroun (12), au Rwanda (7), au Mali (4), au Congo-Brazzaville (3), au Togo (3), au Maroc (1) et au Sénégal (1). On trouvera aux paragraphes ci-après des précisions relatives à chacun de ces pays.

Cameroun

En 1963-1964, 11 Canadiens ont enseigné dans des écoles secondaires du Cameroun. Un Camerounais a suivi au Canada un cours sur la radiodiffusion.

De plus le Canada a fourni au Cameroun un car de cinéma et six jeux d'appareils de projection.

République centrafricaine



Présentation d'un car de cinéma

Le Canada a fourni un car de cinéma et cinq jeux de projection.

En 1963-1964 le Canada a fourni à la République centrafricaine un car de cinéma et quatre jeux d'appareils de projection.

Congo-Brazzaville

Deux enseignants canadiens ont été affectés au Congo-Brazzaville, et une bourse d'études valable dans une université canadienne a été attribuée à un Congolais.

Dahomey

Il n'y a eu échange ni de professeurs ni d'étudiants entre le Dahomey et le Canada dans le cadre du programme. Mais nous avons fourni un car de cinéma et un jeu d'appareils de projection.

Côte-d'Ivoire

Le Canada est convenu de fournir à ce pays quatre jeux d'appareils de projection, à livrer en 1964-1965.

Mali

Sur 4 enseignants affectés au Mali, 3 y exercent encore leurs fonctions.

Maroc

Un universitaire canadien était en mission au Maroc et un Marocain suivait un cours de technogénie au Canada.

De plus, le Canada a fourni un car de cinéma et du matériel de projection.

Niger

Aucun enseignant canadien n'a encore été affecté au Niger, mais un ressortissant de ce pays a fait un stage à l'Office national du film pour y étudier la production.

Enfin le Canada a fourni deux cars de cinéma et du matériel de projection.

Rwanda

L'une des grandes réalisations dues au programme d'assistance est la création d'une université nationale à Butare. Le Gouvernement du Rwanda a désigné comme recteur le révérend père Georges-Henri Lévesque pour arrêter les plans d'organisation et pour guider l'université nouvelle au cours de ses années de mise en marche. En 1963-1964 le Gouvernement du Canada s'est chargé des dépenses que nécessitait le détachement de huit professeurs, dont le père Lévesque; il étudie actuellement certaines autres propositions.

Togo

Trois enseignants canadiens ont été en mission au Congo au cours de l'année; l'un d'eux y poursuit toujours sa tâche. Le Canada s'est engagé de plus à fournir du matériel de projection en 1964-1965.

Haute-Volta

Le Canada s'est engagé à fournir à ce pays trois jeux de matériel de projection.

Aucun enseignant canadien n'a encore été envoyé en mission en Haute-Volta; le Canada n'a pas reçu non plus de stagiaires de ce pays.

Le programme de 1964-1965

Dans le programme élargi d'assistance à l'Afrique d'expression française annoncé en novembre 1963 par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les crédits d'assistance technique marqueraient une hausse sensible; en 1963-1964, les dépenses à ce titre se sont élevées à \$295,000. Ainsi s'accroîtrait le nombre des enseignants et des conseillers techniques canadiens en Afrique, de même que celui des stagiaires africains au Canada. Des projets d'assistance-équipement seraient aussi mis en œuvre.

À la fin de septembre 1964, plus de 50 enseignants canadiens, universitaires y compris, seraient en fonction dans dix pays africains d'expression française: Cameroun, Tchad, Congo-Brazzaville, Dahomey, Guinée, Côte-d'Ivoire, Mali, Maroc, Rwanda et Togo. Le Canada examine actuellement des demandes de conseillers techniques émanant de six pays: Tunisie, Guinée, République centrafricaine, Algérie, Maroc et Cameroun. L'aide à l'Université du Rwanda s'accroîtrait sensiblement. Le Canada étudie avec l'UNESCO l'opportunité d'entreprises

coopératives à mettre en œuvre au Sénégal, au Dahomey et dans divers autres pays francophones d'Afrique; dans plusieurs cas il devrait fournir des conseillers et du matériel.

Programme d'assistance technique du Commonwealth

On a créé ce poste budgétaire en 1958 afin d'étendre l'assistance technique du Canada aux pays du Commonwealth non compris dans les programmes bilatéraux ou autres, tels ceux se rattachant au Plan de Colombo. Des programmes distincts ayant été établis en faveur de l'Afrique et des Antilles, le Programme d'assistance technique du Commonwealth a perdu de son importance. En 1963-1964, seul Hong-Kong y émergeait, et pour \$20,000. Un conseiller canadien en assistance sociale a été en fonction à Hong-Kong et deux étudiants de ce droit ont fait des stages au Canada au cours de l'année.

Plan de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth

Ce Plan fournit l'occasion aux étudiants du Commonwealth de poursuivre des études avancées dans les autres pays du Commonwealth. Les bourses sont destinées aux candidats masculins ou féminins, dont le niveau intellectuel élevé permet à leurs pays respectifs d'espérer un apport considérable à leur retour de l'étranger.

Le Plan a été institué en 1958-1959; on a convenu que la Grande-Bretagne fournirait la moitié des mille bourses d'études et que le Canada en fournirait le quart. Pour l'année 1964-1965, il faudra au Canada des crédits de \$1,200,000 pour remplir ces engagements.

Au Canada, le Bureau de l'aide extérieure administre le Plan, avec le concours du Comité canadien de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth et celui de la Fondation des universités canadiennes.

Au cours des quatre premières années du Plan, 127 Canadiens ont bénéficié de bourses d'études à l'étranger. Soixante-dix autres boursiers viendront s'ajouter à ce nombre au cours de la cinquième année.

Visite au Cameroun septentrional*

LE CAMEROUN SE compose en réalité de deux pays. Le sud, humide et forestier, est connu pour ses plantations de café, de cacao et de bananes et est habité par une population en grande partie chrétienne qui porte la marque des civilisations européennes. Le nord, par contre, est un vaste pays sec où habitent une population pastorale et musulmane, les Peuls, et des tribus païennes, les Kirdis. Les peuplades de cette région conservent leur mode de vie et leurs coutumes des siècles passés.

C'est de la ceinture forestière tropicale, de Yaoundé, capitale de la République fédérale du Cameroun, que commence le voyage dont nous allons parler, voyage qui conduisit l'auteur de cet article jusqu'en bordure du Sahara, à Fort-Lamy, et jusqu'aux rives du lac Tchad. Tout déplacement vers le nord ne peut s'effectuer qu'à la saison sèche, de décembre à avril, lorsque les routes sont généralement praticables, car à la saison des pluies une vaste plaine située au sud de Fort-Lamy se trouve inondée par les eaux du Chari et du Logone, formant ainsi un prolongement du lac Tchad.

Nous prenons une Land Rover et, quittant Yaoundé, partons vers le nord en direction de Bertoua; le deuxième jour, sur des routes inégales de latérite rouge, nous parcourons 350 milles entre Bertoua et le massif de l'Adamoua où se trouve la ville de N'Gaoundéré. Nous nous levons tôt le lendemain matin pour voir le Lamido de N'Gaoundéré rendre une visite officielle au préfet (le gouverneur du district). Les Lamibés sont des chefs musulmans qui exercent une autorité quasi féodale et quittent rarement leurs habitations fortifiées (sarés). Lorsqu'un lamido se déplace, il est précédé de sa cour, laquelle comporte parfois plusieurs centaines de personnes: guerriers, musiciens, notables, conseillers et esclaves. Outre les quatre épouses que lui permet la loi islamique, le lamido possède souvent un grand nombre de concubines qui cultivent le sol et s'occupent de la plupart des durs travaux. A la fois chef religieux et militaire, il est un autocrate qui administre la justice, prélève des impôts et exerce théoriquement un pouvoir de vie et de mort sur ses sujets.

Ayant arrêté notre véhicule près de l'entrée du saré, nous voyons sortir le cortège. En premier viennent les guerriers, vêtus de robes multicolores, armés de lances, d'arcs, de flèches et d'épées de fabrication locale, et montés sur de magnifiques chevaux comme on en élève au Cameroun. Ils portent des jambières de cuir qui couvrent le dessus du pied et sont fendus près du gros orteil afin de permettre au cavalier d'agripper fermement l'étrier. Leurs montures sont munies de caparaçons de soie aux couleurs éclatantes, dont le style rappelle le moyen âge européen. Les guerriers sont suivis de l'orchestre: un homme qui joue de la flûte (agaïta),

*Par un membre de l'ambassade du Canada à Yaoundé



— I. FOCAM

Un "lamido" et sa cour.

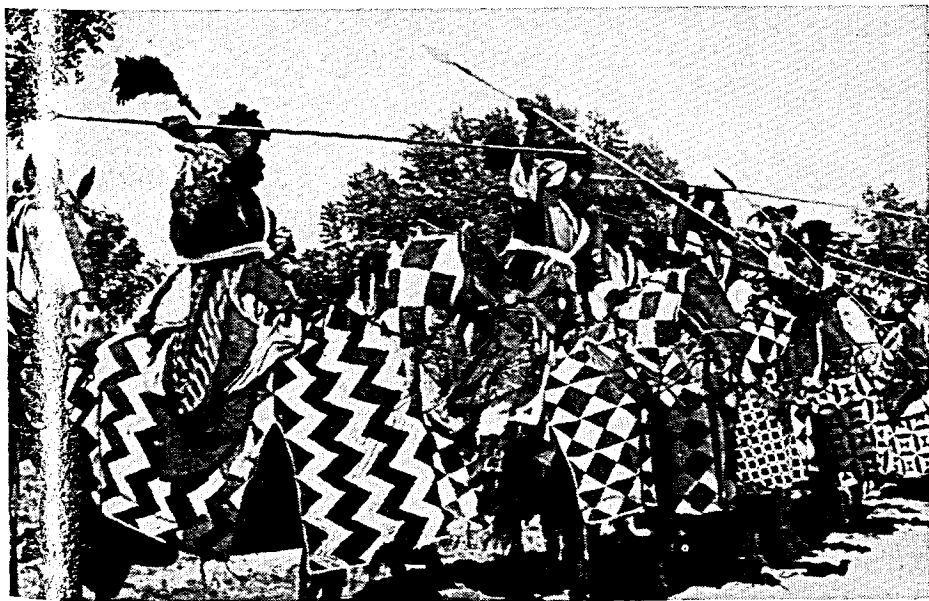
un autre qui souffle dans une trompette longue de 10 pieds (kakaki), un troisième qui fait retentir un double gong et plusieurs autres qui battent des tambours de diverses grandeurs. Enfin, entouré de guerriers qui l'aident à maîtriser son cheval, le lamido paraît, protégé du soleil par un parasol aux vives couleurs. Il porte un énorme turban blanc et une somptueuse robe safran. Son visage est couvert et seuls les yeux paraissent. Le reste de la cour se presse en arrière.

Une fois le cortège passé, nous traversons par un autre chemin la ville musulmane (aux murs et aux maisons de boue séchée) et arrivons à temps à la préfecture pour voir le lamido descendre de cheval avec l'aide de ses gens qui le soutiennent avec précaution, lui font mettre le pied sur le dos de serviteurs puis à terre où il est accueilli par le préfet et escorté jusqu'à la préfecture pour les formalités de la visite. Les gardes du corps flânent près des marches de l'édifice, et nous remarquons un guerrier d'aspect farouche qui, ayant appuyé sa lance de 9 pieds contre un mur, se met à broder une calotte!

De N'Gaoundéré, nous continuons notre route vers le nord en direction d'un camp public situé sur les rives de la Bénoué et qui consiste en un boukharou, hutte de forme ronde bâtie en pierre avec un toit de chaume. Ce refuge s'appelle "Le buffle noir" et de fait deux chasseurs qui ont séjourné au camp ont tué la veille deux buffles; à notre arrivée, nous trouvons les villageois occupés à fumer la viande de ces animaux. Des groupes de buses épient la scène à proximité. Nous nous installons au camp, nous nous débarrassons de la couche de poussière rouge qui nous enveloppe, et ouvrons des boîtes de bœuf en conserve pour notre dîner. Le lendemain à l'aube nous partons pour Garoua, port actif situé sur la Bénoué, d'où le coton est expédié à destination du Nigeria (via le Niger) et où le

sel et les articles manufacturés arrivent sur des bateaux à vapeur à fond plat qui ne peuvent naviguer que durant la saison des hautes eaux. A quelques milles de Garoua, nous visitons le marché du dimanche qui se tient dans un bosquet situé en bordure du village de Pitowa. Les Falis, tribu montagnarde païenne, y côtoient presque nus les Foulbés au port altier, qui s'habillent de robes aux couleurs vives. Des forgerons, qui utilisent des soufflets primitifs, façonnent des armes et des houes grossières. Des bouchers de religion musulmane abattent des animaux sur les lieux et annoncent la mise en vente de la viande avec une fanfare de tambours et de flûtes. Criant à qui mieux mieux, des villageois cherchent à vendre leurs marchandises: arachides, millet, bols de faïence japonaise aux gais coloris, cotonnades nigériennes de couleurs flamboyantes, Calebasses, cônes de sel et tas de poissons séchés, à l'odeur pénétrante.

Même à l'ombre nous trouvons la chaleur suffocante et décidons de nous rendre à Léré, ville située à environ 20 milles de la frontière sud du Tchad et qui, nous a-t-on dit, possède un hôtel. Après des arrêts dus à deux crevaisons, nous atteignons Léré et son hôtellerie qui, accrochée au flanc d'une colline, offre une vue magnifique sur le lac. Malheureusement, nous n'y trouvons pas d'eau, que ce soit pour boire ou pour nous laver, et le restaurant est fermé depuis des mois. Nous allons prendre un bain dans le lac, essayons d'apaiser notre soif avec de l'eau gazeuse tiède et ouvrons une fois de plus des boîtes de conserve. La nuit venue, nous ne pouvons dormir car, en plus du vent desséchant qui met notre moustiquaire en lambeaux, il y a une fête villageoise, et les battements de tambour, les chants et les danses se poursuivent jusqu'à l'aube. Quittant le lac Léré



Fantasia à N'Gaoundéré.

— INFOCAM



Musiciens à N'Gaoundéré.

— L'AFRICAIN

et ses troupes d'hippopotames et de lamantins (une espèce de vache marine) nous empruntons l'une des routes les plus difficiles que l'on puisse imaginer: une piste qui traverse des lits de rivières asséchées, où il faut s'arrêter brusquement sur la crête de la rive, passer à la traction à quatre roues pour descendre la berge, traverser lentement et avec précaution le lit de la rivière et ensuite grimper la berge opposée. Le long de la route nous croisons des indigènes qui portent sur la tête d'énormes paniers de coton brut et nous changeons de chemin pour visiter un entrepôt où les paysans de la région apportent leurs récoltes de coton. Celui-ci est pressé en balles qui seront envoyées par camion à Yaoundé, puis par chemin de fer à Douala et enfin par bateau en France où elles seront traitées.

Revenant au Cameroun et vers le nord, nous roulons sur une piste qui contourne des buissons d'épines et passés la brousse et le sable nous arrivons à Yagoua, dans une région marécageuse qui est le centre de la culture du riz au Cameroun. L'adjoint du préfet nous installe dans une hôtellerie très confortable et nous fait même avoir un bol de glace pour nos rafraîchissements.

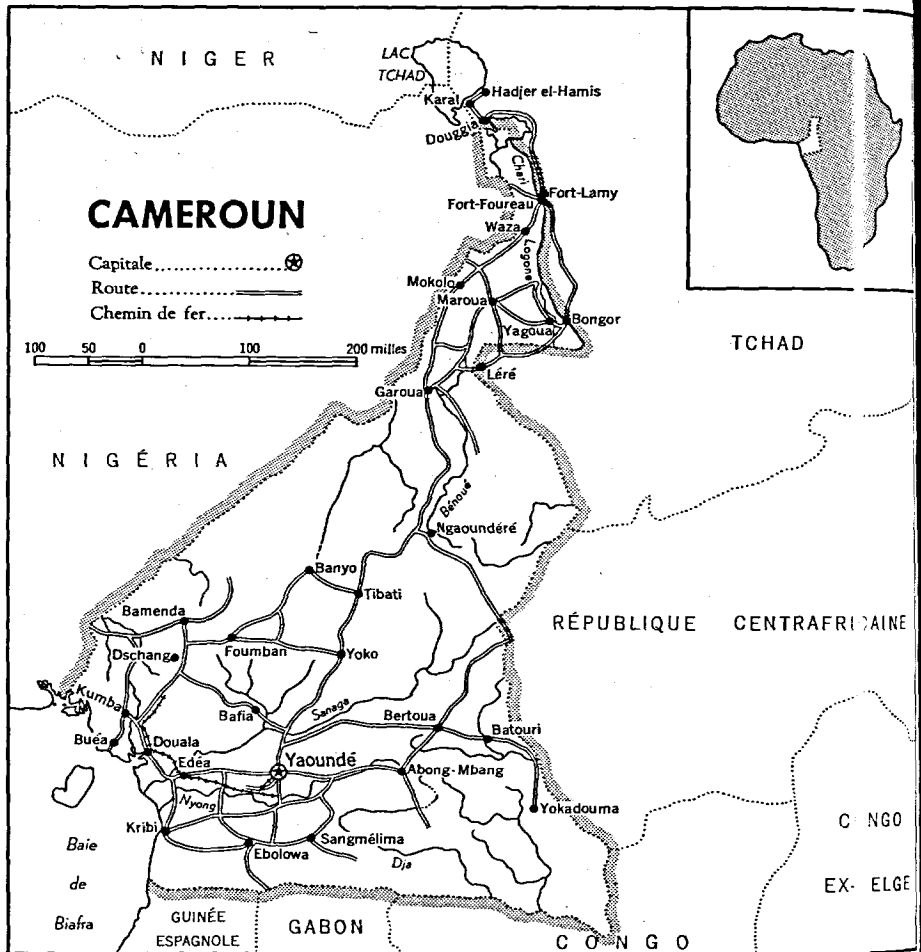
Nous prenons la route le lendemain matin à 6 heures et faisons étape pour cuire notre petit déjeuner sur un réchaud à essence. Il vaut aussi bien que nous soyons partis de bonne heure car à une distance de 30 milles de Yagoua, nous atteignons les rives du Logone et devons attendre pour passer en bac. De chaque côté du fleuve, des camions font queue et une foule de gens se massent avec des poulets et des chèvres, mais comme les véhicules légers obtiennent la priorité, nous n'attendons qu'environ une heure. Le bac que nous prenons est constitué d'une plate-forme attachée à quatre bateaux qui possèdent deux moteurs diesel. De l'autre côté du fleuve, nous nous trouvons de nouveau en territoire du Tchad

et nous arrivons bientôt dans la ville de Bongor. Nous suivons ensuite une route qui fut autrefois pavée, probablement durant la guerre, mais qui est maintenant presque entièrement recouverte de sable, vu qu'il s'agit d'une région subsaharienne où prédominent les épines et une broussaille clairsemée. La chaleur est suffocante et la route poussiéreuse, et nous avons des visions de l'hôtel climatisé de Fort-Lamy, la capitale du Tchad, notre prochaine étape. Nous arrivons par 12 degrés de chaleur et sommes prêts à payer 2 dollars pour une bouteille d'eau froide ou de bière glacée.

Après avoir visité plusieurs ministères à Fort-Lamy, nous pensons qu'il serait intéressant de voir le lac Tchad, la route qui y mène se trouvant apparemment bien dégagée. Nous perdons toutefois notre chemin dans l'immense plaine et avançons en cahotant dans des champs secs striés de rigoles qui ont pour but de retenir l'eau une fois la saison des pluies terminée. Heureusement nous arrivons à un village où un garde-chasse de langue française (tout le monde ici parle ce qu'on appelle "l'arab-choix") envoie quelqu'un pour nous ramener sur la route. Nous nous étions écartés d'environ 20 milles! Finalement nous atteignons Douggia, village situé sur les rives du Chari à environ 60 milles du lac. Nous pensions devoir passer la nuit dans la Land Rover, car l'obscurité vient de bonne heure et d'un seul coup en Afrique et là où nous voyageons la signalisation routière est inexistante. Nous voici au contraire logés dans une maison de style arabe ancienne mais confortable, construite par un officier français à la retraite; on nous sert un agréable dîner, avec légumes et fruits récoltés sur les lieux, ce qui nous semble à peine croyable vu l'aridité du pays que nous venons de traverser.

Nous partons à l'aube le lendemain matin et nous suivons une piste pour aller voir les rochers de Hadjer-el-Hamis sur la rive du lac Tchad. Hadjer-el-Hamis est un lieu bien connu, car d'après la tradition locale c'est de ces rochers que Mahomet est monté aux cieux, et les indigènes vénèrent ce qui semble être une trace de pied imprimée dans le roc près du sommet d'un de ces cônes. Nous faisons l'ascension des cinq rochers qui dominent la vaste plaine et nous avons devant nous l'immensité du lac Tchad que bordent de grandes étendues de roseaux et de marécages. Avec sa faune abondante et ses oiseaux exotiques, le lac est aussi fabuleux qu'on se l'imagine. Il constitue en lui-même quelque chose de fantastique: à la saison des pluies il triple d'étendue et inonde l'immense plaine que nous avons traversée.

Du Hadjer-el-Hamis, nous revenons en direction de Douggia et faisons arrêt dans la ville de Karal pour assister à une fête à laquelle participent les chefs musulmans de la région. Au milieu de la place du marché, les guerriers de l'endroit forment un grand V montés sur leurs chevaux. Au son d'un tambour et d'une flûte criarde ils lèvent et abaissent leurs épées dégainées. Groupées en cercle à l'intérieur du V, des femmes drapées dans des étoffes éclatantes se meuvent au rythme de la musique. Toutes les dix ou douze minutes, quatre ou cinq cavaliers se séparent du V, défilent jusqu'au bout de l'unique rue de la ville, font demi-tour et s'élancent au galop avec des cris aigus vers le cercle des fem-



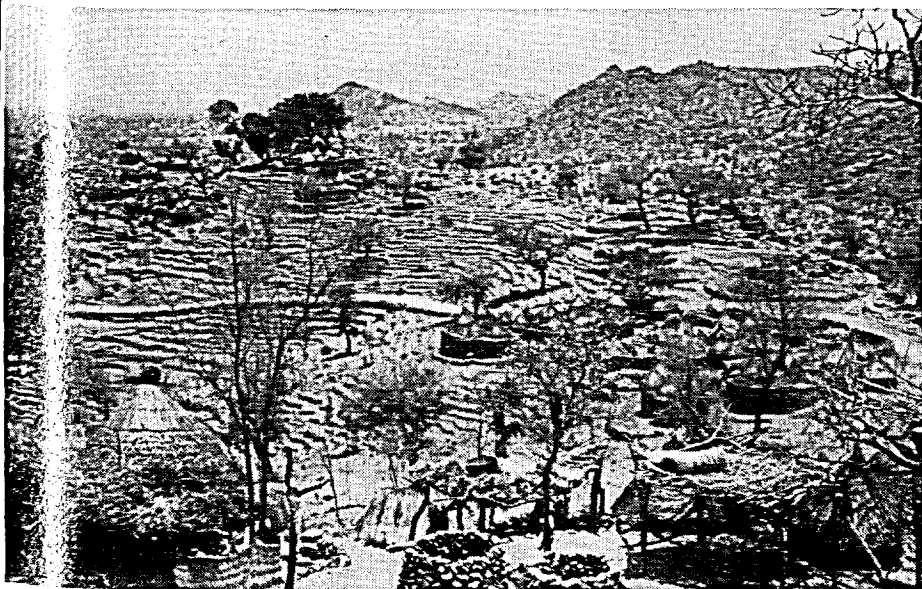
mes, leurs épées et leurs fragments de cotte de maille scintillant au soleil. Cette manœuvre est répétée de nombreuses fois.

Notre visite à Karal s'avère doublement intéressante, car de là nous allons faire une promenade sur le lac dans une pirogue en papyrus, glissant entre les roseaux et les nénuphars et faisant fuir par notre présence une foule de oiseaux aquatiques au plumage éclatant. Nous quittons avec regret cette région dont le charme est encore inconnu des touristes.

Nous devons maintenant revenir vers le sud. Ayant pris le bac pour franchir le Chari entre Fort-Lamy et Fort-Foureau (dont le nom est connu de ceux qui ont lu *The Roots of Heaven*), nous décidons de traverser l'une des plus grandes réserves de l'Afrique occidentale, Waza, au Cameroun. Nous suivons une route sérieusement endommagée par les éléphants qui, pendant la saison des pluies, ont laissé des trous de la grandeur d'un baquet. Après avoir cahoté durant plusieurs heures, nous arrivons au camp de Waza où nous nous installons dans d'agréables boukharous. Il fait aussi chaud qu'à Fort-Lamy, mais cela ne nous

empêche pas d'engager un guide indigène (surnommé "Colonel", son père ayant servi dans l'armée française) et de partir à la recherche du gibier. Nous avons la chance de voir une troupe de 75 éléphants et nous abandonnons la Land Rover pour les suivre à pied, à une distance prudente. Le lendemain matin, nous quittons notre camp juste après l'aube et voyons des foules d'oiseaux; puis une file d'antruches courant à distance; des bandes d'antilopes d'espèces variées, dont certaines possèdent de magnifiques cornes vrillées: des phacochères (porcs sauvages) aux défenses aiguës; une hyène qui s'éloigne furtivement à notre approche et enfin un couple de lions que surprend l'arrivée de notre Land Rover et que nous avons peu le temps d'observer. Nos animaux favoris sont les girafes qui parcourent la réserve en vastes bandes. C'est sans aucun doute l'animal le plus gracieux de l'Afrique.

D. Waza nous descendons vers le sud en direction de Mora où, pendant la première guerre mondiale, eut lieu une bataille entre, d'une part, les troupes indigènes conduites par les Britanniques et, de l'autre, les Allemands. Le terrain est accidenté et le combat a dû se dérouler dans les pires conditions possibles. Le marché de Mora est un spectacle pittoresque, en raison non seulement de la variété des marchandises mais aussi du grand nombre de tribus qui y sont représentées. Invariablement, toutefois, l'odeur de poisson séché envahit l'air. Prenant la route du Massif du centre pour traverser les montagnes en direction de Mokolo, nous nous trouvons en pays kirdi, qu'habitent les populations païennes de ce nom. Les Kirdis, travailleurs courageux et patients, ont transformé leurs collines rocailleuses en terrasses où ils cultivent le millet, l'arachide et le tabac. Ils furent



Cultures étagées en pays kirdi (Cameroun du Nord).

—INFOCAM

pour un temps complètement isolés, mais à l'heure actuelle ils fréquentent les marchés et envoient leurs enfants à l'école, à une distance de 6 milles ou plus. Les enfants font preuve à l'école de dons remarquables. Les Kirdis sont un peuple fier et opiniâtre; la terre ingrate qu'ils ont dû mettre en valeur a certainement contribué à leur donner ce caractère. Ils sont particulièrement attachés à leur indépendance et à leurs coutumes, et contrairement à la société musulmane des plaines, ils pensent en fonction de la famille ou du clan plutôt que de la tribu ou du peuple. Les contacts que nous avons avec les Kirdis nous laissent l'impression d'un peuple accueillant et digne.

Au sud de Mokolo, nous faisons une courte visite dans la région montagneuse des Kapsikis, à la frontière du Cameroun et du Nigéria. Le paysage est impressionnant, et c'est peut-être ce qui se rapproche le plus ici sur terre des paysages lunaires. Nous nous dirigeons ensuite vers le sud pour atteindre Garoua, et de Garoua le Camp du Grand Capitaine (c'est le nom d'un poisson de genre brochet que l'on trouve dans la Bénoué), camp ouvert par l'État et situé dans le territoire du sultan ou lamido de Rey Bouba auquel nous rendons visite. Ayant franchi le mur extérieur de la ville de Rey Bouba, nous sollicitons et obtenons une audience auprès du sultan. Le palais, vaste structure de boue séchée, a des murailles de 20 pieds de haut. On nous conduit par le grand portail central et par un corridor où des guerriers sont à demi couchés et où d'immenses colonnes nous font penser à Luxor. Nous arrivons dans une première cour intérieure et, précédés du secrétaire-chambellan du sultan, nous pénétrons dans la seconde cour. On nous conduit ensuite dans la salle du trône où nous accueille le sultan. Le secrétaire, qui fait fonction d'interprète, reste en dehors de la pièce, prostré à terre, car l'étiquette de la Cour ne lui permet jamais de regarder directement le sultan. Celui-ci est vraiment d'apparence majestueuse. Nous lui offrons un petit cadeau, et comme en théorie tous ceux qui se présentent devant le sultan viennent solliciter une faveur, il nous donne congé à la fin de l'audience en nous remettant un sac de cacahuètes de 20 livres et des chapeaux de fabrication locale. La seule vue de ce vestige des Mille et une Nuits aurait suffi à récompenser tous nos efforts.

Quittant le lendemain le Grand Capitaine, nous grimpons le plateau d'Adamoua et tard dans la soirée atteignons N'Gaoundéré (qui se trouve à une altitude de 3,000 pieds). Il fait frais et il pleut, ce qui constitue un agréable changement après la chaleur suffocante du nord. De N'Gaoundéré à Yaoundé le trajet nous est familier.

Au cours de notre voyage dans le nord, nous avons rencontré plusieurs Canadiens qui enseignent dans diverses parties du Cameroun et du Tchad. Ces professeurs, envoyés sous les auspices de nos programmes d'aide extérieure, devraient être plus nombreux l'an prochain. Ils accomplissent une tâche remarquable dans des conditions difficiles et on ne peut qu'admirer leur dévouement. Le nord est à leur avis une région extrêmement intéressante, mais qui est en voie de changement rapide. Avec le développement des routes et des transports aériens,

quen ent les
les ou plus
dis sont
r a certain
t attachés
musulman
e de a trib
ent l' impres
ont gneus
est impres
es paysage
Garoua, e
n du genre
tué dans k
site. Ayant
t oï tenons
chée a des
ce. tral et
s colonnes
éric ure et
la seconde
e le sultan
ce, prostré
directement
ns un petit
n viennent
remettant
L. seule
tois nos
au d'Ada
e attitude
angement
ajé nous
urs Cana-
Ces pro-
de raient
ar uable
Le nord
vie de
ariens.

Les portes du monde extérieur sont maintenant ouvertes aux Africains. Les vieilles sociétés et traditions ne tarderont pas à disparaître. Il sera certainement difficile de reconnaître le nord dans cinq ou dix ans. Les autorités sont conscientes de ce fait, et tout en s'efforçant de moderniser le pays elles prennent des mesures afin de sauvegarder quelques éléments de la riche culture indigène.



ESCALE DU PREMIER MINISTRE DE FRANCE À MONTRÉAL

Le premier ministre de France, M. Georges Pompidou, a fait une brève escale à l'aéroport de Dorval, le 30 juillet dernier, en rentrant d'un voyage en Polynésie. Il a été accueilli par le ministre de la Justice, M. Guy Favreau, représentant le Gouvernement du Canada, le ministre du Tourisme de la province de Québec, M. Lionel Bertrand, et le maire de Montréal, M. Jean Drapeau. Sur la photo ci-dessus, on voit M. Pompidou (à gauche) avec M. Favreau au moment où le premier ministre de France prenait l'avion qui devait le ramener à Paris.

Le contingent canadien se retire du Congo

Une arrière-garde de 59 soldats canadiens a quitté Léopoldville le matin du 30 juin 1964. Leur départ marque la fin de la participation du Canada à l'Opération des Nations Unies au Congo. La plupart des contingents des autres pays qui y avaient pris part étaient déjà partis et l'Opération s'est terminée par le départ des Canadiens.

A l'occasion de ce retrait de troupes, le secrétaire général des Nations Unies a fait parvenir le message suivant:

Le secrétaire général des Nations Unies présente ses compliments au Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies et a l'honneur de lui demander de transmettre à son Gouvernement le message suivant:

"J'ai aujourd'hui présenté au Conseil de sécurité un rapport sur le retrait des troupes des Nations Unies au Congo et sur d'autres aspects de l'opération des Nations Unies dans ce pays. A partir d'aujourd'hui et pour la première fois depuis le 15 juillet 1960, il n'y aura plus de personnel militaire des Nations Unies



Les membres du détachement du service des transmissions cantonné à Élisabethville quittent leur caserne pour se rendre à l'aéroport au cours de la première étape de leur voyage de retour.

gc

e n atin de
la c l'Opé
aut is pays
née par le
tion : Unies
au Représ
eur de lui
ret trait des
ération des
re ois de
ion : Unies



le quittent
avec sage de

au Congo. Le rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité comprend un résumé des événements qui se sont déroulés dernièrement au Congo, dans la mesure où ils ont des répercussions sur les opérations des Nations Unies, et certains commentaires sur l'effort militaire des Nations Unies au Congo au cours des quatre dernières années.

"Je désire toutefois, à cette occasion, m'adresser tout spécialement aux gouvernements qui ont envoyé des contingents militaires et du personnel pendant les quatre dernières années pour aider aux opérations des Nations Unies au Congo. Je tiens à leur exprimer ma gratitude pour leur généreuse participation à cette opération très difficile menée par les Nations Unies. Je sais que cette participation a été parfois très onéreuse. Je voudrais aussi, par l'entremise de leurs gouvernements, remercier très sincèrement les officiers et les soldats qui ont servi au Congo et leur exprimer mon admiration pour les nobles efforts qu'ils ont faits afin d'assurer la paix à ce pays très troublé. Au cours de leur service au Congo, ils ont fait face à plusieurs genres de difficultés et de dangers et ils ont dû faire preuve d'une grande maîtrise d'eux-mêmes et d'une grande compréhension malgré les pires provocations et les risques les plus dangereux. Dans l'accomplissement de leur tâche exceptionnelle et exigeante au Congo, ils ont été les pionniers de la bonne entente internationale et ils ont écrit un nouveau chapitre très important dans l'histoire de la paix.

"Enfin, je tiens à exprimer de nouveau aux familles et aux amis de ceux qui ont donné leur vie au Congo ma sympathie la plus profonde et je rends hommage à ceux qui sont morts pour la défense de la paix.

"Je souhaite de tout cœur que les grands efforts et les sacrifices faits par les officiers et les soldats de la Force des Nations Unies au Congo, et qui ont assuré au gouvernement et au peuple de ce pays un répit de quatre ans à la suite des pires résultats de l'anarchie, du désordre et de la guerre civile, y auront joué un rôle valable pour la paix et la prospérité futures. Une dernière fois, je remercie votre gouvernement d'avoir contribué au succès du travail de la Force des Nations Unies au Congo."

Les affaires extérieures au Parlement

La situation à Chypre

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a fait à la Chambre des communes, le 10 août, la déclaration suivante:

A Chypre, la situation a commencé à se détériorer rapidement le 6 août. Ensuite, semble-t-il, de la poussée des Cypriotes grecs en vue de fermer l'accès à la mer et aux renforts de la Turquie destinés aux Cypriotes turcs dans la région Mansoura-Kokkina au nord-ouest de Chypre. Soit dit en passant, le contingent canadien de la Force de l'ONU n'a pas participé aux opérations dans cette région. Il est affecté à une autre région. Le contingent de la Suède y a joué un rôle important.

Depuis plusieurs mois déjà, et surtout depuis les incidents les plus récents, le Gouvernement du Canada a suivi de près les événements de Chypre, les initiatives aux Nations Unies, les décisions du Conseil de l'OTAN, l'évolution à Ankara et à Athènes et, bien entendu, il s'est surtout tenu en étroite relation avec ses amis des États-Unis et de Grande-Bretagne.

Le Haut Commissaire du Canada à Nicosie a fait rapport des événements en détail, au fur et à mesure qu'ils se sont produits à Chypre. J'ai en main un de ces rapports qu'il me faisait parvenir il y a à peine deux heures. Je dois dire qu'il a été constamment en communication avec le Gouvernement de Chypre.

Le 9 août, il portait à l'archevêque Makarios un message du premier ministre du Canada exprimant notre inquiétude à la tournure des événements, et exhortant l'archevêque à faire cesser le feu dans l'île et à utiliser à cette fin la Force des Nations Unies pour surveiller la trêve. Bien entendu, nous sommes aussi en étroite communication avec les autorités des Nations Unies en ce qui concerne les troupes canadiennes dans l'île. Comme mon collègue le ministre de la Défense nationale l'a annoncé hier, il a pris les mesures nécessaires pour que le contingent canadien soit prêt à toute éventualité mais, comme il l'a signalé, toute décision à cet égard relève uniquement des Nations Unies. Il appartiendra aux Nations Unies de prendre les mesures requises pour le déploiement de nos troupes.

Notre ambassadeur auprès de cet organisme s'est maintenu en rapports étroits avec le secrétaire général lui-même et les hauts fonctionnaires des Nations Unies et j'ai communiqué ce matin par téléphone avec le secrétaire général. Le Conseil de sécurité s'est réuni dans la soirée du 8 août et a adopté une résolution par laquelle on demandait une trêve. On avait convoqué pour aujourd'hui une autre réunion du Conseil de sécurité à la demande de deux des parties, mais je crois que le Gouvernement de la Grèce a retiré sa demande en vue de cette réunion. Il n'est pas probable pour l'instant qu'une réunion ait lieu aujourd'hui. Il se peut qu'une autre réunion du Conseil de sécurité se tienne demain.

J'attache la plus grande importance à l'initiative efficace du Conseil de sécurité qui rend l'opinion mondiale favorable à une action immédiate destinée à empêcher tout autre recours à la violence à Chypre. La Chambre, je n'en doute pas, reconnaîtra avec moi que, si le Conseil de sécurité ne s'était pas réuni et si l'ONU qui a rendu ces réunions possibles n'existait pas, les événements des deux derniers jours n'auraient pas pris la tournure favorable que l'on a constatée depuis.

Bien entendu, je suis également entré en contact avec les membres du Conseil de l'OCTAN, car deux des pays intéressés sont membres de l'alliance. Hier le premier ministre a téléphoné au président des États-Unis et, plus tard, il a reçu un appel du secrétaire d'État de la part du président. Je me suis entretenu vers la fin de l'après-midi avec M. Rusk.

Le chargé d'affaires du Canada à Athènes a été reçu par le ministre des Affaires étrangères de Grèce le 9 août, et j'ai demandé à l'ambassadeur de la Grèce et au chargé d'affaires de la Turquie de venir me voir ici, à Ottawa. Je leur ai fait connaître le point de vue du Canada au sujet de la situation et je les ai exhortés à persuader leur gouvernement de la nécessité de prendre toutes les précautions voulues, afin d'arrêter les hostilités. Bien que j'aie fait parvenir un message aux ministres des Affaires étrangères de Grèce et de Turquie, j'ai cru bon de le compléter au moyen de conversations avec les chefs de mission ici même à Ottawa.

En outre, vendredi, j'ai envoyé au ministre des Affaires étrangères de la Turquie un message lui demandant, au nom du Gouvernement du Canada, de prendre toutes dispositions utiles pour faire cesser les hostilités et surtout de mettre fin à l'opération menée par l'aviation de son pays. Hier, j'ai ajouté à cela un appel direct à M. Erkin, le ministre des Affaires étrangères, à Ankara, pour lui faire part de notre inquiétude devant la tournure que prenaient les événements.

Évidemment, durant cette crise, nous nous sommes tenus constamment en contact avec les autorités américaines et britanniques et avec celles d'autres pays. À plusieurs reprises nous avons été en étroites consultations avec le département d'État américain, directement ou par l'intermédiaire de notre ambassadeur à Washington. Comme je l'ai dit, ces mesures ont été complétées par l'important appel que le premier ministre a adressé au président. Nous avons aussi échangé des renseignements avec le président du Mexique et les premiers ministres du Nigeria et de l'Inde.

Je me suis également entretenu avec l'ambassadeur de France à Ottawa et, en ma qualité de ministre des Affaires extérieures du Canada, j'ai envoyé un message à mon homologue français. L'ambassadeur de la République arabe unie m'a rendu visite dimanche. Ce matin, j'ai été de nouveau en contact étroit avec les missions canadiennes intéressées. J'ai aussi reçu les avis de M. Barrette, l'ambassadeur du Canada en Grèce, qui se trouve actuellement à Ottawa et retournera bientôt à son poste, à Athènes.

La raison de notre inquiétude est évidente pour tous les honorables députés. En effet, la poursuite des hostilités à Chypre pourrait avoir les conséquences les

plus graves quant à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et à son rôle de gardien de la paix et de médiateur. La solidarité de l'OTAN, alliance défensive, est aussi mise à rude épreuve. Il est donc compréhensible que le gouvernement, surtout en raison du contingent nombreux de soldats canadiens actuellement en service dans l'île, ait voulu être constamment tenu au courant de la situation et faire connaître ses vues avec célérité et efficacité à mesure que la crise se développait.

Nos négociations avaient trois objectifs principaux: aider à mettre fin aux hostilités; maintenir et, au besoin, renforcer l'autorité des Nations Unies en vue de concourir à régler la crise; empêcher le conflit de se propager, sans jamais perdre de vue la nécessité de mesures qui puissent, à la longue, contribuer à faire disparaître les pressions qui ont amené cette crise.

Hier après-midi, le Conseil de sécurité a accepté une résolution, présentée par les États-Unis et appuyée par la Grande-Bretagne, en vue d'un cessez-le-feu. Le porte-parole du Gouvernement turc a accepté la résolution, de même que le représentant de la Grèce et, sous une certaine réserve, le gouvernement de l'archevêque Makarios. Selon le dernier rapport complet qu'il m'a été possible d'obtenir, un cessez-le-feu est actuellement en vigueur dans l'île. Le Gouvernement cyprote grec a officiellement signifié au secrétaire général qu'il l'acceptait. Bien qu'on n'ait pas encore reçu l'acceptation formelle du Gouvernement de la Turquie, j'ai appris des Nations Unies, juste avant de venir à la Chambre, qu'on l'attendait d'un instant à l'autre.

. . . Le Gouvernement du Canada n'a épargné aucun effort, pendant ces derniers jours, pour appuyer énergiquement les mesures qui ont été prises dans plusieurs capitales du monde afin d'éviter la possibilité d'une guerre ou d'une extension du conflit qui avait déjà pris naissance dans l'île de Chypre. Inutile d'insister sur notre inquiétude en la matière, que partagent, je le sais, tous les membres de la Chambre et tous les Canadiens. Cette inquiétude s'explique non seulement parce que nous voulons voir la paix régner dans l'île, et non seulement parce que nous croyons que les Nations Unies ont un rôle important à jouer, mais aussi parce que nous comprenons qu'une extension de la guerre dans ce théâtre aurait les conséquences les plus graves relativement à la paix dans le monde.

C'est avec cette pensée présente à l'esprit que je fais ce rapport provisoire sur les tentatives qu'a faites le gouvernement en ces derniers jours en face de cette situation critique. . . .

. . . Nous sommes tous d'accord sur l'objectif de la Force des Nations Unies chargée de maintenir la paix à Chypre. Je suis heureux des critiques formulées qui, à mon sens, découlent des frustrations bien compréhensibles que crée cette situation très difficile. En tant que ministre qui a peut-être été le plus intimement lié à ces problèmes depuis quelques mois maintenant, avec le ministre de la Défense nationale, vous me permettrez sans doute de dire que je n'ai pas été tout à fait à l'abri de certaines de ces frustrations et même des inquiétudes que nous partageons tous.

J'ai dit à plusieurs reprises en cette Chambre qu'il ne servirait à rien, à mon avis, qu'en tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'essaie de blâmer qui que ce soit de la situation qui règne actuellement à Chypre. Le Canada n'a pas d'intérêt particulier dans la Méditerranée orientale. Chypre, pays membre du Commonwealth, tout comme le Canada, est maintenant aux prises avec de cruelles divisions intestines. La Grèce et la Turquie sont nos alliées au sein de l'OTAN, et ces deux pays se trouvent dans des positions stratégiques sur le flanc sud-est de l'OTAN. Il est fort regrettable qu'ils soient en désaccord. J'espère que ces deux pays se rapprocheront.

À mon sens, le contingent canadien dans cette île ne peut réussir à maintenir la paix que si les Chypriotes ont confiance que le Canada n'est là que pour une fin, soit que, comme membre des Nations Unies, il doit aider à maintenir l'ordre ou un semblant d'ordre. C'est pour cette raison, entre autres, qu'il ne m'a pas été possible à l'occasion de répondre aux questions qui m'étaient posées à la Chambre — et je ne trouve rien à redire à cela — pour donner les renseignements qu'on demandait ou qu'on espérait. Il m'a fallu tenir compte d'une foule de facteurs. L'un de mes soucis fut de ne rien dire qui pourrait nuire de quelque façon aux militaires canadiens faisant partie de la Force des Nations Unies ou à tout autre membre des effectifs de l'ONU. . . .

Je ne voudrais pas me prononcer sur des aspects particuliers du différend en cause. Cette responsabilité générale incombe au médiateur nommé en vertu de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité, le 3 mars, mais nous reconnaissons tous, j'en suis sûr, que certains éléments fondamentaux devront caractériser toute solution éventuelle. Cela comporterait, j'en suis sûr, une disposition constitutionnelle d'application plus pratique que celle qui figure dans la constitution de 1961 relative à Chypre; des garanties acceptables à la minorité turque de Chypre dans des domaines tels que la langue, l'instruction, la religion et l'administration de la justice; une entente pourrait peut-être atténuer dans une certaine mesure l'inquiétude ressentie par la Turquie, de voir la situation à Chypre s'aggraver au point de menacer sa sécurité. Voilà des considérations dont tiendront compte, j'en suis sûr, les participants aux négociations aux Nations Unies et ailleurs; et elles présenteront un caractère élémentaire pour le distingué diplomate finlandais qui s'acquitte de la tâche extrêmement complexe de médiateur. Celui-ci détient l'autorité exclusive pour trouver une solution dans le cadre des modalités de la résolution du Conseil de sécurité.

Le Canada a participé à tous les contingents de paix sauf un, recrutés par les Nations Unies. Il fait partie de trois commissions internationales de contrôle en Indochine, soit au Vietnam, au Cambodge et au Laos. Le Canada jouit, dans ce domaine, d'une réputation enviable car elle ne reflète pas le point de vue d'un parti politique quelconque représenté à la Chambre, mais le consensus du Parlement canadien et du Gouvernement du Canada et, je crois, aussi de la population de notre pays.

Nous pouvons nous demander pourquoi nous avons consenti à participer à

cette opération difficile. Pourquoi les Nations Unies sont-elles intervenues à Chypre, une île de 600,000 habitants groupés en deux collectivités: les Chypriotes turcs qui représentent environ 20 p. 100 de la population et les Chypriotes grecs qui sont la majorité. Les deux groupes ont des liens étroits, historiques et actuels, avec deux pays membres de l'OTAN, la Grèce et la Turquie. Bon nombre de personnes, même au Canada, se sont demandé, en ces jours difficiles, pourquoi le Canada devrait aider au maintien de la stabilité et de la paix dans cette petite île. . . .

La raison était . . . que l'on avait le sentiment, dans ces circonstances interdépendantes, qu'il n'y avait pas d'autre moyen de pacifier cette région qu'en unissant les efforts des membres des Nations Unies. . . .

Or, pourquoi sommes-nous intervenus à ce moment-là? C'est parce que les diverses parties avaient, chacune de leur côté, lancé un appel, évidemment pour des motifs différents. La Grèce, la Turquie et même le Gouvernement de Chypre avaient demandé l'aide des Nations Unies pour restaurer la paix à Chypre entre les communautés en conflit. Il y avait aussi menace d'invasion de la part de la Turquie. La Grande-Bretagne réclamait des Nations Unies une aide urgente pour ses troupes surmenées et épuisées à force de tenter de sauvegarder la paix. On se souviendra qu'en janvier dernier, il était question d'établir une force du Commonwealth pour le maintien de la paix à Chypre. Il avait été aussi question d'établir une force de l'OTAN pour les mêmes fins. Nous, au Canada, avions pris la position, lors de la visite du premier ministre d'alors et de son ministre des Affaires étrangères, bien que nous considérions comme vitales nos responsabilités à l'égard du Commonwealth et de l'OTAN, dans le cas où une force serait établie pour maintenir la paix à Chypre, qu'elle devrait se rattacher de quelque façon aux Nations Unies; d'ailleurs nous avons clairement fait savoir que nous préférons une force des Nations Unies.

Que se serait-il passé autrement? On aurait vu une intensification des luttes entre collectivités et probablement une invasion turque, suivie d'une intervention grecque, et la propagation des hostilités dans l'est de la Méditerranée. Les Nations Unies avaient donc l'obligation de tenter de maintenir la paix, même si leurs ressources financières, je le dis à regret, sont tristement limitées. Cependant, un certain nombre de pays, croyant aux rouages destinés au maintien de la paix internationale — et le Canada compte parmi ceux-là — ont convenu de former une force des Nations Unies longtemps avant qu'il en existe une, et d'autres pays ont consenti à contribuer à la financer. . . .

. . . Il y a bien des aspects à ce problème. Tout d'abord, bien qu'il s'agisse d'une opération de paix dans laquelle se sont engagées les Nations Unies cette opération a d'importantes répercussions sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui représente notre principal dispositif de défense dans un monde où la science nucléaire nous rend tous solidaires. Nous savons parfaitement que si des événements graves devaient se produire entre la Turquie et la Grèce, qui représentent le bassin méditerranéen au sein de l'alliance, un problème de plus graves se poserait pour l'OTAN et menacerait la paix dans le monde. C'est pour

qu'il le gouvernement m'avait recommandé de jouer un rôle actif au cours de la réunion ministérielle de l'OTAN et de bien faire sentir à la Grèce et à la Turquie l'inquiétude que nous causait le conflit dans lequel elles étaient engagées, vu que nous comprenions les raisons pour lesquelles chacun de ces pays se sentait des liens d'ordre particulier avec l'un des deux groupes ethniques de l'île. . . .

Certains demanderont ce que la Force des Nations Unies a accompli. On pourrait se poser la question à propos de presque toutes les opérations du maintien de la paix. Qu'a fait la Force des Nations Unies à Gaza? Qu'a-t-elle accompli au Congo? Qu'a accompli-elle au Yémen? Que fait-elle au Cachemire? Il est clair, à mon avis, que, tout d'abord, si la Force n'avait pas été constituée, nous aurions pu nous trouver en face d'une invasion et de la possibilité d'une guerre qui aurait fort bien pu s'étendre et nous entraîner tous. . . .

Je puis assurer à la Chambre que, si les Nations Unies indiquaient l'intention de retirer leurs troupes, je suis persuadé que les trois gouvernements en cause exerceraient les plus fortes pressions pour leur faire comprendre que ce retrait serait regrettable et inopportun.

Nous devons juger Chypre non par les difficultés auxquelles ce pays est aux prises, non plus que par les lacunes de son mandat, mais à la lumière d'opérations beaucoup plus vastes dont elle est simplement une partie. Il y a la Force d'urgence des Nations Unies. Il y a le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban, notre expérience au sein des Commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine et les autres opérations de maintien de la paix auxquelles nous avons participé. Il y a maintenant Chypre. Toutes ces opérations forment les assises nécessaires de futurs efforts de maintien de la paix qui devront être déployés et auxquels nous participerons — efforts qui seront angoissants mais qui sont essentiels à l'établissement ultime de la règle du droit entre les nations. C'est là la raison qui doit nous inciter à examiner ce problème.

Plus tard, le même jour, le premier ministre, le très honorable L. B. Pearson, a fait la déclaration suivante:

Avant de passer aux ordres du jour, je désire prendre quelques minutes du temps de la Chambre, surtout pour consigner au compte rendu un message qui vient d'arriver.

Mais auparavant, puis-je exprimer mon appréciation et de l'initiative qu'a prise le chef de l'opposition en provoquant cette discussion sur une question aussi importante et du niveau du débat lui-même. Nous avons appris, je pense, au cours de ce débat, qu'il y a, en face, des députés qui apprécient et comprennent certes les difficultés et les dangers des initiatives de ce genre des Nations Unies. . . . Quiconque s'est jamais trouvé engagé dans les opérations internationales de sauvegarde de la paix au cours des dix ou quinze dernières années, n'est pas homme à se lancer dans une aventure comme l'affaire de Chypre, sans se rendre compte des dangers et des difficultés qui s'y rattachent, encore moins dans un

esprit de chevalerie errante. Il n'est rien de plus compliqué ni de plus difficile que des opérations de ce genre; nous nous en sommes rendu compte lors de la crise de Suez et quelques-uns des honorables députés en face de nous l'ont constaté lorsqu'ils ont dirigé la participation du Canada aux opérations au Congo. Actuellement, il s'agit de l'opération à Chypre, sous certains rapports la plus difficile de toutes.

La Chambre, en général, comprend sûrement ces difficultés. Nous, le côté-ci de la Chambre, partageons également les sentiments d'impatience et parfois même, de déception que tout le monde doit ressentir devant l'impossibilité où se trouve une force internationale d'atteindre des objectifs déterminés de façon précise, comme cela se produit si souvent lorsqu'il s'agit d'une entreprise d'ordre national. Mais nous savons également qu'un gouvernement qui a des responsabilités multiples ne peut atteindre à la perfection dans un domaine de ce genre. . . . Nous avançons avec précaution, à tâtons; nous progressons par étapes et nous tentons, en nous servant des fondements ainsi posés, d'éduquer un dispositif de paix. Ce ne saurait être une entreprise facile ni rapide et il y a des choses que nous aurions voulu voir établies en ce qui concerne les attributions, les directives, les opérations et l'autorité conférée à la Force, mais qui étaient impossibles à réaliser, en raison de la nécessité où l'on se trouvait d'en venir à une entente avec les Nations Unies, avec les gouvernements en cause et en particulier avec le gouvernement du pays où la Force doit déployer son activité.

En 1956, lorsque nous nous efforcions de mettre au point le mandat et les ordres de la Force d'urgence des Nations Unies à Suez, nous avons eu tôt fait de constater que, pour procéder à des opérations dans la région, il nous fallait obtenir la collaboration du gouvernement ou du chef du gouvernement du territoire dans lequel la Force devait évoluer. On ne peut établir des objectifs et une autorité bien précis, car il faut des compromis. Lorsque la Force de paix du Congo a été mise sur pied, son mandat ressemblait beaucoup à celui de la Force de paix des Nations Unies à Chypre: elle ne devait recourir à la force qu'en cas de légitime défense, comme c'est le cas à Chypre. Mais à mesure que les mois passaient, il est devenu évident qu'il fallait modifier cette directive. Des changements ont été effectués, mais il a fallu de nombreux mois pour les appliquer, et la chose n'est faite que lorsque les conditions au Congo ont rendu les changements nécessaires. Il se peut qu'il faille effectuer des changements en ce qui concerne l'activité des Nations Unies à Chypre, et la crise que nous avons traversée durant la dernière fin de semaine rendra peut-être plus évidente, aux yeux de certaines personnes, la nécessité de ces changements. On arrive parfois à réaliser sous l'empire de la crainte des choses dont on n'était pas capable avec le seul stimulant de la raison. Il se peut donc qu'après cette crise de la fin de semaine, si nous pouvons en sortir sans trop d'ennuis — et les perspectives s'annoncent un peu meilleures maintenant — nous puissions raffermir la position de la Force internationale à Chypre.

Cette crise a assurément démontré que les Nations Unies, malgré toutes leurs faiblesses et leurs imperfections, sont indispensables au maintien de la paix en

période de crise, et aussi entre les crises, dans des situations comme celle-ci. Si les Nations Unies n'étaient pas intervenues en mars dernier, la situation dans l'est de la Méditerranée serait peut-être désespérée, et on ignore jusqu'où le conflit aurait pu s'étendre. Si les Nations Unies et le Conseil de sécurité, notamment, n'avaient pas été disponibles durant la fin de semaine, nous ignorons ce qui aurait pu se produire. Mais ils étaient là. Ils ont pu s'occuper de la situation, vendredi et samedi, et obtenir au moins un cessez-le-feu. Évidemment, cela ne met pas fin à la querelle, mais cela nous donne une autre chance d'arriver à un accord, et j'espère que les membres des Nations Unies pourront profiter de l'occasion qui leur est maintenant offerte. La situation s'est détendue, mais le problème n'est pas réglé.

Nous venons de recevoir un message qui confirme que la situation se détend à Chypre. Il s'agit d'une déclaration du secrétaire général dont j'aimerais donner lecture avant que la Chambre passe à l'appel de l'ordre du jour. Voici ce que l'U Thant a déclaré ce soir:

Le 9 août, conformément aux désirs du Conseil, le président du Conseil de sécurité a lancé les appels urgents aux Gouvernements de Chypre et de Turquie, leur demandant de mettre fin à leurs actes d'agression par un cessez-le-feu. Il est encourageant de voir que les deux gouvernements y ont consenti sans réserve. Le 10 août au matin, le président de Chypre a envoyé au président du Conseil de sécurité un câble lui disant: "Nous respecterons l'appel du Conseil de sécurité demandant un cessez-le-feu"; il m'a adressé un câble identique.

C'est-à-dire au secrétaire général.

Dans une lettre au président du Conseil de sécurité reçue l'après-midi du même jour, le premier ministre de Turquie a déclaré que son gouvernement "a décidé de mettre fin immédiatement aux attaques des avions turcs contre la région de Mansoura-Kokkina. . ."

Le secrétaire général ajoute:

Les décisions des deux gouvernements offrent maintenant une occasion de mettre fin définitivement à la lutte et de diminuer la tension à Chypre et je m'emploierai à tirer tout le parti possible de cette occasion en n'épargnant aucun effort afin que des mesures concrètes soient prises pour rétablir la paix dans tous les secteurs de l'île. Par conséquent, j'ai demandé au commandant de la Force de collaborer pleinement avec tous les intéressés, afin d'obtenir un cessez-le-feu total efficace et de prêter toute l'aide requise dans ce but.

J'exhorte fortement les Gouvernements de Chypre, de Grèce et de Turquie et la communauté turque de Chypre de bien vouloir accorder leur pleine coopération et leur entier appui au général Thimayya et à la Force des Nations Unies qu'il commande à Chypre afin de sauvegarder la paix.

J'ai aussi prié M. Galo Plaza, mon représentant spécial à Chypre, de retourner là-bas promptement et l'on s'attend qu'il y sera à la fin de la semaine.

Cela est encourageant jusqu'ici. Je sais, d'après la discussion qui a eu lieu aujourd'hui, que tous les députés appuieront le gouvernement, parlant au nom du Canada, en ce qui concerne cette question et ses efforts pour appuyer le secrétaire général et les Nations Unies dans tout ce qu'ils tenteront, non seulement pour régler cette crise, mais pour mener à bien la solution au problème de Chypre.

Dans notre pays, nous nous intéressons certainement à cette île. Nous nous y intéressons parce que Chypre est une nation sœur du Commonwealth, et, dans d'autres circonstances, celui-ci aurait pu entreprendre d'y rétablir la paix, sauf que les deux pays les plus touchés, à part Chypre n'en sont pas membres. Cette crise présente pour nous de l'intérêt en tant que membre de l'OTAN. Dans d'autres

circonstances, cet organisme aurait pu intervenir de façon concrète et constructive, sauf que le pays le plus touché, c'est-à-dire Chypre, n'en fait pas partie, et que l'intervention de l'OTAN dans ces circonstances n'aurait peut-être pas été la façon la plus utile de supprimer toute méfiance et tout soupçon et de rétablir la paix. Or, nous sommes aussi pays membre des Nations Unies, et voilà pourquoi nous participons à cette opération.

Si cette entreprise ne réussit pas, si cette crise dégénérerait en conflit — ce que je n'espère ni ne pense — ce serait la fin de l'OTAN. Ce serait alors peut-être aussi la fin de toute activité et de toute tentative tendant au maintien de la paix de la part des Nations Unies, tentative où l'on discerne plus d'indices de progrès que nous n'étions en droit d'attendre il y a un ou deux ans. Ainsi, à tous les points de vue, la crise qui s'est produite en fin de semaine était plus qu'un choix entre la guerre ou la paix à Chypre; il s'agissait de consolider la sécurité internationale dans le monde. Or, nous avons, dès le début des Nations Unies, fait, au Canada, notre pleine part dans cet effort, et nous continuerons à la faire.

Notre intérêt a encore une raison plus profonde. Si nous nous trouvons intéressés à cette crise, c'est . . . que nous appartenons à la race humaine et qu'un conflit dans une petite partie du monde, sur une toute petite île de la Méditerranée, qui n'atteint que quelques centaines de milliers de personnes peut, par le terrible enchaînement de l'activité politique et militaire de nos jours, se transformer en guerre nucléaire mondiale. Si cela se produit jamais, nous verrons bientôt s'il nous est possible d'appartenir encore longtemps à la race humaine. A tous les points de vue, à titre de citoyen d'un pays membre de l'OTAN, du Commonwealth et des Nations Unies, et à titre d'être humain, j'estime que nous devrions tous désirer faire tout notre possible pour rétablir la paix et la sécurité dans cette île de la Méditerranée.

Lorsqu'on lui a demandé, le 12 août, "si le secrétaire général avait accueilli favorablement l'avis général que la Chambre avait exprimé il y a quelques jours, à savoir que la Force internationale devrait disposer de pouvoirs plus étendus pour être en mesure de s'acquitter convenablement de ses responsabilités", M. Martin a répondu:

Le secrétaire général a été mis au courant du débat qui a eu lieu au Parlement canadien ainsi que des instances du Gouvernement du Canada, il y a quelques semaines, au sujet de l'extension des pouvoirs de la Force. Comme je l'ai mentionné lundi dernier, le secrétaire général a signalé que l'extension des pouvoirs de la Force dépendait de deux facteurs dont il fallait tenir compte. Le premier est que la décision du Conseil de sécurité d'étendre ces pouvoirs dépend de l'attitude que pourra adopter l'une des puissances représentées au sein du Conseil en utilisant son droit de veto. Il a également signalé, tout comme le premier ministre et moi-même l'avions fait, que si le Conseil de sécurité acceptait d'étendre les pou-

voirs de la Force, cette extension devrait recevoir l'approbation du Gouvernement de l'île de Chypre.

Je ne souhaite pas la perpétuation des contraintes de ce genre, mais elles existent. Quoi qu'il en soit, il sera intéressant de voir si l'on enregistrera ou non de nouveaux progrès à ce sujet, à la suite de la réunion de demain. Pour préparer la séance de demain, l'ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies vient à Ottawa cet après-midi et il retournera là-bas pour cette réunion demain matin.

Invité à déclarer, le 14 août, "si le secrétaire général des Nations Unies a demandé au Canada d'envoyer des troupes additionnelles à la Force des Nations Unies à Chypre", M. Martin a répondu:

... Le Canada n'a pas été officiellement invité à fournir des troupes additionnelles, mais le général Thimayya a laissé entendre, je pense, qu'il voudrait que la Force des Nations Unies compte le maximum des effectifs prévus dans la résolution du Conseil de sécurité. A l'heure actuelle, le Canada a envoyé 1,125 soldats à Chypre. C'est le contingent le plus important de la Force des Nations Unies, à l'exception de celui de la Grande-Bretagne, à peine plus nombreux.

Une réunion des pays participants a eu lieu hier au siège de l'ONU. L'ambassadeur du Canada a exprimé l'opinion du Gouvernement du Canada, selon laquelle il importe de prendre toutes les mesures possibles pour raffermir l'autorité de la Force afin qu'elle soit mieux en mesure d'accomplir sa tâche. D'autres entretiens vont avoir lieu et j'ai bon espoir que le commandant de la Force va tenir compte sans tarder de l'attitude adoptée par le Canada.

Par ailleurs, M. Galo Plaza, ancien président de l'Équateur et homme de grande expérience, tant aux Nations Unies qu'ailleurs, retourne à Chypre pour y poursuivre les négociations, comme représentant du secrétaire général, avec le commandant de la Force et les dirigeants cypristes grecs et turcs. Le secrétaire général a déclaré publiquement que la Force des Nations Unies est munie de pouvoirs assez restreints. A défaut d'une entente au sein du Conseil de sécurité et, en outre, de l'approbation officielle des dirigeants cypristes, on ne saurait compter forcément sur une extension des pouvoirs de la Force. Nous faisons en sorte en ce moment de réitérer nos instances auprès de l'ONU afin qu'on tâche par tous les moyens de permettre à la Force d'agir efficacement en vertu de son mandat actuel.

D'après les nouvelles obtenues de notre ambassadeur ce matin, je puis affirmer que le secrétaire général est résolu à faire appliquer le principe de la liberté de mouvement, comme en fait foi l'échange de notes entre lui-même et le Gouvernement de Chypre. A cette fin, M. Galo Plaza et le général Thimayya vont entreprendre des pourparlers avec les autorités voulues.

Le ministre a ensuite répondu aux questions supplémentaires suivantes : Dans le cas où le Canada serait invité à fournir des troupes supplémentaires pour maintenir la paix à Chypre, le Parlement sera-t-il saisi de cette question, et le Gouvernement du Canada exigera-t-il que le mandat de la Force soit modifié afin de lui permettre de désarmer les guérilleros?

Je ne consentirais pas à une telle condition. Il serait peut-être désirable de le faire dans des circonstances normales mais, s'il est impossible d'obtenir cette concession et s'il nous fallait choisir entre faire accepter cette condition ou ne pas contribuer au règlement d'une situation qui exige une force internationale, je ne serais pas disposé à adopter cette attitude, même si elle était la plus facile.

Pour ce qui est de la position du Parlement au sujet de l'augmentation du nombre des militaires canadiens à Chypre, la résolution de la Chambre autorise le gouvernement à fournir jusqu'à 1,200 hommes. S'il fallait dépasser ce chiffre, il va sans dire que la question serait de nouveau soumise à la Chambre. J'ai déjà signalé que le contingent canadien est beaucoup plus nombreux actuellement que celui de n'importe quel autre pays participant, sauf la Grande-Bretagne. Le secrétaire général et le général Thimayya étudient sans doute la possibilité d'augmenter les contingents des autres pays participants. J'ai même suggéré qu'ils pourraient songer à inclure de nouveaux pays.

CONFÉRENCES PROCHAINES

Troisième Conférence des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique: Genève, du 31 juillet au 9 septembre.

Comité spécial pour l'étude des principes du droit international concernant les relations amicales et la coopération entre États: Mexico, du 22 août au 30 septembre.

Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation: Ottawa, du 21 août au 4 septembre.

Réunion des ministres des Finances du Commonwealth: Kuala-Lumpur, 1^{er} et 2 septembre.

Troisième réunion des Parties à la Convention internationale sur la pêche hauturière dans l'océan Pacifique nord: Ottawa, le 9 septembre.

Ouverture de la Conférence générale de l'AIEA: Vienne, 14 septembre.

Sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (Comité de l'Assemblée générale des Nations Unies), reprise de la troisième session: New-York, du 5 au 23 octobre.

Réunion de la Commission mixte internationale: Ottawa, du 6 au 13 octobre.

Réunion plénière du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, cinquième session: New-York, du 26 octobre au 6 novembre.

Ouverture de la Conférence générale de l'UNESCO: Paris, 20 octobre.

Assemblée générale des Nations Unies, dix-neuvième session ordinaire: New-York, 10 novembre.

Conseil d'administration de l'OIT et de ses comités, 160^e session: Genève, du 9 au 20 novembre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. S. G. LeFeuvre, du consulat général du Canada à New York, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté New York le 24 juin 1964.
- M. A. F. Hart, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Moscou le 28 juin 1964.
- M. J. W. Courchesne, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 30 juin 1964.
- M. H. F. B. Feaver, ambassadeur du Canada en Suisse, est nommé ambassadeur du Canada au Mexique. Il a quitté Berne le 30 juin 1964.
- M. Y. Beaulne, ambassadeur du Canada au Venezuela, est affecté à Washington. Il a quitté Caracas le 8 juillet 1964.
- M. W. H. Holmes, de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies, à New York, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté New York le 8 juillet 1964.
- M. C. A. Ronning prend sa retraite le 11 juillet 1964.
- M. R. Stapledon, du consulat du Canada à Sao Paulo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Sao Paulo le 16 juillet 1964.
- M. B. L. Carbonetto, du consulat du Canada à Détroit, est affecté au consulat général du Canada à San Francisco. Il a quitté Détroit le 20 juillet 1964.
- M. L. V. Ryan, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome. Il a quitté Ottawa le 21 juillet 1964.
- M. R. P. Gilbert, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Prague. Il a quitté Ottawa le 24 juillet 1964.
- M. F. W. O. Morton est entré au ministère des Affaires extérieures le 27 juillet 1964 en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. J. Bruchési, ambassadeur du Canada en Espagne, est nommé ambassadeur du Canada en Argentine. Il a quitté Madrid le 31 juillet 1964.
- M. R. Garneau est nommé ambassadeur du Canada en Suisse. Il a quitté Paris le 1^{er} août 1964.
- M. D. R. Taylor, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Washington le 4 août 1964.
- M. J.-M.-P. Asselin est entré au ministère des Affaires extérieures le 4 août 1964 en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. R. E. Caldwell est entré au ministère des Affaires extérieures le 4 août 1964 en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. S. H. Heeney est entré au ministère des Affaires extérieures le 4 août 1964 en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.
- M^{lle} R. J. Webber est entrée au ministère des Affaires extérieures le 4 août 1964 en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. R. Michener est nommé haut-commissaire du Canada dans l'Inde. Il a quitté Ottawa le 14 août 1964.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Danemark

Echange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Danemark portant continuation du programme canadien d'entraînement d'équipages aériens pour l'Aviation royale du Danemark.

Ottawa, le 30 juin 1964.

En vigueur le 30 juin 1964.

États-Unis d'Amérique

Echange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la suppression de certains postes de radar du réseau continental de défense par radar.

Washington, le 25 mai 1964.

En vigueur le 25 mai 1964.

Echange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'Accord du 9 mars 1959 relatif au tarif de péages applicable à la voie maritime du Saint-Laurent.

Ottawa, le 30 juin 1964.

En vigueur le 30 juin 1964.

Hongrie

Accord de commerce entre le Canada et la République populaire de Hongrie.

Ottawa le 11 juin 1964.

En vigueur provisoirement le 11 juin 1964.

Nigeria

Accord entre le Canada et la République fédérale du Nigeria concernant les conditions de service du personnel des forces armées canadiennes détaché auprès des forces armées nigériennes.

Lagos, le 25 juin 1964.

En vigueur le 25 juin 1964.

Norvège

Echange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Norvège portant continuation du programme canadien d'entraînement d'équipages aériens pour l'Aviation royale de la Norvège.

Ottawa le 30 juin 1964.

En vigueur le 30 juin 1964.

Multilatéraux

Accord entre l'Indonésie et le Commonwealth au sujet des cimetières de guerre.

Signé par le Canada le 10 septembre 1962.

En vigueur le 19 avril 1964.

Accord entre les parties au Traité de l'Atlantique Nord sur les renseignements d'ordre atomique.

Paris, le 18 juin 1964.

Signé par le Canada le 30 juin 1964.

Accord établissant un régime provisoire applicable à un système commercial mondial de télécommunications par satellites.

Washington, D.C. le 20 août 1964.

Signé par le Canada le 20 août 1964.

En vigueur pour le Canada le 20 août 1964.

Publication

- Recueil des Traités 1962 N° 15.* Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la coordination et à l'utilisation des fréquences radiophoniques de plus de trente mégacycles par seconde. Ottawa le 3 octobre 1962. En vigueur le 24 octobre 1962.
- Recueil des Traités 1963 N° 16.* Accord sur les relations cinématographiques franco-canadiennes. Signé à Montréal le 11 octobre 1963. En vigueur le 11 octobre 1963.
- Recueil des Traités 1963 N° 17.* Accord à long terme sur le blé entre le Canada et la Pologne. Signé à Ottawa le 5 novembre 1963. En vigueur le 5 novembre 1963.
- Recueil des Traités 1963 N° 18.* Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord du 5 mai 1961 concernant la coordination des services de pilotage sur les Grands lacs et le fleuve Saint-Laurent modifié les 21 février et 10 septembre 1963. Washington les 19 novembre et 4 décembre 1963. En vigueur le 4 décembre 1963. Rétroactif au 1^{er} août 1963.
- Recueil des Traités 1963 N° 20.* Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur les mesures propres à assurer un contrôle méthodique, efficace et sûr des aéronefs qui circulent dans l'espace aérien situé près de la frontière commune du Canada et des États-Unis d'Amérique. Ottawa, les 30 et 31 décembre 1963. En vigueur le 27 décembre 1963.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: \$2 par année

(étudiants: \$1) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du

Receveur général du Canada et adressées à

l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,

Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XVI, N° 10

Table des matières

Octobre 1964

Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation	478
Assemblée générale des Nations Unies	484
Programmes d'aide extérieure du Canada	489
Comité ministériel canado-japonais	492
Planisphère 1964	496
Union interparlementaire	501
Conseil économique consultatif du Commonwealth	504
Conférence de l'Association de droit international	507
Délégation à la conférence générale de l'UNESCO	511
<i>Les affaires extérieures au Parlement:</i>	
<i>La situation à Chypre</i>	512
<i>Aide à l'Indonésie et à la Malaisie</i>	515
<i>Accord avec l'Espagne concernant l'énergie atomique</i>	516
<i>Conférences prochaines</i>	517
<i>Nominations, mutations et démissions</i>	
<i>dans le service diplomatique du Canada</i>	517
<i>Les Traités</i>	520

Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation

LA TROISIÈME Conférence du Commonwealth sur l'éducation a eu lieu à Ottawa du 21 août au 4 septembre 1964. Elle s'est réunie au Canada par suite de l'invitation qu'avait lancée le Gouvernement du Canada au terme de la Deuxième Conférence tenue à la Nouvelle-Delhi en janvier 1962. Les délégués à la Deuxième Conférence avaient en effet reconnu la valeur d'une étude périodique de la coopération en matière d'éducation au sein du Commonwealth, et avaient accueilli avec joie la proposition canadienne visant à la convocation d'une Troisième Conférence.

A la séance d'ouverture, qui a eu lieu dans la Chambre des communes, le premier ministre, M. Lester B. Pearson, a souhaité la bienvenue aux délégués de la part du Gouvernement et du peuple canadiens. Le discours d'inauguration a été prononcé par le président de la Conférence, M. Vincent Massey. Sur la pro-



Le président de la Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation, M. Vincent Massey (au centre), s'entretient avec le chef de la délégation du Canada, M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (à gauche), et avec le président de la Conférence, M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation de la province de Québec (à droite).

Sur

lieu à Ot-
a par suite
rme de la
es délégués
ude péri-
weather, et
ation d'une
nmures, le
délégués de
guration a
Sur la pro-



A. Vincent
ul Martin
on; France
)

position du chef de la délégation canadienne, M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation du Québec, a assumé la présidence de la Conférence.

La Conférence d'Ottawa a réuni quelque 200 délégués qui représentaient 20 gouvernements. La Grande-Bretagne (avec ses territoires d'outre-mer) et le Canada avaient les délégations les plus importantes (environ 50 personnes chacune). Les autres délégations variaient en importance; celle de l'Australie, par exemple, comptait 10 délégués; celles de l'Inde et du Nigeria en avaient 8, celles de la Malaisie et du Pakistan, 5 et celle du Malawi, 4. Chaque délégation avait à sa tête un ministre ou un haut fonctionnaire; celles de la Grande-Bretagne, de l'Inde, de la Jamaïque, du Kenya, du Malawi, du Nigeria, du Pakistan, de la Trinité et Tobago, de l'Ouganda et du Samoa occidental étaient dirigées par des ministres de l'Éducation. Le délégation du Ghana avait à sa tête le sous-ministre de l'Éducation de ce pays. Les chefs des autres délégations étaient des administrateurs dans le domaine de l'éducation ou des diplomates ayant le rang d'ambassadeur. Le secrétaire général de la Conférence était le distingué éducateur canadien, M. Freeman K. Stewart, qui a exercé les fonctions de secrétaire exécutif de l'Association canadienne d'éducation à Toronto et qui est actuellement directeur du Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, (Commonwealth Education Liaison Unit — CELU) à Londres.

Organisation de la Conférence

L'organisation de la Conférence a été assurée conjointement par le CELU et par le Gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de deux comités. Le Comité canadien d'organisation qui groupait les représentants des ministères provinciaux de l'Éducation, des universités, des associations professionnelles et du gouvernement fédéral, a assuré la liaison avec le CELU en ce qui concerne le programme de la Conférence et la participation canadienne. Il a été dirigé, successivement, par M. G. H. Southam et M^{me} M. Q. Dench du ministère des Affaires extérieures. Le Comité des préparatifs pour la Conférence, dont les membres étaient des fonctionnaires fédéraux et qui avait à sa tête M. K. W. Taylor, conseiller spécial auprès du Conseil privé, s'est occupé des formalités administratives et de l'accueil des délégués.

Au cours de la première fin de semaine, les délégués se sont rendus par avion à Québec; un dîner offert par le gouvernement du Québec a eu lieu en leur honneur au Château Frontenac. La semaine suivante, ils sont allés par chemin de fer à Stratford (Ontario) où ils ont assisté à une représentation de *King Lear*; ils se sont ensuite rendus aux chutes du Niagara. A d'autres dates, ils ont visité Ottawa et le parc de la Gatineau, ont assisté à un carrousel musical de la Gendarmerie royale du Canada et ont participé à un pique-nique à Kingsmere (Québec). L'un des principaux événements de leur séjour a été le dîner offert par le premier ministre et M^{me} Pearson dans la salle de la Confédération de l'édifice de l'Onest. A l'exception de la séance d'ouverture, toutes les réunions (séances

plénières et séances de comité) ont eu lieu à l'édifice de l'Ouest, une permission ayant été donnée à cet effet par l'orateur de la Chambre des communes et par le président du Sénat.

Thèmes de la Conférence

Les délibérations des délégués ont fourni la preuve des progrès rapides accomplis dans le domaine de la coopération en matière d'éducation au sein du Commonwealth, depuis que s'est réunie, il y a cinq ans, la Conférence d'Oxford. Elles ont également révélé un certain changement d'orientation. A Oxford, le principal objectif avait été la mise en œuvre pratique du Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, dont l'idée avait été avancée lors de la Conférence commerciale et économique du Commonwealth tenue à Montréal en 1958. Ce programme est maintenant en vigueur. Il a prouvé sa valeur et a acquis beaucoup de prestige. La Conférence d'Oxford avait néanmoins clairement entrevu l'importance que prendrait à d'autres égards la coopération entre pays du Commonwealth en matière d'éducation. La Conférence d'Ottawa a particulièrement mis en lumière la place prise par ces nouveaux aspects au cours des cinq dernières années et elle a souligné le besoin de progrès constants dans cette direction.

On peut juger des progrès accomplis d'après le développement des programmes d'aide mis en œuvre par le Gouvernement du Canada dans le domaine de l'éducation. Pour l'année financière 1960-1961, une somme d'environ \$2,500,000, soit à peu près 6 p. 100 des crédits affectés aux programmes bilatéraux du Canada, avait été consacrée à l'aide à l'enseignement, celle-ci étant dirigée surtout vers les pays du Commonwealth. Pour l'exercice 1963-1964, ces dépenses se chiffraient approximativement à 8 millions de dollars et représentaient environ 18 p. 100 des dépenses totales prévues au titre des programmes d'aide bilatéraux du Canada. Cette tendance doit apparemment continuer et on s'attend à ce que l'aide pour fins d'éducation absorbe une part toujours plus grande des fonds de l'aide extérieure.

Formation d'enseignants

L'un des thèmes dominants des discussions de la Conférence a été la nécessité, pour les pays en voie de développement, d'assurer leur propre autonomie dans le domaine de l'éducation. Cette nécessité se manifestait particulièrement en ce qui concerne la formation du corps enseignant et le recrutement de professeurs. Les pays en voie de développement ont encore besoin d'un grand nombre de professeurs étrangers pour leurs écoles, leurs collèges et leurs universités; aussi la Conférence a-t-elle examiné les moyens de poursuivre et d'élargir l'application de ce programme. On a reconnu toutefois que pour répondre aux exigences de programmes d'enseignement en pleine expansion le recrutement de professeurs qualifiés devrait à la longue pouvoir se faire à l'intérieur même des pays en voie de développement. Il était essentiel, au stade actuel, de fournir à ces pays le personnel spécialisé qui leur permettrait de former leur propre corps enseignant. On a donc accordé beaucoup d'attention à cette question et, en particulier, à la

mise en œuvre de programmes et à la création d'institutions de formation d'enseignements dans les pays en voie de développement.

Depuis la Conférence d'Oxford, certains pays du Commonwealth ont fait des efforts considérables afin d'aider les nouveaux membres à réaliser leur autonomie dans le domaine de l'éducation. Au cours de la Conférence d'Ottawa, d'importantes initiatives ont été annoncées à cet égard: nouvelles bourses d'études ou subventions, projets spéciaux et augmentation des crédits consacrés à ces programmes.

C'est avec le même objectif en vue que l'on a insisté sur l'extension de l'éducation au niveau secondaire. Il convenait de faire une place importante à l'enseignement technique et professionnel, tant pour les femmes que pour les hommes, afin que les pays en voie de développement disposent des techniciens et des technologues dont ils ont besoin.

Les discussions très intéressantes qui ont eu lieu au sujet des programmes d'études et des manuels ont également mis en lumière la nécessité, pour les pays en voie de développement, d'évaluer leurs propres besoins et, avec l'aide d'autres pays du Commonwealth, d'établir des programmes et de publier des manuels qui répondent à ces besoins. La valeur d'un travail d'équipe pour la solution de ce problème a été particulièrement soulignée.

La question de l'analphabétisme chez les adultes a également retenu l'attention des délégués. C'est à la Conférence d'Ottawa que l'on a pour la première fois envisagé ce problème comme affectant l'ensemble du Commonwealth. L'ampleur du problème est évidemment fonction de l'insuffisance des moyens dont on a disposé jusqu'ici aux niveaux primaire et secondaire. Avec l'accroissement rapide de la population, l'analphabétisme chez les adultes augmentera inévitablement si des mesures énergiques ne sont pas prises pour corriger la situation; il ne pourra être supprimé que par un développement adéquat de l'enseignement primaire et secondaire.

Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth

La Conférence a examiné le quatrième rapport annuel concernant le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth (année scolaire 1963-1964). On a pris note avec une grande satisfaction du fait que 924 bourses avaient été accordées en 1963-1964 sous les auspices du Programme et que l'objectif de 1,000 bourses prévu lors de la Conférence d'Oxford serait probablement dépassé. On a jugé opportun d'assurer la consolidation du Programme durant les années à venir, période après laquelle le nombre de bourses à accorder devra faire l'objet d'une révision.

La Conférence a salué la décision de la Grande-Bretagne d'instituer des bourses qui, avec l'accord des pays intéressés, permettront aux étudiants britanniques d'acquiescer une spécialisation à l'étranger et d'y effectuer ensuite au moins une année de service. On a également annoncé à la Conférence que le Gouvernement britannique accorderait des subventions importantes pour le développement des

universités.

Les délégués ont été informés de la création de bourses par le Ghana, la Jamaïque et le Sierra-Leone, ainsi que de l'augmentation du nombre des bourses offertes par Ceylan. Le Canada a fait savoir qu'il instituait de nouvelles bourses de spécialisation.

Formation et recrutement des enseignants

Vu le nombre insuffisant d'enseignants dont disposent les pays en voie de développement, on a recommandé l'adoption de mesures supplémentaires pour le développement des centres de formation de professeurs: affectation de personnel qualifié et octroi d'assistance-équipement. Les professeurs qui sont actuellement en service à l'étranger ont été invités à prolonger leur séjour d'au moins deux années.

Divers pays ont annoncé qu'ils augmentaient les crédits consacrés à l'affectation de professeurs d'université. Ces offres ont été bien accueillies par les délégués qui ont recommandé que les professeurs soient affectés pour des périodes assez longues, allant jusqu'à cinq ans, auprès des universités des pays en voie de développement.

La Conférence a examiné avec soin une proposition tendant à l'établissement pour le Commonwealth, d'un système comparable au Service universitaire canadien outre-mer (SUCO), au Service volontaire britannique outre-mer et au Corps américain de volontaires pour la paix. Il a été décidé que le Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth serait invité à faire l'étude de cette proposition en collaboration avec les organismes directement intéressés et présenterait un rapport à ce sujet à la prochaine Conférence du Commonwealth sur l'éducation.

Comité et Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth

Le Comité et le Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth ont été créés à Londres, après la Conférence d'Oxford, afin de compléter le rôle des ententes bilatérales de coopération pour fins d'éducation. La Conférence d'Ottawa a recommandé que le Bureau soit doté d'un personnel supplémentaire afin d'accomplir plus efficacement sa tâche de coordination et de distribution de renseignements. Le directeur du Bureau, ayant un personnel plus important, pourra visiter les pays du Commonwealth à titre d'agent de liaison.

Le Comité de liaison a été prié d'envisager la convocation de conférences d'experts sur l'enseignement des mathématiques et sur la formation de techniciens; il a également été invité à promouvoir un échange d'experts qui étudieront les problèmes relatifs à l'établissement des programmes d'études et à l'orientation professionnelle. De l'avis des délégués, il y a lieu d'encourager, dans les pays du Commonwealth, l'organisation de cours sur la rédaction et l'édition des manuels scolaires (théorie et pratique). On a suggéré en outre que le Bureau de liaison facilite le "jumelage" d'écoles par tout le Commonwealth, c'est-à-dire l'établissement

ment entre deux écoles de liens qui constitueraient un moyen pratique de stimuler l'intérêt pour les idéaux du Commonwealth et des programmes de coopération.

Moyens de grande information et enseignement technique

L'emploi des moyens de grande information comme la télévision, la radio, le cinéma et les procédés audio-visuels a été étudié en détail pour la première fois. On a proposé de mettre sur pied un ou plusieurs projets pilotes afin de déterminer les possibilités d'une utilisation plus poussée des moyens de grande information. On doit envisager la création éventuelle d'un organisme central pour l'échange de renseignements sur les techniques et le matériel qui permettraient d'appliquer les moyens de grande information dans le domaine de l'éducation.

La Conférence a recommandé que l'on insiste davantage sur la formation de professeurs techniques et que l'on cherche à augmenter le nombre des stages offerts par l'industrie. En ce qui concerne l'enseignement féminin, on devait s'attacher à accroître les moyens disponibles, en particulier dans le domaine des études commerciales, des soins aux malades, de la couture, de l'alimentation et des services paramédicaux.

Les délégués ont accepté avec plaisir l'invitation du Gouvernement du Nigeria qui a proposé que la Quatrième Conférence du Commonwealth sur l'éducation ait lieu à Lagos vers la fin de 1967 ou au début de 1968.

Assemblée générale des Nations Unies

ORDRE DU JOUR DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION

LA DIX-NEUVIÈME SESSION ordinaire de l'Assemblée générale s'ouvrira le 10 novembre au Siège des Nations Unies à New-York. Parce qu'elle commence tard dans l'année, cette session sera divisée en deux périodes de six semaines, entre lesquelles s'intercalera un bref congé fin décembre et début janvier.

L'ordre du jour provisoire comprend 83 points dont un certain nombre, comme les questions du désarmement général et total, les programmes de développement, l'aide aux nouveaux pays indépendants, les droits de l'homme et le droit des peuples à l'autodétermination, reviennent périodiquement au programme.

Les Nations Unies étudieront plusieurs questions africaines. Outre l'*apartheid*, qui est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1952, les affaires du territoire sous tutelle du Sud-Ouest africain et des territoires africains administrés par le Portugal seront de nouveau examinées.

La grave situation financière de l'Organisation prendra beaucoup d'importance à la prochaine session. Les Nations Unies seront aussi appelées à étudier des questions qui se posent par suite des réunions de l'Organisation pour l'unité africaine au Caire, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Troisième Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. La question de la représentation de la Chine se posera probablement de nouveau à la dix-neuvième session et il se peut aussi que l'instabilité que l'on note dans diverses parties du monde donne lieu à l'inscription d'un certain nombre de points de caractère politique.

Les neuf premiers articles de l'ordre du jour provisoire ont trait aux formalités de l'ouverture, à la vérification des pouvoirs, à l'élection du président, des vice-présidents et des bureaux des grandes commissions, à l'adoption de l'ordre du jour et à la discussion générale. Voici les autres points de cet ordre du jour:

10. Rapport du secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.

11. Rapport du Conseil de sécurité.

12. Rapport du Conseil économique et social.

13. Rapport du Conseil de tutelle.

14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

15. Election de membres non permanents du Conseil de sécurité.

16. Election de six membres du Conseil économique et social.

17. Nomination des membres de la Commission d'observation pour la paix.

18. Admission de nouveaux membres à l'Organisation des Nations Unies.

19. Force d'urgence des Nations Unies:

a) Rapport sur la Force;

b) Prévisions de dépenses relatives à l'entretien de la Force.

20. Rapport du Comité pour l'Année de la coopération internationale [résolution 1907 (XVIII) du 21 novembre 1963].

21. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

[résolution 1956 (XVIII) du 11 décembre 1963].

22. Installation d'un dispositif mécanique de vote [résolution 1957 (XVIII) du 12 décembre 1963].

23. Question du désarmement général et complet: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement [résolution 1908 (XVIII) du 27 novembre 1963].

24. Question de la convocation d'une conférence pour la signature d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement [résolution 1909 (XVIII) du 27 novembre 1963].

25. Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement [résolution 1910 (XVIII) du 27 novembre 1963].

26. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique [résolution 1963 (XVIII) du 13 décembre 1963].

27. Question de Corée: rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée [résolutions 376 (V) du 7 octobre 1950 et 1904 (XVIII) du 13 décembre 1963].

28. Mesures à prendre, à l'échelon régional, en vue d'améliorer les relations de bon voisinage entre les Etats européens ayant des régimes sociaux et politiques différents [décision du 13 décembre 1963].

29. Effets des radiations ionisantes: rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes [résolution 1896 (XVII) du 11 novembre 1963].

30. Rapport du commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [résolutions 302 (IV) du 8 décembre 1949 et 1912 (XVII) du 3 décembre 1963].

31. Politique d'*apartheid* du gouvernement de la République sud-africaine:

a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du

gouvernement de la République sud-africaine [résolution 1978 A (XVIII) du 16 décembre 1963];

b) Rapport du secrétaire général [résolution 1978 B (XVIII) du 16 décembre 1963].

32. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [résolutions 1785 (XVII) du 8 décembre 1962 et 1897 (XVIII) du 11 novembre 1963].

33. Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique destinés aux pays en voie de développement: rapport du secrétaire général [résolutions 1522 (XV) du 15 décembre 1960 et 1938 (XVIII) du 11 décembre 1963].

34. Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies [résolution 1936 (XVIII) du 11 décembre 1963].

35. Action dans le domaine du développement industriel:

a) Rapport du Comité du développement industriel [résolution 1940 (XVIII) du 11 décembre 1963];

b) Rapport du secrétaire général [*idem*].

36. Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la formation du personnel technique national en vue de l'industrialisation accélérée des pays en voie de développement: rapport du Conseil économique et social [résolution 1824 (XVII) du 18 décembre 1962].

37. Rôle des brevets dans le transfert de connaissances techniques aux pays en voie de développement: rapport du secrétaire général [résolution 1935 (XVIII) du 11 décembre 1963].

38. Affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement:

a) Rapport du Conseil économique et social [résolution 1931 (XVIII) du 11 décembre 1963];

b) Rapport du secrétaire général [*idem*].

39. Souveraineté permanente sur les ressources naturelles: rapport du secrétaire général [résolution 1803 (XVII) du 14 décembre 1962, section III].

40. Inflation et développement économique: rapport du secrétaire général [résolution 1830 (XVII) du 18 décembre 1962].

41. Accroissement démographique et développement économique: rapport du Conseil économique et social [résolution 1838 (XVII) du 18 décembre 1962].

42. Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle: rapport du secrétaire général [résolution 1937 (XVIII) du 11 décembre 1963].

43. Institut de formation et de recherche des Nations Unies: rapport du secrétaire général [résolution 1934 (XVIII) du 11 décembre 1963].

44. Situation et opérations du Fonds spécial [résolution 1240 (XIII) du 14 octobre 1958 (partie B, par. 10 et 54), 1833 (XVII) du 18 décembre 1962 et 1945 (XVIII) du 11 décembre 1963].

45. Programmes de coopération technique des Nations Unies:

a) Examen des activités [résolution 1833 (XVII) du 18 décembre 1962];

b) Confirmation des allocations de fonds au titre du Programme élargi d'assistance technique [résolutions 831 (IX) du 26 novembre 1954 et 1947 (XVIII) du 11 décembre 1963].

46. Assistance en cas de catastrophe naturelle [résolution 1049 (XXXVII) du Conseil économique et social, en date du 15 août 1964].

47. Situation sociale dans le monde:

a) Rapport du Conseil économique et social [résolution 1916 (XVIII) du 5 décembre 1963];

b) Rapport du secrétaire général [*idem*].

48. Habitation, construction et planification:

a) Rapport du Conseil économique et social [résolution 1917 (XVIII) du 5 décembre 1963];

b) Rapport du secrétaire général [*idem*].

49. Rapport du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

50. Mesures tendant à faire appliquer la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale: rapport du secrétaire général [résolution 1905 (XVIII) du 20 novembre 1963].

51. Projet de convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 1906 (XVIII) du 20 novembre 1963].

52. Projet de recommandation sur le

consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages [décision du 12 décembre 1963].

53. Mesures tendant à faire respecter plus rapidement les droits de l'homme et les libertés fondamentales [décision du 12 décembre 1963].

54. Manifestations de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse [décision du 12 décembre 1963].

55. Projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse [décision du 12 décembre 1963].

56. Projet de déclaration sur le droit d'asile [décision du 12 décembre 1963].

57. Liberté de l'information:

a) Projet de convention relative à la liberté de l'information [décision du 12 décembre 1963];

b) Projet de déclaration sur la liberté de l'information [*idem*].

58. Projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme [résolution 1960 (XVIII) du 12 décembre 1963].

59. Projet de déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples [résolution 1965 (XVIII) du 13 décembre 1963].

60. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies:

a) Rapport du secrétaire général

b) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

61. Question du Sud-Ouest africain: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1899 (XVIII) du 13 novembre 1963].

62. Programmes spéciaux d'enseignement et de formation pour le Sud-Ouest africain: rapport du secrétaire général [résolution 1901 (XVIII) du 13 novembre 1963].

63. Programme spécial de formation pour les territoires administrés par le Portugal: rapport du secrétaire général

[résolution 1973 (XVIII) du 16 décembre 1963].

64. Moyens d'étude et de formation offerts par des Etats membres aux habitants des territoires non autonomes: rapport du secrétaire général [résolution 1974 (XVIII) du 16 décembre 1963].

65. Question d'Oman: rapport du Comité spécial de l'Oman [résolution 1948 (XVIII) du 11 décembre 1963].

66. Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963 et rapports du Comité des commissaires aux comptes:

a) Organisation des Nations Unies;

b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;

c) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;

d) Contributions volontaires gérées par le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

67. Budget additionnel de l'exercice 1964.

68. Projet de budget pour l'exercice 1965.

69. Plan des conférences: rapport du secrétaire général [résolution 1987 (XVIII) du 17 décembre 1963].

70. Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale:

a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

b) Comité des contributions;

c) Comité des commissaires aux comptes;

d) Comité des placements: confirmation des nominations faites par le secrétaire général;

e) Tribunal administratif des Nations Unies;

f) Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

71. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Comité des contributions.

72. Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique:

a) Affectations de fonds et allocations d'urgence imputées sur le compte spécial

du Programme élargi d'assistance technique;

b) Affectations et allocations de crédits du Fonds spécial.

73. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique:

a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

b) Mécanisme interorganisations pour les questions de rémunération et d'administration du personnel: rapport du secrétaire général [résolution 1981 B (XVIII) du 17 décembre 1963].

74. Procédures administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Groupe de travail pour l'examen des procédures administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies [résolution 1880 (S-IV) du 27 juin 1963].

75. Questions relatives au personnel:

a) Composition du Secrétariat: rapport du secrétaire général [résolution 1928 (XVIII) du 11 décembre 1963];

b) Autres questions relatives au personnel.

76. Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

77. Ecole internationale des Nations Unies: rapport du secrétaire général [résolution 1982 (XVIII) du 17 décembre 1963].

78. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa seizième session.

79. Traités multilatéraux généraux conclus sous les auspices de la Société des Nations: rapport du secrétaire général [résolution 1903 (XVIII) du 18 novembre 1963].

80. Assistance technique pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international: rapport du Comité spécial d'assistance technique pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international [résolution 1968 (XVIII) du 16 décembre 1963].

81. Examen des principes du droit

international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies:

a) Rapport du Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats [résolutions 1966 (XVIII) et 1967 (XVIII) du 16 décembre 1963];

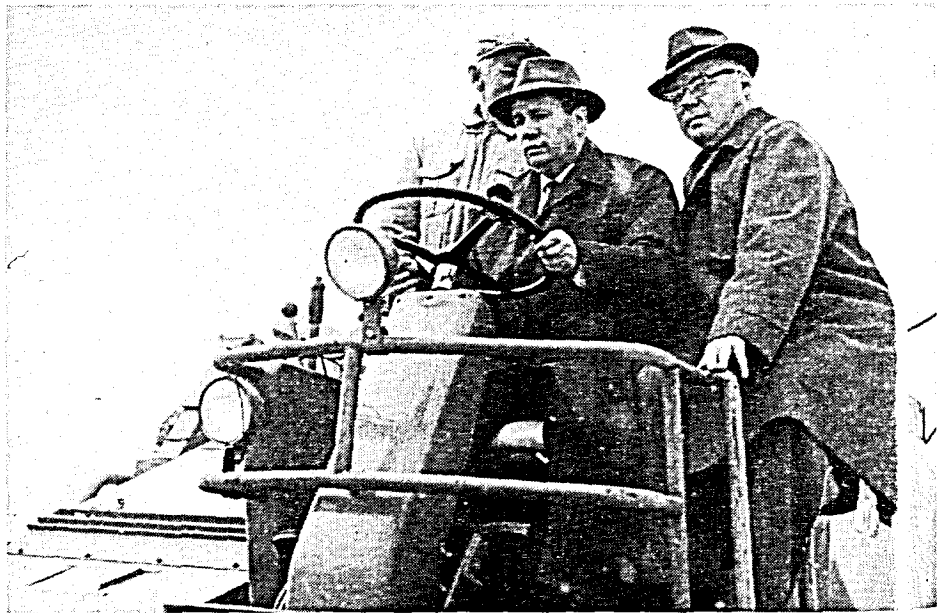
b) Etude des principes énumérés dans le paragraphe 5 de la résolution 1966 (XVIII) de l'Assemblée générale;

c) Rapport du secrétaire général sur les méthodes d'établissement des faits [résolution 1967 (XVIII) du 16 décembre 1963].

82. Examen des mesures à prendre pour le développement progressif du droit international privé, particulièrement

en vue de favoriser le commerce international [question proposée par la Hongrie (A/5728)].

83. Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique [question proposée par l'Algérie, le Burundi, le Cameroun, le Congo (Brazzaville), la République démocratique du Congo, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, l'Ethiopie, le Gabon, le Ghana, la Guinée, la Haute-Volta, le Kenya, le Libéria, la Libye, Madagascar, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, l'Ouganda, la République arabe unie, la République centrafricaine, la République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar, le Rwanda, le Sénégal, le Sierra-Leone, la Somalie, le Soudan, le Tchad, le Togo et la Tunisie (A/57.0)].



Le ministre de l'Agriculture de l'URSS, M. I. P. Volovchenko, fait l'essai d'une faucheuse au ranch du ministre canadien de l'Agriculture, M. Harry Hays. M. Volovchenko et un groupe d'experts soviétiques ont visité des fermes canadiennes et des centres de recherches agricoles. Leur tournée, qui a duré trois semaines, s'est terminée le 11 septembre 1964.

Programmes d'aide extérieure du Canada

CONFÉRENCE D'INSTRUCTION POUR LES ENSEIGNANTS

DURANT l'année scolaire 1964-1965, 265 professeurs d'école secondaire et d'école normale qui ont été recrutés dans toutes les régions du Canada enseigneront dans plus de 30 pays et territoires. L'an dernier, on en comptait 158. Cette augmentation est le signe de l'importance prise par l'éducation dans les programmes d'aide extérieure du Canada, programmes dont les divers aspects doivent être élargis. Avant de quitter le Canada, les professeurs de ce nouveau groupe ont reçu des instructions complètes en vue de leur affectation. Ces instructions ont été données par des professeurs qui ont déjà enseigné dans les pays en question, par des diplomates canadiens et par des membres du Bureau de l'aide extérieure, organisme chargé d'administrer les programmes canadiens d'aide au développement.

Plus de la moitié des professeurs qui ont participé à la Conférence d'instruction tenue du 28 août au 1^{er} septembre au Collège Macdonald de Sainte-Anne-



M. et M^{me} Verne D. Hoffman, de Victoria (C.-B.), avec leurs filles Cheryl et Colleen, examinent le dessin de la nouvelle école que le Gouvernement du Canada construit à Accra, au Ghana. La famille ira au Sierra-Leone, où M. Hoffman enseignera à l'École normale de Mgburaka.

de-Bellevue (Québec) enseigneront les mathématiques, les sciences, les arts industriels, l'anglais et le français, et se chargeront en outre de diverses tâches comme l'élaboration de nouveaux programmes d'études. La plupart des autres sont des professeurs d'école normale, affectés auprès des collèges qui formeront le corps enseignant des nouveaux États. Tous ces professeurs sont hautement qualifiés pour leur tâche et possèdent une longue expérience. Ils viennent de huit provinces et ont été recrutés par le Bureau de l'aide extérieure avec l'aide des autorités provinciales.

Depuis 1960, date à laquelle le Bureau de l'aide extérieure a été établi afin de coordonner tous les aspects de l'aide extérieure canadienne, l'assistance technique et l'assistance pour fins d'éducation ont pris une place croissante dans les programmes d'aide mis en œuvre par le Canada. Notre pays accueille aussi des étudiants étrangers qui, une fois leur stage terminé, joueront un rôle essentiel, souvent en qualité de professeurs, pour le développement de leur pays. Quelque 250 étudiants, titulaires de bourses du Commonwealth et qui viennent pour les trois quarts de pays en voie de développement, étudieront cette année au Canada en vertu d'ententes conclues par le Bureau de l'aide extérieure. On estime que 1,600 étudiants viendront au Canada cette année grâce à l'aide fournie sous une forme ou une autre par le Gouvernement canadien.

Pays d'affectation

Voici les pays dans lesquels sont affectés les professeurs dans le cadre des divers programmes d'assistance:

Programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'Afrique: Ghana, Kenya, île Maurice, Nigeria, Sierra-Leone, Rhodésie du Sud, Ouganda, Tanganyika et Zanzibar.

Plan de Colombo: Thaïlande, Pakistan, Inde, Malaisie et Philippines.

Programme d'aide aux pays antillais du Commonwealth: Antigua, Barbade, Guyane britannique, Dominique, Grenade, Jamaïque, Montserrat, St-Kitts, Ste-Lucie, St-Vincent, Trinité et Tobago.

Programme spécial d'aide aux pays africains d'expression française: Cameroun, Tchad, Congo (Brazzaville), Dahomey, Guinée, Côte-d'Ivoire, Mali, Maroc, Rwanda et Togo.

Plan de Colombo pour les États francophones: Cambodge et Laos.

Déclaration de M. Haidasz

Au cours d'une allocution prononcée à la Conférence d'instructions, M. Stanley Haidasz, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a déclaré:

Notre programme pour l'envoi d'enseignants à l'étranger a pris de l'élan au cours des trois dernières années et a déjà commencé à fournir des dividendes. Les pays en voie de développement ont exprimé leur vive satisfaction des services rendus. Vous seriez surpris de la fréquence avec laquelle le bon travail, collectif ou individuel, de nos professeurs est signalé à l'attention des autorités canadiennes par les représentants des gouvernements de ces



M. Stanley Haidasz (à droite) et M. Adélarde Gascon, du Bureau de l'aide extérieure (deuxième à compter de la droite), chargé des enseignants de langue française, s'entretiennent avec des instituteurs qui ont été affectés à l'étranger.

pays. Ces témoignages de reconnaissance sont rédigés dans les termes les plus élogieux. Les pays en voie de développement en sont venus à attendre des services de haute qualité de la part des enseignants canadiens. Vous aurez donc une grande responsabilité, car vous contribuerez non seulement à maintenir l'élan reçu par notre programme, mais aussi à entretenir les bonnes relations qui se sont établies entre le Canada et les pays en voie de développement.

En tant que professeurs expérimentés, vous êtes conscients du rôle enrichissant de l'éducation dans la vie de l'individu, et vous connaissez l'importance de l'éducation dans la vie de la société. Vous savez quelle importance elle revêt pour le bon fonctionnement de la démocratie. L'éducation joue peut-être un rôle encore plus essentiel dans les pays en voie de développement. Ces pays se rendent compte en effet que, s'ils veulent réussir à édifier une meilleure société et à combler leur retard par rapport aux membres évolués de la famille des nations, ils doivent donner à leurs jeunes citoyens l'éducation qui leur permettra de résoudre les problèmes complexes de l'avenir.

De fait, même la réussite de tout l'effort d'assistance-équipement et d'assistance technique entrepris par les pays dispensateurs et les organisations internationales dépend directement du niveau d'instruction des peuples. La construction d'un barrage ou d'une centrale peut apparaître comme une réalisation plus concrète que l'aide à l'enseignement. Mais je ne doute pas qu'en fin de compte ce sera vous, et les professeurs qui vous succéderont, qui aurez joué le rôle le plus décisif dans l'évolution du tiers monde. Non seulement les aiderez-vous en leur apportant quelques-unes des clés du savoir, mais vous aurez une occasion unique de démontrer les idéaux de liberté et de démocratie que nous chérissons et qui, nous l'espérons, seront recherchés par d'autres pays.

Comité ministériel canado-japonais

TROISIÈME RÉUNION, SEPTEMBRE 1964

C'EST en 1961, lors de la visite du premier ministre du Japon, M. Hayato Ikeda, que fut décidée la création du Comité ministériel canado-japonais. La première réunion eut lieu à Tokyo en janvier 1963, la deuxième à Ottawa en septembre 1963 et la troisième à Tokyo en septembre 1964.

Le communiqué annonçant la création de ce comité précisait qu'il ne serait pas un organisme de négociations, mais fournirait un précieux moyen de contact entre les ministres des deux pays. Son activité consiste avant tout en des visites de ministres ayant pour objet des échanges de vues sur les questions d'intérêt commun, économiques particulièrement, et l'acquisition d'une meilleure connaissance des problèmes de l'autre pays. Comme il ne s'agit pas d'un organisme de négociations, les réunions ne donnent pas lieu d'ordinaire à des décisions nouvelles. L'objet premier du Comité ministériel est de rendre possible une libre discussion, à l'échelon des ministres, de tous les aspects des relations entre les deux pays et des problèmes qui se posent entre ceux-ci sur le plan international.

Le Japon était représenté à la troisième réunion par M. Etsusaburo Shiina, ministre des Affaires étrangères, par M. Kakuei Tanaka, ministre des Finances, par M. Muenenori Akagi, ministre de l'Agriculture et des Forêts, par M. Yoshio Sakurachi, ministre du Commerce international et de l'Industrie, par M. Mamoru Takahashi, directeur général de l'Agence de planification économique, et par M. Hisanaga Shimazu, ambassadeur au Canada.

Le Canada y était représenté par M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, par M. Walter L. Gordon, ministre des Finances, par M. Mitchell Sharp, ministre du Commerce, par M. Hédard Robichaud, ministre des Pêcheries, et par M. Richard P. Bower, ambassadeur au Japon.

Rapport de M. Martin

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait le 8 septembre 1964 à la Chambre des communes, les commentaires suivants sur la troisième réunion du Comité canado-japonais:

La réunion a été utile. Je crois qu'elle aura servi la cause de la bonne entente. Le comité ministériel n'est pas un organisme de négociations. Il fournit plutôt aux ministres des deux pays une occasion d'échanger leurs vues sur les relations entre le Canada et le Japon et sur les problèmes internationaux. Nous comprenons maintenant mieux le point de vue des Japonais sur bien des questions, et je pense qu'ils comprennent mieux le nôtre.

Nous avons constaté que le Canada et le Japon voient les problèmes de la même façon et s'inspirent de la liberté, de la justice et du besoin de stimuler la

prospérité mondiale. Nous avons remarqué qu'à maintes reprises, nos délégations avaient travaillé ensemble aux Nations Unies, surtout pour favoriser la signature du traité visant à suspendre les essais nucléaires. Comme le Canada, le Japon croit que les Nations Unies représentent notre meilleur espoir de favoriser la paix dans le monde et veut à tout prix que l'organisation soit renforcée et dispose d'un budget assuré. Nous avons également parlé du rôle des Nations Unies dans les opérations du maintien de la paix.

Échange de vues sur les problèmes politiques en Asie

Le Comité a eu un intéressant échange de vues sur les divers problèmes politiques qui se posent en Asie. Tout comme nous, les Japonais se préoccupent du conflit opposant l'Indonésie et la Malaisie et ils espèrent, eux aussi, que la dispute sera réglée par des moyens pacifiques et en conformité de la Charte des Nations Unies. Le Comité a aussi reconnu la nécessité urgente qu'il y a de restaurer la stabilité et d'améliorer le bien-être des Vietnamiens et des autres peuples d'Indochine. Nous avons constaté que les Japonais, tout comme nous, étudiaient sérieusement le problème de la Chine communiste. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, nous sommes décidés à maintenir des consultations étroites, étant convaincus que le Canada et le Japon, à titre de pays voisins par delà le Pacifique, ont un rôle important à jouer en vue de promouvoir la stabilité et le développement



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, accompagné d'un représentant de la Matsushita Electric Company, visite la salle de montre de cette société à Kadoma, Osaka. La Matsushita exporte du matériel électronique au Canada sous la marque de fabrication "National" et c'est la principale manufacture d'appareils électriques ménagers au Japon.

économique des régions asiatiques et du Pacifique.

Nous avons passé en revue la situation actuelle et les possibilités d'avenir de nos économies nationales respectives. La détermination et la façon méthodique avec lesquelles le peuple japonais applique ses principes de modernisation et d'expansion économique ont beaucoup impressionné les ministres canadiens. Il y a tout lieu de croire que les exportations du Canada vers le Japon, qui ont augmenté rapidement ces dernières années, continueront de se multiplier à un rythme satisfaisant, par suite de l'expansion de l'économie japonaise et d'une plus grande libéralisation des échanges.

Nous avons discuté d'une façon assez détaillée les divers contingentements et les autres obstacles au commerce qui, du côté japonais, continuent de limiter les ventes de marchandises canadiennes à ce pays. Nous avons exprimé notre confiance de voir progresser bientôt la libéralisation des dernières restrictions japonaises ainsi que les négociations nippo-canadiennes importantes et révélatrices, au cours des discussions Kennedy sur le commerce et les tarifs douaniers.

Déséquilibre des échanges commerciaux

Les ministres japonais ont signalé le déséquilibre de leurs échanges avec le Canada et les entraves à la vente de marchandises à notre pays, c'est-à-dire les contingentements volontaires à l'égard de certains produits japonais pour éviter l'effondrement de nos marchés. Les ministres canadiens ont rappelé que presque toutes nos exportations vers le Japon sont des denrées essentielles ou des matériaux industriels indispensables, qui forment l'armature de la puissance économique du Japon, tandis que les exportations nippones sont des produits manufacturés qui concurrencent directement la production canadienne. En l'occurrence, un déséquilibre dans les échanges n'est pas anormal.

Les deux parties sont convenues qu'une expansion du commerce dans les deux sens est souhaitable. On a signalé que les occasions de diversifier davantage les ventes japonaises au Canada sont variées. A ce propos, une mission économique d'officiels japonais visitera le Canada en octobre.

Nos pourparlers ont abouti à une meilleure compréhension du problème que posent de part et d'autre les contingentements volontaires. Les ministres canadiens ont signalé à cet égard qu'aucun pays hautement industrialisé n'assure aux importations japonaises un traitement plus libéral que le Canada. Comme l'indique le communiqué, nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut recourir le moins possible à ces mesures restrictives et que les consultations nécessaires devraient être menées avec célérité et se fonder sur la compréhension mutuelle.

Questions économiques de caractère mondial

Nous avons procédé à un excellent échange de vues sur des questions économiques de caractère mondial, y compris l'état des négociations Kennedy, les liquidités internationales, les problèmes concernant le commerce et l'expansion des pays moins évolués et du commerce entre l'Est et l'Ouest. Fait intéressant, les deux

pays envisagent de la même façon toutes ces questions importantes. Nous nous sommes trouvés tout à fait d'accord sur les objectifs concernant la libéralisation du commerce par suite des "négociations Kennedy" et nous avons exprimé notre détermination à contribuer au succès des négociations. Les ministres sont convenus de maintenir une collaboration étroite entre leurs délégations respectives tout au long de ces importants pourparlers.

Collaboration en matière de pêcheries

Il y a eu un échange de vues fructueux sur les pêcheries. Nous avons examiné les problèmes auxquels devront faire face les participants à la réunion de la convention internationale sur les pêcheries du Pacifique nord qui s'ouvre à Ottawa demain. Nous espérons trouver une formule acceptable pouvant s'appliquer aux problèmes des trois pays en cause et qui amènera le maintien et la mise en valeur des ressources piscicoles du Pacifique nord. D'autres questions concernant les pêcheries ont été examinées, notamment la loi canadienne sur la mer territoriale et les zones de pêche. Je suis convaincu que nos discussions ont élargi la collaboration entre le Canada et le Japon au sujet des pêcheries, et qu'elles la resserreront encore à l'avenir.

Nous avons renouvelé notre invitation au Japon de participer à l'Exposition de 67 et nous sommes persuadés qu'une décision prochaine permettra à notre voisin d'outre-Pacifique d'exposer à Montréal les réalisations de sa culture traditionnelle et contemporaine.

Le ministre des Finances a profité de son séjour au Japon pour signer, au nom du Canada, un accord visant à éviter la double imposition et à empêcher les contribuables d'éluider le fisc en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Cet accord sera soumis au Parlement et à la Diète japonaise avant d'être ratifié.

J'ai pour ma part signé au nom du Canada un échange de notes concernant la suppression réciproque de certaines exigences de visa entre nos deux pays.

Par ailleurs, nous avons noté le progrès accompli dans le développement de satellites artificiels pour les communications, domaine laissant entrevoir la perspective d'une collaboration future entre les deux pays.

J'aimerais exprimer ma gratitude pour les conversations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec le premier ministre du Japon. M. Ikeda a fait connaître son opinion personnelle sur de nombreux sujets et j'ai été impressionné par ses qualités d'homme d'État et sa compréhension des problèmes internationaux.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la visite, malheureusement trop brève que nous avons faite, le ministre du Commerce et moi, à Hiroshima. Cette visite nous a profondément émus. On ne saurait traduire par des mots la leçon inoubliable qui se dégage de cette ville. Nous ne devons jamais l'oublier, bien qu'une ville nouvelle a presque entièrement recouvert les décombres. Le Japon représente l'associé commercial le plus important du Canada, après les États-Unis et la Grande-Bretagne. Ces réunions ministérielles nous ont donné une magnifique occasion de nouer des relations plus étroites avec cette grande nation du Pacifique, voisine et amie.

Planisphère 1964

La Division des levés et de la cartographie du ministère des Mines et des Relevés techniques est fière à bon droit de la nouvelle édition de son planisphère, intitulé "Le Monde". L'édition de 1953 était évidemment périmée. On ne l'a pas révisée, mais on a dessiné un planisphère nouveau, en recourant à la projection Van der Grinten. Il s'agit d'une simple carte de référence, du format comme le de 48 pouces sur 32, établie à l'échelle (à l'équateur) du trente-sept millionièmes, ce qui correspond à peu près à 550 milles au pouce. Voici, pour le lecteur qui intéresserait l'historique de cette réalisation, l'essentiel d'un article de M. E. Mindak, anciennement de la Division de dessin et impression des cartes.

Je désire profiter de l'occasion pour exprimer aux fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures notre appréciation de leur aide et de l'intérêt qu'ils ont porté à la production de ce planisphère.

S. G. Gamble

Directeur

Division des levés et de la cartographie

Historique

Le premier planisphère établi par le gouvernement canadien fut exécuté par la Direction des renseignements sur les ressources nationales, au ministère de l'Intérieur, et parut en première édition en 1922, sous le titre de "Map of the World Showing Trade Routes" (planisphère et routes maritimes). C'était une projection Mercator des latitudes comprises entre 60° Sud et 80° Nord, à l'échelle du trente-sept millionièmes. L'impression était en noir sur blanc; les eaux étaient olive, et les routes maritimes venaient en surimpression rouge. Un tableau donnait les côtes marines.

Un seul établissement du grand Nord, celui de Dawson (Yukon), avait été jugé digne d'y figurer. Des villes importantes comme Vancouver, Victoria, Montréal, Québec, on ne sait pourquoi, n'y apparaissaient pas, de même que plusieurs capitales de l'Europe.

La deuxième édition ne parut que huit ans après, publiée par le même service, devenu le Bureau du développement national, du ministère de l'Intérieur. La carte avait une apparence un peu meilleure. Il y avait de la couleur sur les terres, et les eaux étaient bleu pâle. Les frontières étaient soulignées par le doublement de la couleur, de part et d'autre de la ligne. Les noms de lieux avaient rattrapé l'histoire. Pourtant, ceux de quelques îles de l'archipel canadien, y compris l'île Ellesmere, n'y apparaissaient pas.

En 1936, l'arpenteur général du Canada, M. F. H. Peters, se montra mécontent de la projection Mercator, qui distendait outre mesure les régions septentrionales. On chargea M. H. Parry d'établir une nouvelle projection, cylindrique

aussi mais modifiée, dont les méridiens s'infléchissaient entre 55° et 84° de latitude nord.

En 1938, le ministère des Mines et Ressources publia deux éditions de ce planisphère à l'échelle équatoriale de 692 milles au pouce (soit à peu près au quarante-quatre millionièmes). La première des deux, destinée au ministère du Commerce, indiquait en surimpression rouge les délégations commerciales du Canada. La seconde n'avait pas ces surimpressions, mais indiquait en noir les routes maritimes. Les deux avaient pour titre "Map of the World Showing Trade Routes and Shortest Sailing Distances Between Canada, the British Empire and Foreign Ports" (Planisphère, routes maritimes et distances marines minimums entre le Canada, l'Empire britannique et les ports étrangers). Elles furent diffusées à des milliers d'exemplaires et restèrent très demandées jusqu'en 1949.

En 1953 fut autorisée une révision de l'édition de 1938. Des changements nombreux étaient survenus, particulièrement en Europe, en URSS, au Canada et dans le Pacifique. Cette édition avait bien meilleure apparence que la précédente, grâce à de nouveaux procédés d'application des couleurs. Elle fut publiée en 1954, à l'échelle de 557 milles au pouce (à peu près au trente-cinq millionièmes), en deux éditions. L'une indiquait les délégations commerciales et les postes diplomatiques et consulaires du Canada, ainsi que les distances marines. L'autre ne donnait que les distances marines.

Cette carte a été diffusée dans le monde entier et a reçu un très bon accueil. Le délégué commercial du Canada à Bombay écrivait ce qui suit: "D'après les réponses que nous avons reçues, un grand nombre d'exemplaires seront encadrés et exposés dans des endroits publics; d'autres seront placés sous verre sur des bureaux; les autres seront conservés d'une manière ou d'une autre pour fins de référence. Autre point intéressant en ce qui concerne les réponses reçues, dans un grand nombre de cas celles-ci avaient été écrites par le titulaire du poste le plus élevé de l'association de négociants, de l'entreprise, de la banque ou de l'organisme d'État auxquels le planisphère avait été envoyé. Comme publicité, c'est un succès, du moins dans l'Inde".

L'édition de 1964

Ce planisphère continuant à être fort demandé, et compte tenu des transformations qui se sont opérées dans le monde ces dernières années, on a décidé de publier une carte entièrement refaite, et de recourir à une projection plus complexe que les précédentes. C'est la projection Van der Grinten qui a été choisie, parce qu'elle présente la surface terrestre avec élégance, sans déformer beaucoup les terres septentrionales, même si elle ne leur est pas conforme et n'est pas à la même échelle à toutes les latitudes.

L'échelle équatoriale du nouveau planisphère est de 1:25,000,000; les latitudes et les méridiens sont indiqués à tous les dix degrés. Il n'a été dessiné directement que le quart de ces lignes, le reste étant reproduit par un procédé photomécanique.

Afin de faciliter la confection du planisphère, il a été tracé, en rouge, un second quadrillé à espacement de 30 minutes pour les latitudes et de un degré pour les longitudes. Ce quadrillé d'une plus grande finesse était nécessaire pour la transposition des données de détail depuis les sources de renseignements jusqu'à l'inscription sur la carte de base.

Des cartons occupent les espaces laissés vides aux deux coins supérieurs de la carte. Le premier situe le Canada par rapport à l'Europe et à l'URSS vu par-dessus le pôle nord suivant une projection équidistante azimutale, centrée sur Ottawa. Le second carton montre l'Antarctique par rapport à l'Amérique du Sud et à l'Australie suivant la même projection.

Documentation

Comme on voulait cette fois que le planisphère soit plus détaillé, et partant plus utile, on a pris connaissance de toute la documentation que l'on possédait. On se proposait en effet de présenter avec plus d'exactitude les tracés hydrographiques, les réseaux ferroviaires et les limites et frontières, et d'accroître le nombre des villes indiquées. On a consulté au moins 250 cartes à échelles diverses, de nombreux atlas étrangers, des annuaires récents et des répertoires de noms géographiques, tous documents que possédait déjà le Bureau de recherche cartographique de la Direction de la géographie. La sélection finale comprenait des cartes à échelles très diverses (du deux millionièmes au vingt millionièmes), d'origine tant étrangère que canadienne.

Comme aucune de ces cartes n'utilisait la projection Van der Grinten, et que l'échelle variait de l'une à l'autre, on n'a pu recourir à des procédés photographiques de transposition directe. L'exactitude de la transposition ne pouvait être assurée que par le jugement et le coup d'œil du chercheur et par son adresse à indiquer les détails géographiques sur le manuscrit. On s'est efforcé de préserver le genre de contour que présentent les littoraux, les lacs, les cours d'eau, en évitant de les simplifier exagérément. On a fait figurer sur le planisphère de nombreux cours d'eau et quelques canaux non indiqués sur les cartes précédentes. On a tâché de n'oublier aucune des grandes voies de navigation intérieure. Pour la première fois, on a indiqué des glaciers, et les limites des glaces polaires et autres masses glaciaires.

On a classé les villes en deux catégories: centres administratifs, c'est-à-dire capitales de pays, de provinces ou États, et de territoires; et centres urbains de 50,000 habitants ou moins, de 50,000 à 400,000 habitants, de 400,000 habitants à 1,000,000, et de 1,000,000 et au-dessus. On choisissait les villes d'après leur importance dans la région, leur rôle de centres de communications terrestres, maritimes ou aériennes et leur activité économique. Il fallait, évidemment, limiter le nombre des villes qui figureraient sur le planisphère. Dans le cas des ports de mer, lorsque le choix était difficile, on tenait compte de données telles que la profondeur de l'eau, la longueur des quais, les installations de réparation ou d'entreposage, le volume des entrées et sorties de marchandises, les projets de développement.

Chemins de fer

Comme les chemins de fer sont le seul mode de transport terrestre dont le planisphère fasse état, on a examiné de près les réseaux représentés sur les éditions antérieures. Il a paru évident que la nouvelle carte aurait une meilleure valeur de référence si les indications y étaient plus denses. A cette fin, on a dépouillé atlas et cartes, y compris les cartes topographiques à grande échelle de nombreux pays, afin de préciser la classification et l'emplacement des voies ferrées. Il en est résulté sur la carte des réseaux plus serrés où figurent désormais plus de chemins de fer, particulièrement dans les parties du monde à forte population, comme l'est des États-Unis et l'ouest de l'Europe.

Les frontières et autres limites politiques ont été rangées dans trois catégories: frontières entre pays et limites de provinces, d'États ou de territoires; frontières contestées; frontières non fixées ou provisoires. On pourrait croire que l'indication des frontières ne présente guère de difficultés et qu'il n'y a qu'à les relever sur les cartes existantes. Il n'en est pas toujours ainsi. N'a-t-on pas découvert que la limite entre l'Angleterre et le pays de Galles, pourtant fort peu contestée, ne correspond pas d'une carte ou d'un atlas à l'autre!*

Il a fallu accorder une grande attention à l'actualité mondiale, dans la mesure où elle retentit sur la géographie politique. Pendant la préparation du planisphère, divers pays sont devenus indépendants: Trinité et Tobago, Malaysia, Algérie, Ouganda, Ruanda, Burundi, Kenya, Rhodésie du Nord, Rhodésie du Sud, Nyassaland et Zanzibar. Il a fallu, en conséquence, modifier la représentation de leurs frontières et de leurs capitales, et changer la couleur attribuée à leurs territoires. Des possessions portugaises et françaises (comme Goa et Pondichéry) ont été rattachées à l'Inde, et la Nouvelle-Guinée occidentale est devenue partie intégrante de l'Indonésie. La République socialiste soviétique du Kazakhstan et celle de l'Ouzbékistan ont rectifié leur frontière commune, d'après une publication soviétique de 1963.

Les seules routes maritimes indiquées sont les principales qui relient le Canada au monde extérieur, avec les points de destination et la distance en milles. Le tableau des distances entre les ports, en milles marins, est fondé sur 270 ensembles de chiffres provenant du Répertoire canadien de la navigation, de l'Atlas marin Phillip's, des tables de distances de l'Amirauté britannique et des tables de la Marine des États-Unis.

Quant au tableau des distances aériennes en milles terrestres, il a nécessité l'établissement de 270 distances sur grand cercle. Ces calculs de trigonométrie sphérique ont été accomplis par les appareils électroniques du ministère en quelques minutes, ce qui représente une économie d'environ quatre mois de calculs sur papier.

*Une note sur le planisphère de 1964 précise que "certaines particularités politiques indiquées sur cette carte ne sont pas nécessairement celles que reconnaît le Gouvernement canadien". Exemple: la frontière entre l'Inde et le Pakistan, non encore définie. Là où elle traverse le Jammu et Cachemire, le planisphère la donne comme une simple ligne de fait.

Comme la coloration employée sur les cartes précédentes paraissait avoir rencontré la faveur des utilisateurs, on l'a conservée sur le nouveau planisphère, tout en effectuant les modifications requises par les changements de statut politique de divers pays. On a amélioré la présentation générale en soulignant les masses terrestres par un dégradé du bleu des mers à partir des littoraux.

Le manuscrit définitif des inscriptions devant figurer sur le planisphère, accompagné de trois cartes-clés des couleurs, qui représentaient neuf densités et environ soixante combinaisons, a été ensuite remis aux dessinateurs pour être gravé en négatif.

Cette édition du planisphère est essentiellement une carte de référence. Aussi le relief montagneux n'y a-t-il pas été indiqué, que ce soit par tracé de contours, par superposition de teintes ou par modelé, même si l'on a songé au début à le faire. Peut-être aussi y a-t-on renoncé parce que le nouveau planisphère était réclamé avec impatience de toutes parts.

Le planisphère de 1964 du ministère des Mines et Relevés techniques paraît apporter une contribution appréciable à la cartographie mondiale. Il répond, en tout cas, à un besoin pressant de l'enseignement et des relations du Canada avec l'extérieur.

Union interparlementaire

CINQUANTE-TROISIÈME CONFÉRENCE — COPENHAGUE

S'ADRESSANT aux 504 délégués qui étaient venus de soixante-sept pays afin de participer à Copenhague, du 20 au 28 août 1964, à la Conférence de l'Union interparlementaire, Sa Majesté Frédéric II, roi du Danemark, s'est exprimé en ces termes:

Il y a plus de quarante ans, mon père accueillait les membres de l'Union interparlementaire lors de la conférence qui eut lieu à Copenhague en 1923. J'ai à mon tour l'occasion de souhaiter la bienvenue aux délégués qui participent à une autre de ces importantes conférences. Le nombre des délégués a considérablement augmenté, en raison du nombre croissant d'États souverains qui ont adopté pour la plupart des systèmes parlementaires. . . . Je vois en cela un heureux augure et la preuve d'un intérêt toujours plus grand à l'égard de l'idéal parlementaire et du travail de l'Union.

En réponse, M. Ranieri Mazzilli, l'actuel président de l'UIP, a exprimé sa gratitude pour l'hospitalité danoise au nom des quelque mille deux cents personnes qui se trouvaient à Copenhague à l'occasion de la Conférence.

La délégation canadienne, au sein de laquelle étaient représentés les divers partis politiques, se composait du sénateur J.-M. Dessureault (président), du sénateur A. L. Beaubien, du sénateur Jacques Flynn, de MM. Colin Cameron,



Membres de la délégation canadienne à la cinquante-troisième conférence de l'Union interparlementaire, tenue à Copenhague (de gauche à droite): le sénateur J.-M. Dessureault; M. Raymond Rock, député; M. Gilles Grégoire, député; le sénateur Jacques Flynn et M. Bryce Macksey, député.

Gérard Chapdelaine, Gilles Grégoire, Russell C. Honey, Bryce S. Mackasey, Raymond Rock, Eric A. Winkler et Eldon M. Woolliams, députés. Les secrétaires de la délégation étaient M. Alcide Paquette et M. Ian Imrey. Comme on s'en souviendra, le Canada est devenu membre de l'Union interparlementaire en 1960.

Programme social chargé

Le groupe danois, qui était l'hôte de la cinquante-troisième conférence, avait fait des préparatifs élaborés non seulement pour la conduite des séances qui eurent lieu au Palais Christiansborg, siège actuel du *Folketing* (Parlement danois), mais aussi pour la mise en œuvre d'un intéressant programme social. Les chefs des délégations nationales ont été reçus dans l'intimité par le roi Frédéric au Palais Fredensborg qui est situé en dehors de Copenhague. Le Gouvernement danois a convié tous les délégués et leurs épouses à un banquet officiel et à une représentation spéciale donnée au Théâtre royal de Copenhague. A l'intention des épouses des délégués, on avait organisé un programme qui comprenait notamment des visites aux fameuses fabriques de porcelaine et d'argenterie du Danemark. La veille de l'ouverture de la Conférence, le président de la délégation canadienne et le chargé d'affaires *ad intérim* du Canada ont donné conjointement une réception pour les membres du Comité exécutif international de l'UIP et du Secrétariat international, les membres du Comité exécutif danois de l'UIP et de la délégation danoise à la Conférence, et pour les chefs des délégations nationales.

Nouveaux membres

Fondée en 1889, l'Union interparlementaire s'est graduellement élargie. A l'ouverture de la cinquante-troisième conférence, le Kuwait, le Maroc et la Corée du Sud ont été admis comme membres de l'Union, ce qui portait à soixante-quatorze le nombre des groupes nationaux représentés à la Conférence. Les délégations de ces pays ont immédiatement occupé leurs places. Le Comité exécutif a déclaré ne pouvoir accueillir la demande d'admission de la Corée du Nord tant que les relations extérieures de ce pays ne seraient pas normalisées, un état de guerre officiel continuant d'exister entre la Corée du Nord et les Nations Unies. Sur la recommandation du Conseil interparlementaire, trois nouveaux membres ont été élus au Comité exécutif. Ce sont M. Joza Vilfan, de Yougoslavie, M. Mathew Mbu, du Nigeria, et M. David Hachon, d'Israël. En outre, M. Maithipala Senanayake, de Ceylan, a été élu membre pour la partie restante du mandat de M. Ngu Yen Phuong Theip, du Sud-Vietnam, qui s'est retiré de la vie politique active. Le Conseil a également confirmé que, sur l'invitation du Canada, la cinquante-quatrième Conférence de l'UIP se réunirait à Ottawa en septembre 1965.

Trois projets de résolution qui ont été introduits sur la base des rapports du Conseil et du Comité exécutif ont été adoptés sans discussion à l'avant-dernière séance de la Conférence. Ces résolutions avaient trait respectivement aux mesures possibles en vue du désarmement général, à la protection internationale

des droits de l'homme et à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur le colonialisme.

Projets de résolution

Après la discussion générale qui a duré deux jours, les délégations ont examiné des projets de résolution sur les sujets suivants: l'adaptation de la Charte et des méthodes de travail de l'ONU aux besoins d'une société internationale élargie; le problème de l'éducation et la lutte contre l'analphabétisme; la lutte contre les disparités dans l'économie mondiale; le rôle des députés en qualité d'intermédiaires entre les citoyens et le gouvernement. Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité à la dernière séance plénière. En outre, quatorze pays africains ont introduit un projet de résolution qui condamnait violemment la politique raciale de l'Afrique du Sud et la suppression des droits de l'homme par le Portugal et l'Afrique du Sud. Le Comité exécutif a décidé de présenter ce projet en séance plénière. La résolution africaine n'a pu toutefois être discutée, la motion qui tendait officiellement à son introduction n'ayant pas recueilli la majorité requise des deux tiers des voix. De même, un projet de résolution polonais qui rattachait les problèmes du Sud-Vietnam et de Chypre à une déclaration générale sur le développement de la paix et de la compréhension entre les peuples n'a pas obtenu une majorité suffisante pour être discuté. Parlant de ces deux projets de résolution, le chef de la délégation britannique a fait observer que jamais auparavant on n'avait mentionné nommément un pays ou une région dans une résolution présentée à une Conférence de l'Union interparlementaire.

Résumant les objectifs de la Conférence, le secrétaire général de l'UIP, M. André de Blonay, a déclaré:

L'Union interparlementaire n'est en aucune manière un gouvernement mondial, mais à ses conférences on voit réunis des hommes politiques de toutes les parties du monde. Nous ne prétendons pas pouvoir résoudre des problèmes comme ceux de Chypre, du Sud-Vietnam et du Congo, mais nous cherchons à créer une atmosphère pacifique dans laquelle ces problèmes pourront être résolus. Nous espérons contribuer à l'établissement d'un climat de confiance . . . au moyen de contacts personnels et grâce à une compréhension mutuelle.

Conseil économique consultatif du Commonwealth

Voici le texte du communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil économique consultatif du Commonwealth, qui s'est tenue à Kuala-Lumpur.

Une réunion du Conseil économique consultatif du Commonwealth a eu lieu les 1^{er} et 2 septembre au palais du Parlement à Kuala-Lumpur sous la présidence de M. Tan Siew Sin, ministre des Finances de la Malaisie. Les dix-huit pays indépendants du Commonwealth étaient tous représentés; il y avait aussi des représentants de l'île Maurice, de Malte et de Hong-Kong.

Le Conseil a passé en revue les grandes tendances du commerce et des paiements mondiaux et a pris note de l'amélioration de la situation économique mondiale ainsi que de la solidité continue de la position de la balance des paiements de la zone sterling dans son ensemble. Les ministres ont parlé de l'avenir économique de leurs pays respectifs et des problèmes auxquels ils ont à faire face, en particulier le besoin d'accélérer le taux de croissance des pays en voie de développement. Bien que la position commerciale de l'ensemble de la zone sterling se soit améliorée, cette amélioration a été inégalement répartie, et la faiblesse fondamentale de nombreux produits primaires démontre la nécessité de trouver de nouvelles façons d'aborder le problème.

Le Conseil a reconnu l'importance de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. On a noté que les résultats de la Conférence n'avaient de valeur qu'en tant que premier pas, et qu'il restait beaucoup à faire pour donner suite aux travaux de la Conférence. On a également fait ressortir le besoin de faciliter plus largement l'accès des produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement aux marchés des pays industrialisés aussi bien que de trouver des moyens d'assurer des prix de produits stables et raisonnables. Le Conseil a exprimé l'espoir que la négociation Kennedy sur le commerce et les tarifs du GATT conduirait à des résultats positifs dont bénéficieraient tous les membres du Commonwealth.

Au cours d'une discussion sur l'importance qu'il y a à maintenir une liquidité internationale suffisante et à renforcer le système monétaire international, les ministres ont exprimé l'espoir que la réunion du FMI à Tokyo soit en mesure d'arriver à un accord portant sur le besoin d'accroître les ressources et d'augmenter les services du Fonds à la position duquel ils attachent la plus haute importance dans les questions monétaires internationales. Ils ont souligné qu'on devrait donner toute l'attention voulue aux intérêts et problèmes des pays en voie de développement.

Le Conseil a accueilli avec satisfaction les progrès récents de la Banque mondiale et de l'Association internationale de développement qui ont étendu leur

activité à de nouveaux domaines et rendu plus souples les termes des prêts de la Banque mondiale. On a mentionné particulièrement leur aide à l'éducation et à l'agriculture et leur apport à l'assistance technique qui sont si importants dans l'impulsion au développement. Les ministres ont noté avec satisfaction que la Banque et l'Association internationale de développement étaient de plus en plus prêtes à financer non seulement les frais en devises étrangères mais aussi les frais en monnaie locale des projets de développement.

Le Conseil a souligné le besoin d'une augmentation constante du montant de l'aide aux pays en voie de développement. Le Conseil a dit son appréciation des mesures qui ont déjà été prises par certains pays dispensateurs en vue de rendre l'assistance disponible à des termes favorables. On a exprimé l'opinion qu'en vue du fardeau croissant que constituent les obligations du service de la dette et autres problèmes financiers des pays en voie de développement, les pays développés devraient tenir compte de la nécessité de fournir une proportion plus élevée de leur aide à des termes plus généreux.

Afin de donner suite à la décision prise à la réunion de septembre 1960, de passer en revue chaque année les progrès obtenus sous l'égide du Plan spécial du Commonwealth pour l'assistance à l'Afrique (SCAAP), le Conseil a étudié avec intérêt un rapport sur ce Plan, présenté par le président de la Commission économique du Commonwealth.

Les ministres ont passé en revue de nouvelles initiatives possibles de coopération au sein du Commonwealth dans le domaine de l'assistance technique et d'autres domaines, qui furent approuvées en principe par les premiers ministres du Commonwealth lors de leur récente réunion. Ils ont accueilli avec satisfaction les progrès faits dans l'étude de ces initiatives et sont convenus qu'il faudrait leur donner effet rapidement.

Les ministres ont pris bonne note d'une étude qui se mène actuellement par suite d'une proposition faite lors de leur réunion de septembre 1963, proposition visant à la préparation d'un recueil des perspectives économiques et commerciales des pays individuels et de leurs plans de développement.

Le ministre des Finances de la Jamaïque a proposé au nom de son gouvernement de prendre les dispositions voulues pour que la prochaine réunion des ministres des Finances du Commonwealth ait lieu à la Jamaïque.

A l'occasion des remerciements qu'ils exprimèrent aux autorités de la Malaisie pour leur généreuse hospitalité et pour les excellentes dispositions prises en vue de l'organisation de la conférence, les ministres ont exprimé également le plaisir qu'ils ont éprouvé à être présents lors du premier anniversaire de l'indépendance de la Malaisie. Ils ont offert leurs félicitations au Gouvernement et au peuple de la Fédération pour les notables progrès déjà enregistrés. En exprimant leurs meilleurs vœux pour l'avenir de la Malaisie, les ministres représentés à la Conférence ont rappelé l'assurance, donnée récemment par les premiers ministres du Commonwealth en conférence à Londres, de leur sympathie et de leur appui à la Malaisie dans les efforts qu'elle déploie pour maintenir son indépendance

souveraine et son intégrité et arriver à une solution paisible et honorable des différends avec ses voisins.

Le Conseil a exprimé le profond regret ressenti à la mort de M. G. S. Dunnett, secrétaire exécutif de la Commission économique du Commonwealth.

Le 8 septembre, le ministre du Commerce, M. Mitchell Sharp, a déposé le communiqué ci-dessus à la Chambre des communes, et a fait la déclaration suivante:

En route vers Kuala-Lumpur, nous avons fait de courtes escales à Hong-Kong et à Singapour pour y rencontrer les représentants des gouvernements et des hommes d'affaires locaux qui s'intéressent au commerce avec le Canada. A Hong-Kong, nous avons eu des entretiens avec des représentants de la Société des ressources de la Chine qui, comme les députés le savent, a acheté de grandes quantités de blé à la Commission canadienne du blé pour le compte de la Chine continentale.

A Hong-Kong, à Singapour, à Kuala-Lumpur et plus tard à Tokyo, nous avons été vivement impressionnés par l'intensité du rythme de l'activité économique. Partout, on érige des fabriques, on aménage des routes, on bâtit des maisons de rapport. Il n'y a aucun doute que ces pays du Pacifique sont en plein essor et qu'ils constituent des marchés très prometteurs pour les produits canadiens.

Le Conseil économique consultatif du Commonwealth s'est réuni à Kuala-Lumpur le jour du premier anniversaire de la fondation de la Grande-Malaisie. Nous avons eu le plaisir d'assister aux cérémonies. Ces cérémonies ont malheureusement été assombries par des événements plus tristes, et j'attire l'attention de tous sur le communiqué dans lequel les ministres des dix-huit pays indépendants du Commonwealth se sont unis pour réitérer l'assurance donnée par les premiers ministres du Commonwealth de leur sympathie et de leur appui pour les efforts que déploie la Grande-Malaisie pour conserver sa souveraineté et son intégrité et pour réaliser dans la paix et l'honneur une entente visant à mettre fin à ses différends actuels avec ses voisins.

Les entretiens de Kuala-Lumpur se sont signalés par l'importance qu'ils ont accordée aux problèmes des pays en voie de développement, au sein comme à l'extérieur du Commonwealth. Nous avons été heureux de pouvoir dire que le Canada augmente et l'ampleur et la qualité de son aide extérieure, surtout dans le domaine de l'enseignement, et que le Gouvernement du Canada appuie fermement les efforts internationaux qui tendent à améliorer la situation commerciale des pays en voie de développement.

Conférence de l'Association de droit international

L'ASSOCIATION de droit international est une organisation non gouvernementale groupant les professeurs et les praticiens de ce droit et toutes autres personnes désireuses d'aider le règne du droit entre les États. Son objet principal est de travailler au progrès du droit international et à son acceptation comme base des relations internationales. Elle tient des conférences biennales dans divers pays. Entre les conférences, la direction de ses affaires est confiée à un Conseil exécutif, qui reçoit le concours d'un secrétaire général permanent. Des Comités permanents sont chargés des amples recherches et des rapports à partir desquels la Conférence formule ses propositions. Les branches nationales se réunissent régulièrement pour étudier les questions de droit international que pose l'actualité, et en particulier celles qu'étudient les Comités permanents de l'Association. La branche canadienne possède des sections à Montréal, à Toronto, à Vancouver et à Ottawa.

La cinquante et unième conférence, première réunion de l'Association en Asie, a eu lieu du 16 au 23 août 1964 à Tokyo. Les participants représentaient trente-cinq pays ainsi qu'un certain nombre d'organismes internationaux privés ou gouvernementaux. Vingt Canadiens y étaient, venus surtout des universités, mais aussi des milieux du palais et des administrations publiques, y compris deux agents du ministère des Affaires extérieures venus à titre personnel. Le Conseil des Arts du Canada avait subventionné la participation à la Conférence de professeurs de droit faisant partie de la branche canadienne de l'Association.

À la séance inaugurale, le juge Shigeru Kuriyama, du Japon, a été élu président de l'Association pour deux ans. Il y eut des discours de M. Taizo Ishizaka, président de la Fédération des organisations économiques, et de M. Kisaburo Yokota, juge en chef de la Cour suprême du Japon, qui exhortèrent tous les États à accepter la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice.

Questions à l'étude

L'ordre du jour comprenait une gamme de sujets importants:

- (1) Juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice
- (2) Utilisation des eaux des cours d'eau internationaux
- (3) Aspects juridiques des questions d'asile
- (4) Application extra-territoriale des lois commerciales restrictives
- (5) Exécution des jugements à l'étranger
- (6) Droit spatial
- (7) Aspects juridiques de la coexistence
- (8) Relations familiales
- (9) Droit médical international

La Conférence, pendant cette semaine, a consacré son activité surtout à l'exa-

men des rapports que lui communiquaient ses comités de travail sur divers aspects des questions inscrites à l'ordre du jour. Elle a aussi donné des instructions aux comités au sujet des travaux qu'ils devront poursuivre d'ici la Conférence de 1968 qui sont en particulier les suivants:

- a) poursuite de l'étude portant sur les utilisations des eaux des cours d'eau internationaux, et en particulier sur le partage équitable de ces utilisations;
- b) établissement de projets de règles concernant l'asile territorial et diplomatique;
- c) définition de la mesure dans laquelle l'action des États, dans l'application extra-territoriale des législations commerciales restrictives, est limitée par les règles du droit international, et étude de méthodes pratiques pour éliminer, atténuer ou résoudre les conflits entre États provoqués par l'application extra-territoriale de législations de ce genre;
- d) poursuite, par le Comité de la Charte des Nations Unies, de l'étude portant sur la question du règlement des différends internationaux;
- e) poursuite de l'étude portant sur les problèmes que pose l'application des Conventions de Genève de la Croix-Rouge, et élaboration d'un plan de travail pour l'étude du droit médical international;
- f) en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique:
 - (i) étude des problèmes que pose la création d'une institution spécialisée de l'espace extra-atmosphérique;
 - (ii) poursuite de l'étude portant sur la question de la démarcation de la limite supérieure de la souveraineté des États dans l'espace et de la limitation de cette souveraineté;
 - (iii) poursuite de l'étude portant sur la situation juridique des véhicules spatiaux d'organismes internationaux;
 - (iv) établissement d'un projet de convention relatif à la responsabilité privée (civile) pour les dommages causés par les véhicules spatiaux, particulièrement dans le cas éventuel d'activités spatiales menées sur une base commerciale par des organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux;
 - (v) étude des questions juridiques internationales concernant de façon spécifique la création et la mise en service d'un système international de communications mondiales par satellites.

La Conférence a proposé en outre que soit soumise à la Conférence de La Haye sur le droit international privé la Loi modèle relative à la reconnaissance et à la mise en œuvre des jugements financiers étrangers, préparée par un comité créé à cette fin et présidé par M. Horace Reid, de l'Université Dalhousie. La Conférence a proposé de même que les rapports sur les relations familiales, portant sur les adoptions d'enfants étrangers, soient transmis à la Conférence de La Haye pour servir à résoudre les problèmes à ce sujet.

La question la plus controversée dont la Conférence fut saisie concernait les travaux du Comité des aspects juridiques de la coexistence. La Conférence a pris

note du rapport présenté par le rapporteur du Comité, qui énonçait les principes de la coexistence, mais en précisant qu'elle le faisait sans préjuger la question du caractère définitif de cette liste de principes ni la question de savoir si ces principes devaient être considérés comme des principes de coexistence ou des principes de droit international. Il s'est élevé de vives oppositions d'opinions entre les juristes internationaux au sujet de la notion de coexistence et de la tentative d'énonciation des principes de la coexistence. Certains juristes, notamment des pays communistes, affirment qu'il y a moyen de formuler ces principes. Le rapporteur du Comité, un Yougoslave, présentait dans son rapport seize "principes de la coexistence". D'autres juristes internationaux, parmi lesquels de nombreux Canadiens et Américains, estiment au contraire que la définition de ces principes constitue fondamentalement une initiative d'ordre politique et vise à faire admettre la notion d'une société internationale à deux pôles dans laquelle les États sont tous, soit communistes, soit capitalistes, et opposés les uns aux autres par un conflit idéologique. Cette idée postule que le droit international actuel ne va pas dans le sens des intérêts des pays communistes, non plus que des pays en voie de développement. Les "principes de la coexistence" tendent à donner des interprétations arbitraires des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et ils s'écartent parfois des principes établis du droit international. D'autre part, certains des principes traditionnels, insérés parmi les principes de la coexistence, sont interprétés et appliqués en fonction de divers genres de situations. De là viennent les réserves de la Conférence devant le rapport présenté par le rapporteur du Comité.

La Conférence a adopté d'autre part une résolution portant que le Comité des aspects juridiques de la coexistence s'appellerait désormais Comité des principes de la sécurité et de la coopération internationales et qu'il étudierait notamment, parmi ces principes:

- (1) l'obligation faite aux États par la Charte de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies;
- (2) l'obligation faite aux États par la Charte de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger;
- (3) les aspects juridiques du désarmement.

Cette résolution, comme toutes celles qu'adopte la Conférence, devra être révisée de façon définitive par le Conseil exécutif.

Cour internationale de Justice

La Conférence, donnant suite au discours du juge Yokota et au rapport d'ensemble du Comité de la Charte des Nations Unies, a réclamé l'élargissement de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice. Il a été proposé en particulier que les Nations Unies envisagent d'adopter une Loi générale pour le

règlement judiciaire des différends internationaux, laquelle ajouterait à la procédure prévue par l'article 36 du Statut de la Cour internationale de Justice la possibilité pour les États d'accepter la juridiction obligatoire de la Cour, par le moyen:

- a) de déclarations acceptant la juridiction de la Cour dans dix au moins des domaines du droit international qu'énumère le projet de Loi générale, pour leurs relations avec les autres États ayant accepté la juridiction de la Cour dans le même domaine;
- b) de déclarations acceptant la juridiction de la Cour sur toute question dont le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale déclare que le règlement en serait facilité si elle était renvoyée à la Cour internationale.

Enfin la conférence a adopté une résolution, proposée par plusieurs membres canadiens, qui signalait l'importance prise par l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine dans les affaires mondiales et dans l'élaboration du droit international et demandait que le Conseil exécutif continue d'étudier la possibilité d'établir de nouvelles branches de l'Association dans ces parties du monde. La résolution demandait en outre que les cadres des Comités permanents de l'Association soient modifiés ou élargis de manière à ce que l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine y soient suffisamment représentés.

Délégation à la conférence générale de l'UNESCO

LE SECRÉTAIRE d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a annoncé récemment les noms des membres de la délégation du Canada à la treizième session de la conférence générale de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), qui aura lieu à Paris, au siège de l'institution, du 20 octobre au 19 novembre.

Le Dr Henry Hicks, président de l'Université Dalhousie, Halifax, et président de la Commission nationale canadienne de l'UNESCO, sera président de la délégation; M. S. F. Rae, représentant permanent du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies (Genève), en sera le vice-président. Feront aussi partie de la délégation: M. W. A. H. Dobson, professeur au département des Affaires d'Extrême-Orient, Université de Toronto; M. Yves Dubé, professeur au département des Sciences économiques, Faculté des Sciences sociales, Université Laval, Québec; M^{me} Sylva LaMothe, présidente provinciale et vice-présidente nationale du Comité canadien de l'UNICEF, Outremont, Québec; M. L. V. J. Roy, délégué permanent du Canada auprès de l'UNESCO, Paris; M. J. Tuzo Wilson, professeur de géophysique, Université de Toronto; M. Gordon Selman, directeur suppléant, département de l'Éducation des adultes, Université de Colombie-Britannique; M. C. B. Routley, secrétaire général suppléant, Association canadienne d'Éducation, Toronto.

M. D. W. Bartlett, secrétaire-général suppléant de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, ainsi que des membres du ministère des Affaires extérieures agiront en qualité de conseillers.

Les affaires extérieures au Parlement

La situation à Chypre

Le 10 septembre, on a posé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'honorable Paul Martin, la question suivante: "Le secrétaire général des Nations Unies . . . ayant déclaré que la crise financière provoquée par les missions de paix de l'ONU, dont celle de Chypre, est en passe d'atteindre rapidement le point critique, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous donner des renseignements sur l'ensemble de la situation, et plus particulièrement sur le sort de la Force de paix à Chypre?" M. Martin a répondu:

J'ai indiqué hier que le secrétaire général soumettra d'ici quelques jours au Conseil de sécurité ses recommandations au sujet de la Force de paix des Nations Unies à Chypre. En attendant, je ne suis pas en mesure de faire des commentaires sur les dispositions qu'on se propose de prendre.

Quant à la situation financière, je souscris pleinement aux propos que le secrétaire général adressait hier au Groupe de travail, composé de vingt et un membres, chargé du financement des Nations Unies. Le Canada, qui fait partie de ce Groupe de travail, a demandé à ses représentants de faire l'impossible pour qu'on en arrive à une solution. Le gouvernement estime que l'article 1) de la charte s'applique automatiquement et que l'incapacité d'un État membre à s'acquiescer soustrait entraîne pour lui la perte de son droit de vote à l'Assemblée générale.

Le 25 septembre, une seconde question sur le même sujet était ainsi posée: "Comme le secrétaire général des Nations Unies n'a pas réussi à obtenir l'approbation de l'affermissement de l'autorité à l'égard des opérations de l'ONU pour le maintien de la paix à Chypre et étant donné la situation critique qui se dessine depuis, au point que les forces armées turques ont annulé tous les congés pour cette fin de semaine, le ministre peut-il nous donner d'autres détails sur ce qui s'est produit et sur ce qu'on peut attendre demain ou après-demain aux Nations Unies?" Voici la réponse de M. Martin:

Je ne suis pas d'accord sur la prémisse dans la première partie de la question. . . . Le Conseil de sécurité se réunit cet après-midi. Il semble impossible d'obtenir l'unanimité sur le genre de résolution que certains membres souhaiteraient voir déposer au Conseil. On croit que les données contenues dans le projet de résolution distribué officieusement seraient de nature à inviter l'exercice du droit de veto et, comme la chose est peu désirable, il est probable que la résolution présentée finalement au Conseil sera de caractère général. Mais elle sera de telle nature que, de l'avis du Gouvernement du Canada et des autres puissances intéressées, elle n'exclura pas les conditions que le secrétaire général a définies dans le rapport qu'il a distribué au Conseil il y a environ dix jours.

Lorsqu'on lui a demandé, le 28 septembre, de commenter les rapports de la presse sur la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre, M. Martin a déclaré:

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté vers la fin de l'après-midi vendredi dernier une résolution en vue de prolonger le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre. Après avoir reçu la requête officielle du secrétaire général en fin de semaine, le Canada devrait continuer à faire partie de la Force durant un autre trimestre. Le gouvernement m'a autorisé à faire savoir au secrétaire général que le Canada est disposé à le faire, aux mêmes conditions qu'aux deux premiers trimestres.

Par suite de cette décision, on prend actuellement des mesures en vue d'assurer le roulement du contingent canadien et mon collègue le ministre de la Défense nationale m'a fait savoir que les premiers avions sont partis ce matin. Le premier bataillon des Canadian Guards se rendra à Chypre afin de relever le premier bataillon du Royal 22^e Régiment et un escadron de reconnaissance du Lord Strathcona Horse relèvera l'escadron de reconnaissance des Royal Canadian Dragoons.

Je suis convaincu que la Chambre désire me voir profiter de l'occasion du retour au Canada, d'ici quelques jours, des membres du Royal 22^e Régiment et des Royal Canadian Dragoons pour exprimer combien le peuple canadien est fier de la façon exemplaire dont les membres de ces unités renommées se sont acquittés des missions difficiles et délicates qui leur ont été confiées.

A la suggestion que le travail de la Force a été entravé dès le début, M. Martin a répliqué:

Je ne suis pas de l'avis . . . que le travail de la Force a été entravé, . . . car il est démontré, j'en suis certain, que sans la Force des Nations Unies où le Canada a joué un rôle si distingué, la situation, avant l'établissement de la Force et encore après, aurait bien pu se détériorer au point d'aboutir à la guerre.

Comme le secrétaire général l'a dit dans le rapport qu'il a publié il y a une dizaine de jours, la présence de la Force a contribué de façon essentielle à créer un état de choses qui a permis d'éviter la guerre et de préparer la voie aux résultats satisfaisants qu'on pourra obtenir de la médiation. On me permettra d'ajouter que, vendredi dernier, je me suis entretenu avec le colonel Amy, commandant du contingent canadien et, d'après ce qu'il m'a dit et d'après ce qu'il a dit à mon collègue, le ministre de la Défense nationale, il n'y a aucun doute que la Force des Nations Unies, malgré d'énormes difficultés, a joué un rôle indispensable et nécessaire dans cette île troublée. . . .

Quand on lui a demandé pourquoi les journaux n'avaient pas fait mention de la requête du Canada au sujet des pouvoirs supplémentaires de la Force de paix à Chypre, M. Martin a dit:

. . . Le secrétaire général a fait au Conseil de sécurité une déclaration dans

laquelle il a parlé de ses consultations avec les gouvernements participants, y compris le Canada — qui a été très actif à cet égard — au sujet des conditions qu'il a posées et qui sont énoncées dans le texte de la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée vendredi dernier. Dans cette résolution, le Conseil prenant acte de la demande du secrétaire général en vue d'obtenir pour la Force, liberté de mouvement pleine et entière, l'autorité nécessaire pour enlever les installations militaires, séparer les forces opposées et créer des zones tampons.

A ce propos, il est révélateur que la résolution du Conseil de sécurité comprenant un article à cette fin a reçu pour la première fois l'approbation générale des membres du Conseil, y compris l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie. Il est à noter également qu'au cours du débat, le secrétaire général a reçu l'approbation explicite pour ses propositions relatives à ces conditions, de la part de la majorité des membres du Conseil et, notamment qu'une fois la résolution adoptée, il a réaffirmé son intention de poursuivre ses efforts pour essayer d'obtenir pour la Force la liberté de mouvement pleine et entière.

Dans ces conditions, le secrétaire général, de l'avis du Canada — en nous l'en avons notifié — sera justifié d'agir en tenant compte du fait que le mandat de la Force a été renforcé par les délibérations du Conseil de sécurité sur ses propositions, et il essaiera maintenant de créer pour la Force des conditions plus favorables à l'exécution de son mandat.

A une question supplémentaire concernant le problème du financement des opérations pour le maintien de la paix à Chypre et aux fins de savoir "si l'Union soviétique a indiqué qu'elle se proposait d'apporter sa contribution à cet effet, le ministre a répondu:

L'Union soviétique n'a pas signalé son intention d'apporter sa contribution à cette entreprise. Les Gouvernements de Grande-Bretagne et des États-Unis ont chacun versé une forte contribution à la caisse bénévole. Comme je l'indiquais il y a un instant, le Canada et l'Irlande continuent de défrayer leurs opérations. Toutefois, le secrétaire général a été obligé d'annoncer — je regrette qu'il ait eu à le faire mais cela indique à quel point les obligations des Nations Unies suscitent l'approbation internationale — que si la caisse était insuffisante il sera peut-être obligé de retirer le contingent avant le 26 décembre. La situation financière de l'ONU est telle qu'il a été contraint de faire cette déclaration. J'espère que d'autres États membres des Nations Unies suivront l'exemple du Canada et de l'Irlande et d'autres pays, et qu'ils assumeront les responsabilités qui leur incombent, tout autant qu'à nous, en vertu de la charte.

Également le 28 septembre, le ministre de la Défense nationale, l'honorable Paul Hellyer, a fait, au sujet du coût de la participation canadienne aux opérations de paix à Chypre, la déclaration suivante:

Le 3 août, j'ai déposé sur le bureau de la Chambre les chiffres du coût estimatif jusqu'au 30 juillet. Ce coût de la participation canadienne à la Force de

Nations Unies à Chypre jusqu'ici, y compris le transport aérien du premier contingent ainsi que celui des renforts, et certains frais à récupérer des Nations Unies concernant le personnel canadien au quartier général des Nations Unies à Chypre qui ne fait pas partie du contingent canadien — se monte à \$2,810,000. Ce chiffre ne comprend pas le coût du roulement qui s'applique au contingent canadien, et qui a commencé ce matin. On estime celui-ci à \$190,000.

Compte tenu des frais mensuels estimatifs de \$305,000, les dépenses pour le prochain trimestre, y compris le coût du matériel, des vivres et d'autres approvisionnements, le ravitaillement aérien et les autres services directement attribuables à la participation canadienne à la Force de l'ONU, s'élèveront probablement à \$915,000. Ce chiffre ne comprend pas les frais de rapatriement de notre contingent canadien à la fin du trimestre.

Aide à l'Indonésie et à la Malaisie

Un député s'est enquis, le 3 septembre, si "le gouvernement songerait maintenant à mettre fin à l'aide qu'il accorde à M. Sukarno" vu que le Gouvernement de l'Indonésie a parachuté des soldats armés en Malaisie et que le Gouvernement de la Malaisie adressera une plainte au Conseil de sécurité des Nations Unies. Le premier ministre, le très honorable L. B. Pearson, a répondu comme suit:

... Comme l'a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, cette question est à l'étude. Comme on l'a déjà signalé, la seule aide accordée à l'Indonésie cette année consiste en blé et farine valant quelques centaines de mille dollars, je crois.

Le 9 septembre, on a invité M. Martin à "donner des renseignements à la Chambre au sujet de la situation en Malaisie, par suite de l'attaque non motivée lancée contre ce pays par l'Indonésie". On lui a aussi demandé de "dire quelle assistance le Gouvernement de Malaisie a sollicitée du Canada et quelle a été la réponse de notre pays". De plus, a ajouté l'interrogateur, "quelle sorte d'aide les autres pays du Commonwealth ont-ils offerte à la Malaisie?". La réponse de M. Martin a été la suivante:

... La situation s'est aggravée depuis quelques jours en Malaisie. On ne saurait dire encore quelles seront les conséquences de l'intervention accrue de l'Indonésie. Le premier ministre et moi-même nous sommes entretenus avec le premier ministre de Malaisie lors du passage de ce dernier à Ottawa. Comme le premier ministre du Canada l'a annoncé le 29 août dernier, il a été décidé, par suite de ces entretiens, qu'un groupe de militaires canadiens se rendrait en Malaisie pour déterminer sur place le genre d'aide que nous pourrions fournir, eu égard surtout aux contributions des autres pays. Un relevé semblable se poursuit actuellement pour le compte du Gouvernement britannique et . . . le Gouvernement de Malaisie a discuté dernièrement avec le Gouvernement américain

de l'aide que pourraient fournir les États-Unis.

Des délégués de la Malaisie se trouvent actuellement à Washington où ils étudient le genre d'achats qu'ils pourraient effectuer, et nous comptons qu'ils viendront au Canada d'ici quelques jours. Il se peut que le groupe s'intéresse à un genre particulier d'aéronef et toute décision à cet égard tiendra compte de notre propre évaluation de la situation et des désirs du Gouvernement de la Malaisie. On discutera en même temps des modalités de financement. Les enquêteurs dont le premier ministre a parlé le 29 août doivent quitter le Canada sous peu.

On a ensuite demandé à M. Martin si le gouvernement étudiait de nouveau "la possibilité de mettre un terme une fois pour toutes à l'aide qu'il accorde à l'Indonésie". Le ministre a alors déclaré:

La question est à l'étude. Je puis signaler que nous avons examiné le problème de concert avec d'autres pays, l'Australie par exemple, mais aucun pays n'a décidé de retirer son aide à l'Indonésie. En effet l'aide non militaire des pays occidentaux n'a jamais été accordée pour des motifs d'ordre politique. Cependant, on revient à cette question. En ce qui concerne le Canada, une partie de notre aide est accordée aux étudiants et certains d'entre eux sont déjà en route.

Le même interrogateur a ensuite précisé qu'il ne faisait pas allusion aux échanges d'étudiants mais plutôt aux aliments et autres approvisionnements de ce genre qui ont pour conséquences indirectes de rendre disponibles d'autres devises étrangères. Voici la réponse de M. Martin:

. . . Je n'ignore pas . . . que d'autres pays ont adopté la façon de faire que j'ai indiquée et aucun n'a abandonné son programme. L'autre forme d'assistance fournie par le Canada en vertu des crédits de 1964-1965 comprenait de la farine de blé pour une valeur de \$350,000. On n'a pas encore expédié cette farine. Comme je l'ai dit tantôt, cette affaire est à l'étude. . . .

Accord avec l'Espagne concernant l'énergie atomique

Le 9 septembre, un député a demandé "quelles précautions et quelles garanties rigides" existaient "afin que les matériaux et les renseignements en cause" dans l'accord signé récemment entre le Canada et l'Espagne "soient utilisés uniquement à des fins pacifiques". M. Martin a répondu:

Cette entente, comme les huit ou neuf autres, est assujettie aux normes imposées par l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont le bureau principal est à Vienne. Le Canada fait partie de l'AIEA et, de même que l'Espagne, il doit respecter ces normes. D'après le présent accord, l'Espagne est tenue de maintenir certaines normes et d'accepter certaines inspections tendant à garantir que ces normes sont respectées et que les installations et les matières atomiques ne sont utilisées qu'à des fins pacifiques.

CONFÉRENCES PROCHAINES

Troisième réunion des Parties à la Convention internationale sur la pêche hauturière dans l'océan Pacifique nord: Ottawa, le 9 septembre.

Groupe de travail des Vingt et Un pour l'examen des procédures administratives et budgétaires des Nations Unies: New-York, le 9 septembre.

Ouverture de la Conférence générale de l'AIEA: Vienne, le 14 septembre.

Conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement: Genève, ajournement le 17 septembre.

Sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (Comité de l'Assemblée générale des Nations Unies), reprise de la troisième session: New-York, du 5 au 23 octobre.

Commission mixte internationale, réunion semestrielle: Ottawa, du 6 au 13 octobre.

Cinquième Conférence de l'Institut interaméricain d'affaires indigènes: Quito, du 19 au 25 octobre.

Réunion plénière du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, cinquième session: New-York, du 26 octobre au 6 novembre.

Ouverture de la Conférence générale de l'UNESCO, Paris, 20 octobre.

Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth: Kingston (Jamaïque), du 3 au 23 novembre.

Réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo: Londres, du 9 au 20 novembre.

Conseil d'administration de l'OIT et de ses comités, 160^e session: Genève, du 9 au 20 novembre.

Assemblée générale des Nations Unies, dix-neuvième session ordinaire: New-York, 10 novembre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

1. M. I. Hébert, de l'ambassade du Canada à Lisbonne, est affecté à l'ambassade du Canada à Athènes. Il a quitté Lisbonne le 11 juin 1964.
2. P. A. Bridle, commissaire à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Vientiane le 15 juin 1964.
3. G. A. H. Pearson, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Mexico le 27 juin 1964.
4. F. M. Meech, du consulat général du Canada à San-Francisco, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté San-Francisco le 1^{er} juillet 1964.
5. J. J. Sharpe, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'ambassade du Canada à Dublin. Il a quitté Washington le 5 juillet 1964.
6. M^{lle} E. R. Laidman, de l'ambassade du Canada à Tel-Aviv, est affectée à l'ambassade du Canada à Moscou. Elle a quitté Tel-Aviv le 21 juillet 1964.

- M. F. Clarke, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Tokyo le 29 juillet 1964.
- M. H. H. Carter est nommé ambassadeur du Canada en Finlande. Il a quitté Ottawa le 30 juillet 1964.
- M. J. W. M. Agnes, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris. Il a quitté Bonn le 30 juillet 1964.
- M. H. W. Richardson, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Kuala-Lumpur. Il a quitté Ottawa le 31 juillet 1964.
- M. L.-A. Parent est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} août 1964 en qualité d'analyste de la gestion de classe 5.
- M. C. Moodie est nommé consul général du Canada à Seattle. Il a quitté New-York le 1^{er} août 1964.
- M^{lle} D. J. Armstrong, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Paris le 1^{er} août 1964.
- M. J. D. York, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté au consulat général du Canada à New-York. Il a quitté Washington le 3 août 1964.
- M. J. E. M. Hanna, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Caire. Il a quitté Ottawa le 4 août 1964.
- M. J. M. J. Hughes, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Rome le 4 août 1964.
- M. I. C. Clark, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Bruxelles le 4 août 1964.
- M. J. R. Maybee, est nommé ambassadeur du Canada au Liban. Il a quitté Ottawa le 6 août 1964.
- M. J. H. Cleveland, ambassadeur du Canada en Finlande, est nommé haut-commissaire du Canada au Nigeria. Il a quitté Helsinki le 6 août 1964.
- M. R. Campbell est nommé ambassadeur du Canada en Yougoslavie. Il a quitté Ottawa le 7 août 1964.
- M. J.-C.-J. Cousineau, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome. Il a quitté Ottawa le 7 août 1964.
- M. H. B. O. Robinson, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Washington le 10 août 1964.
- M. T. Carter, haut-commissaire du Canada au Nigeria, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Lagos le 10 août 1964.
- M. K. Goldschlag, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Londres le 12 août 1964.
- M. J. G. Harris, de l'administration centrale est affecté à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris. Il a quitté Ottawa le 14 août 1964.
- M. J.-P.-J. Robichaud démissionne du ministère des Affaires extérieures le 14 août 1964.
- M. D. A. Anderson, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Saïgon le 15 août 1964.

- M^{me} G. Read, du consulat général du Canada à New-York, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté New-York le 15 août 1964.
- M. D. S. McPhail, de l'administration centrale, est affecté à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève. Il a quitté Ottawa le 19 août 1964.
- M. W. F. Hoogendyke, du consulat général du Canada à New-York, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn. Il a quitté New-York le 19 août 1964.
- M. K. D. McIlwraith, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris. Il a quitté Ottawa le 20 août 1964.
- M. M.-R. Pelletier est entré au ministère des Affaires extérieures le 20 août 1964, en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. L. S. Clark, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Accra. Il a quitté Ottawa le 21 août 1964.
- M. M. N. Bow est nommé ambassadeur du Canada en Tchécoslovaquie. Il a quitté Ottawa le 21 août 1964.
- M. C. E. Glover, de l'ambassade du Canada à Berne, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Berne le 22 août 1964.
- M. I. G. Mundell, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à New-York. Il a quitté Ottawa le 26 août 1964.
- M. A. de W. Mathewson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Ottawa le 28 août 1964.
- M. T. M. M. Pope, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo. Il a quitté Ottawa le 28 août 1964.
- M. S. E. Riethman est entré au ministère des Affaires extérieures le 31 août 1964 en qualité d'agent d'administration junior.
- M. J. A. Roberts est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} septembre 1964 en qualité de secrétaire général suppléant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.
- M. J. H. Taylor, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 1^{er} septembre 1964.
- M^{me} S.-M. Plouffe est entrée au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} septembre 1964, en qualité d'agent d'administration junior.
- M. O. W. Dier est nommé ambassadeur du Canada en Colombie. Il a quitté Ottawa le 2 septembre 1964.
- M^{me} M. Laperrière est entrée au ministère des Affaires extérieures le 8 septembre 1964, en qualité d'agent d'administration junior.
- M^{me} C. A. Hart est entrée au ministère des Affaires extérieures le 8 septembre 1964, en qualité d'agent d'administration junior.
- M. J. P. Liabotis est entré au ministère des Affaires extérieures le 8 septembre 1964, en qualité d'agent d'administration junior.
- M. R. M. MacDonnell est nommé ambassadeur du Canada en Indonésie. Il a quitté Ottawa le 10 septembre 1964.
- M. L. M. Berry est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 septembre 1964, en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.

M. P. L. K. Hahn est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 septembre 1964, en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.

M. R. P. Sterling est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 septembre 1964, en qualité d'agent du service extérieur de classe 1.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Espagne

Accord de coopération entre le Canada et l'Espagne concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Signé à Ottawa le 8 septembre 1964.

États-Unis d'Amérique

Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia.

Signé à Washington le 17 janvier 1961.

Instruments de ratification échangés à Ottawa le 16 septembre 1964.

En vigueur le 16 septembre 1964.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique confirmant l'entrée en vigueur du protocole du 22 janvier 1964 au Traité du fleuve Columbia.

Ottawa le 16 septembre 1964.

En vigueur le 16 septembre 1964.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique autorisant l'Accord de vente de la part canadienne prévu par le Traité du fleuve Columbia.

Ottawa le 16 septembre 1964.

En vigueur le 16 septembre 1964.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la construction, l'exploitation et l'entretien, à Terre-Neuve, d'une station Loran C et d'une station monitrice de contrôle.

Ottawa le 16 septembre 1964.

En vigueur le 16 septembre 1964.

Japon

Convention entre le Canada et le Japon pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu.

Signée à Tokyo le 5 septembre 1964.

Multilatéral

Amendements à la charte des Nations Unies, adoptés par les résolutions de l'Assemblée générale 1991 A et B (XVIII) du 17 décembre 1963.

Faits à New-York le 17 décembre 1963.

Instrument de ratification du Canada déposé le 9 septembre 1964.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XVI N° 11

Table des matières

Novembre 1964

La visite royale de 1964	522
Les relations France-Canada	528
Un défi: le sous-développement	537
Désarmement: les négociations de Genève	543
Visite du secrétaire général de l'OTAN au Canada	549
Malte indépendante	551
Association du Traité de l'Atlantique	555
Ratification du Traité du Columbia	559
Agence internationale de l'énergie atomique	561
Convention sur les pêcheries du Pacifique nord	563
<i>Les affaires extérieures au Parlement:</i>	
<i>Directeurs du nouveau gouvernement britannique</i>	<i>566</i>
<i>Relations au sein du Commonwealth</i>	<i>566</i>
<i>Expéditions de denrées à l'Inde</i>	<i>567</i>
<i>Conférence sur le maintien de la paix</i>	<i>568</i>
<i>Prochaines conférences</i>	<i>569</i>
<i>Nominations, mutations et démissions</i>	
<i>dans le service diplomatique du Canada</i>	<i>570</i>
Les Traités	572

La visite royale de 1964

LE 5 OCTOBRE 1964, à 5 h. 35 de l'après-midi, un avion à bord duquel se trouvaient Sa Majesté la reine Élisabeth et Son Altesse royale le duc d'Édimbourg se détachait du ciel gris de l'Atlantique pour se poser à la base de l'Aviation royale du Canada à Summerside, Île-du-Prince-Édouard. Ainsi commençait une autre visite royale au Canada, visite qui comporterait en l'espace de huit jours une tournée à Charlottetown, Québec et Ottawa.

Quittant Summerside peu après son arrivée à bord du yacht royal *Britannia*, le couple royal débarquait le lendemain après-midi à Charlottetown où il devait présider aux cérémonies commémorant le centenaire de la première réunion des Pères de la Confédération. Lors de l'inauguration officielle du Centre commémoratif de Charlottetown, la Reine, en réponse aux salutations du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Shaw, et du premier ministre du Canada, a prononcé le premier des deux discours qu'elle devait faire au Canada, décrivant le nouvel édifice comme un "projet splendide et d'une conception originale au-



A sa descente du Britannia à Charlottetown, Sa Majesté passe en revue une garde d'honneur.

La Reine
vités off
Édo:ard

quel tou
Reine e
son le
sias: r
déce: né
du Cen
et a qu
Gélinas
couple
lieut: na
de la p
réce: tic
Dan: la
alors q
son roy

Arri:ée
Ayant j



La Reine et le duc d'Édimbourg (qui tourne le dos à l'appareil) au milieu d'un groupe d'invités officiels devant le nouveau Centre commémoratif de Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard).

que tous les Canadiens ont contribué". Pendant leur séjour à Charlottetown, la Reine et le prince Philippe ont visité la Chambre de la Confédération dans la Maison de la Province, où ils ont signé le Livre d'or; ils ont participé à une enthousiaste réunion d'enfants au Colisée, au cours de laquelle des récompenses ont été décernées à un certain nombre de guides et de scouts, et ils ont assisté, au théâtre du Centre commémoratif, à un spectacle de variétés dirigé par Mavor Moore et auquel participaient des vedettes canadiennes comme Lorne Greene, Gratien Gélinas et les Feux Follets de Montréal. Parmi les réunions mondaines que le couple royal a honorées de sa présence, l'on compte un déjeuner offert par le lieutenant-gouverneur de la province, un dîner officiel offert par le gouvernement de la province, un bal particulièrement brillant à l'occasion du centenaire et une réception à bord du yacht royal pour la présentation de hauts fonctionnaires. Dans la nuit du 7 au 8 octobre, un magnifique feu d'artifice a été tiré à minuit, alors que le *Britannia* s'éloignait des quais de Charlottetown pour commencer son voyage à destination de Québec.

Arrivée à Québec

Ayant joui d'un intervalle de repos alors que le *Britannia* contournait la péninsule

de Gaspé et remontait le Saint-Laurent, la Reine et le duc d'Édimbourg ont débarqué de bonne heure le 10 octobre à l'Anse-au-Foulon, qui est située non loin des plaines d'Abraham. Après des cérémonies d'accueil élaborées, le couple royal s'est rendu au Palais législatif de Québec. Là, devant un groupe d'invités éminents, le premier ministre du Québec a souhaité la bienvenue à la Reine qui, en réponse, a prononcé le mémorable discours dont on trouvera ci-dessous le texte. Après avoir déjeuné avec le lieutenant-gouverneur et M^{me} Comtois, Sa Majesté et le duc ont assisté, à la Citadelle, à d'impressionnantes cérémonies militaires qui commémoraient le cinquantenaire du 22^e Régiment royal dont la Reine est colonel en chef. Le colonel du 22^e, le Gouverneur général du Canada, a accompagné Sa Majesté durant la cérémonie d'inauguration d'un mémorial où elle a allumé une flamme du souvenir à la mémoire des 1,450 membres de cette vaillante unité qui sont morts au champ d'honneur. "Baptiste Deuxième", la chevre-mascotte du régiment, qui a été offerte à celui-ci par la Reine, a participé avec une grande dignité à la plupart des manœuvres de l'après-midi.

Le dîner officiel qui a été offert dans la soirée au Château Frontenac par le gouvernement du Québec a mis de l'éclat et de l'enthousiasme dans une journée qu'avaient assombrie non seulement un temps défavorable mais aussi les manifestations de quelques étudiants tapageurs sur le passage du cortège.

Le dimanche, après un service religieux à bord du yacht *Britannia* et une réception à l'intention des personnalités locales et des hauts fonctionnaires québécois, la Reine et le duc, détendus et radieux, ont accueilli environ 250 des 200 journalistes qui faisaient le reportage de la visite royale. Ils se sont rendus le même jour par avion à Ottawa et ont été les hôtes d'un dîner privé offert par le Gouverneur général et M^{me} Vanier.

Réception à Ottawa

Ottawa a réservé au couple royal un accueil chaleureux. Lors de l'imposante cérémonie qui eut lieu au Monument aux morts le matin du Jour d'actions de grâce, une foule importante, massée autour de la place de la Confédération, a donné voix à son enthousiasme.

Cette cérémonie a été suivie d'une réception officielle au Château Laurier, à laquelle étaient invitées quelque 1,200 personnes — sénateurs, députés, hauts fonctionnaires et personnalités marquantes. Lors du déjeuner offert par le premier ministre et M^{me} Pearson, Sa Majesté a reçu un jeu d'échecs taillé dans des défenses de morse et un échiquier fait de carrés de peau de phoque, œuvre d'un couple esquimau d'Igloolik (Territoires du Nord-Ouest). Le duc d'Édimbourg a accepté pour ses enfants une voiture amphibie "Pingouin". On avait annoncé antérieurement le cadeau du gouvernement: la construction du second plus grand télescope du monde qui sera installé dans un observatoire des montagnes Rocheuses et qui recevra le nom de la Reine en souvenir de la visite royale de 1964.

Une réception pour le corps diplomatique et pour les fonctionnaires canadiens

chargé
à la re
de tou
Le
chasse
à bord
à l'aér
devait
grâce
visite
Bie
tenues
et à O
ment
son go



Devant
la Légion

chargés de l'organisation de la tournée royale, ainsi qu'un dîner officiel donné à la résidence du gouverneur général, auquel ont participé les premiers ministres de toutes les provinces, ont mis fin brillamment à la visite du couple royal.

Le duc d'Édimbourg a ensuite quitté Ottawa afin d'aller passer un jour à la chasse dans une île près de Québec, avant d'effectuer une croisière aux Antilles à bord du *Britannia*. Après les cérémonies qui ont eu lieu le lendemain matin à l'aéroport d'Uplands, la Reine est montée à bord du réactif d'Air Canada qui devait la conduire à Londres, au milieu des applaudissements qui saluaient la grâce et la dignité dont elle avait fait preuve à Ottawa et tout au long de cette visite mémorable.

Bien qu'elle fût relativement courte, la visite royale a commémoré les réunions tenues par les Pères de la Confédération, il y a un siècle, à Charlottetown et à Québec. Elle a permis à la Reine de célébrer le cinquantenaire du régiment canadien-français bien connu dont elle est colonel en chef, et de saluer son gouvernement d'Ottawa et son peuple canadien. L'un des points culminants



Devant le Monument aux morts à Ottawa, la Reine et le duc causent avec des membres de la Légion canadienne.

de la tournée royale a été le discours prononcé au Parlement du Québec. Là, dans un français impeccable, la Reine a souligné la nécessité qui se présentait, pour un État dynamique, de repenser sa philosophie politique, et elle a parlé du Canada comme du lieu de rencontre de deux grandes civilisations dont les qualités se complétaient plutôt qu'elles ne s'opposaient. L'allocation de la souveraine a constitué, selon l'expression employée par M. Lucien Boulet, président de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, "un véritable cadeau royal"; elle a suscité de nombreux éloges, tant au Canada qu'à l'étranger, en raison de la maturité et de la sagesse qui s'y manifestent à l'égard de l'évolution du royaume.

Voici le texte de ce discours:

"Je vous remercie de tout cœur, monsieur le premier ministre, des paroles de bienvenue que vous venez de m'adresser ainsi qu'à mon mari; nous en sommes vivement touchés. Je suis très heureuse que vous m'ayez invitée à venir à Québec après ma visite à l'Île-du-Prince-Édouard pour commémorer les origines de la Confédération, d'autant que les résolutions formulées ici en ont établi les bases.

"Il m'est agréable de penser qu'il existe dans notre Commonwealth un pays où je puis m'exprimer officiellement en français — une des langues les plus importantes de notre civilisation occidentale.

"Cette langue de clarté est un instrument précieux au service de la compréhension, et je suis sûre que sa plus ample diffusion et l'approfondissement de ses richesses ne peuvent que profiter à toutes les intelligences et favoriser un échange plus fructueux des idées.

"C'est un grand plaisir pour nous de revenir à Québec où deux fois déjà nous avons reçu un accueil chaleureux. Vous continuez ainsi une tradition de cordiale hospitalité.

"Déjà, à l'occasion du troisième centenaire de Québec, mon grand-père vint rendre hommage à son illustre fondateur, Samuel de Champlain. Il déclara alors en français et en anglais:

C'est du fond du cœur que je vous félicite d'avoir possédé un semblable héros. Que sa statue orne à jamais votre historique capitale, pour rappeler s'il en est besoin, aux citoyens de Québec, les éminentes qualités de piété et de courage, d'humanité, de force d'âme et de loyauté qui ont distingué ce fidèle serviteur de son Dieu et de son roi.

"J'ajoute que mes parents m'ont souvent parlé de l'excellent souvenir qu'ils gardaient de leur séjour parmi vous.

"Ma dernière visite fut en juin mille neuf cent cinquante-neuf, quand je présentai des drapeaux au Royal 22^e Régiment dont je suis le colonel en chef. Une heureuse coïncidence veut que je revienne au moment de son cinquantenaire. Le régiment au cours de deux grandes guerres et des opérations en Corée a su se forger une noble tradition dans l'honneur, la vaillance et le sacrifice. Je me réjouis à la pensée d'inaugurer cet après-midi, à la Citadelle, le Mémorial où sera conservé le livre d'or où sont inscrits les noms des mille quatre cent cinquante morts au champ d'honneur. J'y allumerai la flamme du souvenir qui brûlera à jamais pour rappeler leur sacrifice.

"A
mert à
"E
poriane
proche
de fam
dresse
mon co
de ce d

"Ce
vont no
l'opinio
vont le
tendra
compré

"Le
de la m
tionner
cution
peu les
il leur f
mique n
tracé il
cela n'a

"Je
symbole
cace et

"L
pour mo

est le p
ses prop
toire, n
nation n
parties

"No
Can. da
et lorsq
race s'è
pelant q
œuvre v
n'auron
ceux du
monde

*Ce pa. agr.

"Aujourd'hui le 22^e continue de se distinguer au service de la paix — notamment à Chypre — comme autrefois dans la guerre.

"En accomplissant les gestes officiels de ma visite, j'attache la plus grande importance à la chaleur des contacts humains. Je me tourne vers celles qui me sont proches, vers celles avec qui je me sens spontanément en communion, les mères de famille canadiennes. Je ne parle pas seulement à celles qui sont ici. Je m'adresse — comme si elles étaient toutes présentes en fait comme elles le sont dans mon cœur — à toutes celles qui ont serré un enfant dans leurs bras en rêvant de ce que sera son avenir.

"Cet avenir, nous devons le préparer aujourd'hui. Entre compatriotes nous devons nous expliquer et présenter sans passion notre point de vue, tout en respectant l'opinion des autres. Les problèmes sombreront dans la confusion si nous savons les illuminer de fraternité et d'humanité. Que le dialogue reste ouvert, et il tendra à unir les hommes de bonne volonté. Le vrai patriotisme n'exclut pas la compréhension du patriotisme des autres.

"Le régime démocratique repose sur l'adhésion consciente des citoyens. Le rôle de la monarchie constitutionnelle est de personnifier l'État démocratique, de sanctionner l'autorité légitime, d'assurer la légalité des moyens et de garantir l'exécution de la volonté populaire. Mon ardent désir est que personne parmi mes peuples ne subisse la contrainte. Pour que les habitants d'un pays soient heureux, il leur faut vivre dans un climat de confiance et d'affection. Mais un État dynamique ne doit pas craindre de repenser sa philosophie politique. Qu'un protocole tracé il y a cent ans ne réponde pas nécessairement à tous les problèmes du jour, cela n'a rien d'étonnant.

"J'espère que le centenaire de notre Confédération sera devant le monde un symbole d'espérance. Pour réussir pleinement il doit produire une entente efficace et librement consentie qui serait l'expression de la maturité de notre pays.

"La Confédération a été fondée par deux races, et je crois qu'il est de mise pour moi de parler dans la langue autant de Cartier que de Macdonald. Ce pays est le point de rencontre de deux grandes civilisations, chacune contribuant de ses propres éléments de génie et de qualité. Ces qualités ne sont pas contradictoires, mais se complètent l'une l'autre. Le progrès et l'énergie maximums de la nation ne peuvent être atteints que par une coopération continue de toutes les parties du peuple canadien.

"Nous sommes fiers du rôle irremplaçable et de la destinée particulière du Canada français. Pendant quatre cents ans il a conservé sa vigueur et sa force, et lorsque vous chantez "O Canada" vous vous souvenez que vous êtes nés d'une race fière. C'est à cette fierté, à cette noblesse de cœur, que je m'adresse en rappelant que c'est d'un grand avenir qu'ont rêvé les Pères de la Confédération. Leur œuvre vaut d'être poursuivie. Ainsi les cœurs qui ont nourri une telle entreprise n'auront pas battu en vain. En servant les vrais intérêts du Québec, vous servirez ceux du Canada, comme les vrais intérêts du Canada doivent servir ceux du monde entier."

*Ce paragraphe a été prononcé en anglais.

Les relations France-Canada

LA FRANCE et le Canada maintiennent depuis longtemps des rapports empreints d'une sympathie et d'une amitié traditionnelles, tant à cause de l'histoire qui fait de la France une des deux mères-patries du Canada qu'à cause de la communauté d'origine, de langue et de culture entre la France et près d'un tiers de la population canadienne. La participation des Canadiens à la défense de la France au cours de la première guerre et à sa libération au cours de la deuxième, a ajouté une autre dimension à ces liens historiques. Alliés au sein de l'OTAN pour la défense du monde libre, le Canada et la France sont animés l'un envers l'autre des meilleures dispositions. Il reste quand même que l'histoire et la géographie des deux pays sont différentes et que, la distance aidant, la connaissance et la compréhension réciproques en sont parfois restées au-dessous de ce qu'elles auraient dû être.

Les toutes dernières années ont toutefois vu le Canada, et non seulement le Canada français, se prendre d'intérêt pour la France et sa contribution à la civilisation contemporaine. Les deux pays ont en même temps pris conscience de ce que leur personnalité respective doit aujourd'hui à cet héritage du passé qu'ils détiennent en commun. Le développement des moyens de communications et la multiplication des voyages et des voyageurs leur ont révélé qu'ils traversaient une période de progrès accélérés semblables à bien des points de vue. Ainsi, l'écllosion d'une société moderne et dynamique au Québec a naturellement tendu au rapprochement avec la France dans plusieurs domaines dont l'éducation, la formation technique et les échanges culturels.

De son côté, la France est engagée dans un mouvement de transformation qui atteint la structure même du pays d'une façon profonde et durable. Rien de plus significatif à cet égard que l'augmentation de la natalité et partant de la population depuis 1945. Grâce à un accroissement annuel des plus élevés en Europe, la France est passée de 40 millions à un chiffre voisin des 50 millions d'habitants. La France est maintenant un pays jeune dont 40 p. 100 des habitants ont moins de 35 ans, et cela s'est fait sentir dans le domaine de l'éducation. De 1950 à 1960, la population scolaire est passée de 5 à 8 millions; en même temps, le nombre des élèves triplait au secondaire. De grands efforts de modernisation ont donc dû être fournis dans l'enseignement supérieur et particulièrement dans l'enseignement scientifique et technologique. D'ici peu la France espère voir sortir de ses grandes écoles, 35,000 ingénieurs par année pour satisfaire aux exigences d'une industrie de plus en plus complexe.

Le développement économique et social a également été spectaculaire en France où des experts ont élaboré une technique de planification indicative bien renommée à l'étranger. En outre, au lendemain de la guerre, un vaste programme de reconstruction et d'investissements a répondu à la mise en œuvre du Plan

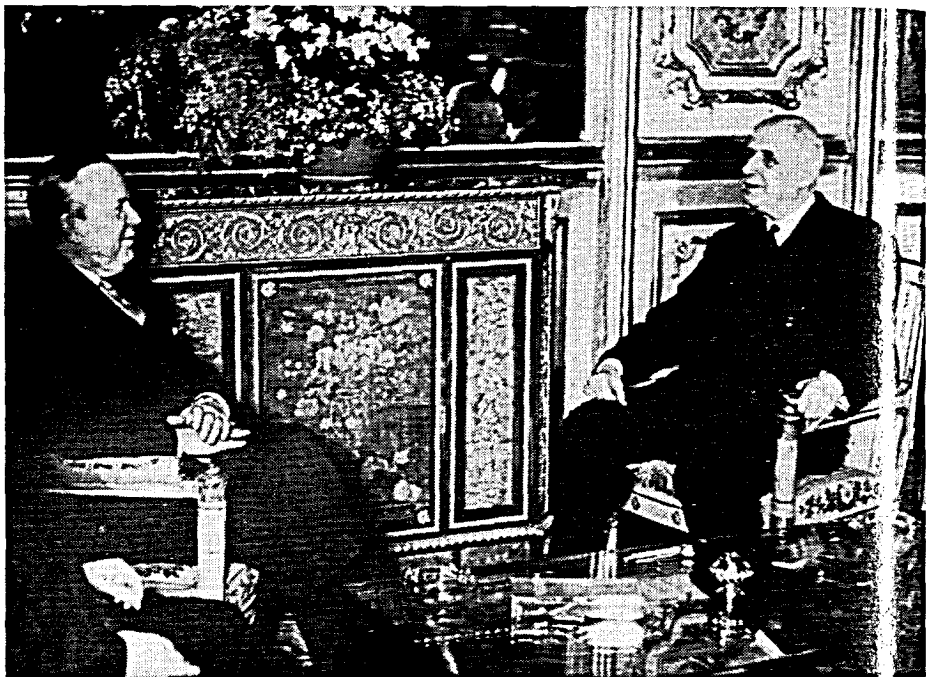
Marshall et le succès de ce programme doit être attribué en grande partie à la coopération entre les différents secteurs de l'économie. On a subséquemment attaché une importance particulière à l'investissement "social" (écoles et constructions domiciliaires), à "l'infrastructure" (voiries et communications) et au développement régional. Les progrès français ont ainsi créé des conditions favorables au développement du Marché commun européen, lequel les a favorisés en retour. Dans les cinq dernières années, la production industrielle en France a augmenté de 40 p. 100. En 1963, les dépenses nationales brutes ont augmenté de 4.8 p. 100 pour dépasser les 80 milliards de dollars et leur augmentation probable cette année sera de l'ordre de 5.2 p. 100.

L'industrie française s'est en même temps diversifiée. L'emploi a donc diminué dans les industries traditionnelles comme les mines et les textiles, cependant qu'il augmentait rapidement dans des industries nouvelles comme la construction, les industries chimiques, le génie civil et surtout le génie électrique. Les services se sont également développés, conformément à l'évolution générale de l'Occident, et la consommation s'est diversifiée tout en augmentant par suite d'un accroissement rapide de la population et des revenus individuels. De 1950 à 1962, la consommation globale, calculée en prix constants, s'est accrue de 76 p. 100, tandis que la consommation par habitant s'est accrue d'environ 57 p. 100. Les postes alimentation et vêtement occupent une part proportionnellement moindre du budget de la famille française par rapport aux postes des loisirs et de l'équipement électro-ménager.

Le chômage a été maintenu à un minimum en même temps qu'on assistait à un mouvement remarquable de main-d'œuvre de la campagne à la ville, mouvement qui eut pour conséquence de faire augmenter la productivité et d'accélérer en même temps la modernisation de l'agriculture. Mécanisée et rationalisée, l'agriculture française en pleine transformation est en voie de s'intégrer à l'économie industrielle. La technique de production et les méthodes de commercialisation ont été modernisées de façon à adapter la production agricole aux besoins du marché.

Enfin, une stabilité politique sans précédent a donné à la France, sous le général de Gaulle, les moyens de réussir la décolonisation de l'Afrique et de résoudre le problème algérien de façon à libérer des forces et des ressources dont le besoin urgent se faisait sentir pour compléter la modernisation en cours à l'intérieur de la France. La stabilité politique a également contribué à la stabilité monétaire qui conditionne l'expansion économique.

Telles sont les conditions dans lesquelles le Canada et la France ont entrepris un effort conscient et concerté pour donner aujourd'hui au sentiment traditionnel qui les unissait une expression moderne, celle du programme de coopération étroite qu'appelaient leurs intérêts réciproques. De la part du Gouvernement du Canada, cet effort découle à la fois de la personnalité biculturelle du pays et de l'intérêt qu'il y a à réaliser un meilleur équilibre dans les rapports du Canada avec l'étranger. Cet effort est également fonction du rôle croissant que jouent la France



Au cours de sa visite officielle en janvier 1964, le premier ministre Lester B. Pearson s'entretient avec le général de Gaulle.

et l'Europe dans le monde.

C'est cela qu'a voulu manifester publiquement le premier ministre en faisant, en compagnie du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, une visite officielle en France au mois de janvier 1964.* Les résultats de cette visite engagent déjà l'avenir des rapports entre les deux pays. D'abord, les deux gouvernements ont entamé un dialogue plus personnel et se sont entendus pour le maintenir et le développer par des consultations ministérielles régulières. Ensuite, la grande cordialité et la compréhension réciproque qui marquèrent les conversations de janvier ont permis de discuter franchement même de ces divergences de vues dont l'existence était déjà connue. Enfin, de part et d'autre, on s'est rendu compte, comme jamais auparavant, des avantages concrets qu'on avait à se mieux connaître. Les deux gouvernements ont manifesté le désir d'intensifier leurs rapports tant économiques que culturels, et ont étudié différents moyens de resserrer leur coopération.

La visite du premier ministre a encore permis de profitables échanges de vues sur les grands problèmes internationaux de l'heure, ainsi qu'une revue générale des questions d'intérêt bilatéral. On s'entendit sur plusieurs projets importants de coopération culturelle et technique et l'on discuta également des moyens de développer les relations économiques et commerciales. On s'entendit encore pour coordonner les politiques d'assistance des deux pays dans les pays francophones

*Voir Affaires Extérieures, mars 1964.

d'Afrique
producti
Fan
d'État a
de la Ré
mois de
treront c
sèrent en
tions int
dans le c
du progr
Lepu
néraux e
conseils
Eugène
la coopé
gionales
Les relan
La Fran
Républiq
sentent le
cole repr
français
avec les
France d
tivement
absorbent
impo tati
Les
1959 et
les mesu
L'an der
destinatio
les deux
achats ca
duits sid
et instrum
du bis d
et minér
tiques, d
Les
chés resp

d'Afrique et pour étudier les questions d'intérêt mutuel dans le domaine de la production de défense.

Dans le cadre des consultations régulières instituées en janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et le ministre des Affaires étrangères de la République française, se sont rencontrés une première fois à La Haye au mois de mai, à l'occasion de la réunion ministérielle de l'OTAN. Ils se rencontreront de nouveau avant la fin de l'année. A La Haye, les deux ministres passeront en revue les principaux problèmes internationaux ainsi que différentes questions intéressant les deux pays. Ils se déclarèrent satisfaits des progrès réalisés dans le cadre des programmes franco-canadiens de coopération et particulièrement du programme d'échanges culturels institué par le Gouvernement canadien.

Depuis lors le Gouvernement du Canada a décidé d'ouvrir deux consulats généraux en France, le premier à Bordeaux et le deuxième à Marseille. Les premiers consuls généraux du Canada seront M. Robert Choquette, à Bordeaux, et M. Eugène Bussière, à Marseille. Cette décision a pour but de renforcer davantage la coopération franco-canadienne tout en soulignant l'importance des activités régionales de l'ambassade du Canada en France.

Les relations économiques et commerciales

La France vient au quatrième rang des nations exportatrices, se situant entre la République fédérale d'Allemagne et le Canada. Les produits industriels représentent les trois quarts de ses exportations, tandis que les produits d'origine agricole représentent moins du sixième. Environ la moitié des échanges extérieurs français — qu'il s'agisse des exportations ou des importations — s'effectuent avec les pays de l'Europe occidentale et, dans cette moitié, les partenaires de la France dans le Marché commun européen comptent pour 75 p. 100 approximativement. L'Amérique du Nord et les autres pays à l'extérieur de la zone franc absorbent environ un quart des exportations françaises et fournissent un tiers des importations.

Les échanges franco-canadiens ont progressé de quelque 20 p. 100 depuis 1959 et ont presque doublé par rapport aux chiffres de 1955, époque à laquelle les mesures de restrictions aux importations étaient encore largement appliquées. L'an dernier, le Canada a exporté 63.4 millions de dollars de marchandises à destination de la France et en a importé pour 58.2 millions. Les échanges entre les deux pays portent sur une gamme sans cesse accrue de produits, mais les achats canadiens continuent à porter principalement sur les automobiles, les produits sidérurgiques, les boissons alcoolisées, les livres et imprimés, les machines et instruments divers, et les textiles. De son côté, la France nous achète surtout du blé durum, des oléagineux, des conserves de poissons, des produits chimiques et minéraux industriels, du caoutchouc synthétique, des fibres textiles synthétiques, des machines, de l'outillage et des instruments.

Les exportateurs des deux pays ont intensifié leurs efforts sur les deux marchés respectifs: c'est ainsi que plus de cinq cents sociétés canadiennes ont envoyé

des représentants visiter la France au cours de l'année 1963, et que la France a également reçu la visite de nombreuses missions commerciales organisées par les gouvernements fédéral et provinciaux. Le Canada a en outre participé à un grand nombre de manifestations commerciales telles que des foires internationales, des expositions spécialisées et diverses autres. De leur côté, les dirigeants officiels et les hommes d'affaires français ont pris part à des activités de même ordre au Canada, et la France a mis sur pied à Montréal en octobre 1963 une exposition industrielle et technologique remarquable.

Les relations commerciales entre le Canada et la France sont régies par les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), que les deux pays ont signé en 1948, et aux termes duquel l'un et l'autre pays se garantissent réciproquement le bénéfice du régime de la nation la plus favorisée. Les deux pays participent également aux préparatifs pour les prochaines négociations du GATT, généralement désignées sous le nom de "Kennedy Round". Par ailleurs, le Canada et la France sont l'un et l'autre membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui a son siège à Paris.

Les investissements directs français au Canada touchent à une grande variété de domaines, comprenant notamment le pétrole et le gaz naturel, les exploitations minières, les gisements de potasse, les produits chimiques et engrais, les produits pharmaceutiques, les textiles et nombre d'autres industries manufacturières et de services. Les investissements financiers, sous la forme de participations directes par les banques ou autres institutions financières françaises, revêtent une importance considérable, et il en est de même du volume des actions de sociétés canadiennes détenues par des personnes privées françaises. Dans le sens opposé, les investissements effectués en France par des sociétés canadiennes portent principalement dans les domaines du matériel agricole, de la métallurgie, du caoutchouc synthétique, des opérations bancaires, des transports et services.

Lors de leurs entretiens officiels en France cette année, le premier ministre du Canada et le président de la République française ont souligné l'importance d'un renforcement des liens qui unissent les deux pays, au moyen d'un accroissement des investissements et des échanges. Le climat économique qui prévaut en France se prête particulièrement à la poursuite d'un tel objectif. Le rythme d'expansion de l'industrie française, bien qu'il ait marqué un ralentissement l'an dernier par rapport à ce qu'il était en 1962, demeure satisfaisant. La production industrielle a augmenté de 9.8 p. 100 au cours des six premiers mois de l'année en cours. La campagne de stabilisation des prix déclenchée en septembre 1963 a connu un succès appréciable. Les exportations ont suivi une progression marquée au début de cette année, et si leur courbe s'est stabilisée entre-temps, les importations semblent être en régression après avoir atteint un sommet au cours du second trimestre. Le déficit des échanges est plus que couvert par les recettes invisibles et les rentrées de capitaux, ainsi que le montre le volume accru des réserves en devises.

Le
dans le
cère".
la réalis
1963, e
annuel
Le
accroiss
miques
affaires.
ticulier
accrue à
techniqu
thodes e
commer
sation e
surpren
que can
tivement
Le p
qu'il éta
monde t
pliquant
vent de
du rôle
maire e
francoph
Cet
et d'idée
des proj
D'une fa
les Fran
fasse pa
prog am
et de fa
program
plus par
Les rela
Du fait
un tiers
pays tie
faisante

Le ministre des Finances a présenté sans impasse le mois dernier un budget dans lequel il a posé les bases d'une politique gouvernementale "d'équilibre sincère". Cela va de pair avec l'annonce d'une progression assez satisfaisante dans la réalisation du Quatrième Plan économique, lequel doit atteindre son terme en 1965, et avec celle d'un Cinquième Plan ayant pour objectif un taux moyen annuel d'expansion de 5 p. 100 de 1966 à 1970.

Le climat psychologique en France est également favorable à la recherche d'un accroissement des investissements et des échanges. La prospérité et l'essor économiques ont entraîné un renouveau de confiance en l'avenir dans les milieux des affaires. Ceci, s'ajoutant à l'élimination rapide des barrières tarifaires — en particulier dans le cadre du Marché commun — s'est traduit par une disposition accrue à se conformer aux exigences de la concurrence. L'industrie a recours aux techniques les plus nouvelles, les usines sont agrandies et modernisées, des méthodes et des conceptions plus efficaces sont mises en application dans les affaires commerciales et dans les services, et l'on note un appétit croissant de mécanisation et d'automatisation plus poussées. Dans de telles circonstances, il n'est pas surprenant que l'on puisse constater, dans les milieux économiques tant français que canadiens, une conviction grandissante qu'il soit opportun de rechercher activement une coopération plus étroite entre les deux pays.

Le premier ministre Pearson et le président de Gaulle ont également convenu qu'il était important de favoriser le développement économique des pays du tiers-monde tant en aidant l'accroissement de leur commerce extérieur qu'en leur appliquant des programmes soutenus d'assistance. Les deux gouvernements ont convenu de l'utilité d'une coordination de leurs politiques à cet égard, compte tenu du rôle considérable que la France avait traditionnellement assumé dans ce domaine et des développements récents des programmes canadiens d'aide aux pays francophones d'Afrique.

Cet accord de vues a depuis entraîné un échange croissant de renseignements et d'idées entre administrateurs canadiens et administrateurs français responsables des projets d'assistance aux pays francophones d'Afrique et de leur mise en œuvre. D'une façon générale, l'objectif des Canadiens a été de se renseigner sur ce que les Français faisaient déjà dans ces pays de façon à ce que leur programme ne fasse pas double emploi avec les programmes français; de façon à ce que les programmes canadiens appuient ou suppléent aux programmes français existants; et de façon enfin à identifier les types d'assistance les plus nécessaires que les programmes français ne prévoyaient pas encore totalement et que le Canada serait plus particulièrement en mesure de fournir.

Les relations culturelles

Du fait que la France est une des deux mères-patries du Canada et que presque un tiers des Canadiens parlent français, les relations culturelles entre les deux pays tiennent pour ainsi dire de la tradition et se développent d'une façon satisfaisante.

Voilà longtemps que l'Alliance française s'est implantée dans plusieurs villes du Canada comme se sont développées en France l'Association France-Canada et ses nombreuses sections régionales. Il y a depuis plus de trente ans une Maison des étudiants canadiens à la Cité universitaire de Paris et, en même temps, un large réseau de relations s'est tissé et s'est développé de lui-même entre universités et professeurs des deux côtés de l'Atlantique.

Dans le secteur privé, maintes associations ont entre elles des liens durables. Les écrivains, les artistes, les comédiens, etc. font la navette entre les deux pays. Mentionnons enfin que le Canada est, après la Belgique, le deuxième importateur de livres français au monde et que de plus en plus les écrivains canadiens trouvent audience en France tantôt chez des éditeurs qui les publient et tantôt auprès des critiques des grandes revues littéraires. Il reste à faire savoir au grand public de France que le Canada n'est plus celui de Maria Chapdelaine, ni celui des "quelques arpents de neige" de Voltaire, mais on peut dire que d'ores et déjà la France et le Canada sont en voie de se connaître et de se reconnaître comme les deux pays modernes et dynamiques qu'ils sont, grâce à certains événements récents.

Le plus important de ces événements, du côté canadien, a été le lancement en 1964 d'un programme d'échanges culturels pour lequel le Gouvernement canadien a dégagé un crédit annuel de \$250,000. Ce programme englobe également deux autres pays francophones d'Europe, la Belgique et la Suisse, mais la plus grande partie en est destinée aux échanges France-Canada. Grâce à ces fonds, le Canada s'est déjà porté acquéreur de trois studios à la Cité internationale des arts de Paris. Le Canada a également envoyé la Troupe de l'Université d'Ottawa au Festival de théâtre universitaire de Nancy, au printemps 1964. La troupe canadienne s'est signalée en remportant un deuxième prix. Enfin, le Gouvernement canadien a accordé, dans le cadre du même programme, une trentaine de bourses à des ressortissants français, des étudiants pour la plupart, qui sont déjàendus dans diverses universités canadiennes où ils passeront l'année scolaire 1964-1965. Voilà heureusement acquise la contrepartie canadienne au programme de bourses que pratique depuis longtemps déjà la France à l'égard des ressortissants canadiens.

S'il était depuis longtemps naturel que les deux pays échangeassent des étudiants et des professeurs, des intellectuels et des artistes, il est peut-être significatif de la reconnaissance que s'accordent la France et le Canada comme pays modernes, qu'ils aient procédé à un accord spécial, engageant une somme de près de \$500,000, grâce auquel il y a, à l'heure actuelle, en France près d'une centaine de jeunes ingénieurs et techniciens canadiens en stage prolongé dans l'industrie française.

En outre, comme dans les États modernes, l'administration a un rôle à jouer qui n'a cessé de grandir au cours du XX^e siècle, les deux gouvernements ont passé un autre accord spécial prévoyant un stage d'un an à l'École nationale d'administration à Paris pour dix Canadiens, de langue française en majorité. Bien qu'il n'y ait point d'école du même genre au Canada, l'accord prévoit quand

même une contrepartie dont la forme exacte reste à préciser, mais qui consistera probablement en une tournée suffisamment prolongée d'institutions gouvernementales canadiennes à l'intention d'un certain nombre de nouveaux diplômés de l'École nationale d'administration.

Telles sont les grandes lignes de l'orientation nouvelle et concertée que prennent les relations culturelles entre la France et le Canada. L'Exposition universelle de Montréal en 1967 leur sera sans doute un puissant stimulant, le pavillon français prévu y étant appelé à servir, bien après la clôture de l'Exposition, de centre de rayonnement de la pensée et de la culture françaises au Canada.

La coopération pour la défense

La coopération entre les armées française et canadienne a une histoire qui remonte à l'époque où le corps expéditionnaire canadien combattait sous les ordres du maréchal Foch dans la première guerre mondiale. A plusieurs reprises encore au cours de la seconde guerre mondiale, soit dans les centres d'entraînement du Corps d'aviation royal canadien au Canada ou dans les théâtres de guerre en Europe, il y eut de nombreux exemples de coopération étroite entre les forces canadiennes et françaises. Les cimetières militaires canadiens en sol français en sont la preuve.

Avec la venue de l'OTAN, s'est dégagé un style de coopération et de planification à long terme qui caractérise aujourd'hui nos relations dans le domaine de la défense. Un important exemple de coopération à cet égard entre la France et le Canada dans les dernières années a sans doute été l'installation en territoire français en 1952 d'une partie importante de la première division aérienne du Canada dans le cadre de l'OTAN. Aujourd'hui la division aérienne, qui a ses quartiers généraux à Metz et sa base importante à Marville, compte plus de 2,000 officiers et aviateurs, plus 4,000 dépendants. La première division aérienne du Canada a toujours entretenu d'amicales relations avec la population locale ainsi que des liens de coopération efficaces avec les autorités militaires françaises. Les exercices conjoints et le contrôle des appareils sont devenus une pratique commune entre les deux aviations depuis nombre d'années. Le programme d'assistance mutuelle a également vu une collaboration étroite entre les deux aviations en vue de l'entraînement de plusieurs pilotes français au Canada.

On a aussi vu grandir le nombre des échanges bilatéraux. Ainsi, chaque année, les deux pays échangent de plus en plus de missions techniques et militaires qui étudient les problèmes d'intérêt mutuel allant de la défense passive aux techniques de patrouilles maritimes. Depuis 1962, par exemple, la marine française et le commandement maritime aérien du Canada ont effectué périodiquement des vols d'entraînement de patrouilles maritimes. En mai 1962, le Canada et la France ont signé un accord prévoyant un échange d'informations scientifiques dans le domaine de la défense entre notre Conseil de recherches pour la défense et son homologue français, l'Inspection des fabrications et programmes d'armement. On a ainsi échangé des renseignements de façon régulière dans des domai-

nes aussi différents que la construction navale, la recherche et le développement électronique, la recherche opérationnelle et ainsi de suite. L'accord prévoit également des bourses.

En matière de production de défense, il y a une liaison étroite et continue entre l'ambassade du Canada à Paris et le ministère français des Armées, grâce aussi aux échanges d'experts entre les deux pays. En 1962 le Canada décida d'acquérir le système français anti-char ENTAC et l'engin téléguidé SS 11. L'opération ne se borna pas à l'achat de cet équipement mais impliqua également la venue en France d'opérateurs et de techniciens canadiens qui vinrent y recevoir l'entraînement nécessaire pour en assurer le fonctionnement et l'entretien. En 1963, le ministre français des Armées se rendait au Canada à l'invitation du ministre canadien de la Production de défense, pour y visiter des installations de production de défense. Depuis, les autorités françaises ont étudié avec intérêt un certain nombre de projets d'équipement canadien de défense dont les forces armées françaises pourraient éventuellement tirer avantage. Il faut souhaiter qu'une coopération toujours mieux organisée, au bénéfice des deux pays, continuera d'être mise en œuvre, tant du côté de la recherche que des productions nouvelles.

L'immigration

Depuis la reprise de l'immigration en 1946, au lendemain de la seconde guerre mondiale, plus de 50,000 ressortissants français sont venus s'établir au Canada. Mais ce sont les quelques dernières années qui ont vu la population française se prendre d'un intérêt croissant pour le Canada, pour son caractère biculturel, son haut niveau de vie et son progrès dynamique.

Les services d'immigration du Canada en France qui émanent du Service des visas de l'ambassade du Canada à Paris ont pour rôle à la fois d'entretenir cet intérêt des Français et d'y satisfaire. Des équipes visitent régulièrement les principaux centres de province, comme Marseille, Bordeaux, Lyon et Strasbourg. L'ouverture de consulats généraux à Bordeaux et à Marseille encouragera le mouvement de ressortissants français vers le Canada. A la fin de septembre cette année, l'ambassade du Canada à Paris a déjà émis plus de visas d'immigrants à des Français que pendant toute l'année 1963. Nous devons mentionner tout particulièrement l'accord récemment conclu entre les Gouvernements français et canadien pour faciliter l'établissement au Canada d'agriculteurs français rapatriés d'Afrique du Nord. Dans le cadre de cet accord, l'ambassade du Canada travaille en coopération étroite avec les autorités françaises pour préparer un premier départ d'agriculteurs de métier pour le début du printemps 1965.

Un défi: le sous-développement

Voici le texte du discours que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a prononcé à Cleveland, Ohio, le 26 septembre 1964 à la réunion plénière du soixante-quinzième anniversaire du Comité international du YMCA du Canada et des États-Unis.

C'est un grand honneur pour moi d'être invité à vous parler en ce soixante-quinzième anniversaire. Il y a trois quarts de siècle, les Associations chrétiennes de jeunes gens de l'Amérique du Nord commencèrent, dans un esprit de fraternité et de service, à partager leurs ressources et leurs connaissances avec les jeunesses d'autres pays. Il y a trois quarts de siècle, un mouvement commença ainsi qui devait transcender les races, les convictions religieuses, les cultures. Il y a trois quarts de siècle, aux États-Unis et au Canada, des hommes dévoués et qui voyaient loin surent discerner la nécessité d'une union des forces du continent pour aider les peuples à s'aider eux-mêmes et pour former de bons citoyens et des hommes bons.

Les hommages que viennent de vous rendre des hommes d'État et d'autres grandes personnalités témoignent éloquemment de l'ampleur de l'œuvre que vous avez accomplie. Avec plus de 5 millions de membres, répandus dans plus de 80 pays et territoires, vous pouvez dire de votre association qu'elle constitue "une force unique de pénétration pour la cause de la paix et de la justice mondiales". Car la paix et la justice, en définitive, sont des idées que des hommes aux dispositions justes et pacifiques doivent transposer dans le concret. Et ce sont des hommes de ce genre qu'a produits au long des années le service mondial de la YMCA, par l'enseignement et l'exemple, mais aussi par l'action de ce sentiment de fraternité universelle qui inspire toutes vos entreprises.

Le monde n'est plus immensément vaste comme il l'était il y a soixante-quinze ans. Le progrès moderne dans les transports et communications, dans les échanges de connaissances et d'idées et dans l'organisation et la coopération internationales a fait de tous les pays des voisins relativement proches. Une des conséquences de cette transformation a été de nous rendre tous très conscients d'une question qu'autrefois nous connaissions peu: la question du monde sous-développé. Il convient particulièrement, me semble-t-il, qu'à une réunion comme celle-ci, je vous dise quelques mots au sujet de ce problème.

Lorsque je parle du monde sous-développé, je parle de la grande majorité des pays de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. Il y en a, en tout, près de quatre-vingts. La plupart n'ont accédé à l'indépendance que tout dernièrement. Tous, ils sont aux prises avec la nécessité de répondre aux besoins croissants de leurs populations. Aucun d'entre eux n'est en mesure d'y répondre par ses seuls moyens nationaux.

Le problème transcende l'économique

Nous sommes portés à considérer comme surtout d'ordre économique le problème que pose le sous-développement. Beaucoup de choses portent en effet à le croire, mais il me semble que ce jugement n'est ni complet ni suffisant. J'ai noté il y a un instant que la plupart de ces pays viennent tout juste d'accéder à l'indépendance. Il est naturel que, dans l'euphorie de l'indépendance, on entretienne des espoirs qui dépassent, parfois de très loin, les possibilités pratiques des gouvernements des nouveaux États. Il est non moins naturel que les populations de ces pays, lorsqu'elles commencent à se rendre compte de l'ampleur des problèmes qui se posent à elles, problèmes d'organisation politique, de réformes sociales et administratives, de sous-développement économique, de retard technique, éprouvent un certain désenchantement et se montrent mécontentes de l'état actuel des choses.

Il me paraît significatif qu'aucun de ces pays, dont pourtant plusieurs sont des "non-engagés", qu'aucun n'ait de son propre gré emprunté la voie communiste, celle du développement économique poussé à tout prix sans la moindre considération pour les souffrances des populations. Il ne faut pas, néanmoins, nous bercer d'illusions. Le désenchantement et le mécontentement qui règnent dans ces pays ne sont pas des facteurs de stabilité. Si l'on n'arrive pas à supprimer les causes de ce désenchantement et de ce mécontentement, nous ne pourrions pas nous attendre à ce que ces pays participent pleinement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Car il n'y a aucune chance que l'aspiration vers un ordre nouveau et différent disparaisse dans ces pays. Acceptons donc le fait que cette pression intérieure continuera d'engendrer des tensions et de l'instabilité. Au surplus, si nous n'aidons pas les gouvernements de ces pays à répondre aux aspirations de leurs populations, il n'est pas exclu que d'autres réussissent à exploiter notre négligence.

Démographie contre développement

Le problème du monde sous-développé n'a rien de simple, et aucune solution miracle ne saurait le régler. Quelques faits et quelques chiffres permettent d'en saisir l'ampleur. En dix ans, de 1950 à 1960, les pays du tiers-monde ont pu accroître leur production de biens et de services depuis le chiffre de 110 milliards jusqu'à celui de 170 milliards de dollars. Cela signifie qu'au début comme à la fin de cette période de dix ans, les pays du tiers-monde n'ont produit que les trois dixièmes des biens et services produits par l'ensemble du monde libre. Dans le même temps, la population du tiers-monde a passé de 1,000 à 1,300 millions d'habitants. Ce rythme d'accroissement double presque celui des pays avancés du monde libre. Une fois la croissance de la production calculée par rapport à celle de la population, on constate que le tiers-monde n'a pu augmenter ses revenus par tête d'habitant, au cours de ces dix années, que de \$25, soit de \$105 en 1950 à \$130 en 1960. Autrement dit, le revenu par tête n'a augmenté dans ces pays que de \$2.50 par année. Ce qui est plus dramatique encore, c'est que

pendant ces dix ans l'écart entre les niveaux de vie de ces populations et ceux des populations des pays avancés s'est élargi en chiffres absolus comme en chiffres relatifs.

Ce sont là des faits déprimants, particulièrement dans le monde d'aujourd'hui, qui voit la croissance économique comme un objectif central et indispensable de la politique de tout gouvernement. Les Nations Unies ont souligné l'urgence de ce problème à la session d'il y a trois ans de l'Assemblée générale, lorsqu'elles ont fait des années 1960 la "Décennie du développement". L'objectif précis de cette campagne était de parvenir dans tous les pays sous-développés à un rythme annuel minimum de croissance du revenu national atteignant 5 p. 100, et cela à la fin de la décennie. Même si cet objectif est atteint (et il faut espérer qu'il le sera), on calcule que le tiers-monde mettra 80 ans à parvenir au niveau de vie actuels de l'Europe occidentale et 120 ans à celui des États-Unis. Inutile de dire que les gouvernements de ces pays ne peuvent se résigner à attendre aussi longtemps, en raison de considérations aussi bien politiques que sociales.

Nécessité d'un accroissement des investissements

Pour relever leurs taux de croissance, les pays du tiers-monde auront besoin de plus de biens d'équipement. Ils devront pouvoir aussi répondre à la demande intérieure croissante de biens de consommation, en particulier d'aliments. Comme ils ne disposent encore que de moyens limités pour la production des biens dont ils ont besoin, ils devront recourir largement à l'importation. Alors se posera le problème du financement de cet accroissement des importations, lequel est pourtant indispensable au maintien du rythme voulu de développement économique. Ils se rendent compte que la solution de ce problème doit venir d'abord et avant tout des efforts qu'ils déploieront sur le plan intérieur. Mais ils se rendent compte aussi de l'insuffisance des moyens dont ils disposent, quelle que soit leur bonne volonté.

Ces États, en réalité, sont pris dans un cercle vicieux. Leurs revenus sont faibles à cause de l'insuffisance des investissements dans leur économie; et les investissements sont insuffisants parce que la faiblesse des revenus ne permet pas d'accumuler l'épargne nécessaire. Les pays peu développés exhortent les pays avancés à voir cette situation dans une perspective d'ensemble et à collaborer avec eux, à l'échelon international, à la création de conditions propres à permettre aux pays sous-développés de rompre le cercle vicieux. Ils soutiennent que, si on les aidait à parvenir au point où la croissance économique se soutiendrait par elle-même, les conséquences en seraient heureuses non seulement pour eux mais aussi pour les pays développés. Ce serait en effet l'arrivée sur les marchés de millions et de millions de nouveaux consommateurs, l'ouverture de vastes marchés nouveaux pour la capacité croissante de production des pays avancés et, par conséquent, une forte expansion du commerce mondial et de la croissance économique mondiale.

Je me suis efforcé de vous esquisser dans ses très grandes lignes un problème

qui me paraît être (et à vous aussi sans doute) l'un des plus graves qui se posent actuellement au monde libre. Je l'ai fait en parlant des pays sous-développés comme s'ils constituaient un groupe bien défini. Mais les choses ne sont pas si simples. Il n'y a pas, d'un côté, les pays développés, et de l'autre les pays qui ne le sont pas. Le développement et le sous-développement sont inégaux d'un pays à l'autre. Certains pays sous-développés sont en progression rapide vers une expansion et une diversification de leur économie. D'autres ne progressent guère encore. Mais tous les pays sous-développés auront besoin longtemps encore de concours de l'extérieur.

Le commerce des pays sous-développés

Avant de me risquer à indiquer la forme que devraient prendre ces concours de l'extérieur, permettez-moi de vous dire un mot du commerce et du rôle que joue le commerce par rapport aux besoins de développement des pays dont l'économie est peu avancée. Ces pays n'ont pas participé également à l'immense expansion du commerce mondial qui a suivi la guerre. Alors que leurs besoins d'importation devenaient de plus en plus pressants, la valeur de leurs exportations n'a augmenté qu'à la moitié du rythme d'augmentation accusé par les pays avancés du monde libre. Aussi la part qu'ils ont prise au commerce mondial a-t-elle passé, du tiers qu'elle était en 1950, au cinquième à peine en 1962. Pendant ce temps, leur balance commerciale avec le reste du monde passait d'un excédent sensible à un déficit sensible.

Cette détérioration de leur situation est le résultat, pour une large part, de la nature de leurs échanges commerciaux. Leurs exportations, pour les neuf dixièmes, portent sur des matières premières. Certains de ces pays doivent compter sur une ou deux matières premières seulement pour le gros de leurs rentrées de devises provenant des exportations. Or la demande de matières premières, depuis quelques années, est loin de constituer un élément aussi dynamique ni aussi stable dans le commerce mondial, que la demande de produits industriels. Aussi le niveau des rentrées de devises des pays sous-développés, au titre des exportations, et les conditions de leurs échanges avec les autres pays s'en sont-elles ressenties. Les pays sous-développés ont appris de la sorte qu'ils avaient intérêt à diversifier davantage leur économie pour améliorer, à long terme, leur position dans les échanges mondiaux. En attendant, ils estiment que le commerce mondial devrait tenir compte davantage de la faiblesse de leur situation économique.

Règles d'action

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il n'y a pas de solution miracle pour le problème du sous-développement. Toutefois, certaines règles d'action se dégagent de l'expérience que l'on a acquise ces derniers temps. J'aimerais vous les indiquer.

Premièrement: Ce sont les pays sous-développés qui devront eux-mêmes continuer à porter le gros du fardeau pour ce qui est de la constitution des moyens financiers nécessaires à leur développement économique. Ils devront cependant

pouvoir compter sur la compréhension et la coopération des autres pays.

Deuxièmement: Pour notre part, à titre de membres de la communauté internationale, nous devons accorder une aide aussi grande que possible à ces pays pour l'exécution de programmes de développement économique rentables.

Troisièmement: Nous devons veiller toujours à ce que les conditions auxquelles nous accordons notre aide n'imposent pas à ces pays des remboursements dépassant leurs moyens.

Quatrièmement: Nous devons continuer à partager avec les pays sous-développés les bienfaits de la science et de la technique modernes, par des échanges scientifiques et techniques, en mettant à leur disposition des moyens de formation et ce recherche et en leur envoyant des spécialistes.

Cinquièmement: Nous devons tenir compte de ce que les pays sous-développés comptent de plus en plus sur le revenu de leurs exportations, et rendre aussi libéral que possible l'accès de ces exportations à nos marchés. Nous comptons que la "négociation Kennedy" qui vient fera faire au monde un bon pas dans cette voie.

Sixièmement: Pour tenir compte particulièrement de la dépendance dans laquelle se trouvent ces pays par rapport à leurs exportations de matières premières, nous devons chercher de nouvelles possibilités de stabilisation des prix des produits par voie d'accords internationaux. Comme chacun des produits pose des problèmes différents, ces possibilités varieront sans doute dans chaque cas. Mais il faut trouver une solution efficace à ce problème, sans quoi les pays sous-développés continueront à devoir mettre en œuvre des programmes à long terme de développement économique en ne comptant que sur les revenus incertains de leurs exportations.

Septièmement: Nous devons tenir compte de ce que les pays sous-développés, pour prendre part de façon plus équitable au commerce mondial, devront vendre de plus en plus de produits industriels. Nous devons être disposés, tous, le moment venu, à ouvrir nos marchés à ces produits.

Les politiques que nous avons observées à cet égard au Canada et aux États-Unis ont tenu compte équitablement et raisonnablement, je pense, des intérêts des pays sous-développés. Nous reconnaissons toutefois qu'il y a lieu de faire davantage pour que ces pays puissent améliorer leurs normes d'existence à un rythme acceptable. Si tous les pays avancés, y compris ceux du monde soviétique, sont disposés à prendre part à cette tâche, je suis convaincu qu'aucun d'entre eux n'aura à supporter de fardeau injuste.

Il n'a jamais été interdit d'ajouter un verre d'eau à la mer. Autrement, je me sentais coupable, car personne n'a à rappeler à votre association, fière d'avoir été la première à pratiquer l'aide internationale, que la prospérité et la pauvreté sont très inégalement réparties dans le monde et qu'il faut, par conséquent, "faire quelque chose". Je suis convaincu, néanmoins, que pour "faire quelque chose" nous devons acquérir un esprit nouveau, adopter des attitudes nouvelles. Et je ne pouvais guère trouver de groupement mieux disposé que le vôtre envers cet

esprit nouveau et ces attitudes nouvelles. Il y a soixante-quinze ans, votre association s'est consacrée au service du monde entier. Le monde s'est transformé, depuis lors, mais la nécessité d'un tel service n'a pas diminué. Elle est même plus pressante que jamais auparavant. Si l'on songe (et tous nous devons y songer) à la vive aspiration des hommes et des femmes de partout vers une vie meilleure, plus protégée, plus digne, il ne reste qu'une seule conclusion à tirer: nous sommes tous, aujourd'hui, au service du monde.

Nous nous sommes rapprochés beaucoup de ce que votre manifeste appelle "un sens aigu de l'interdépendance et des aspirations communes de l'humanité". J'estime que notre progrès s'est accompli dans un sens chrétien; car, s'il est un thème central dans notre foi chrétienne, c'est bien celui de la dignité des hommes et de leur égalité devant la face de Dieu. Je sais que cette conception du service mondial vu comme un acte de religion vécue vous guide constamment dans votre œuvre. Au seuil de votre quatrième quart de siècle, puisse Dieu, donc, vous guider et vous bénir.

Corrections

Dans l'article intitulé "Planisphère 1964" ("Affaires Extérieures" d'octobre) il y a lieu d'apporter quelques corrections à l'alinéa 3 de la page 499, dans lequel figure une liste de pays devenus indépendants. Lorsque la Rhodésie du Nord a accédé à l'indépendance, le 24 octobre dernier, elle a pris le nom de République de Zambie. Quant à la Rhodésie du Sud, elle a pris celui de Rhodésie; elle n'est pas, d'autre part, devenue indépendante comme le donne à entendre l'alinéa en question. Enfin, postérieurement à l'envoi de cet article à l'imprimeur, la République Unie du Tanganyika et de Zanzibar a pris le nom de Tanzanie.

Désa

LE COM
L 196

sion* a e
armement
l'URSS,
présiden
soviétiqu
28 janvi

Il n'a
essais nu
en partic
rales", q
s'est fait
sur l'ord
sur le pi
ordonné

Désarme
Ni d'un
dés arme
tion des
des nég
ne saura
elle sera
du désar
ment mi
semble e
avant qu

A la
soviétiqu
d'ordre
senée p
session e
au cour
strictem
de PUR
avait fai
techniqu

*Au sujet

Désarmement: les négociations de Genève

LE COMITÉ des dix-huit puissances sur le désarmement s'est réuni deux fois en 1964, du 21 janvier au 28 avril et du 9 juin au 17 septembre. La seconde session* a été assez semblable à la première: ample discussion sans issue sur un désarmement général et complet inspiré des programmes proposés par les États-Unis et l'URSS, avec analyse assez détaillée des propositions précises présentées par le président Johnson au Comité des Dix-Huit le 21 janvier et par le gouvernement soviétique dans son mémorandum en neuf points communiqué à la conférence le 28 janvier.

Il n'a été conclu aucun accord complétant l'accord d'interdiction partielle des essais nucléaires et autres accords de 1963, mais il a été amorcé des négociations, en particulier, sur des mesures précédant le désarmement, ou mesures "collatérales", qui auraient pour objet de réduire la tension internationale. L'accord qui s'est fait entre les coprésidents de la conférence, au début de la seconde session, sur l'ordre du jour des séances consacrées aux mesures collatérales a constitué sur le plan de la procédure un important pas en avant, qui a facilité l'examen ordonné et positif des propositions.

Désarmement général et complet

Ni d'un côté ni de l'autre on n'a fait de nouvelles propositions dans le sens d'un désarmement général et complet. La question clé de la réduction et de l'élimination des engins nucléaires et de leurs vecteurs a continué à dominer cet aspect des négociations, auquel ont été consacrées la moitié des séances plénières. On ne saurait nier la complexité ni l'importance de cette question. La manière dont elle sera résolue influera sur tous les autres aspects, militaires comme politiques, du désarmement. Aussi n'est-il pas étonnant que l'Est et l'Ouest se soient tellement mis en frais d'expliquer et d'éclaircir leurs positions respectives, et que l'ensemble du Comité ait tenu à ne pas passer à d'autres points de l'ordre du jour avant que ne fût réalisé un certain accord sur ce sujet.

A la séance d'inauguration de la seconde session, le 9 juin, la délégation soviétique a proposé la constitution d'un comité chargé d'examiner les questions d'ordre technique posées par le Comité au sujet de la proposition soviétique, présentée par le ministre des Affaires étrangères, M. Gromyko, à la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et qui prévoyait la destruction au cours d'une première étape de tous les vecteurs nucléaires, sauf un "nombre strictement limité" qui seraient conservés sur les territoires des États-Unis et de l'URSS jusqu'à la phase ultime du désarmement. Le camp occidental, qui avait fait état jusqu'alors de la nécessité de groupes de travail chargés des aspects techniques du désarmement, a répondu à cette initiative de caractère apparem-

*Au sujet de la première session, voir "Affaires Extérieures" de mai 1964.

ment constructif en proposant un mandat qui permettait l'examen des problèmes techniques en fonction aussi bien de la proposition soviétique que des idées énoncées dans le plan de désarmement des États-Unis pour la réduction progressive des vecteurs nucléaires au cours de chacun des trois étapes du désarmement. Durant l'été, toutefois, il s'est révélé que la participation de l'URSS à un groupe de travail était conditionnée par l'acceptation de la proposition de "parapluie nucléaire" comme cadre unique pour l'étude des questions techniques. Plusieurs membres non engagés du Comité des Dix-Huit se sont efforcés de formuler un mandat de groupe de travail, mais, à la date de l'ajournement, aucune formule n'avait encore été jugée acceptable.

Les représentants de la Suède et du Canada ont proposé que l'on envisage de faire une étude approfondie de la question, insistant tous deux sur l'importance du rôle que le développement des dispositions de maintien de la paix devra jouer dans la détermination et la mise en œuvre des mesures de désarmement général.

Mesures collatérales ou de pré-désarmement

A la seconde session du Comité des Dix-Huit, la discussion a porté sur un certain nombre de mesures qui pourraient être appliquées dès avant la conclusion d'un accord de désarmement général. Outre les propositions présentées à la première session de 1964, il y en avait de nouvelles, tendant à l'interdiction de tous les essais nucléaires et du recours aux engins nucléaires, qui avaient été renvoyées au Comité des Dix-Huit, pour étude, par la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La délégation des États-Unis a exposé divers détails supplémentaires des méthodes de vérification prévues par leur proposition de gel de la création et de la production de vecteurs stratégiques offensifs et défensifs d'engins nucléaires. Bien qu'il ne fût intervenu aucune modification sensible de l'attitude négative de l'URSS, enracinée dans le point de vue selon lequel il s'agirait là d'un contrôle sans désarmement, on a estimé en général que ce nouvel éclaircissement d'une question aussi complexe laissait la porte ouverte à un éventuel accord.

On a consacré une attention particulière aux mesures destinées à prévenir la dissémination de l'armement nucléaire. La délégation des États-Unis a tenu à établir un lien entre la proposition faite par le président Johnson dans son message pour la cessation de toute production de matières fissiles destinées aux engins militaires et la proposition précitée de gel du nombre et des caractéristiques des vecteurs stratégiques d'engins nucléaires, les deux propositions devant constituer des mesures importantes, pratiques et rapides pour mettre fin à la course aux armements. L'URSS a maintenu sa résistance à cette proposition, soutenant que la fin de toute production de matières fissiles laisserait intactes les accumulations actuelles, qui sont excessives, et ne constituerait donc nullement une mesure de désarmement.

Les membres non engagés du Comité ont manifesté un intérêt particulier pour les propositions de l'URSS et des États-Unis tendant à la conclusion d'un accord

du genre de celui qu'avait envisagé la résolution de l'Irlande adoptée unanimement à la seizième session de l'Assemblée générale et aux termes de laquelle les puissances nucléaires devaient s'abstenir d'abandonner le contrôle d'engins nucléaires à d'autres États, et les États ne possédant pas d'armement nucléaire devaient renoncer à en fabriquer comme à en acquérir de quelque autre manière. Les deux grandes puissances nucléaires n'étant pas d'accord sur la nature de la "dissémination" des armes nucléaires, il n'a pu y avoir de progrès de ce côté. L'impasse n'a été rompue ni à la conférence ni au cours d'entretiens privés qui ont eu lieu entre les coprésidents américain et soviétique.

L'URSS a continué à soutenir que la force nucléaire multilatérale envisagée par certains pays occidentaux constituerait une dissémination de l'armement nucléaire, et qu'aucun accord contre la dissémination n'était possible tant que ce projet n'aurait pas été abandonné. Les représentants des États-Unis et d'autres États occidentaux ont persisté à soutenir que la force nucléaire multilatérale ne comporterait pas le transfert d'engins nucléaires à l'autorité nationale indépendante d'États qui n'en possèdent pas actuellement, et qu'elle serait donc conforme à la résolution irlandaise. Le représentant des États-Unis a exposé de façon détaillée le mode envisagé de contrôle multilatéral de la force et les précautions qui seraient prises pour prévenir tout lancement accidentel ou non autorisé de ses missiles. Plusieurs pays non engagés souhaitaient une interruption des préparatifs de constitution de la force multilatérale, ce répit devant être mis à profit à l'intérieur et à l'extérieur du cadre de la conférence pour la conclusion d'un accord contre la dissémination. A la fin de la conférence, on pouvait prévoir que la question de la dissémination des engins nucléaires et les rapports avec celle de la force multilatérale s'imposeraient de nouveau à l'attention.

Destruction d'armements

La discussion relative à la destruction d'armements a continué à porter surtout sur la proposition des États-Unis prévoyant un accord aux termes duquel seraient détruits 480 bombardiers B-47 des États-Unis et un nombre égal de bombardiers TU-16 d'URSS, à la cadence de 20 par mois de part et d'autre pendant deux ans, et sur la contre-proposition soviétique prévoyant l'élimination de tous les avions de bombardement. Au cours d'une discussion serrée, la délégation des États-Unis a fait savoir, à propos de l'idée d'un "feu de joie" de bombardiers, qu'elle consentirait à un programme de destruction accéléré et plus complet si l'autre camp le désirait. Si l'URSS le préférait, on pouvait s'entendre sur un nombre moindre. Et, si l'URSS ne voulait pas commencer immédiatement la destruction des TU-16, elle pourrait proposer celle d'autres modèles d'avions, ou d'autres armements, qui lui conviendraient mieux. La délégation des États-Unis soulignait la simplicité des méthodes par lesquelles serait vérifiée l'observation de cette première mesure de désarmement, l'élément essentiel étant la présence de représentants des deux camps et de pays non engagés lors de la destruction des avions ou autres engins, qui s'exécuterait dans des dépôts nationaux désignés.

La proposition de l'URSS prévoyant la destruction de tous les avions de bombardement de tous les pays a été modifiée jusqu'à tenir compte de la nécessité d'étendre sur plusieurs étapes la période au cours de laquelle s'effectuerait la destruction, la première étape ne devant porter que sur les avions des plus grandes puissances. L'URSS continuait, toutefois, de tenir à ce que le camp occidental accepte de détruire tous les avions de bombardement avant toute négociation pratique sur le détail de la proposition soviétique.

Le représentant du Canada a fait valoir que les propositions de destruction des avions de bombardement ne pouvaient avoir de valeur réelle en tant que mesure de désarmement à moins de s'accompagner d'un gel contrôlé de la production ultérieure.

Réduction des budgets militaires

Les Russes ont continué à demander qu'il se fasse quelque chose de ce côté. Après s'être efforcés vainement, à la session précédente, de faire appuyer par le Comité un projet d'accord multilatéral prévoyant une réduction des dépenses militaires de 10 à 15 p. 100, ou à défaut de cela de lui faire lancer immédiatement un appel à tous les États pour qu'ils réduisent leurs budgets militaires, "chacun concernant l'exemple", ils ont donné à entendre au cours de l'été qu'ils considéreraient comme une contribution acceptable à la diminution de la tension internationale même une première mesure aussi limitée qu'une simple déclaration d'intention. Les représentants occidentaux* n'ont pas caché que cette dernière suggestion leur paraissait de peu de valeur et qu'elle répandrait sans doute l'impression fallacieuse qu'il existait une possibilité prochaine de nouvelles réductions des dépenses militaires des États nucléaires et des autres membres du Comité. Ils ont souligné en outre que, certains États du Comité ayant indiqué qu'il leur était impossible de réduire immédiatement leurs dépenses militaires, on ne pouvait logiquement compter qu'un appel ou une déclaration de la part de quelques membres du Comité produirait l'effet désiré sur les pays non représentés au sein du Comité des Dix-Huit.

Interdiction complète des essais nucléaires

Aux réunions du Comité qui ont précédé l'ajournement, on a étudié la possibilité d'étendre au quatrième milieu physique le Traité de Moscou de 1963 qui interdit les essais d'engins nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau.

Un certain nombre de pays non engagés ont réclamé un moratorium sur les essais souterrains d'engins nucléaires excédant une certaine puissance sismique, et l'examen de la possibilité d'un accord pour la cessation échelonnée des essais souterrains. En réponse à l'URSS, suivant laquelle les techniques sont assez avancées pour que l'on puisse conclure un accord d'interdiction totale des essais on a proposé un échange de données techniques à ce sujet entre l'Est et l'Ouest.

*Au sujet des points de vue occidentaux sur les propositions précédentes, voir "Affaires Extérieures" de mai 1964.

Le repr
à comm
cessité d
Enfin, p
engagés
à prend
les essa
échange
ou par l
Le m
ments t
ce-satio

Autres
L'Unio
agressio
duction
dénuclé
vient d
ou de c
pour les

Le
huitièm
prendre
d'une c
soviétiq
veir de
ment, a
veir le
caire d
à nouve
sussion
elle-mé

Conclus
Les tra
le désar
éclairci
que tou
l'activit
les gran
portant
dix-neu

Le représentant des États-Unis a déclaré que son pays était disposé à étudier et à communiquer tous renseignements en sa possession qui diminueraient la nécessité d'une inspection sur les lieux lors de la vérification des secousses sismiques. Enfin, par un mémorandum commun en date du 14 septembre, les membres non engagés du Comité des Dix-Huit ont invité instamment les puissances nucléaires à prendre sur-le-champ les mesures voulues pour discontinuer et interdire tous les essais nucléaires, notant qu'à leur avis ces mesures seraient facilitées par des échanges de renseignements scientifiques et autres entre les puissances nucléaires ou par l'amélioration des techniques de détection et d'identification, s'il y avait lieu.

Le représentant du Canada a estimé lui aussi que des échanges de renseignements techniques entre les puissances nucléaires pourraient faciliter un accord de cessation totale des essais nucléaires.

Autres propositions

L'Union soviétique a fait allusion de nouveau aux propositions de pacte de non-agression entre l'OTAN et les pays du Pacte de Varsovie, de retrait ou de réduction des forces étrangères en Europe, et de création en Europe d'une zone dénucléarisée. Les délégations occidentales ont fait observer que ces propositions viennent des règlements politiques plutôt que l'adoption de mesures de désarmement ou de contrôle des armements, et que le Comité, par conséquent, n'a pas qualité pour les étudier.

Le Comité a étudié la résolution de l'Éthiopie, que lui a renvoyée la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et qui l'invite à entreprendre d'urgence l'étude de la question d'une conférence visant à la signature d'une convention sur l'interdiction du recours aux armes nucléaires. Le camp soviétique, appuyé par quelques-uns des pays non engagés, s'est prononcé en faveur de cette proposition. Le camp occidental, au contraire, s'y est opposé vivement, ayant soutenu à l'Assemblée générale que la seule manière efficace de prévenir le recours aux armes nucléaires consistait à supprimer ces armes dans le cadre d'un système convenu de désarmement. Plusieurs délégations ont exprimé à nouveau la crainte qu'une telle mesure ne modifie l'équilibre actuel de la discussion, sur lequel est fondée la sécurité internationale, et qu'elle n'engendre par elle-même des conditions qui ramèneraient les conflits armés de grande ampleur.

Conclusion

Les traits saillants de cette seconde session du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement ont été, d'abord, l'effort sérieux des divers groupes d'États pour éclaircir et mettre au point les nombreuses propositions étudiées; ensuite, le fait que toutes ces propositions ont été retenues pour étude plus poussée; et enfin l'activité déployée, notamment par les pays non engagés, pour encourager et aider les grandes puissances à négocier sérieusement à propos de plusieurs mesures importantes. Les négociations sur le désarmement se dérouleront maintenant à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de la-

quelle la Première Commission discutera sans doute un certain nombre de questions, comme par exemple l'idée d'un équilibre minimum de la dissuasion nucléaire, la non-dissémination des armes atomiques, les zones dénucléarisées et la cessation des essais nucléaires. Il est encourageant de noter que tous les États intéressés ont reconnu l'utilité de la conférence de Genève en tant qu'organisme permanent, et que l'on a décidé sans difficulté de réunir de nouveau le Comité le plus tôt possible après les discussions de New-York sur le désarmement.



Les fêtes d'indépendance qui ont eu lieu le 24 octobre 1964 à Lusaka, dans l'ancienne colonie britannique de la Rhodésie du Nord, ont marqué la naissance de la République de Zambie, trente-sixième État africain à obtenir l'indépendance et vingtième membre indépendant du Commonwealth. Les délégués et les invités de 68 pays et des Nations Unies ont participé à ces cérémonies. Le Canada était représenté par M. Yvon Dupuis, ministre sans portefeuille, qui était accompagné de M^{me} Dupuis, et par M. Ian Smyth, délégué commercial suppléant du Canada à Salisbury (Rhodésie du Sud).

La photographie ci-dessus montre plusieurs personnalités officielles qui ont présidé aux fêtes d'indépendance de la République de Zambie: (de gauche à droite), M^{me} Kaunda, épouse du président de la Zambie; la Princesse royale, qui représentait Sa Majesté la reine Élisabeth; sir Evelyn Hone, gouverneur de la Rhodésie du Nord; le président Kenneth Kaunda.

Visite

LE SECR
L des
Brosio,
assumé s
nada. Av
avait eu
M. M
versité d
célèbre d
la Croix
son pays
galvanise
ordres d
de la pro
antifasci
detto Cr
Brosio e



L'arrivée
droite) l
nada à U
général

Visite du secrétaire général de l'OTAN

LE SECRÉTAIRE général de l'OTAN, M. Manlio Brosio, est venu à Ottawa pour des entretiens avec le Gouvernement canadien le 30 septembre 1964. M. Brosio, qui a succédé à M. Dirk U. Stikker au poste de secrétaire général, a assumé ses fonctions le 1^{er} août 1964. C'était sa première visite officielle au Canada. Avant son arrivée à Ottawa, il avait passé deux jours aux États-Unis où il avait eu des entretiens avec le président Johnson et avec MM. Rusk et McNamara.

M. Manlio Brosio est né à Turin en 1897 et a fait ses études de droit à l'Université de cette ville. Au cours de la première guerre mondiale, il a servi dans le célèbre corps alpin de l'Armée italienne et a reçu à la fois la Médaille d'argent et la Croix de guerre italienne. Après la guerre, il est entré dans la vie politique de son pays en adhérant au mouvement de la "Révolution libérale" qui cherchait à galvaniser le Parti libéral italien. Il a dû cesser toute activité politique sur les ordres de la police de Mussolini, mais bien que contraint à se limiter à l'exercice de la profession juridique à Turin, il s'est maintenu en contact avec des groupes antifascistes italiens, et en particulier avec ceux qui gravitaient autour de Benedetto Croce et de Luigi Einaudi. Après la chute du régime fasciste en 1943, M. Brosio est allé vivre à Rome et est redevenu actif au sein du Parti libéral. Il a



L'arrivée du secrétaire-général de l'OTAN à l'aéroport d'Uplands d'Ottawa: (de gauche à droite) le colonel d'aviation Gillespie, commandant de la base de l'Aviation royale du Canada à Uplands; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin; le lieutenant-général G. Walsh, vice-chef de l'état-major général; M. Manlio Brosio.

appartenu à la Résistance italienne durant l'occupation allemande de l'Italie septentrionale et centrale et a été membre du Comité de libération nationale. En 1944, il est devenu secrétaire général du Parti libéral et, après l'entrée des Alliés à Rome, ministre sans portefeuille des deux cabinets Bononi. Il a également fait partie du cabinet Parri et du premier cabinet de Gasperi.

Lorsque M. de Gasperi a constitué le premier cabinet de l'Italie républicaine en 1946, M. Brosio s'est vu offrir et a accepté le poste d'ambassadeur d'Italie à Moscou. Depuis 1952, il a été ambassadeur en Grande-Bretagne (1952-1954), ambassadeur aux États-Unis (1955-1961) et ambassadeur en France.

Dans son discours d'accueil, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a fait état des services distingués rendus par M. Brosio envers son pays dans la lutte pour le maintien des principes de liberté et de démocratie qui sont à la base de l'Alliance occidentale. M. Martin a déclaré:

Nous attendons du secrétaire général de notre Alliance qu'il assure le fonctionnement efficace des rouages de l'OTAN et facilite le développement de nos relations. . . . Nous avons admiré le doigté et la souplesse avec lesquels vous vous êtes acquitté de vos responsabilités. Face à votre lourde tâche, vous pouvez compter en toute confiance sur le ferme appui du Canada.

Le 1^{er} octobre, le secrétaire général a eu des entretiens avec le premier ministre, M. L. B. Pearson, avec M. Martin, avec le ministre de la Défense nationale, M. Paul T. Hellyer, et avec le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Marcel Cadieux. Après avoir déjeuné à Rideau Hall avec le gouverneur général, Son Excellence M. Georges P. Vanier, il a prononcé un discours devant un groupe de sénateurs et de députés dans l'édifice de l'Est du Parlement. Dans la soirée, un dîner officiel a été donné en son honneur au Rideau Club. Le 2 octobre, M. Brosio a eu d'autres entretiens avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale; il a en outre tenu une conférence non officielle avec les journalistes d'Ottawa. Après un déjeuner offert par le président de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN, M. Brosio est parti pour New York d'où il devait ensuite retourner au siège de l'OTAN à Paris.

Malt

Le 21 s
L'fois
Grande-
d'être un
sabeth I
l'heure a

Histoire
Pendant
Perses, C
gnols s'y
de Saint-
pendant

Occu
par petit
de Paris
droit de

Au c
guerre m
Pendant
stratégie

En M
tagne dé
haute dé

Économ
M'lte a
refes, ni
beaucoup

Bien
méditerr
Moins d
dans le
et la tot
ses expo
année. I
compter

A l'é
importan

Malte indépendante

LE 21 SEPTEMBRE, Malte est devenue entièrement indépendante pour la première fois de sa longue histoire. Elle a rompu, pour ce faire, des liens avec la Grande-Bretagne qui remontaient à 165 ans. Elle entend néanmoins continuer d'être une monarchie constitutionnelle au sein du Commonwealth. La reine Élisabeth II sera son chef d'État, représenté par un gouverneur général; celui-ci, à l'heure actuelle, est M. Maurice Dorman.

Histoire

Pendant 2,000 ans, Malte a vu débarquer des conquérants sur son sol: Phéniciens, Perses, Carthaginois, Romains, Arabes, Normands, Allemands, Français, Espagnols s'y sont succédé. En 1530, l'Espagne fit don de Malte à l'ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, dont les chevaliers fortifièrent l'île et s'y maintinrent pendant 268 ans.

Occupée par les forces révolutionnaires françaises en 1798, Malte demande par pétition à passer sous la souveraineté et la protection britanniques. Le Traité de Paris, en 1814, plaça l'île et ses dépendances sous la souveraineté de plein droit de Sa Majesté britannique.

Au cours des guerres de l'Empire, pendant la guerre de Crimée et la première guerre mondiale, Malte fut un point d'appui de la puissance navale britannique. Pendant la seconde guerre mondiale, elle joua de nouveau un rôle vital dans la stratégie des Alliés en barrant la route aux forces de l'Axe en Méditerranée.

En 1942, reconnaissante de la valeur indomptable de Malte, la Grande-Bretagne décerna à sa population toute entière, fait unique dans l'histoire, la plus haute décoration britannique civile, la Croix de Georges.

Économie

Malte a toujours vécu de sa valeur stratégique. Elle n'a pas de richesses naturelles, ni de lacs ni de cours d'eau, et son économie, par conséquent, doit compter beaucoup sur les importations.

Bien que l'île jouisse de l'un des niveaux de vie les plus élevés du bassin méditerranéen, son économie ne s'appuie sur aucun élément de force particulier. Moins de la moitié de sa superficie est cultivable, et elle est au cinquième rang dans le monde pour la densité de la population. Les deux tiers de ses aliments et la totalité de ses matières premières lui viennent de l'extérieur. Le déficit de ses exportations sur ses importations se monte aux environs de \$75,000,000 par année. Les recettes de l'État étant de \$50,000,000 ou à peu près, Malte devra compter beaucoup sur son accord financier avec la Grande-Bretagne.

A l'époque de l'avion à réaction, les bases navales avancées n'ont plus la même importance, mais Malte n'ignorait pas qu'elle perdrait un jour les revenus que

lui apportaient les installations navales britanniques, et que ces bases devraient être reconverties à des activités civiles. On a donc dû tenir compte de l'indispensable aide économique de la Grande-Bretagne dans l'élaboration d'une constitution en vue de l'indépendance de l'île.

L'accord financier qui a été conclu prévoit une aide britannique de 50,000,000 de livres, étalée sur dix ans à compter d'avril 1964, dont le tiers sera fourni pendant les trois années se terminant en mars 1967. Pendant les cinq années du plan de développement dont la mise en œuvre a commencé en avril 1964, cet argent sera consacré à l'approvisionnement en eau, aux aménagements portuaires, à l'électricité, au développement de l'industrie, au tourisme, à l'agriculture, à la pêche et à l'éducation supérieure et technique.

Difficultés politiques

La pierre d'achoppement principale de la vie politique de l'île réside dans les rapports avec l'Église. Pays catholique, Malte a deux grands partis politiques et trois partis plus petits qui n'arrivent pas à s'entendre sur un mode de séparation de l'Église et de l'État. Leur désaccord sur cette question fondamentale a été l'une des causes principales du retard de l'accession à l'indépendance.

La constitution actuelle fait du catholicisme la religion officielle de l'État, tout en sauvegardant les droits de l'homme et les droits et libertés politiques fondamentaux, et elle interdit les mesures discriminatoires.

Émigration au Canada

Le Canada reçoit chaque année un nombre appréciable d'immigrants maltais. La population de l'île s'établit à 317,400 habitants. Depuis cinq ans, les chiffres de l'immigration maltaise au Canada ont marqué une augmentation sensible:

Année	Nombre d'immigrants
1959	419
1960	468
1961	187
1962	362
1963	869
1964	749
TOTAL	3054

Message de Sa Majesté la Reine au peuple maltais, lu par le duc d'Édimbourg le 21 septembre 1964 aux fêtes de l'Indépendance.

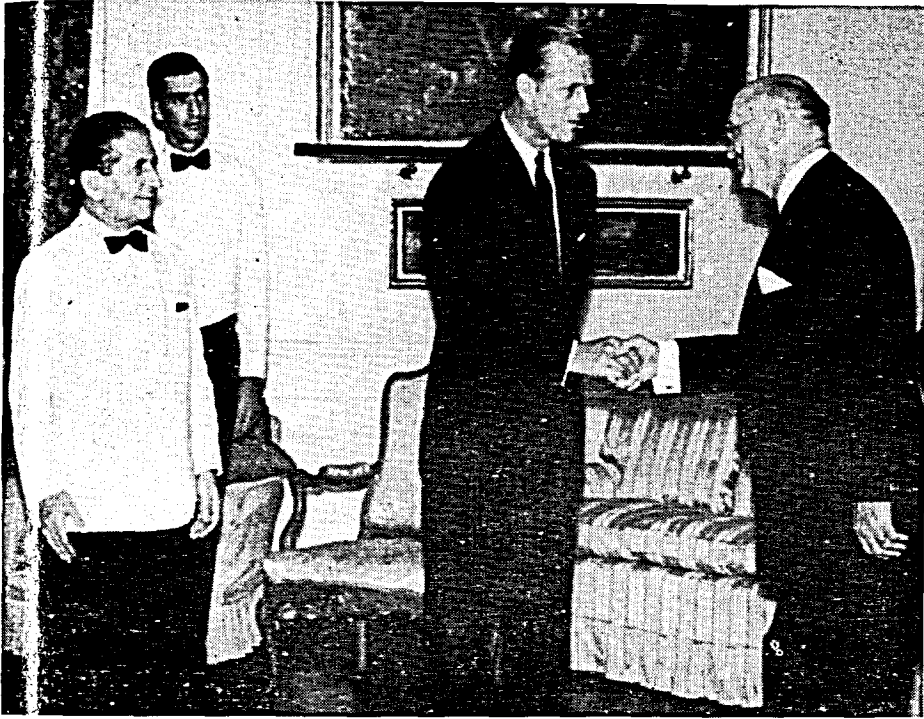
C'est avec grand plaisir que j'ai chargé mon mari de me représenter aux fêtes de votre indépendance.

Je n'ai pas oublié les jours heureux que nous avons passés parmi vous à l'époque où il était en poste dans votre île. Mes pensées vous rejoignent de nouveau maintenant, en ce jour historique où Malte devenue indépendante prend

Le député
(à droite),
Boris Olivier

place par
Je su
d'É tats d
de respec
Malte
peuple a
blous et
national
Georges,
peuple d
Je vo
et de le g

M.
fêtes de
du prem
tenseur:



Le député A. J. P. Cameron, représentant du Canada aux fêtes de l'indépendance de Malte (à gauche), est reçu par le duc d'Édimbourg. A la droite du prince Philippe se trouve M. Borg Olivier, premier ministre de Malte.

place parmi les États du monde.

Je suis très heureuse de souhaiter la bienvenue à votre pays dans la famille d'États du Commonwealth, et j'espère que les sentiments réciproques d'amitié et de respect qui existent entre la Grande-Bretagne et Malte iront grandissant.

Malte a eu une histoire valeureuse et exaltante. Le courage avec lequel son peuple a soutenu le grand siège de 1565 s'est manifesté de nouveau pendant le blocus et les attaques aériennes de la seconde guerre mondiale. C'est cet héroïsme national que mon père a tenu à honorer lorsqu'il a remis à Malte la Croix de Georges, distinction sans précédent. Ces qualités, j'en suis sûre, serviront bien le peuple de Malte au cours des années à venir.

Je vous adresse tous mes meilleurs vœux et je prie Dieu de bénir votre pays et de le guider vers des lendemains heureux et prospères.

M. A. J. P. Cameron, député, a représenté le gouvernement canadien aux fêtes de l'indépendance de Malte, du 19 au 23 septembre. Il a remis une lettre du premier ministre à M. Borg Olivier, premier ministre de Malte, dont voici la teneur:

Monsieur le premier ministre et cher ami,

Il ne me sera pas possible, malheureusement, de prendre part aux importantes cérémonies qui se dérouleront à La Valette du 19 au 23 septembre à l'occasion de l'entrée de Malte dans le concert des États libres et indépendants. Afin, toutefois, de marquer cette occasion, le Canada accepte votre gracieuse invitation à être présent lors des fêtes de l'indépendance de votre pays. Le représentant du Canada sera mon ami M. A. J. P. Cameron, conseiller de la Reine, qui est député au Parlement depuis nombre d'années. M^{me} Cameron l'accompagnera. M. R. H. Jay, membre de la délégation du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord, assistera aussi aux cérémonies.

Premier ministre de l'un des États les plus anciens du Commonwealth, c'est avec un grand plaisir que j'exprime à l'adresse de l'État membre le plus récemment admis au sein du Commonwealth non seulement le désir du Canada de maintenir et de développer l'amitié et la compréhension qui existent entre Malte et le Canada, mais aussi mes félicitations et mes vœux pour le bonheur et la prospérité futurs de votre pays.

Je sais que mon ami et collègue de la Chambre des communes, M. Cameron, vous exprimera lui-même le vœu sincère de voir Malte et ses citoyens, dans l'indépendance, jouir de la paix et du bonheur pendant les années à venir.

Veillez agréer, monsieur le premier ministre et cher ami, les assurances de ma très haute considération et de mes sentiments personnels les meilleurs.

L. B. Pearson

ASSO

DIXIÈME

L'ASSOC
L à O

suite ren
merciales
gramme
nation, q
sion, l'As
président
du Nord

L'As
mentale
grâce à c



Le secréta
mier mini
annuelle a

Association du Traité de l'Atlantique

DIXIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'ASSOCIATION du Traité de l'Atlantique a tenu sa dixième assemblée annuelle à Ottawa du 14 au 18 septembre. La plupart des 140 délégués se sont ensuite rendus à Montréal où ils ont été les hôtes d'organisations civiques et commerciales, dont la Compagnie de l'Exposition universelle de Montréal. Le programme de l'assemblée a été organisé par le Comité canadien atlantique de coordination, qui constitue la section canadienne de l'Association, mais une fois en session, l'Assemblée a été présidée par les dirigeants internationaux de l'ATA et par le président de celle-ci, lord Gladwyn. Le thème de la conférence a été "L'Amérique du Nord et l'Alliance atlantique".

L'Association du Traité de l'Atlantique est une organisation non gouvernementale internationale dont le but est de mieux faire connaître l'OTAN au public grâce à des activités nationales et internationales dans le domaine de l'information



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin (à gauche), le premier ministre du Canada (au centre) et lord Gladwyn (président) à la dixième assemblée annuelle du Traité de l'Atlantique.

publique, des colloques, des conférences et des échanges. Dans l'exécution de ce te tâche, elle collabore avec deux autres organisations non gouvernementales, la Conférence des parlementaires de l'OTAN et l'Institut atlantique, qui ont tou es les deux envoyé des délégués à la conférence. Bien que par leur composition ces trois organisations empiètent parfois les unes sur les autres, chacune est conçue pour une catégorie différente de personnes qui s'intéressent à l'OTAN. L'Association du Traité de l'Atlantique vise le grand public, tandis que l'Organisation des parlementaires de l'OTAN et l'Institut atlantique recrutent leurs membres respectivement dans les milieux parlementaires et dans les milieux académiques. Chacune de ces trois organisations se maintient en contact avec l'OTAN et avec les gouvernements qui sont membres de l'Alliance. Dans le cas de l'Assemblée tenue à Ottawa, le premier ministre du Canada et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont accepté de patronner la conférence et de prononcer un discours devant les délégués.

Délégations à la conférence

Aux termes des règlements de l'ATA, chaque organisation nationale atlantique envoie plusieurs délégués et observateurs aux assemblées annuelles qui constituent l'une des principales activités internationales de l'organisation. Dans le cas de l'Assemblée de 1964, quelque 120 délégués sont venus d'en dehors du Canada.

Les délégations les plus importantes venaient d'Allemagne, de France, des États-Unis et de Grande-Bretagne. D'éminents parlementaires, journalistes et hommes d'affaires faisaient partie de ces délégations et des autres. Parmi les personnalités étrangères les plus connues se trouvaient M. Richard Jaeger (Allemagne), l'amiral Sala (France), M. Livingston Merchant (États-Unis), lord Gladwyn et lord Boothby (Grande-Bretagne).

La délégation canadienne se composait de quelque 20 délégués et observateurs qui représentaient les milieux parlementaires, les milieux d'affaires, les cercles académiques et journalistiques. Elle avait à sa tête M. R. S. Ritchie, de Toronto, et comprenait M. J. W. Holmes, président de l'Institut canadien des affaires internationales, MM. M. Gelber, Paul Martineau et Andrew Brewin, députés, M. Willson Woodside et M. Blair Fraser.

Programme et principaux discours

Le premier ministre du Canada et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont prononcé des discours à l'intention des délégués au début de la conférence. Prenant la parole à la séance d'inauguration, le premier ministre a souligné le besoin d'une association étroite et de consultations régulières entre pays membres de l'OTAN pour la solution des problèmes de l'Alliance et de ceux des rapports avec le bloc soviétique, et afin d'apporter aux pays en voie de développement une aide aussi efficace que possible. Dans le discours qu'il a prononcé le jour suivant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a traité des principaux aspects de la politique actuelle et future du Canada au sein de l'Alliance, ainsi que les

problème
effets du
surer une
duction
des politi
cernant l
dans le c
de maint
et de l'O

Les c
J. W. H
Sutherland
mes a pr
— Unité
sité au s
celle-ci a
de se gar
entre d'un
résultera
de l'OTA

Prena
ncrd-amé
et a mon
rope. Apr
établissement

Les a
des États
tique", et
de l'Allia
nucléaire
lit que év
point, il
résoudre
voir l'éca
sociation
politique
nité au

Lord
l'Alliance
a-t-il sug
aux front
arnes nu
nâtre le

problèmes généraux qui confrontent l'Alliance. M. Martin a parlé notamment des effets du redressement de l'Europe à l'intérieur de l'Alliance, des moyens d'assurer une collaboration plus étroite entre pays membres sur le plan de la production de défense, et du besoin d'une meilleure coordination de la défense et des politiques étrangères. Il a également présenté le point de vue canadien concernant l'état actuel des relations Est-Ouest, le besoin de méthodes plus efficaces dans le domaine de l'aide aux pays en voie de développement, et l'importance du maintien de la paix dans la politique canadienne à l'égard des Nations Unies et de l'OTAN.

Les deux premiers délégués à prendre la parole à la conférence ont été M. J. W. Holmes, de l'Institut canadien des affaires internationales, et M. H. J. Sutherland, du Conseil de recherches pour la défense. Le 15 septembre, M. Holmes a prononcé un discours sur le sujet suivant: "La Communauté atlantique — Unité et Réalité". Il a mis en relief la valeur de la flexibilité et de la diversité au sein de l'Alliance, tant parmi les membres que dans les relations de celle-ci avec l'ensemble de la communauté atlantique. Il convenait, a-t-il dit, de se garder d'une attitude qui créerait au sein de l'OTAN un "continentalisme", entre d'une part un bloc européen et de l'autre l'Amérique du Nord, attitude dont résulterait une liberté d'action restreinte pour les moyennes et les petites puissances de l'OTAN.

Prenant le 16 septembre pour sujet de son discours "La défense aérienne nord-américaine", M. Sutherland a fait l'historique de l'organisation de celle-ci et a montré comment elle complétait le dispositif de défense de l'OTAN en Europe. Après ce discours, environ 80 délégués ont visité dans la même journée les établissements du NORAD à North-Bay.

Les autres principaux orateurs ont été M. Livingston Merchant, ambassadeur des États-Unis, qui a parlé de "L'Amérique du Nord et la communauté atlantique", et lord Boothby qui avait choisi comme sujet "Les problèmes de défense de l'Alliance". M. Merchant a exposé le point de vue américain touchant la force nucléaire multilatérale et s'est déclaré personnellement en faveur d'une union politique éventuelle entre pays de l'Atlantique. En ce qui concerne ce deuxième point, il a exprimé l'avis que la collaboration et la consultation ne pouvaient résoudre que dans une certaine mesure le principal problème de l'Alliance, à savoir l'écart de puissance entre les États-Unis et leurs alliés. Il a encouragé l'Association du Traité de l'Atlantique à appuyer des mesures en vue d'une union politique atlantique et à déployer des efforts pour l'abandon de la règle de l'unanimité au sein des conseils de l'Alliance.

Lord Boothby a d'abord parlé des problèmes qu'affronte depuis longtemps l'Alliance et qui demeurent irrésolus. Le prix de la réunification de l'Allemagne, a-t-il suggéré, serait qu'un accord soit conclu avec l'Union soviétique relativement aux frontières orientales et qu'une Allemagne réunifiée ou fédérale renonce aux armes nucléaires et cesse de participer militairement à l'OTAN. De là pourrait naître le règlement politique général qui s'impose entre les deux Europes. Quant

à l'avenir, il propose que la stabilité fondamentale de l'Europe occidentale soit assurée par une entente anglo-française qui, à son sens, ne remplacerait pas la Communauté économique européenne mais amènerait éventuellement la Grande-Bretagne et d'autres pays qui n'en sont pas membres à s'y associer pour former une communauté politique d'Europe occidentale, premier pas vers la création d'une communauté atlantique.

Le président, lord Gladwyn, a répété à diverses occasions que l'Europe doit se développer en tant que partenaire égale et indépendante (ou "pôle d'autorité") des États-Unis si l'on veut que l'Alliance réussisse. C'est à cette conception régionaliste d'une communauté atlantique que M. Holmes s'était opposé, disant qu'elle divisait l'Alliance et était trop rigide pour des pays comme le Canada.

Débat et résolutions

Outre les divergences de vues déjà mentionnées quant à la forme future de l'Alliance, certains délégués ont demandé de plus amples détails sur la valeur politique et la praticabilité de la force multilatérale du point de vue militaire, sans toutefois, en général, dire qu'ils s'y opposaient. Plusieurs délégués allemands ont critiqué les observations de lord Boothby sur le rôle de l'Allemagne au sein de l'OTAN en Europe, précisant qu'elles étaient contraires à l'esprit et au programme connu de l'Alliance depuis l'accession de l'Allemagne occidentale.

A la conclusion de ses délibérations à Ottawa, l'Assemblée a adopté une série de résolutions demandant que l'OTAN et les autres organisations atlantiques continuent d'évoluer vers une communauté atlantique. L'Assemblée a également approuvé la partie du communiqué ministériel de l'OTAN du 14 mai 1964 qui réaffirmait l'appui de l'Alliance à la réunification de l'Allemagne et au maintien de la présence de l'Occident à Berlin. Enfin, elle s'est engagée à commencer dès maintenant l'étude des améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter au traité atlantique et à son organisation, en vue de l'entrée en vigueur en 1969 de l'article 13 dudit traité, selon lequel tout membre peut se retirer de l'OTAN après avoir rempli certaines formalités.

Visite à Montréal

Le 18 septembre, les délégués à l'Assemblée se sont rendus à Montréal pour assister à une présentation par l'organisation de l'Exposition universelle de Montréal et à un dîner offert par cette ville et l'Imperial Oil of Canada Limited. Le lendemain ils ont visité la ville et ont assisté à un dernier déjeuner, et aux cérémonies de clôture qui ont eu lieu sous l'égide du Comité canadien de coordination atlantique.

Ratification du Traité du Columbia

LE TRAITÉ du Columbia, en vertu duquel le Canada et les États-Unis mettront conjointement en valeur les eaux du Columbia de manière à produire une abondance d'énergie hydro-électrique peu coûteuse et à maîtriser les crues du fleuve, à l'avantage des deux pays, a été ratifié le 16 septembre 1964.

Ce sont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, et l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Walton W. Butterworth, qui ont échangé les instruments de ratification. A la cérémonie assistaient les membres du Comité permanent de la Chambre des communes pour les Affaires extérieures, qui avaient fait il y a quelques mois une étude intensive du traité, et les membres du Sénat qui ont pris part par la suite au débat de la Chambre haute sur le Traité du Columbia.

Cérémonie à New-York

La cérémonie de ratification qui s'est déroulée à Ottawa a été synchronisée avec une cérémonie qui, à New-York, a marqué la vente pour trente ans de la part revenant au Canada du supplément d'énergie que produira grâce au Traité la partie du bassin du Columbia située aux États-Unis. M. A. B. Hockin, sous-ministre adjoint des Finances, a reçu de la part d'un groupe de compagnies et services d'utilité publique, représentés par le Columbia Storage Power Exchange, un chèque de \$253,929,534.25, en fonds des États-Unis, en paiement de l'énergie achetée par le CSPE. Les deux cérémonies ont eu lieu en même temps, M. Hockin et les représentants des acheteurs se tenant en communication par téléphone avec M. Martin et Butterworth.

Le même jour, le gouvernement canadien a fait parvenir au gouvernement de la Colombie-Britannique l'équivalent en fonds canadiens de la somme reçue du CSPE, soit \$273,291,661.24.

La remise de cette somme s'est effectuée à Vancouver au cours d'une cérémonie à laquelle ont participé le premier ministre, M. Pearson, et le président Lyndon B. Johnson, des États-Unis, sous l'Arc international de la paix, à la frontière de la Colombie-Britannique et de l'État de Washington. Auparavant, le premier ministre et le président avaient survolé ensemble une partie du bassin du Columbia.

Vue à vol d'oiseau

Les deux chefs de gouvernement se sont rencontrés à Great Falls (Montana) le matin du 16 septembre. Ils sont alors montés dans l'avion du premier ministre et ont survolé les emplacements de plusieurs ouvrages prévus par le Traité: emplacement du barrage Libby, sur la rivière Kootenai, dans le Montana; et emplacements de deux des trois grands ouvrages qui seront construits au Canada,

celui du débouché du lac Arrow inférieur, près de Castlegar, et celui de la rivière Duncan, tributaire du lac Kootenay. Ils ont également survolé la source du Columbia, à Canal Flats.

C'était la première visite du président Johnson au Canada. Il y a eu une courte réception à l'aéroport de Vancouver à la descente de l'avion, puis le premier ministre et le président se sont rendus en voiture à l'Arc international de la paix, où les attendait une foule d'une dizaine de milliers de Canadiens et d'Américains. Parmi les personnalités présentes, il y avait M. W. A. C. Bennett, premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Albert D. Rosellini, gouverneur de l'État de Washington, et M. Arthur Laing, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. On apercevait aussi des ministres et des législateurs de haut rang des deux pays, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. C. S. A. Ritchie, et de nombreux agents techniques et autres hauts fonctionnaires ayant aidé à mener l'entreprise à bien.

L'entrée en vigueur du Traité du Columbia met en branle les travaux convenus. Le barrage du lac Duncan devra être achevé pour avril 1968; celui des lacs Arrow, pour avril 1969; le barrage Mica, à 100 milles au nord de Revelstoke, près de la grande boucle du Columbia, pour avril 1973.

“Le Traité marque un progrès notable de nos deux pays dans la voie de la mise en valeur coopérative des richesses du continent nord-américain. (...) Les ouvrages qu'il fera construire et les bienfaits qui en découleront resteront comme des monuments durables rappelant les efforts déployés par les deux pays pour tirer un plein parti du milieu géographique que nous partageons. Nos deux pays, œuvrant ensemble, obtiendront de plus grands résultats qu'ils ne le pourraient en œuvrant séparément. Il s'agit là, vraiment, d'un effort en commun pour le bien commun.”

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État
aux Affaires extérieures, à la cérémonie de
ratification du Traité du Columbia,
le 16 septembre 1964, à Ottawa.

Agence internationale de l'énergie atomique

HUITIÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE, 1964

LA HUITIÈME conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique a eu lieu à Vienne du 14 au 18 septembre 1964. L'atmosphère y a été harmonieuse et constructive, signe certain que l'Agence, qui est l'une des institutions les plus récentes des Nations Unies, a trouvé sa place parmi les autres et y est bien acceptée. La tenue ordonnée des réunions s'explique peut-être aussi par l'ample coopération qui accompagne sur le plan international le développement de la science et des techniques atomiques.



M^{me} B. M. Meagher

Large programme

La conférence a adopté pour l'année à venir un large programme de coopération. Elle a accordé aussi beaucoup d'attention à l'activité d'assistance technique de l'Agence. A cet égard, le Canada a versé une contribution de \$57,400 pour le budget opérationnel de l'AIEA. La neuvième conférence générale, à l'invitation du gouvernement japonais, aura lieu à Tokyo, en septembre 1964.

La délégation du Canada était dirigée par M^{lle} B. M. Meagher, membre canadien du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et ambassadeur du Canada en Autriche. Les délégués suppléants étaient M. J. L. Gray, président d'Énergie atomique du Canada, limitée, et un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures. La délégation comprenait aussi d'autres représentants d'EACL et de l'ambassade du Canada en Autriche.

M^{lle} Meagher présidente

Étant l'un des cinq premiers pays atomiques, le Canada a droit, aux termes du Statut de l'AIEA, à un siège au Conseil des gouverneurs de l'Agence. La conférence a renouvelé le Conseil. Le 19 septembre, aussitôt après la clôture de la conférence, le Conseil s'est réuni pour élire son président et étudier d'autres questions. Par 22 voix contre 2, et une abstention, le Conseil a désigné le Canada pour lui fournir son président du Conseil pour les 12 mois à venir. M^{lle} Meagher est ainsi devenue présidente de l'organe exécutif de l'AIEA, première femme à occuper ce poste.

M^{lle} Meagher est diplomate de carrière. Elle fait partie du ministère des Affaires extérieures depuis 1942. Elle fut la première femme à devenir ambassadeur du Canada, en octobre 1958, à Tel Aviv (Israël). Elle représente le Canada au sein du Conseil des gouverneurs de l'AIEA depuis mars 1962.

Con
Paci

TROISIÈ

LES PA
L
ries
Ottawa
terromp
de la ré
tées, les
à leurs
tion s pe
, La



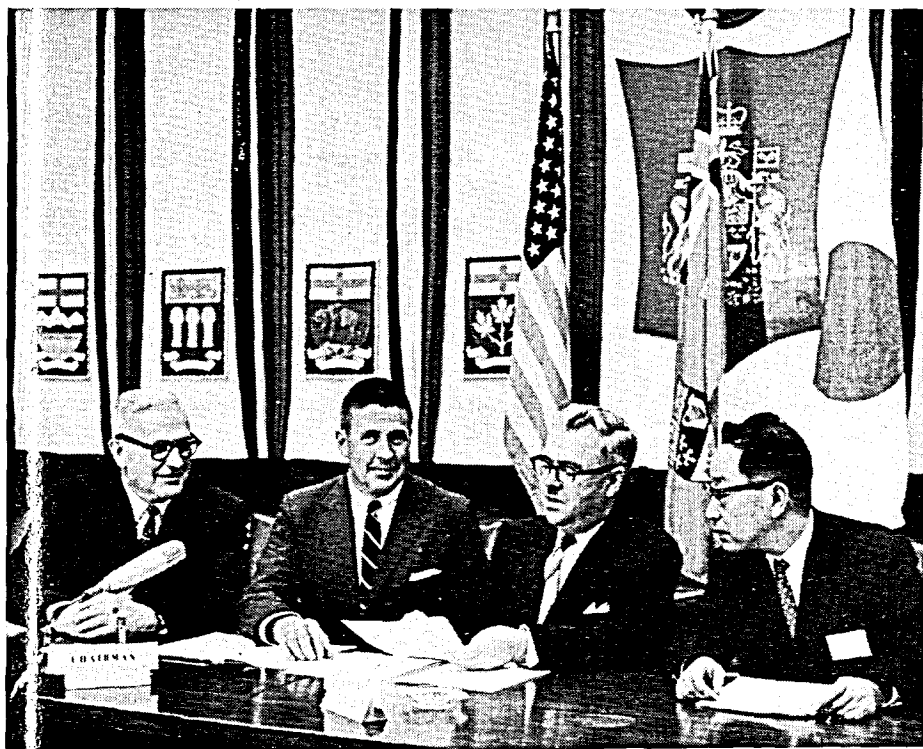
Voici d
du Paci
Ne. dler
dél. gati
M. Ma

Convention sur les pêcheries du Pacifique nord

TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES — 1964

LES PARTIES contractantes à la Convention internationale concernant les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord ont tenu leur troisième réunion à Ottawa du 9 septembre au 1^{er} octobre 1964. Trois semaines de négociations ininterrompues ont amené les parties — le Japon, le Canada et les États-Unis — près de la réalisation d'un accord, mais certaines divergences n'ayant pu être surmontées, les délégations ont décidé de se séparer afin d'envisager et de recommander à leurs gouvernements respectifs d'autres attitudes en vue de la solution des questions pendantes.

La Convention actuelle et ses modifications, sur lesquelles ont porté les dis-



Voici de gauche à droite, les représentants des trois Parties à la Convention sur les pêcheries du Pacifique nord qui ont tenu récemment une troisième réunion à Ottawa: M. A. W. H. Neidler, président de la délégation du Canada; l'ambassadeur Benjamin Smith, chef de la délégation des États-Unis; M. Hédard Robichaud, ministre des Pêcheries du Canada; M. M. Matsuoka, président de la délégation du Japon.

cussions lors de la conférence d'Ottawa et de deux autres réunions antérieures tenues à Washington et à Tokyo, ont pour objectif essentiel de permettre une étroite collaboration entre les parties pour l'application de mesures et de méthodes efficaces de conservation des réserves de poisson du Pacifique nord qui présentent de l'intérêt pour les trois pays.

Origine du principe de l'abstention

La convention originale a été signée et ratifiée par les trois pays, et elle est entrée en vigueur le 21 juin 1953 pour une période minimum de dix ans. Elle prévoyait la création de la Commission internationale des pêcheries du Pacifique nord, auprès de laquelle chacun des trois pays nommerait quatre membres et qui aurait pour tâche de lancer et de coordonner les études scientifiques nécessaires et de recommander des mesures de conservation qui permettraient d'assurer la meilleure productivité possible, à longue échéance, pour les pêcheries d'intérêt commun. Étant donné la situation spéciale des pêcheries visées par la Convention, lesquelles sont situées en haute mer, un aspect important de l'accord original était le principe d'abstention qu'il contenait. En vertu de ce principe, les États signataires acceptaient d'interdire à leurs nationaux de pêcher à partir des réserves qu'ils n'avaient pas exploitées au cours des 25 dernières années, à condition que ces réserves se trouvent déjà exploitées au maximum par les autres États membres conformément aux règlements de conservation fondés sur la recherche scientifique. Ainsi, le Japon a accepté de ne pas pêcher le saumon, le flétan et le hareng d'origine nord-américaine, et le Canada s'est engagé à ne pas pêcher le saumon dans la partie orientale de la mer de Béring, zone où les Canadiens n'avaient pas pêché auparavant.

La Commission créée aux termes de la Convention a été priée de déterminer, après une période de cinq ans et sur la base de preuves scientifiques, si les réserves de poisson continuaient ou non de justifier l'abstention. En temps et lieu, elle a donc présenté des recommandations qui visaient à soustraire quatre réserves à la règle de l'abstention. Il s'agissait des réserves de hareng situées au large de la côte de l'Alaska et au large de la côte ouest des États-Unis, de la réserve de flétan située dans la partie orientale de la mer de Béring et de la réserve de hareng qui se trouve au large de la côte occidentale des îles de la Reine Charlotte.

Problème de la nature du traité

A la demande du Japon, les parties contractantes se sont réunies à Washington en juin 1963 afin de discuter de la Convention. Bien que les trois délégations fussent d'avis qu'un traité était encore nécessaire pour la protection des ressources en poisson du Pacifique nord, des divergences de vues se sont manifestées quant à la nature du traité qui fournirait le mieux cette protection. Les délégations du Canada et des États-Unis souhaitaient garder la Convention actuelle en y apportant certaines mises au point, mais la délégation japonaise a présenté un nouveau projet de convention qui remplaçait le principe de l'abstention par un système en vertu

duquel on établirait des mesures conjointes de conservation sur une base scientifique et non discriminatoire, et en tenant compte du plan de gestion des pêches mis en œuvre par le Canada et les États-Unis. Les délégations n'ont pu se mettre d'accord à ce sujet tant à la réunion de Washington qu'à celle qui a eu lieu à Tokyo en septembre 1963; elles ont donc décidé de tenir une troisième conférence à Ottawa.

Projet de convention japonais

À la réunion d'Ottawa, la délégation japonaise a déposé un projet de convention accompagné de protocoles, qui comportait diverses modifications par rapport à l'ancien projet et tenait compte d'importantes suggestions faites par les membres aux réunions précédentes.

Les délégations ont examiné et discuté le nouveau projet et ont proposé diverses modifications dans un sens constructif.

De l'avis général, les articles du projet de convention à l'étude pourraient, tant du point de vue de la forme que du contenu, être rendus acceptables aux trois délégations si l'on effectuait certains remaniements de nature surtout rédactionnelle. Mais en raison de certains problèmes qui ne pouvaient être résolus immédiatement, les délégations n'ont pu se mettre entièrement d'accord sur les protocoles relatifs au saumon et au flétan, qui forment partie intégrante de la Convention. Le principal problème non résolu était celui des mesures de conservation à appliquer pour les espèces de saumon nord-américain qui sont pêchées en haute mer, et en particulier le saumon sockeye de l'Alaska.

Les parties sont presque parvenues à un accord sur une formule qui serait acceptable en ce qui concerne les principales zones productrices de flétan. Cette formule reconnaîtrait les efforts déployés, au nom des Gouvernements du Canada et des États-Unis, par la Commission internationale du flétan du Pacifique qui, par de longues recherches et la mise en œuvre de règlements appropriés, a assuré le redressement des pêcheries de flétan. Cependant, la question d'une protection analogue pour d'autres zones où les réserves ont fait l'objet d'études et de régulations doit encore être examinée.

Une quatrième réunion est recommandée

De francs échanges de vues ont eu lieu tout au cours de la troisième réunion, et les délégations ont examiné diverses propositions concrètes afin de résoudre leurs divergences, à l'endroit notamment du protocole. Grâce à ces efforts constructifs et conciliatoires, on a pu accomplir de grands progrès, mais on a finalement admis qu'il était impossible de réaliser immédiatement un accord complet. Les délégations ont donc décidé de terminer la réunion et de recommander à leurs gouvernements qu'une quatrième conférence ait lieu plus tard en vue de la réalisation d'un accord définitif. La délégation des États-Unis a proposé, au nom de son gouvernement, que la prochaine réunion soit tenue aux États-Unis, à une date et en un lieu qui seraient fixés par les trois gouvernements.

Les affaires extérieures au Parlement

Dirigeants du nouveau gouvernement britannique

Le 19 octobre, un député a demandé si, vu la visite prochaine à Washington du nouveau secrétaire aux Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, M. Patrick Walker, afin de consulter le secrétaire d'État des États-Unis, M. Dean Rusk, le ministre avait communiqué avec le nouveau secrétaire aux Affaires étrangères et si l'itinéraire de M. Walker comprenait le Canada. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a répondu:

... A supposer que les dispositions prises avec le secrétaire d'État des États-Unis soient définitives et nonobstant l'occasion que j'aurais prochainement de rencontrer aux Nations Unies M. Walker en sa nouvelle capacité, j'ai dit que nous serions très heureux s'il pouvait venir ici et, en fait, nous sommes d'avis qu'une réunion de ce genre serait utile.

On a ensuite adressé au premier ministre, le très honorable L. B. Pearson, cette question complémentaire: "Comme on a annoncé que le très honorable Harold Wilson, premier ministre de la Grande-Bretagne, se rendrait prochainement à Washington, le gouvernement profiterait-il de sa présence sur notre continent pour l'inviter à Ottawa?" Voici la réponse de M. Pearson:

... J'ai déjà envoyé un message au premier ministre du Royaume-Uni exprimant l'espoir que nous aurons prochainement l'occasion d'échanger des vues et j'ai même eu un entretien téléphonique avec lui. Cette idée lui a plu énormément et je pense qu'il se rendra à Ottawa lors de son prochain voyage en Amérique.

Relations au sein du Commonwealth

Lorsqu'on lui a demandé, le 20 octobre, si, étant donné les vues du premier ministre, M. Wilson, sur le commerce au sein du Commonwealth, le Gouvernement du Canada aurait des propositions particulières à faire ou se proposerait de prendre prochainement des dispositions spéciales à ce sujet, le premier ministre Pearson a dit:

L'attitude du Gouvernement sur ce point est bien connue. Nous désirons faire tout ce que nous pouvons pour accroître les échanges commerciaux entre les pays du Commonwealth, et c'est avec un grand empressement que nous nous entretenons avec le premier ministre britannique des moyens d'y réussir dès que nous pourrions rencontrer ce dernier.

Le 2
Sharp, le
du prem
premier
du Com
sitions p
commerc
Com
teni: ave
les pays
les pays
croissem
monweal
et je puis

M. S
"Les vue
le minist
concerna
Com
me: t sor

Vu l
23 octob
de nos p
suivante

...
laquelle
avons fa
provisio
lui être

Lors
vernement
a a'outé
Oui
du Prog
mar.de d

Le 22 octobre, on a posé au ministre du Commerce, l'honorable Mitchell Sharp, la même question sous une forme plus élaborée: "Étant donné les vues du premier ministre, M. Wilson, et les propositions formulées en 1962 par notre premier ministre . . . sur la question des échanges commerciaux avec les pays du Commonwealth, le Gouvernement du Canada a-t-il mis au point des propositions particulières . . . et entend-il prendre des mesures spéciales au sujet du commerce entre pays du Commonwealth?" Le ministre a répondu:

Comme le premier ministre l'a dit, nous serions très disposés à nous entretenir avec le nouveau gouvernement de questions concernant le commerce dans les pays du Commonwealth. L'accroissement des échanges commerciaux entre les pays du Commonwealth nous intéresse, et nous avons la conviction que l'accroissement général des échanges commerciaux dans le monde aidera le Commonwealth. Nous comptons recevoir des propositions du nouveau gouvernement et je puis vous assurer que nous leur ferons un accueil très sympathique.

M. Sharp a ensuite répondu brièvement à la question complémentaire suivante: "Les vues du premier ministre Wilson à ce sujet étant connues depuis longtemps, le ministère du Commerce a-t-il déjà mis au point des propositions particulières concernant le commerce avec les pays du Commonwealth?"

Comme le nouveau premier ministre de Grande-Bretagne a exprimé publiquement son opinion, il est permis de supposer qu'il prendra l'initiative.

Expéditions de denrées à l'Inde

Vu la situation critique de l'alimentation en Inde, un député a demandé le 23 octobre si "des mesures spéciales" avaient été prises "dans le cadre de l'un de nos programmes d'aide en matière d'alimentation". M. Sharp a fait la réponse suivante:

. . . Le Gouvernement est bien au courant de la situation très grave dans laquelle se trouve l'Inde en ce moment par suite du manque de nourriture. Nous avons fait connaître au Gouvernement de l'Inde notre volonté de l'aider à s'approvisionner de blé, en particulier, et d'autres denrées comestibles qui peuvent lui être utiles. Nous n'avons reçu aucune demande d'aide.

Lorsqu'on s'est enquis s'il y avait eu échange de communications entre le gouvernement et l'administration du Programme alimentaire mondial de l'OAA, il a ajouté:

Oui . . . nous avons été en communication très suivie avec l'administration du Programme alimentaire mondial et nous n'avons reçu de l'OAA aucune demande d'aide au titre du programme d'aide à l'alimentation de l'Inde.

Conférence sur le maintien de la paix

Le 26 octobre, M. Martin a fait à la Chambre des communes la déclaration suivante:

J'aimerais faire une déclaration à la Chambre au sujet de la conférence sur le maintien de la paix qui aura lieu à Ottawa du 2 au 6 novembre. Cette réunion est l'aboutissement d'une idée que le premier ministre du Canada avait exposée, lors de son discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 19 septembre 1963. Le premier ministre avait alors déclaré que le Canada serait heureux de partager son expérience avec les autres pays ayant participé aux opérations du maintien de la paix des Nations Unies. A cette fin, il avait proposé que les gouvernements en cause étudient les problèmes et les techniques propres à ces opérations.

C'est l'une des tâches principales des Nations Unies de trouver des moyens de raffermir et d'améliorer sa capacité de maintenir la paix et, grâce à l'expérience acquise lors d'opérations antérieures, d'apprendre et de rechercher des moyens plus efficaces de s'acquitter de cette tâche. La réunion en cause sera une première étape. Comme je l'ai expliqué au comité permanent des Affaires extérieures le 9 juillet, on se propose de passer en revue les leçons découlant des opérations du maintien de la paix des Nations Unies et d'échanger des idées sur les problèmes pratiques et techniques que ces opérations ont posés. La réunion fournira une occasion de s'entretenir officiellement de ces problèmes avec les représentants des pays qui ont envoyé des effectifs militaires importants pour les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix ou qui ont formé des unités de réserve pouvant servir dans les forces de l'ONU, ou encore qui avaient annoncé leur intention de le faire.

A cause de la nature de la réunion, on souhaiterait que les représentants soient choisis selon des normes pratiques, surtout des spécialistes militaires, qui ont une connaissance concrète des problèmes. Les échanges d'idées seront officieux, confidentiels et n'engageront personne. La discussion portera sur l'œuvre de la force de paix des Nations Unies et en particulier sur toute question concernant cette tâche: composition, commandement, contrôle et liaison, entraînement et problèmes opérationnels, renseignements sur le milieu des opérations, soutien logistique, administration du personnel, relations extérieures, méthodes de comptabilité et problèmes juridiques.

Les honorables députés noteront que tous ces problèmes sont d'ordre pratique et technique, du genre auquel il faut faire face lorsqu'on organise une force des Nations Unies pour maintenir la paix. C'est la première fois que l'on essaie d'organiser une réunion de ce genre; elle aura donc un caractère préliminaire et les discussions porteront sur les problèmes d'ordre pratique et technique qui se trouvent en jeu dans les opérations des Nations Unies, pour permettre aux gouvernements participants de mieux soutenir et servir la cause des Nations Unies.

Les problèmes politiques de portée plus vaste qui se greffent sur l'autorisation

la surveil
de discus
dont sero
de la pai
tions Un
maires re
Nous
révéron
sera pris
tiendra a
ments ob
Les g
de leur d
Ghana, l
Bas, Rép
adressées
non bre
réponses
J'ai p
déclarati

Réunion p
quiem
Ouvr. ture
Conférenc
23 no
Réunion d
Conseil d'
semb
Assemblée
semb
Réunion n
Réunion n
Conférenc
Commis

la surveillance et le financement des opérations des Nations Unies feront l'objet de discussions aux Nations Unies. A cette réunion, on ne discutera pas de la façon dont seront établies et financées à l'avenir les opérations nécessaires au maintien de la paix. On n'essaiera pas non plus d'instituer une force permanente des Nations Unies ni de conclure des ententes de solidarité coordonnées, car ces domaines relèvent de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes d'avis que les échanges de vues seront fructueux et qu'ils se révéleront sans doute très utiles aux gouvernements qui y prendront part. Il ne sera prise aucune initiative officielle pour en arriver à des conclusions; il appartiendra aux gouvernements participants de décider du parti à tirer des renseignements obtenus à cette réunion.

Les gouvernements des pays suivants nous ont déjà assuré, à titre officieux, de leur désir de participer à la conférence: Brésil, Colombie, Danemark, Finlande, Ghana, Inde, Iran, Irlande, Italie, Malaisie, Nigeria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République arabe unie, Suède et Tunisie. Des invitations officielles ont été adressées à ces gouvernements et à ceux d'autres pays et nous espérons que bon nombre d'autres pays accepteront également de prendre part à la réunion. Les réponses ont été jusqu'ici des plus encourageantes.

J'ai prié notre ambassadeur aux Nations Unies de transmettre le texte de cette déclaration au secrétaire général des Nations Unies cet après-midi même.

PROCHAINES CONFÉRENCES

Réunion plénière du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, cinquième session: New-York, du 26 octobre au 6 novembre.

Ouverture de la Conférence générale de l'UNESCO: Paris, 20 octobre.

Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth: Kingston (Jamaïque), du 3 au 23 novembre.

Réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo: Londres, du 9 au 20 novembre.

Conseil d'administration de l'OIT et de ses comités, 160^e session: Genève, du 9 au 20 novembre.

Assemblée générale des Nations Unies, dix-neuvième session ordinaire: New-York, 1^{er} décembre.

Réunion ministérielle de l'OCDE: Paris, du 2 au 3 décembre.

Réunion ministérielle de l'OTAN: Paris, du 13 au 15 décembre.

Conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement: Genève; prorogée le 17 septembre.

Commission des droits de l'homme: Genève, du 22 mars au — avril 1965.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. A. S. Whiteley démissionne du ministère des Affaires extérieures le 23 juillet 1964.
- M. J.-P.-J. Robichaud démissionne du ministère des Affaires extérieures le 14 août 1964.
- M. S. A. Freifeld, de l'administration centrale, est affecté à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York. Il a quitté Ottawa le 27 août 1964.
- M. D. P. Cole, de l'ambassade du Canada à Brasilia, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Brasilia le 29 août 1964.
- M. E.-R. Bellemare, de l'ambassade du Canada à Buenos Aires, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Buenos Aires le 31 août 1964.
- M. L. A. H. Smith, de l'administration centrale, est affecté auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris. Il a quitté Ottawa le 2 septembre 1964.
- M. J.-L.-T.-M. Ouellette, de l'administration centrale, est affecté au consulat du Canada à Sao Paulo. Il a quitté Ottawa le 2 septembre 1964.
- M. W. J. Bonthron, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles. Il a quitté Ottawa le 3 septembre 1964.
- M. E. T. Galpin, de l'ambassade du Canada à Dublin, est affecté au Collège de la défense nationale à Kingston. Il a quitté Dublin le 3 septembre 1964.
- M. F. A. E. Ward, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo. Il a quitté Ottawa le 4 septembre 1964.
- M. G.-W. LaRocque, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Mexico. Il a quitté Ottawa le 8 septembre 1964.
- M. L.-P. Tardif, du haut-commissariat du Canada à Canberra, est affecté à l'ambassade du Canada à Brasilia. Il a quitté Canberra le 10 septembre 1964.
- M. B. A. R. Hull démissionne du ministère des Affaires extérieures le 11 septembre 1964.
- M. W. P. McLeod, de l'administration centrale, est affecté au consulat du Canada à Detroit. Il a quitté Ottawa le 11 septembre 1964.
- M. D. C. Arnould, de l'ambassade du Canada à Prague, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Prague le 13 septembre 1964.
- M. W. H. Barton, de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté New-York le 14 septembre 1964.
- M. E. B. Rogers est nommé ambassadeur du Canada en Espagne. Il a quitté Londres le 15 septembre 1964.
- M. G. S. Murray, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il a quitté Ottawa le 17 septembre 1964.
- M^{lle} D. Osborne, de l'ambassade du Canada à Paris, est affectée à l'ambassade du Canada à Lisbonne. Elle a quitté Paris le 17 septembre 1964.
- M. A. P. McLaine, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à La Havane. Il a quitté Ottawa le 18 septembre 1964.

- M. A. F. Haggins, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Moscou le 19 septembre 1964.
- M. L. O. Bailey est entré au ministère des Affaires extérieures le 21 septembre 1964 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. G. E. Cox, de l'administration centrale, est affecté à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York. Il a quitté Ottawa le 21 septembre 1964.
- M. M. I. Dolgin est entré au ministère des Affaires extérieures le 21 septembre 1964 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. P. F. Walker est entré au ministère des Affaires extérieures le 21 septembre 1964 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M^{lle} E. R. Laidman, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Moscou. Elle a quitté Ottawa le 22 septembre 1964.
- M. G. Grondin, de la délégation du Canada près la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Vientiane le 23 septembre 1964.
- M. D. A. Anderson, de l'administration centrale, est affecté au Bureau du délégué commercial à Hong-Kong. Il a quitté Ottawa le 28 septembre 1964.
- M. A. Bernier est entré au ministère des Affaires extérieures le 28 septembre 1964 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M^{lle} P. O. Toombs est entrée au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} octobre 1964 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M^{lle} J. A. Horwood se retire du service public le 2 octobre 1964.
- M. T. H. W. Read, de l'ambassade du Canada à Athènes, est affecté au haut-commissariat du Canada à Canberra. Il a quitté Athènes le 2 octobre 1964.
- M. D. B. Butler est entré au ministère des Affaires extérieures le 5 octobre 1964 à titre d'agent d'administration junior.
- M. A. D. Ross, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rio de Janeiro. Il a quitté Ottawa le 5 octobre 1964.
- M. J. Roberts, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris. Il a quitté Ottawa le 6 octobre 1964.
- M. A. B. Roger, de l'ambassade du Canada à Copenhague, est affecté à l'ambassade du Canada à Helsinki. Il a quitté Copenhague le 6 octobre 1964.
- M. A. R. Wright, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Lagos. Il a quitté Ottawa le 10 octobre 1964.
- M. R. M. Middleton, de l'ambassade du Canada à Rio de Janeiro, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Rio de Janeiro le 12 octobre 1964.
- M. A. K. Graham se retire du service public le 15 octobre 1964.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Danemark

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Danemark prévoyant la reconnaissance mutuelle de certificats d'immatriculation et autres documents nationaux indiquant le tonnage des navires marchands.

Ottawa, le 15 octobre 1964.

Grande-Bretagne

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Grande-Bretagne touchant le statut des forces canadiennes aux Bermudes.

Londres, le 11 septembre 1964.

En vigueur le 11 septembre 1964.

Japon

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon prévoyant l'entrée au Japon de citoyens canadiens et l'entrée au Canada de citoyens japonais, soit sans visa pour des périodes limitées, soit avec visa pour des périodes prolongées et des fins précises.

Tokyo, le 5 septembre 1964.

En vigueur le 20 septembre 1964.

République fédérale d'Allemagne

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant l'échange de renseignements sur la science et la défense.

Bonn, les 21 et 28 août 1964.

En vigueur le 28 septembre 1964.

Publication

Recueil des Traités 1963 N° 22. Accord entre le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la République fédérale d'Allemagne concernant l'exécution de manœuvres et autres exercices dans la zone Soltau-Lüneburg. Signé à Bonn le 3 août 1959. Instrument de ratification du Canada déposé le 10 janvier 1963. En vigueur le 1^{er} juillet 1963.

Recueil des Traités 1963 N° 23. Accord entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne sur le règlement des litiges découlant de fournitures et autres prestations directes. Signé à Bonn le 3 août 1959. Instruments de ratification échangés à Bonn le 28 septembre 1962. En vigueur le 1^{er} juillet 1963.

Recueil des Traités 1963 N° 24. Complément à l'Accord entre le Canada et la République italienne relatif à la vente en Italie de rebuts et de déchets appartenant au commandement de l'Aviation Royale du Canada en Italie, signé à Rome le 18 décembre 1961. Signé à Rome le 18 septembre 1963. En vigueur le 18 septembre 1963.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du
Receveur général du Canada et adressées à
l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XVI N° 12

Table des matières

Décembre 1964

Conférence sur le maintien de la paix	574
Assemblée générale des Nations Unies	580
Le droit international dans un monde en évolution	600
La République de Zambie	612
Utilisations pacifiques de l'énergie atomique	619
Visite du ministre des Affaires étrangères de Norvège	624
Relations amicales: étude de principes du droit international	625
Parlementaires de l'OTAN	628
Mission du sénateur Connolly au Chili et au Pérou	631
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
Difficultés au sein de l'OTAN	634
La scène internationale	638
Les Canadiens au Congo	640
Réacteur canado-indien	642
Aide à la nouvelle fédération antillaise	642
Entretiens avec le premier ministre britannique	642
Observateurs aux élections de la Guyane britannique	643
Conférences prochaines	644
<i>Nominations, mutations et démissions</i>	
dans le service diplomatique du Canada	644
Les Traités	645
Index du volume XVI	646

Conférence sur le maintien de la paix

INVITÉS PAR le Gouvernement du Canada, des représentants de vingt-deux pays se sont rassemblés, lors d'une réunion d'experts militaires, à Ottawa du 2 au 6 novembre, afin d'étudier les aspects techniques des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les pays participants étaient le Brésil, la Colombie, le Danemark, la Finlande, le Ghana, l'Inde, l'Iran, l'Irlande, l'Italie, le Libéria, la Malaisie, le Maroc, la Hollande, la Nouvelle-Zélande, le Nigeria, la Norvège, le Pakistan, le Sénégal, le Sierra-Leone, la Suède, la Tunisie et la République arabe unie. Le major général Indar Rikhye, conseiller militaire du secrétaire général des Nations Unies, assistait à la conférence en qualité d'observateur.

Le premier ministre du Canada, M. L. B. Pearson, a accueilli les délégués le 2 novembre, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, leur a adressé la parole au cours d'un banquet donné en leur honneur le 5 novembre.

Un extrait du communiqué publié à la fin de la Conférence et le texte intégral des discours prononcés par M. Pearson et par M. Martin sont reproduits ci-après.



Délibérations d'experts militaires de pays membres des Nations Unies dans la grande salle de l'Édifice de l'Ouest du Parlement, appelée salle de la Confédération.

Communiqué

... Les délégués se sont divisés en trois groupes de travail. Le premier groupe, sous la présidence du général Kittani, du Maroc (le vice-président était le major général Kaldager, de Norvège), a examiné les questions de composition, de commandement, de direction et de communications, et les problèmes d'entraînement et de tactique. Le deuxième groupe sous la présidence du major général Ankrah, du Ghana (le vice-président était le colonel Amati, d'Italie), a étudié des questions portant sur les renseignements topographiques et les unités d'appui. Le troisième groupe, sous la présidence de M. B. C. Mishra, de l'Inde (le vice-président était M. O. Bierring, du Danemark), s'est intéressé à l'administration du personnel, aux relations extérieures, aux méthodes de comptabilité et aux problèmes juridiques.

Les présidents des groupes de travail ont présenté aux délégués un rapport sur le travail de leur groupe lors de la dernière séance plénière; la lecture des rapports a été suivie d'une discussion sur certains des sujets abordés.

Au cours de la réunion, les délégués n'ont pas tenté d'en arriver à des conclusions officielles au sujet des questions traitées. Toutefois, ils espéraient que l'échange de vues, tant de vive voix que par écrit, aiderait à rendre plus efficaces les forces nationales qui pourraient à l'avenir être mises à la disposition des Nations Unies et avait par conséquent contribué dans l'ensemble à rendre les pays membres capables d'offrir un meilleur appui aux Nations Unies lors des opérations de maintien de la paix.

Les délégués ont remercié le Gouvernement canadien de l'aide très précieuse qu'il a apportée lors de cette réunion.

Discours de M. Pearson

Monsieur le président, messieurs,

Au nom du Gouvernement du Canada, je suis heureux de vous recevoir à Ottawa, et j'en suis doublement heureux parce que votre réunion en vue d'étudier les aspects importants des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix fait suite à une proposition que j'ai formulée à l'Assemblée générale des Nations Unies l'an dernier. A ce moment-là, parlant au nom du Gouvernement du Canada, je me suis exprimé dans les termes suivants:

Nous serions heureux de partager notre expérience avec les autres pays qui ont participé avec nous par le passé aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix et avec ceux qui voudraient y prendre part à l'avenir. A cette fin, nous proposons que les gouvernements intéressés examinent les problèmes et les techniques des opérations de maintien de la paix.

Lorsque j'ai énoncé cette proposition, j'espérais qu'un tel examen pourrait conduire à une coordination plus étroite des forces de soutien au service des Nations Unies ainsi qu'à une meilleure compréhension mutuelle des techniques

pour le maintien de la paix. Dès 1957, j'étais d'avis que nous devrions "mettre en commun notre expérience et nos ressources afin que, lors d'une occasion subséquente, nous, les gouvernements et les peuples que les Nations Unies représentent, puissions être en mesure d'agir". Je suis encore du même avis.

Je me rends compte, néanmoins, que dans ces questions nous devons procéder avec toute la diligence voulue. Dag Hammarskjöld disait:

L'Organisation mondiale est une nouvelle aventure dans l'histoire mondiale. Elle doit se perfectionner dans le creuset de l'expérience et, à cet égard, rien ne peut remplacer le temps.

C'est ce "creuset de l'expérience" qui vous réunit ici aujourd'hui. Votre but est d'échanger des points de vue, à la lumière de votre expérience commune au sujet du maintien de la paix, sur les aspects techniques et militaires essentiels des opérations de l'ONU et, en définitive, d'être plus aptes à répondre aux demandes possibles d'action future sous l'étendard du drapeau bleu des Nations Unies.

Il va sans dire qu'aucun gouvernement ne s'engage à répondre seul aux demandes que pourront faire les Nations Unies, simplement parce qu'il a participé à la présente réunion. Il appartiendra aux gouvernements de prendre une décision à cet égard en tenant compte des circonstances. Mais un gouvernement qui répond dans ce sens aura profité, je le sais, de la présence de ses représentants à Ottawa cette semaine. Les Nations Unies en auront également profité, et, à cet égard, je suis heureux de remarquer la présence ici aujourd'hui d'un distingué représentant du secrétaire général.

Trop souvent dans le passé, nous n'étions pas prêts à affronter des cas d'urgence pour le maintien de la paix. Il n'est pas raisonnable non plus de croire que ces cas d'urgence ne se reproduiront pas — peut-être sans avertissement. Il se peut que les Nations Unies elles-mêmes, à cause de certaines circonstances, ne soient pas en état de prendre les mesures pour faire face à l'urgence. Nous connaissons tous les difficultés qui gênent l'action des Nations Unies dans l'application de telles mesures. Mais les États membres peuvent, ou plutôt doivent faire beaucoup de leur propre initiative. Et qui est plus au courant de ce besoin que ceux d'entre nous qui ont contribué de façon importante au maintien de la paix dans le passé ou qui ont établi clairement qu'ils étaient prêts à aider à l'avenir?

Qu'il me soit permis de terminer en disant que les Canadiens sont fiers de vous voir réunis ici. Les Canadiens ont participé à chaque opération des Nations Unies pour le maintien de la paix depuis 1948. Les gouvernements canadiens successifs ont toujours cherché à renforcer les possibilités des Nations Unies pour le maintien de la paix. Moi-même j'ai eu l'honneur de participer pendant de nombreuses années à ces efforts.

Nous ne comptons pas sur les miracles. Comme le secrétaire général, U Thant, le soulignait dans son allocution au Parlement canadien le 26 mai dernier, ce à quoi nous devons nous attendre est "une évolution progressive et rationnelle des idées et de l'action sur le plan national et international, si, dans ce domaine du maintien de la paix, nous voulons profiter des leçons du passé pour préparer et édifier un avenir plus stable et plus heureux". Mais ceci est certes le moins que

nous puissions espérer. J'ai confiance que la réunion qui débute aujourd'hui établira un grand progrès, et peut-être même nous rapprochera un peu plus près de ce but.

Discours de M. Martin

Distingués visiteurs et délégués,

C'est un honneur pour le Canada d'être le pays d'accueil de votre réunion.

** C'est un honneur dont nous sommes très conscients que celui d'accueillir à Ottawa un groupe de militaires et de diplomates qui se sont tant distingués au service de leurs pays. Votre présence constitue à nos yeux la preuve de l'importance que nos vingt-trois gouvernements attachent aux initiatives pour le maintien de la paix et la preuve, aussi, de notre commune volonté de donner aux Nations Unies les moyens de jouer pleinement leur rôle de gardiennes de la paix.

Cette réunion, à certains égards, marque d'un jalon la route que nous avons parcourue vers l'adoption d'une manière coopérative d'aborder les problèmes de la sécurité dans le cadre des Nations Unies.

Il y a quelques années à peine, une réunion de ce genre n'aurait pas été possible. Il est significatif qu'aujourd'hui le recours à la force militaire pour des fins pacifiques, sous l'égide des Nations Unies, soit admis comme répondant à un besoin pratique des affaires internationales, et que ceux d'entre nous qui considèrent ces opérations de maintien de la paix comme engageant notre responsabilité de membres de la communauté mondiale doivent en tenir compte dans l'établissement de leur politique nationale.

C'est là un fait proprement révolutionnaire. Il a évolué au long des années d'une manière si pragmatique et si graduelle que nous n'en voyons pas encore toutes les éventuelles répercussions sur les plans de la pensée et de l'action internationales.

Et pourtant on a accompli beaucoup, déjà, afin de donner forme et substance à cette nouveauté que sont les opérations de maintien de la paix, "adaptation de l'art de la guerre à la tâche de maintenir la paix".

J'ai lu avec intérêt dans les journaux, il y a quelques jours, un point de vue exprimé dans les couloirs au cours de la conférence (et qui n'était certainement pas prévu à l'ordre du jour), suivant lequel les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix remportent peut-être un trop grand succès, les solutions militaires provisoires des Nations Unies nuisant en fin de compte à l'adoption de solutions politiques permanentes.

Si vous me permettez de me mêler sur le tard à une discussion qui, peut-être, n'a jamais eu lieu véritablement, je voudrais poser en principe qu'en tant que

** M. Martin a prononcé ce paragraphe en français.

civilisés et en tant que serviteurs de gouvernements qui se sont engagés à respecter la Charte, nous ne pouvons en aucune circonstance accepter l'idée qu'une seule mort d'homme ou que la ruine et la misère d'une seule famille ne soit un prix trop élevé à payer pour ce qu'on appelle une "solution politique durable". Nous ne devons pas succomber à la tentation de croire que qui ne gagne pas perd forcément; à la tentation de ne voir les choses qu'en blanc et en noir, en bien et en mal, en négligeant toute la gamme des gris. Nous ne devons jamais oublier que, même si notre succès n'est pas total, et même si nous ne parvenons qu'à maintenir, peut-être, un précaire *statu quo* ou à stabiliser une ligne de démarcation incertaine, c'est déjà là, dans bien des cas, apporter une contribution positive au maintien de la paix.

Les principes du recours à des forces de maintien de la paix des Nations Unies ont été énoncés d'abord sous la haute direction de Dag Hammarskjöld. Ils ont été patiemment et laborieusement précisés sous le secrétaire général M. Thant. On a constaté par expérience qu'il est possible de faire intervenir une force armée internationale dans des situations présentant les plus graves dangers et les plus grandes difficultés, à condition que cette force ne serve qu'à des fins clairement définies, qu'elle soit placée sous l'autorité entière de l'Organisation, qu'elle se montre impartiale en tout temps et qu'elle s'en tienne au principe de n'être armée que pour se défendre.

A ceux d'entre nous qui ont assumé la responsabilité de ces opérations s'est posé le problème de déterminer comment nous pourrions le mieux rendre ce service et comment nous pourrions répondre le plus efficacement à l'appel des Nations Unies lors des futures opérations de maintien de la paix.

Ceci constitue essentiellement le sujet d'étude de votre conférence, la première de ce genre qui ait été organisée.

En convoquant cette réunion, nous avons voulu créer l'occasion de mettre en commun les connaissances et l'expérience que nos pays ont acquises en participant aux opérations des Nations Unies. Chacun de nous, à notre avis, pourrait apprendre beaucoup par l'expérience des autres.

Le programme à l'étude a été préparé essentiellement sur la base d'opérations du même genre et de la même envergure que la FUNU, l'ONUC et l'UNFICYP. Je crois néanmoins qu'une bonne partie des sujets de discussion de la conférence auront également leur utilité pour la conduite d'opérations de moindre envergure, mais non moins onéreuses et dangereuses, dans les parties troublées du monde. Des problèmes opérationnels et logistiques qui à leur manière étaient tout aussi difficiles à résoudre que ceux des grandes opérations se sont présentés en ce qui concerne le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine et la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen. J'aimerais rendre ici hommage à l'abnégation et à la fidélité au devoir des soldats et des civils qui, au cours des années passées, ont accepté de bon cœur cette tâche ingrate dans l'intérêt de la paix.

J'espère qu'en terminant vos délibérations demain vous serez convaincus de l'utilité de ces réunions non officielles tenues dans une atmosphère qui favorise des échanges de vues libres et sincères. Votre programme était extrêmement chargé. Si cette conférence a contribué à stimuler la pensée à l'égard de ces importants problèmes d'ordre pratique, elle aura réalisé son objectif.

Le secrétaire général a insisté sur le fait que les Nations Unies doivent maintenir et développer le rôle actif qu'elles jouent pour la sauvegarde de la paix. Il n'existe, à son avis, aucune autre méthode acceptable pour le maintien de la paix dans le monde que le développement bien conçu des fonctions de l'ONU dans ce domaine. Pour citer les paroles de M. Thant :

Quel que soit le caractère improvisé et tâtonnant des mesures prises par les Nations Unies, nous devons développer ce système afin de surmonter les antagonismes et les dangers de notre monde, jusqu'à ce que nous puissions élaborer des institutions plus permanentes. . . . L'action coopérative inaugurée par les Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix . . . constitue une étape importante vers la réalisation d'un ordre mondial plus acceptable, plus évolué et plus équilibré. Nous devons posséder la confiance et les moyens qui nous permettront de soutenir nos efforts, et nous devons rester déterminés à mettre tout en œuvre afin d'établir un système valable et pratique pour l'avenir.

La présente conférence constitue un pas dans cette voie. Elle a montré la valeur des consultations et de la coopération entre gouvernements qui désirent tous voir améliorer le mécanisme de maintien de la paix des Nations Unies.

Cette réunion a également démontré qu'il est tout à fait possible de discuter de l'aspect pratique du rôle joué par les Nations Unies pour le maintien de la paix sans bifurquer dans le domaine de la controverse politique.

Il a été entendu au départ qu'aucun engagement n'y serait pris pour l'avenir. La raison en est simple et manifeste: il n'appartient pas à une conférence comme celle-ci de prendre des décisions sur des questions qui ne peuvent être définitivement résolues que dans le cadre strictement constitutionnel des Nations Unies.

Mais je suis convaincu que cette réunion a créé un meilleur climat pour les débats sur les problèmes en jeu. Ce qui importe, c'est qu'après plusieurs années d'inaprovisation, l'occasion se soit offerte d'accomplir quelques progrès pratiques. C'est la porte ouverte sur une méthode plus rationnelle d'organiser et de diriger ces opérations et d'en assurer l'approvisionnement.

Somme toute, j'ai confiance que vous convenez que cette réunion vous a aidés à reconnaître les problèmes en cause et à faire quelque progrès vers leur solution.

Peut-être l'essentiel de cette réunion s'exprimera-t-il plus tard, au delà des séances de cette semaine. Si cette conférence mène à une meilleure préparation de nos gouvernements, à une plus juste appréciation de nos problèmes réciproques, au développement des consultations et des liens entre nous, alors, elle sera pleinement justifiée. C'est l'impression dominante que, pour ma part, je retire de vos travaux.

Assemblée générale des Nations Unies

PERSPECTIVES DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION

LE 1^{er} DÉCEMBRE 1964, les 112 États membres des Nations Unies se retrouveront dans la salle de l'Assemblée générale, où s'ouvrira la dix-neuvième session ordinaire de l'Assemblée, sous la présidence provisoire de M. Carlos Rios-Rodríguez, chef de la délégation du Venezuela et président de la dix-huitième session de l'Assemblée générale. Le président par intérim dira quelques mots, invitera les membres de l'Assemblée à se tenir debout pendant une minute en prière silencieuse, puis désignera les membres du Comité de vérification des pouvoirs.

L'Assemblée, ensuite, élira le président de sa dix-neuvième session, à moins que ne soit soulevée à ce moment la question des arriérés de contributions aux frais de l'ONU, qui pourraient faire perdre le droit de vote aux États en retard de plus de deux ans (article 19 de la Charte). L'Union soviétique, la RSS de Biélorussie, la RSS d'Ukraine, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, le Paraguay et le Yémen se trouvent dans cette situation.

Si la question des arriérés n'intervient pas, le président intérimaire invitera deux chefs de délégation à jouer le rôle de scrutateurs pour l'élection d'un nouveau président. Les candidatures de cette année seront celles de M. Nathan Barnes, du Libéria, de M. Alexander Quaison-Sackey, du Ghana, et de M. Omar Adeel, du Soudan. L'élection se fait au scrutin secret. Le nouveau président occupera son siège sur le podium et déclarera ouverte la dix-neuvième session.

Viendront ensuite l'élection des dix-sept vice-présidents et la constitution des sept grandes commissions, dont chacune élira son président.

Dès leur première session, les Nations Unies ont constaté qu'il leur serait impossible d'expédier au cours de leurs séances plénières leur ordre du jour très chargé. Elles ont donc créé sept grandes commissions:

- Première Commission et Commission politique spéciale (Questions politiques)
- Deuxième Commission (Questions économiques et financières)
- Troisième Commission (Questions sociales, culturelles et humanitaires)
- Quatrième Commission (Questions coloniales)
- Cinquième Commission (Questions administratives et budgétaires)
- Sixième Commission (Questions juridiques)

Les candidats aux sept présidences des grandes commissions de l'Assemblée sont MM. Senerat Gunawardene (Ceylan), German Zea (Colombie) et Karoly Csatorday (Hongrie) pour la Première Commission, et MM. Abdullah El-Erian (République Arabe Unie) et Louis Ignacio-Pinto (Dahomey) pour la Sixième. Pour les autres commissions, les candidats suivants n'ont pas d'adversaires: M. Shintaro Fukushima (Japon) pour la Commission politique spéciale, M. Pierre

Forchomme (Belgique) pour la Deuxième Commission, M. H. Lannung (Danemark) pour la Troisième, M. Majed Rahnema (Iran) pour la Quatrième et M. Bechir Mhedhebi (Tunisie) pour la Cinquième Commission.

Outre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, les États suivants sont candidats aux vice-présidences:

Afrique et Asie	— République Centrafricaine, Ouganda, Sierra-Leone, Thaïlande, Cambodge, Koweït
Europe orientale	— Pologne
Amérique latine	— Paraguay
Europe occidentale et autres	— Nouvelle-Zélande, Espagne, Suède, Autriche, Israël

Les vingt-quatre vice-présidents avec les présidents des commissions et le président de l'Assemblée générale constituent le Bureau de l'Assemblée. Celui-ci examine l'ordre du jour provisoire, recommande les points à discuter par l'Assemblée et recommande aussi l'attribution des divers points soit aux séances plénières de l'Assemblée, soit aux commissions. Les rapports du Bureau sont présentés à l'Assemblée, réunie en séance plénière, qui prend les décisions définitives.

Lorsque l'Assemblée a adopté l'ordre du jour, elle entreprend un débat général qui dure environ trois semaines. Les chefs de délégation, parfois même les premiers ministres ou les ministres des Affaires étrangères des pays membres, y prennent part pour exposer les principes de leur politique, expliquer l'attitude de leur gouvernement devant les questions dont l'Assemblée est saisie, ou souligner l'importance qu'attache leur pays à telle ou telle question.

Vers la fin de la deuxième semaine, les sept grandes commissions élisent leurs vice-présidents et leurs rapporteurs. Le vice-président d'une commission remplace le président lorsque celui-ci est absent. Le rapporteur, comme son nom l'indique, rédige un rapport, avec le concours du Secrétariat, sur les travaux de la commission, puis le présente en séance plénière de l'Assemblée.

Lorsqu'une commission a terminé l'examen d'une question et l'a conclu en adoptant une résolution, ou de quelque autre manière, elle doit faire rapport à l'Assemblée réunie en séance plénière, par l'intermédiaire de son rapporteur. Les séances plénières ont lieu lorsque l'ordre du jour propre de l'Assemblée le réclame ou lorsque le moment est venu d'examiner les recommandations des commissions. Dans la pratique, il est rare que les décisions des commissions soient renversées en séance plénière. La chose n'est pas impossible, toutefois, et elle peut se produire dans le cas de questions très controversées. En commission, les résolutions sont adoptées à la majorité simple des voix, tandis qu'en séance plénière il faut la majorité des deux tiers pour toutes les questions importantes.*

L'examen d'une question se déroule généralement suivant une procédure uniforme. Le point de l'ordre du jour fait d'abord l'objet d'un débat général qui porte sur tous les aspects de la question et peut durer de quelques heures à quel-

*Voir l'article 18 de la Charte.

ques semaines. Au cours du débat, les idées se cristallisent; diverses délégations présentent des projets de résolution et des amendements à ces projets. On examine ceux-ci, non seulement quant à la forme, mais aussi quant à leur intention et à leurs modalités, après quoi ils sont mis aux voix. Une résolution peut être adoptée, essentiellement, de trois manières. Lorsque le président est convaincu que tous les États membres sont en faveur du projet de résolution, il déclare simplement que s'il n'entend aucune objection le texte sera considéré comme adopté à l'unanimité. Dans le cas contraire, les délégations peuvent exprimer leur approbation, leur opposition ou leur abstention, par scrutin à main levée, et on n'enregistre alors que le total des voix pour et contre ainsi que celui des abstentions, ou bien, par appel nominal, chaque délégation vient dire dans quel sens elle vote, et alors le vote de chacune figure au procès-verbal. Il arrive que les mises aux voix engendrent des contestations de procédure. L'observateur ne regrette pas, lorsque cela se produit, d'avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Assemblée (document A/520/Rev. 7).

Pendant les sessions, la documentation dont on dispose est très variée. Le *Journal*, publié quotidiennement, donne l'heure et le lieu des séances de l'Assemblée et de ses organes, ainsi que l'ordre du jour de chacune et une liste de documents s'y rapportant. Il est établi un compte rendu sténographié des délibérations des séances plénières et de la Première Commission, numéroté sous les lettres A/PV et A/C.1/PV. Il est établi d'autre part un procès-verbal des travaux de toutes les commissions entre les lettres A/C.../SR (le nombre suivant indique la commission dont il s'agit). Les études portant sur des sujets dont les commissions sont saisies, ou se rattachant aux rapports des rapporteurs, sont publiées sous la lettre A/... On peut d'ordinaire se procurer ces documents, de même que tous autres, auprès des documentalistes des commissions.

Il paraît probable qu'une centaine de points figureront à l'ordre du jour définitif de l'Assemblée. Il ne saurait être question d'exposer ici la genèse de chacun. Disons quelques mots seulement des plus importants. On voudra bien se rappeler que plusieurs de ces points, pour être bien situés, demanderaient des heures d'étude. L'ordre du jour des diverses commissions figurera à titre définitif sur un document de série dès que l'Assemblée générale se sera prononcée sur les rapports de son Bureau. Dans l'intervalle, il fait l'objet à titre provisoire du document A/5750/Rev. 1.

Points probables de l'ordre du jour des séances plénières

Élections au Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité se compose de cinq membres permanents (Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne et URSS) et de six membres non permanents élus par l'Assemblée générale pour deux ans. L'Assemblée élit chaque année trois de

ces six
de cette
est cano
d'un an

Élection
Le Con
Unies é
bres, a
1964: E
certain
encore
penser
réélu
d'après
tition d
qu'au C
memb
memb
des deu
apporte
le Con
Conseil
modifie
le nom
la Cha
memb

Rapport
Le Co
Déclar
mentre
Le Co
année,
au suj
territo
territo
perman
pote c
général
sous l
sur la
relativ

ces six membres, au scrutin secret et à la majorité des deux tiers. Les candidats de cette année sont l'Uruguay, les Pays-Bas, la Jordanie et le Mali. La Malaisie est candidate pour remplacer la Tchécoslovaquie, dont le mandat n'aura été que d'un an en vertu d'un accord de l'an dernier.

Élections au Conseil économique et social

Le Conseil économique et social se compose de dix-huit États membres des Nations Unies élus pour trois ans. L'Assemblée élit chaque année six de ces dix-huit membres, au scrutin secret. Le mandat des pays suivants s'achèvera à la fin de 1964: États-Unis, Australie, Inde, Colombie, Yougoslavie et Sénégal. Il y aura un certain nombre de candidats à ces sièges, y compris le Canada, et il n'est pas encore possible de connaître avec exactitude les chances de chacun. On peut penser que les États-Unis, membre permanent du Conseil de sécurité, seront réélus comme d'habitude au Conseil économique et social, et il paraît probable, d'après les promesses d'appui déjà reçues, que le Canada aussi sera élu. La répartition des sièges entre les grandes parties du monde, tant au Conseil de sécurité qu'au Conseil économique et social, a fait l'objet d'accords tacites entre les États membres dès 1946. Les nombreux pays africains et asiatiques qui sont devenus membres des Nations Unies par la suite ont jugé que leur représentation au sein des deux conseils était insuffisante. C'est pourquoi, à la dix-huitième session, on a apporté des modifications aux articles 23, 27 et 61 de la Charte, en vertu desquelles le Conseil de sécurité se composera désormais de 15 États au lieu de 11, et le Conseil économique et social de 27 au lieu de 18. On a décidé en même temps de modifier le règlement intérieur de l'Assemblée de façon à faire passer de 13 à 17 le nombre des vice-présidents. On s'attend à ce que les modifications apportées à la Charte, qui doivent être ratifiées par les gouvernements des deux tiers des États membres, entrent en vigueur en 1965.

Rapport du Comité spécial des Vingt-Quatre sur le colonialisme

Le Comité spécial des Vingt-Quatre est chargé de veiller à la mise en œuvre de la Déclaration de décembre 1960 sur les colonies, qui proclame la nécessité de mettre un terme, sans délai, à toutes les formes et manifestations du colonialisme. Le Comité siège presque continuellement entre les sessions de l'Assemblée. Cette année, l'Assemblée examinera des recommandations émanant du Comité spécial au sujet de divers territoires coloniaux, notamment Rhodésie, Sud-Ouest africain, territoires de la Haute Commission, Bassoutoland, Betchouanaland et Souaziland, territoires d'Afrique administrés par le Portugal, Aden et îles Fidji. Le développement politique et économique de ces territoires est fort inégal, et chacun d'eux pose des problèmes spéciaux. C'est d'ordinaire en séance plénière de l'Assemblée générale que sont examinées les recommandations du Comité spécial, présentées sous la forme de projets de résolutions de l'Assemblée. Après un débat général sur la décolonisation, l'Assemblée examinera l'une après l'autre les résolutions relatives aux divers territoires coloniaux.

Représentation de la Chine

La question de la représentation de la Chine fera l'objet d'un débat au cours de la session. La question consiste essentiellement à déterminer qui, de la Chine communiste ou de la Chine nationaliste, doit représenter la nation chinoise aux Nations Unies. De l'avis de certaines délégations, dont celle de l'Union soviétique, ce sont les représentants de la République populaire de Chine et non pas ceux du Gouvernement de Formose qui sont habilités à siéger à l'ONU. D'autres délégations, dont celle des États-Unis, soutiennent que la véritable question en jeu est celle des qualités requises pour faire partie de l'ONU, et que la Chine communiste ne possède pas ces qualités. L'attitude des autres délégations occupe toute la gamme entre ces deux extrêmes. En 1961, l'Assemblée générale a décidé que la question de la représentation de la Chine constitue une "question importante" et qu'en conséquence toute résolution relative au fond de la question doit, pour être adoptée, réunir une majorité des deux tiers. Néanmoins, cette décision sur la nature "importante" de la question est considérée comme une décision de procédure. Or les questions de procédure se règlent à la majorité simple. Aussi est-il possible que la décision de 1961 soit renversée.

Année de la coopération internationale

Devant le succès de l'Année géophysique internationale, le Canada, l'Inde et un certain nombre d'autres pays ont conçu le projet de faire de 1965, vingtième anniversaire de la fondation des Nations Unies, l'Année de la coopération internationale. Le but de cette initiative est soit de lancer soit de faire connaître diverses actions nationales et internationales. On était convaincu, en effet, qu'en faisant participer davantage et plus à fond les divers peuples à des actions de coopération internationale on réussirait à atténuer sensiblement les tensions entre États. Le Canada a fait partie du Comité préparatoire qui a présenté un rapport sur ce sujet à la dix-huitième session de l'Assemblée générale. Celle-ci a accepté le rapport pour en faire le point de départ du projet d'Année de la coopération internationale. La résolution 1907 (XVIII) de l'Assemblée a désigné 1965 comme l'Année de la coopération internationale et invité les États membres, les organisations non gouvernementales ainsi que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, à tracer des plans pour la réalisation des buts de l'Année de la coopération internationale. Depuis lors, il a été constitué au Canada une organisation non gouvernementale, appelée ACI (Canada), qui coordonne dans notre pays les projets et les travaux des organisations non gouvernementales et qui conçoit et met en œuvre un programme de publicité visant à faire connaître davantage les possibilités de la coopération internationale. L'État aussi a son programme pour l'ACI. Le Canada fait partie du Comité des Nations Unies pour l'Année de la coopération internationale, qui présentera un rapport sur la question. L'examen du point de l'ordre du jour relatif à l'ACI commencera par l'examen de ce rapport.

Points probables de l'ordre du jour de la Première Commission

Désarmement général et complet

Comme à la dix-huitième session, le débat sur le désarmement général et complet tournera autour du rapport du Comité des Dix-Huit sur le désarmement. Il ne sera sans doute pas question du détail de dispositions à inclure dans un traité de désarmement, mais on peut croire que la Première Commission accordera une attention accrue aux aspects nucléaires du désarmement, et notamment aux différences fondamentales qui séparent les points de vue du camp soviétique et du camp occidental quant à la réduction et à l'élimination des vecteurs d'engins nucléaires. On peut s'attendre à l'adoption d'une résolution générale ressemblant à celle de l'an dernier, qui invitait le Comité des dix-huit puissances à reprendre avec énergie et résolution ses négociations de désarmement général et complet et à rechercher un accord sur des mesures collatérales qui réduiraient la tension, éloigneraient la possibilité d'une guerre et faciliteraient un accord de désarmement général et complet. Un certain nombre d'États non engagés présenteront peut-être des propositions de conférences générales ou spéciales de désarmement. Le Canada estime pour sa part que le Comité des Dix-Huit constitue l'organisme où il convient le mieux d'étudier et de négocier des mesures précises de désarmement.

Suspension des essais nucléaires

Une résolution adoptée à ce sujet à la dix-huitième session de l'Assemblée générale notait et approuvait le traité d'interdiction des essais d'engins nucléaires dans l'air, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, invitait tous les États à y devenir parties (105 États l'ont fait, mais non pas la France ni la Chine communiste), donnait instructions au Comité des dix-huit puissances de poursuivre ses négociations en vue d'étendre l'interdiction aux essais dans le quatrième milieu physique et le priait de présenter un rapport à ce sujet à la dix-neuvième session. Comme il n'y a eu aucun progrès depuis lors, on peut s'attendre de la part des États non engagés à des propositions de "moratoire" sur les essais souterrains (tous les essais ou seulement ceux d'une certaine amplitude). Il n'est guère probable que les puissances nucléaires occidentales estiment pouvoir accepter ces propositions. Il y aura sans doute d'abondants commentaires sur l'essai atomique effectué dans l'atmosphère par la Chine communiste le 16 octobre, de même que sur l'attitude de ce pays au sujet du Traité (et du désarmement général).

Interdiction du recours aux engins nucléaires

L'an dernier, l'Assemblée générale a prié le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement d'étudier d'urgence la question de la réunion d'une conférence ayant pour but la signature d'une convention d'interdiction du recours aux engins nucléaires, lui donnant instructions de présenter à ce sujet un rapport à la dix-neuvième session. Ce rapport du Comité note seulement que le sujet a été discuté

à plusieurs séances plénières, mais sans faire l'objet de conclusions précises. Un certain nombre d'États membres, et notamment le Canada, continuent de s'opposer à une telle conférence. Aux yeux du Canada, la seule manière de prévenir le recours à l'arme nucléaire consiste à instituer par voie d'accord un système complet et soigneusement contrôlé de désarmement, ce qui réglerait du même coup tous les aspects du problème des engins nucléaires. Il est possible, cependant, que certains États membres considèrent le débat de cette année en Première Commission comme plus important que celui de l'an dernier en raison de la proposition faite récemment par la Chine communiste de réunir une conférence mondiale au sommet dont la première tâche serait de conclure un accord de renonciation à l'utilisation des engins nucléaires.

Dénucléarisation de l'Afrique

Inscrit à la demande unanime des États africains, ce point de l'ordre du jour est fondé sur une déclaration adoptée en juillet dernier par une conférence de l'Organisation pour l'unité africaine. Il donnera peut-être lieu à un débat, non seulement sur l'établissement de zones dénucléarisées en Afrique et ailleurs, mais aussi sur l'idée même d'un accord de non-acquisition d'armes nucléaires (objet propre de la déclaration). La position qu'observe le Canada en ce qui concerne les zones dénucléarisées tient compte surtout de trois critères: la proposition doit pouvoir être acceptée par les pays de la région dont il s'agit; elle doit comporter une vérification de la mise en œuvre des engagements pris; elle doit être compatible avec le principe accepté suivant lequel aucune mesure de désarmement ne doit avantager particulièrement un seul État ou groupe d'États. Pour ce qui est d'un accord de non-acquisition d'armes nucléaires, le Canada voudrait que la question soit renvoyée au Comité des Dix-Huit.

Non-dissémination des armes nucléaires

L'Inde a demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la dix-neuvième session. La question de la non-dissémination des armes nucléaires n'avait pas été examinée à New-York, en tant que point distinct, depuis la seizième session; à cette époque, en effet, on avait adopté à l'unanimité une résolution de l'Irlande qui invitait les États à conclure un accord international aux termes duquel les puissances nucléaires s'abstiendraient de céder le contrôle d'armes nucléaires et les États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas en fabriquer et à ne pas acquérir de quelque autre manière le contrôle de telles armes. L'Inde semble maintenant rechercher des appuis afin de formuler le plus tôt possible un accord qui interdise explicitement la fabrication, l'acquisition, la réception ou le transfert d'armes nucléaires. Des difficultés considérables ne manqueront pas de surgir quand il conviendra de donner un sens précis aux notions fondamentales d'acquisition, de contrôle, de réception, etc. Les Russes et les Européens de l'Est affirmeront probablement que la création d'une force nucléaire multilatérale va à l'encontre du principe de la non-dissémination, et il est pos-

sible qu
l'établis
cernant
la résol
au cour
de la p
alignés
incorpo
tions qu

Espace
Le Com
pose de

a)

b)

On a c
quel to
le sous-

Ce
satisfac
selon le
prélimi
sations
qui, de
scientifi
taient s
Uries,
cette b
gaïsat
interna
atmosph
soumis

La
l'espoir
et aux
se son
veux

sible que certains membres non alignés proposent un moratorium à l'égard de l'établissement de la force. La position canadienne est que les arrangements concernant la force multilatérale ne sont pas incompatibles avec les dispositions de la résolution irlandaise. Un certain nombre d'États membres peuvent également au cours du débat sur la question, sinon à une date antérieure, demander l'examen de la proposition que renfermait la déclaration de la conférence des pays non alignés (octobre 1964) et qui visait la conclusion d'un traité où se trouveraient incorporées la notion de la non-acquisition d'armes nucléaires et les considérations qui se rattachent normalement à la création de zones dénucléarisées.

Espace extra-atmosphérique

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui se compose de vingt-quatre membres, a été fondé en 1959 pour

- a) passer en revue les domaines de la coopération internationale et étudier les moyens de mettre en pratique, sous les auspices des Nations Unies, les programmes d'utilisation pacifique de l'espace;
- b) examiner les problèmes d'ordre juridique pouvant découler de l'exploration spatiale, y compris l'élaboration des principes fondamentaux qui doivent gouverner l'activité des États dans ce domaine, la responsabilité en cas d'accidents spatiaux, l'aide à fournir aux astronautes et aux véhicules spatiaux ainsi que le retour de ceux-ci.

On a créé depuis, pour l'examen de ces questions, deux sous-comités auprès duquel tous les membres du Comité sont représentés: le sous-comité juridique et le sous-comité scientifique et technique.

Ce dernier s'est réuni à Genève en mai et en juin 1964. Il a pris note avec satisfaction des déclarations, faites par les États-Unis et par l'Union soviétique, selon lesquelles des hommes de science des deux pays avaient conclu un accord préliminaire afin d'entreprendre ensemble la publication d'une étude des réalisations et des perspectives de la biologie et de la médecine spatiales, initiative qui, de l'avis du sous-comité, présenterait un intérêt immense pour les milieux scientifiques. Il a approuvé de manière définitive des recommandations qui portaient sur les questions suivantes: a) aménagement, sous les auspices des Nations Unies, de rampes de lancement de fusées à Thumba, en Inde, et utilisation de cette base comme centre de coopération internationale et de formation; b) organisation éventuelle sous l'égide des Nations Unies, en 1967, d'une conférence internationale sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ces recommandations, une fois approuvées par le Comité, seront soumises à l'examen de l'Assemblée générale.

La session tenue en mars à Genève par le sous-comité juridique a fourni l'espoir de la conclusion prochaine d'un accord concernant l'aide aux astronautes et aux véhicules spatiaux et le retour de ceux-ci. Les membres du sous-comité se sont réunis de nouveau le 5 octobre, à New-York, afin de réaliser de nouveaux progrès dans ce domaine. On tâche également, à la présente session, de

résoudre les difficultés qui font encore obstacle à la rédaction prochaine d'un projet d'accord international sur la responsabilité en cas de dommages causés par des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Les résultats de ces travaux seront présentés au Comité suffisamment à l'avance pour que l'Assemblée puisse examiner ces recommandations à sa prochaine session.

Questions dont sera probablement saisie la Commission politique spéciale

Apartheid

Par suite de la pression exercée par les pays africains, l'Afrique du Sud a été retirée de l'OIT et de l'OMS; il a également été question qu'elle soit expulsée des autres institutions spécialisées ou qu'elle soit empêchée de participer à leurs réunions. Il est possible que l'on tente de nouveau d'exclure la délégation sud-africaine de l'Assemblée générale, ou de chasser l'Afrique du Sud des Nations Unies. La peine de mort infligée à trois chefs du Congrès national africain — décision qui a été récemment confirmée par des cours supérieures de l'Afrique du Sud, ainsi que les peines d'emprisonnement à vie prononcées en juin dernier au procès de Rivonia feront probablement l'objet d'une résolution distincte. Des sanctions partielles ou totales seront préconisées par le groupe africain qui cherchera à faire de plus en plus pression sur le Conseil de sécurité afin que celui-ci agisse à cet égard dès qu'il aura reçu le rapport de son comité spécial (comité établi par la résolution du 18 juin 1964).

La politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud fait l'objet de blâmes de la part de la quasi-totalité des membres de l'Assemblée. Il existe cependant de grandes divergences de vues quant aux moyens d'exercer pression sur ce pays afin qu'il change sa politique. Un grand nombre de pays d'Afrique et d'Asie souhaiteraient imposer des sanctions économiques et autres, et expulser l'Afrique du Sud de l'Organisation si elle continue de ne pas tenir compte des résolutions par lesquelles les Nations Unies l'ont invitée à abandonner ses pratiques discriminatoires.

Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)

L'Office a été établi en 1950 afin de secourir et de réinstaller les réfugiés arabes qui ont perdu leurs maisons et leurs moyens d'existence au cours des hostilités qui ont accompagné la création de l'État d'Israël en 1948. Plus d'un million de ces personnes reçoivent encore des rations ou bénéficient de tous les services (y compris l'enseignement) fournis par l'UNRWA qui dépense à cet effet environ 36 millions de dollars par an. Cette œuvre est financée par des dons nationaux et privés, les principaux contributeurs étant les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande; le reste des revenus

de l'Offi
l'CMS,
l'a1 der
question
examina
des pro
giés, et
opinions
la Palest

Effets d
Le Com
iorisant
dier et c
santes s
à l'Asse
Le r
la conta
méthode
causés p
année d
pour les

La M
instituti
commer
ports su
instituti
commer
Confére
voir qu'

Confére
La Con
tura ce
sica. Ré
but la r
plus po
s'est ac

de l'Office provient des contributions fournies par une quarantaine de pays, par l'ICMS, l'UNESCO et des particuliers. Le mandat de l'UNRWA a été renouvelé l'an dernier pour la période qui va du 1^{er} juillet 1963 au 1^{er} juillet 1965. La question de son renouvellement se posera donc encore à la présente session. En examinant le rôle joué par l'Office, la Commission discutera, comme par le passé, des progrès à réaliser en vue d'une solution permanente au problème des réfugiés, et on peut s'attendre à ce que les États arabes et Israël réaffirment leurs opinions traditionnelles tant au sujet de la question des réfugiés que de celle de la Palestine.

Effets des radiations ionisantes

Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, organe créé par l'Assemblée générale, a pour tâche de réunir, d'étudier et de diffuser des renseignements sur les effets qu'exercent les radiations ionisantes sur l'homme et sur son milieu. Le Comité présente des rapports annuels à l'Assemblée générale; il a publié des rapports généraux en 1958 et en 1962.

Le rapport de cette année accorde une place particulière aux problèmes de la contamination du milieu par les explosions nucléaires, et à la question des méthodes qui permettraient d'évaluer de manière précise les risques de cancers causés par les radiations. Vu qu'en décembre de cette année commence la dixième année des travaux du Comité, il est possible que l'Assemblée désire louer celui-ci pour les réalisations de toute cette période.

Questions qui seront probablement examinées en Deuxième Commission

La Deuxième Commission occupe le point culminant dans la structure des institutions où les membres de l'ONU s'occupent de questions ayant trait au commerce et au développement économiques. Chaque année, elle étudie les rapports sur les travaux du Conseil économique et social et des divers organes ou institutions qui y sont affiliés. L'an dernier, on a surtout étudié les problèmes du commerce, étant donné les préparatifs qui étaient alors en cours en vue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il est à prévoir qu'une tendance analogue domine encore cette année.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement constituera certainement l'un des principaux points à l'étude de la Deuxième Commission. Réunie à Genève du 23 mars au 16 juin 1964, cette Conférence avait pour but la recherche des moyens par lesquels le commerce contribuerait de façon plus poussée au progrès économique des régions insuffisamment développées. On s'est accordé à reconnaître que si les pays moins favorisés doivent atteindre et

maintenir un taux satisfaisant de croissance économique, il est indispensable qu'ils augmentent leurs importations et, en particulier, leurs importations de biens d'équipement. Le coût de ces biens sera défrayé au moyen de l'aide extérieure ou des recettes qui proviennent des exportations de ces pays.

Les recommandations de la Conférence de Genève ont porté sur le commerce des produits de base, des produits manufacturés et des invisibles, ainsi que sur la création d'un cadre institutionnel dans lequel se poursuivra l'œuvre entreprise à Genève. Elles ont été incorporées dans un Acte final qui sera soumis à l'étude de la Deuxième Commission en même temps que le rapport de la Conférence. Le débat que la Commission tiendra à ce sujet se concentrera probablement sur la recommandation qui vise à la mise en œuvre de nouveaux arrangements institutionnels. Ces dispositions, que renferme l'Acte final, prévoient notamment ce qui suit:

- a) une conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (analogue à la Conférence de Genève) aura lieu au moins tous les trois ans;
- b) un Conseil du commerce et du développement, composé de 55 membres, se réunira normalement deux fois par an. En tant que grande nation commerçante, le Canada est assuré d'un siège permanent au Conseil.

Les participants à la Conférence de Genève ont approuvé dans l'ensemble ces nouveaux arrangements. Toutefois, les pays en voie de développement ont fait dépendre leur consentement de l'adoption de procédures de conciliation ou de vote appropriées, en vertu desquelles on chercherait à réaliser un accord assez important sur des recommandations déterminées avant de passer au vote. A Genève, ces pays avaient tâché d'atteindre leurs objectifs en faisant front commun et en votant en bloc sur les recommandations, sans tenir compte, dans bien des cas, des objections des pays développés. De l'avis de ces derniers, le fait que les pays en voie de développement, avec leur forte majorité, pouvaient faire passer un grand nombre de recommandations en dépit des objections des pays industrialisés à qui il incombait généralement de prendre les mesures voulues finirait par créer, dans tous les pays, une attitude moins compréhensive à l'égard des résolutions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Au moment de la rédaction du présent article, un comité spécial nommé par le secrétaire général des Nations Unies se réunissait à New-York afin de parvenir à une entente sur les procédures de conciliation à appliquer.

Autres questions

Vu l'intérêt énorme que la Conférence sur le commerce et le développement a suscité chez les États membres, il est possible que l'on dispose de très peu de temps pour examiner les autres points de l'ordre du jour. Il est cependant deux points dont l'étude doit se poursuivre et qui se rattachent directement aux travaux de la Conférence de Genève: a) la création d'un organisme de développement industriel; b) l'institution d'un Fonds d'équipement des Nations Unies. Les autres questions dont est saisie la Commission portent sur les moyens à prendre

pour réaliser les objectifs de la Décennie du développement: assistance technique, développement industriel et planification en vue du progrès économique. Il y a en outre le problème d'une collaboration plus étroite entre les organes d'assistance technique, la plus importante des propositions à cet égard étant la fusion éventuelle du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique qui constitueraient désormais le Programme de développement des Nations Unies.

Questions qu'étudiera probablement la Troisième Commission

La Troisième Commission étudie des questions de nature essentiellement sociologique. Une grande partie de ses travaux émane de quatre des Commissions techniques du Conseil économique et social (Commission des questions sociales, Commission des droits de l'homme, Commission de la condition de la femme et Commission des stupéfiants). Les résolutions et les recommandations de ces Commissions techniques doivent d'abord être approuvées par le Conseil économique et social auquel elles font rapport. Une fois adoptées par le Conseil, ces résolutions sont confiées à l'examen de la Troisième Commission de l'Assemblée générale. La Commission reçoit en outre des rapports du Conseil économique et social, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Déclarations et conventions internationales

Au cours des années passées, la Commission a examiné et approuvé un certain nombre de conventions internationales. Parmi celles-ci se trouvent: la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum requis pour le mariage et l'enregistrement du mariage, qui a été ouverte à la signature des États en 1962, la Convention sur le statut des réfugiés, qui a été achevée en 1951; et la Convention supplémentaire pour l'abolition de l'esclavage, terminée en 1956. A la présente session, la Commission poursuivra l'étude d'un projet de déclaration et d'un projet de convention sur la liberté de l'information. Elle examinera en outre le projet de déclaration sur le droit d'asile, étude qui suscitera probablement certaines difficultés comme au cours des années précédentes. Cette déclaration accorde aux individus qui sont persécutés au point de vue politique dans leur pays d'origine le droit de chercher asile dans un pays de leur choix. Cette notion a fait l'objet de longs débats au sein de la Commission. Les pays du bloc soviétique sont enclins à défendre le principe selon lequel le droit d'asile est le droit que possède l'individu de demander refuge, tandis que de l'avis de certains pays occidentaux, dont le Canada, il s'agit du droit qu'ont les pays d'accorder refuge à l'individu.

A la dix-huitième session, la Commission a adopté une Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; elle a en outre adopté une résolution qui priait la Commission des droits de l'homme de rédiger un projet de convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale,

ainsi qu'une déclaration analogue sur l'intolérance religieuse. La Commission des droits de l'homme a achevé un projet de convention sur la discrimination raciale, mais elle n'a pas terminé le projet de déclaration sur l'intolérance religieuse. La Troisième Commission étudiera donc le premier en détail, mais ne disposera probablement que de très peu de temps pour examiner le deuxième.

Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme

Un grand nombre de questions étudiées par la Troisième Commission ont en général un caractère permanent. L'une des principales tâches de la Commission au cours des dernières années a été l'examen des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Ces pactes, qui renferment des articles sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ont été inscrits à l'ordre du jour de chaque session de la Commission depuis 1955. Il a été difficile de trouver pour chaque article un texte qui recueille l'appui d'une majorité d'États. Chaque pays envisage les projets de pactes à la lumière de sa propre philosophie de la jurisprudence, de sa législation, de ses possibilités théoriques et pratiques, de ses problèmes et de ses objectifs politiques, et d'un grand nombre de facteurs connexes. Ainsi, les pays du bloc soviétique ont tendance à considérer les droits de l'homme sous leur aspect collectif, tandis que les pays occidentaux mettent plutôt l'accent sur les droits de l'individu.

En ce qui concerne le Canada, la plupart des sujets visés dans les articles des Pactes sont du ressort des provinces, et aucune disposition n'a été prise afin de résoudre les difficultés constitutionnelles des États fédéraux. Le Canada s'est également abstenu d'appuyer les dispositions contenues dans le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels et qui établissent "le droit au travail", "le droit de chaque individu à la sécurité sociale", "un niveau de vie adéquat", "des normes convenables en matière d'alimentation, d'habillement et de logement", et "le droit de prendre part à la vie culturelle". Les notions que renferment ces articles sont difficiles à mettre en œuvre par des moyens législatifs, surtout si l'on considère le rôle du gouvernement dans la société tel que le conçoit le système de la démocratie parlementaire.

En dépit des difficultés auxquelles s'est heurtée la Commission au sujet des Pactes, on s'est maintenant mis d'accord sur le texte de la plupart des articles. Une fois achevés, les Pactes seront examinés par l'Assemblée générale et, s'ils sont approuvés par elle, deviendront des documents juridiques que pourront signer et ratifier les États membres.

A la présente session, la Commission continuera de discuter de la mise en œuvre des articles. A la dernière session, il est devenu évident que les États africains nouvellement indépendants ne voulaient pas s'engager à ce stade dans le domaine de la mise en œuvre, vu les limitations que cela comporte quant à la souveraineté nationale, dans le cas notamment du Pacte politique. Le bloc soviétique a manifesté sa préférence pour un système unique de mise en œuvre des pactes qui serait fondé essentiellement sur la présentation de rapports, comme

c'est le cas présentement avec le projet de pacte social. Le bloc soviétique a recommandé, toutefois, que la présentation des rapports se fasse de manière plus détaillée, afin que les parties contractantes puissent donner des renseignements sur l'exécution précise de leurs engagements. La plupart des pays occidentaux se sont déclarés prêts à appuyer les dispositions des articles des deux pactes; cependant, plusieurs délégations, dont la délégation canadienne, ont exprimé des réserves sur le fait que la Cour internationale de Justice soit éventuellement chargée d'élire les membres de la Commission des droits de l'homme.

Autres questions

La Commission examinera également les points suivants: rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, certaines parties du rapport du Conseil économique et social, Mesures tendant à faire respecter plus rapidement les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et Mesures tendant à promouvoir parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension parmi les peuples.

Questions dont sera probablement saisie la Quatrième Commission

La Quatrième Commission s'occupe des questions coloniales. Au cours des dernières années, la pression exercée en vue de progrès rapides vers l'autonomie et l'indépendance a été si grande que l'on a dû confier l'examen d'un certain nombre de questions coloniales à l'Assemblée plénière. Ainsi il est possible que la Quatrième Commission se livre à un débat sur la Rhodésie, par exemple, tandis que l'Assemblée examine la politique portugaise en Angola. La Quatrième Commission reste cependant le foyer du mouvement anticolonial aux Nations Unies.

L'objectif fondamental des travaux de cette Commission est d'encourager le développement politique rapide des territoires coloniaux qui ne sont pas encore émanicipés. Ces territoires se rangent en trois catégories:

- a) *Territoires non autonomes*: On en compte environ cinquante, variant en importance depuis l'Angola et le Mozambique jusqu'à de petites dépendances insulaires comme l'île Maurice et Sainte-Hélène.
- b) *Territoires sous tutelle*: Il reste seulement trois territoires sous le régime des accords de tutelle qui ont été négociés après la seconde guerre mondiale — Nauru, la Nouvelle-Guinée australienne et le territoire sous tutelle américaine des îles du Pacifique.
- c) *Territoires sous mandat du Sud-Ouest africain*: Il est administré par la République d'Afrique du Sud en vertu d'un mandat conféré par la Société des Nations.

Les trois problèmes coloniaux les plus persistants qui figurent à l'ordre du jour de la Quatrième Commission sont: la Rhodésie, les territoires portugais en A-

frique, et le Sud-Ouest africain. Dans ces territoires, le pouvoir est détenu par une minorité de colons européens, et les Africains qui constituent l'immense majorité de la population sont privés de la plupart des droits politiques fondamentaux.

Dans le cas de la Rhodésie (appelée jusqu'à une date récente la Rhodésie du Sud), la Quatrième Commission recommandera probablement une fois de plus que le Gouvernement britannique accorde l'indépendance à la Rhodésie du Sud en plaçant ce pays sous le gouvernement d'une majorité. Le referendum et les consultations tribales qui doivent avoir lieu en novembre seront probablement dénoncés par certains comme non conformes aux vœux de la population rhodésienne. Le Gouvernement britannique pourra être prié de nouveau de ne pas transférer la souveraineté à un gouvernement de minorité blanche, et s'il semble y avoir danger que le Gouvernement rhodésien proclame l'indépendance de manière unilatérale il est possible que le Gouvernement britannique soit prié d'agir afin d'empêcher cet état de choses. Si le Gouvernement rhodésien décide de proclamer l'indépendance alors que l'Assemblée est en session, le Conseil de sécurité sera immédiatement invité à agir et à appliquer des sanctions.

La Quatrième Commission adoptera probablement de nouvelles recommandations afin de persuader le Portugal d'accepter le principe de l'autodétermination et de collaborer avec les Nations Unies en préparant les peuples de l'Angola, du Mozambique, etc. à une indépendance éventuelle. Vu la faible intensité des mouvements de rébellion en Angola et au Mozambique et le ton relativement amical des conversations qui ont eu lieu entre les représentants portugais et africains à la dernière session, on peut espérer que l'idée d'une mission des Nations Unies chargée d'enquêter sur les conditions dans les territoires portugais gagne du terrain. Le Gouvernement portugais a fait savoir qu'il inviterait une commission d'enquête de l'OIT à examiner la question de la discrimination en matière d'emploi.

En ce qui concerne le Sud-Ouest africain, on peut s'attendre à ce que le Gouvernement d'Afrique du Sud soit de nouveau blâmé pour son refus persistant de collaborer avec les Nations Unies en mettant en pratique les nombreuses résolutions de l'Assemblée et en permettant une présence effective des Nations Unies dans ce territoire. Il est possible que tout nouvel effort visant à obtenir des sanctions contre l'Afrique du Sud au sujet du Sud-Ouest africain se trouve paralysé jusqu'à ce que la Cour internationale ait fait connaître son avis sur la question au début de 1965.

Questions que la Cinquième Commission examinera probablement

Les principales tâches de la Cinquième Commission sont d'étudier les répercussions pécuniaires des décisions de l'Assemblée et de veiller à l'octroi des ressources qui permettront à l'Organisation de faire face à ses dépenses, lesquelles peuvent être classées en quatre grandes catégories. On trouvera ci-dessous un exposé des

méthodes financières suivies dans chaque cas, avec un succès plus ou moins marqué, par l'Organisation.

Services administratifs et programmes de base

La première catégorie comprend le coût *a*) des services administratifs indispensables au bon fonctionnement de l'Organisation et de ses organismes, à l'exclusion des frais d'administration non rattachés directement aux programmes opérationnels, et *b*) les programmes dits de base (non opérationnels). (Il s'agit surtout de programmes offrant une importance et un intérêt généraux pour l'ensemble de l'Organisation: Relevé économique mondial, codification et développement du droit international, contrôle des stupéfiants, domaines propres des commissions économiques régionales.) Les États membres estiment unanimement que les dépenses de cette première catégorie constituent des dépenses de l'Organisation au sens de l'article 17 de la Charte. Un État membre qui s'abstient de participer au financement de ces dépenses conformément au barème agréé des quotes-parts ordinaires tombe sous le coup de l'article 19 de la Charte qui prévoit le retrait du droit de vote dès lors que l'arriéré atteint ou dépasse la somme des contributions dues pour les deux années précédentes. Aucun État membre ne s'est encore trouvé en retard de plus de deux ans. Les dépenses en question constitueront en 1964 près de 81 p. 100 (\$80,900,000) du budget dit "ordinaire" des Nations Unies (\$101,300,000).

Frais des programmes économiques ou relatifs aux réfugiés

La deuxième catégorie comprend les frais d'administration et les dépenses opérationnelles des programmes de développement économique et des programmes relatifs aux réfugiés. Les programmes de développement économique sont conçus essentiellement pour l'avantage direct des pays en voie de développement et non pour l'ensemble des pays membres. Une part relativement faible des frais occasionnés par ces programmes figure au budget ordinaire et fait l'objet d'une répartition entre les membres aux termes des articles 17 et 19 de la Charte. Il s'agit là d'une acceptation symbolique de responsabilité collective pour le relèvement des normes d'existence dans les régions peu développées du monde. Les fonds destinés aux programmes de développement économique des Nations Unies proviennent surtout de contributions bénévoles des États membres, accordées en dehors du cadre du budget ordinaire (Programme élargi d'assistance technique et Fonds spécial).

En 1964, les dépenses administratives et opérationnelles des programmes économiques ou relatifs aux réfugiés comptaient pour environ 16.3 p. 100 (\$16,500,000) du budget ordinaire des Nations Unies. Les pays communistes ont toujours maintenu que les dépenses relatives aux programmes de développement économique et social devraient être financées par des contributions bénévoles et non pas figurer au budget ordinaire. Jusqu'à 1963, néanmoins, ils ont versé leur quote-part de ces dépenses en devises convertibles. En 1963, ils ont

fait savoir qu'ils se proposaient de payer leurs quotes-parts en devises nationales, lesquelles pourraient servir au paiement des services des techniciens ou de marchandises provenant des pays du bloc communiste. Dans le cas de divers autres points figurant à cette section de l'ordre du jour (cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée, intérêts et amortissement des obligations des Nations Unies), l'Union soviétique et ses alliés ont refusé de payer leurs quotes-parts. La France est le seul autre État membre qui ait refusé d'acquitter sa quote-part des dépenses de cette catégorie (intérêts et amortissement des obligations des Nations Unies).

Les paiements que l'Union soviétique désirait effectuer en roubles au titre de l'assistance technique n'ont pas été acceptés par le Secrétariat des Nations Unies, car le versement de quotes-parts du budget ordinaire en devises non convertibles est contraire aux règlements financiers. La France et le bloc soviétique accumulent présentement des arriérés par suite de leur refus de contribuer à l'amortissement des obligations des Nations Unies.

Dépenses autres que celles des forces armées

La troisième catégorie de dépenses comprend le coût des opérations de maintien de la paix et de la sécurité, à l'exclusion de celles de ces opérations (FONU et ONUC, soit Force d'urgence des Nations Unies et Opérations des Nations Unies au Congo) qui comportent le recours à des forces armées. Telles sont ou ont été les "missions spéciales" des Nations Unies au Liban, en Corée, en Palestine et au Cachemire. La très grande majorité des États membres ont accepté que ces dépenses soient financées dans le cadre du budget ordinaire aux termes des articles 17 et 19. (Le coût de ces missions spéciales représentait environ 3.9 p. 100 (\$3,930,000) du budget ordinaire de 1964.) Les pays du bloc soviétique se sont opposés à cette méthode et n'ont pas acquitté leur quote-part de ces dépenses depuis 1963. Certains États membres non alignés sont enclins à sympathiser avec la position soviétique; ils versent néanmoins leurs quotes-parts et s'abstiennent généralement plutôt que de manifester leur opposition lors de la mise aux voix des articles pertinents du budget.

Dépenses que comporte le recours aux forces armées

La quatrième catégorie de dépenses a trait aux opérations de paix et de sécurité s'appuyant sur des forces armées. Une fois prises les décisions politiques et engagées les interventions au Moyen-Orient (FONU) et au Congo (ONUC), l'Assemblée générale s'est occupée de leur financement. Ces dépenses ne figurent pas au budget ordinaire. Il y a eu divergences d'opinions quant à la légalité, à l'organisation, à la direction et au financement de ces opérations; aussi les pays du bloc soviétique et quelques autres, dont la Belgique, la France et l'Afrique du Sud, ont refusé d'acquitter leur quote-part des dépenses pour une opération ou pour les deux. De plus, un certain nombre d'autres États membres ont fait savoir que leurs moyens limités ne leur permettaient pas d'assumer leur part de ces frais. Il en est

résultat des arriérés de \$29,600,000 pour la FUNU et de \$82,600,000 pour l'ONUC, au 30 septembre 1964. L'Opération des Nations Unies au Congo s'est terminée le 30 juin 1964, mais la Force d'urgence restera en fonctions au moins durant toute l'année 1965.

Afin de remédier temporairement au déficit courant qui ne cessait de croître, l'Assemblée a autorisé le secrétaire général, en 1961, à émettre pour 200 millions d'obligations des Nations Unies. Au 15 septembre 1964, plus de soixante gouvernements (dont le Canada, avec \$6,240,000) avaient acheté de ces titres ou en avaient pris l'engagement; le montant total des achats s'élevait ce jour-là à \$178,489,294. De plus, en vue d'assurer à l'Organisation une base financière solide, l'Assemblée générale a créé un Groupe de travail de quinze membres en 1961 et un autre de vingt et un membres en 1962, chargés d'étudier les méthodes qui permettraient de répartir équitablement les frais des opérations pacificatrices onéreuses. Ils n'ont trouvé aucune formule de financement à longue échéance qui ralliât l'agrément général, et le financement de la FUNU et de l'ONUC a continué de s'effectuer d'après la méthode spéciale des années précédentes, où les quotes-parts des pays en voie de développement sont inférieures à celles du barème employé pour le budget ordinaire.

Autres tâches

En plus de pourvoir aux besoins de fonds et d'approuver le budget ordinaire ainsi que les budgets de la FUNU et de l'ONUC, la Cinquième Commission s'occupe des questions d'administration et des questions concernant l'organisation et le recrutement du personnel du Secrétariat.

Principales questions à l'ordre du jour de la dix-neuvième session

Par suite de l'accumulation des arriérés de contributions qui s'élèvent maintenant à un total de \$115,700,000, l'Organisation des Nations Unies se trouve en face d'une crise financière grave. Le problème est essentiellement politique; 98 p. 100 du déficit de caisse à l'exploitation représentent des quotes-parts non versées concernant les opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient et au Congo, et reflètent les graves divergences de vues qui continuent de se manifester quant aux responsabilités respectives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale dans le domaine de la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Le principe de la responsabilité collective des États à l'égard du financement de ces opérations continue également de faire l'objet de discussions.

Au 26 octobre 1964, neuf États (dont l'Union soviétique et six de ses alliés) avaient accumulé suffisamment d'arriérés pour être visés par les dispositions de l'article 19 de la Charte qui prévoit que les membres dont les arriérés de contributions dépassent le montant de leurs quotes-parts pour les deux années précédentes seront privés de leur droit de vote; celui-ci, toutefois, peut leur être rendu par l'Assemblée générale s'il est prouvé que leur incapacité de payer résulte de circonstances indépendantes de leur volonté. L'Union soviétique maintient que

l'article 19 a trait seulement aux dépenses du budget ordinaire (les comptes spéciaux relatifs au maintien de la paix en étant exclus) et ne pourrait aucunement s'appliquer dans le cas de la FUNU et de l'ONUC, celles-ci constituant à son avis des opérations illégales entreprises en dépit des dispositions de la Charte concernant le maintien de la paix. Le Canada, comme la majorité des États membres, considère les frais de ces deux opérations comme des dépenses dûment autorisées que les membres sont tenus de payer; il estime en outre que l'article 19 s'applique entièrement aux arriérés de contributions qui sont dus au titre du maintien de la paix.

La discussion relative à l'article 19 et le problème général des méthodes à appliquer pour le financement des opérations de maintien de la paix prendront certainement le pas sur toutes les autres questions dans le domaine du financement de l'ONU. Voici toutefois quelques autres points importants qui seront étudiés par la Cinquième Commission:

- a) augmentation marquée du budget ordinaire qui a été recommandée par le secrétaire général (chiffre brut: \$104,700,000) et prévisions supplémentaires résultant de la continuation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement conformément aux recommandations de la Conférence de 1964.
- b) budget de la FUNU pour 1965 et répartition des dépenses de celle-ci (si elle doit être maintenue en 1965);
- c) répartition géographique du personnel du Secrétariat;
- d) nouvelles propositions relatives à la construction de locaux permanents pour l'École internationale des Nations Unies, et établissement éventuel d'une dotation qui permettrait de faire face aux dépenses imprévues;
- e) installation de moyens mécaniques de vote, — mesure qui s'insère dans le cadre de l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée. (Un dispositif électrique de vote a été installé à titre expérimental pour la dix-neuvième session).

Questions que la Sixième Commission étudiera probablement

La Sixième Commission s'intéresse aux questions qui sont principalement (mais non exclusivement) d'ordre juridique. Son ordre du jour de cette année mentionne les points ci-après:

- a) Rapport de la Commission du droit international (composée de juristes choisis en raison de leur compétence personnelle et chargés du développement du droit international) sur les travaux de sa dernière session.
- b) Question d'une plus large participation aux traités multilatéraux généraux conclus sous les auspices de la Société des Nations;

- c) Examen des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies. (Ce point a été étudié par un Comité spécial des Nations Unies qui s'est réuni récemment à Mexico. Le rapport fourni par celui-ci à la Commission renferme des projets de formulation de certains des principes pertinents, ainsi que des propositions touchant la manière dont on pourra traiter la question à l'avenir).
- d) Examen des mesures à prendre pour le développement progressif du droit international privé, particulièrement en vue de favoriser le commerce international.
- e) Question de la renonciation des États à l'emploi de la force pour le règlement des différends territoriaux et des questions relatives aux frontières.
- f) Question du respect des principes touchant la souveraineté des États, leur intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires nationales des autres États, le règlement pacifique des différends et la condamnation des menées subversives.
- g) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice.

Le droit international dans un monde en évolution

RÉFLEXIONS SUR LA VALEUR DES RÈGLES ANCIENNES ET NOUVELLES

Voici le texte d'un discours prononcé par M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant les membres de l'Association de droit international, division de Toronto, le 14 octobre 1964.

Le sujet dont je vais traiter est assez vaste pour comprendre tout le droit international. Le thème de mon discours est le changement — non pas le changement violent ou révolutionnaire, mais le changement sous sa forme quotidienne, ce qui est maintenant appelé le processus du changement pacifique. Je n'ai toutefois pas l'intention de passer en revue tous les aspects du droit international, qui lie l'Est et l'Ouest, les pays neufs et les vieux, le passé et l'avenir, le monde armé et le monde sans armes, un monde où les lois de la guerre sont aussi vastes que celles de la paix et un monde où il n'existe ni guerre ni violence. Ce serait une tâche beaucoup trop considérable pour ce bref discours.

Mais je puis vous faire partager quelques-unes des connaissances que j'ai acquises dans mes fonctions de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sur le sens du droit international pour le Canada et sur notre façon d'envisager sa force et ses faiblesses; je voudrais vous dire quant et comment nous cherchons à y apporter des modifications pour remédier aux faiblesses des règles actuelles et quand et comment nous cherchons à conserver les réalisations et les valeurs du passé.

L'expérience du Canada n'a rien d'extraordinaire. Pays stable et bien établi, le Canada n'est pas assailli par les problèmes auxquels doivent faire face les nouveaux États qui luttent afin de trouver leur place parmi les nations, qui cherchent à définir leurs droits et leurs devoirs, leurs prérogatives et leurs responsabilités. Comme État indépendant, le Canada a participé à l'élaboration du droit international au cours de ses années les plus difficiles, la période de deux générations qui a marqué le début de l'établissement d'un nouvel ordre international fondé sur la collaboration multilatérale au sein d'institutions d'envergure mondiale nées sur les ruines de deux grandes guerres.

Héritage de l'Occident

Nous, des pays de l'Ouest, considérons le droit international comme notre héritage. Il a surgi en grande partie à la suite des réclamations des auteurs occidentaux et des coutumes des pays de l'Ouest. C'est donc nous qui avons inspiré l'ensemble du droit international actuel. Beaucoup de choses nous plaisent de cet ensemble de principes et de règlements. Il y a aussi beaucoup de choses qui ne nous plaisent pas. Mais quelle est l'attitude des plus jeunes nations? Si vous avez comme moi eu l'occasion de traiter avec des représentants des plus jeunes na-

tions,
qu'ils
droit i
tics d
ont pa
interna
nation
fluence
ments.
assez
interna
les pay
Il
répugn
ment
fèrent,
les né
politiqu
cette a
plus q
l'ordre

Problè
Mais
scume
dent,
problè
tion. F
problè
politiqu
Qu'en

En
tiques
juridiqu
les cor
sager
le peu
d'ques
le dro
d'vien
termes
q'elle
Cuelq

tions, vous auriez, vous aussi, j'en suis sûr, l'impression frappante et très nette qu'ils attachent au moins une aussi grande valeur aux règles et aux principes du droit international que nous le faisons en Occident. Ce sont les plus jeunes nations qui sont les plus intéressées à voir progresser le droit international. Elles ont participé très activement à la mise au point de nouveaux moyens d'action internationaux au sein de l'Assemblée générale, de la Commission du droit international, de conférences diplomatiques et d'autres organismes. Elles ont une influence positive sur l'évolution du droit international. Elles veulent des changements. Elles veulent travailler afin d'y arriver. Mais la plupart d'entre elles sont assez sages pour se "hâter lentement" lorsqu'elles tentent de réformer le droit international et les institutions internationales pour répondre aux besoins de tous les pays, y compris le leur.

Il est vrai que la plupart des plus jeunes nations ont manifesté une certaine répugnance au sujet de l'arbitrage obligatoire. Quelques-unes d'entre elles seulement ont accepté la juridiction obligatoire de la Cour internationale. Elles préfèrent, ce qui est facile à comprendre, les organisations et les méthodes régionales, les négociations plutôt que l'arbitrage, le règlement des conflits par des moyens politiques plutôt que par des moyens juridiques. Nous avons le ferme espoir que cette attitude se modifiera à mesure que ces pays se rendront compte de plus en plus qu'ils peuvent s'exprimer et qu'ils participent pleinement à l'évolution de l'ordre juridique international.

Problèmes à la fois juridiques et politiques

Mais nous ne devons pas nous irriter de ce que les nouvelles nations hésitent à soumettre leurs conflits au jugement d'un troisième partenaire. Même en Occident, nous n'avons pas, nous-mêmes, pris tout à fait l'habitude d'envisager les problèmes internationaux à la lumière des droits et des devoirs des pays en question. Presque tout problème politique est aussi un problème légal; et presque tout problème légal est un problème politique. Le problème de Suez était-il légal ou politique? Qu'en est-il du problème de la reconnaissance de la Chine communiste? Qu'en est-il du problème de Berlin? Ces problèmes sont-ils légaux ou politiques?

En réalité, les relations internationales n'engendrent pas des problèmes politiques qui ont un aspect juridique, pas plus qu'elles n'engendrent des problèmes juridiques qui ont un aspect politique. A mon avis, la distinction essentielle entre les conflits juridiques et politiques est le désir des États en question de les envisager comme juridiques, de les considérer à la lumière du droit international. Mais le peu d'empressement à envisager et à formuler les problèmes en termes juridiques ne dépend pas nécessairement d'un manque d'intérêt ou de respect pour le droit international. Cela peut se produire parce que les faits d'une question deviennent plus embrouillés au lieu d'être plus clairs lorsqu'on les exprime en termes de droit. Ou on peut hésiter à plaider parce qu'on croit que la loi, telle qu'elle existe actuellement, est injuste ou insuffisante et qu'elle doit être modifiée. Quelques États se demanderont certainement si, dans une société où l'application

du droit international n'est pas universellement ou uniformément acceptée, il ne serait pas juste que chaque État se réserve une liberté d'action que beaucoup d'autres pays proclament et conservent.

En même temps que les nouveaux États ont cherché à faire avancer et à modifier le droit international, l'attitude de l'Union soviétique et de ses alliés sur cette question s'est modifiée elle aussi. A une certaine époque, les écrivains soviétiques mettaient en doute l'existence même du droit international. A d'autres moments, ils exprimaient l'idée qu'il pourrait y avoir plusieurs genres de droit international et que le droit international était en partie un ensemble de règles temporaires qui réglait les relations entre États communistes et États capitalistes en attendant la victoire totale du communisme. Mais au cours des dernières années, nous avons pu voir, tant en ce qui a trait au droit international qu'à d'autres domaines, les signes de changement en Union soviétique, une plus grande acceptation du fait qu'il n'y a qu'une forme de droit international qui s'applique en général à l'Est et à l'Ouest. Il n'est pas étonnant que l'Union soviétique se rende compte qu'il y a dans le droit international des principes qui favorisent les intérêts soviétiques. L'Union soviétique s'est beaucoup inspirée des idées traditionnelles du XIX^e siècle quant à son rôle de grande puissance aux intérêts complexes et très dispersés.

L'URSS et le droit international

Pour l'URSS, le droit international semblerait jouer un triple rôle dans le monde moderne. Son premier rôle serait de protéger les intérêts de l'Union soviétique en tant qu'État parmi d'autres États, comme État qui entretient des relations internationales avec d'autres pays et comme État qui se préoccupe de la protection de ses frontières. Le second rôle du droit international est d'être une sorte de pont sur lequel l'Est et l'Ouest peuvent trouver des intérêts communs, un lien entre des sociétés et des idéologies rivales, un instrument de ce qui a été appelé "la coexistence pacifique". Le troisième rôle du droit international est de faire progresser les buts politiques et idéologiques des Soviétiques aux dépens des puissances de l'Ouest. C'est en vertu de ce troisième principe que les Soviétiques affirment la légalité des "guerres de libération" contre le colonialisme. Voilà, bien entendu, un résumé très simplifié de l'attitude soviétique, puisque chaque rôle ou fonction empiète sur les autres d'une façon évidente.

C'est surtout dans sa conception du premier rôle du droit international, la protection des intérêts d'une grande puissance, que l'Union soviétique semble être en voie d'adopter une attitude conservatrice — plus récemment dans son attitude quant aux règles ayant trait à la conclusion, à l'expiration, à la suspension et à la révision des traités. A la Commission du droit international, nous avons ainsi pu voir les membres des pays communistes et ceux des pays de l'Ouest se mettre d'accord au sujet de règlements qui garantissent l'inviolabilité des traités. L'Union soviétique a même appuyé une interprétation restrictive du principe controversé *clausula rebus sic stantibus* et nous avons très peu entendu parler au cours des dernières années de "traités injustes". C'est aussi dans le cadre de ce

premier
défense
un peu
national
ce, com
du droi
pacifiqu
d'utilise

Que
sort arr
d'un en
occident
Même s
rer dent
L'URSS
grande
l'Ouest
légal int
les confl

Il es
national
satisfais
société
changen
la quest
régler d
rejeter c
possible

J'ai
comme
exemple
question
nièreme
de sa p
du droit
de l'Éta

Droit d
Considé
où nou
années.
de mêm
limite d

premier rôle du droit international que l'Union soviétique s'est faite le ferme défenseur du principe de la souveraineté des États. Je traiterai de cette question un peu plus tard. Il reste à voir si l'attitude soviétique qui fait du droit international un instrument de protection pour ses intérêts nationaux aura une influence, comme je crois que c'est déjà le cas, sur l'attitude soviétique vis-à-vis le rôle du droit international comme instrument de ce qu'ils appellent "la coexistence pacifique" et si elle amènera l'Union soviétique à diminuer ses efforts en vue d'utiliser le droit international à des fins révolutionnaires.

Quelle conclusion doit-on tirer de cette analyse? Je crois que les peuples en sont arrivés au point où presque chacun d'entre eux se rend compte de la valeur d'un ensemble de lois internationales applicables à tous les États, qu'ils soient occidentaux ou orientaux, communistes ou capitalistes, anciens et nouveaux. Même si elles n'ont guère participé à sa formulation, les nouvelles nations se rendent compte de sa valeur pour protéger les intérêts des petites puissances. L'URSS y a vu une valeur positive comme moyen de protéger ses intérêts de grande puissance et comme instrument de coexistence pacifique. Les pays de l'Ouest y voient un cadre à l'intérieur duquel il serait possible d'établir un ordre légal international et un instrument de paix au moyen duquel on pourrait régler les conflits et apporter des changements d'une façon pacifique.

Il est donc évident que tous les pays du monde s'intéressent au droit international et désirent voir élaborer un ensemble de règles qui limiteront de façon satisfaisante les intérêts variés et souvent opposés des États qui composent la société moderne. Chacun de ces États, frappé par le spectacle saisissant des changements technologiques, scientifiques et économiques, se pose constamment la question suivante. Les règles particulières du droit international peuvent-elles régler de façon satisfaisante une situation donnée? Dans quelle mesure devrait-on rejeter ce qui est ancien et chercher des innovations? Dans quelle mesure est-il possible d'apporter des changements? Ces changements sont-ils souhaitables?

J'aimerais vous montrer comment de telles questions se posent pour un pays comme le Canada et comment nous cherchons à y répondre. Je vous donnerai des exemples tirés de trois domaines particuliers de l'activité internationale où la question de la valeur respective des règles anciennes et nouvelles s'est posée dernièrement et où le Gouvernement du Canada a dû exposer des aspects importants de sa politique extérieure en tenant compte des critères et des principes modifiés du droit international. Ce sont le droit de la mer, le principe de la responsabilité de l'État et enfin la question des relations amicales entre pays.

Droit de la mer

Considérons d'abord le droit de la mer. C'est un domaine du droit international où nous avons pu voir des changements radicaux au cours des vingt dernières années. Lors de la Conférence de codification de La Haye en 1930, le Canada, de même que les autres pays du Commonwealth, appuyait l'établissement d'une limite de 3 milles à toutes fins et non seulement pour les eaux territoriales; nous

voulions déterminer la limite de la mer territoriale à partir des sinuosités de la côte et nous demandions une ligne de clôture assez restreinte pour les baies. Mais à cause des nouvelles méthodes de pêche apportées par la technologie moderne, les Canadiens des côtes est et ouest se sont rendu compte de la nécessité de protéger leurs propres réserves de poisson des mers environnantes. Les côtes de notre pays sont entourées de grandes étendues d'eau qui, dans certains cas, pénètrent à l'intérieur du pays. Au XIX^e siècle et au cours de la plus grande partie du XX^e siècle, les lois établies n'étaient pas suffisantes pour protéger nos intérêts et pour répondre à nos besoins. Elles ne protégeaient pas non plus d'une façon suffisante les intérêts de plusieurs autres pays. Au cours de la période d'après-guerre, nous avons été témoins de changements radicaux. On a d'abord accepté d'appliquer la méthode de la base en ligne droite pour mesurer la mer territoriale. Par une décision d'importance historique, la Cour internationale de Justice a ébranlé les bases du droit de la mer en 1951 lorsqu'elle a reconnu la validité de la méthode de la base en ligne droite dans certains cas. Cette décision avait une importance particulière pour le Canada à cause des caractéristiques particulières et surtout de la configuration très découpée de ses côtes.

Le deuxième progrès important est l'acceptation de plus en plus répandue de la notion des zones de pêche dans le droit international. Il y a quelques années seulement, certains pays refusaient de reconnaître le droit de réclamer une limite de pêche qui s'étendrait jusqu'à une distance de 12 milles (au delà des eaux territoriales). Plusieurs pays, dont le Canada, exercent maintenant une juridiction exclusive sur leur industrie de la pêche. Depuis la dernière guerre, nous avons aussi vu naître et accepter le principe de la souveraineté sur les ressources du plateau continental. Nous avons vu établir de nouvelles règles afin de déterminer la ligne de clôture des baies. Nous avons aussi vu plusieurs pays abandonner la limite de 3 milles fixée pour les eaux territoriales.

Le droit international de la mer s'est ainsi transformé au cours d'une génération — non sans difficultés et non sans soulever des questions qui sont restées sans réponse et des sujets de mésentente. Mais à cause des efforts d'un grand nombre de pays (et je puis dire que le Canada a été à l'avant-garde), les règles de la mer ont été modifiées et elles subissent des transformations afin de répondre, non seulement aux besoins des grandes puissances maritimes, mais aussi à ceux de tous les États, y compris plusieurs jeunes nations. Le Canada a été le premier pays à proposer une juridiction de pêche distincte, sous forme d'une zone de pêche qui s'étendrait sur une distance de 12 milles à partir des lignes de base de la mer territoriale. Nous avons été les premiers à lancer cette proposition dans le domaine international; nous avons cherché à la faire accepter pendant plusieurs années par les Nations Unies, au cours de deux conférences internationales et au cours de discussions et de réunions plus restreintes dont nous avons été les organisateurs. Lorsque nos efforts en vue d'obtenir un consentement international ont échoué, le Canada, comme d'autres pays, a établi une zone de pêche unilatérale et exclusive de 12 milles et nous poursuivons actuellement des négociations avec les pays

dont l'industrie de la pêche est touchée par cette décision afin de trouver un moyen satisfaisant de sauvegarder leurs intérêts.

C'est ainsi que le droit de la mer est un domaine où le Canada a trouvé les règles actuelles insuffisantes et où il s'est, par conséquent, efforcé de les modifier. Toutefois, même dans ce domaine, nous avons trouvé bon de conserver certaines des règles qui existaient déjà. Le Canada n'a pas changé la limite de 3 milles fixée pour la mer territoriale parce que nous croyons que cette règle classique ou traditionnelle répond de façon satisfaisante aux intérêts des États en ce qui a trait aux avantages qu'ils attendent d'une mer territoriale, tout en respectant le plus possible le principe de la liberté de la haute mer. Mais plusieurs États n'ont pas jugé cette règle satisfaisante et, si nous l'examinions sans tenir compte des nouveaux progrès du droit international de la mer, nous la trouverions insatisfaisante nous aussi. Cependant, l'établissement de nouvelles règles au sujet des bases en ligne droite, des baies et de l'exploration du plateau continental et l'acceptation croissante du principe de la zone de pêche constituent des progrès qui permettent au Canada de protéger ses intérêts sur ses côtes adjacentes sans qu'il nous soit nécessaire d'abandonner le principe de 3 milles que nous trouvons toujours valable.

Droits des étrangers

On a aussi réclamé des changements dans un autre domaine du droit international, en ce qui a trait à la responsabilité des États pour la violation des droits de citoyens d'autres pays. Cette question soulève des problèmes délicats au sujet de la nationalisation de la propriété et des indemnités pour les dommages et préjudices subis par les étrangers.

Dans ce domaine, la question de la justesse des règles du droit international s'est posée de façon aiguë. Au cours du célèbre procès Sabbatino en mars 1964, M. le juge Harlan a insisté sur la nécessité d'apporter des changements:

Il y a aujourd'hui très peu d'aspects du droit international au sujet desquels l'opinion mondiale semble être aussi divisée que sur celui des droits qu'un État d'exproprier les biens des étrangers. Bien entendu, on considère à bon droit, dans des décisions judiciaires ou arbitrales internationales et comme l'ont exprimé des gouvernements nationaux et certains commentateurs, qu'une saisie n'est pas justifiée en vertu du droit international si ce n'est à des fins publiques, si elle dénote de la discrimination ou si on ne prévoit pas une indemnité juste et complète dans un bref délai. Toutefois, les pays communistes, même s'ils ont de fait accordé certaines indemnités à la suite de démarches diplomatiques, ne reconnaissent aucune obligation de la part du pays qui exproprie. Certains représentants des pays sous-développés qui viennent d'accéder à l'indépendance mettent en doute le fait que les règles de la responsabilité d'un État envers un étranger puissent engager des nations qui ne les ont pas acceptées et prétendent que les critères acceptés traditionnellement au sujet de l'expropriation des biens favorisent les intérêts "impérialistes" et ne conviennent pas aux pays en voie d'expansion.

Donc, la question de la responsabilité de l'État présente des aspects semblables à ceux du droit de la mer. Dans chacun des cas, plusieurs pays ont soutenu et continuent à soutenir que les règles actuelles ou traditionnelles ne sont pas satisfaisantes et doivent être modifiées. Dans chacun des cas, on a fait plusieurs tentatives au cours des années passées pour en arriver à un accord international au sujet des règles en question. Lors de la Conférence de codification de La Haye, en

1930, on a tenté un effort tout spécial mais infructueux en vue d'élaborer un ensemble de règles convenues ou une règle de conduite pour les États en ce qui a trait aux droits des ressortissants étrangers établis sur leur territoire. Le sujet a été abordé par d'autres organismes de la Société des Nations. Dernièrement, la Sixième Commission et la Deuxième Commission des Nations Unies ont étudié ce problème sous divers aspects. La Deuxième Commission est aux prises depuis plusieurs années avec le problème de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles.

La Commission du droit international a aussi étudié les divers aspects de ce problème presque depuis sa formation. Les pays communistes ont manifesté une volonté bien arrêtée d'écarter le sujet de l'ensemble des règles traditionnelles sur les dommages encourus par les étrangers et d'aborder plutôt celui plus général de la responsabilité des États — c'est-à-dire les principes généraux qui sont à la base des obligations des États, par exemple, de ne pas commettre d'acte d'agression. Il reste à voir jusque dans quelle mesure les règles traditionnelles se rapportant aux dommages subis par les étrangers seront exprimées et confirmées au cours des travaux actuels de la Commission.

Je crois qu'à l'heure actuelle on n'est pas encore arrivé à une entente préliminaire à la suite de ces tentatives de réforme et d'évolution progressive. Il reste à voir si ces efforts, qui ont échoué par le passé, seront fructueux. Je tiens à souligner, en la lumière de ce que j'ai dit, que tout ce à quoi on arrivera plus tard sera nécessairement fondé, dans une large mesure, sur des principes de base qui n'ont pas été mis de côté et qui ne devraient pas l'être. C'est dans ce sens que le Canada, de même que beaucoup d'autres pays, reconnaît beaucoup de valeur aux vieilles règles qui constituent une base juste et équitable à partir de laquelle on pourra concilier les intérêts des pays en question. Même les dernières mesures prises par les pays communistes, qui sont les principaux adversaires du principe de la responsabilité des États pour les dommages subis par les étrangers et les premiers à réclamer les changements, sont un témoignage de la solidité et de la durabilité de certains principes traditionnels.

On a fait comprendre à plusieurs occasions aux pays du bloc soviétique qu'il est dans leur intérêt de consentir à un règlement raisonnable des réclamations et des litiges provoqués par la saisie de biens. Ils se sont comportés à l'occasion comme s'ils avaient été soumis à ce qu'ils auraient pu appeler en d'autres circonstances des principes démodés et capitalistes au sujet du droit de propriété.

Permettez-moi de vous donner à ce sujet un exemple de ce qui a été fait par les pays communistes. Le cas des mines de nickel de Petsamo est un exemple assez peu connu d'une remise, par l'Union soviétique, qui pourrait être considérée comme une indemnité. A cette occasion, l'Union soviétique a accepté de verser au Canada la somme de 20 millions de dollars pour nous indemniser de la perte des mines de nickel de Petsamo situées sur un territoire qui a été cédé à l'Union soviétique en vertu du traité de paix conclu avec la Finlande en 1944. Ces mines appartenaient à une filiale de l'International Nickel Company of Canada.

Le cas
descente d
en cause
l'Europe a
succès de
de donner
avaient pé
s'il n'a pas
internation
une indem

Accords en
Au cours
clus entre
afin de rés
suite de la
Ces accord
fois 90 p.
réclamation
contexte o
une impor
chargeait d
sés par le
prochent
consentis
banquerou
vertu des
point. Mé
d'abord, q
certaine o
est à son

Le Ca
ment satis
Le gouver
avaient co
versement
diens dor
telles nég
déplaire
tenir com

Je rec
au sujet
d'avant-g

Le cas soumis par la compagnie d'aviation israélienne El-Al à la suite de la descente d'un de ses avions par l'Aviation bulgare est un autre exemple qui a mis en cause la question de la responsabilité internationale d'un État de l'est de l'Europe au cours de la période d'après-guerre. Certains États ont tenté sans succès de faire appel à la juridiction de la Cour internationale de La Haye afin de donner satisfaction aux demandes de plusieurs personnes dont les parents avaient péri à la suite de cet acte irresponsable du Gouvernement bulgare. Même s'il n'a pas été possible de régler la question par des moyens juridiques à la Cour internationale, plusieurs des pays en question, y compris le Canada, ont pu obtenir une indemnité en faveur de leurs citoyens à la suite de pourparlers diplomatiques.

Accords entre l'Est et l'Ouest

Au cours de la période d'après-guerre, il y a eu environ cinquante accords conclus entre des gouvernements de l'Ouest et des gouvernements de l'est de l'Europe afin de régler au moyen de sommes globales des réclamations d'indemnités à la suite de la nationalisation ou de la confiscation de biens dans l'est de l'Europe. Ces accords n'assuraient qu'un remboursement partiel, qui pouvait dépasser parfois 90 p. 100, mais qui se chiffrait parfois à moins de 10 p. 100 de la valeur des réclamations en souffrance. Les négociations ont habituellement eu lieu dans un contexte où l'état des relations économiques et politiques entre les deux pays avait une importance déterminante sur le résultat des pourparlers. L'État réclamant se chargeait de distribuer à ses citoyens, comme il l'entendait, la somme globale versée par le gouvernement de l'est de l'Europe. On a dit que de tels accords se rapprochent aussi peu des règlements du droit international que les compromis consentis par un débiteur qui a manqué à ses engagements, afin d'éviter une banqueroute qui révélerait le degré de responsabilité légale de ce débiteur en vertu des lois internes du pays. Nous ne sommes pas entièrement d'accord sur ce point. Même si les pays communistes refusent de le reconnaître, il nous semble, d'abord, qu'il y a à la base de tous ces accords une reconnaissance implicite d'une certaine obligation à chercher une solution et, en deuxième lieu, que cette solution est à son tour conforme aux principes traditionnels de la responsabilité des États.

Le Canada croit que ces règles qui existent déjà constituent encore un fondement satisfaisant à partir duquel il est possible de concilier les intérêts des États. Le gouvernement a annoncé il y a quelques mois que le Canada et la Hongrie avaient conclu un accord préliminaire afin d'entamer des négociations en vue du versement d'une somme globale en paiement de réclamations de citoyens canadiens dont les biens ont été nationalisés sans compensation par la Hongrie. De telles négociations en vue d'obtenir des indemnités globales pourraient peut-être déplaire au puriste du droit international. Mais le Canada a dû nécessairement tenir compte des coutumes et de l'attitude des pays en question.

Je reconnais qu'un jugement impartial prononcé par un tribunal international au sujet de telles réclamations — ce qui était l'habitude au cours des années d'avant-guerre — aurait été préférable mais, à défaut de cela, le Gouvernement

du Canada doit tenir compte de l'intérêt des réclamants canadiens qui désirent on le comprend bien, obtenir au moins une indemnité partielle à la suite de leurs pertes. Ils sont un peu dans la situation de créanciers qui, en vertu des lois nationales, préfèrent en arriver à un compromis avec un débiteur qui n'a pas rempli ses obligations. En acceptant de recourir à la solution de l'indemnité globale le Canada ne renonce à aucun des droits qu'il détient en vertu des règles traditionnelles de la responsabilité des États. Au cours des ces négociations, nous avons l'intention d'insister fortement pour que le gouvernement nationalisateur reconnaisse pleinement le droit des réclamants canadiens à une indemnité équitable pour les pertes qu'ils ont encourues. Je ne crois pas que des compromis de ce genre dans le domaine international touchent aux principes de base du droit international traditionnel, pas plus qu'un compromis à l'amiable ne peut affecter les règles de la responsabilité légale de la législation intérieure.

A mon avis, il est encourageant de constater l'appui que certains des pays en voie de développement ont accordé aux règles traditionnelles. Il ne s'agit pas de respect abstrait des vieilles règles. C'est une question d'intérêt très pratique pour les pays qui ont grand besoin de capitaux étrangers pour assurer l'expansion de leur économie. Le pays qui exporte les capitaux et celui qui les importe peuvent avoir une façon différente d'aborder la question mais ils peuvent s'entendre sur des points communs. De chaque côté, on désire faciliter le mouvement régulier des capitaux à travers les frontières nationales au profit des deux parties. Les principes traditionnels se sont avérés très appropriés et très utiles lorsqu'il a fallu résoudre les difficultés qui se posaient.

Je ne voudrais pas donner l'impression que le Canada juge entièrement satisfaisantes les règles internationales actuelles au sujet de la responsabilité des États. En négociant avec la Hongrie pour obtenir une indemnité globale, il est nécessaire que le Canada s'en tienne à la règle que les réclamants doivent être citoyens canadiens tant au moment où les dommages ont été subis que lorsque la créance a été présentée. La seule exception à la règle sur la nationalité s'applique à des créances fondées sur les dispositions particulières d'un traité. Cette règle n'est peut-être pas satisfaisante dans tous les cas. Elle peut causer des difficultés et même sembler arbitraire. Malheureusement, à cause des lois et des coutumes actuelles, il n'est pas possible que les États donnent plus d'extension au principe de la responsabilité des États. A cause de l'attitude parfois prudente, parfois hésitante, parfois même négative de certains États à l'égard du principe de la responsabilité pour des dommages subis par des étrangers, nous devons préserver les règles actuelles et admettre que la possibilité de leur donner plus d'extension de façon à faire retomber une plus grande responsabilité sur les États est très mince et très improbable.

En résumant l'expérience du Canada dans le domaine des principes de la responsabilité des États, je dois dire que nous ne sommes pas pessimistes. Nous ne croyons pas devoir nous inquiéter du désordre apparent qui règne au sujet des règles de la responsabilité des États. Nous ne croyons pas qu'il sera nécessaire d'abandonner les règles et les principes actuels. Nous n'avons certainement pas in

coce accep
des droits
sois d'un

Conférence

Le troisième
en droit in
le Comité
pacifique
les princip
l'ordre et
mission de
pays de l'O
une attitude
sation de
vention et
les représen
de Mexico
ou qu'on
nouveaux
Charte et
judiciale;
coinformé
sation du
nationale;
le perfection
ra à donner

Je cite

certains p
positions
besoins ac
ses nature
pays souv

Toute

ont été e
confiance
institution
la collabor
ces pays
Nations
tirent leur
gratuite
tute néce

coeur-accepté de tous mais plusieurs des règles traditionnelles au sujet du respect des droits des étrangers jouissent d'une vitalité étonnante conformément aux besoins d'un monde en évolution.

Conférence de l'ONU sur les relations amicales

Le troisième exemple par lequel je voudrais illustrer le problème du changement en droit international est de nature plus générale. Il y a moins de deux semaines, le Comité spécial des Nations Unies sur les relations amicales et la collaboration pacifique entre les États terminait ses travaux à Mexico. Le colloque portait sur les principes généraux du droit international au sujet du maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité, en vue de fournir un plan au travail de la Sixième Commission de l'Assemblée générale. Lors de cette réunion, 27 représentants des pays de l'Ouest, des pays communistes et des pays neutres ont tenté d'en arriver à une attitude commune et à une entente sur des sujets comme la menace ou l'utilisation de la force, le règlement pacifique des conflits, le principe de la non-intervention et l'égalité souveraine des États. Même si, comme on pouvait s'y attendre, les représentants ne sont pas tombés d'accord sur la plupart des sujets, le colloque de Mexico a démontré de façon bien claire qu'il y avait des indices de changement ou qu'on s'écartait de trois conceptions extrêmes du droit international: celle des nouveaux pays qui réclament un changement des dispositions actuelles de la Charte et l'acceptation d'une interprétation large et plus politique que strictement juridique; celle de l'Union soviétique qui continue à envisager le droit international conformément au troisième rôle que j'ai mentionné plus tôt, c'est-à-dire l'utilisation du droit international au service des buts soviétiques de révolution internationale; et, en dernier lieu, celle de quelques puissances de l'Ouest qui désirent le perfectionnement des rouages prévus par la Charte mais qui s'opposent en général à donner plus d'extension à ces principes.

Je citerais comme exemple de la première attitude l'opinion exprimée par certains pays en voie de développement qu'on ne pourrait faire appel à des dispositions du droit international ou de traités qui ne semblent plus répondre aux besoins actuels pour limiter le droit d'une nation de disposer de ses propres richesses naturelles. Un autre exemple de ceci est l'avis que le principe de l'égalité des pays souverains comprendrait maintenant celui de l'égalité économique.

Toutefois, de telles attitudes ont été plutôt exceptionnelles. Même lorsqu'elles ont été exprimées, elles ont habituellement été complétées par des marques de confiance dans les organismes politiques et autres des Nations Unies et dans les institutions spécialisées qui sont la source d'un changement progressif obtenu par la collaboration internationale. En cherchant à modifier le système de la Charte, ces pays désirent également ne pas affaiblir la structure externe, le système des Nations Unies lui-même. Ils comprennent de plus en plus que les institutions tirent leur force des principes qui en sont à la base et que la mise en question gratuite et arbitraire de la justesse de ces principes ne peut qu'affaiblir la structure nécessaire au maintien de la paix.

Changement du point de vue soviétique

La réunion de Mexico a aussi démontré que l'Union soviétique commence à accepter, du moins dans certains domaines, un système unique de droit international. La réunion a été en partie pour l'Union soviétique une occasion de faire des sondages à la suite d'une proposition émise par le président Khrouchtchev dans une lettre adressée aux chefs d'État le 31 décembre 1963 au sujet des conflits de frontières et des moyens d'y mettre un terme. Vous savez peut-être que ce sujet figure à l'ordre du jour temporaire de la prochaine session de l'Assemblée générale. Je n'ai pas besoin de souligner l'aspect "conservateur" d'une proposition qui a pour but de fixer définitivement les frontières actuelles. L'Union soviétique désire-t-elle obtenir un système de droit international orienté vers la stabilité et non pas exclusivement vers le changement révolutionnaire? Dans quelle mesure le premier objectif limiterait-il le second?

Lorsqu'ils présentent la proposition sur les conflits de frontières comme une étape pratique vers le désarmement, les avocats soviétiques rejettent absolument toute implication d'autorité supranationale. La position qu'ils défendent n'est pas logique parce que, tout en insistant constamment sur le besoin de changements, surtout de changements radicaux à l'extérieur de leurs propres frontières, ils conservent une notion très conventionnelle du droit international moderne, celle d'une souveraineté aussi absolue qu'il est possible de le désirer à l'heure actuelle. Ils invoquent ce principe dans le domaine du désarmement et des méthodes de règlement pacifique des conflits. Leur préoccupation au sujet de la souveraineté se reflète surtout dans l'importance qu'ils accordent aux négociations comme moyen principal de résoudre les conflits internationaux. Les autres méthodes de règlement sont considérées comme des empiètements sur la souveraineté des États. Cette tendance vers une doctrine conservatrice s'est aussi manifestée dans une proposition de l'Union soviétique de dresser une liste des actes d'intervention illégaux d'un État dans les affaires d'un autre État.

Je pourrais vous citer d'autres exemples. Il est toutefois évident à la suite de cet exposé de l'attitude soviétique au colloque de Mexico que les Soviétiques en sont maintenant rendus à un point où ils doivent de plus en plus choisir entre une idéologie de changement révolutionnaire et un système de droit international fondé sur une philosophie dont l'objectif est la stabilité et le changement pacifique.

La Sixième Commission poursuivra l'étude du sujet des relations amicales lors de la prochaine session de l'Assemblée générale. Alors que le colloque de Mexico n'a pas abouti, dans la plupart des cas, à la formulation de règles à cause de différences fondamentales d'attitude, il semble que certaines règles de base s'élaborent pour donner plus d'extension aux principes de la Charte. Ces règles sont un compromis entre les positions extrêmes de l'Est et de l'Ouest et celles des pays neutres dont j'ai parlé plus tôt.

Règles de base en vue de l'évolution de la Charte

Je vous donnerai quatre de ces règles de base. D'abord, en dépit du fait que la

Commission
de codifier
d'interpréter
C'est un de
la Sixième
très règles
Charte, les
bons princ
être ajouté
qu'ici des
sous forme
souverains
lors de con
droit inter
ce qui est
lequel les

L'effort
national p
note peut-
et de certa
gement. O
que les ef
internation

J'espère
le Canada
politique
et moi-mê
sayons de
des États.
les problè
En troisiè
causes de
nos propr
sont juste
les faire p
l'accepter
organisme
règles que

En un
visage le
non pair
sa maître
compagn

Commission du droit international est l'organisme chargé par l'Assemblée générale de codifier le droit international, il convient que la Sixième Commission essaie d'interpréter le sens des dispositions de la Charte ou ce qui y est sous-entendu. C'est un domaine propre de *lex lata*. En deuxième lieu, au moyen de *lex ferenda*, la Sixième Commission pourrait recommander aux gouvernements d'adopter d'autres règles légales confirmées par l'usage des États depuis la rédaction de la Charte, lesquelles sont conformes à la Charte. En troisième lieu, il peut y avoir de bons principes de conduite internationale qui ne soient pas nécessairement prêts à être ajoutés au système légal international. Ces principes peuvent avoir été jusqu'ici des normes de moralité internationale qui n'ont pas encore été exprimées sous forme d'obligations légales. Enfin, dans un monde qui se compose d'États souverains, les propositions adoptées par les organismes des Nations Unies ou lors de conférences générales représentent un élément important de l'évolution du droit international. De telles propositions ne sont pas toujours un guide sûr pour ce qui est des pratiques internationales mais elles indiquent clairement le sens dans lequel les coutumes évoluent.

L'effort tenté actuellement en vue de faire codifier les règles du droit international par des organismes autres que la Commission du droit international dénote peut-être une certaine impatience et une hâte de la part des pays communistes et de certaines nouvelles nations dans leur façon d'aborder le problème du changement. On peut voir à la suite de la réunion de Mexico des présages qui indiquent que les efforts tentés récemment afin de modifier le sens de l'évolution du droit international se changeront en une attitude plus raisonnable et plus critique.

J'espère, monsieur le président, que cette étude générale des problèmes que le Canada doit affronter aidera à faire comprendre davantage l'attitude et la politique canadiennes. J'aimerais ajouter ceci. Les membres de mon ministère et moi-même sommes, avant tout, des étudiants du droit international. Nous essayons de comprendre quelles règles sont applicables et quelles sont les pratiques des États. En deuxième lieu, nous sommes des praticiens qui cherchent à résoudre les problèmes internationaux à la lumière des règles actuelles et des précédents. En troisième lieu, nous sommes nos propres avocats. Nous défendons nos propres causes de diverses façons non officielles. En quatrième lieu, nous sommes souvent nos propres juges. Nous examinons les règles afin de voir jusqu'à quel point elles sont justes et équitables et jusqu'à quel point, à notre avis, il faut les modifier et les faire progresser. Nous étudions le cas de l'autre partie et nous pouvons soit l'accepter soit le rejeter. En cinquième lieu, nous légiférons au sein des différents organismes des Nations Unies, en nous prononçant et en votant en faveur des règles que nous croyons être justes.

En un mot, en ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'envisage le droit international de plusieurs façons et à bien des points de vue. C'est mon pain quotidien. On a déjà dit de sir Frederick Pollock que le droit était sa maîtresse. Dans mon cas, il suffirait de dire que le droit international est mon compagnon de tous les jours.

La République de Zambie

LE 24 OCTOBRE 1964, la Rhodésie du Nord, ancienne dépendance britannique, est devenue la République de Zambie. Le président élu du nouvel État, M. Kenneth Kaunda, avait choisi cette date parce qu'elle était celle de la journée d'hommage des Nations Unies à Dag Hammarskjöld, l'ancien secrétaire général des Nations Unies mort dans l'écrasement d'un avion en Rhodésie du Nord en 1961.

A minuit, à Lusaka, capitale du pays, fut hissé le drapeau orange, noir, rouge et vert de la Zambie, après 73 ans d'administration britannique. Dans le courant de la journée, M. Kaunda prêta serment à titre de président de la République. La Zambie était devenue le trente-sixième État indépendant de l'Afrique et le vingtième membre indépendant du Commonwealth.

L'honorable Yvon Dupuis, ministre sans portefeuille, représentait le Canada aux cérémonies. Il a remis au président Kaunda, une lettre de félicitations du très honorable L. B. Pearson et a offert un don de \$5,000 pour l'achat de livres.

Histoire

On ne connaît que par bribes les époques anciennes de cette région, par la tradition orale des tribus. Il n'existe d'archives que depuis un peu plus d'un siècle. Le reste relève de l'archéologie. A la frontière de la Zambie et de la Tanzanie, à la chute de Kalambo, on a découvert des vestiges de plusieurs camps préhistoriques de la civilisation de la hachette, qui remonteraient à plus de 36,000 ans. Des outils en pierre d'une très belle facture y jonchent le sol dans la position où ils furent abandonnés. On a trouvé là aussi de très anciens outils en bois (bêches, gourdins à lancer, et un couteau en bois); c'était la première fois qu'on trouvait en Afrique des objets de cette nature.

Situé sur l'une des principales voies de migration nord-sud, le pays a connu des invasions continuelles. Aussi la population se compose-t-elle en majeure partie, tout en étant de fond bantou, d'un brassage d'éléments amenés par des invasions postérieures au début du XVII^e siècle. Les tribus et les langues y sont, en conséquence, très diverses.

Les explorations de Livingstone

Il y a une centaine d'années, la Zambie n'était qu'un vaste territoire inexploité qu'on appelait "le pays du nord du Zambèze", ou la "Zambézie", ou tout simplement l'Afrique centrale. On n'en connaissait rien de précis avant les grandes explorations du missionnaire David Livingstone, qui commença à remonter le Zambèze en 1851 et atteignit les chutes Victoria en 1855. Les explorateurs qui le suivirent vantèrent à l'unisson l'abondance du gibier et la splendeur des chutes Victoria, mais c'est Livingstone qui, le premier, avait éveillé l'intérêt du monde pour l'Afrique centrale. La Zambie, plus qu'aucune autre partie de l'Afrique.

est le pays de Livingstone, celui où son œuvre de missionnaire et d'explorateur a été le plus féconde.

Depuis cette époque, l'Afrique a connu d'immenses transformations. Livingstone n'a été que la première des forces de changement et de progrès en Zambie. D'après un de ses biographes, il avait foi dans l'avenir de l'Afrique, qu'il voyait très grand. Il fut en avance de plusieurs générations sur son temps pour ce qui est de comprendre l'aspiration légitime des Africains à l'édification d'États modernes.

Livingstone mourut en 1873 à Chitambo, dans la région où vivent les Bemba, principale tribu de Zambie. Il avait passé vingt années de sa vie à voyager dans l'intérieur africain.

Cecil Rhodes

Le nom de Cecil Rhodes est lui aussi inséparable de l'histoire de Zambie. Pourtant, dit-on, Rhodes ne mit jamais le pied dans cette partie de l'Afrique, qui n'en reçut pas moins le nom de Rhodésie du Nord. Il joua, de toutes façons, un rôle financier de premier plan dans la mise en valeur des deux Rhodésies. Ce fut sa British South Africa Company qui jeta les bases de l'administration ordonnée du pays, à la fin du XIX^e siècle, mit fin à la traite des esclaves et prit part à l'exploitation des gisements de cuivre, richesse naturelle prédominante du pays. En 1889, la compagnie fut autorisée par charte royale à développer, sous l'autorité du haut-commissaire britannique pour l'Afrique du Sud, le commerce et le gouvernement dans la région où furent plus tard constituées les deux Rhodésies. C'est en 1911 que les deux provinces appelées Rhodésie du Nord-Est et Rhodésie du Nord-Ouest furent réunies sous le nom de Rhodésie du Nord. La British South Africa Company continua d'administrer ce territoire jusqu'en 1924, puis fut remplacée par la Couronne. Le premier gouverneur fut nommé en 1924, en même temps qu'étaient institués un conseil exécutif et un conseil législatif.

Développement constitutionnel et politique

La Rhodésie du Nord a suivi l'évolution classique des dépendances britanniques vers l'autonomie interne et le régime parlementaire. Après la seconde guerre mondiale, le Conseil exécutif, d'abord soumis au gouverneur pour toutes les décisions importantes, n'a cessé de faire des progrès dans le sens d'un régime de responsabilité ministérielle, notamment après les élections de 1954, lorsque fut admis le principe de la responsabilité collective.

Le Conseil législatif évoluait parallèlement. En 1948, il devint plus représentatif: il eut pour la première fois un président, le gouverneur cessant d'en faire partie.

En 1959, puis en 1962, de nouvelles constitutions consacèrent de nouveaux progrès. L'électorat fut élargi, de même que les élections au suffrage direct, et on encouragea la politique des partis à dépasser le cloisonnement des races. La constitution de 1962 comportait une déclaration de droits garantissant les libertés

personnelles de même que les droits des minorités.

Il convient de noter que de 1953 à 1963 la Rhodésie du Nord a fait partie de la Fédération des Rhodésies et du Nyassaland; le Gouvernement de la Rhodésie du Nord conservait toutefois son autonomie pour ce qui est de l'évolution constitutionnelle. Lorsque le Gouvernement britannique permit au Nyassaland de quitter la Fédération, le Conseil législatif de Rhodésie du Nord adopta une motion de sécession immédiate prévoyant une nouvelle constitution. Le Gouvernement britannique accepta cette motion en avril 1963 et permit à tout territoire qui le désirait de se retirer de la Fédération. Celle-ci fut dissoute le 31 décembre 1963.

En novembre 1963, le Gouvernement britannique avait révisé la constitution dans le sens de l'autonomie interne. Le gouverneur conservait les domaines de la défense et des relations extérieures, ainsi qu'un droit de veto. Il restait responsable, en outre, de l'ordre public et de la police, mais pouvait déléguer à son gré ces pouvoirs. Le Conseil exécutif était remplacé par un conseil des ministres, dirigé par un premier ministre, et la législature prenait le nom d'Assemblée législative.

L'autonomie interne prévue par cette nouvelle constitution fut inaugurée au début de 1964. Des élections au suffrage universel des adultes donnèrent la victoire au Parti uni de l'indépendance nationale, qui remporta 55 des 75 sièges de l'Assemblée. Le chef de ce parti, M. Kaunda, devint premier ministre. Le Congrès national africain et le Parti du Progrès national remportèrent chacun 10 des 20 sièges restants.

En mai 1964, il y eut à Londres une conférence sur l'indépendance de la Rhodésie du Nord, et il fut convenu que le nouvel État serait une république. On décida que la constitution d'après l'indépendance serait analogue à celle du régime d'autonomie interne, sauf adaptations tenant compte de l'établissement d'une république indépendante dont le chef d'État serait un président. Cette nouvelle constitution présente la particularité d'avoir été la seule du Commonwealth à prévoir le passage direct du statut de territoire britannique à celui de république.

Le président de la Zambie a été élu au suffrage secret des membres de l'Assemblée législative dès avant l'indépendance, en août. M. Kaunda a été élu à l'unanimité. A l'avenir, le président sera élu en même temps que les députés à l'Assemblée nationale.

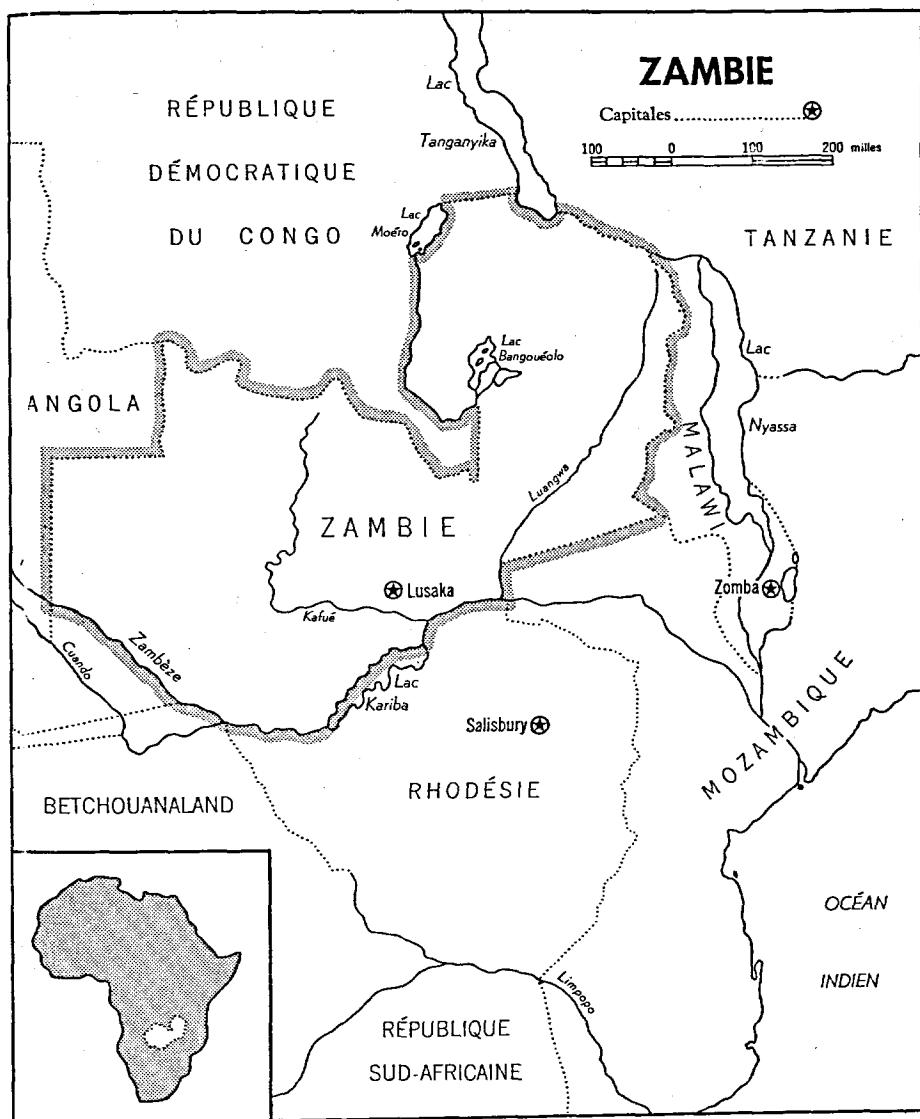
Le président est chef du pouvoir exécutif et commandant en chef des forces armées. Il préside le Conseil des ministres, qui comprend avec lui un vice-président et un nombre maximum de 14 ministres.

Les pouvoirs législatifs sont attribués au Parlement, qui comprend le président et l'Assemblée nationale, celle-ci composée de 75 députés élus. Le Conseil des ministres est responsable devant le Parlement. Ses membres sont choisis obligatoirement parmi les députés. Le président, bien qu'il ne fasse pas partie de l'Assemblée nationale, est autorisé à prendre la parole devant elle lorsqu'il le désire.



Tous l
rale d
modifi
crise g

Géogr
La Za
tigneu
le Kaf
nilles



Tous les actes législatifs doivent recevoir la sanction du président. La durée normale de chaque législature est de cinq ans, mais le Parlement est autorisé à la modifier dans certaines circonstances spéciales, comme la guerre ou toute autre crise grave. Le président peut réunir l'Assemblée nationale lorsqu'il le désire.

Géographie

La Zambie est un plateau élevé, onduleux, traversé de chaînes de croupes montagneuses et de vallées fluviales comme celles du Zambèze, de la Luangwa et de la Kafue. La forêt en recouvre plus de la moitié. Sa superficie totale est de 290,587 milles carrés. La Zambie, privée de débouché sur la mer, a des frontières com-

munes avec la Tanzanie, le Malawi, le Mozambique, la Rhodésie, le protectorat du Betchouanaland, le Sud-Ouest africain, l'Angola et la République démocratique du Congo.

Les frontières septentrionales enclosent l'extrémité sud du lac Tanganyka, une partie du lac Moero et le lac Bangwelu. A l'ouest, en bordure de la République du Congo, s'étend la "Copperbelt", bassin cuprifère très industrialisé, densément peuplé et où sont produites une forte partie des richesses du pays. Au sud, la Zambie possède en commun avec la Rhodésie (ancienne Rhodésie du Sud) le lac artificiel de Kariba, élargissement du Zambèze retenu par un barrage hydroélectrique. La chute Victoria appartient aussi à la fois à la Zambie et à la Rhodésie.

Quoique voisine de l'Équateur, la Zambie jouit d'un climat plus frais que bien d'autres régions de l'Afrique, en raison de l'élévation générale de son plateau. Lusaka, sa capitale, est à 4,200 pieds d'altitude, et la plus grande partie du pays est au-dessus de 3,000 pieds.

Livingstone, capitale de la Rhodésie du Nord jusqu'en 1935, est la plus vieille municipalité de Zambie. Son aéroport est un des principaux du Sud africain. Les autres villes importantes sont Ndola, Nkana-Kitwe, Mufulira, Luanshya et Broken Hill.

Population

Au début de 1964, on estimait à nettement plus de 3,500,000 habitants la population de la Zambie. L'immense majorité en est africaine. Il y a 75,000 Européens et 11,000 Asiatiques.

Dans la plus grande partie du pays, la population est clairsemée, la moyenne d'ensemble étant de 8 personnes par mille carré, contre 17 en Rhodésie et 31 au Malawi. La population se concentre dans les régions urbaines, et particulièrement dans celles de la Copperbelt, les plus industrialisées.

Le pays n'a pas de langue commune. Il s'y parle une trentaine de dialectes, dont plusieurs assez voisins les uns des autres. Le nyanja est la langue officielle de la police et de l'armée. L'anglais est très répandu dans les villes.

Économie

La Zambie, rare distinction en Afrique, possède une économie viable. Celle-ci s'explique par le cuivre, comme toute l'histoire économique récente du pays. Les gisements de la Copperbelt viennent au second rang mondial pour leur richesse. Ils renferment le cinquième des réserves de cuivre d'Occident, et la Zambie est le troisième pays producteur du monde, après les États-Unis et le Chili. En 1963, les exportations de cuivre ont rapporté au pays quelque \$350,000,000 soit 90 p. 100 des recettes totales de ses exportations. L'industrie du cuivre ne se limite pas à l'extraction du minerai; la Zambie possède plusieurs fonderies et raffineries électrolytiques. D'autre part, elle est un des grands producteurs de cobalt du monde, ce métal venant avec le cuivre dans certaines des mines zambiennes.

Toutefois, même si le secteur minier est à la source de la moitié du produit national brut, il ne fournit directement des emplois qu'au sixième de la main-d'œuvre. La plus grande partie de la population vit de l'agriculture de subsistance. Aussi le gouvernement s'efforce-t-il de relever les revenus des cultivateurs et d'élargir la base agricole de l'économie. C'est le fond, en tout cas, qui manque le moins. Trente millions d'acres de bonne terre arable sont à peu près inoccupées. La précipitation annuelle n'est nulle part inférieure à 24 pouces, et les cours d'eau du pays ont un débit annuel moyen de 60 millions d'acres-pied d'eau inutilisée, ce qui donne de grandes possibilités pour la production d'énergie et l'irrigation. Toutefois, l'immensité des régions agricoles et la dispersion de la population posent une foule de problèmes lorsqu'il s'agit de l'institution des services, ou de la recherche, ou de l'organisation des marchés. L'action d'amélioration de l'agriculture porte sur les méthodes culturales, la recherche et la formation d'un personnel pour le ministère de l'Agriculture.

L'Industrial Development Corporation (Société d'expansion industrielle), organisme d'État, joue le rôle de banque de l'industrie, en collaboration avec des entreprises privées. Outre les \$670,000,000 investis dans les mines de cuivre, d'importants capitaux privés continuent de développer les entreprises de fabrication et de transformation. L'importante cimenterie de Chilanga a été créée en 1951 par la Commonwealth Development Corporation en collaboration avec l'État et avec des compagnies privées. D'après le ministre des Finances, M. A. N. L. Wina, la planification économique et l'encouragement vigoureux de l'entreprise privée resteront les éléments de base de la politique économique de la Zambie.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, une série de plans de développement économique ont été institués. Le plan en cours, celui de 1961 à 1965, prévoyait des dépenses de plus de \$90,000,000; ce montant a été augmenté de \$30,000,000 après quelque temps. De fortes fractions de ces sommes sont consacrées au secteur rural, pour y développer une économie d'échanges utilisant la monnaie. On développe aussi le logement urbain, les services de santé et l'éducation. Déjà on travaille à la préparation du plan suivant, celui de 1966 à 1970.

Communications

L'économie zambienne est très dépendante des moyens de communication du pays, en raison de la dispersion des centres de population et de l'éloignement des littoraux, situés à plus de 1,000 milles tant à l'est qu'à l'ouest.

Les réseaux routier et ferroviaire actuels se sont étendus à partir du sud. Le chemin de fer a franchi le Zambèze en 1904 et atteint la frontière du Congo en 1909. Le Rhodesia Railways System, propriété à part égale de la Zambie et de la Rhodésie, rejoint le South African Railway System, qui se prolonge jusqu'au Cap, ainsi que les chemins de fer du Mozambique, qui atteignent Beira, et ceux du Congo (vers Matadi) et de l'Angola (vers Lobito). Le cuivre zambien est exporté en majeure partie par Beira, comme les autres produits du pays. La Zambie ne compte que 655 milles, au total, de voies ferrées.

De Lusaka rayonnent les principales routes rejoignant les centres de province: Livingstone et les chutes Victoria au sud, le bassin cuprifère au nord, Fort Jameson et le Malawi à l'est. Le réseau routier comprend 17,500 milles de voie publique, dont 800 milles de routes permanentes et 3,000 milles de chemins améliorés.

Des liaisons aériennes quotidiennes sont maintenues entre les villes principales, et les régions éloignées sont également rejointes par voie de l'air. Plusieurs autres centres sont dotés de champs d'atterrissage. Les aéroports principaux sont à Lusaka, à Livingstone et à Ndola. Ces deux derniers reçoivent régulièrement les "Viscounts" et les DC-3 des Central African Airways et des Zambia Airways. La B.O.A.C. relie Lusaka à Londres par VC-10, et les British United Airways font escale à Ndola sur la route de Londres.

Éducation

Comme plusieurs des États voisins, la Zambie est très dépourvue de main-d'œuvre spécialisée. Aussi les autorités du pays se préoccupent-elles particulièrement de l'éducation et de la formation professionnelle. Un ambitieux plan quinquennal (1965-1970) engagera des dépenses en immobilisations de \$60,000,000 et des dépenses annuelles de près de \$20,000,000 pour le seul domaine de l'éducation.

L'enseignement supérieur, la formation technique et l'éducation des adultes recevront une vive impulsion, et l'on se prépare à fonder l'Université de Zambie, premier établissement de ce niveau au pays, qui doit commencer à donner des cours en 1966.

L'aide du Canada à la Zambie sur le plan de l'éducation, dans le cadre du Programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'Afrique, se limite à la formation au Canada d'étudiants zambiens. Quatre de ces boursiers sont au Canada actuellement. On s'attend à ce que le programme canadien prenne une plus grande ampleur maintenant que la Zambie est indépendante.

*Utilisations pacifiques de l'énergie atomique**

TROISIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE, 1964

LA TROISIÈME Conférence internationale des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique a eu lieu à Genève en septembre 1964. Les proportions de cette conférence ont été moindres que celles des deux conférences précédentes, qui eurent lieu en 1955 et 1958, de même que les sommes consacrées par les Nations Unies à son organisation. Conformément à l'invitation à la Conférence, l'ordre du jour a mis l'accent sur les techniques de production d'électricité d'origine nucléaire. Un petit nombre de communications seulement, faites sur invitation spéciale, ont été consacrées à une revue des utilisations des radio-isotopes, aujourd'hui très répandues, et aux questions qui se posent à la limite de la physique et de la chimie, de même qu'à la recherche d'une méthode de reproduction contrôlée de la libération d'énergie nucléaire qui se produit dans le soleil et dans l'explosion de la bombe à hydrogène. Les pièces montrées à l'occasion de la Conférence l'étaient uniquement par les gouvernements (dix-huit d'entre eux) et se rattachaient aux communications présentées.

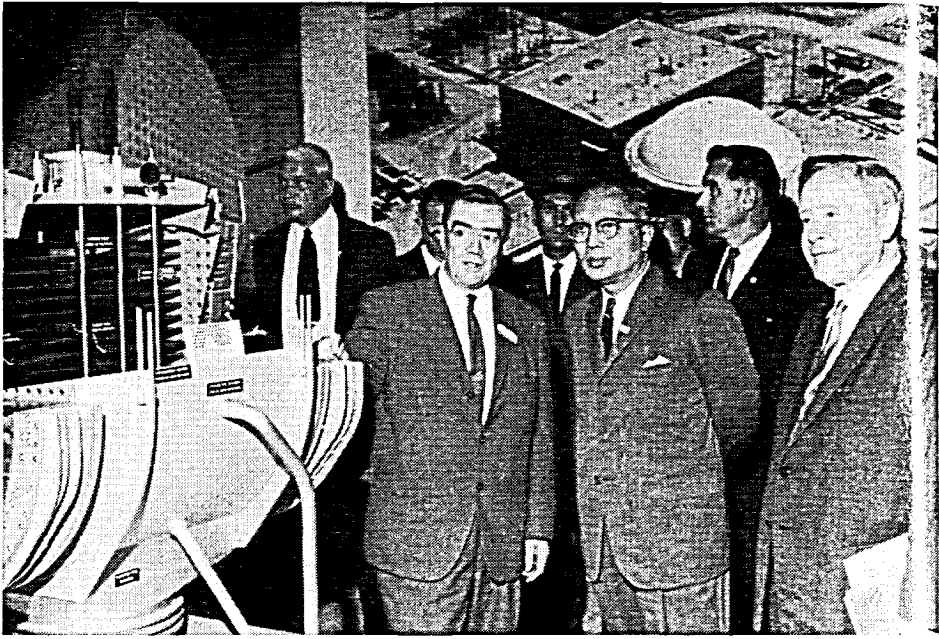
La Conférence, tout en étant montée à une moindre échelle que les précédentes, impressionnait par ses dimensions et par la portée de ses travaux. Nombreux furent ceux des 3,800 participants et observateurs qui procédèrent à des échanges de détails techniques dont ne feront état aucune des 750 communications et discussions auxquelles ont donné lieu les 43 séances officielles de la Conférence.

L'optimisme a régné à la Conférence quant à la possibilité de produire économiquement l'énergie nucléaire par les réacteurs actuellement en cours de réalisation. Le Canada a présenté des communications sur les deux réacteurs CANDU de 500,000 kilowatts dont l'Hydro-Ontario a approuvé la construction en août dernier et qui pourraient apparemment soutenir la concurrence, entre autres, de la centrale tant vantée d'Oyster Creek (New Jersey), laquelle doit produire 640,000 kW par la filière à l'eau bouillante. Il n'y a que trois filières qui soient parvenues à ce stade de compétitivité commerciale. La troisième est la filière à l'uranium naturel refroidi au gaz, adoptée par la France et la Grande-Bretagne.

Abaissement du prix de revient

Quelle que soit la filière adoptée, le prix de l'électricité au kilowatt-heure diminue lorsque augmente la production totale d'énergie du réacteur. Il n'est plus question d'une augmentation de prix lorsque la production augmente. Au Canada et dans d'autres pays, où le prix de l'électricité s'élève à mesure qu'il faut aménager des

*Par W. B. Lewis, vice-président d'Énergie atomique du Canada, limitée et chef de la délégation du Canada à la troisième Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.



Au cours de la Troisième Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, à Genève, le kiosque canadien reçoit la visite de M. W. B. Lewis (à gauche), chef de la délégation du Canada, de M. Thant, secrétaire général des Nations Unies, et du professeur Vasily S. Emelyanov de l'URSS, président de la Conférence (à droite).

centrales hydro-électriques plus lointaines et plus difficiles à construire, ou qu'il faut exploiter des gisements de houille moins riches et situés à de plus grandes profondeurs, ce renversement de la tendance des prix devrait stimuler le recours à l'électricité, dans le secteur industriel entre autres.

Dans une trentaine d'années tout au plus, alors que les premières centrales nucléaires économiques seront encore en service, la demande d'énergie nucléaire deviendra si forte dans le monde que déjà se pose la question de savoir s'il y aura assez d'uranium, à l'inverse de la saturation actuelle du marché. On ne se rend pas toujours compte, cependant, de la faible importance des quantités d'uranium qui sont nécessaires pour produire de l'électricité. Les réacteurs canadiens, par exemple, produiraient 10,000,000 kW, pendant 300 jours par année, en ne consommant que 1,000 tonnes d'uranium. L'oxyde d'uranium revenant actuellement à \$5 la livre, l'élément du prix attribuable au combustible ne s'élèverait qu'à deux dix-millièmes de dollar le kilowatt-heure. Les États-Unis prévoient que le prix de l'uranium extrait de leurs mines s'élèvera à \$30 la livre d'oxyde d'uranium à 35 ou 45 ans, ce qui entrerait pour un millième de dollar dans le prix du kilowatt-heure d'électricité nucléaire ou bien obligerait le producteur à consommer l'uranium plus intensivement. Le Canada a fait valoir que, sans recours à des réacteurs surgénérateurs, on peut porter au moins au quintuple le rendement de l'uranium en utilisant le cycle du combustible au thorium. La Grande-Bretagne

a fait connaître un procédé qui permettrait peut-être d'extraire de l'eau de mer ces quantités énormes d'uranium donnant de l'oxyde d'uranium à moins de \$20 la livre. Le Canada, pour sa part, a souligné le fait qu'une prospection relativement peu poussée lui a permis de découvrir des gisements d'uranium évalués actuellement à \$3,000,000,000 et présentant un minerai à forte teneur et donc d'exploitation économique; lorsque la demande reprendra, la prospection reprendra aussi et l'on peut compter sur de nouvelles découvertes.

On a noté que le Canada avait mis au point un genre de réacteurs qui restera compétitif même si le prix de l'uranium se multiplie par quatre ou par cinq. Les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et quelques autres pays comptent mettre au point des réacteurs surgénérateurs qui réduiront la demande totale d'uranium, et de la sorte empêcheront le prix de s'élever, mais aucun projet de réacteurs surgénérateurs compétitifs n'a été présenté à Genève.

Valeur particulière des réacteurs CANDU

Aux deux premières conférences, M. John Cockroft, de Grande-Bretagne, avait exposé les résultats des séances. Cette fois, c'est M. Glenn T. Seaborg, président de la Commission de l'énergie atomique des États-Unis, qui a fait la récapitulation. Il a parlé plusieurs fois de la contribution du Canada, ainsi que de la question des réacteurs surgénérateurs et des "convertisseurs avancés". Dans la terminologie des États-Unis, les réacteurs de type CANDU, à la différence des autres réacteurs économiquement compétitifs, sont classés comme des "convertisseurs avancés". Les réacteurs à l'eau bouillante et ceux à l'eau sous pression, mis au point par les États-Unis, sont des convertisseurs faibles, en ce sens qu'ils ne produisent que de faibles quantités de plutonium; même si l'on traite les éléments de combustible "brûlés" afin d'en extraire le plutonium pour l'utiliser comme combustible, le rendement énergétique total de l'uranium reste si limité que les réserves de minerai à bon marché dureraient tout au plus quelques dizaines d'années. Les réacteurs à l'uranium naturel de France et de Grande-Bretagne refroidis au gaz sont de bons convertisseurs; toutefois, parce qu'ils supposent d'abondantes réserves d'uranium et exigent trop de traitements successifs, on ne les classe pas comme des convertisseurs "avancés". Le "réacteur avancé refroidi au gaz" des Britanniques n'est pas un convertisseur avancé et il ne peut utiliser le plutonium. C'est parce que leur programme de création de piles génératrices compte pour une part sur ces convertisseurs "faibles" que les États-Unis et la Grande-Bretagne s'efforcent de mettre au point des réacteurs "à neutrons rapides" qui tireront plus d'énergie du brûlage du plutonium, et même, peut-être, qui produiront du plutonium en plus grande quantité qu'ils n'en consommeront. S'ils y parviennent, la demande d'uranium augmentera très peu à long terme, mais elle sera vive à court terme, car ces réacteurs "rapides" ont besoin d'une forte et coûteuse alimentation initiale en plutonium ou en uranium 235. On considère généralement comme douteuses les perspectives économiques de la pile surgénératrice, mais non pas celles des convertisseurs avancés (comme le CANDU), car ces derniers n'ont

besoin que d'une faible alimentation en plutonium et en uranium 235, éléments fissiles très chers. De l'avis de M. Seaborg:

L'incertitude qui subsiste à divers égards quant à l'avenir économique à long terme des réacteurs surgénérateurs paraît justifier dans le cas de plusieurs pays la mise au point concurrente et plus immédiate de convertisseurs améliorés. Par contre, certains délégués estiment qu'on ne devrait pas encore consacrer trop d'efforts aux surgénérateurs, car les réacteurs actuels et les convertisseurs améliorés pourront pendant des dizaines d'années produire une abondance d'électricité. Si les opinions divergent quant à ce qu'il y a lieu de faire en vue de l'avenir, on s'entend en général pour désirer la création de convertisseurs améliorés qui assureront une plus grande économie de combustible nucléaire (économie sur le plan financier et consommation plus complète des matières fissiles). Devant les besoins de l'avenir lointain, on admet presque unanimement la nécessité de créer des réacteurs surgénérateurs; certains pays, toutefois, comme le Canada, soutiennent qu'il se passera bien des années avant qu'on ait besoin de surgénérateurs, et qu'on n'en aura peut-être jamais besoin.

Il est significatif que l'abondance de l'uranium ait constitué de la sorte le facteur déterminant de l'économie à long terme de la production d'électricité nucléaire. On voit aussi que la position prise par le Canada et la façon dont il entrevoit l'avenir de l'énergie nucléaire ont été comprises à Genève et qu'on en a tenu compte.

Dans sa récapitulation, M. Seaborg a noté ce qui suit:

... Dans tous les pays où l'on crée des réacteurs nucléaires, il se fait de la recherche, de la création et des essais en matière de sécurité nucléaire. Nous pouvons compter que ces recherches permettront de maintenir les normes élevées de sécurité de cette industrie au fur et à mesure que celle-ci se développera. Comme l'ont indiqué des rapports de la France et des États-Unis, la réglementation stricte appliquée aux déchets radio-actifs et à leur élimination, dans les stations nucléaires de puissance, ne limite pas la forte production d'électricité de ces stations.

Les succès obtenus par le Canada dans les domaines de la sûreté des réacteurs et des méthodes appliquées aux déchets radio-actifs n'ont pas été étrangers à la nomination de MM. G. C. Laurence et C. A. Mawson à la présidence des séances techniques consacrées à ces deux domaines.

Discours du secrétaire général de l'ONU

Le secrétaire général des Nations Unies, M. Thant, a déclaré ce qui suit à l'ouverture de la Conférence:

Le sujet principal de la Conférence qui s'ouvre sera l'énergie nucléaire, question fondamentale pour le développement à long terme de plus de la moitié de la terre. Si jamais la consommation d'électricité par habitant, dans les pays en voie de développement, atteint ce qu'elle est aujourd'hui dans les grands pays industrialisés, il faudra produire une telle quantité d'énergie que même les immenses réserves de combustibles fossiles et d'énergie hydro-électrique de la terre paraîtront insignifiantes en comparaison de ce qui sera nécessaire.

M. Seaborg a formulé la conclusion suivante:

Au commencement du prochain siècle, il semble, d'après notre Conférence, que plus de la moitié de l'électricité consommée dans le monde viendra de l'énergie nucléaire. C'est l'énergie nucléaire, donc, qui est l'espoir des peuples pour une vie meilleure. Si la base principale de l'énergie future du monde continue à évoluer dans un cadre international et dans le respect de la légalité, l'énergie nucléaire sera peut-être une force d'unification dans un monde de paix, de sécurité et de bien-être humain.

Ceux qui partagent cette manière de voir ne doutent pas des avantages que pourraient présenter de nouvelles conférences sur l'énergie atomique, organisées sous l'égide des Nations Unies. L'exploitation de l'énergie nucléaire sur une vaste

échelle, si elle échappait au droit international, ouvrirait des perspectives terrifiantes. Les matières fissiles qui servent à des fins pacifiques et celles qui servent aux fins militaires sont à peu près les mêmes. Et aucun secret atomique ne pourra se conserver longtemps dans un monde où le recours à l'énergie nucléaire se répandra.

M. Seaborg a en outre fait observer :

La coopération internationale qui a présidé depuis dix ans à la mise en valeur de cette grande richesse d'énergie de l'avenir, a quelque chose d'étonnant. On n'a peut-être rien vu de pareil dans l'histoire du monde. . . . La Conférence a fait apparaître plusieurs raisons pour lesquelles il faut maintenir et renforcer encore la coopération internationale.

Les accros que l'on fait aux secrets commerciaux, tant à l'intérieur des pays occidentaux qu'entre ces pays, menacent toutefois d'obliger les gouvernements de ces pays à imposer des restrictions. La vantardise de l'industrie tend à étouffer la voix plus modeste du savant véritable devant l'immensité des mystères de la nature. On devra peut-être débarrasser les conférences à venir du caractère de foire qu'ont eu les précédentes. Cette année, on a pu entendre encore un deuxième son de cloche. M. V. S. Emelyanov, d'URSS, qui présidait la Conférence, a déclaré dans son discours de clôture :

De nombreux représentants de l'industrie ont assisté à la Conférence. Cela est excellent. Quand l'industrie se montre intéressée par la recherche scientifique, c'est qu'elle flaire des bénéfices. C'est la preuve irréfutable que les questions discutées à la Conférence ont une valeur pratique.

A la prochaine conférence, il faudrait que les preuves de ce genre soient superflues. Le rôle véritable de la conférence devrait être d'ouvrir des avenues en vue d'échanges de renseignements techniques dans les domaines où la coopération internationale est utile même aux États géants, particulièrement lorsqu'il s'agit pour eux de stimuler le progrès technique des pays en voie de développement. Les conférences scientifiques et les discussions publiques d'experts organisées par l'Agence internationale de l'énergie atomique reçoivent l'appui général et se continueront sûrement. Les conférences de plus grande ampleur qui ont lieu sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies devraient avoir pour but d'élargir la coopération internationale jusqu'au delà des limites tracées à l'action de l'AIEA. La science des matières fissiles, par exemple, pourrait en faire l'objet, et il y a d'autres domaines encore de l'énergie atomique où les gouvernements finiront sans doute par comprendre qu'une telle coopération internationale pourrait être fort avantageuse.

Visite du ministre des Affaires étrangères de Norvège

LE MINISTRE des Affaires étrangères de Norvège, M. Halvard Lange, accompagné de son épouse et du chef de la Division politique du ministère des Affaires étrangères de Norvège, M. Einar Ansteensen, a fait un séjour à Ottawa du 5 au 8 novembre 1964, pour s'entretenir avec M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cette visite, qui devait d'abord avoir lieu avant l'ouverture de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a permis aux deux ministres de discuter de questions qui intéressent leurs pays respectifs. Les principaux sujets abordés ont été les suivants: les effets des événements récents en ce qui a trait au projet de création d'une force nucléaire multilatérale sur l'avenir de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et au sein de la Communauté européenne; l'article 19 et d'autres questions au sujet de l'ONU; les changements récents au sein du Gouvernement soviétique; la reconnaissance de la Chine communiste. Lors d'une conférence de presse, M. Lange a souligné l'intérêt commun qu'ont le Canada et la Norvège à voir se maintenir les liens transatlantiques et l'OTAN qui pourraient éventuellement servir de base à une communauté atlantique.

M. et M^{me} Lange ont passé la journée de dimanche, le 8 novembre, en compagnie du premier ministre et de M^{me} Pearson.



M. Halvard Lange, ministre des Affaires étrangères de Norvège (à droite), s'entretient à Ottawa avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin.

Relations amicales: étude de principes du droit international

AL'INVITATION du Gouvernement mexicain, il y a eu du 27 août au 2 octobre 1964, à Mexico, une réunion du Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États. Le Canada est l'un des 27 pays qui ont été désignés par le président de la dix-huitième session de l'Assemblée générale pour faire partie de cet organisme, créé au cours de cette session sur recommandation de la Sixième Commission (Questions juridiques) et chargé d'étudier certains principes du droit international.

L'utilité d'une telle étude avait été soulignée à la dix-septième session (1962) par la résolution n° 1815, adoptée par la Sixième Commission à titre de compromis entre trois projets qu'avaient présentés respectivement le Canada, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. Le préambule de la résolution insistait sur la nécessité du développement progressif du droit international compte tenu des grands changements politiques, économiques et sociaux et des progrès scientifiques que le monde a connus depuis l'adoption de la Charte et qui donnent une importance accrue au rôle du droit international dans les relations entre nations. Le dispositif de la résolution énumère sept principes qui doivent être étudiés et développés par priorité, en conformité avec la Charte, en tant que principes de droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États:

- a) interdiction de la menace ou de l'emploi de la force; b) règlement pacifique des différends; c) non-intervention dans les affaires intérieures; d) devoir des États de coopérer les uns avec les autres; e) égalité des droits et autodétermination; f) égalité souveraine des États; g) devoir des États de s'acquitter de leurs obligations internationales.

Débat en Commission des questions juridiques

La Sixième Commission a débattu les trois premiers principes au cours de la dix-huitième session, ainsi que la question des aspects juridiques de l'égalité souveraine des États, remontée dans la liste en tant que notion de base du système établi par la Charte (par son article 2 surtout). Le Gouvernement canadien, avec de nombreux autres gouvernements, a présenté par écrit des commentaires sur ces points à la demande du secrétaire général des Nations Unies.*

La résolution n° 1966 (XVIII) a créé le Comité spécial et l'a chargé de rédiger un rapport contenant les conclusions de son étude et de ses recommandations en ce qui concerne les quatre premiers principes, compte tenu notamment:

- (1) de la pratique de l'Organisation des Nations Unies et des États touchant l'application des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies;

*Reproduits dans le document A/5470, du 7 août 1963.

- (2) des observations des gouvernements;
- (3) des avis exprimés et des suggestions faites par les représentants des États membres au cours des dix-septième et dix-huitième sessions de l'Assemblée générale.

Pour faciliter la tâche du Comité spécial, le Bureau du Conseiller juridique des Nations Unies a établi un certain nombre de documents de travail, y compris une documentation (A/C. 6/L. 537/Rev. 1) composée de citations d'ouvrages consacrés à ces questions par des universitaires et des juristes au cours des dernières années. La Conférence de l'Association de droit international, à la veille de sa réunion de Tokyo, a chargé un comité d'effectuer une étude juridique des principes de la sécurité et de la coopération internationales.* Au Canada, ces principes avaient constitué le thème d'une première Conférence sur le droit et les affaires mondiales, organisée au début de l'année 1964 par l'Université de Toronto, et au début de l'été le thème d'un colloque organisé par le ministère des Affaires extérieures en coopération avec la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO à l'intention des professeurs de droit international des universités canadiennes.

Programme de travail du Comité spécial

Le Comité spécial a organisé méthodiquement ses travaux en vue de consacrer une semaine à l'étude de chaque principe. Au départ, il a effectué une analyse juridique visant à déterminer le degré d'accord existant entre les États membres quant à la portée et à la substance des principes de la Charte; le point d'aboutissement a consisté en un projet de règles juridiques de comportement international sur des points choisis. Le Comité s'est mis à la tâche avec une entière conscience des difficultés intrinsèques de méthodologie auxquelles s'étaient heurtées les études antérieures de la Société des Nations comme de l'Organisation des Nations Unies dans des domaines voisins. Il suffit, pour rappeler ces difficultés, de faire mention des questions suivantes, constamment évoquées au cours des discussions: (1) Dans quelle mesure peut-on formuler les règles des relations internationales qui sont implicites dans les termes généraux de la Charte, sans dénaturer celle-ci? (2) Jusqu'à quel point telle ou telle formulation peut-elle descendre dans le détail sans empiéter sur d'autres parties de la Charte, celle-ci constituant un tout organique? (3) Faut-il rejeter d'emblée les concepts que personne n'a pu encore exprimer juridiquement dans des termes ayant la même signification pour tous (comme la notion d'agression)?

S'attaquant à ces difficultés, le Comité spécial a mis au point un certain nombre de règles fondamentales qui, si la Sixième Commission de l'Assemblée générale les approuve, pourraient constituer d'importants éléments de méthodologie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé de ces règles fondamentales dans son discours intitulé "Le droit international dans un monde en évolution".

*Voir Affaires Extérieures d'octobre 1964, p. 507.

le 14 octobre, devant la section de Toronto de l'Association du droit international*.

Étude des principes

Dans son étude du fond de la question, le Comité spécial a progressé inégalement. Il est parvenu au stade final dans le cas du principe de l'égalité souveraine et à l'avant-dernier stade dans le cas du non-recours à la force. En ce qui concerne le règlement pacifique des différends, le Comité n'a pu aller au-delà de la mise en place des éléments bruts dont il y a lieu de tenir compte. Il n'a pu s'entendre sur les critères qui permettraient de préciser le principe de non-intervention. Dans le peu de temps dont il disposait, il a examiné à fond les conséquences de l'interdiction par la Charte de la menace ou de l'emploi de la force. Il a donc examiné les questions suivantes du point de vue de la possibilité de les admettre dans le cadre de l'interdiction générale: recours indirect à la force entre États; notion de guerre d'agression; contrainte économique; querelles de frontières (cas spécial signalé par le délégué soviétique); représailles armées; désarmement; et (exceptions à l'interdiction générale) droit de défense légitime, guerres dites de libération, mesures collectives des Nations Unies et action des institutions régionales.

Une fois l'accord fait sur l'inclusion d'un point quelconque, il restait à composer les nombreuses divergences d'opinion relatives à la manière dont la règle pouvait s'exprimer. Il fut proposé, par exemple, une dizaine de rédactions pour la règle relative au droit de défense légitime, chacune correspondant à une opinion différente pour ce qui est de juger si ce droit doit être exercé en conformité large, étroite ou moins étroite avec la Charte.

Étude des méthodes d'établissement des faits

En dehors de cette étude principale, le Comité devait étudier les méthodes d'établissement des faits, ce dont l'avait chargé la résolution 1967 (XVIII). Cette résolution, née d'une proposition des Pays-Bas, estime qu'il y a moyen de contribuer d'une façon importante au règlement pacifique des différends en mettant au point des méthodes d'établissement des faits pour les cas de différends ou autres situations contentieuses entre États. L'une des parties de l'étude consiste à juger s'il y a lieu de codifier les arrangements existants ou de créer un organisme permanent d'enquête sur les faits. Le Secrétariat des Nations Unies a établi en vue de cette étude une revue exhaustive (document A/5694, du 1^{er} mai 1964) des méthodes antérieures d'établissement des faits, depuis l'enquête internationale envisagée par les conventions de La Haye de 1899 et de 1907 pour le règlement pacifique des différends internationaux jusqu'aux missions spéciales d'enquête des Nations Unies. A ce sujet, le Comité spécial a recommandé qu'il soit accordé un plus long délai pour attendre les commentaires écrits des gouvernements.

Les conclusions et recommandations du Comité spécial ont été réunies dans un rapport assez long que la Sixième Commission examinera pendant la session de l'Assemblée générale qui s'ouvrira en décembre.

* Voir, dans le présent numéro, pp. 600-612.

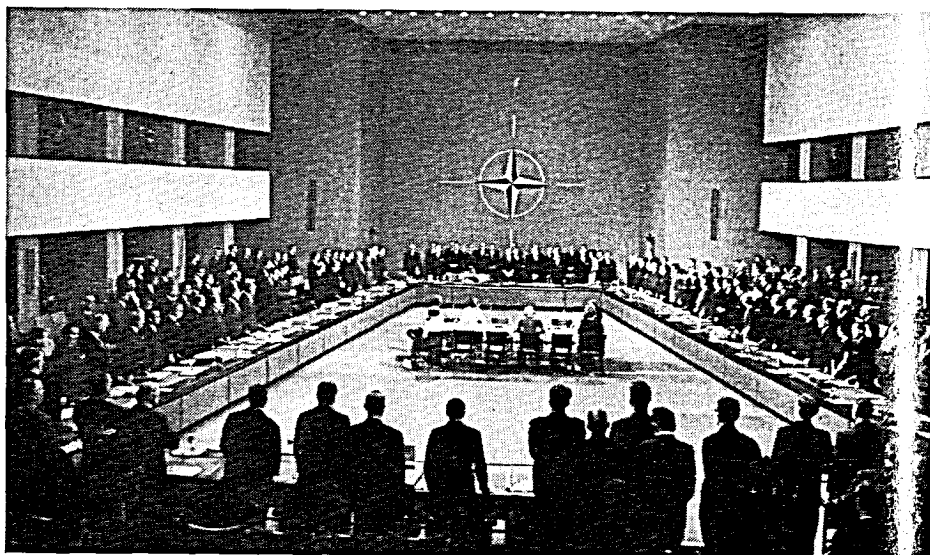
Parlementaires de l'OTAN

DIXIÈME CONFÉRENCE ANNUELLE, PARIS

UNE DÉLÉGATION de quinze sénateurs et députés, sous la direction de M. Jean-Eudes Dubé, a quitté Ottawa le 9 novembre afin de visiter les installations militaires du Canada en Europe avant de se rendre à la Dixième Conférence annuelle des parlementaires de l'OTAN, qui a eu lieu à Paris du 13 au 22 novembre.

Les délégués, choisis parmi les membres de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN, étaient les suivants: M. Jean-Eudes Dubé, député, chef de la délégation; M. Albert Béchar, député; M. Lloyd R. Crouse, député; le sénateur Harold Connolly; M. R. Elmer Forbes, député; le sénateur Sarto Fournier; M. Charles-Arthur Gauthier, député; le capitaine David W. Groos, de la Marine royale canadienne (à la retraite), député; M. Gérald Laniel, député; le docteur Guy Marcoux, député; M. Murdo W. Martin, député; M. Joseph B. Slogan, député; M. Richard R. Southam, député; M. Robert Temple, député; le sénateur David J. Walker.

Au cours de leur tournée des bases canadiennes en Europe, les délégués ont rendu visite à quatre brigades-groupes de l'Infanterie canadienne cantonnées à Soest et à trois escadres d'avions de chasse de l'Aviation royale canadienne cantonnées à Zweibrücken; à cette occasion, ils ont été reçus par les officiers supérieurs et ils ont visité les différentes installations des bases, y compris les héli-



Session plénière de la Dixième Conférence annuelle des parlementaires de l'OTAN au siège de l'Alliance atlantique à Paris.



Délégués devant l'Assemblée nationale, de gauche à droite: M. Crouse; le

tations pour
reçus au c

Réunion

La délégation canadienne a été très active à l'occasion de la conférence. Les délégués ont passé en revue les forces armées de l'Alliance atlantique et ont commencé à discuter du rôle de l'Alliance dans les affaires internationales, la formation de nouvelles unités et la maintenance de la paix. Les discussions ont porté sur les questions de sécurité et de défense.



Députés du Canada à la Dixième Conférence annuelle des parlementaires de l'OTAN (rangée avant, de g. à d.): le député Jean-Eudes Dubé, chef de la délégation; le député Lloyd R. Crouse; le sénateur David J. Walker.

tations pour gens mariés, les écoles et les services auxiliaires. Ils ont aussi été reçus au quartier général du groupe de l'Armée du Nord de l'OTAN.

Réunion à Paris

La délégation canadienne s'est ensuite rendue à Paris où elle a pris part de façon active à la réunion annuelle des parlementaires de l'OTAN. Comme par les années passées, le secrétaire général de l'OTAN et le Commandant suprême des forces alliées en Europe ont pris la parole au sujet du travail actuel fait par l'Alliance tant dans le domaine civil que militaire; les parlementaires ont ensuite commencé leur discussion en séances plénières et en comités. Ces discussions ont duré une semaine. A la suite des délibérations de ces comités sur des sujets politiques, militaires, économiques, scientifiques, culturels et sur des questions d'information, les délégués ont étudié et adopté une série de propositions qui seront maintenant envoyées aux pays membres à titre d'information. Puisque les discussions et les résolutions adoptées à la suite de ces réunions parlementaires n'engagent pas les pays membres, les délégués peuvent discuter ouvertement d'idées

et de propositions qui touchent à toutes les activités actuelles et possibles de l'OTAN.

Cette année, les délégués ont traité longuement de l'avenir de l'Alliance, y compris les problèmes politiques et militaires qu'entraînerait une plus grande participation des pays membres à la stratégie nucléaire de l'OTAN et à une force nucléaire multilatérale telle que proposée. Lors de la fin des discussions, les délégués recommandèrent au gouvernement d'étudier soigneusement tous les aspects de ce problème "pour lequel la force multilatérale est la seule solution proposée actuellement". Au cours de cette discussion, plusieurs délégués canadiens ont appuyé sur la nécessité d'étudier tous les aspects du problème tout en insistant en même temps, sur l'importance d'un but commun et de la confiance réciproque entre les pays membres dans l'examen des autres propositions et des autres attitudes.

La Conférence s'est terminée le 21 novembre, après quoi les délégués canadiens ont fait un bref séjour à Berlin-Ouest, à l'invitation des autorités allemandes, avant de revenir à Ottawa le 24 novembre.

Missi
et au

D ES ÉN
temb
tant n'est

Le va
chrétien,
adversaire
a reçu 98
du Parti
tien est c
groupeme

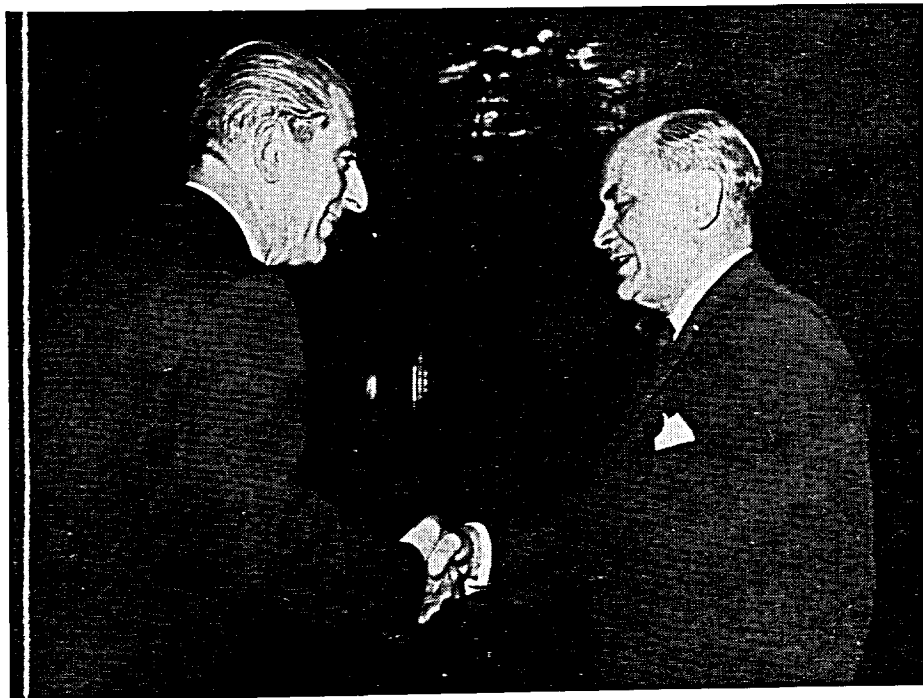
Le pr
Le sénate
nat, a rep
sadeur sp
bassade d

Mission du sénateur Connolly au Chili et au Pérou

DES ÉLECTIONS à la présidence de la République ont eu lieu au Chili le 4 septembre 1964. A ces élections, qui ont lieu tous les six ans, le président sortant n'est pas autorisé à se présenter de nouveau.

Le vainqueur a été le sénateur Eduardo Frei Montalva, du Parti démocrate chrétien, qui a récolté 1,418,101 suffrages, soit 55 p. 100 du total. Son principal adversaire, le sénateur Salvador Allende, candidat du Front d'action populaire, a reçu 982,122 voix (38.5 p. 100). Un troisième candidat, le sénateur Duran, du Parti radical, a obtenu 125,112 voix (6.5 p. 100). Le Parti démocrate chrétien est considéré généralement comme du centre gauche; le FRAP est un regroupement socialo-communiste, et le Parti radical est plutôt de droite.

Le président Frei a été installé dans ses fonctions le 3 novembre, à Santiago. Le sénateur John J. Connolly, ministre d'État et chef du parti ministériel au Sénat, a représenté le Canada aux cérémonies d'inauguration, en qualité d'ambassadeur spécial. La mission du Canada comprenait aussi des membres de l'ambassade du Canada à Santiago. Le sénateur Connolly a présenté au président Frei



Le sénateur John H. Connolly, ambassadeur spécial du Canada à l'inauguration du nouveau président du Chili, est accueilli par le président Eduardo Frei (à droite).

les bons vœux du Gouvernement et du peuple canadiens. Les fêtes et cérémonies ont eu lieu du 1^{er} au 5 novembre.

Au Pérou

Le sénateur Connolly a pris ensuite l'avion pour Lima, au Pérou, où il a représenté le premier ministre à la Cinquième Conférence interaméricaine des dirigeants d'entreprises. Il s'agit d'une conférence biennale à laquelle le Canada prend part par l'intermédiaire du Conseil canadien des associations d'administrateurs. Elle a pour objet de défendre l'entreprise privée, considérée dans son sens le plus large, et de répandre à l'échelle internationale les principes et méthodes de la gestion scientifique afin d'améliorer les normes d'existence par une meilleure utilisation des ressources humaines et matérielles. A l'ordre du jour de la conférence figuraient les problèmes de développement de l'Amérique latine et les répercussions de l'intégration économique régionale.

Le sénateur Connolly, au cours de la conférence, a parlé des relations du Canada avec l'Amérique latine. Il a signalé diverses ressemblances et dissemblances existant entre Canadiens et Latino-américains, et a fait état du désir du Canada de développer et de renforcer ses contacts et ses rapports avec les pays de l'Amérique latine. A propos de l'Organisation des États américains, M. Connolly a déclaré que le fait de n'en pas faire partie n'empêchait pas le Canada de resserrer ses liens économiques, politiques et culturels avec ces pays. Le Canada fera sans doute partie éventuellement de l'OEA, lorsque son opinion publique sera plus consciente des conditions qui règnent en Amérique latine et des intérêts canadiens existant dans cette partie du monde.



*Le nouveau
de créance
ancien prés
qui a pris*



Le nouveau haut-commissaire du Canada en Inde, M. Roland Michener, présente ses lettres de créance au président de l'Inde, M. S. Radhakrishnan, le 7 septembre 1964. M. Michener, ancien président de la Chambre des communes du Canada, remplace M. Chester A. Ronning, qui a pris sa retraite du ministère des Affaires extérieures il y a quelques mois.

Les affaires extérieures au Parlement

Difficultés au sein de l'OTAN

Le 19 novembre, au cours du débat sur les subsides, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a déclaré:

... Je veux parler, bien entendu, des nouvelles selon lesquelles l'OTAN serait aux prises avec de sérieuses difficultés. Je ne veux pas cacher au comité que, depuis quelques semaines, j'ai été extrêmement inquiet, car certains de nos principaux alliés semblent courir à un affrontement qui pourrait avoir des répercussions d'une portée incalculable sur l'alliance occidentale. Il y a deux ou trois semaines, des nuages noirs semblaient s'amonceler au-dessus de l'Europe de l'Ouest. A Paris, le 2 novembre exactement, le ministre des Affaires étrangères de France, M. Couve de Murville, avec la franchise qu'on lui connaît, signalait les dangers qu'il voyait poindre: danger de détérioration des relations franco-allemandes, danger menaçant le Marché commun européen au cas où les Six ne s'entendraient pas sur le prix des céréales, danger pour l'OTAN si l'Allemagne et les États-Unis allaient exécuter leur projet d'établir une force multilatérale composée de navires à personnel mixte, équipés de projectiles Polaris, et qui serait possédée, dirigée et financée conjointement par les nations participantes.

Je puis dire aujourd'hui, en pensant aux événements des dernières semaines, que grâce aux efforts déployés des deux côtés de l'Atlantique par un certain nombre de pays, il semble qu'avec encore un peu de temps — et je crois que l'avenir en témoignera — des accommodements peuvent être obtenus à l'égard de certaines des questions fondamentales, sinon à l'égard de toutes. Néanmoins, je ne saurais prétendre que tout est satisfaisant, dans le monde atlantique, et il ne conviendrait pas, d'autre part, de révéler le détail de ce que nous savons des éléments des problèmes auxquels d'autres pays font face, en nous fondant sur les consultations et les entretiens que nous avons eus au Canada, et sur les consultations et les entretiens que nos chefs de mission dans d'autres capitales ont eus avec les représentants de gouvernements amis. Nous voulons nous tenir au courant, mais nous voulons aussi exercer toute influence que nous pourrions faire jouer en vue de la solution de ces problèmes, dans l'espoir que la conciliation pourra être encouragée et que la collaboration pourra être renforcée entre tous nos alliés, des deux côtés de l'Atlantique, de façon à maintenir et à développer la nature essentiellement transatlantique de la collectivité de l'OTAN qui est, bien entendu, d'importance vitale pour le Canada.

Au cours de la semaine écoulée, des consultations ont eu lieu à Ottawa avec les ministres des Affaires étrangères de la Belgique et de la Norvège, et nous avons eu des entretiens, comme je viens de le dire, avec les représentants d'autres pays, tant ici dans la capitale que par l'intermédiaire de nos missions à l'étranger. Par

conséq
le Cana
tive. Ne
procède
une bas
situation
armées,
l'ance a
Cer
soient o
dernière
problèm
ministre
exclusiv
sistée en
tout à fa
objectif
ment lit
planifica
cu Atlan
Il va
politique
Traité d
notre po
gouvern
faisantes
compre
l'intentic
nous dé
serait ut
thique le
ons le s
devrait é
somm
l'import
rique du
Auss
d'équilib
tique, un
velles pr
français,
nous uni
à la Fra

conséquent, la nature même de notre situation nous oblige à reconnaître combien le Canada dépend, tout comme les autres pays de l'OTAN, de la sécurité collective. Nous vivons dans un monde où les membres du groupe de l'OTAN doivent procéder avec des forces entièrement équilibrées pour assurer leur défense, sur une base purement nationale, par la voie de l'effort collectif. Au Canada, notre situation même nous force à réaliser une défense équilibrée en rendant nos forces armées, et donc nos programmes, solidaires de ceux des autres membres de l'Alliance atlantique.

Certains de nos alliés, nous le savons tous, préféreraient que leurs forces soient organisées sur une base exclusivement européenne et non atlantique, si cette dernière signifie la cession aux États-Unis du droit ultime de décision sur des problèmes vitaux de sécurité nationale. D'autre part, nous savons que le premier ministre de la République française, M. Pompidou, estime qu'une force de défense exclusivement européenne — force de défense de l'Europe qui ne serait pas assistée en dernier lieu par les États-Unis — est considérée comme une hypothèse tout à fait insoutenable. Autrement dit, il existe une large mesure d'entente sur les objectifs et les hypothèses de base de l'Alliance, même dans ce domaine hautement litigieux où il s'agit de savoir comment mettre au point les modalités de la planification et de la surveillance militaires et s'il faut insister sur l'aspect européen ou atlantique de la défense.

Il va sans dire que nous nous intéressons particulièrement à l'évolution de la politique étrangère de la France, comme tous les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord d'ailleurs. Et c'est assez normal. Une forte partie de notre population est de culture française, et c'est une politique bien établie du gouvernement actuel et des gouvernements précédents d'établir des relations satisfaisantes avec la France. C'est pourquoi le Canada se croit tenu d'essayer de bien comprendre les principes et les buts de la politique de la France. Non pas dans l'intention de jouer un rôle d'intermédiaire ou de médiateur, bien que nous ne nous déroptions pas à ce rôle. Nous croyons cependant que, dans certains cas, il serait utile que nous poussions certains de nos alliés à voir d'un œil plus sympathique les préoccupations de la France. En particulier, nous comprenons et appuyons le sentiment de la France quand elle dit qu'aucune décision précipitée ne devrait être prise à moins qu'un programme de choc ne s'impose vraiment. Nous sommes aussi du même avis que le chef du Gouvernement français au sujet de l'importance d'un juste équilibre entre les contributions de l'Europe et de l'Amérique du Nord à l'Alliance atlantique.

Aussi, si en patientant, encore un peu, comme on le propose, il y avait moyen d'équilibrer l'apport de l'Amérique du Nord et de l'Europe dans la défense atlantique, un tel délai, qui s'impose de toute façon si nous voulons étudier les nouvelles propositions britanniques, serait justifiable. D'autre part, le Gouvernement français, nous l'espérons, comprendra l'importance que nous attachons aux liens nous unissant à l'Europe et reconnaîtra les avantages qu'apporterait à l'Europe et à la France une association atlantique vigoureuse et renforcée.

Pour nous, notre attitude est claire. Nous sommes restés fidèles aux liens transatlantiques qui nous rattachent à nos mères-patries d'Europe. En effet, cette conception est si intimement associée à notre patrimoine qu'elle n'a jamais dévié et que notre rôle pendant la révolution américaine, comme par la suite au cours des deux guerres mondiales, est toujours resté le même, c'est-à-dire le rôle que nous jouons dans l'évolution du Commonwealth et dans la conception et la mise en œuvre de l'OTAN. Le Gouvernement du Canada souhaite donc qu'il ne se produise aucune fissure au sein de l'Alliance et qu'on endigue le continentalisme européen ou nord-américain, puisque cette conception tendrait à nous isoler et à affaiblir l'influence efficace que le Canada peut exercer sur le plan international. Songeons aussi aux graves conséquences qui pourraient survenir quant à notre défense et à notre prospérité économique et, à longue échéance assurément, à notre autonomie politique.

. . . Le Canada estime que l'OTAN joue un rôle très utile, non seulement en ce qui concerne la défense des États membres, mais pour la paix universelle. L'une des conséquences du prétendu désarroi qui existe à l'heure actuelle est que l'OTAN s'est révélée une alliance de défense efficace pour ses États membres et a grandement contribué à la paix dans le monde.

Les avis varient quant à la nature de l'organisation militaire de l'OTAN; certains pensent que seule une intégration des forces permettra une expansion efficace de l'Organisation; pour d'autres, la force de l'Alliance doit résider dans l'apport que les organismes militaires de chaque pays membre peuvent fournir ensemble à la défense commune. L'OTAN se compose d'États libres, et la dissension est précisément attribuable à la liberté dont ils jouissent. On ne trouve pas pareille dissension dans les organismes dont les membres ne sont pas libres.

Ainsi, nous héritons de certains désavantages qui découlent de ce qui fait la force de la liberté dont jouit chacun des quinze États membres de l'OTAN. Selon moi, il n'y a rien à gagner en ne reconnaissant pas cette divergence d'opinion quant au genre d'organisme militaire que doit constituer l'OTAN proprement dite. La question est débattue publiquement, et on en a discuté dans les réunions ministérielles du Conseil même. Ces pourparlers sondaient la possibilité d'un compromis.

Il serait infiniment regrettable . . . si l'unité ou l'intégrité de l'OTAN devait avoir à souffrir de ces divergences sur les principes de l'Organisation. A mon avis, on peut l'éviter, mais il faut signaler en toute justice que, selon certaines personnes, pour éviter un affrontement grave, nous devrions chercher une sorte de *modus vivendi* acceptable pour les divers États membres. Le nouveau Gouvernement britannique a fait savoir à ses alliés qu'il revise présentement de fond en comble le programme de défense britannique et qu'il examine les projets de force multilatérale. Au fur et à mesure que cette révision se fera, le Gouvernement britannique et ses alliés de l'OTAN en discuteront, j'en suis certain. Quant à nous, nous attendons l'arrivée à Ottawa, le 9 décembre, du premier ministre britannique et de son secrétaire aux Affaires étrangères. Cette visite permettra aux deux membres

du Commonwealth de l'alliance occidentale de procéder à un échange de vues direct sur l'ampleur des problèmes que vise la revision entreprise par le Gouvernement de Grande-Bretagne.

Peu après, le ministre de la Défense nationale et moi-même, nous nous rendrons à la réunion ministérielle de l'OTAN à Paris. Là, nous aurons l'occasion de poursuivre les pourparlers avec le Gouvernement français, en continuant la série de réunions ministérielles franco-canadiennes, entamée il y a plus d'un an. Le partage plus étendu de la direction de l'Alliance sera sans doute débattu à fond à la réunion ministérielle de l'OTAN et au cours des consultations qui auront lieu. Je tiens à réaffirmer que toute initiative pouvant créer un groupe spécial dans le cadre de l'alliance occidentale au détriment d'une large Alliance atlantique suscitera certainement de l'inquiétude au Canada.

En outre, toute initiative de nature à faire naître une tendance irréversible vers la dissolution de notre Alliance ou vers la création d'une alliance à caractère continental, nord-américain, ou européenne, sera contraire et nuisible à nos intérêts nationaux.

Les plus petits pays qui font partie de l'Alliance sont particulièrement intéressés à une solution, car ils doivent compter sur la sécurité collective pour assurer leur défense, et on a attiré mon attention sur ce fait au cours des entretiens que nous avons eus avec MM. Spaak et Lange, la semaine dernière. Ces délibérations extrêmement utiles nous ont permis de souligner l'entente presque complète sur les objectifs fondamentaux de l'Alliance, même si dans ce domaine très controversé les avis diffèrent sur la façon d'assurer la planification stratégique de l'Organisation. Ces entretiens m'ont convaincu encore davantage qu'il faudrait s'efforcer de persuader nos alliés de la réussite d'un nouvel examen afin que l'Alliance évite ces divergences très dangereuses au sujet de certains aspects de sa politique.

A propos de nos alliés qui ont appuyé les propositions concernant la force multilatérale, nous nous demandons si ces propositions, dans leur forme actuelle, sont nécessairement la seule façon de trouver la solution qui s'impose, c'est-à-dire un moyen d'accorder aux membres européens de l'Alliance une participation accrue à la défense stratégique de l'OTAN. Il est toujours dangereux d'adopter une formule convenable à un moment donné, mais qui peut devenir rigide par la suite.

A ceux qui n'aiment pas la force multilatérale et les propositions dont elle est le fondement, et qui prétendent que notre Alliance ne correspond pas aux réalités de 1964, nous demanderions ce qu'ils proposent comme solution de rechange. Je suis certain que tous les membres de l'Alliance accueilleraient favorablement des contre-propositions constructives. Comme tous les membres de l'OTAN reconnaissent — et la chose était manifeste à la dernière réunion ministérielle de l'OTAN, à La Haye — que la nécessité de l'Alliance demeure intacte, il s'ensuit que nous n'avons pas les moyens de la diviser en deux, ni de lui imprimer une orientation contraire à la volonté d'une grande puissance membre.

Éviter ces extrêmes, voilà le premier objectif du Gouvernement du Canada

dans les négociations en cours. Le Canada a toujours cherché un compromis quand des amis ne s'accordent pas. Comme je l'ai laissé entendre il y a quelques semaines, nous croyons qu'il peut exister une autre voie qu'on n'a pas encore suffisamment explorée. Nous nous sommes demandé si nous ne pourrions utiliser les rouages existants au sein de l'Alliance, en vue d'un partage plus étendu de la direction militaire de l'OTAN.

Au cours des prochaines semaines, alors que les pays de l'OTAN se préparent à la réunion ministérielle du mois de décembre, nous étudierons avec nos amis — et nous avons déjà commencé à le faire — les méthodes pouvant nous permettre de faire face à la situation qui se dessine depuis quelque temps, dans l'espoir de renforcer l'OTAN, dont l'utilité et la nécessité, en cette période d'interdépendance et de science nucléaire, continuent d'être si évidentes, j'en suis certain, pour qui apprécie pleinement les difficultés de la situation mondiale.

La scène internationale'

Abordant, dans le même discours, d'autres questions, M. Martin a poursuivi :

D'importants événements se sont produits sur la scène internationale depuis quelques semaines. Les changements dans les hautes sphères gouvernementales de l'Union soviétique ont naturellement suscité des conjectures, mais nous avons reçu l'assurance, aussi bien ici à Ottawa que par l'intermédiaire du Gouvernement de l'Union soviétique lui-même, que ces changements n'impliquent aucune modification de la politique étrangère et ne signifient pas non plus un retour à la stalinisation d'une période antérieure.

En outre, il y a eu cet événement inquiétant, mais notable du succès remporté par la République populaire de Chine faisant éclater une bombe atomique. Cette possibilité était prévue et, dans une large mesure, on en avait tenu compte, en particulier dans le monde occidental; néanmoins, il faut admettre que l'événement a provoqué une très importante réaction sur le continent asiatique.

Il faut que, non seulement les États membres de l'OTAN, mais aussi toutes les nations du monde, tiennent compte de ce facteur supplémentaire. Pour sa part, le Canada pense, tout comme avant, que les réunions des dix-huit nations, à Genève, où l'on étudie les problèmes des armes nucléaires et classiques, offrent une occasion à tous les pays, et surtout aux grandes puissances — qui, de toute évidence, influent beaucoup sur la tension internationale — de chercher à participer aux conclusions et aux discussions qui ont eu lieu.

Lorsqu'on l'a prié de dire "qui a invité la Chine continentale à devenir signataire du traité sur l'interdiction des essais nucléaires", M. Martin a répondu :

Il n'y a pas eu d'invitation, mais la plupart des pays signataires ont exhorté la Chine à s'unir à eux. Quand nous avons annoncé en cette Chambre que nous

avons signé le pacte, j'ai exprimé l'avis, comme je le fais encore aujourd'hui, que la Chine, ayant annoncé son intention de se doter d'une force nucléaire, devrait s'unir au groupe qui préconise l'interdiction partielle des essais nucléaires, avant de commencer à contaminer l'atmosphère par ses explosions nucléaires.

La Chine a déclaré qu'elle n'entend pas signer l'accord sur l'interdiction des essais nucléaires. Elle a demandé aux puissances nucléaires de tenir une conférence internationale en vue de négocier une entente sur l'interdiction de la fabrication d'armes nucléaires. Nous estimons que cet aspect du désarmement devrait être étudié dans le vaste contexte des réunions prévues à Genève.

M. Martin a terminé ainsi son exposé:

Enfin, je pense qu'à l'heure actuelle nous devrions reconnaître qu'il y a lieu de faire un peu plus que ce qui s'est fait aux Nations Unies et ailleurs afin de limiter la prolifération des armes nucléaires. Le Canada a été l'un des pays qui ont souscrit à la limitée mais importante résolution présentée par l'Irlande à l'Assemblée générale en 1961. Le Canada est l'un des pays qui, dès le début, ont été capables de produire de l'énergie nucléaire. Toutefois, en 1946, le Canada s'était engagé à n'utiliser cette nouvelle énergie qu'à des fins pacifiques.

Une vingtaine de pays sont en mesure, à divers degrés, de produire de l'énergie nucléaire, mais ne fabriquent pas d'armes nucléaires à l'heure actuelle. Il serait peut-être utile de proposer, pour empêcher la diffusion d'armes nucléaires, que ces pays, y compris le Canada, étendent l'objet de la formule prévue dans la résolution de l'Irlande et la renforcent. Cette question a également été étudiée au cours de certaines consultations que nous avons eues.

. . . Toutes ces importantes questions, et elles sont vitales, nous concernent, nous et tous les autres pays de l'univers, comme elles ne nous avaient pas concernés depuis longtemps. Elles se posent à un moment où l'avenir même des Nations Unies nous préoccupe. Des questions portant sur la situation financière des Nations Unies figurent de temps à autre au *Feuilleton*. La politique étrangère du Canada repose sur l'appui à donner aux Nations Unies et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et, dans l'élaboration de sa politique, le Canada tient compte de ses relations avec les Nations Unies et de son appartenance au Commonwealth. Mais tout le monde peut se rendre compte que, même si nous ne sommes pas en présence d'une crise mondiale, c'est-à-dire une situation sans issue qui menace la paix du monde, un certain nombre de problèmes ont surgi, et j'en ai mentionné quelques-uns — par exemple la situation au sein de l'OTAN — qui inquiètent beaucoup ceux qui espèrent voir s'établir un état de choses qui assurera une paix plus certaine et plus durable.

La situation financière des Nations Unies pose un de ces problèmes. L'Assemblée générale ouvrira ses séances le premier décembre prochain, alors qu'un certain nombre de pays, dont l'Union soviétique, devront à l'Organisation des sommes encore plus élevées que les contributions qui leur ont été assignées pour les deux années précédentes. Cela signifie que, selon l'article 19 de la Charte, l'Union

soviétique et les autres pays qui sont dans la même situation pourraient perdre leur droit de vote.

L'Union soviétique a déclaré qu'elle ne ferait aucun paiement pour les opérations antérieures de maintien de la paix. De leur côté, les États-Unis estiment que l'Union soviétique doit payer les sommes qu'elle doit à l'Organisation, sans quoi elle devrait perdre son droit de vote. Les États-Unis ont même laissé entendre qu'ils se proposaient de demander aux États membres de l'Organisation de prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter l'article 19.

Il est évident que tous les États membres des Nations Unies ont l'obligation de payer leur part des dépenses, d'après la contribution qui leur a été fixée, afin de maintenir l'Organisation. Au Canada, nous espérons qu'on reconnaîtra que l'Union soviétique doit modifier l'attitude apparemment inflexible qu'elle a adoptée, si elle veut jouer le rôle qu'on doit attendre d'elle, à titre de grande puissance. Ce serait extrêmement regrettable, si le problème ne pouvait être résolu, et le gouvernement, dont l'interprétation rejoint celle des États-Unis et de la Grande-Bretagne au sujet des conséquences d'un défaut de versement en vertu de l'article 19, espère néanmoins que les entretiens qui auront lieu aux Nations Unies aboutiront à un compromis. Rien ne serait, en effet, plus désastreux pour le monde qu'un échec des Nations Unies qui les rendrait inefficaces — et les ferait même disparaître à la suite du refus d'un groupe de pays d'assumer une responsabilité qui, selon le jugement de la Cour internationale de Justice, incombe à toutes les nations. . . .

Le Canada, puissance moyenne, — et par là je n'entends pas qu'il ne soit pas engagé ou qu'il soit neutre car nous ne sommes pas neutres et nous sommes engagés, — est engagé avec les nations occidentales formant une alliance défensive commune, non pas en vue de mener des guerres d'agression, mais afin d'être assez fortes pour résister à l'agression. En acceptant l'Organisation elle-même, nous nous sommes engagés à faire ce que l'expérience a prouvé que l'Organisation peut faire, ce qu'elle a déjà fait: maintenir la paix à notre époque agitée.

Les Canadiens au Congo

Plus tard, le même jour, M. Martin a répondu ainsi aux diverses questions touchant le sort des otages étrangers aux mains des rebelles au Congo:

Nous sommes aux prises, tout comme d'autres gouvernements, avec une grave situation à Stanleyville où environ 800 personnes sont détenues comme otages et personne ne saurait dire avec certitude ce qui arrivera. Dans ce nombre se trouvent 37 ou 38 Canadiens, dont certains sont des missionnaires. Nous avons essayé de recourir à tous les moyens dont nous disposons pour obtenir, avec d'autres pays, la libération de ces otages. En plus de l'honorable député de Red-Deer, un de nos propres fonctionnaires, M. Gauvin, qui a eu aussi des contacts avec certains des hauts personnages impliqués à Stanleyville, se trouve là en ce moment

et il s'y trouvait avec l'honorable député de Red-Deer. Ils ont essayé d'user de toute l'influence qu'ils possédaient, par l'entremise de connaissances qu'ils avaient en Afrique, sur les autorités congolaises et sur l'Organisation des États africains afin de faire libérer ces otages. . . .

Au milieu d'octobre, le Gouvernement du Canada — nous n'avons aucun représentant au Kenya, ni à Stanleyville, en ce moment — lançait un appel, au nom des Canadiens qui se trouvent au Congo, aux gouvernements représentés auprès de la Commission de conciliation et de l'Organisation pour l'unité africaine, et notamment à son président, M. Kenyatta, président du Kenya. Cet appel était fondé sur quatre conventions signées à Genève en 1949, portant sur le traitement des populations civiles. Je regrette que cet appel et celui d'autres gouvernements n'aient pas été entendus.

Comme je l'ai tout d'abord signalé à la Chambre le 5 novembre, l'honorable député de Red-Deer connaît bien l'Afrique, pour y avoir fait un long séjour. . . . Il a rendu, et je reprends une déclaration faite par les autorités des États-Unis, de très précieux services dans des circonstances qui préoccupent le Gouvernement des États-Unis tout comme celui du Canada. On lui a demandé d'en appeler directement aux gouvernements amis et à certains dirigeants africains qu'il connaît. Au surplus, comme il a rempli des fonctions gouvernementales pendant plus de quinze ans en Éthiopie, au service de l'empereur, et comme l'empereur fut le premier président de l'Organisation pour l'unité africaine, nous avons prié l'honorable député de Red-Deer de communiquer, en s'appuyant sur toute l'autorité qu'il pourrait recevoir de l'empereur, un message à M. Kenyatta, en sa qualité de président de la Commission de conciliation du Congo au sein de l'OUA, et de lui faire part de l'inquiétude du Gouvernement canadien à l'égard de ses ressortissants qui se trouvent dans la région de Stanleyville et dont nous n'avons reçu aucun renseignement de source sûre depuis la mi-été.

M. Kenyatta a donné à l'honorable député de Red-Deer l'assurance qu'en réponse à l'appel lancé par le Canada et par d'autres pays, il avait pris immédiatement les mesures possibles pour demander à toutes les autorités du Congo de respecter les droits des civils et de faciliter le travail du Comité international de la Croix-Rouge. Il a indiqué que les autorités de Stanleyville lui avaient donné l'assurance que les civils étrangers se trouvant dans cette ville n'étaient pas en danger. J'espère que cette situation se maintiendra, bien que les nouvelles que nous recevons actuellement soient des moins encourageantes.

A l'instar de M. Kenyatta, l'empereur d'Éthiopie, grâce pour une bonne part aux efforts de l'honorable député de Red-Deer, a fait connaître sa vive préoccupation à l'égard de la sécurité des Canadiens et des autres étrangers se trouvant dans la région en cause. Au cours des quatre ou cinq jours pendant lesquels il a fait la navette entre Addis-Abéba et Nairobi, accompagné de certains diplomates et fonctionnaires des deux capitales, l'honorable député de Red-Deer s'est sans cesse tenu en contact avec lui. Il a consulté le ministre éthiopien des Affaires étrangères, le ministre d'État du Kenya, M. Murumbi, et il s'est particulièrement

tenu en contact avec le directeur de l'organisme s'occupant le plus de ce problème, M. Diallo Telli, secrétaire général de l'Organisation pour l'unité africaine.

Du 19 novembre à la fin du mois, M. Martin a donné à la Chambre des renseignements supplémentaires concernant les citoyens canadiens évacués grâce à l'intervention belgo-américaine à Stanleyville.

Réacteur canado-indien

Le 2 novembre, au député s'enquérant s'il est vrai que, conformément au rapport paru récemment dans les journaux, "l'Inde utiliserait le réacteur que lui a donné le Canada par l'entremise du Plan de Colombo pour fabriquer une bombe nucléaire", M. Martin a répondu:

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de douter de la politique du Gouvernement indien à ce sujet. Avant l'explosion de la bombe en Chine et postérieurement à cet événement, le premier ministre de l'Inde a déclaré que son pays ne modifierait en rien sa politique qui s'oppose à la fabrication d'armes atomiques. Je considère cette déclaration comme un apport positif à la paix mondiale.

En ce qui concerne le réacteur canado-indien, le Gouvernement indien, aux termes d'un accord conclu entre nos deux pays en avril 1956 et déposé à la Chambre le 9 mai 1956, s'est engagé sans réserve à ne l'utiliser qu'à des fins pacifiques. L'article pertinent de l'accord se lit ainsi qu'il suit:

Le Gouvernement indien s'assurera que le réacteur et tout produit provenant de son utilisation ne seront employés qu'à des fins pacifiques.

Aide à la nouvelle fédération antillaise

On a demandé, le 3 novembre, si, vu certains rapports parus dans le Globe and Mail, de Toronto, selon lesquels "il a été convenu d'une nouvelle fédération des Antilles par sept . . . colonies britanniques, . . . le gouvernement avait l'intention d'offrir une aide particulière à cette jeune nation une fois que la fédération sera chose faite". Voici la réponse de M. Martin:

Le Canada a noté avec grand intérêt la formation de cette fédération, et il a déjà exprimé à son endroit, dans un message, ses vœux et ses félicitations. J'appellerai l'attention . . . sur l'accroissement de l'importance du programme canadien d'aide extérieure, qui vise à accorder une aide plus considérable à la région des Caraïbes.

Entretiens avec le premier ministre britannique

Quand on l'a interrogé, le 25 novembre, afin de savoir, si "le Gouvernement canadien préparait au sujet des échanges commerciaux du Commonwealth des

propositions précises, . . . qu'il soumettra au premier ministre Wilson et à ses collègues quand ils visiteront Ottawa le mois prochain", M. Mitchell Sharp, ministre du Commerce, a répondu dans les termes suivants:

Sauf erreur, le séjour de M. Wilson sera très bref. Je prévois que nous aurons quand même l'occasion de traiter de nombre de questions se rapportant aux échanges commerciaux du Commonwealth. Je suis convaincu que M. Wilson ne manquera pas de nous faire part des plaintes du Gouvernement britannique au sujet du traitement des exportations de ce pays vers le Canada. De notre côté, nous soulèverons la question de la durée et de l'application de la taxe de 15 p. 100. Je ne doute pas que nous parlerons également du problème de stimuler le commerce au sein du Commonwealth. Mais comme nous disposerons de peu de temps, je ne crois pas qu'il sera possible d'examiner à fond des questions d'une vaste portée.

Observateurs aux élections de la Guyane britannique

Le 27 novembre, lorsqu'on lui a demandé les noms des "deux Canadiens nommés à titre d'observateurs lors des prochaines élections en Guyane britannique", M. Martin a répondu:

. . . Le ministère des Colonies a demandé à certains pays du Commonwealth, y compris le Canada, de nommer deux observateurs pour surveiller les élections qui se tiendront prochainement en Guyane britannique. J'ai recommandé M. John Holmes, président de l'Institut canadien des affaires internationales et M. William Parker, de Windsor, qui possède une vaste expérience en matière d'élections.

CONFÉRENCES PROCHAINES

- Conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement: Genève (intersession), le 17 septembre.
- Assemblée générale des Nations Unies, dix-neuvième session ordinaire: New-York, 1^{er} décembre.
- Réunion ministérielle de l'OCDE: Paris, 2 et 3 décembre.
- Réunion ministérielle de l'OTAN: Paris, 15 au 17 décembre.
- Conseil d'administration de l'OIT et de ses commissions, 161^e session: Genève, 15 février au 15 mars.
- Commission des droits de l'homme (Nations Unies): Genève, 22 mars au 15 avril.
- Conférence internationale du Travail, 49^e session: Genève, 2 au 24 juin.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire, huitième assemblée générale: Guatemala 25 juin au 10 juillet.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. B. I. Rankin est nommé ambassadeur du Canada au Venezuela. Il a quitté New-York le 14 août 1964.
- M. A.-E. Blanchette, de l'ambassade du Canada à Lisbonne, est affecté à l'ambassade du Canada à Athènes. Il a quitté Lisbonne le 29 septembre 1964.
- M. V. G. Turner, de l'administration centrale, est affecté à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York. Il a quitté Ottawa le 26 octobre 1964.
- M^{lle} L. Gauthier, de l'ambassade du Canada à Helsinki, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Helsinki le 27 octobre 1964.
- M. G.-V. Beaudry, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à New-York. Il a quitté Ottawa le 27 octobre 1964.
- M. R. B. Edmonds, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos. Il a quitté Ottawa le 29 octobre 1964.
- M. W. A. Irwin s'est retiré du service public le 31 octobre 1964.
- M. J.-E. Brossard démissionne du ministère des Affaires extérieures le 2 novembre 1964.
- M. C. F. W. Hooper, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Dar-es-Salaam. Il a quitté Ottawa le 6 novembre 1964.
- M. J.-E. Thibault, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Buenos-Aires. Il a quitté Ottawa le 10 novembre 1964.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Danemark

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Danemark pour la reconnaissance mutuelle des certificats d'immatriculation ou des autres documents nationaux qui indiquent le tonnage des navires marchands.

Ottawa, le 15 octobre 1964.

En vigueur le 14 décembre 1964.

Convention supplémentaire modifiant l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume du Danemark pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu signé à Ottawa le 30 septembre 1955.

Ottawa, le 27 novembre 1964.

Banque interaméricaine pour le développement

Accord entre le Gouvernement du Canada et la Banque interaméricaine pour le développement prévoyant la gestion par la Banque de certains fonds que le Gouvernement du Canada mettra à la disposition des pays d'Amérique latine, membres de la Banque, à des fins d'assistance économique ou technique ou d'aide à l'éducation.

Signé à New-York le 4 décembre 1964.

En vigueur le 4 décembre 1964.

Multilatéraux

Bureau international du Travail.

Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Faite à Genève le 25 juin 1958.

Instrument de ratification du Canada déposé le 26 novembre 1964.

Convention unique sur les stupéfiants.

Faite à New-York le 30 mars 1961.

Signée par le Canada le 30 mars 1961.

Instrument de ratification du Canada déposé le 11 octobre 1961.

En vigueur le 13 décembre 1964.

AFFAIRES EXTÉRIEURES
INDEX DU VOLUME XVI
(JANVIER-DÉCEMBRE 1964)

Affaires extérieures

Politique étrangère du Canada dans un monde en évolution (Discours de M. Martin), 263

Relevé de la situation internationale (Discours de M. Martin), 418

Scène internationale (La) (Discours de M. Martin), 638

Afrique

Aide à l'éducation en —, 82

Aide aux pays africains d'expression française, 448

Aide extérieure

Aide par ententes bilatérales, 67

Programmes canadiens d'—, 433, 489

Allemagne de l'Ouest

M. Martin visite l'—, 261

Relations avec l'—, 272, 427

Antilles

Aide à la nouvelle fédération des —, 642

Aide aux —, 80, 396, 442

Trinidad ("Canada Hall" à l'université de), 88

Blé

Ventes de — à des pays derrière le rideau de fer, 412

Cameroun septentrional (Visite au), 451

Canada-États-Unis

Comité canado-américain de défense commune, 350

Comité ministériel pour le commerce et les affaires économiques, 282, 308

Groupe interparlementaire, 85

M. Pearson rencontre M. Johnson, 36

Chili (Mission du sénateur Connolly au), 631

Chine communiste, 266, 584

Chypre (Voir aussi Nations Unies)

Ce que — signifie pour l'OTAN, 276

Columbia

Aménagement du —, 38

Ratification du Traité du —, 559

Traité du — et Protocole, 98

Commonwealth

Aide aux pays africains du —, 76, 444

Assistance technique du —, 83, 450

Association des parlementaires du —, 341, 365

Conseil économique consultatif du —, 514

Programme de bourses d'études du —, 83, 450

Relations au sein du —, 566

Réunion des premiers ministres du —, 3, 8

Troisième conférence du — sur l'éducation, 478

Congo (Les Canadiens au), 640

Défense (Livre blanc sur la), 190

Désarmement 41, 274, 585

Conférence de Genève, 135, 204, 543

Projet de destruction des bombardiers, 310

Diplomatie de paix (Discours de M. Martin), 314

Discours de trône, 30, 126

Droit international

Conférence de l'Association du —, 507

Études de principes du — (Relations amicales), 625

Le — dans un monde en évolution (Discours de M. Martin), 600

Échanges culturels avec les pays d'expression française, 222

Espagne (Accord avec l'— concernant l'énergie atomique), 516

France

Consultations franco-canadiennes, 386

Relations avec la —, 270, 528

Visite du premier ministre en —, 34, 94

GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) Négociations Kennedy, 161, 310

Grande-Bretagne

Dirigeants du nouveau gouvernement britannique, 566

Guyane britannique (Observateurs aux élections de la), 643

Hongrie

Relations canado-hongroises, 337

Inde

Coopération nucléaire entre le Canada et l'—, 115

Expéditions de denrées à l'—, 567

Nehru (Hommage du Canada au premier ministre), 243

Réacteur canado-indien, 642

Indochine

Laos (Situation au), 311

Situation en —, 278, 420

Indonésie (Aide à l'), 515

Japon

Comité ministériel canado-japonais, 492

Kenya (Le — accède à l'indépendance), 21

Maintien de la paix, 275

Conférence sur le —, 568, 574

Discours de M. Pearson, 244

Rôle des Nations Unies dans le —, (Discours de M. Martin), 149

Malaisie (Aide à la), 515

Malte indépendante, 551

Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique

7^e conférence générale, 16

8^e conférence générale, 561

Année de la collaboration internationale, 44, 584

Comité canadien de l'—, 332

Assemblée générale

18^e session (Rapport final), 40

19^e session (Ordre du jour), 484, 580

Assemblée mondiale de la santé, 284

Cachemire (Avion "Caribou" pour le Groupe des — au), 402

Chypre (Maintien de la paix à), 127, 130, 173, 223, 307, 349, 404, 422, 462, 512

Commission des droits de l'homme, 155

Conférence sur le commerce et le développement, 143, 320, 589

Conseils (Élargissement des), 45

Énergie atomique (Utilisations pacifiques de l'—)

Troisième conférence internationale, 619

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 119

Force permanente de paix (Propositions

Nations Unies (suite)

de l'URSS en vue d'une), 411

FUNU (Force d'urgence des Nations Unies) Financement de la —, 29

Maintien de la paix (Improvisations pour le), 381

ONUC (Opérations des — au Congo), 349

Le contingent canadien se retire de l'—, 460

Questions administratives et budgétaires, 59

Questions coloniales, 54

Questions économiques, 48

Questions juridiques, 64

Questions politiques, 46

Questions sociales, humanitaires et culturelles, 51

Révision de la Charte, 45, 610

UNESCO (Organisation des — pour l'éducation, la science et la culture), 511

UNWRA (Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), 588

Centre de formation en Syrie, 215

Utilisations pacifiques et exploration de l'espace, 43, 296

Nigeria (Entraînement de cadets nigériens au Canada), 340

Nyassaland accède à l'indépendance (Le), 398

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)
Réunion ministérielle de 1963, 7

OEA (Organisation des États américains)
Le Canada, Cuba et l'—, 413

OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), 269

Difficultés au sein de l'—, 634

Nomination d'un Canadien à un poste supérieur de l'—, 348

Parlementaires de l'— (Dixième conférence), 628

Réunion ministérielle, 2, 259

Paraguay (Visions et impressions du), 217

Pêche

Convention sur les pêcheries du Pacifique nord, 563

Droit de — dans les eaux canadiennes, 28
Mer territoriale et zones de —, 288

Pérou (Mission du sénateur Connolly au),
631
Plan de Colombo, 69, 436
Quinzième réunion du Comité consultatif,
11
Planisphère 1964, 496
Portugal (Politique coloniale du), 28
Prix
Grand — chilien au Canada, 90
— Nobel de la paix, 89
Roosevelt (Parc international — de Cam-
pobello), 37, 123
Satellites (Communications par), 211
Sous-développement (Le —; un défi),
(Discours de M. Martin), 537
Statut international du Canada (Le), 163
Traité de l'Atlantique (Association du), 555
Union interparlementaire (53^e conférence),
501

URSS

Accord nucléaire canado-soviétique, 118
Conflit sino-soviétique, 387
Réponse au président Khrouchtchev, 112

Visite royale de 1964 (La), 522

Visiteurs au Canada

Chancelier Erhard, 323
Ministre des Affaires étrangères de
Norvège, 624
Premier ministre de France, 459
Premier ministre de Grande-Bretagne,
111, 643
Premier ministre de la Malaisie, 379
Premier ministre de la Trinité et Tobago,
214
Président de l'Irlande, 330
Secrétaire général de l'ONU, 299
Secrétaire général de l'OTAN, 549

Zambie, 548, 612

Zanzibar (État indépendant), 26

